



HAL
open science

“ Car la vie menee sans doctrine semble à la mort qu’on
paint ou ymagine ”

Lucie Dorsy

► **To cite this version:**

Lucie Dorsy. “ Car la vie menee sans doctrine semble à la mort qu’on paint ou ymagine ”. Sciences de l’Homme et Société. Ecole nationale des chartes, 2012. Français. hal-04085615

HAL Id: hal-04085615

<https://enc.hal.science/hal-04085615v1>

Submitted on 29 Apr 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES

Lucie DORSY
diplômée de master

« Car la vie mène sans doctrine
Semble à la mort qu'on peint ou ymagine »

Étude et édition critique de la traduction des
Disticha Catonis de Jean Le Fèvre

Thèse
pour le diplôme d'archiviste paléographe

2012

Remerciements

Nous tenons à remercier tout particulièrement Mme Joëlle Ducos, dont les conseils ont guidé notre réflexion sur la traduction, ainsi que Mme Françoise Vielliard, qui nous a suggéré ce sujet. Son aide lors de l'édition des *Distiques* nous a été précieuse. Nous lui sommes également très reconnaissante, de même qu'à M. Frédéric Duval, d'avoir mis à notre disposition les notices des manuscrits qu'ils ont élaborées en vue d'une publication en ligne sur le *Miroir des classiques*, et que nous n'avons fait que compléter.

Nous souhaitons par ailleurs exprimer notre gratitude à M. Marc Smith, pour son expertise paléographique du manuscrit BNF, Arsenal 3107, ainsi qu'à Mme Pascale Bourgain et à M. François Ploton-Nicollet, dont l'analyse des structures grammaticales des *Disticha* nous ont permis de rendre compte avec plus de justesse des erreurs de Jean Le Fèvre.

Les travaux de recherche de Marie-Madeleine Huchet sur la traduction du *De Vetula* par Jean Le Fèvre nous ont offert d'intéressantes perspectives de comparaison, et ses conseils concernant l'utilisation de la glose chez Jean Le Fèvre nous ont été profitables, c'est pourquoi nous lui en savons gré.

Enfin, nous adressons nos remerciements aux conservateurs et au personnel des bibliothèques de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes de Paris, des bibliothèques municipales de Toulouse et de Reims, et de la Bibliothèque nationale de France.

Bibliographie

Sources manuscrites et imprimées

Cette bibliographie des sources comprend les manuscrits et éditions imprimées que nous avons consultés pour notre étude. Nous signalons d'un astérisque ceux que nous n'avons pas vus nous-mêmes. Nous n'avons pas intégré à cette liste les manuscrits qui ont disparu aujourd'hui, soit parce qu'ils ont été détruits, soit parce que nous n'avons pas pu les localiser.

- AMIENS, Bibliothèque municipale 2230.
BESANÇON, Bibliothèque municipale 588.
BERNE, Burgerbibliothek 473.
BRUXELLES, Bibliothèque royale 1127–1129.
CHANTILLY, Musée de Condé 729.
*COPENHAGUE, Kongelige Bibliothek, Thott 307.
DOUAI, Bibliothèque municipale 765.
FRIBOURG, Bibliothèque cantonale L7.
GRENOBLE, Bibliothèque municipale 871.
LA HAYE, Koninklijke Bibliotheek 73 J 55.
*LONDRES, British Library, Harley 1008.
*OXFORD, Bodleian Library, Ashmole 789.
OXFORD, Bodleian Library, Canonici miscellaneous 278.
PARIS, Bibliothèque nationale de France, Arsenal 3107.
PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 572.
PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 979.
PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 1164.
PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 1165.

- PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 1367.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 1958.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 2239.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 18419.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 19123.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Français 24439.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2755.
 PARIS, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2777.
 PHILADELPHIE, University of Pennsylvania, Van Pelt Library, French 41, Codex 662.
 REIMS, Bibliothèque municipale 615.
 REIMS, Bibliothèque municipale 891.
 RODEZ, Bibliothèque municipale 57.
 ROUEN, Bibliothèque municipale 944.
 STOCKHOLM, Kungliga Biblioteket, Vu 23.
 TOULOUSE, Bibliothèque municipale 822.
 TOULOUSE, Bibliothèque municipale 824.
 VATICAN, Biblioteca apostolica vaticana, Reginensi latini 1709.
 VIENNE, Österreichische Nationalbibliothek 3391.

**Disticha de moribus* [Traduction de Jean Le Fèvre], Colard Mansion, Bruges, 1476.

Disticha de moribus [Traduction de Jean Le Fèvre], Jean Brito, Bruges, 1477-1481.

Cato cum commento « Summi deus largitor premii », Paris, Ulrich Gering, ca. 1480.

Les motz dorez de Cathon en françoys et en latin avecques bons et tres-utiles enseignemens, proverbes, adages, autoritez et ditz moraulx des Saiges, prouffitables à ung chascun [Traduction des *Disticha Catonis* par Pierre Grosnet], Jean Longis, Paris, 1531.

Les Quatre livres de Caton pour la doctrine des mœurs, traduitz de vers latins en rithme françoise par François Habert, Jean L'Espicier, Turin, 1550.

Cathon en françois, où sont contenuz les bons enseignementz et exemples qu'il donnoit à son filz, utile et proffitable pour endoctriner en bien tous enfans et aultres, Jean Lecoq, Troyes, s.d..

Ouvrages

Cette bibliographie ne concerne que les ouvrages cités en notes dans notre étude. Elle ne comprend pas les références propres à chaque manuscrit, pour lesquelles nous renvoyons aux notices p. 33–101.

- BAEHRENS (Emil), *Poetæ Latini minores*, réédition, New York : Garland Pub., 1979.
- BALLARD (Michel), *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*, [Villeneuve-d'Ascq] : Presses universitaires du Septentrion, 2007.
- BEER (Jeanette), *Medieval translators and their craft*, Kalamazoo (Mich.) : Medieval Institute Publ. Western Michigan Univ., 1989.
- BERNARD-PRADELLE (Laurence), *Histoire, éloquence et poésie à Florence au début du Quattrocento*, Paris : H. Champion, 2008.
- BEYER (Jürgen) et KOPPE (Franz), *La littérature didactique, allégorique et satirique*, dir. Hans Robert Jauß, Heidelberg : Carl Winter - Universitätsverlag, 1970 (Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters, 6-2).
- BOAS (Marcus) et BOTSCHUYVER (Hendrik Johan), *Disticha Catonis recensuit et apparatus critico instruxit Marcus Boas*, Amsterdam : North-Holland Pub. Co., 1952.
- BOLGAR (Robert Ralph), *The classical heritage and its beneficiaries*, 1^{re} édition en 1954, Londres : Cambridge University Press, 1973.
- BOSSUAT (Robert), « Les traductions françaises des *Commentaires* de César à la fin du XV^e siècle », *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, 3 (1943), p. 253–411.
- BOUCHER (Caroline), « Brièveté et prolixité des traducteurs en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge », *The Medieval translator : the theory and practice of translation in the Middle Ages = Traduire au Moyen Âge*, 10 (2007), p. 271–283.
- BRUCKER (Charles), « Pour une typologie des traductions en France au XIV^e siècle », dans *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, dir. Charles Brucker, Actes du colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995, Paris : Champion, 1997, p. 63–79.
- BRUNET (Jacques-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, vol. 1, Paris : Firmin Didot frères, 1842.

- BRUNNER (Ingrid Arvide), « On Some of the Vernacular Translations of *Cato's Distichs* », dans *Helen Adolf Festschrift*, dir. James L. Hodge Sheema Z. Buehne et Lucille B. Pinto, New York : Frederick Ungar Publishing Co., 1968, p. 99–125.
- BURIDANT (Claude), « Problèmes méthodologiques dans l'étude des traductions du latin au français au XIII^e siècle : le domaine lexical. Les couples de synonymes dans l'*Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe Auguste* », *Linguistique et philologie*, (1977), p. 293–324.
- *Les problèmes de traduction du latin en français au XIII^e siècle à partir de l'Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe-Auguste*, Thèse dactylographiée, Lille : Université de Lille III, 1978.
- « Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de *l'Epitoma rei militaris* de Végèce », *Études de langue et de littérature françaises : offertes à André Lanly*, (1980), p. 51–69.
- « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XIII^e siècle », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4 (1980), p. 5–79.
- « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de linguistique et de littérature*, 21 (1983), p. 81–136.
- « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », *Médiévales*, 45 (2003), p. 67–84.
- BURNETT (Charles), « Translating from Arabic into Latin in the Middle Ages », dans *Éditer, traduire, interpréter : essais de méthodologie philosophique*, dir. Steve G Lofts et Philipp W Rosemann, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 55–78.
- CERQUIGLINI (Bernard) et CERQUIGLINI (Jacqueline), *L'écriture proverbiale*, dir. Claude Buridant, Lille : Université de Lille III, 1976, p. 359–375.
- CHAVY (Paul), *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, 2 vol., Paris : Champion - Slatkine, 1988.
- CICÉRON, *L'Orateur [Orator]. Du Meilleur genre d'orateurs [De optimo genere oratorum]*, texte établi et traduit par Albert Yon, Paris : Les Belles Lettres, 1964.
- COVILLE (Alfred), *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris : E. Droz, 1941.
- DEAN (Ruth J.), *Anglo-Norman literature*, Anglo-Norman Text Society, 1999.
- DELISLE (Léopold), « Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche. Ms. 590 du Musée Condé. » *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 36 (1899), p. 1–63.
- DENIS FOULECHAT, *Le Policratique de Jean de Salisbury (1372)*, Livres I-III, éd. Charles Brucker, Genève : Droz, 1994.
- DENIS FOULECHAT, *Le Policratique de Jean de Salisbury (1372)*, Livre V, éd. Charles Brucker, Genève : Droz, 2006.

- DI STEFANO (Giuseppe), *Essais sur le moyen français*, Padoue : Liviana, 1977.
- DUCOS (Joëlle), « De la lecture à l'abrégé de la glose : la vulgarisation du savoir universitaire », dans *La transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance*, dir. Pierre Nobel, t. 1, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 215–230.
- « Traduire la science en langue vernaculaire », dans *Science translated : Latin and vernacular translations of scientific treatises in medieval Europe*, dir. Michèle Goyens, 2008, p. 181–195.
- DUVAL (Frédéric), « *Le Livre des Commentaires de Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin (1485) ou de l'art de la transposition », *Cahiers de recherches médiévales*, 13 (2006), p. 167–182.
- ESNOS (Geneviève), *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartes, 1965 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1965, p. 23–28).
- GEOFFREY CHAUCER, *The riverside*, éd. Larry D. Benson, 3^e édition, Oxford : OUP, 2008.
- GILLESPIE (Vincent), « The study of classical authors », dans *The Cambridge history of literary criticism*, t. 2, Cambridge University Press, 2005, p. 150–160.
- GONZÁLEZ-BLANCO GARCÍA (Elena), « Las traducciones romances de los *Disticha Catonis* », *eHumanista*, 9 (2009), p. 20–82.
- GREIMAS (Algirdas Julien), « Idiotismes, proverbes et dictons », dir. Bernard Quemada, *Cahiers de lexicologie*, 2 (1960), p. 41–61.
- HANKINS (James), *Plato in the Italian Renaissance*, Leiden : E.J. Brill, 1991.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316.
- HASSELL (James Woodrow), *Middle French proverbs, sentences and proverbial phrases*, Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1982.
- HAURÉAU (Barthélemy), *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, Paris : C. Klincksieck, 1891.
- HAZELTON (Richard), « The christianization of Cato : The *Disticha Catonis* on the light of Late medieval commentaries », *Medieval Studies*, 19 (1957), p. 157–173.
- HORACE, *Épîtres*, texte établi et traduit par François Villeneuve, Paris : Les Belles lettres, 1934.
- HUCHET (Marie-Madeleine), *De la Vieille de Jean Le Fèvre, traduction versifiée du De Vetula attribué à Richard de Fournival. Étude et édition*, Thèse de doctorat, Paris : EPHE 2010.
- HUNT (Tony), « The old french Cato in MS Darmstadt 2640 », *Vox romanica*, 39 (1980), p. 44–63.

- HUNT (Tony), *Le livre de Catun*, London : Anglo-Norman Text Society from Birbeck College, 1994.
- Index Aureliensis, Catalogus librorum sedecimo sæculo impressorum*, Aureliæ Aquensis, 1982.
- JEAN COURTECUISSÉ, *La Formula honestæ vitæ*, éd. Hans Haselbach, Berne : H. Lang, 1975.
- JEAN LE FÈVRE, *La Vieille ou les Dernières amours d'Ovide : poème français du XIV^e siècle*, éd. Hippolyte Cocheris, Paris : A. Aubry, 1861.
- JEAN LE FÈVRE, *Le respit de la mort*, éd. Geneviève Hasenohr, Paris : A. et J. Picard, 1964.
- JEAN LE FÈVRE, *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce (poèmes français du XIV^e siècle)*, éd. Anton Gerard Van Hamel, Paris : É. Bouillon, 1892.
- JEUDY (Colette), « L'œuvre de Rémi d'Auxerre : état de la question », dans *L'École carolingienne d'Auxerre*, dir. Dominique Iogna-Prat, Paris : Beauchesne, 1991, p. 373–397.
- JONCKBLOERT (Willem Jozef Andries), *Die dietsce Catoen : een middelnederlandsch leerdicht*, D. du Mortier en zoon, 1845.
- LADMIRAL (Jean-René), *Traduire : théorèmes pour la traduction*, [Paris] : Gallimard, 1994.
- LAISTNER (Max Ludwig Wolfram), *Thought and letters in western Europe, A.D. 500 to 900*, Methuen, 1931.
- LEEMANS (Pieter de), « Aristotle's *De progressu animalium* in the Middle Ages, translation and interpretation », dans *Frontiers in the Middle Ages : proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies, Jyväskylä, 10-14 June 2003*, dir. Outi Merisalo et Päivi Pahta, Turnhout : Brepols, 2006, p. 525–541.
- LEGGÉ (Mary Dominica), *Anglo-Norman in the cloisters*, Edinburgh University Press., 1950.
- *Anglo-Norman literature and its background*, 1963.
- Le manuscrit de Bayeux, Texte et musique d'un recueil de chansons du XV^e siècle*, éd. Theodore Gerold, Strasbourg : Commission des publications de la Faculté des Lettres, 1921.
- LÉONARD (Monique), *Le dit et sa technique littéraire : des origines à 1340*, Paris, 1996.
- LEONARDO BRUNI, *De interpretatione recta : De la traduction parfaite*, texte édité et traduit par Charles Le Blanc, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa, 2008.
- Les traducteurs au travail : leurs manuscrits et leurs méthodes*, dir. Jacqueline Hamesse, Turnhout : Brepols, 2001.
- LEURQUIN-LABIE (Anne-Françoise), « "Voy doncques o liseur a quans mault nous sommes obligiez". La traduction de la Vie de Christine l'admirable, de Thomas

- de Catimpré », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 99–153.
- LLORENS (Eduardo L), *La Negación en español antiguo, con referencias a otros idiomas*, Madrid, 1929.
- LUSIGNAN (Serge), *Parler vulgairement : les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris : J. Vrin, 1987.
- *La langue des rois au Moyen Âge : le français en France et en Angleterre*, Paris : PUF, 2004.
- MANCINI (Augusto), « Un commento ignoto di Remy d'Auxerre ai *Disticha Catonis* », *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, IX (1902), p. 175–198.
- MANITIUS (Max), « Beiträge zur Geschichte römischer Dichter im Mittelalter », *Philologus. Zeitschrift für das classische Alterthum*, LI (1892), p. 156–171.
- « Remigiusscholien », *Münchener Museum für Philologie des Mittelalters und der Renaissance*, II (1913), p. 79–113.
- MARCO (Maria de), « Una nuova redazione del commento di Remigio d'Auxerre ai *Dicta Catonis* », *Aevum*, 26 (1952), p. 466–467.
- MEHL (Jean-Michel), *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, [Paris] : Fayard, 1990.
- MEYER (Paul), « Les anciens traducteurs de Végèce, et en particulier Jean de Vignai », *Romania*, 25 (1896), p. 401–423.
- MEYER (Wilhelm), « Franko-italienische Studien. III. » *Zeitschrift für romanische Philologie*, 10 (1886), p. 363–410.
- MONFRIN (Jacques), « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1 (1963), p. 161–190.
- « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1 (1964), p. 5–20.
- MONTIGNY (Séverine), *Édition partielle de l'œuvre de Jean du Quesne, traducteur de César et chroniqueur à la cour de Charles le Téméraire*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartes, 2006 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 2006, p. 161–165.).
- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924.
- *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Paris : Champion, 1925.
- MOUNIN (Georges), *Linguistique et traduction*, Bruxelles : Dessart et Mardaga, 1976.
- MUNK OLSEN (Birger), *L'étude des auteurs classiques latins aux XI^e et XII^e siècles*, Paris : Editions du CNRS, 1989.
- *I Classici nel canone scolastico altomedievale*, Spoleto : Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1991.

- NÈVE (Joseph), *Catonis disticha : facsimilés, notes, liste des éditions du XV^e siècle*, Liège : H. Vaillant-Carmanne, 1926.
- NICOLE ORESME, *Le Livre de éthique d'Aristote*, éd. Albert Menut, New York : G. E. Stechert, 1940.
- NICULESCU (Alexandru), dans *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag*, dir. Otto Winkelmann et Maria Braisch, Berne, Munich : Francke Verlag, 1982.
- OSEKI-DÉPRÉ (Inès), *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Paris : A. Colin, 1999.
- PERINI (David Aurelius), *Bibliographia Augustiniana, cum notis biographicis. Scriptores Itali*, t. II, Biblioteca Agostiniana, Firenze, Tipografia Sordomuti, 1931.
- PETTEGREE (Andrew), WALSBY (Malcolm) et WILKINSON (Alexander), *French vernacular books : books published in the french language before 1601*, t. 1, Leiden, Boston : Brill, 2007.
- Recueil d'arts de seconde rhétorique*, éd. Jacques Legrand, Jean Molinet *et alii*, Paris : Imprimerie nationale, 1902 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France).
- REISS (Katharina), *La critique des traductions, ses possibilités et ses limites : catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions*, Arras : Artois Presses Université, 2002.
- ROQUES (Mario), *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII^e–XV^e siècles)*, t. II, Paris : Champion, 1938.
- ROUSSINEAU (Gilles), « Réflexions sur les éditions de textes en Moyen Français », dans *Le Moyen français. Le traitement du texte (édition, apparat critique, glossaire, traitement électronique)*, dir. Claude Buridant, Strasbourg, 2000, p. 5–24.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968.
- SAINT JÉRÔME, *Lettres*, t. III, texte établi et traduit par Jérôme Labourt, Paris : Les Belles Lettres, 1953.
- SANDFORD (Eva M.), « The use of classical latin authors in the *Libri manuales* », *Transactions and proceedings of the American philological association*, 55 (1924), p. 190–248.
- SCHULZE-BUSACKER (Élisabeth), « Proverbe ou sentence : essai de définition », dir. Giuseppe Di Stefano et Russell McGillivray, *La locution, Le Moyen Français*, 14-15 (1984), p. 134–167.
- STENGEL (Edmund), « Elie de Wincestre, eines Anonymus und Everarts Übertragungen der *Disticha Catonis* », *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, 48 (1886), p. 106–156.

- STRECKER (Karl), « Ist Gottschalk der Dichter der *Ecloga Theoduli*? », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 45 (1923), p. 18–13.
- TESNIÈRES (Marie-Hélène), « Les manuscrits copiés par Raoul Tainguy », *Romania*, 107 (1986), p. 282–368.
- THEODULE, *Ecloga, il canto della verità e della menzogna*, éd. Francesco Mosetti Casaretto, Florence : Sismel, Edizioni del Galluzzo, 1997.
- The pseudo-Ovidian De Vetula*, éd. Dorothy M. Robathan, Amsterdam : A. M. Hakkert, 1968.
- TOUGARD (Albert), *Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale [Pierre Bougler]*, Rouen, 1901.
- ULRICH (Jakob), « Eine altlothringische Übersetzung des Dionysius Cato », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 19 (1895), p. 85–94.
- « Der Cato des Adam de Suel », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 107–140.
- « Der Cato Jean Lefevre's nach der Turiner Haudschrift L. III. 14. zum erstenmal herausgegeben », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 70–106.
- « Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-Cato von Jean de Paris », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 41–69.
- « Zwei Fragmente von franz. Übersetzungen des Pseudo-Cato [Metz, Bibliothèque municipale 855] », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 141–149.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238.
- VIGNES (Jean), « Pour une gnomologie : Enquête sur le succès de la littérature gnomique à la Renaissance », *Seizième Siècle*, 1 (2005), p. 175–211.
- VINAY (Jean-Paul) et DARBELNET (Jean), *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Paris : Didier, 1977.
- WARTBURG (Walther von), *Évolution et structure de la langue française*, Berne : A. Francke, 1971.
- WITTLIN (Curt), « Les traducteurs au Moyen Âge : observations sur leurs techniques et difficultés », dans *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et philologie romane*, t. II, Université de Laval [Québec, 19 août-5 septembre 1971], 1976, p. 601–611.
- WOODS (Marjorie) et COPELAND (Rita), « Classroom and confession », dans *The Cambridge History of Medieval English Literature*, Cambridge : Cambridge University Press, 1999, p. 376–406.

Dictionnaires et manuels

- BALDINGER (Kurt) et MÖHREN (Frankwalt), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen : M. Niemeyer, 1974-...
- BOURGAIN (Pascale) et VIELLIARD (Françoise), *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Textes littéraires*, t. 3, Paris : École nationale des chartes, 2002.
- BUCHWALD (Wolfgang), *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Âge*, traduit et mis à jour par Jean-Denis Berger et Jacques Billen, [Turnhout] : Brepols, 1991.
- BURIDANT (Claude) et ZINK (Michel), *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, [Paris], 2007.
- Dictionnaire du moyen français en ligne* (version 2010) : <http://www.atilf.fr/dmf>.
- DI STEFANO (Giuseppe), *Dictionnaire des locutions en moyen français*, Montréal : CERES, 1991.
- ELWERT (Theodor), *Traité de versification française des origines à nos jours*, Paris : Klincksieck, 1965.
- ERNOUT (Alfred) et THOMAS (François), *Syntaxe latine*, Paris : Klincksieck, 1994.
- GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française : et de tous ses dialectes du IX^e au XV^e siècle*, Genève : Slatkine, 1982.
- GOETZ (Georg), *Corpus glossariorum latinorum. Placidus liber glossarum : glossaria reliqua*, Leipzig : B. G. Teubner, 1894.
- GRÉVISSE (Maurice), *Le bon usage*, 13^e édition refondue par André Goosse, Paris ; Louvain-la-Neuve : Duculot, 1993.
- Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen âge*, ouvrage préparé par Robert Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage, édition revue et mise à jour par Geneviève Hasenohr et Michel Zink, [Paris] : Fayard, 1994.
- LIKHATCHEF (N.P.), [*Valeur paléographique des filigranes*], t. 3, [s.l.], 1899.
- LOTE (Georges), *Histoire du vers français. Première partie, Le Moyen Âge*, t. 1, Paris : Éd. Boivin, 1949.
- MARCHELLO-NIZIA (Christiane), *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, éd. revue et corrigée, Paris : Nathan, 1997.
- MARTIN (Robert), WILMET (Marc) et LEFÈVRE (Yves), *Manuel du français du Moyen Âge. 2, Syntaxe du moyen français*, Bordeaux : SOBODI, 1980.
- MÖLK (Ulrich), *Französische Literaturästhetik des 12. und 13. Jahrhunderts : Prologe, Exkurse, Epilogue*, Tübingen : M. Niemeyer, 1969.
- MUZERELLE (Denis), *Vocabulaire codicologique*, Paris : Édition Cemi, 1985.

- « Pour décrire les schémas de réglure : une méthode applicable aux manuscrits latins (et autres) », *Quinio, International Journal on the History and Conservation of the book*, 1 (1999), p. 123–170.
- QUEMADA (Bernard), *Trésor de la langue française*, Paris : Éd. du C.N.R.S. [puis] Gallimard, 1971–1994.
- QUICHERAT (Louis-Marie), *Thesaurus poeticus linguæ latinæ*, Paris : Hachette, 1893.
- RIETSTAP (Johannes Baptista), *Armorial général, contenant la description des armoiries des familles nobles et patriciennes de l'Europe précédé d'un Dictionnaire des termes du blason*, Gouda : G. B. Van Goor, 1861.
- ROTON (Robert de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, onzième série, Paris : C. Bosse, 1927.
- Thesaurus linguæ latinæ*, Leipzig : B.G. Teubner, 1968.
- TOBLER (Adolf) et LOMMATZSCH (Erhard), *Altfranzösisches Wörterbuch*, Wiesbaden : F. Steiner, 1925.
- WARTBURG (Walther von), *Französisches etymologisches Wörterbuch : Eine Darstellung des Galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn : Kurt Schroeder, 1928–...

Traductions françaises modernes des *Disticha Catonis*

- ANONYME, *Distiques de Caton*, BiblioBazaar, 2009 : traductions française en vers de l'abbé Salmon (XVIII^e siècle) et grecque de Scaliger (XVI^e siècle).
- CHENU (Jules-François), *Les fables d'Avianus*, Paris : C.-L.-F. Panckoucke, 1843.
- SOUESME (Étienne), *Pensées de Publius Syrus et Distiques de Caton*, Montargis : impr. de E. Grimont, 1870.
- CONSTANT (Pierre), *Fables de Phèdre*, Paris : Garnier frères, 1937 (Classiques Garnier).

Liste des ouvrages cités sous forme abrégée

- DEAF BALDINGER (Kurt) et MÖHREN (Frankwalt), *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Tübingen : M. Niemeyer, 1974–...
- DMF *Dictionnaire du moyen français* 2010 en ligne : <http://www.atilf.fr/dmf>.
- FEW WARTBURG (Walther von), *Französisches etymologisches Wörterbuch : Eine Darstellung des Galloromanischen Sprachschatzes*, Bonn : Kurt Schroeder, 1928–...

TLF QUEMADA (Bernard), *Trésor de la langue française*, Paris : Éd. du C.N.R.S.
[puis] Gallimard, 1971–1994.

Introduction

*Ergo ades, et que sit sapiencia disce legendo*¹.

Ces quelques mots résument à eux seuls l'esprit des *Disticha Catonis* : donner à lire un enseignement censé mener les hommes à une vie vertueuse. Simple et pragmatique, ce manuel a accompagné les jeunes élèves de toute l'Europe occidentale pendant des siècles : le nombre considérable de manuscrits qui nous en sont parvenus n'est qu'un maigre aperçu de la diffusion exceptionnelle de ce texte au Moyen Âge². Utilisé comme base de l'enseignement du latin, il véhicule une morale facile à mettre en pratique et tout à fait apte à former les jeunes enfants. Sa lecture apporte non seulement une leçon de sagesse antique, mais également un certain plaisir d'entendre et répéter de courtes maximes, qui répondent au goût de l'époque.

Le XIV^e siècle constitue l'apogée des *Disticha Catonis* : c'est à ce moment que les gloses atteignent leur développement le plus perfectionné, et le texte, devenu accessible aux laïcs grâce aux nombreuses traductions, en particulier celle d'Adam de Suel, est connu de toute l'élite. On peut alors se demander ce qui motive Jean Le Fèvre, discret procureur au Parlement de Paris, à entreprendre à son tour une énième traduction : la pratique est certes en vogue à cette époque, mais le mouvement est principalement alimenté par les demandes des mécènes, à commencer par Charles V. Traduisant pour son propre plaisir, Jean Le Fèvre est un homme de lettres plus qu'un homme de loi, dévoué à l'instruction de ses contemporains dans la mesure de ses compétences d'écrivain. À travers sa traduction des *Disticha Catonis*, il poursuit le même objectif que Caton et connaîtra lui aussi un succès, de durée moindre, mais également remarquable.

1. *Disticha Catonis*, préface II,d.

2. B. Munk Olsen recense 41 manuscrits pour la seule période IX^e- XII^e siècles. Cf. Birger Munk Olsen, *L'étude des auteurs classiques latins aux XI^e et XII^e siècles*, Paris : Editions du CNRS, 1989, p. 8–11.

Les *Disticha Catonis*

Une morale païenne

Composés à la fin du III^e siècle après Jésus-Christ, les *Disticha Catonis* sont en réalité l'œuvre d'un auteur anonyme, que l'on a dès le siècle suivant appelé Caton³. Les raisons de cette attribution restent obscures : il est certain qu'il ne s'agit ni de Caton le Censeur, ni de Caton d'Utique, aucun des deux n'ayant pu connaître Virgile et Lucain, cités dans la préface du livre II, mais rien ne nous indique s'il s'agit d'un troisième homme du nom de Caton ou si, plus vraisemblablement, l'on a éprouvé le besoin de donner à cette œuvre anonyme une plus grande légitimité en la gratifiant d'un nom connotant la sagesse. Le nom de Denys Caton lui a parfois été attribué, également à tort. Il semblerait que ce soit Scaliger qui, ayant découvert un manuscrit contenant en plus des *Disticha* une traduction du géographe grec Denys le Périégète, aurait confondu le nom des deux auteurs⁴.

Il serait donc plus exact de parler du Pseudo-Caton ; pour plus de simplicité, nous garderons cependant le nom de Caton dans cette étude.

Les *Disticha Catonis* sont un recueil de préceptes moraux qui regroupe trois entités : l'*Epistula* ou *Epistula ad filium*, les *Breves Sententiæ* et les *Disticha* eux-mêmes. Faisant office d'introduction, l'*Epistula* constitue un bref préambule en prose adressé par Caton à son fils, afin de l'engager à appliquer les préceptes qu'il se dispose à énoncer. Viennent ensuite 56 *Breves Sententiæ*, des maximes de deux ou trois mots juxtaposées les une à la suite des autres sans réel souci de cohérence. Elles reprennent sous forme d'ordres péremptoires les thèmes moraux développés dans les *Disticha*. Quant à ces derniers, il s'agit de strophes de deux hexamètres dactyliques divisées en quatre livres, chacun introduit par une préface en vers également, à l'exception du premier. La composition de l'ouvrage semble plus être le fruit du hasard que d'une réflexion rigoureuse sur l'organisation de thèmes : si les *Breves Sententiæ* font écho aux *Distiques*, elle ne sont cependant pas le reflet d'un ordre établi qui se retrouverait dans ceux-ci. Rien ne semble justifier l'appartenance d'un distique à un livre plutôt qu'à un autre, et les préfaces elle-mêmes n'ont aucune fonction programmatique : elles se contentent de répéter des généralités sur l'utilité de suivre les bons préceptes. Aucune volonté

3. Marcus Boas et Hendrik Johan Botschuyver, *Disticha Catonis recensuit et apparatu critico instruxit Marcus Boas*, Amsterdam : North-Holland Pub. Co., 1952, p. LXXIII.

4. Joseph Nève, *Catonis disticha : facsimilés, notes, liste des éditions du XV^e siècle*, Liège : H. Vaillant-Carmanne, 1926, p. 6.

de former un équilibre entre les parties n'apparaît non plus, les 144 distiques étant répartis de la manière suivante : 40 pour le livre I, 31 pour le livre II, avec une préface de 10 hexamètres, 24 distiques pour le livre III, accompagnés d'une préface de 4 vers, et 49 distiques pour le livre IV avec une préface de 4 vers également.

Les thèmes abordés dans les *Disticha Catonis* se limitent aux bases élémentaires de la morale et du bon sens, touchant aux règles du comportement en société comme à la sagesse intérieure. Morale du juste milieu, teintée de stoïcisme par endroits : les excès sont à bannir, mais tout plaisir n'est pas rejeté en bloc. Il ne s'agit pas d'une philosophie qui nécessite une grande maîtrise de soi, mais simplement de règles accessibles à tout un chacun, pour peu qu'il y mette de la bonne volonté, du fait même de leur ancrage dans la vie quotidienne : faire preuve de tempérance et de modération, honorer sa femme et se détourner des courtisanes, ne pas chercher querelle en faisant preuve d'humilité. C'est en quelque sorte une morale égoïste, comme le formule Hazelton :

Based on a cynical, calculating view of human motives, the precepts recommend attitudes and actions that are both egocentric and opportunistic.⁵

Elle se distingue en effet de la morale chrétienne par son absence apparent d'intérêt pour le bien-être d'autrui. Toute action semble conditionnée par la recherche de son intérêt propre⁶, comme il apparaît dans ces distiques :

II,1 *Si potes ignotis etiam prodesse memento :*
 Utilius regno meritis est acquirere amicos.

III,7 *Alterius dictum vel factum ne carpseris unquam,*
 Exemplo simili ne te derideat alter.

Caton ne préconise pas d'aider son prochain par altruisme, mais dans l'espoir que ces nouveaux amis lui rendront un jour la pareille. De même, il ne condamne la moquerie que par peur de la subir à son tour, et non pas par rejet de la méchanceté pur et simple. Cependant, il ressort de quelques-uns des distiques que l'égoïsme apparent de Caton est à relativiser, et que l'amitié compte à ses yeux un peu plus que pour les profits qu'il peut en retirer. Il tient à protéger l'honneur de son ami, comme en témoignent ces distiques :

5. Richard Hazelton, « The christianization of Cato : The *Disticha Catonis* on the light of Late medieval commentaries », *Medieval Studies*, 19 (1957), p. 157–173, à la p. 161.

6. *Ibid.*, à la p. 163.

- II,7 *Quod pudeat socios, prudens celare memento,*
Ne plures id culpent quod tibi displicet uni.
- III,3 *Productus testis, salvo tamen ante pudore,*
Quantumcumque potes celato crimen amici.

Malgré cette différence de fond entre pensée païenne et morale chrétienne, les *Disticha Catonis* vont connaître un succès remarquable tout au long du Moyen Âge.

L'enseignement des *Disticha Catonis* au Moyen Âge

Certes les *Disticha Catonis* conservent un fond d'égoïsme, mais ils ne l'exposent pas ouvertement. Et ce qui se perçoit à travers certaines maximes peut facilement recevoir une interprétation plus conforme à la morale chrétienne. Ainsi les clercs se sont appropriés cette œuvre dès le début du Moyen Âge, et les plus grands maîtres, d'Alcuin à Jacques de Vitry, l'ont établi comme base de l'enseignement du latin. Si ces vers étaient allés à l'encontre de la morale chrétienne, ils auraient rapidement été remplacés par d'autres textes, comme les Livres sapientiaux. Le succès même des *Disticha* prouve que les médiévaux ne les voyaient pas sous le même angle que Hazelton.

De la lecture de ce recueil, on retire l'impression qu'il donne à entendre, sous une forme agréable, une sagesse facile d'accès. La forme proverbiale est en effet très appréciée dès le XII^e siècle, comme en témoigne la présence très fréquente de maximes dans les œuvres littéraires, ainsi que les nombreux recueils de « dits et proverbes » que l'on compose⁷. Le rythme des distiques, forme poétique brève, s'ancre dans les mémoires comme le refrain d'une comptine, et le vocabulaire ne pose pas de problèmes de compréhension particuliers. Max Laistner suppose que la rédaction des *Disticha Catonis* a été motivée par la volonté de fournir aux élèves un texte moral⁸. C'est en effet probable. Ce qui est sûr, c'est qu'ils faisaient partie de l'apprentissage de base du latin au Moyen Âge : on les retrouve dans presque tous les manuels scolaires conservés, à côté de l'*Ecloga Theoduli*. Tous deux constituaient la base des *Libri Catoniani*, ces recueils de textes des *Auctores octo* que l'on donnait à lire aux élèves une fois

7. Voir Vincent Gillespie, « The study of classical authors », dans *The Cambridge history of literary criticism*, t. 2, Cambridge University Press, 2005, p. 150–160.

8. Max Ludwig Wolfram Laistner, *Thought and letters in western Europe, A.D. 500 to 900*, Methuen, 1931, p. 22.

qu'ils maîtrisaient le *Donatus*⁹.

L'appréhension de cette œuvre sera facilitée par les nombreuses gloses qui vont l'entourer. Dès la fin du IX^e siècle, Remi d'Auxerre en fait un commentaire qui sera diffusé jusqu'à la fin du Moyen Âge¹⁰, augmenté, voire même remanié. Philippe de Bergame à son tour, au XIV^e siècle, propose le sien sous le nom de *Speculum regiminis quoad utriusque hominis reformationem*. Le zèle des glossateurs, encouragé par les progrès de l'imprimerie et la naissance de l'humanisme, reprend au XVI^e siècle avec les éditions commentées de Josse Bade, Jérôme Aléandre, Erasme (*Catonis disticha moralia Latine et Græce*), Étienne Dolet (*Cato christianus*), Scaliger, qui traduit également l'œuvre en grec, et le commentaire de Mathurin Cordier¹¹. Maître de grammaire dans différents collèges à Paris dont celui de Sainte-Barbe, ce dernier se consacra à l'enseignement du latin : plusieurs écrits prouvent son implication pour fournir une instruction de qualité à ses élèves, comme le *Colloquiorum scholasticorum libri IIII ad pueros in sermone Latino paulatim exercendos*, ou encore son commentaire des *Disticha Catonis*, édité en 1533. La particularité de cet ouvrage réside dans la réticence qu'éprouve Mathurin Cordier à utiliser un texte qu'il ne juge pas assez chrétien. Il n'a donc aucun scrupule à proposer une traduction en opposition avec le texte latin quand il le juge opportun, comme le souligne Robert Bolgar :

He disapproved of « Cato » as too pagan, regretted that custom forced him to use the *Distichs* and wrote his commentary to contradict rather than to illustrate them. So he appended a French translation to those aphorisms with which he agreed. But where he disagreed, he left the translation out, and he did his best to discredit « Cato » as unchristian.¹²

Quelques traductions viennent consacrer ce succès, d'abord outre-Manche, au XII^e siècle, où trois traductions anglo-normandes se succèdent, puis en France à partir du XIII^e siècle¹³. Si les premières constituent des manuels destinés

9. Marjorie Woods et Rita Copeland, « Classroom and confession », dans *The Cambridge History of Medieval English Literature*, Cambridge : Cambridge University Press, 1999, p. 376–406, à la p. 380. Voir également Eva M. Sanford, « The use of classical latin authors in the *Libri manuales* », *Transactions and proceedings of the American philological association*, 55 (1924), p. 190–248 et B. Munk Olsen, *I Classici nel canone scolastico altomedievale*, Spoleto : Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 1991.

10. Colette Jeudy, « L'œuvre de Rémi d'Auxerre : état de la question », dans *L'École carolingienne d'Auxerre*, Paris : Beauchesne, 1991, p. 373–397.

11. Sur les éditions des *Disticha Catonis* au XVI^e siècle, voir Jacques-Charles Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, vol. 1, Paris : Firmin Didot frères, 1842, ainsi que *Index Aureliensis, Catalogus librorum sedecimo sæculo impressorum*, Aureliæ Aquensis, 1982, p. 164–196.

12. Robert Ralph Bolgar, *The classical heritage and its beneficiaries*, 1^{re} édition en 1954, Londres : Cambridge University Press, 1973, p. 354.

13. Voir la liste de ces traductions dans la partie 3.2.1, p. 171.

au élèves, les traductions françaises, en revanche, s'éloignent de ce modèle et témoignent de la diffusion des *Disticha* en-dehors de son cadre originel. Leur qualité tant morale que littéraire est reconnue, et séduit même les laïcs. Si l'œuvre de Jean Le Fèvre est la dernière traduction médiévale, le mouvement connaît un regain d'ampleur à la Renaissance, avec les traductions de Jean Boucher, Pierre Grosnet, Charles Estienne, François Habert, Jacques Peletier de Mans, Étienne Du Tronchet et Clovis Hestean de Nuyssement.¹⁴

Tout ceci prouve la grande vitalité des *Disticha Catonis*, pour lesquels on ressent le besoin de renouveler régulièrement traductions et commentaires, et que même les grands maîtres ne peuvent évincer de leur programme d'enseignement. Chaque clerc a donc lu dans son enfance les *Disticha*, les a sans doute appris par cœur, et les conserve en mémoire toute sa vie. C'est pourquoi ils sont régulièrement cités dans les œuvres médiévales ; Max Manitius a tenté d'établir une liste de références à Caton dans les écrits les plus divers tels que les sermons, les traités de philosophie, les chroniques, les encyclopédies, la poésie, etc.¹⁵ Cette liste est en réalité sans fin. Abélard, Jean de Salisbury, Vincent de Beauvais, tous ont en tête les *Disticha Catonis* et savent qu'en les citant ils seront compris par leurs lecteurs. Les *Disticha* font partie d'une culture de base que possède tout homme ayant un jour été à l'école.

Jean Le Fèvre

Sa vie

On connaît peu de choses sur la vie de Jean Le Fèvre : notre principale source reste ses œuvres mêmes, que Geneviève Hasenohr a très bien analysées dans son édition du *Respit de la mort*¹⁶.

14. Voir Jean Vignes, « Pour une gnomologie : Enquête sur le succès de la littérature gnomique à la Renaissance », *Seizième Siècle*, 1 (2005), p. 175–211, note 67 p. 192, Paul Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, t. 1, Paris : Champion - Slatkine, 1988, p. 215–319 et Andrew Pettegree, Malcolm Walsby et Alexander Wilkinson, *French vernacular books : books published in the french language before 1601*, t. 1, Leiden, Boston : Brill, 2007, p. 272–275.

15. Max Manitius, « Beiträge zur Geschichte römischer Dichter im Mittelalter », *Philologus. Zeitschrift für das classische Alterthum*, LI (1892), p. 156–171, aux p. 164–171.

16. Jean Le Fèvre, *Le respit de la mort*, éd. Geneviève Hasenohr, Paris : A. et J. Picard, 1964. Toutes nos informations sur Jean Le Fèvre sont tirées de ce volume, et sont complétées par l'article « Jean Le Fèvre », *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen âge*, ouvrage préparé par Robert Bossuat, Louis Pichard et Guy Raynaud de Lage, édition revue et mise à jour par Geneviève Hasenohr et Michel Zink, [Paris] : Fayard, 1994p. 802–804.

Jean Le Fèvre est né peu après 1326 à Ressons-sur-le-Matz dans l'Oise, comme il nous l'apprend dans le *Respit de la mort*¹⁷ :

L'an mil CCC soixante seze,
le roy Charles regnant, l'an treze
de son regne tres eüeux,
si com je estoie paoureux,
en disant : « hélas ! » et « emy ! »,
VIII jours apréz le saint Remy,
me doubtai de la mort prumiere. (v. 39–45)

Si ne di je pas ne me vante
que je n'aie des ans cinquante. (v. 375–376)

fors tant que suy de Resson nés. (v. 3729)

Il est probable que Jean Le Fèvre ait été licencié *in utroque jure* ; il possède en tout cas une grande culture juridique et cite à plusieurs reprises des passages du *Corpus juris civilis et canonici* dans ses écrits. Ses études l'ont conduit à devenir « Procureur en Parlement du roy nostre sire », comme il se nomme dans le prologue de la *Vieille*¹⁸, où il exerce peu : il n'est mentionné que sept fois dans les registres du Parlement civil et criminel, entre 1364 et 1375. Manifestement, il ne cherche pas à se faire une large clientèle, les personnes qui s'adressent à lui étant toutes originaires de sa région.

Jean Le Fèvre préfère en effet se consacrer à l'écriture, bien que cela ne lui rapporte guère. Il écrit « plus pour l'esbatement de ses seigneurs et de ceuls qui aiment science que pour convoitise de don ne remuneracion d'aucun »¹⁹, mais se plaint à plusieurs reprises de sa pauvreté dans le *Respit*. La date de sa mort est tout aussi imprécise que celle de sa naissance : des éléments du *Livre de leesce*, sa dernière œuvre, permettent de la situer entre le 3 février 1380 et le 22 avril 1387.

17. Les extraits du *Respit de la mort* que nous citons proviennent de l'édition de G. Hasenohr, cf. note précédente.

18. Marie-Madeleine Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre, traduction versifiée du De Vetula attribué à Richard de Fournival. Étude et édition*, Thèse de doctorat, Paris : EPHE 2010, § 5. Sauf mention contraire, la référence des paragraphes de la *Vieille* que nous citerons dans cette étude renvoient à cette édition.

19. *Ibid.*, § 6.

Son œuvre

Jean Le Fèvre s'est d'abord essayé à la traduction avant de se lancer dans des compositions originales. Ses œuvres connaîtront un grand succès dès le début du XV^e siècle, et jusqu'au milieu du XVI^e.

- Le *Théodolet*²⁰ : il s'agit d'une adaptation en décasyllabes de l'*Ecloga Theoduli*, lutte poétique entre un berger païen, Pseustis, et une bergère chrétienne, Alithia, arbitrée par Fronesis, l'Intelligence. Chacun improvise tour à tour un quatrain d'hexamètres dactyliques inspiré de la mythologie antique et de l'Ancien Testament, et la Vérité chrétienne finit par l'emporter sur le Mensonge. Ce texte du X^e siècle fut d'abord attribué à Théodule, évêque de Syrie au V^e siècle, puis à Gottschalk d'Orbais²¹. Il était utilisé comme base de l'enseignement au Moyen Âge, mais il n'est pas pour autant simple à traduire, en raison des nombreuses allusions mythologiques que Jean Le Fèvre n'identifie pas. Geneviève Hasenohr considère cette traduction comme la plus fautive de toutes celles réalisées par Jean Le Fèvre et en déduit, certainement à juste titre, qu'il s'agit d'une œuvre de jeunesse, la première de Jean Le Fèvre.
- Le *Chatonnet* : ce titre a été attribué *a posteriori* à la traduction des *Disticha Catonis* de Jean Le Fèvre, qui est généralement appelée « Cathon en français » dans les manuscrits. Comme pour le *Theodelet*, le traducteur choisit un texte très connu utilisé pour l'enseignement du latin, et adopte la forme des décasyllabes à rimes plates disposés en quatrains.
- La *Vieille*²² : c'est une traduction du *De Vetula*, texte souvent attribué à Ovide mais qui fut probablement écrit par Richard de Fournival. Les deux premières parties narrent les aventures amoureuses d'Ovide et ont suscité beaucoup moins d'intérêt que la troisième, qui contient de nombreuses digressions philosophiques, religieuses et scientifiques, ainsi que la prédiction de la venue du Christ. C'est de cet ouvrage que Jean Le Fèvre tire la plus grande partie des connaissances qu'il cite de nouveau dans le *Respit de la mort*. La traduction est

20. Le texte est édité sous forme dactylographiée dans Geneviève Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartes, 1965 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1965, p. 23–28), p. 103 *et sq.*

21. Cette attribution a été réfutée par Karl Strecker, « Ist Gottschalk der Dichter der *Ecloga Theoduli* ? », *Neues Archiv der Gesellschaft für ältere deutsche Geschichtskunde*, 45 (1923), p. 18–13.

22. M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*. Cette édition renouvelle celle d'A. Cocheris : Jean Le Fèvre, *La Vieille ou les Dernières amours d'Ovide : poème français du XIV^e siècle*, éd. Hippolyte Cocheris, Paris : A. Aubry, 1861.

réalisée en octosyllabes à rimes plates, avec une volonté marquée de changer de rythme par rapport à ses œuvres précédentes²³.

- Le *Respit de la mort*²⁴ : c'est l'œuvre majeure de Jean Le Fèvre. Alors qu'il tombe gravement malade en 1376, le procureur imagine un plaidoyer contre la mort, demandant un sursis qui lui permettrait de ne rendre son dû qu'après avoir pleinement profité de la vie. Sa guérison achevée, il entreprend de le mettre par écrit, en y ajoutant un grand nombre de digressions témoignant de ses connaissances scientifiques. Ces considérations ont participé au succès de l'œuvre. Composé en octosyllabes, ce plaidoyer s'illustre par la vivacité de son style.
- Les *Lamentations de Matheolus*²⁵ : composées en latin entre 1295 et 1301 par Maître Mahieu de Boulogne, les *Lamentationes* sont une violente satire anti-féminine. C'est grâce à la traduction qu'en fait Jean Le Fèvre qu'elles accèdent à la notoriété. Le traducteur est d'emblée séduit par ce texte où il semble retrouver les déboires qu'il rencontre lui-même dans son mariage²⁶, même s'il reconnaît que Mahieu est parfois un peu trop virulent dans ses propos et désire prendre de la distance par rapport à lui :

Excuser me vueil en mes dis
 Que des bonnes point ne mesdis
 Ne n'ay volenté de mesdire.
 [...]
 Il convient, puis que je translate,
 Que je die ou que je me taise.
 Pour ce suppli qu'il ne desplaise,
 S'en cest dittié suy recordans
 Aucuns mos qui soient mordans,
 Car de moy ne procede mie.²⁷

23. Il écrit en effet : « Car j'entens a proceder de vers de VIII piez ou sillabes ou de IX a la fois rimez en françois », § 25.

24. G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort* et Jean Le Fèvre, *Le respit de la mort*.

25. Jean Le Fèvre, *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce (poèmes français du XIV^e siècle)*, éd. Anton Gerard Van Hamel, Paris : É. Bouillon, 1892.

26. Jean Le Fèvre écrit en effet dans le *Respit*, aux vers 2960-2963 :

« S'il n'y avoit fors que ma fame!
 Si sui tourmentéz forment ;
 Je ne suis onquez sans tourment,
 En lit, ne hors lit, ne a table! »

27. *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce*, II, v. 1541-1543 et 1560-1565. La référence aux vers des *Lamentations* que nous citerons dans cette étude renvoient à cette édition.

Néanmoins, cette faible défense ne suffira pas à le disculper et il ne parviendra pas à se détacher de l'image de misogyne qu'il s'est forgée sans le vouloir.

- Le *Livre de leesce*²⁷ : deuxième œuvre originale de Jean Le Fèvre, cette apologie de la femme vise à contre-balancer les propos anti-féministes qu'il a tenus dans les *Lamentations* : il s'agit d'une réfutation point par point des attaques de Mahieu. Mais, écrit G. Hasenohr, si « la verve de notre procureur sait être incisive dans la satire et la moquerie, il devient vite plat et ennuyeux dans le dithyrambe »²⁸. C'est sans doute pour cette raison que la postérité retiendra le premier ouvrage au détriment du deuxième.

Jean Le Fèvre a également composé trois autres œuvres que l'on ne situe pas précisément dans la chronologie :

- La *Danse macabré*²⁹ : il ne reste aucune trace de cette *Danse*, ni dans les manuscrits, ni dans les écrits des contemporains et successeurs de Jean Le Fèvre, ce qui jette un doute sur l'existence réelle de cette œuvre, d'autant plus qu'il s'agirait de la toute première danse macabre française³⁰. Cependant Jean Le Fèvre en fait la mention dans le *Respit*, aux vers 3078-3081 :

Je fis de Macabré la dance
qui toutes gens maine a sa tresche
et a la fosse les adresche
qui est leur derraine maison.

Rien ne justifie qu'il se soit attribué un texte qui n'existait pas, et dont le genre commençait tout juste à apparaître.

- Une version des *Hymnes de la liturgie* : le texte, inédit, est anonyme, mais G. Hasenohr a démontré que l'attribution à Jean Le Fèvre était très plausible. Il apparaît en effet que, d'après son vocabulaire et ses allusions, l'auteur est procureur. En outre, il a remplacé dans son prologue le verbe « forgier », jeu de mot habituel chez Jean Le Fèvre. Comme l'auteur parle d'une maladie dont il aurait souffert, ces *Hymnes* ont sans doute été écrits après 1376³¹ :

A la requête d'Aubery
Bernay, dit l'Enfant, de Tonnerre,
Qui de ce m'est venu requerre
Plusieurs fois en ma maladie,
J'ay fait ces vers, quoy qu'on en die.

28. *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen âge*, article « Jean Le Fèvre », p. 803.

29. Cf. Jean Le Fèvre, *Le respit de la mort*, p. 195–197.

30. *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen âge*, article « Danse macabre », p. 367–368.

31. Aubery Bernay n'a pas été identifié jusque-là.

Il ressort de l'œuvre de Jean Le Fèvre une grande volonté de faire partager sa culture. Il commence sa carrière d'homme littéraire en traduisant des textes très connus des clercs, mais qu'il souhaite rendre accessibles aux laïcs : son objectif transparaît clairement dans le prologue du *Chatonnet*, v. 31-32 :

Et se vous, lays, le mettez en voz tables,
Vous y pourrez trouver de bons notables.

Ainsi que dans celui de la *Vieille*, p. 3 :

... afin que les lays, qui n'entendent point le latin, puissent proufiter et eulx delecter en cest ouvraige.

Jean Le Fèvre se plaît à acquérir de nouvelles connaissances et à les dispenser à ses lecteurs, comme le prouvent ses nombreux développements scientifiques (la description de l'univers), moraux (les péchés capitaux), religieux même (les quatre manières de se confesser) dans le *Respit*. Il semble que ce ne soit pas tant de la pédanterie qu'un goût certain pour la culture et sa diffusion, qui se rapproche de ce que sera l'humanisme.

Pourquoi une nouvelle édition du *Chatonnet* ?

La traduction des *Disticha Catonis* de Jean Le Fèvre n'est pas un texte inédit : Jakob Ulrich en a déjà édité le texte en 1904³². Cependant il ne s'agit pas d'une édition critique, et plusieurs reproches peuvent lui être adressés.

J. Ulrich a sélectionné comme texte de base le ms. Turin, Biblioteca nazionale universitaria L.III.14, mais il ne précise pas sur quels critères s'est effectué ce choix. De même pour les manuscrits de contrôle, Paris, BNF Fr. 1164 (N dans l'édition d'Ulrich), Berne, Burgerbibliothek Cod. 473 (B) et Oxford, Bodleian Library, Canonici misc. 278 (C) : J. Ulrich n'a pas fait précéder son travail d'une étude de la tradition des manuscrits. Il s'avère en réalité que le manuscrit de Turin est l'un des meilleurs que nous connaissions, du point de vue de la langue. Mais il appartient à une famille de manuscrits qui diverge de l'original par ses variantes. Le texte semble en effet correct, et s'il ne restait que ce manuscrit comme témoin de la traduction de Jean Le Fèvre, rien ne nous indiquerait qu'il ne s'agit pas d'une version très fidèle. Le copiste a cependant, à quelques endroits, remplacé certains mots, ou reformulé certaines phrases, tout en respectant la métrique et la

32. Jakob Ulrich, « Der Cato Jean Lefevre's nach der Turiner Haudschrift L. III. 14. zum erstenmal herausgegeben », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 70-106.

logique de la strophe. Ces divergences ne sont pas fondamentales puisque le sens n'en est pas considérablement modifié, mais cette édition ne correspond pas aux objectifs de notre édition critique qui tente de restituer de manière scientifique, autant qu'il est possible, un texte au plus près de l'original.

En ce qui concerne les manuscrits de contrôle, ils appartiennent eux-même à deux autres familles. Ceux de Berne et de Paris font partie d'une branche assez proche du texte de Jean Le Fèvre, mais ils n'en sont pas les plus représentatifs, en raison de certains passages erronés. Si J. Ulrich a sélectionné un bon manuscrit comme texte de base, son choix des manuscrits de contrôle est un peu moins heureux.

Le manuscrit de Turin ayant partiellement brûlé dans l'incendie de la bibliothèque en 1904, il ne reste de la traduction de Jean Le Fèvre que les derniers vers. On peut donc se féliciter du choix d'Ulrich, qui nous donne accès à un texte aujourd'hui disparu, mais il est regrettable, cependant, de ne pas pouvoir comparer l'édition à l'original pour en vérifier l'exactitude. Il apparaît en effet, lorsque l'on observe les variantes des manuscrits de contrôle, que J. Ulrich a commis des erreurs dans ses relevés. Nous ne citerons qu'un exemple, au vers 57 des *Breves Sententiæ* :

Aourne toi aux marchiez et aux plaiz

L'apparat critique signale :

aourne] +N. adorne BC.

Après vérification dans les manuscrits, nous relevons que c'est Berne 473 (B) qui présente la variante « aourne » tandis qu'« adorne » apparaît dans Fr. 1164 (N). Quant à Oxford 278 (C), il ne peut présenter aucune variante puisque le passage des *Breves Sententiæ* y est omis (il ne s'agit pas d'une lacune matérielle). Manifestement, J. Ulrich a interverti ses relevés et n'a pas pris le soin de les vérifier. Ce manque de rigueur jette un doute sur la qualité de son édition. Néanmoins, en tant que seul témoignage du texte de Turin, nous avons résolu de nous y référer quand la comparaison entre celui et notre manuscrit de base pouvait se révéler intéressante.

Nous avons donc entrepris de recenser et comparer les manuscrits de la traduction des *Disticha Catonis* de Jean Le Fèvre, afin d'en sélectionner les meilleures copies et d'établir un texte qui rende justice au traducteur. La mise en page et le contenu de ces manuscrits nous ont paru dignes de considération, puisqu'ils permettent de cerner la réception de l'œuvre au XV^e siècle : pour qui le texte était-il copié, à quelles autres œuvres était-il associé ? Bien que les ma-

nuscripts soient généralement avares en renseignements, il est possible de discerner plusieurs catégories de publics, ce qui témoigne de la large diffusion du *Chatonnet*. L'étude de la mise en forme du texte n'est pas non plus dénuée d'intérêt, puisqu'elle nous permet de comprendre comment était perçue chaque unité du texte par les copistes, et en particulier ce que représentait le texte latin par rapport à la traduction.

L'œuvre de Jean Le Fèvre a en effet la particularité d'être double, de ne pouvoir être appréhendée dans son intégralité en négligeant l'une ou l'autre langue. Elle est double parce que, comme toutes les traductions, elle nous donne à entendre deux voix combinées, celle de l'auteur, Caton, et celle du traducteur. Ce sont certainement ces deux voix qui apportent au texte toute sa valeur : d'une part la sagesse, l'autorité de Caton, et de l'autre le talent littéraire de Jean Le Fèvre. Le succès repose sur ces deux aspects, bien plus que sur la fidélité de la traduction à l'original, notion très floue au Moyen Âge.

Notre étude de l'œuvre ne pouvait omettre le travail du traducteur, travail que l'on peut diviser en différentes étapes : compréhension du texte, transposition en français, formulation de manière idiomatique. À ceci s'ajoute la difficulté de composer en vers : écrire un texte littéraire sous la contrainte de la métrique et du latin, sans subir l'influence de ce dernier, constitue un défi que Jean Le Fèvre s'applique à relever avec une certaine adresse. Quant à l'analyse de la traduction en tant qu'activité, il s'agira moins de juger de la fidélité de la traduction au texte que d'examiner les procédés employés par Jean Le Fèvre pour parvenir à une traduction que lui-même et ses contemporains jugent de qualité. Nous découvrirons qu'une bonne méthode de traduction ne va pas nécessairement de pair avec un bon niveau de latin. Mais quelles que soient les faiblesses de la traduction, elles n'ont en rien amoindri le succès du *Chatonnet* à la fin du Moyen Âge.

Première partie

Étude de la traduction
de Jean Le Fèvre

Chapitre 1

La tradition manuscrite de la traduction des *Disticha Catonis*

1.1 Description des manuscrits

Les notices qui suivent ont été élaborées à partir de celles qui seront prochainement publiées par Françoise Vielliard et Frédéric Duval sur le site *Miroir des Classiques*¹ hébergé sur le site de l'École des Chartes, auxquelles nous avons apporté notre contribution. Un certain nombre d'entre elles s'appuient sur les notices manuscrites ou dactylographiées de l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (Paris).

E. Ruhe avait déjà signalé une liste de 34 manuscrits ainsi que 6 manuscrits contenant des extraits², que Françoise Vielliard a complété de quatre références³. Nous n'ajouterons que trois manuscrits supplémentaires à cette liste (Fribourg, bibl. cantonale et universitaire, L 7, le manuscrit de la vente Sotheby's du 3 décembre 1900 et le manuscrit de l'abbaye de Loos, les deux derniers n'ayant pas pu être localisés), en attendant que d'autres soient découverts.

Les manuscrits Toulouse, bibl. municipale, 822, Reims, bibl. mun. 615 et Paris, Arsenal, 3107 étant les manuscrits de base et de contrôle de notre édition du texte français, ils feront l'objet d'une description codicologique plus détaillée. Quant aux autres, nous nous contenterons des informations que les microfilms

1. <http://elec.enc.sorbonne.fr/miroir/>

2. Ernstpeter Ruhe, *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214-215.

3. Amiens, bibl. mun. 2230, Chartres, bibl. mun. 408, Londres, British Library, Harley 1008 et Philadelphie, Van Pelt Library, French 41. Françoise Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207-238 : voir la liste provisoire des manuscrits p. 231-238.

ainsi que les catalogues de bibliothèques peuvent nous apporter.

La lettre qui suit chaque manuscrit est le sigle par lequel nous le désignerons dans le *stemma* et, le cas échéant, dans l'édition.

Manuscrits de base et de contrôle de cette édition

1.1.1 Toulouse, Bibliothèque municipale, 822 (A)

Bibliographie

- *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, éd. Marquis de Queux de Saint-Hilaire, Paris : F. Didot, 1878, p. 108-109.
- KNUST (Hermann), *Mittheilungen aus dem Eskurial*, Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart, CXLI, Tübingen : gedruckt auf Kosten des litterarischen Vereins, 1879, p. 303.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VII. Toulouse, Nîmes, 1885, p. 469-472.
- MEYER (Paul), « Chronique », *Romania*, 14 (1885), compte-rendu du précédent, p. 632–633.
- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXV, et liste des manuscrits p. XII-XIII.
- ROTON (Robert de), *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, onzième série, Paris : C. Bosse, 1927, pl. 1134.
- COURCELLE (Pierre), « *La Consolation de philosophie* » dans *la tradition littéraire, antécédents et postérité de Boèce*, Paris : Institut des études augustiniennes, 1967 reproduit quelques enluminures du manuscrit : fig. 64,3 et 117,1-4.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214 et note 2 p. 220.
- TESNIÈRES (Marie-Hélène), « Les manuscrits copiés par Raoul Tainguy », *Romania*, 107 (1986), p. 282–368, et notice p. 364-368.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 93 p. 225 et p. 235.
- Le manuscrit est en ligne à cette adresse : http://numerique.bibliotheque.toulouse.fr/ark:/74899/B315556101_MS0822

Description matérielle

Début du XV^e siècle.

Parchemin, 108 f. Foliotation au crayon à papier repassé à l'encre noire (une seconde foliotation au crayon à papier dans le coin inférieur est fautive).

274 x 203 mm (justification : 197 x 145 mm pour les f. 1-87v, 197 x 132 mm pour les f. 88-108v).

Manuscrit composé de 13 quaternions et d'un senion dont les trois derniers feuillets ont été coupés dès l'origine, plus un dernier feuillet unique dont le talon est collé sous la feuille de papier recouvrant le contre-plat. Pages de garde de papier : une feuille est collée sur le contre-plat et est suivie d'un cahier de deux feuillets de papier ; à la fin du manuscrit, un cahier de quatre feuillets de papier, dont le dernier est également collé sur le contre-plat. Filigranes proches Gaudriault 534 (deux C entrelacés autour d'un sceptre surmonté d'une couronne, et ancre en contremarque). Les feuillets de parchemin ont été rognés, entamant légèrement la décoration à certains endroits. Réclames.

Réglure à la mine de plomb sur le schéma 2-1-2/0/1-1/J pour les f. 1-87v et 2-1/0/1-1/J pour les f. 88-108v.

Texte copié à l'encre brune, sur deux colonnes jusqu'au f. 87v, puis à longues lignes jusqu'à la fin ; 34 à 37 lignes. Rubriques (distiques latins à l'encre rouge).

Une seule main. Écriture cursive très soignée, imitant Raoul Tainguy : les hastes des lettres en haut de page et les hampes de celles en bas de page sont gracieusement étirées, ornées de boucles et de petits traits, et s'entremêlent parfois, les t sont terminés par un trait de plume vertical.

30 enluminures de qualité moyenne, mal conservées, uniquement pour la *Consolation de philosophie*⁴. Lettre ornée (11 lignes) f. 89v, bleue dans un cadre rouge, le tout orné de rinceaux blancs, intérieur décoré de feuilles rouges et bleues sur fond doré. Demi-cadre de feuilles rouges et bleues, doré à la feuille et orné d'un dragon ff. 1 et 89v. Lettrines dorées à la feuille, alternant cadre rouge, intérieur bleu et cadre bleu, intérieur rouge, le tout orné de rinceaux blancs. Pieds de mouches sur le même modèle. Initiales rehaussées de rouge. Initiale zoomorphe f. 103. Mentions *Nota* à l'encre rouge ou noire soulignées d'un trait rehaussé de rouge dans la marge, au niveau de proverbes⁵, de la main du copiste, aux f. 13, 15, 23 et 99v. Essais de plume de mains différentes aux f. 4, 97, 99 et 104. Dessin abstrait à l'encre brune f. 97. Dessins à plusieurs endroits de visages ou d'animaux à l'intérieur de lettres à l'encre noire (identique à celle qui a repassé la numérotation

4. Marie-Hélène Tesnières, « Les manuscrits copiés par Raoul Tainguy », *Romania*, 107 (1986), p. 282-368. La liste des sujets de ces enluminures est donnée p. 367-368.

5. Trois proverbes de la Consolation (exemple : « De trop parler et d'estre mus/ Peut on bien estre fol tenu », f. 13) et le distique IV,7.

des feuillets ?). La même main a également repassé certains dessins ou lettres du copiste qui tendaient à s'effacer.

Reliure de veau fauve à fils d'or, avec sur chaque plat, estampées à l'or, les armes de Frédéric-Maurice Ier de la Tour, duc de Bouillon⁶. Fleurs de lys estampées de même dans les entre-nerfs, à l'exception du deuxième qui porte le titre en lettres dorées : *BOECE EN VERS FRANC : MS*.

Contenu

f. 1v-85 : *Boece de confort*, traduction X de la *Consolacio philosophiae* de Boèce (inc. lat. : *Prologus super Boecium regale De Consolatione. Consolatur nos in omni tribulacione...*; inc. fr. : *Ci commence le prologue royal sur Boece de consolation. Car celui qui bat les buissons – expl. : Laquelle nous doint par sa plaisance / Celui qu'en vraie obeissance/ Tous bons cuers sert, aime et croit. Amen*, f. 1c-84d; expl. lat : *Si sit pastor quem qui requirat*, f. 84d).

Le ms. 822 est le seul des 35 manuscrits de la tradition du *Boece de confort* à comporter un second épilogue⁷, attribué à l'auteur de la traduction, que nous transcrivons en partie ci-dessous. La mention de Louis II de Bourbon, qui permet de dater la traduction des années 1380⁸, ainsi que la place de cet épilogue à l'intérieur du manuscrit, nous amène à conclure qu'il est en effet plus vraisemblable qu'il ait été écrit par l'auteur que par le copiste.

Cet auteur, moine bénédictin ou dominicain⁹, donne son nom sous la forme d'un jeu de mot :

Et s'aucun savoir mon nom veult
 Se II silabes tourner peut
 Mon propre nom saura si bien
 Que ja ne li faudra plus rien.
 Néz fu de la cité eslite

6. Ead., « Les manuscrits copiés par Raoul Tainguy », p. 366 : « écartelé au 1 d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, semé de fleurs de lys d'or (La Tour) : au 2, d'or à un gonfanon de gueules de 3 pendants de sinople (Auvergne) : au 3, coticé d'or et de gueules (Turenne) ; au 4, de gueules à une fasce d'argent (Bouillon), et sur le tout d'or à 3 tourteaux de gueules (Boulogne) ».

7. Marcel Noest, « Boece de confort », dans *L'Orphée de Boèce au Moyen âge : traductions françaises et commentaires latins (XII^e-XV^e siècles)*, t. 2, Verone : Fiorini, 2000, p. 109–118, p. 109.

8. *Ibid.* La traduction étant dédiée au roi Charles « en sa nouvelle magesté », on en déduit qu'il s'agit de Charles VI, et que la traduction est donc postérieure de peu à 1380.

9. On a longtemps considéré que le vers « Blans est mon corps, noirs ses habis » désignait l'habit bénédictin, mais Noest remet en cause cette supposition en remarquant que l'habit dominicain comporte également du noir, solution qui concorderait mieux avec divers éléments présents dans les manuscrits. Voir Id., *A critical edition of a late fourteenth century French verse translation of Boethius "De consolacione philosophiae" : "the Bœce de Confort"*, Paris : International Boethius Society (Murfreesboro), 2001 (Carmina philosophiæ, vol. 8/9), p. XXV, note 55, et Id., « Boece de confort ».

Dont est France Belgique dite.
Picart suys, mais non pas benis. . .

Nous proposons, pour résoudre ce jeu de mots, de nous concentrer sur les quatre premiers vers. Puisque le copiste n'indique pas où se trouvent les syllabes à tourner, il faut en déduire qu'il s'agit de celles que l'on est en train de lire. Or, si l'on permute deux lettres du mot *silabes*, le *b* et le *a*, et qu'on les place devant les autres, on obtient le prénom Basile¹⁰. C'est un début, mais le copiste nous a promis son nom complet (« Ja ne li faudra plus rien »). Il faut donc continuer notre interprétation de la consigne et l'appliquer à la lettre : faire tourner les mots *deux* et *silabes* (ou plutôt *Basile*) en les inversant. On lit alors *Basile de Tournai*. La suite du texte semble confirmer notre hypothèse, puisque l'auteur nous apprend qu'il est originaire de la capitale de France-Belgique.

f. 85v : feuillet blanc.

f. 86-87v. : *Diz et proverbes des Sages* (inc. : *Ci commencent les Proverbes et dis des Sages. Premièrement Chatons dit : N'est pas sire de son pays. . .* – expl. : *Il ne sot oncques si bon temps estre/ Qu'on ne perdist à putain paistre. Explicit*).

f. 88 : Epitaphe d'Alexandre (Titre : *C'est ce qui fu mis sus le tombel Alexandre le grant* ; inc. : *Hier le grant Alixandre faisoit son tresor d'or. . .* – expl. : *Qui hui n'en tiennent compte mais que en general*.)

f. 88v : feuillet blanc.

f. 89-103 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit Chatonnet en françois et en latin*, f. 103).

f. 103v-104v : feuillets blancs.

f. 105-108v : Ballades d'Eustache Deschamps (n° 407, 1165, 1167, 1394, 403, 428 et 248 selon l'édition de Queux de Saint-Hilaire et G. Raynaud).

Historique du manuscrit

Possesseurs :

Frédéric-Maurice Ier de la Tour, duc de Bouillon, prince de Sedan et de Raucourt, fils d'Henri de la Tour, vicomte de Turenne, maréchal de France, et d'Élisabeth de Nassau (1605-1652). La mention sur le contreplat supérieur, au crayon à papier : (*Mr la Tour d'Auvergne (Henri de), duc de Bouillon, † en 1623*) est sans doute fautive puisque les armes de la reliure sont celles du fils,

10. Un second anagramme de *silabe* est le prénom Blaise, moins satisfaisant que Basile puisqu'il faut déplacer plus de deux lettres.

et non du père¹¹. Cependant, rien n'interdit de penser que le manuscrit ait été légué par Henri de la Tour d'Auvergne à son fils.

Abbé Benoît d'Héliot (1695-1779) : sur le contreplat supérieur, ex-libris de papier représentant les armoiries avec banière de la bibliothèque du clergé de Toulouse (gravure sur cuivre de Claude Arthaud), comportant la mention : *Ex dono Benedicti D'héliot abbatis Professoris regii*. D'Héliot a fait don de tous ses livres à la bibliothèque du clergé toulousain en 1775, bibliothèque qui sera saisie à la Révolution et confiée à la Ville de Toulouse.

Copiste : le manuscrit a parfois été attribué à Raoul Tainguy, copiste attitré d'Arnaud de Corbie, mais plusieurs éléments infirment cette thèse, à commencer par la divergence entre les deux écritures. Les éléments de décoration sont très proches, ainsi que l'apparence globale de l'écriture, mais chacun des copistes a une manière caractéristique de tracer certaines lettres comme les *a* ou les *g*. De plus, Raoul Tainguy a l'habitude de signer ses manuscrits, en employant un vocabulaire argotique, ce que l'on ne trouve pas dans le manuscrit de Toulouse. Il est en revanche très probable que notre copiste ait travaillé à partir d'un manuscrit de Raoul Tainguy : les ballades qui achèvent le manuscrit de Toulouse sont exactement les mêmes que celles contenues dans le manuscrit Turin, biblioteca Già Reale, Saluzzo 188, écrit de la main de Raoul et illustré par le Maître de Virgile.

Date : François Avril a daté les enluminures des environs de 1400¹², tandis que la datation du ms. de Turin est estimée à 1405-1410¹³. Nous pouvons donc établir une fourchette approximative, allant de 1405 à 1415.

1.1.2 Reims, Bibliothèque municipale, 615 (B)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXX-VIII, Reims, 1904 (Départements), p. 808-809.

11. Les armes de Frédérique-Maurice de la Tour sont identiques à celles de son père. Seuls diffèrent les rubans nouant la couronne d'olivier qui entoure le blason (nœud supérieur : deux rubans tombent sous la boucle dans le blason de Frédéric-Maurice, absents dans le blason de son père. Nœud inférieur : simple boucle pour Frédérique-Maurice, double boucle pour Henri). Voir Robert de Roton, *Manuel de l'amateur de reliures armoriées françaises*, onzième série, Paris : C. Bosse, 1927, pl. 1133 et 1134.

12. M.H. Tesnières, « Les manuscrits copiés par Raoul Tainguy », notice p. 367.

13. *Ibid.*, p. 310.

- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, aux p. 307–309 (ill. p. 308).
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220, 224–226, 234 et édition du prologue p. 229–230.

Description matérielle

XV^e siècle, Reims ?

Parchemin, 208 feuillets. Foliotation ancienne en chiffres romains biffée et remplacée par une foliotation à l'encre noire moderne.

410 x 285 mm (justification : 280 x 190 mm). Deux colonnes.

Une seule main, écriture bâtarde et libraria.

16 cahiers de douze feuillets, plus un bifeuillet f. 1-2v et un cahier de quatorze feuillets f. 111-124v. Un feuillet de garde de papier au début, sans filigrane. Réclames ; signatures pour certains feuillets, parfois à demi rognée¹⁴ ; traces de piqûres par endroits. Titre courant.

Réglure à l'encre brune, à l'exception des lignes rectrices à la mine de plomb, sur le schéma 21-12-11 / 2-2 / 1-0 / JJ.

Texte copié à l'encre brune. Espaces réservés d'une vingtaine d'unités de réglure, sur la largeur d'une colonne, pour les enluminures f. 29, 52, 100v, 145, 166v et 178v. Demi-cadre de feuilles doré à l'or et peint en rouge et bleu f. 28, 29, 52, 100v, 145, 166v et 178v. Lettrines de 7 à 12 unités de réglure, intérieur doré à la feuille et orné de feuilles rouges et bleues, alternant lettre rouges, cadre bleu et lettre bleue, cadre rouge, aux mêmes feuillets. Nombreuses lettrines filigranées à antennes, de 2 à 4 unités de réglure, alternant lettre rouge, filigrane noir et lettre bleue, filigrane rouge. Pieds de mouche alternant à l'encre bleue ou rouge. Rehauts de couleur jaune pour les initiales en début de ligne.

Reiure de veau brun très abîmée, estampée à froid. Chaque plat est bordé d'un double filet et porte des fleurons aux quatre coins. Fleurons dorés à l'or entre chaque nerf.

14. Nous pouvons déduire, d'après les signatures restantes, que le premier bifeuillet n'était pas considéré comme un cahier et que les signatures commençaient au f. 3. Il est probable que le bifeuillet ait été ajouté *a posteriori*.

Contenu

- f. 1-2 : Table alphabétique des *Breves Sententiæ* et des distiques, accompagnés de leur numéro.
- f. 2v : feuillet blanc.
- f. 3-27 : index alphabétique et explication des termes (inc. : *Secuntur nomina seu dictiones principales...*)
- f. 27v : feuillet blanc.
- f. 28-204 : Philippe de Pergame, *Speculum regiminis* (inc. : *Illustris industrie et grandis benevolencie speculo francisco novello genito...*)
- f. 204-208v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

Historique du manuscrit

Possesseur : Cardinal Robert de Lénoncourt (ordonné cardinal en 1538, mort en 1561), abbé de Saint-Rémi de Reims. Mention f. 1 : *Ex dono reverendissimi domini Roberti, cardinalis de Lenoncourt.*

Provient de l'abbaye Saint-Rémi de Reims.

1.1.3 Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3107 (C)

Bibliographie

- GOGUÉ (Jean-Baptiste) et NÉE DE LA ROCHELLE (Jean-Baptiste-François), *Catalogue des livres imprimés et manuscrits, de la bibliotheque de feu monsieur d'Aguesseau*, à Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle, 1785, sous le n° 2019, p. 131-132.
- MARTIN (Henry) et FUNCK-BRENTANO (Frantz), *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, t. III, Paris : E. Plon, Nourrit et C^{ie}, 1887, p. 224-225.
- NÈVE (Joseph), *Catonis disticha : facsimilés, notes, liste des éditions du XV^e siècle*, Liège : H. Vaillant-Carmanne, 1926, p. 15 (considère, à tort, qu'il s'agit d'une traduction indépendante de celle de Jean Le Fèvre et l'attribue à « Jean Akeyman de Nevele, precepteur des enfants de Philippe de Nevele et de Marie de Hornes »).
- PECQUEUR (Marguerite), « Répertoire des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal peints aux armes de leurs premiers possesseurs », *Bulletin d'information de l'IRHT*, 4 (1955), p. 107–176, p. 124.
- SAMARAN (Charles), *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. I. Musée Condé et bibliothèques parisiennes, Paris : Éditions du CNRS, 1959, p. 153.

- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 1 p. 216, 1 p. 217 et p. 229–230.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 76 p. 221 et p. 233.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 16 feuillets. Foliotation à l'encre brune en chiffres arabes (fin XVIII^e siècle?).

270 x 205 mm (justification : 190 x 110 mm). Réglure à l'encre brune sur le schéma 2-2/0/0/A. 2 cahiers de quatre feuillets, précédés et suivis de 2 pages de garde de papier.

Une seule main, écriture bâtarde. Texte copié à l'encre brune, sans autre couleur. Initiale réservée de 4 unités de réglure f. 1, comblée par un dessin à l'encre noire postérieur (un homme présentant un livre). Initiale réservée de 3 unités de réglure f. 1v, et de 2 lignes f. 1v et 2. Réclame.

Reليure en veau marbré, à fils d'or. Poinçons estampés à l'or dans les entre-nerfs, et titres sur pièce : *DIST. DE CATON* et *MSS*.

Contenu

f. 1-16v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Chaton finit*, f. 16v).

Historique du manuscrit

Possesseur : Jean-Baptiste-Paulin d'Aguesseau, second fils du chancelier et doyen du conseil. Sa bibliothèque fut mise en vente en février 1785. L'Arsenal a conservé le catalogue de cette vente annoté par l'abbé Capperonier, bibliothécaire de M. de Paulmy¹⁵.

Copiste : L.G. ? Mention f. 16v : *L. Chaton finist. G.*

Une mention écrite en marge extérieure du f. 1 dit : *Cy commence le livre des beaux dits de Caton translatez par maistre Jehan Ackerman dits le laboureur, natif*

15. Jean-Baptiste Gogué et Jean-Baptiste-François Née de La Rochelle, *Catalogue des livres imprimés et manuscrits, de la bibliothèque de feu monsieur d'Aguesseau*, à Paris, chez Gogué & Née de la Rochelle, 1785, n° 18151.

de Nevele en Flandre et par lui dédiés aux nobles enfans de Montmorency, fiuz de Monseigneur Philippe¹⁶, sire de Nevele, et de madame Marie de Horne, ces très honorez seigneurs et dames. C'est cette mention qui a induit en erreur J. Nève et bien d'autres avec lui : en réalité, la traduction n'est en rien différente de celle de Jean Le Fèvre. Ajoutée au XVIII^e siècle¹⁷ d'une main tentant maladroitement d'imiter l'écriture du copiste, cette note est volontairement fallacieuse. Les blasons de la famille Le Laboureur¹⁸ (f. 1), Montmorency¹⁹ (f. 1, 2v et 10v) et de Horne²⁰ (f. 10v) ont également été dessinés à la plume (sans couleur) dans les marges, probablement par la même main. Rien n'indique si le manuscrit a réellement appartenu aux Montmorency, mais il est permis d'en douter.

1.1.4 Berne, Burgerbibliothek, 473 (D)

Bibliographie

- HAGEN (Hermann), *Catalogus codicum bernensium (Bibliotheca Bongarsiana)*, Berne : B. F. Haller, 1878, p. 409-411.
- MANDACH (André de), « À la découverte d'un manuscrit d'Amédée VIII à la Bibliothèque de Berne, avec des textes inédits attribués à Alain Chartier », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 30 (1968), p. 115–132, notice détaillée p. 127-132.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 1 et 4 p. 214, p. 215 et note 3 p. 221.
- *The poetical works of Alain Chartier*, éd. James C. Laidlaw, Cambridge - London : Cambridge university press, 1974, notice p. 84 (et *passim*, se reporter à l'index des manuscrits).
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, aux p. 306-307.

16. Philippe I^{er} de Montmorency épouse Marie de Hornes en 1496 et meurt en 1526.

17. Cette mention est signalée dans le *Catalogue des livres imprimés et manuscrits de la bibliothèque de feu M. d'Aguesseau*, datant de 1785, ce qui nous donne un *terminus ante quo*. Les traces de crayon à papier que l'on relève au niveau des dessins nous suggèrent cependant qu'elle est antérieure de peu à cette date, ce qui confirme l'expertise que nous a fournie Marc Smith, qui la datait de la fin du XVIII^e siècle.

18. « D'azur à une étoile à 8 rais d'or au chef endenché de même », Johannes Baptista Rietstap, *Armorial général, contenant la description des armoiries des familles nobles et patriciennes de l'Europe précédé d'un Dictionnaire des termes du blason*, Gouda : G. B. Van Goor, 1861, p. 607.

19. « D'or à la croix de gueules cantonné de seize alériens d'azur. Cimier : une tête de lévrier d'or, langée de gueules, colletée du même, bordé, cloué et bouclé d'or », *Ibid.*, p. 726.

20. « D'or à trois huchets de gueules virolés d'argent », *Ibid.*, p. 529.

- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 226 et 231.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 140 feuillets. Recueil factice composé de quatre unités, partie A f. 1-16v, partie B f. 17-114v, partie C f. 115-130 et partie D f. 130v-140v : « Ce manuscrit s'est donc développé par étapes, au cours de la première moitié du XV^e siècle environ. Il combine des textes italiens, français et latins, bibliques, liturgiques, philosophiques, astrologiques, historiques et littéraires sur du papier des deux versants des Alpes, de l'Italie du Nord et de la région savoyard-rhodanienne. »²¹ La première étape, qui forme la partie A, date du premier tiers du XV^e siècle et provient d'Italie du Nord. La deuxième étape (partie B jusqu'au f. 114v) aurait été écrite autour de 1435-1437 à Chambéry. Les *Distiques* correspondent à la troisième étape : il s'étendent de la fin de la partie B, copiée vers 1440-1450 sur papier du Sud-Est de la France, au début de la partie C, également écrite vers 1440-1450 sur papier du Sud-Est de la France. La partie D serait quant à elle datée des années 1447-1451.

Reliure modeste en parchemin, Berne XVIII^e siècle. Titre latin : *Moralia etc.*

Contenu

f. 1-14v : *Livro de sorti de papa Bonifacio*²² (inc. : *Questo si e uno libro de sorti de papa Bonifacio* – expl. : *Tu avera tre moglie, tute l'una pegiore che l'altra. Explicit liber sortium astrologie ; Domino grates. Amen.*)

f. 15-16v : textes latins datés de la quatrième étape.

f. 17-98v : Pièces en vers et correspondances d'Alain Chartier (dont *La belle dame sans mercy*, f. 17-33v, *Le lay de paix*, f. 51-56v, *Le bréviaire des nobles*, f. 56v-66, etc.)

f. 99-119v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Cy finist Cathon de la nouvelle translaçon. Finis*, f. 119v).

f. 120-130 : Trois pièces en vers, en français.

f. 130v-140 : Textes divers (didactiques, bibliques, philosophiques, etc.). Ces

21. A. de Mandach, p. 118-119.

22. A. de Mandach identifie ce pape comme étant Boniface IX : André de Mandach, « À la découverte d'un manuscrit d'Amédée VIII à la Bibliothèque de Berne, avec des textes inédits attribués à Alain Chartier », *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, 30 (1968), p. 115–132, p. 128.

textes écrits lors de l'étape D apparaissent également çà et là à l'intérieur des autres parties, dans les marges et sur des feuillets laissés blancs.

Historique du manuscrit

Les recherches d'A. de Mandach l'ont amené à identifier ce manuscrit comme ayant été composé pour Amédée VIII de Savoie, devenu pape sous le nom de Félix V. La signature au f. 113 serait celle de son petit-fils, Louis de Savoie.

Autres manuscrits contenant le texte complet

1.1.5 Amiens, Bibliothèque municipale, 2230 (Am)

Bibliographie

- HOLMES (John), *Catalogue of the Mss. at Ashburnham Place. Part the second, comprising a collection formed by Mons. J. Barrois*, Londres, s. d. n° CCCCXII.
- *The Ashburnham library. Catalogue of the portion of the famous collection of manuscripts, the property of the Rt. Hon. the Earl of Ashburnham, known as the Barrois Collection. Which will be sold by auction*, juin 1901, lot n° 97, p. 36.
- PETERSEN (Holger), « Deux versions de la *Vie de saint Eustache* en vers français du Moyen Âge. Édition critique », *Mémoires de la société néophilologique de Helsingfors*, 7 (1924), p. 51–242, en particulier p. 110-168.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. LXV. Amiens, Caen, 1990 (Suppléments), p. 49.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220, 223, 225 et 237.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 70 feuillets. Pas de foliotation continue. Il manque un cahier (4 feuillets) entre les f. 50 et 51. 208 x 140 mm.

Copié par cinq mains différentes : première main f. 1-15, deuxième main f. 16-29, troisième main f. 31-43, quatrième f. 43-44v et cinquième f. 45-69.

Reliure plein veau, XIX^e siècle.

Contenu

- f. 1-15** : *Vie de saint Eustache* en quatrains d'alexandrins monorimes (inc. : *Tout mon proposement ay mis en biaux dis dire/ Pour che voel recorder s'il plaist a nostre sire/ la vie saint Witaisse qui moult ot de martire...* – expl. : *Dieux par sa grant vertu nous otroit tel fianche/ que nous ayons le joye qui durra sans fin./ Explicit*).
- f. 15** : maximes latines.
- f. 15v** : feuillet blanc avec essais de plume (*Catons qui, Catons qui fu su, mei Deus...*).
- f. 16-29v** : Traduction des Sept psaumes de pénitence (Titre : *Ce sont les sept psaumes en vers romans*. inc. : *Domine ne in furore tuo arguas/ Dieux sires plains de pitié/ Huy depri je ta majesté...* – expl. : *Je suis tes sers ma vie convoye/ En la toy pardurable joye/ Gloria patry et filio/ Glorieux Dieux tous biens donne*s).
- f. 30** : feuillet blanc avec essai de plume (*notam fac mihi*).
- f. 30v** : feuillet blanc.
- f. 31-43** : Instructions pour la confession (Titre : *Coment on doit faire confession certaine et valable pour l'ame et pour le corps*. inc. : *Premiers on doit ester dolans et repentans de tous les pechiés que il fist onques et avoir ferme volenté que tous les jours de sa vie* – expl. : *et à vous sire prestre que vous en priés nostre seigneur que il ait mercy de moi. Amen, Confiteor, Pater noster etc.*)
- f. 43-44v** : Prières à Jésus Christ en latin (Titre : *Orisons de Jhesucrist en cas de tribulacions ou adversities perilleuses pour lui ou pour autrui*. inc. : *Dulcissime Jhesu Christe verus* – expl. : *Christum dominum nostrum. Amen etc.*). Main n° 2.
- f. 45-57** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*. Main n° 3.
- f. 57v- 58v** : Essais de plume.
- f. 59-69** : *Facet* en français (Titre : *Explicit Fachet en franchois*. inc. : *Cathon qui fu moult sages homs/ de qui enseignement avons...* – expl. : *Et grant prouffit y porront prendre/ Tuit cil qui le voudront aprendre.*)
- f. 69v** : Essais de plume, mentions de possesseurs.

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Célestins d'Amiens. Mention f. 1 marge inférieure : *Aux Celestins d'Amiens*.
- Jacques de Bonneval. Mention f. 69 marge inférieure : *Cest livre chy est à Jacque de Bonneval. Quy le trouvera, bon vin ara. Quy le reterra, mal fait sera. J de Bonneval*.
- Henri Gaudey. Mention f. 69v : *Henry Gaudey. Cest livre cy est à luy, qui le trouvera, sy le raporte, bon vin ara blanc ou varmel. Et qui le retrera pendu sera au gibet de Pontasze, sy bera de la sarvoise. Henry Gaudey*.

- Reboulant, signature f. 69v.
- Marguerite Segnanville. Mention f. 69v : *Ce livre cy est a mademoiselle Marguerite Segnanville. Qui le retrouvera et ly rapportera bon gré en aura et avec bon aver.*
- Jean-Baptiste-Joseph Barrois (1785-1855).
- Lord Bertram Ashburnham (1803-1869).

Provient de la bibliothèque de Jean Masson (mort en 1933), acquise par la ville d'Amiens.

1.1.6 Besançon, Bibliothèque municipale, 588 (Be)

Bibliographie

- *La vie de saint Alexis : poème du XI^e siècle et renouvellements des XII^e, XIII^e, et XIV^e siècles*, éd. Gaston Paris et Léopold Pannier, [Paris] : A. Franck, 1872, p. 336-337.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXXII. Besançon, 1897 (Départements), p. 344-348.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 1 p. 216.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289-316, aux p. 306-307.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207-238, aux p. 223-225, 227 et 231.

Description matérielle

Début du XVI^e siècle.

Papier (Briquet 8701, 13853, 14175, 14181, 14186), 170 feuillets. 292 x 220 mm. Plusieurs mains. Recueil de textes historiques et moraux . La partie qui contient la traduction des *Distiques* (f. 85-91) constitue un cahier différent, tant par l'écriture qui est bâtarde et non pas cursive que par la foliotation romaine (f. I-VII = f. 85-91) et par la signature rubriquée du cahier qui est de type I-III.

Reliure : ais de bois recouverts de peau chamoisée jaune.

Contenu

f. 1-25 : *La Passion de Jésus Christ* (inc. : *Au temps que Jhésu Crist print mort et Passion en Jhérusalem, soubz la main de Pylate...*). Paulin Paris, identifie ce texte comme « un récit fait d'après l'évangile apocryphe de Nicodème et la première branche du saint Graal dite de Joseph d'Arimathie. »²³

f. 25-41 : *Vengeance de la mort et Passion de Jésus Christ* (inc. : *Après quarante ans que Jhésu Crist print mort et Passion en croix, en Jhérusalem...* – expl. : *Explicit la destruction de Jherusalem*).

f. 41v-54v : *Les choses qui appartiennent à faire pour le remede de l'ame* (Titre : *En cest livre sont contenues et escriptes les choses qui appartiennent à faire pour le remede de l'ame...* – expl. : *qui nous vuille garder tellement de la temptation de l'anemy, que nous puissions tous jours cognoistre et acquerir sa joye de paradis, qui sans fin durera ou siegle des siegles. Amen. Explicit l'arcevesque de Sens*).

f. 55-63v : *Roman de Robert le Diable* (Titre : *Cy finit le Romant de Robert le Dyable, qui fut filz au duc Aubert de Normandie*; inc. : *En nom de Jhésu Crist, qui est nostre doulz père,/ Veul commancier ung dit; mais, par le grand misère...* – expl. : *Car oncques il ne vout à malvaistier penser./ Dieu nous dont Paradis trestous au deffiner! Amen.*)

f. 64-73v : *Vie de saint Alexis* (Titre : *Explicit la Vie mon seigneur saint Alexis*; inc. : *En l'onneur de Dieu, le père tout puissant, Qui trestous nous forma et fit à son semblant...* – expl. : *Avoir puissions des anges la belle compaignie. Amen.*)

f. 74-84v : *Les gages de bataille* (Titre : *Cy après sont les armoines (sic) et ordonnances qui ce apartiennent à gaiges de bataille, fait par quereille, selon les constitucions faictes par le bon roy Phelippe de France*).

f. 85-92v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

f. 93-112v : *Les coutumes générales et ordonnances des parlements du comté de Bourgogne* : recueil d'ordonnances de Philippe le Bon relatives à la Franche-Comté.

f. 113-125v : Statuts de l'archevêque Quentin Ménard pour les notaires et procureurs exerçant près la cour de l'officialité archiépiscopale.

f. 126-132v : Traduction française du traité de Rouen, qui établissait un *modus vivendi* entre la commune de Besançon et le clergé de cette ville.

f. 133-155v : Recueil des édits rendus par le parlement de Dole pour l'administration de la justice et l'exercice de la police en Franche-Comté entre les années 1421 et 1499.

23. Paulin Paris, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, t. VII, Paris : Techener, 1848, p. 377-378.

f. 156-171v : Lettres de Charles VII pour la réformation de la justice, données en avril 1454 [incomplet de la fin].

Historique du manuscrit

Possesseur : Pierre Bonvalot, chanoine et doyen de Beaupré, mort le 26 septembre 1511. Mention : *Pierre Bonvallet*, plat intérieur I de la reliure, garde IV avec armes et plat intérieur II de la reliure).

« Sur le premier feuillet de garde, qui est en parchemin, le possesseur du volume, le chanoine Pierre Bonvalot, oncle de la femme du garde des sceaux Nicolas Perrenot de Granvelle, a écrit très incorrectement une épitaphe en dix-huit quatrains français, concernant le duc de Bourgogne Philippe le Bon, pièce de vers qui débute ainsi :

*Jehan feut nez de Phelipe
Que du roy Jehan feut filz,
Et de Jehan je Phelipe
Qui mort tient en ces filz. . .*

Sur les gardes du volume apparaît, à plusieurs reprises, la signature du possesseur, ainsi écrite : *Pierre Bonvallet*. On y trouve le nom de *Marguerite Merceret*, mère de la dame de Granvelle, et celui d'*Estienette Bonvalet*, devenue la femme de l'ambassadeur Jean de Saint-Mauris. »²⁴

M. Castan, bibliothécaire de Besançon, cité par G. Paris et L. Pannier, retrace la suite de l'histoire du manuscrit : « Ce recueil, de format *in-folio mediocri*, provient de la famille Bonvalot, de Besançon, de laquelle sortait la femme du chancelier Perrenot de Granvelle, mère du cardinal de ce nom. Les Granvelle le possédèrent, et après eux les de la Baume, et de ceux-ci il passa dans les mains de l'abbé Jean-Baptiste Boisot, fondateur de la Bibliothèque publique de Besançon. »²⁵

1.1.7 Bruxelles, Bibliothèque royale, 1127-1129

Bibliographie

- BAYOT (Alfonse), *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque Royale de Belgique*, Bruxelles : Bibliothèque royale, (s. d.) p. 9.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.

24. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXXII. Besançon, 1897 (Départements), p. 348.

25. *La vie de saint Alexis : poème du XI^e siècle et renouvellements des XII^e, XIII^e, et XIV^e siècles*, éd. Gaston Paris et Léopold Pannier, [Paris] : A. Franck, 1872, p. 337.

- REYNHOUT (Lucien), « Les manuscrits de Bruxelles des *Disticha Catonis* », *Archives et Bibliothèques de Belgique*, 57 (1986), p. 462–482, aux p. 470-472.
- VEYSSEYRE (Géraldine), « Liste des manuscrits des trois *Pélerinages* », dans *Guillaume de Digulleville, Les Pélerinages allégoriques*, dir. Frédéric Duval et Fabienne Pomel, Rennes, 2008 (Interférences), p. 425–453, à la p. 427.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220 et 232.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 114 feuillets. 290 x 225 cm.

Texte copié sur deux colonnes. Les *Distiques* sont copiés sur un cahier autonome qui a été rogné pour l'adapter au format du reste du manuscrit. Il manque du texte sur le bord droit des feuillets 109, 110, 111 et 113 (mais pas sur le verso).

Texte sur deux colonnes. Deux mains différentes : première main f. 1-106v (Guillaume de Digulleville); seconde main f. 107-114 (*Distiques*), écriture bâtarde.

Contenu

f. 1a-85b : Guillaume de Digulleville, *Pélerinage de vie humaine*.

f. 85b-106d : Guillaume de Digulleville, *Pélerinage de l'âme* [incomplet de la fin].

f. 107-114 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* [incomplet du début] (Titre : *Explicit Chaton translaté en français*, f. 114).

1.1.8 Chantilly, Musée de Condé, 729 (Ch)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, Paris, 1928 (Bibliothèques de l'Institut, Musée Condé à Chantilly), p. 149-150.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- JUNG (Marc-René), *La légende de Troie en France au Moyen Âge : analyse des versions françaises et bibliographie raisonnée des manuscrits*, Bâle - Tübingen : Francke, 1996, p. 433.

- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 212, 220, 222 (note 83) et 232.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 517 feuillets. Foliotation en chiffres romains.

280 x 200 mm. Texte à longues lignes.

Manuscrit de luxe.

Reliure de veau fauve aux armes de Bourbon-Condé.

Contenu

Chronique de Baudouin d'Avesnes (inc : *Qui le Trésor de sapience veult mettre en la marre de sa memoire et l'enseignement des sages es tables de son cuer escrire...*, f. 16.)

f. 441-457v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

Historique du manuscrit

Possesseur : Charles de Bourbon, connétable de France. Le manuscrit est mentionné dans l'inventaire de sa librairie dressé à Moulins en 1523.

1.1.9 Chartres, Bibliothèque municipale, 408

Ce manuscrit a brûlé dans l'incendie de la bibliothèque en 1944.

Bibliographie

- BRUNET (Jacques-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, vol. 1, Paris : Firmin Didot frères, 1842, p. 585.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XI. Chartres, 1890 (Départements), p. 186-187.
- LÅNGFORS (Arthur), « Jacques Bruyant et son poème : la voie de povreté et de richesse », *Romania*, 45 (1918-1919), p. 49–83, notice p. 62.
- VEYSSEYRE (Géraldine), « Liste des manuscrits des trois *Pélerinages* », dans *Guillaume de Digulleville, Les Pélerinages allégoriques*, dir. Frédéric Duval et Fabienne Pomel, Rennes, 2008 (Interférences), p. 425–453, en particulier p. 428.

- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, à la p. 237.

Description matérielle

XIV^e ou XV^e siècle.

Parchemin, 108 feuillets.

Contenu

f. 3-19 : Jacques Bruyant, *Voie de pauvreté et de richesse*.

f. 19-104 : Guillaume de Digulleville, *Pélerinage de vie Humaine*.

f. 104v-108v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (inc. : *Cy commence Chatonnet en françois que translata maistre Jehan Le Fèvre et en fist de II vers quatre*, f. 104v).

Historique du manuscrit

f. 108v : *L'an de grace mil CCCC vint et deux, maistre Estienne Huvette, chanoine de Chartres donna à l'église de Chartres ce present livre pour servir et mettre en la librairie de la dite eglise.*²⁶

1.1.10 Copenhague, Kongelige Bibliothek, Thott 307

Bibliographie

- ABRAHAMS (Nicolas-Christian), *Description des manuscrits français du Moyen Âge de la bibliothèque royale de Copenhague*, Copenhague, 1844, p. 57.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 227 et 232.

Description matérielle

XV^e siècle.

Vélin, 22 feuillets.

26. J. Brunet, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, p. 585.

Contenu

Disticha Catonis : « Le texte latin de ce manuscrit, écrit en rouge, a été conservé ; mais la traduction française, écrite en noir, a été entièrement effacée, probablement à dessein. A la tête de la première page on lit : *Cy commence Chaton en françoys de la translacion de maistre Jehan le Fevre.* »²⁷

1.1.11 Douai, Bibliothèque municipale, 765 (Do)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VI. Douai, 1878, p. 461-463.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 2 p. 220.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, aux p. 306-307 (et ill. p. 308).
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fevre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220, 224 (note 90), 227 et 232.

Description matérielle

Recueil factice composé de trois unités : la première date de la fin du XIV^e ou du début du XV^e siècle (f. 1-19v). La seconde provient du nord-est de la France et date de la première moitié du XV^e siècle (f. 20-115v). La troisième remonte au début du XIII^e siècle (f. 116-140v).

Parchemin, 139 feuillets. 250 x 170 mm.

Écriture : « Trois écritures différentes dont la première est une minuscule mixte gothique, de vingt-huit lignes, avec des majuscules gothiques en bleu ou en rouge et des arabesques ; la seconde, une cursive gothique, sur deux colonnes de trente-trois lignes ; et la troisième, une minuscule gothique de dix-huit lignes. »²⁸

27. Nicolas-Christian Abrahams, *Description des manuscrits français du Moyen Âge de la bibliothèque royale de Copenhague*, Copenhague, 1844, p. 57.

28. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VI. Douai, 1878, p. 462.

Contenu

f. 2-19 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit Catho dans castigamina nato*, f. 19).

f. 19v : feuillet blanc.

f. 20-115 : Traduction de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce par Jean de Meun : texte latin (colonne de gauche) et traduction (colonne de droite), (inc. : *À ta royal majesté tres noble prince... – expl. : du juge qui toutes choses voit*).

f. 115v : feuillet blanc.

f. 116-139v : Pseudo-Boèce, *De disciplina scolarium* [latin] (inc. : *Vestra novit intentio de scolarium disciplina – expl. : Inquinamenta permanebunt.*)

f. 140-140v : feuillets blancs.

Historique du manuscrit

Possesseur : Chrétien, abbé de Marchiennes de 1389 à 1412. Mention du bibliothécaire de Marchiennes, Dom Charles Godin, f. 1 : *Apporté par l'abbé Chrétien au XIV^e siècle.*

1.1.12 Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, L 7 (F)

Bibliographie

- BERTONI (Giulio), *Notice sur deux manuscrits d'une traduction française de la Consolation de Boèce conservés à la Bibliothèque cantonale de Fribourg (Suisse)*, 1911, voir ill. à la p. 83 (f. 81).
- ROQUES (Mario), « Traduction en vers, par Renaud de Louhans, frère prêcheur », *Histoire littéraire de la France*, 37 (1938), p. 471, note 6.
- ZWICK (Gabriel), *La vie intellectuelle et artistique [à Fribourg]*, Fribourg : Fragnière, 1957, p. 377, note 4.
- DWYER (Richard), *Boethian fictions : narratives in the medieval French versions of the Consolatio philosophiæ*, Cambridge (Massachusetts) : Mediaeval Academy of America, 1976, p. 130.
- *Miroir de la science : 100 ans de livres à l'Université de Fribourg*, Fribourg : Éditions universitaires, 1990, ill. à la p. 54 (f. 83).
- ATHERTON (Béatrice) et ATKINSON (Keith), « Les manuscrits du Roman de Fortune et de Félicité », *Revue d'histoire des textes*, 22 (1992), p. 185-186.
- JUROT (Romain), *Catalogue des manuscrits médiévaux de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg*, Dietikon-Zurich : Urs Graf Verla, 2006 (notice codicologique très complète).

Description matérielle

Fribourg (?), milieu du XV^e siècle.

Papier, 185 feuillets. La foliotation passe de 184 à 189 ; f. 1 mutilé ; lacune d'un feuillet après les f. 174 et 190, sans perte de texte.

285 x 215 mm (170-185 x 130-140 mm).

Cursive livresque.

Présence de réclames.

Contenu

f. 1-164 : Renaut de Louhans, *Roman de Fortune et de Felicité* [traduction de la *Consolatio philosophiae* de Boèce] (Titre : *Boece dell...* ; inc. : *Fortine mere dell... – expl. : pardonne tout son meffaits. Amen.*)

f. 164 : Dix vers tirés du prologue du livre II de la *Consolatio Philosophiae* de Boèce [addition d'une main différente].

f. 164v-184 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Cathon ly sage*).

f. 184v-189 : Testament de Hans Fischer, de Nidau [allemand, addition du XVI^e siècle] (Titre : *Ein Testamennt* ; inc. : *Wir der schuldtheyß unnd das gricht zu Nydow thun khundt...* – expl. : *Datum denn 24. tag heywmonett zu Hinderkappeln [?] im 1530 jar. 24. 7. 1530*).

189v : Ballade [Addition du XV^e siècle] (inc. : *Marcy requier douce dame d'onneur/ Ayes pitié de moy...* – refrain : *Secrés seray pour votre honeur garder/ Vray et loyal je vous jure...*).

Historique du manuscrit

Possesseur : Franz Rouginet. Mention f. 25v : *Frannz Rugine*, f. 190v : *Franz*, plus bas *Ruginet*, signature *F. Rouginnet*, armoiries de Fribourg accompagnées des initiales F.R. et de la date 1520 Jor ; F.R. D.F. 1563 et initiales FR.

f. 2 : *Weck sum*, XIX^e siècle.

Entré à la Bibliothèque cantonale et universitaire avant 1910.

1.1.13 Grenoble, Bibliothèque municipale, 871 (G)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. VII. Grenoble, 1889 (Départements), p. 262-264.

- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXIX, et liste des manuscrits p. XII-XIII (ne mentionne pas la présence de la traduction de Jean Le Fèvre).
- WALTON (Thomas), « Notes sur le manuscrit 871 de la bibliothèque municipale de Grenoble », *Romania*, 54 (1928), p. 465–475.
- GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF (Élie), *L'Histoire de Griseldis en France au XIV^e et au XV^e siècle*, Paris, impr. F. Paillart ; libr. E. Droz, 1933, p. 93.
- PELLEGRIN (Élisabeth), « Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France », *Italia medioevale e umanistica*, 7 (1964), p. 405–522, à la p. 414.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 4 p. 215.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, à la p. 307 (et ill. p. 308).
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220, 221 (note 76), 226 et 232.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 211 feuillets, le f. 212 a été arraché. La foliotation passe de 175 à 177 sans lacune de texte.

Recueil factice composé de trois unités, f. 1-55v, f. 56-108v et f. 109-211. 295 x 208 mm.

Reliure : ais de bois couverts de basane.

Contenu

f. 1-4v : Christine de Pisan, *Proverbes moraux* [incomplets] (Titre : *Les dictz des saiges* ; inc. : *Les bonnes paroles et les saiges notables/ Ramentevoir souvent sont prouffitables. . .*).

5-13v : *Dits des philosophes* (Titre : *Ce sont les dits des philosophes*, f. 5 ; inc. : *J'avoie assez à pasturer Mais nul ne peut aise endurer. . .*).

f. 14-56 : *Floret* en français (inc. : *Ce livre est divisé en six parties. . .* ; inc. du texte f. 15 : *Vous qui prenez plaisir à lire/ Les romans d'armes et d'amours. . .*).

f. 56v-71v : Georges Chastellain, *L'aventurier ou le miroir de mort* (Titre : *Explicit le miroir de mort*, f. 71v ; inc. : *Je fus un digne serviteur/ Ou temps de ma première jeunesse*).

f. 72-98v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit le*

livre de Chaton translaté de latin en françois, f. 98v).

f. 99-108 : *Facet en français* (Titre : *Cy fine le petit livret que fist et composa Facet, f. 108 ; inc. : Chaton qui fust moult saige homme,/ De qui enseignement avons...*).

f. 108v : feuillet blanc.

f. 109-187 : *Le livre des bonnes mœurs*, de Jacques le Grant, Augustin.

f. 187v : Table pour connaître la date de Pâques.

f. 188-199 : *Vie de Fleurence de Rome* (inc. : *Pour ce que de mal faire ne puet nul bien venir,/ vueil d'ung fait merueilleux ma parole tenir...*).

f. 199v-206v : *L'histoire de Griseldis*, traduction anonyme de *Griselda* de Pétrarque (inc. f. 199 : *À l'exemple des fames mariés ay cy mis un petit livret, appelé le Mirouer des Dames, d'une vaillent fame nommee Grisellidis, et du marquis de Saulces (sic) son mari ; f. 199v : Cy comence la vie de Griselidis. Aux piés des mons en un cousté d'Italie est la terre de Saluces...* ; expl. : *Explicit le livre de la constance et de la pascience de Grisellidis, qui fut fame d'ung Vuautier, lequel fut marquis de Saluces en un cousté d'Ytalye*).

f. 207-209 : *Vie de saint Jean Paulus* (inc. : *Vie de monseigneur saint Jehan Paulus. La Vierge glorieuse, qui le doulx Dieu porta...*).

f. 209v-211v : *Vie de saint Georges, martyr* (inc. : *U temps que le grant parcécuteur des mescréans estoit contre les crestiens...*).

Historique du manuscrit

Possesseur : Abbaye de la Grande Chartreuse.

Copiste : Megenon. Mentions f. 206v et 209v, signature en lettres imitées du grec avec paraphe.

1.1.14 La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 73 J 55 (LH)

Bibliographie

- JONCKBLOERT (Willem Jozef Andries), *Die dietsce Catoen : een middelnederlandsch leerdicht*, D. du Mortier en zoon, 1845 : édition du texte français de la traduction des *Distiques* à partir de ce manuscrit p. 61-78.
- BRAYER (Édith), « Jubinal et les manuscrits de la Bibliothèque Royale de La Haye », *Bulletin d'information de l'IRHT*, 3 (1954), p. 71-86.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214 et p. 221.

- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, à la p. 307.
- BRAYER (Édith), *Catalogue of French-language medieval manuscripts in the Koninklijke bibliotheek and Meermannno-Westreenianum, the Hague*, Amsterdam : Moran Micropublications, 2003, p. 18.
- KORTEWEG (Anne), *Splendour, gravity & emotion : French medieval manuscripts in Dutch collections*, Zwolle : Waanders, 2004, p. 13, 118-120, 210, n° 50, pl. 92-93.
- LAURENT D'ORLÉANS, *La somme, le roi*, éd. Anne-Françoise Leurquin-Labie et Édith Brayer, Paris : Société des anciens textes français, 2008, p. 514.
- STUIP (René), « Unité de l'enluminure, unité du manuscrit ? À propos d'un manuscrit contenant une copie des *Heures de Contemplacion* de Christine de Pizan (La Haye, KB, 73 J 55) », dir. T. Van Hemelryck et S. Marzano, *Le recueil au Moyen Âge, La fin du Moyen Âge*, 9 (2010), p. 289–301.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 223–224, 226 et 232.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 142 feuillets. Il manque un feuillet entre les f. 7 et 8.

Deux mains différentes, la première f. 1-25 (bâtarde bourguigonne de gros module) et la seconde f. 27-142.

12 miniatures de qualité médiocre.

Contenu

f. 1-25 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

f. 25v-26v : feuillets blancs.

f. 27-50v : Frère Laurent, *Somme le roi*, livre III (ch. 31 à 39).

f. 51-92v : Christine de Pisan, *Heures de contemplacion sur la Passion de nostre Seigneur*.

f. 92-93v : Albert de Montferrand, archevêque de Cologne, *Neuf paroles* (inc. : *Donne un denier pour l'amour de Dieu...*).

f. 94-126 : Pierre de Nesson, *Vigiles des morts*.

f. 126-142v : Jean de Remin, *Enseignement moult piteux*.

1.1.15 Londres, British Library, Harley 1008 (L)

Bibliographie

- *A catalogue of the Harleian manuscripts in the British museum*, t. 1, London : House of Commons, 1808, p. 507.
- WARD (Harry), *Catalogue of romances in the Department of manuscripts in the British museum*, t. 1, London : Printed by order of the Trustees, 1883, p. 757-760.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, aux p. 306-307.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 44 p. 215 et 237.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 130 feuillets. Recueil factice de textes latins et français. Deux mains pour les textes français, la première f. 57-78v ; la deuxième f. 79-80v.

Contenu

- f. 1-56v** : Ensemble de textes latins religieux et moraux.
 - f. 57-67** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* [incomplet du début] (Titre : *Explicit Caton*, f. 67).
 - f. 67v-78v** : Jean Le Fèvre, *Theodelet*, traduction de l'*Ecloga Theoduli*.
 - f. 79-130v** : Ensemble de textes latins religieux, moraux et littéraires.
- Pour le détail des textes latins, voir *A Catalogue of the Harleian manuscripts*.

1.1.16 Oxford, Bodleian Library, Ashmole 789

Bibliographie

- BLACK (William), *A descriptive, analytical and critical catalogue of the manuscripts bequeathed unto the University of Oxford by Elias Ashmole*, Oxford : University Press, 1845, col. 410-416.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 4 p. 215 et 2 p. 220.

- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, à la p. 233.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 377 feuillets, foliotés 1-375 (deux fois foliotés 1 et 22). 285 x 212 mm.

Recueil de huit unités codicologiques différentes.

Contenu

f. 1-5v : *Exercitia Notariala*.

f. 6-19v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Catonis disticha latine cum versione gallica cuique subjecta et prologo sic inc.*, f. 6).

f. 20-21v : *Diz et proverbes des Sages* (inc. : *I n'est pas sire de son pais...*).

f. 22-42 : Formulaire de lettres.

f. 43-359v : Documents épistolaires concernant principalement les relations entre les rois de France et d'Angleterre au Moyen Âge.

f. 360-377 : Calendriers et tables astronomiques.

Voir *A descriptive, analytical and critical catalogue...* pour une liste du contenu plus détaillée.

Historique du manuscrit

Possesseur :

- Charles Boothe, évêque d'Hereford (consacré le 30 novembre 1516). Mentions f. 1 : *Volo istum librum remanere in registro. C. Hereford. ; Donatus est hic liber per reverendum in Christo patrem et dominum, dominum Carolum divina permissone Herefordensem episcopum, officio registrarii episcopi Herefordensis ea intencione et voto quod semper penes officium registrarii absque alienatione ejusdem remaneat, teste David Walker, dicti reverendi patris registrarario. David Walker et Carolus Boothe consecratus in episc : Hereford, 30 nov. 1516. 8.H.8.*
- Elias Ashmole, qui légua ses manuscrits à l'université d'Oxford en 1683.

1.1.17 Oxford, Bodleian Library, Canonici Miscellaneous 278 (O)

Bibliographie

- COXE (Henry-Octavius), *Catalogi codicum manuscriptorum Bibliothecæ Bodleianæ*, Oxord : e typographico academico [Puis clarendoniano], 1854, col. 643-644.
- MEYER (Paul), « Notice du manuscrit Canonici miscell. 278 de la Bibliothèque Bodleienne à Oxford », *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 3 (1877), p. 38–40.
- ULRICH (Jakob), « Zwei Fragmente von franz. Übersetzungen des Pseudo-Cato [Metz, Bibliothèque municipale 855] », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 141–149, aux p. 143-149 (édition de la traduction partielle d’Adam de Suel).
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214 et p. 215.
- KIENHORST (Hans), « Een reis zonder wederkeer. Opmerkelijke notities in handschrift Oxford, Bodleian Library, Can. misc. 278 », *Queeste*, 6-1 (1999), p. 53–69 (résumé en anglais p. 70).
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 93 p. 225 et 233.

Description matérielle

XV^e siècle, Flandre flamande.

Papier (f. 1-16 et 97-127) et parchemin (f. 17-96 et 128-177), 177 feuillets. Deux foliotations : la première, centrée en bas, date sans doute de la constitution du recueil (XVIII^e siècle), la seconde, au crayon en haut à droite, est moderne. La foliotation ancienne numérote deux fois le f. 5 (5^a et 5^b), tandis que la foliotation moderne ne prend pas en compte les feuillets blancs. Nous ferons donc référence à la foliotation ancienne.

Recueil composé quatre unités codicologiques. P. Meyer n’en relève que trois : « Trois morceaux très distincts par le contenu et par l’écriture mais présentant cependant ce caractère commun d’avoir tous les trois été écrits dans la Flandre flamande au XV^e siècle. Le premier des trois manuscrits (f. 1-83v) est tout flamand, le second (f. 84-114) est un des exemplaires de la traduction des *Distiques de Caton* par Jean Lefèvre [...]. Cette copie a été achevée le 17 février 1468. Le

troisième morceau (f. 115-162)²⁹ est une sorte de traité de la civilité puérile et honnête : il est en prose, sauf le début qui se compose de neuf vers maltraités par le copiste, et est accompagné d'une traduction flamande placée en regard du français »³⁰. Cependant on peut, suivant la notice de Kienshorst, distinguer deux unités à l'intérieur du premier manuscrit, un premier cahier f. 2-16v et une seconde unité f. 17-96v. Cette disposition s'accorde aux changements de mains : première main f. 2-3 (écriture cursive), deuxième f. 5^b-5^{bv} (écriture cursive), troisième f. 17-95v (libraria), quatrième f. 97-128 (écriture bâtarde), cinquième f. 129-176v (écriture bâtarde).

Contenu

f. 1 : addition postérieure. Comporte des numéros de cotes et des titres d'œuvres contenues dans le manuscrit.

f. 2-3 : Distances de ville à ville, de Bruges à Venise puis de Venise à Rome (Titre : *Dit es den wecg van Brughe te Veneghen duer Duytsland*).

f. 3v-5^av : feuillets blancs.

f. 5^b-5^{bv} : Notes à l'attention des pèlerins en Terre Sainte, en flamand.

f. 6-16v : feuillets blancs.

f. 17-95v : Jacob van Maerlants, *Wapene Martijn* et traduction latine de Joannus Bukelar (f. 1 : *Wapen Martin e Theutonico/ In Latinum translatus/ A Ioanne Bukelare/ Presbyterri*) : texte latin sur le feuillet gauche, texte flamand sur le feuillet droit.

f. 96-96v : feuillets blancs.

f. 97-112v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Catonis versus*).

f. 113 : Prière à la Vierge en vers (inc. : *Doulce vierge plaisant et coye... – expl. : Et en la fin confession. Amen*).

f. 113v : Proverbes en vers (en français).

f. 114-114v : feuillets blancs.

f. 114v : ajout de deux lignes en flamands en bas de page : *Menschen wilt dit lesen...*

f. 115 : Pièce en vers, en flamand.

f. 119-124v : *Dits et proverbes des sages* en flamand.

f. 125- 128 : Texte en flamand.

f. 129-176v : Guide de traduction français-flamand, sur deux colonnes (traité de

29. P. Meyer utilise ici la foliotation moderne. Il faut donc lire respectivement f. 1-97v, f. 98-128 et f. 129-176.

30. Paul Meyer, « Notice du manuscrit Canonici miscell. 278 de la Bibliothèque Bodleienne à Oxford », *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 3 (1877), p. 38-40, p. 38.

bonne conduite, liste des nombres, etc.)

f. 156-176v : Traduction des *Disticha Catonis* d'Adam de Suel en français et en flamand [copie partielle et incomplète de la fin] (inc. : *Cathon en françois veul deviser les sentences* – expl. : *Comme plus est il riche, plus il mendie./ La chose doibs*).

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Jan van Hertsvelde. Mention f. 84 : *Dit boeck hoert toe Jan van Hersuelt toe Brugghe int Cromme Ghenthof*. Jan van Hertsvelde était un marchand de Bruges (Krom Genthof) spécialisé dans le commerce avec Venise. Sa fille Barbara van Vlaenderberch épousa Guillaume Moreel, bourgmestre de Bruges; Hans Memling a réalisé le portrait de ce couple³¹.
- Bernard Trevisan (1652-1720), qui a coté ce manuscrit n° 173. D'après sa description dans le *Catalogo della biblioteca di Bernardo Trevisano*, il apparaît que le premier cahier de papier n'était pas encore relié au recueil³².
- Jacopo Soranzo (1686-1761), qui a fait ajouter le premier cahier au manuscrit et folioté les feuillets³³.

Acquisition par la Bodleian Library en 1817 du manuscrit provenant de la bibliothèque de Matteo Luigi Canonici.

Copiste (quatrième main) désigné par ses initiales, S.R. Mention f. 128 : *Dit was ghescreven int Jaer ons Heeren 1467 den 17.sten dach van february, bit voor haer die dit heeft gescreven per me S. R.*

Datation :

Première partie (f. 2-3) : 18 août 1468. Mentions f. 2 : *Yhesus anno 1468 in Brugghe* et f. 3 : *Yhesus anno 1468 Agapiti in Brugghe* (La saint Agapit est célébrée le 18 août).

Deuxième partie (f. 5^b-5^{bv}) : 9 août 1470. Mention f. 5^b : *Jhesus anno 1470 in den 9 augusto ghescreven te Jaffa te onzer zielen salicheyt*.

Quatrième partie (f. 97-128) : 17 février 1468 (n. st.), mention f. 128 citée ci-dessus.

31. Hans Kienhorst, « Een reis zonder wederkeer. Opmerkelijke notities in handschrift Oxford, Bodleian Library, Can. misc. 278 », *Queeste*, 6-1 (1999), p. 53-69, aux p. 61-62 et p. 70.

32. *Ibid.*, p. 59-60.

33. *Ibid.*, p. 60.

1.1.18 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 572 (P¹)

Bibliographie

- PARIS (Paulin), *Les manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. V, Paris : Techener, 1842, article 582 p. 1-21 (sous l'ancienne cote n° 7068).
- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 56-57.
- EDER (Robert), « Tignonvillana inedita », *Romanische Forschungen*, 33 (1915), p. 851–1021, à la p. 879, avec reproduction des f. 3v et 76 (manuscrit utilisé pour l'édition).
- COVILLE (Alfred), *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris : E. Droz, 1941, p. 137-138.
- ESNOS (Geneviève), *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartes, 1965 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1965, p. 23–28), t. I, p. 103 *et sq.* (étude et édition du *Theodelet*).
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 2 p. 215 et 2 p. 220.
- HASENOHR (Geneviève), « Tradition du texte et tradition de l'image. A propos du programme d'illustration du *Theodelet* », dans, dir. P. Cokshaw *et alii*, Gent, 1979, p. 451–467, en particulier aux p. 458-459.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, notes 44 p. 215, 83 et 84 p. 222, p. 226 et 233.
- Le manuscrit est en ligne à cette adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b84469464.r=572.langFR> (consulté le 24/11/2011).

Description matérielle

1402, Aix-en-Provence.

Parchemin, 216 feuillets. Le f. 1 n'est pas folioté, le f. 2 est une addition tardive. 220 x 300 mm.

Texte à longues lignes. Plusieurs mains : première main f. 1-76, deuxième f. 76v-209 et troisième f. 209v-216v.

Reiure : veau racine, au chiffre de Louis XVIII sur le dos.

Contenu

- f. 2-2v** : Table des matières, feuillet inséré au XIX^e siècle.
- f. 3-76** Guillaume de Tignonville, *Dits moraux des philosophes*, traduction du *Liber philosophorum moralium antiquorum* (Titre : *Les ditz Sedechias philozophe* [rubr.], f. 1 ; inc. : *Sedechias fut philozophe, le premier par qui de la voulenté de Dieu loy fu receue...* – expl. : *soy fier en celui dont on a esté autrefois deceu. Explicit le livre des philozophes translaté de latin en françois*).
- f. 76v-98v** : Frère Laurent, *Somme le roi* (Titre : *Cy est le commencement d'aucuns diz des saiges extraicz du livre des vices et vertuz nommé la Somme le roy et de plusieurs philozophes* [rubr.], f. 76v ; inc. : *Ce fu d'avril XVII^e jour/ en ce printemps que la rose entre en flour/ gaye saison que tout se renouvelle...* – expl. : *Et ce te fera la plus belle robbe de quoy tu puisses estre vestu. Explicit*).
- f. 99-111v** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Cy finist Chaton en françoys*, f. 111v).
- f. 112-123v** : Jean Le Fèvre, *Theodelet*, traduction de l'*Ecloga Theoduli*, accompagnée du texte latin (Titres : *Cy commence Theodoloit en françoys* [rubr.], f. 111v ; *Explicit Theodolus*, f. 123v).
- f. 124-141v** : *Moralités des philosophes*, traduction du *Moralium dogma philosophorum* attribué à Guillaume de Conches (Titre : *Cy commencent les moralitez des philozophes en françois* [rubr.], f. 124 ; inc. : *Talent m'estoit prins que je raconlasse l'enseignement des philosophes...*).
- f. 141v-208v** : Jean de Vignay, *Jeu des echecs*, traduction du *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles (Titre : *Le livre de la moralité des nobles hommes et de gens du peuple soubz le gieu des eschés translaté de latin en françois par frere Jehan de Vignay, hospitalier de l'ordre de Haut Pas*, f. 124 ; inc. : *Cy commence le prologue de ce present traictié* [rubr.]. *Comment par la souveraine sapience et haulte puissance de Dieu toutes choses soient créés raisonnablement...*).
- f. 209-215v** : *Traité des quatre choses* (Titres : *De quant de natures contient l'omme en soy selon Aristote ou le traité des quatre choses*, f. 209 ; *Icy est fine le traicté des quatre choses*, f. 216 ; inc. : *Saichent tous que Dieu crea premierement le monde et puis crea toutes les bestes* – expl. : *Quatre personnes sont qui tost tumbent à povreté : le prodigue, le goulú, le vieil et le luxurieux*).
- f. 216-216v** : Pièces de vers en français.

Historique du manuscrit

Possesseur : Jean Le Voyer, chambellan des rois d'Anjou. Mention f. 76 : *Explicit le livre des philozophes translaté de latin en françois, qui est de monseigneur messire Jehan le Voyer, chevalier, chambellan du roy nostre seigneur, et*

seigneur de la Clarté etc.

Copiste de la première partie : Andrivet de Bressé, secrétaire du roi Louis II d'Anjou, roi de Naples. Mention plus bas f. 76 : *Je, Andrivet de Bresé, de la ville de Saumur ou diocese d'Angers, secretaire du roy de Jherusalem et de Sicile et du prince de Tarente son frere, mes tresredoubtez seigneurs, escrips cest present livre de ma main en la cité d'Aicx en Prouvence, et fu achevé le lundy disiesme jour de juillet l'an mil CCCC et deux, et la X^e indiction.*

1.1.19 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 979 (P²)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 166.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214, p. 220 et note 3 p. 221.
- *La Vengeance de Nostre-seigneur : the Old and Middle French prose versions, the version of Japheth*, éd. Alvin Earle Ford, Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1984, p. 21.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, aux p. 306-307.
- KLEINHANS (Martha), "*Lucidare vault tant a dire comme donnant lumiere*", *Untersuchung und Edition der Prosaversionen 2, 4 und 5 des Elucidarium*, Tübingen, 1993 (Beihefte zur Zeitschrift für romanische Philologie, 248), notice p. 74-82.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 222–224 et 233.
- Le manuscrit est en ligne à cette adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9059082b.r=979.langFR> (consulté le 24/11/2011).

Description matérielle

Milieu XV^e siècle, environs de Lyon ?

Papier, 140 feuillets. Les feuillets de garde ont été inclus dans la foliotation (f. 1 et 140). Deux feuillets coupés entre les f. 128 et 129.

Une seule main, écriture bâtarde.

Signatures des cahiers. Essais de plume f. 1 et f. 100v-101 (signatures non identifiées).

Reliure : Maroquin rouge aux armes de France sur les plats, à la fleur de lis de Louis XV sur le dos.

Contenu

f. 1 : feuillet blanc.

f. 1v : feuillet de récupération rogné pour être adapté au format du manuscrit : copie incomplète d'un acte notarié en latin.

2-49v : *Passion de Jésus Christ* (Titre : *Cy commence la Passion de Nostre Seigneur Jhesu Crist en François*; inc. : *En celluy temps que Jhesu Crist prist mort et Passion. . .* – expl. : *que Dieux par sa grace nous doing bien vivre et bien mourir. Amen. Cy finist le procès et roman de la mort et Passion de nostre Seigneur Dieu Jhesu Crist lequel par sa benoite Passion nous doing paradis. Amen.*)

f. 50-80v : *Vengeance de la mort de Jésus Christ et destruction de Jérusalem* (Titre : *Cy commance la vengeance de la mort et Passion de nostre Seigneur Jhesu Crist et aussy de la destruction de Jherusalem et des Juifs*; inc. : *Après quarante ans que Dieux Jhesu Crist fust mis en la croix en Jherusalem. . .* – expl. : *Cy finist le roman de la destruction de Jherusalem et de la vengeance de la mort et Passion de Jhesu Crist.*)

f. 81-82v : Petite pièce en latin avec traduction et notes historiques, suivie de l'*Oratio puelle* (Titre : *C'est l'opinion des docteurs que le roy a demandé touchant le fait de la pucelle envoyee de par Dieu*; inc. : *Le roy, attendue nécessité de luy et de son royaulme et considéré les continues prieres de son povre peuple. . .* – expl. : *Explicit oratio puelle per regem Francie*).

f. 8-122 : *Lucidaire* (Titre : *Cy commence Lucidere et interroge le disciple le maistre comme il s'ensuit cy après*; inc. : *Et premierement le disciple : Très bon maistre, je te prie que pour l'onneur de Dieu et le profit de sainte Esglise, tu me respondes es choses que je te demanderay. . .* – expl. : *Cy finist le livre de Lucidere et Lucidere vault tant a dire comme donnant lumiere.*)

f. 122v : Recette d'un remède en latin (Titre : *Istud est remedium contra plures infirmitates*).

f. 123-135v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Cy commence Chaton en latin et en françois etc.*; *Explicit Catho dans castigamina nato.*)

Cy finist Chaton en latin et en françois).

f. 136-139v : feuillets blancs.

f. 140 : feuillet de récupération : copie incomplète d'un acte notarié en latin.

f. 140v : feuillet blanc (signature de J. Chanilhion).

Historique du manuscrit

Possesseurs : Guillaume Dorerii, Jean Chanilhion. Mentions f. 80v : *Anno Domini millesimo CCCC LXIII abuy anc Pacionem a magistro Guillermo Dorerii per magnus Petri Parvi de Montanaco et tradidi vigintos sollidos turonenses. Per me J. Chanilhion*, et f. 140v : *Cepte Passion est a moye messire Johan Chanilhion, et celuy qui la trouvera que la rende audi messire Johan et il payera lo vin. Ita est per me J. Chanilhion.*

Feuillets de garde : le feuillet 1 contient un acte de vente de terres et de vignes entre Philippe (*supradictus Philippus venditor et appensionator*) et Barthélémy (*dictum Bartholomeum emptorem*), passé devant l'officialité de Montbrison (Loire), diocèse de Lyon. L'acte ayant été rogné sur les bords, une identification plus précise de ces deux personnes semble difficile. Nous n'avons pas relevé de dates.

Copiste : A. de Kaerrymell (signature f. 80v).

1.1.20 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1164 (P³)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 195.
- EDER (Robert), « Tignonvillana inedita », *Romanische Forschungen*, 33 (1915), p. 851–1021, p. 882.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 1 p. 215 et 3 p. 221.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 90 p. 224 et p. 233.

Description matérielle

Première moitié du XV^e siècle (avant 1446), sud de la France ou Piémont.

Papier, 112 feuillets. Les f. 18, 19 et 107 sont foliotés deux fois. 220 x 290 mm.

Texte à longues lignes. Une seule main.

Essais de plume f. 85.

Reliure : maroquin rouge aux armes royales, XVII^e siècle. Titre doré au dos : « ROMAN/DE SECHET/ROMAN DE/FORTUNE/ENSEIGN/DE/CATON ».

Contenu

f. 2-22 : Guillaume de Tignonville, *Dits moraux des philosophes*, traduction du *Liber philosophorum moralium antiquorum* (Titres : *S'ensieut les dis escrips ou livre des philosophes translatez de latin en françois par monseigneur Guillame de Tygnonville, chevalier et chambrellan du roy nostre seigneur, et parle premiere-ment en especial et plus après en general de tous les philosophes*, f. 2 ; *Explicit le livre des philosophes translaté de latin en françois par monseigneur Guillame de Tygnonville, chevalier et chambrelan du roy nostre seigneur*, f. 22 - inc. : *Sedechieas fut philosophe le premier...*, f. 2v).

f. 22v-23v : feuillets blancs.

f. 24-45v : Jean de Vignay, *Jeu des echecs*, traduction du *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles (Titres : *C'est le livre des escas en françois*, f. 24 ; *Cy fault le livre de la moralité des eschais et des nobles homes et des gens du peuple sus le jeu des eschais, translaté de latin en français par frere Jehan de Vignay, hospitalier*, f. 45v).

f. 46-47v : feuillets blancs.

f. 48-60 : *Traité des vices et des vertus* (Titres : *Des vices et des vertus en françois*, f. 48 ; *Cy fault le roumant des vices et vertus*, f. 60 - inc. : *Sapience. Comme par la souveraine de Dieu...*, f. 48v – expl. : *et que entre les orgueilleux a tous temps discorde et distencion*, f. 60).

60-61v : feuillets blancs.

f. 62-72v : *Roman de Fortune* (Titres : *C'est le roumant de fortune et de tous les estas du monde*, f. 62 ; *Explicit le rommant de fortune et des IIII estas du monde* ; inc. : *Las, chetif et maleüeux...*).

f. 73-73v : feuillets blancs.

f. 74-84 : *Enfant sage* (version I) (Titres : *De l'enfant saige*, f. 74 ; *Cy faillent les enseignemens de l'enfant saige qui jadis fu envoiés à l'empereur de Rome par la grace de nostre seigneur Jhesucrist*, f. 84).

f. 84v-85v : feuillets blancs.

f. 86-107^{bis}v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Ce sont*

les enseignens (sic) de Cathon en françois f. 86 ; *Explicit le livre du noble et saige Cathon, translaté de latin en françois*, f. 107^{bisv}).

f. 98 : feuillet intercalé *a posteriori*, en très mauvais état. Contient une pièce de vers sur le haut du recto, en partie déchirée.

f. 108-109v : feuillets blancs.

Historique du manuscrit

Possesseur : Jean Arlatan. Mention f. 1 : *Se livre est de Johan Arlatan, sengneur de Chastel Neuf, et l'acheta en Avignon M IIII^C XLVI, et le XI^e jour d'avril*, suivie de la signature.

1.1.21 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1165 (P⁴)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 195-196.
- GOLENISTCHEFF-KOUTOUZOFF (Élie), *L'Histoire de Griseldis en France au XIV^e et au XV^e siècle*, Paris, impr. F. Paillart ; libr. E. Droz, 1933, p. 88-89.
- PELLEGRIN (Élisabeth), « Manuscrits de Pétrarque dans les bibliothèques de France », *Italia medioevale e umanistica*, 7 (1964), p. 405–522, aux p. 445-446.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 220, 225 (note 93) et 237.

Description matérielle

XV^e siècle, entre 1461 et 1482.

Parchemin, 106 feuillets.

Une seule main. Texte sur deux colonnes, excepté f. 94-105 (*Distiques de Caton*). 4 illustrations sur 15 unités de réglure, f. 1a, f. 66a, f. 85b et f. 94. Texte sur deux colonnes sauf f. 94-105.

Verso de la première page de garde : dessin à la plume représentant la transfiguration du Christ, accompagné du titre *Jeu des eschetz par frere Jean de Vigny*.

Contenu

f. 1a-64c : Jean de Vignay, *Jeu des echecs*, traduction du *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles (Titre : *Cy fine le gieu des eschecs moralisié*, f. 64c).

f. 65-65v : feuillets blancs.

f. 66a-85b : Renaud de Louhans, *Le livre de Melibee et de Prudence*, traduction du *Liber consolationis et consilii* d'Albertano de Brescia (inc. : *Un jouvenceaulx appellez Mellibee, puissans et riches, ot une femme appellee Prudence. . .* – expl. : *à celle fin que Dieu au point de la mort nous vueille pardonner les nostres. Amen. Cy fine Mellibee et Prudence*).

f. 85b-93c : *L'histoire de Griselidis*, traduction anonyme de *Griselda* de Pétrarque (Titre : *Cy après commence Grisillidis*, f. 85b ; inc. : *Aux piez des mons en un costé d'Ytalie est la terre de Saluce. . .* – expl. : *et endure pacianment ce que pour son mary mortel souffry et endura ceste poure femme. Cy fine Grisillidis*, f. 93c).

f. 94-105 : Traduction des *Disticha Catonis* de Jean Le Fèvre (Titres : *Cy après commence Chaton en François* ; *Cy fine Chaton*).

f. 105v et 106v : feuillets blancs.

f. 106 : quelques proverbes ont été écrits postérieurement.

Historique du manuscrit

Possesseur : Jeanne de France (1435 - 1482), fille de Charles VII et de Marie d'Anjou, qui épousa en 1447 Jean II, duc de Bourbon et d'Auvergne. Mention f. 105 : *Ce livre est à madame Jehanne, fille et seur de roy de France, duchesse de Bourbonnais et d'Auvergne*.

Copiste : Chanteau (signature f. 105).

1.1.22 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1367 (P⁵)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 218.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 2 p. 215 et 2 p. 220.

- AVRIL (François), REYNAUD (Nicole) et LE ROY LADURIE (Emmanuel), *Les manuscrits à peintures en France : 1440-1520*, ill. en n/b et en coul., publ. à l'occasion de l'exposition "Quand la peinture était dans les livres : les manuscrits enluminés en France" présentée à Paris, Bibliothèque nationale, 16 octobre 1993-16 janvier 1994, Paris, 1993, n° 210, p. 371-372 .
- JUNG (Marc-René), *La légende de Troie en France au Moyen Âge : analyse des versions françaises et bibliographie raisonnée des manuscrits*, Bâle - Tübingen : Francke, 1996, p. 434.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 212, 220 et 234.

Description matérielle

XV^e siècle (vers 1480).

Parchemin, XXIII+415 feuillets. Foliotation ancienne à l'encre rouge, en chiffre romains. Il manque le f. 2. 310 x 225 mm.

Une seule main, bâtarde bourguignonne.

Illustrations : « Le texte est accompagné [...] d'un cycle de miniatures remarquablement développé que l'on ne retrouve dans aucun exemplaire de cette œuvre. »³⁴

Reliure : maroquin rouge aux armes de France.

Contenu

Sur 20 feuillets non numérotés : table des chapitres (Titre : *Le repertoire et la table des chapitres appelé le Tresor de sapience*).

f. 1-414v : *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* (inc : *Qui le Tresor de sapience veult mettre en la maire de sa memoire et l'enseignement des sages es tables de son cuer escripre...* - expl. : *Pylate qui fut esmeu de ces paroles en fist plusieurs occire mais toutesvoys il fist l'euve laisser pour la paour de l'empereur. Et sic est finis, Deo gratias*).

f. 375v-390 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Prologue de Caton en français*; *Cy finist Caton en français*).

34. François Avril, Nicole Reynaud et Emmanuel Le Roy Ladurie, *Les manuscrits à peintures en France : 1440-1520*, ill. en n/b et en coul., publ. à l'occasion de l'exposition "Quand la peinture était dans les livres : les manuscrits enluminés en France" présentée à Paris, Bibliothèque nationale, 16 octobre 1993-16 janvier 1994, Paris, 1993, p. 171.

Historique du manuscrit

Enluminé par le maître du *Cœur d'Amour épris* (BNF, Français 24399), enlumineur appartenant au milieu artistique provençal.³⁵

Acquis par la Bibliothèque du roi à la fin du XVII^e siècle.

1.1.23 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1551 (P⁶)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 248.
- PISAN (Christine de), *Oraisons, enseignements et proverbes moraux. Le livre du duc des vrais amants. Les cent ballades d'amant et de dame*, éd. Maurice Roy, Paris : Firmin-Didot, 1889 (*Œuvres poétiques de Christine de Pisan*, 3), p. VI.
- ARNAULDET (Pierre), « Inventaire de la librairie du château de Blois en 1518 », *Le bibliographe moderne*, 8 (1904), n° 205, p. 123.
- OMONT (Henri), *Anciens inventaires et catalogues de la Bibliothèque nationale, Tome I : La librairie royale à Blois, Fontainebleau et Paris au XVI^e siècle*, Paris, 1908, p. 31, n° 205.
- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXIII et liste des manuscrits p. XII-XIII.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- KOSMER (Ellen), *A study of the style and iconography of a thirteenth-century Somme le roi (British Museum Ms. Add. 54180)*, Ph. D. Thesis, Yale University 1973, t. II, p. 160.
- BUZETTI-GALLARATI (Silvia), « Nota bibliografica sulla tradizione manoscritta del Testament di Jean de Meun », *Revue romane*, 13 (1978), p. 2–35.
- LAURENT D'ORLÉANS, *La somme, le roi*, éd. Anne-Françoise Leurquin-Labie et Édith Brayer, Paris : Société des anciens textes français, 2008, p. 30, et notice p. 159.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 76 p. 221 et p. 237.

35. Id., *Les manuscrits à peintures en France : 1440-1520*, p. 371.

Description matérielle

Seconde moitié du XV^e siècle.

Parchemin, 109 feuillets. 248 x 175 mm (170 x 110 mm).

Une seule main.

Reliure : ais de bois couverts de tissu, traces de boulons.

Contenu

f. 1-37v : Jean de Meun, *Testament* (inc. : *Le Pere et le Filz et le Sains Esperis,/ Un Dieu en trois personnes, adorez et chers...*).

f. 38-39 : Jean de Meun, *Codicille* (inc. : *Dieu ait l'ame des trespassez,/ Car des biens qu'ilz ont amassez...*).

f. 39v : feuillet blanc.

f. 40-51v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

f. 52-59v : Christine de Pisan, *Enseignements moraux* (inc. : *Filz, je n'ay mie grant tresor/ Pour t'enrichir, pour ce des or...*).

f. 60-65v : *Diz et proverbes des Sages* (inc. : *Il n'est pas dire de son païs,/ Qui de ses hommes est haïs...*).

f. 66-69v : Instructions pour la confession (inc. : *Qui se veult mettre de l'estat de pechié en l'estat de grace et de salut – expl. : aut involute dimittuntur, tucius dimittuntur*).

f. 69v-73v : Jean Gerson, *La Science de bien mourir* (inc. : *Se les vrais amis ou aimés d'un malade... – expl. : comme est loablement en l'Ostel Dieu de Paris.*)

74-75v : Jean Gerson, *L'ABC des simples gens* (inc. : *Entendez vous, petiz enfans, filz et filles – expl. : de pechié en pechié, sans fin et sans espoir*).

f. 76-78v : Epître de saint Bernard à Raymond, seigneur du Chastel-Ambroise (Titre : *L'epistre que saint Bernard fist, et l'envoia à Remon, seigneur du Chastel Ambroise, chevalier*; inc. : *Tu demandes estre enseignié par nous... – expl. : mener les merites de sa dampnable vie*).

f. 79-80v : *Ordonnances et commandemens de maître Enguerran* (Titre : *Les ordonnances et commendemens du grant maistre monseigneur Enguerran, prince et seigneur de tous les mariez*; inc. : *Premierement : Que nul ne soit si hardi homme qu'il prengne des biens... – expl. : aux hommes comment ilz soient vestuz.*)

f. 81-108 : Frère Laurent, extrait de la *Somme le roi* (inc. : *[M]essire saint Jehan ou livre de ses revelacions, qui est appelé l'Appocalipse... – expl. : et les mauvais dampnez pardurablement en corps et en ame.*)

f. 108v-109v : Trois textes ajoutés plus tardivement sur les feuillets de garde : *Les douz vendrediz que les douze apostrez junerent*; *Aucunes causes pourquoy le vendredi est especiallement jour de devocion*; *Instruction à oïer messe*.

Historique du manuscrit

Possesseur : bibliothèque royale, inventaire de Blois n° 205 (1518).

1.1.24 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1958 (P⁷)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 339.
- MEYER (Paul), « Notice d'un ms. messin (Montpellier 164 et Libri 96) », *Romania*, 15 (1886), p. 161–191, à la p. 189 (uniquement pour signaler la présence du *Secretum Secretorum*).
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- MONFRIN (Jacques), « La place du *Secret des Secrets* dans la littérature française médiévale », dans *Pseudo-Aristotle, the Secret of secrets : sources and influences*, dir. W. F. Ryan, London : Warburg Institute, 1982, p. 73–113, p. 95 : version C.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 80 p. 221 et p. 237.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 70 feuillets (+ deux pages de garde foliotées 71 et 72).

230 x 160 mm (90 x 140 mm). Réclames verticales.

Exemplaire de luxe.

Contenu

f. 1-51v : *Secret des secrets* (Titre : *C'est le livre du gouvernement des roys et des princes appelé le secret des secrés*; expl. : *regarde tous les signes qui plus habundent en l'ome et te tien a la meilleure et prouffitable partie. Explicit Secreta secretorum Aristotelis principis philozophorum*).

f. 52-52v : feuillets blancs.

f. 53-70 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

1.1.25 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 2239 (P⁸)

Bibliographie

- *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 389.
- PISAN (Christine de), *Oraisons, enseignements et proverbes moraux. Le livre du duc des vrais amants. Les cent ballades d'amant et de dame*, éd. Maurice Roy, Paris : Firmin-Didot, 1889 (Œuvres poétiques de Christine de Pisan, 3), p. VII.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, notes 76 et 80 p. 221, et p. 238.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 29 feuillets. 140 x 200 mm.

Une seule main, écriture bâtarde très posée. Réclames verticales.

Contenu

f. 1-17v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit Cathon en françoys*).

f. 18-29 : Christine de Pisan, *Enseignements moraux* (Titre : *Les notables moraulx de Christine de Pisan à son filz*, f. 18; inc. : *[F]ilz, je n'ay mie grant tresor/ Pour t'enrichir de ce tresor. . .* – expl. : *Car biens mondains vont à defin/ Et l'ame durera sans fin. Cy finissent les dix moraulx de Christine de Pisan a son filz*).

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Charles (?). Mention sur le dos du plat de couverture, d'une écriture malhabile : *Votre amy dyt c'et pour amer et sa dame luy repont c'et et sera. Charles*. Cette inscription est suivie d'un monogramme. Une deuxième mention, de la même main, f. 29 : *Son amour de bon cueur vous, votre amy vray*.

- Le cardinal de Mazarin³⁶.

1.1.26 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 18419 (P⁹)

Bibliographie

- OMONT (Henri) et AUVRAY (Lucien), *Catalogue général des manuscrits français : Ancien Saint-Germain français*, t. II, in-8., Paris : E. Leroux, 1898, p. 378.
- OLIVIER MARTIN (François), « Notes sur quelques manuscrits juridiques peu connus », *Nouvelle revue d'histoire du droit français et étranger*, 35 (1911), p. 75–88, p. 78-81.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 3 p. 220.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, p. 307 et ill. p. 308.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 85 p. 222, note 90 p. 224, p. 226 et p. 238.
- Le manuscrit est en ligne à cette adresse : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9058271x.r=français+18419.langFR> (consulté le 24/11/2011).

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 166 feuillets ; les f. 15 à 126 ont été numérotés en chiffres romains par le copiste de I à CXII.

Une seule main.

Reliure aux armes de Harlay.

Contenu

f. 1-13v : *Ordonnances roiaulx du Chastelet de Paris, faictes par grant deliberation de conseil l'an mil IIII^CXXV.*

36. *Catalogue des manuscrits français : ancien fonds*, t. 1, Paris : Firmin-Didot frères, fils, 1868, p. 389.

- f. 14-126v : Style et coutume de la court du Chastellet de Paris.
- f. 127-146v : Règles de procédure : *Pour monstrer et aprandre à unq chascun quelle est l'ordre de proceder en court laye, en la ville et prevosté de Paris. . .*
- f. 147- 148 : Instructions concernant l'office de sergent.
- f. 149-163 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit Cathon en françoys*).
- f. 163v-164v : Notes en latin sur la prise de Jérusalem.
- f. 165-166 : Liste des archevêchés et des évêchés de France.
- f. 166v : Notes de théologie et de morale en latin.

Historique

Provient de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

1.1.27 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 19123 (P¹⁰)

Bibliographie

- OMONT (Henri) et AUVRAY (Lucien), *Catalogue général des manuscrits français : Ancien Saint-Germain français*, t. III, Paris : E. Leroux, 1900, p. 230-231.
- EDER (Robert), « Tignonvillana inedita », *Romanische Forschungen*, 33 (1915), p. 851–1021, p. 881.
- ESNOS (Geneviève), *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartes, 1965 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartes*, 1965, p. 23–28), t. I, p. 103 *et sq.* (étude et édition du *Theodelet*).
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 44 p. 215 et p. 328.

Description matérielle

XV^e siècle³⁷.

Parchemin, 153 feuillets. Une seule main, texte à longues lignes sauf f.90-132v, sur deux colonnes. 267 x 180 mm.

Reliure : ais de bois recouverts de veau gaufré.

Contenu

f1-88 : Guillaume de Tignonville, *Dits moraux des philosophes*, traduction du *Liber philosophorum moralium antiquorum* (Titres : *Cy commencent les dits moraux des philosophes translats de latin en franscoys par noble homme messire Guillaume de Tignonvillier* (rubr.) f. 1; inc. : *Sedechias fut philosophe le premier... – expl. : il respondi soy fier en celluy dont on a autrefois esté deceu, etc. Amen. Amen*).

f. 88-89v : feuillets blancs.

f. 90-110 : Renaud de Louhans, *Le Livre de Mellibee et Prudence*, traduction du *Liber consolationis et consilii* d'Albertano de Brescia (inc. : *Un jouvencel appellé Mellibee, puissant et riche... – expl. : à celle fin que Dieux au point de la mort nous veuille pardonner. Amen. Explicit Mellibee et Prudence*).

f. 110-132v : *Isopet I de Paris-Avionnet* (inc. : *Ce livret que cy vous recite,/ Plaist à oïr et si proufite... – expl. : Ce que me semble que bon est,/ D'Ysopet et d'Avionnet. Explicit les fables d'Ysopet et d'Avionnet etc.*)

f. 133-143v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit Cato*).

f. 143v-153v : Jean Le Fèvre, *Theodelet*, traduction de l'*Ecloga Theoduli* (inc. : *Ou moys de juing, que le soulaïl est hault... – Ce qui reste laissé par ta souffrance/ Si qu'il ne soit blecié de desesperance. Explicit Theodolet. Deo gratias*).

Historique du manuscrit

Devise f. 153v : *Jucquamourir* (main du copiste ou contemporaine).

Légué par Henri Du Cambout, duc de Coislin, à l'abbaye de Saint-Germain des Prés en 1732. Ex-libris collé sur le f. 1 : *Ex bibliotheca mss. coisliniana, olim Seguerlana, quam illust. Henricus Du Cambout, dux de Coislin, P(air) Franciæ, Episcopus Metensis, etc Monasterio S. Germano de Pratis legavit. An. M.DCC.XXXII.*

37. R. Eder indique la date de 1575, d'après l'explicit, mais nous n'avons trouvé cette mention nulle part dans le manuscrit. Cf. Robert Eder, « Tignonvillana inedita », *Romanische Forschungen*, 33 (1915), p. 851–1021, à la p. 881.

1.1.28 Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 24439 (P¹¹)

Bibliographie

- COUDERC (Camille) et LA RONCIÈRE (Charles de), *Catalogue général des manuscrits français : anciens petits fonds français*, t. II, Paris : E. Leroux, 1902, p. 378-379.
- CHESNEY (Kathleen), « Notes on some treatises of Devotion intended for Margaret of York (ms. Douce 365) », *Medium Aevum*, 20 (1951), p. 11–39, à la p. 19.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, p. 220, notes 76 et 80 p. 221, et p. 238.

Description matérielle

Seconde moitié du XV^e siècle.

Papier, 68 feuillets. 290 x 210 mm. Une seule main, gothique cursive.

Essais de plumes et ratures sur les feuillets de garde.

Reliure : ais de bois recouverts de cuir.

Contenu

f. 1-2v : Horaires du lever et du coucher du soleil (Titre : *La croissance et décroissance des jours et nuitz* ; inc. : *Janvier. Le II^e jour de janvier à sept heures et troys quars soleil levant, et à quatre heures et quart soleil couchant*).

f. 2v-14v : *Traité des quatre choses* (inc. : *Des quantes natures que contient l'omme selon Aristote* – expl. : *Explicit le traitié des quatre choses*).

f. 15-24 : Christine de Pisan, *Enseignements moraux* (Titre : *Cy commence les notables moraulx de Christine a son filz*, f. 15 ; inc. : *Filz je n'ay mie grant tresor/ Pour t'enrichir pauvre tresor* – expl. : *Car biens mondains vont à defn/ et l'ame durera sans fin*).

f. 24-38 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Cy commencent les ditz de Cathon à son filz* ; *Explicit les ditz de Cathon*).

f. 38-41v : Instructions pour ouïr la messe (Titre : *S'ensuivent aucunes devotes meditations que la personne doit mediter en oyant la sainte messe* ; inc. : *Pour ouyr messe devotement au proffit de son ame...* – expl. : *Je vous supply que*

veuillez prier pour le povre pecheur quy ce petit et assée grossement dicté a escript : c'est le povre et indevot frere Olivier).

f. 41v-45v : Sermon (Titre : *Sermon devot pour congnoistre le bien que c'est de aymer Dieu et avoir charité a son proesme*; inc. : *Si caritatem non habuero, nichil sum...* – expl. : *tellement que finalement puissions parvenir a eternelle felicité. Amen. Cy finist le premier sermon de latin en françoys translaté que feist frere Olivier en la cité de Poitiers le dimenche de la Quinquagesime au matin.*)

f. 45v-47 : *Les X commandemens de la loy*, texte latin puis traduction en quatrains d'octosyllabes (inc. fr. : *Ung seul Dieu de tout createur/ Tu serviras et aymeras...* – expl. : *Que je puisse par ton ouvraige/ Tous tes commandemens garde. AMEN*).

f. 47-49 : *Les XII articles de la foy* (inc. : *Saint Pierre : Je croy en ung seul Dieu le pere/ Tout puissant sans raison enquerre...* – expl. : *Ce sont les vertuz et la voye/ Qui l'ame en paradis envoie. AMEN.*)

f. 49v-68 : Pierre de Luxembourg, *Les trois journées du chemin de pénitence* (Titre : *S'ensuivent pluseurs belles epistres encloses en ung traicté envoyes par saint Pierre de Luxembourg a sa seur esuelles il parle des troyes journees de penitance et des lieuez d'icelles et pluseurs autres belles doctrines pour aprendre a regler sa vie et a vivre en bonne devocion*, f. 49v; inc. : *Quant je regarde quelle vie j'ay menée depuis que j'ay sceu congnoistre bien et mal* – expl. : *Et toute celle gloire qui est sans fin et sans commencement ne amendrissement appareillons nous hastivement pour y aller. Explicit.*)

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Jean Doué. Mention f. de garde II : *Je, Aubry Le Verdier, confesse avoir receu la somme des parties sy desus ecristes de [...] par monsieur de La Bretesche, de la quelle somme je quite ledit de La Bretesche et tous les autres [...]. Ce présant livre appartient à Jehan Doué qui[...]*.
- Abbaye Saint-Victor (ancienne cote signalée dans le *Catalogue des manuscrits français* : « Saint Victor 361 »).³⁸

38. Le catalogue de Gilbert Ouy, *Les manuscrits de l'Abbaye de Saint-Victor : catalogue établi sur la base du répertoire de Claude de Grandrue (1514)*, Turnhout : Brepols, 1999, ne référence pas ce manuscrit. Cependant, le répertoire de Grandrue ayant été dressé en 1514, le manuscrit n'appartenait sans doute pas encore à l'abbaye.

1.1.29 Paris, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2755 (P¹²)

Bibliographie

- PICOT (Émile), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. IV, Paris, 1912, p. 28-29.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- MONFRIN (Jacques), « La place du *Secret des Secrets* dans la littérature française médiévale », dans *Pseudo-Aristotle, the Secret of secrets : sources and influences*, dir. W. F. Ryan, London : Warburg Institute, 1982, p. 73–113, à la p. 95.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 80 p. 221 et p. 238.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 83 feuillets. 188 x 138 mm.

Une seule main, bâtarde cursive.

Reliure : Derome Le Jeune, 1785 (étiquette sur le feuillet de garde II).

Contenu

f. 1-61v : *Secret des secrets*, version C (inc. : *Dieu tout puissant vueille garder nostre roy et la gloire de touz ceulx qui croyent en lui. . .*)

f. 62-82v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Explicit le Caton en françois*).

f. 83 : Ballade (inc. : *Amour a fait son mandement/ mon cuer le veult aler servir. . .*). Addition du XV^e siècle.

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- f. 3, illustration : sur le coté du trône d'Alexandre sont peintes les armes de Flandres (d'or au lion de sable armé et lampassé de gueules). Au dessous, traces de deux blasons qui ont été grattés.

- Jacques d’Armagnac (1433-1477), vicomte de Carlat et duc de Nemours à partir de 1464 : mention f. 82v, sous l’explicit : *Ce livre du gouvernement des roys et des princes est au duc de Nemours, comte de la Marche, Jacques. Pour Carlat.*
- Sir Thomas Phillipps, Chaltenham³⁹.

1.1.30 Paris, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2777 (P¹³)

Bibliographie

- PICOT (Émile), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. IV, Paris, 1912, p. 55-56.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, à la p. 234.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 20 feuillets. Le f. 1 et ceux correspondant au début des trois derniers livres des *Distiques* (f. 7^{bis}, 10^{bis} et 13^{bis}) ont été arrachés ; la foliotation est postérieure. Il est probable que ces feuillets étaient décorés.

237 x 171 mm.

Texte à longues lignes, une seule main.

Reliure : ais de bois recouverts de tissu noir.

Contenu

f. 2-20 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* [incomplet du début].

39. Émile Picot, *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le baron James de Rothschild*, t. IV, Paris, 1912, p. 29.

1.1.31 Reims, Bibliothèque municipale, 891 (Re)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XXXIX, 1. Reims, 1904 (Départements), p. 206-207.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, à la p. 307.
- JEUDY (Colette), « Traductions françaises d’œuvres latines et traductions médicales à la bibliothèque cathédrale de Reims d’après l’inventaire de 1456-1479 », *Scriptorium*, 47–2 (1993), p. 173–185, aux p. 178-179.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, p. 220, 224 (note 91), 226 et 234.

Description matérielle

Fin du XIV^e siècle ou début du XV^e (avant 1409), Reims ?

Papier encarté de parchemin, 369 feuillets. Filigrane : Griffon (pas d’équivalent Briquet, proche Likhatchef n^o 724). Foliotation de la main du copiste. Feuillet coupés avant la foliotation : entre f. 10v et 11, entre f. 262v et 263, entre f. 275 et 276, et deux feuillets après f. 369. Feuillet coupés après foliotation : f. 173 et f. 359.

295 x 220 mm (justification des f. 1-259 : 200 x 145 mm ; f. 260-308 : 225 x 150 mm). Texte sur deux colonnes.

Une seule main, écriture bâtarde.

Cahiers de 12 feuillets composés d’un bifeuillet de parchemin à l’extérieur et à l’intérieur, et de quatre bifeuillets de papier au centre, sauf deux cahiers de six feuillets composés d’un bifeuillet de parchemin à l’extérieur et de deux bifeuillets de papier à l’intérieur, f. 1-6 et f. 271-275 (le dernier feuillet de parchemin est manquant) et deux cahiers de douze feuillets composés d’un bifeuillet de parchemin à l’extérieur et de cinq bifeuillets de papier à l’intérieur, f. 7-17 et 90-101. Présence de réclames. Deux types de signatures sur quelques feuillets, mais elles ont été rognées la plupart du temps : la première, à l’encre brune, est le fait du copiste, la seconde, à l’encre rouge, lui est postérieure de peu (il s’agit peut-être de celle du rubricateur).

Titre courant à partir du f. 174.

Reliure ancienne en basane grisâtre sur ais de bois. Traces de fermoirs.

Contenu

f. 1-5v : index alphabétique (inc. : *Sequitur dictiones seu nomina principales secundum ordini alphabeti*)

f. 6-55v : explication des termes de l'index (Titre : *Explicit addictiones ad tabulam*, f. 55v; inc. : *Omne quodcumque facitis in verbo aut opere...*)

f. 56-358 : Philippe de Pergame, *Speculum regiminis* (inc. : *Illustris industrie ac grandis begnivolencie speculo francisco...*).

f. 170v-172v : feuillets blancs.

f. 359v : feuillet blanc.

f. 369-368v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*.

Historique du manuscrit

Possesseur : Guy de Roye , archevêque de Reims (1390-1409), qui le donna à la bibliothèque de la cathédrale. Mention dans l'inventaire de 1456, Reims, bibl. mun. 1992 : *In duodecim pulpito Catho moralisatus in papiro continens folia CC-CLXVIII incipiens secundo folio « felices » finiens in penultimo « iniquement »*. *Ex dono G. de Roya*. Ex-libris collé sur le f. 1 : *Ex bibliotheca venerabilis capituli Remensis*

Les feuillets 1-6 sont de la même main mais on été écrits en dernier : alors que le copiste commence à signer les cahiers à partir du f. 18, la signature *a* à l'encre rouge s'étend sur les deux premiers cahiers.

1.1.32 Rodez, Bibliothèque municipale, 57 (Ro¹)

Bibliographie

- LUNET (Abbé), « Mystère de l'Ascension de la Vierge », *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron*, IV (1842-1843), p. 300-373 (édition à partir de ce manuscrit).
- RAYNAUD (Gaston), « Notice du manuscrit 57 de la Bibliothèque de Rodez », *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 13 (1887), p. 77-82.
- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. IX, 1888 (Départements), p. 230-233.
- SAMARAN (Charles), *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. VI. Bourgogne, Centre, Sud-Est et Sud-Ouest de la France, Paris : Éditions du CNRS, 1968, p. 361.

- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXV et liste des manuscrits p. XII-XIII.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- *The poetical works of Alain Chartier*, éd. James C. Laidlaw, Cambridge - London : Cambridge university press, 1974, p. 83 (notice), 393, 410 et 441.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, note 76 p. 221, p. 227 et 235.
- *Le Livre où je mets toutes mes choses. Actes du colloque du 10 mai 2007 au 12 mai 2007, Louvain-la-Neuve*, Tania Van Hemelryck (dir.), Turnhout : Brepols, 2011 (Le Recueil à la Fin du Moyen Âge), aux p. 348, 350 et 352 (la communication de Karen Fresco, « "Doulce nourrisse" : l'amour maternel comme fil conducteur dans Rodez 57, un recueil d'enseignements et de dévotion du 15e siècle », n'a pas été publiée).

Description matérielle

Entre 1452 et 1453, Toulouse.

Papier, 133 feuillets. 188 x 147 mm. La partie inférieure d'un grand nombre de feuillets est détériorée par l'humidité.

Demie-reliure veau.

Contenu

- f. 1-17v** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* [incomplet du début] (inc. : *Soyez souef, courtoiz et debonaire/ Ne t'avance denully escharnir...*)
- f. 18-21v** : *Dits et proverbes des Sages* (inc. : *Maintes foiz advient que ly hom/ Bat le chien devant le lyon*).
- f. 22-51** : Pierre de Nesson, *Vigiles des morts* (inc. : *Cy s'ensuit l'exposition des lesons de Job que sont es vigilles de mortz*.)
- f. 51v-85** : *Mystère de l'Assomption de Notre Dame* (Titre : *Incipit prologus super misterium ascencionis beate Marie Virginis*; inc. : *Gloire soit à Dieu es haulz cieulz...* – expl. : *Et sa mere grans et menus/ Pour qui nous sommes cy venus. Amen.*)
- f. 85v-86v** : Lai en l'honneur de la Vierge (inc. : *A toy, du monde le reffuy/ M'en affuy...* – expl. : *sont et seront sans nul contraire. Amen.*)
- f. 87-94v** : Prière à Notre Dame.
- f. 94v-95** : Oraison devant le crucifix (inc. : *Jhesus, qui fus en croix pendu...* – expl. : *Et si nous donne à tous victoyre/ En ce monde et avec toy gloire. Amen.*)

- f. 95v-98v** : Pierre de Nesson, *Hommage fait à la Vierge* (inc. : *Ma dulce nourrisse pucelle,/ Qui de vostre tendre mamelle...*).
- f. 99** : Guillaume Alexis, *Prière à la Vierge* (inc. : *Glorieuse Vierge Marie,/ A toy me viens et si te prie...*).
- f. 100-105** : Alain Chartier, *Le lay de Paix*.
- f. 105-110** : *Le lay de Verité* (inc. : *Verité, qui sans nulz commensement/ Fut et sera très pardurablement...* – expl. : *Si que puissies estre au deffinement/ Par moy sauvez a perpétuité.*)
- f. 110-118v** : Alain Chartier, *Le Bréviaire des nobles* (inc. : *Noblesse. Je noblesse, dame de bon vouloir,/ Royne des preux, princesse de haultz faiz*).
- f. 119-127** : Christine de Pisan, *Enseignements moraux* (Titre : *Les Diz de Christine*; inc. : *Filz, je n'ay mye grant tresor/ Pour t'enrechir, pour ce tres or...* – expl. : *Car pour neant son oreille ouvre / A riens oyr qui ne met cure. Cy fenissent les enseignemens de Cristine.*)
- f. 127v** : Prière à Notre Dame en latin, suivie du *Notre père* en langue vulgaire.
- f. 128** : *Stabat mater dolorosa*.
- 129-133v** : *L'Enfant sage*, version I [incomplet du début et de la fin] (inc. : *de temps a créé le monde. L'Enfant respont : Autant comme a ouvrier lo cil...* – expl. : *Je ne cuidoie pas que tu fusses si ignorant comme tu es qui cuides que la char*).

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Déodat Pilosi, chapelain du collège de Pampelune à Toulouse, recteur de Saint Martin de Layrac (dioc. Toulouse)⁴⁰, mort en 1473⁴¹. Mention gratée f. 17v : *Iste liber est meum D. Pilosi, presbyteri rectoris sancti Martini de [...].]gio, quem scribere feci anno Domini M^o IIII^c LII^o et madii XII^o die Tholose in tezaurario domini nostri regis. Et au-dessous : *Alibi scilicet adfuere tractatus de elemosina a fratre Guillelmo Nequerii editus. Iste dominus Deodatus Pilosi dicit se collegiatum collegii Pampilone universitatis Tholosane.**

40. Archives départementales de la Haute Garonne 3 E 4119, fol. 223v et 292 ; 3 E 2224, fol. 74 ; 15 D 84, n° 2 ; 3 E 12523, fol. 195v à 199. Cf. Patrice Foissac, *Les collèges séculiers des universités de Cahors et de Toulouse aux XIV^e et XV^e siècles : institution, individus, réseaux et groupes sociaux*, Thèse doctorat, Université de Toulouse-Le Mirail 2008, notice biographique de Déodat Pilosi n° 1183 p. 757.

41. *Ibid.* : « 1473, février, le collège accorde une quittance dans la succession de Déodat Pilosi, bachelier en décret, originaire du lieu de Curabonfort, par. Sainte-Marie de [*Senidiaco*], dioc. de Rodez, décédé au collège, *ab intestat* au cours de son priorat. » (Archives départementales de la Haute-Garonne, 3 E 12523, fol. 210-211).

- Guillaume Pelosus. Mention f. 21v : *Versus poseçor istius Guillermus Pelosus.*
Seconde mention concernant la date, f. 51 : *Finito libro die secunda Julii, anno Domini M° IIII° et LIII°. Sit laus et gloria Christo. Amen.*

1.1.33 Rouen, Bibliothèque municipale, 944 (Ro2)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. I. Rouen, 1886 (Départements), p. 239.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 2 p. 215.
- SAMARAN (Charles), *Catalogue des manuscrits en écriture latine portant des indications de date, de lieu ou de copiste*, t. VII. Ouest de la France et pays de Loire, Paris : Éditions du CNRS, 1985, p. 313 et pl. CXX.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, p. 220, 222 (notes 83 et 84) et p. 235.

Description matérielle

1451.

Papier encarté de parchemin, 165 feuillets ; un feuillet 58^{bis} et un 143^{bis}.

285 x 190 mm (185 x 105 mm).

Une seule main.

Contenu

f. 2-150 Jean Dupin, *Livre de Mandevie* (Titres : *Cy parès s'ensuit ung livre nommé Mandevie*, f. 1 ; *Cy finyst le livre de mandevie compillé par maistre Jehan Dupin sur le livre de bonne vie*, f. 150)

f. 150v-151v : feuillets blancs.

f. 152v-165 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Prologue de Cathon en françoys* ; *Cy finist Cathon en françoys*).

Historique du manuscrit

Mention de la date f. 1 : *Cy après s'ensuit ung livre nommé Mandevie, extraict en l'an de grace mil CCCCLI après Noel par moy.*

Possesseur : Guillaume, « bastart de Poitiers », seigneur de Barry (mort en 1490-1491), fils naturel de Charles I^{er} de Poitiers, seigneur de Saint-Vallier.

Copiste : Fabry. Mention du copiste à l'encre rouge, f. 1 :

[...]
Si pouvez demander le nom,
Je le appelle à Mandevie,
Aprent à sauver la vie.
Sy à qui il est savoir voulyés,
À Guillaume, bastart de Poictiés,
À presant seigneur de Barry,
Et l'escripvain a nom Fabry.

Provient de la cathédrale de Rouen.

1.1.34 Stockholm, Kungliga Biblioteket, Vu 23 (S)

Bibliographie

- STEPHENS (George), *Förteckning öfver de förnämsta brittiska och fransyska handskrifterna uti kongl. Bibliotheket i Stockholm*, Stockholm : P. A. Norstedt och söner, 1847, p. 184-193.
- GEFFROY (Mathieu-Auguste), « Manuscrits latins ou français de la Bibliothèque royale de Stockholm », *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 4 (1856), p. 253–401, aux p. 292-295.
- LÅNGFORS (Arthur), « Jacques Bruyant et son poème : la voie de povreté et de richesse », *Romania*, 45 (1918-1919), p. 49–83, à la p. 65.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- DESCHAUX (Robert), *Michault Taillevent : un poète bourguignon du XV^e siècle*, Genève [Paris] : Droz, 1975 (édition du "Passe temps Michault", courte notice p. 9-10).
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 223, 226 et 235.

Description matérielle

Fin du XV^e siècle, début du XVI^e.

Papier, 200 feuillets. Recueil factice. Inversion de cahiers : les f. 191-191v contiennent le début des *Distiques de Caton*, dont la suite se situe aux f. 178-188.

Reliure ancienne en cuir.

Contenu

- f. 1-45v** : Jacques Bruyant, *Voie de pauvreté et de richesse* (Titres : *Le livre de labour de povreté et de richesse*; *Cy vueil mon livre à fin traire/ Appellé la voye ou l'adresse/ De povreté et de richesse*, f. 45v; inc. : *On dit souvent à reprocher/ Un proverbe que j'ay moult cher...*)
- f. 46-48v** : Conseil de mariage (inc. : *Cher et parfait loyaulx amis/ Qui voues estes lié et mis/ En sacrement de mariaige...*)
- f. 49-49v** : feuillets blancs.
- f. 50-56** : Epître de saint Bernard à Raymond, seigneur du Chastel-Ambroise, en latin et en français.
- f. 56v** : feuillet blanc.
- f. 57-69v** : *Passe temps Michault* (inc. : *Je pensoies n'a pas sept ans/ Ainsi com pense à son affaire...*).
- f. 70-70v** : feuillets blancs.
- f. 71** : en grandes lettres gothiques et perpendiculairement à la largeur de la page : *Le pasetemps Michault*.
- f. 71v** : feuillet blanc.
- f. 72-81** : Pierre Chastellain, *Le contre passe temps Michault* (inc. : *En contemplant mon temps passé/ Et le passe temps de Michault...*)
- f. 81v** : feuillet blanc.
- f. 82-113v** : Pierre Chastellain, *Le temps reconneut* (Titre : *S'ensuit le temps reconneut de maistre Pierres Chastelain*; inc. : *On dist souvent qui riens ne porte/ Riens ne luy chiet et on le croit...*).
- f. 108-128** : *Le doctrinal aux simples gens* (Titres : *C'est le doctrinal aux simples gens et pour les simples prestres qui ne entendent pas l'escripture, examinee et esprouee à Paris par pluseurs maistres en divinité*, f. 114; *Explicit doctrinal de la foy*, f. 135).
- f. 136-177v** : *Floret* (inc. : *Vous qui prenés plaisir à lire/ Les rommans d'armes et d'amours...*).
- f. 178-188** et **f. 191-191v** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Caton parle*, f. 191; *Explicit Catho dans castigamino suo nato*, f. 188). Par suite d'une inversion de cahiers, le début des *Distiques de Caton* se trouve sur les feuillets 191-191v.
- f. 188v** : feuillet blanc.
- f. 189-190v** : Proverbes (Titre : *Ensuivent beaulx notables et aucorités*; inc. : *Bon est bon vin, qui par raison le prent...*).
- f. 191-200v** : Christine de Pisan, *Enseignemens moraux* (inc. : *Filz, je n'ay mie*

grant tresor/ Pour t'enrichir pour ce tresor. . .)

1.1.35 Toulouse, Bibliothèque municipale, 824 (To)

Bibliographie

- *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements*, t. VII. Toulouse, Nîmes, 1885, p. 473-474.
- EDER (Robert), « Tignonvillana inedita », *Romanische Forschungen*, 33 (1915), p. 851–1021, à la p. 884.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214 et 1 p. 216.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, à la p. 238.

Description matérielle

XV^e siècle.

Papier, 122 feuillets ; un grand nombre de feuillets ont été déchirés ou mutilés.

190 x 270 mm.

Texte à longues lignes, une seule main, entre bâtarde et cursive.

Contenu

f. 1- 108v : Guillaume de Tignonville, *Dits moraux des philosophes*, traduction du *Liber philosophorum moralium antiquorum* [incomplet de la fin] (Titre : *Cy dedans cestuy livres sont contenuz les dix moraulx des philozophes, translatez de latin en françoys par noble homme Guillaume de Tignonville et premierement de Sedechias, philozophe, par qui la loy de Dieu et sa sapience fut premierement entendue*, f. 1).

f. 109-121 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titre : *Le Caton en françois*).

f. 121-121v : Ballade (inc. : *Il n'est dangier que de villain. . .*).

f. 122 : *Dit des sept sages* (inc. : *Par femme fut Adam deceu. . .*)

f. 122v : Préceptes moraux (Titre : *Troys choses mal possibles*, f. 122v ; inc. : *Qui veult vielle maison retenir/ Et jeune femme a gré servir. . .*)

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Nicolas Le Barbier, puis J. Porttechat. Mention f. 3 : *Cestuy present livre m'a esté baillé par la vefve mestre Nicolas le Barbier, le dymanche après la Saint Nicolas sobz mon seing cy [...], le X^e décembre 1555, signé J. Porttechat.*
- Jehan Drussur (?). Mention f. 59v, probablement possesseur de la fin du XVI^e ou du début du XVII^e siècle.

1.1.36 Turin, Biblioteca nazionale universitaria, L. III. 14 (Tu)

Bibliographie

- MAZZATINTI (Giuseppe), *Inventari dei manoscritti delle biblioteche d'Italia*, t. 28, Forlì : Bordandini, 1922, p. 164.
- RUFFINI (Mario), « Un ignoto manoscritto della traduzione francese del *Libre de l'Orde de cavalleria* di Raimondo Lullo », *Estudios Lulianos*, 2 (1938), p. 77–82.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, notes 4 p. 214, 2 et 3 p. 21, et 2 p. 220.
- LAIDLAW (James C.), « Beasts and Birds in the *Régale du monde* », dans *International Beast Epic, Fable And Fabliau Colloquium*, dir. Jan Goossens et Timothy Sodmann, Köln, 1981, p. 174–188, aux p. 174 et 180.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, notes 44 p. 215, 83 et 84 p. 222, 93 p. 225 et p. 235.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 146 feuillets.

Le manuscrit a en partie brûlé dans l'incendie de la bibliothèque de Turin en 1904.

Contenu

- f. 1d-9b** : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Catonis disticha gallicis versibus reddita a magistro Johanne Fabro* ; *Explicit Cato translatus per magistrum Johannem Fabrum*).
- f. 10a-16d** : Jean Le Fèvre, *Theodelet*, traduction de l'*Ecloga Theoduli* (Titre : *Theoduli ecloga interprete eodem Johanne Fabro*, f. 10a).
- f. 17a-47d** : Jean de Vignay, *Jeu des echecs*, traduction du *Liber de moribus hominum et officiis nobilium ac popularium super ludo scaccorum* de Jacques de Cessoles (Titre : *Cy commence le livre des eschaiz que translata de latin en françois Jean de Vignay*, f. 17a).
- f. 48a-60d** : Renaud de Louhans, *Le Livre de Mellibee et Prudence*, traduction du *Liber consolationis et consilii* d'Albertano de Brescia (Titre : *Traittié de Mellibee et de Prudence*, f. 48a).
- f. 61a-75d** : *Moralités des philosophes*, traduction du *Moralium dogma philosophorum* attribué à Guillaume de Conches.
- f. 76-93** : Traduction française du *Libre de Llorde de cavalleria* de Ramon Lull (Titre : *Cy commence le livre de l'ordre de Chevalerie*, f. 76).
- f. 93a-113d** : *Regale du monde* (Titre : *La regalie du monde*, f. 93).
- f. 115a-141d** : Jean de Meun, *Testament*.
- f. 142-146d** : *Les VII sacremenz de Sainte Eglise* (Titre : *Les VII sacremens de Saint Eglise que Maistre Jehan de Meun compila*, f. 142).

1.1.37 Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Reginensi latini 1709 (Va)

Bibliographie

- LANGLOIS (Ernest), « Notices des manuscrits français et provençaux antérieurs au XVI^e siècle », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 33-2 (1899), p. 1-347, aux p. 221-225.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207-238, note 80 p. 221 et p. 235.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 121 feuillet. 206 x 160 mm.

Une seule main.

Reliure en peau rouge aux armes de Pie IX.

Contenu

Seuls les feuillets 100-119v contiennent des textes français.

f. 100 : *Le saut d'Ezechiel* (Titre : *Cest livre est appelé li saut que fist Ezechiel*).

f. 100v-116 : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Chatonnet en françois*; *Explicit Catho dans castigamino nato. C'est la fin du Chaton qui donne enseignement bon.*)

f. 116v-118 : Jean de Meun, *Codicille* (Titre : *Cy commence le brief maistre Jehan de Meun, qui fist du Romans de la rose plus que nesun*, f. 116v; inc. *Dieux ait l'ame des trespasés,/ Car des biens qu'ilz ont amassés...* – expl. : *À tart vous en repentirés/ De ce que vous ne m'avez pas creu*).

f. 118-119v : Le *Codicille* est immédiatement suivi d'une pièce en vers (inc. : *Helas! helas! que vault que vault/ La joye qui tost fine et fault...* – expl. : *Et ly vray Jesus tant nous aint/ Que noz pechés quictes nous claint,/ Quant greigneur mestier en aron. Amen. Amen. Amen.*)

f. 119v : Comput [incomplet]⁴² (Titre : *Ci commence le compost en françois*, f. 119v; inc. : *Querez prime lune après la Tiphaine...*).

Historique du manuscrit

Possesseur : Pie IX.

1.1.38 Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 3391 (Vi)

Bibliographie

- *Tabulæ codicum manu scriptorum praeter Græcos et orientales in Bibliotheca Palatina Vindobonensi asservatorum*, t. 2, Vindobonæ : Gerold, 1868, p. 272-276.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.

42. Le f. 119v étant le dernier du cahier, nous en déduisons qu'il manque sans doute le cahier suivant, puisque le début du texte du f. 120 manque également.

- *The poetical works of Alain Chartier*, éd. James C. Laidlaw, Cambridge - London : Cambridge university press, 1974, p. 97 (notice), 371 et 393.
- HASENOHR (Geneviève), « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, dir. H.-J. Martin et J. Vezin, Paris, 1990, p. 289–316, à la p. 307.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, aux p. 222–224, 226 et 235.

Description matérielle

Début du XVI^e siècle, Flandre ou Hainaut.

Papier, 581 feuillets. Copié par plusieurs mains, écriture bâtarde.

Contenu

Recueil de textes religieux, moraux et poétiques.

f. 336-356v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis* (Titres : *Cy s'enssieut ung petit traictiet que fist ung noble senateur de Romme nommé Caton à l'instruction de son filz et aussi de tous autres qui y voldront prendre exemple. Et à celle fin que chascun puist mieulx entendre, j'ay mis le franchois tantost après le latin et en rime comme sont les vers de l'acteur. ; Cy fine Cathon son livre de bonnes meurs.*)

Historique du manuscrit

Possesseur : le recueil a peut-être été composé dans l'entourage immédiat de Marguerite d'Autriche, car les textes en relation avec cette famille sont récurrents (f. 205-206v : Olivier de la Marche, *Ces vers furent faiz à la requeste de Ravestain et donnez à l'archiduc Philippe en l'eage de XVIII ans* ; f. 207-209 : Olivier de la Marche, *Ces vers et petit traictié fut fait à la requeste de M. Margueritte d'Autriche [...] et donnez à l'archiduc Philippe en l'eage de XX ans* ; f. 519-519v : *C'est la complainche que fait la fille unique de Maximilien, empereur, depuis son douloureux trespas* ; f. 561-567 : Olivier de la Marche, *Complainte sur la mort de Marie de Bourgogne*, etc.).

Manuscrits non identifiés

1.1.39 Manuscrit n° 1047 de la vente Sotheby's, 1900

Le catalogue de la vente Sotheby's du 3 décembre 1900 signale, sous le n° 1047, un manuscrit contenant une traduction des *Disticha Catonis* attribuée à Olivier Le Fèvre d'Ormesson. Ce texte s'intitule *Le Mirour du regime et gouvernement du corps et de l'ame, composé par le sage Cato senateur romain. Les vers duquel s'ensuivent tant en latin qu'en quadraings françois*, et est accompagné de la mention *En l'année mille cinq cent quatre vingt neuf, feu messire Olivier Le Fèvre, seigneur d'Ormesson, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et président en sa Chambre des Comptes, à Paris, fit escrire tous ces vers françois, lesquelz il avoit traduits du latin de Caton, dans sa maison d'Ormesson, aux années précédentes, par ung religieux des Blanmanteaux, lequel escrivoit excellement comme il est aisé de voir. Et croy que ceste traduction avoit beaucoup adjousté à la douceur, modestie, sagesse, modération, patience et autres bonnes qualitez qui lui estant comme naturelles, comme ont remarqué ceux qui ont vescu avec luy et pratiqué la douceur et facilité de sa conversation. Dieu veuille luy donner son saint paradis. J'ai escript ces paroles le jeudy 18 may 1645 pour instruire ses descendans des qualitez de l'auteur du livre.*

Il s'agit manifestement de la traduction du titre du commentaire de Philippe de Bergame, le *Speculum regiminis quoad utrumque hominem, scilicet interiorem et exteriorem* ; la description du texte, cependant, nous laisse penser que seuls les distiques ont été traduits, le commentaire étant écrit en prose. La note datée de 1645 est sans doute de la main d'un des possesseurs du manuscrit, qui s'est mépris sur l'auteur de la traduction : en lisant *Fèvre* dans le prologue, il a fait le lien avec un Le Fèvre plus connu que celui de Ressons-sur-le-Mas. En effet, nous ne trouvons nulle trace ailleurs d'une traduction supplémentaire d'Olivier Le Fèvre d'Ormesson. La citation du religieux des Blancs Manteaux reste toutefois obscure. Il est donc très probable que ce manuscrit contienne la traduction de Jean Le Fèvre, mais nous disposons de trop peu d'informations pour nous en assurer et, *a fortiori*, pour le placer dans la tradition des manuscrits.

Bibliographie

- *Catalogue of valuable books, manuscripts, autograph letters [...] which will be sold by auction [...] on Monday, the 3rd of December, 1900, and five following days*, London : Sotheby Wilkinson et Co, 1900, n° 1047.

1.1.40 Manuscrit n° 127 de l'abbaye de Loos

Le catalogue de la bibliothèque de l'abbaye de Loos établi en 1642 par l'abbé Foucard⁴³ recense sous la cote CXXVII un manuscrit intitulé *Versus morales Catonis in quarto, ex membranis, Latino et Gallico idiomate*. Il est donc en parchemin, contient texte latin et français, et l'explicit, qui cite le nom de l'auteur, est également noté :

author gallicorum versum poterit forte agosci (sic) ex ultimo tetrastico :

Caton fenist qui fu sage, & preus,
Ses nobles vers accoupla deux & deux :
Mais je Fevre qui ne sçay le fer battre
En ce dittié en ay fet de deux quatre.

Si l'abbé Foucard n'a pas fait d'erreur en recopiant le texte, nous avons ici un nouvel exemplaire de la traduction de Jean Le Fèvre : l'orthographe de ce quatrain ne correspond à aucune de celles des manuscrits que nous venons de présenter. Le sort de ce manuscrit nous est cependant inconnu. Peut-être a-t-il été vendu avant que l'abbaye ne ferme ses portes, celle-ci étant visiblement ruinée avant même la Révolution :

...l'assemblée nationale, par décret du 15 janvier 1790, supprima les abbayes. Le gouvernement s'empara de leurs trésors : mais le monastère de Loos n'avait plus rien en caisse. Il était épuisé par les dépenses énormes de ses derniers abbés, ne laissant que des dettes que ses spoliateurs ne payèrent sans doute pas, malgré l'importance de l'héritage.⁴⁴

De plus, le manuscrit ne se trouve pas dans les collections publiques, contrairement à la plupart des biens saisis à la Révolution.

Bibliographie

- FOUCARD (Jean), « Catalogus manuscriptorum codicum bibliothecæ monasterii B. Mariæ virginis de laude ordinis cisterciensis, diæcesis tornacensis primo milliari ab insula (1642) », *Bibliotheca Belgica manuscripta*, 2 (1644),

43. Jean Fouquart, abbé en 1619, mort en 1654.

44. Histoire de l'abbaye Notre-Dame de Loos, Lucien de Rosny, rééd. 1994. (vers 1880).

éd. Antoine Sanderus, p. 91–128, à la p. 120, n° CXXVII.

Manuscrits contenant des extraits de la traduction des *Disticha Catonis*

Le succès des recueils de proverbes au XV^e siècle est tel qu'il est rare de rencontrer une bibliothèque privée qui n'en contienne pas au moins un. Ces recueils sont compilés à partir d'œuvres diverses : un florilège de proverbes n'est jamais considéré comme une œuvre à part entière, inaliénable. Bien au contraire, il est d'usage de sélectionner et compléter les pièces que l'on copie afin de parfaire l'enseignement qu'elles apportent. Dans ces circonstances, on ne s'étonnera pas de trouver des extraits de la traduction de Jean Le Fèvre ici et là, dans les recueils de proverbes. Notre intention n'est pas d'établir une liste de tous ces manuscrits, mais de repérer ceux qui contiennent un nombre substantiel de quatrains groupés sous le titre de *Disticha Catonis*, de sorte que l'on puisse distinguer quelque cohérence dans l'organisation de l'œuvre.

Dans la note 4 p. 214 de son article⁴⁵, E. Ruhe signale six manuscrits contenant des extraits des *Distiques* : Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1746, Français 2375, Français 24112, Français 25547, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève, 2879 et le Manuscrit de Jacques Cujas. Parmi ceux-ci, seul le dernier retient notre attention. Les manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève et Fr. 1746 contiennent, sous le titre *Autres enseignemens d'aucuns sages* (BSG, f. 43v)⁴⁶ ou *Aultres notables* (Fr. 1746, f. 130) la traduction des distiques IV,19, IV,29, III,19, IV,37, IV,3 et IV,20. Ces quatrains, peu nombreux et attribués à différents sages de l'Antiquité, ne peuvent être raccrochés à la tradition directe de l'œuvre de Jean Le Fèvre. De même, le manuscrit Fr. 24112 ne contient que quelques distiques aux f. 2v-3 et 94, dont le texte est légèrement corrompu par rapport à l'original. Nous ajouterons en revanche à cette liste le manuscrit Philadelphie, University of Pennsylvania, Van Pelt Library, French 41, Codex 662.

45. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...*

46. Le titre *Cy après s'ensuit la noble doctrine du bon Cathon, sont il endoctrina son filz* au f. 47v introduit en réalité les *Enseignements moraux* de Christine de Pisan.

1.1.41 Manuscrit de Cujas, ancien Ashburnham 99

Bibliographie

- *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place, 2*, printed by C. F. Hodgson, s. d. n° XCIX.
- MONMERQUÉ (Marie C. R. Richard de Cendrecourt), *L'Hôtel de Cluny au Moyen Âge, par Mme de Saint-Surin, suivi des Contenances de table et autres poésies inédites des XV^e et XVI^e siècles*, Paris : J. Techener, 1835, p. 62-66.
- OMONT (Henri), « Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cujas (1590) », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 12 (1888), p. 632–641 : un seul manuscrit semble correspondre au nôtre, sous le n° 345 : *Jehan de Meun*⁴⁷.
- LANGLOIS (Ernest), *Les manuscrits du « Roman de la Rose » : description et classement*, Lille : Tallandier, 1910, p. 206-207.
- LÅNGFORS (Arthur), *Les Incipit des poèmes français antérieurs au XVI^e siècle : répertoire bibliographique établi à l'aide de notes de Paul Meyer*, Leipzig : Zentralantiquariat der Deutschen Demokratischen Republik, 1971, p. 362 et 366.
- MORAWSKI (Joseph), *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXV-XXVI et liste des manuscrits p. XII-XIII.
- RUHE (Ernstpeter), *Untersuchungen zu den altfranzösischen Übersetzungen der Disticha Catonis*, Munich : M. Hueber, 1968, note 4 p. 214.
- PETTEGREE (Andrew), WALSBY (Malcolm) et WILKINSON (Alexander), *French vernacular books : books published in the french language before 1601*, t. 1, Leiden, Boston : Brill, 2007, n° 9282.

Description matérielle

XV^e siècle.

Parchemin, 20 feuillets.

Contenu

Jean de Meun, *Roman de la Rose*.

Jean de Meun, *Testament*.

Les Contenances de tables (inc. : *S'à table te veulz maintenir, / Honnestement te*

47. Deux manuscrits ont pour titre *Cato* dans l'inventaire de 1574, les n° 40 : *Grammatica quaedam et Cato* et 45 : *Cato fabulae et Toniae Liber*. Il est cependant plus probable que le manuscrit apparaisse sous le titre du premier texte qu'il contient, le *Roman de la Rose*, qui n'est pas mentionné dans les n° 40 et 45 (Henri Omont, « Inventaire des manuscrits de la bibliothèque de Cujas. (1590) », *Nouvelle revue historique de droit français et étranger*, 9 (1885), p. 233–237).

dois tenir...).

46 quatrains moraux, remaniement des *Diz et proverbes des Sages* (inc. : *Sapience au commencement/ D'oïr donne homme entendement...*)

Jean le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*, sélection de 27 quatrains (inc. : *Les mandemens souvent repeteras, Car en lysant cy dedens trouveras...*).

18 quatrains moraux, provenant des *Diz et proverbes des Sages*.

Enseignements (inc. : *(Beau filz), se tu veulz à honneur venir,/ Il te convient de toy bannir...*)

Historique du manuscrit

Possesseurs :

- Jacques Cujas, puis Tassot. Mention sur le plat de la couverture : *Ce present livre du Roman de la Rose m'a été donné par Monsieur maistre Jacques Cujas, très excellent docteur en droit, le jour sainte Anne 1589, à Bourges.*⁴⁸ Tassot⁴⁹.
- Lord Ashburnham.

Possesseur inconnu depuis.

J. Morawski : « Le ms de Jacques Cujas (*P*) avait été utilisé par Monmerqué, qui en a publié des extraits dans le livre de M^{me} de Saint-Surin [...] *L'Hôtel de Cluny au moyen âge, suivi des Contenances de table et autres poésies inédites des XVe et XVIe siècles* (Paris, Techener, 1835)... C'est un opuscule fort rare aujourd'hui, et d'autant plus précieux que le ms. *P* est devenu à peu près introuvable. Après avoir fait partie du fonds Ashburnham (ms. 99), il fut acquis récemment⁵⁰ par le libraire B. Quaritch à Londres. »⁵¹

1.1.42 Philadelphie, University of Pennsylvania, Van Pelt Library, French 41, Codex 662 (Ph)

Bibliographie

- *Catalogue des livres précieux manuscrits et imprimés faisant partie de la bibliothèque de M. Ambroise Firmin-Didot*, Paris : G. Pawlowski et A. Labitte, 1881, p. 39-41, n° 26.

48. Ernest Langlois, *Les manuscrits du « Roman de la Rose » : description et classement*, Lille : Tallandier, 1910, p. 206.

49. *Ibid.* Le *Catalogue of the manuscripts at Ashburnham Place* donne le nom *Gassot* ou *Hassot*.

50. L'ouvrage de Morawski a été édité en 1924.

51. Joseph Morawski, *Les Diz et proverbes des sages (Proverbes as philosophes)*, Paris : PUF, 1924, p. XXV-XXVI.

- ZACOUR (Norman) et HIRSCH (Rudolf), *Catalogue of manuscripts in the libraries of the University of Pennsylvania to 1800*, Philadelphia : University of Pennsylvania Press, 1965, p. 61-62.
- HEDEMANN (Anne D.), « Penn. Ms. Fr. 41 : A Codicological Study », 1979 (tapuscrit).
- BOULTON (Maureen Barry MacCann), « The *Évangile de l'Enfance*. The re-discovery of the Didot Manuscript », *Romania*, 102 (1981), p. 392–396.
- VIELLIARD (Françoise), « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, dir. Stéphanie Le Briz et Géraldine Veysseyre, Turnhout : Brepols, 2010, p. 207–238, à la p. 234.
- Le manuscrit a été numérisé et est en ligne à cette adresse : http://dla.library.upenn.edu/dla/medren/detail.html?id=MEDREN_2487448 (consulté le 24/11/2011).

Description matérielle

Deuxième moitié du XV^e siècle.

Papier, 104 feuillets. 280 x 200 mm (176 x 140 mm).

Une seule main, écriture bâtarde.

Reliure de velour rouge, XVIII^e siècle.

Contenu

f. 1-41 : *L'Évangile de l'enfance* (inc. : *Cy commencent les enfances nostre sire et partye des miracles qu'il fist en son enfance*).

f. 41v-97 : *L'Évangile de Nicodème* (inc. : *Cy ensieut la Passion de nostre doulx Sauveur Jhesucrist en Romans*).

f. 97v-98v : feuillets blancs.

f. 99-104v : Jean Le Fèvre, traduction des *Disticha Catonis*, sélection de distiques extraits des livres III et IV⁵².

Historique du manuscrit

Oratoriens de ? Mention f. 1 : *Ex libris Congregationis Oratorii à Clerio, de nona Maii Anno 1674*.

Vente aux enchères du 7 Nov. 1934 à Paris, lot 615.

52. Ces distiques sont les suivants : III,19 à III,24, préfaces IV, a et b, IV,1 à IV,8, IV,16, IV,17, IV,19 à IV,37 et IV,39 à IV,48. Pour les distiques IV,26, IV,47 et IV,48, les vers latins ne sont pas accompagnés de la traduction.

Acquis par la bibliothèque de l'Université de Pennsylvanie en 1959.

1.2 Classement des manuscrits

1.2.1 Examen des variantes textuelles

Le grand nombre de manuscrits de la traduction des *Disticha Catonis* témoigne de l'ampleur de la diffusion de ce texte, d'autant plus que nous ne conservons qu'une partie de ceux-ci. Nous estimons en effet que nous avons perdu une trentaine de manuscrits au minimum, du fait que tous les manuscrits que nous avons étudiés ont des lacunes ou des variantes spécifiques qui empêchent de supposer un lien direct de l'un à l'autre.

Pour commencer l'établissement de notre *stemma*, nous avons sélectionné deux passages du *Chatonnet*, au début et à la fin, pour comparer les différents manuscrits. Les variantes étaient nombreuses, en particulier dans le prologue et l'*Epistula*, et nous ont permis de définir quelques petits groupes de manuscrits ainsi que la famille β . Ce sont ces variantes de moindre importance que nous avons numérotées à l'aide de chiffres. Cependant, elles se sont rapidement révélées insuffisantes pour opérer des distinctions claires à l'intérieur de la masse de manuscrits de la famille α : d'une part, l'absence de prologue, d'*Epistula* et de *Breves Sententiæ* dans un certain nombre d'exemplaires réduisait considérablement les points de comparaison, et d'autre part nous nous sommes aperçue que ces variantes pouvaient survenir fortuitement sous la plume de deux copistes, faussant les rapprochements que nous avons tentés. Nous avons donc sélectionné nos manuscrits de base et de contrôle parmi les meilleurs de la famille α , c'est-à-dire ceux qui étaient complets, présentaient peu de leçons excentriques et avaient conservé les variantes que nous avons repérées comme étant des *lectiones difficiliores*, les variantes A, B et D. Ce n'est qu'en confrontant ces trois manuscrits, Toulouse 822, Reims 815 et Arsenal 3107, que nous sont apparus des lieux variants plus pertinents, à partir desquels nous avons fait de nouveaux relevés. Ces variantes, qui permettent de distinguer des évolutions significatives tout au long de la tradition, sont désignées par des lettres.

Bien que ces nouvelles variantes nous aient apporté une idée plus précise des liens entre les manuscrits, notre *stemma* n'est pas définitif. Les copistes sont nombreux à commettre les mêmes erreurs, et lorsque les variantes se contredisaient, nous avons dû trancher et déterminer laquelle était plus susceptible de

se retrouver chez deux copistes différents. Nous espérons que nous avons fait le bon choix. Notre *stemma* n'est pas non plus complet. Comme nous n'avons pas eu l'occasion de consulter tous les manuscrits connus de la traduction, quelques uns ne peuvent apparaître ici. Il s'agit des manuscrits Bruxelles, Chartres, Copenhague, Oxford Ashmole et l'ancien Ashburnham 99. D'autres, dont les notices fournissent quelques extraits, ont été intégrés au *stemma* de manière provisoire, sur la foi d'une variante commune : Londres et Philadelphie. Quant à Turin, nous avons relevé ses variantes à partir de l'édition d'Ulrich. Même si certaines se trouvaient être fautives, elles ne bouleverseraient pas notre classement.

Voici quelques extraits de notre édition, accompagnés des variantes que nous jugeons pertinentes pour notre démonstration. Par souci de lisibilité, nous ne reproduisons pas toutes celles que nous avons utilisées mais uniquement les plus importantes. De même, nous ne citons pas les leçons de tous les manuscrits à chaque fois. Les lieux variants apparaissent en gras et sont numérotés dans la marge droite d'un chiffre ou d'une lettre, selon la distinction que nous avons expliquée ci-dessus ; les variantes chiffrées occupent le niveau de notes supérieur, le second étant réservé aux variantes désignées par des lettres.

Prologue

1	Caton fu preux chevalier et sage homme :	
	Maint bon conseil à la cité de Romme	
	Donna jadis pour la chose publique.	
5	Un livre fist vaillant et auttentique ;	
	Par grant amour lui mist son propre nom.	
	Jules Cesar, uns homs de grant renom,	
	Sur les Rommains lors gouvernoit l'Empire	
9	En ce monde qui va de mal en pire.	
	Must grant descort entre lui et Pompee ;	1
	En Thessalle le vainqui à l'espee.	2
	Adonc Caton, qui moult ama franchise,	
13	Pour eschever de Cesar l'enteprise,	3
	En Libie s'en ala o sa route ;	
	Illec mourust. De celle histoire toute	
	Ne diray plus pour les alongemens ,	4
17	Car parler vueil des bons enseignemens	
	Que Caton fist pour son filx chastoier ;	5
	Par son moyen les nous voutl envoyer.	
	Si sçay je bien que pieça et ançois	
21	Que feusse nez, ilz sont mis en françois.	
	Par maintes fois ay veü le rommans	6
	Qui dit « Seignours, ains que je vous commans ».	
	Ce qui est dit ne vueil je point remordre,	7
25	Mais les bons vers repeteray par ordre.	8
	Je suis Fevre, si sçay bien le mistere	
	Que deux peuvent forger d'une matere.	
	Exemple met du viel fer que l'en forge :	
29	Qui de rechief le met dedens la forge,	
	Il devient neuf au fournier sur l'enclume.	A
	Prenez en gré le dit de ce volume,	

11 **entre lui et**] vers le noble *Ch*, *P¹*, *P⁵*, *P⁷*, *P⁸*, *P¹⁰*, *P¹²*, *Ro²*, *Tu*. 12 **En Thessalle**] Et le chassa et *P¹¹*; Le enchaça et *To*. 14 **eschever**] excuser *G*, *P⁶*. 17 **alongemens**] elongemens *F*, *P³*, *P⁷*, *P⁸*, *P⁹*, *P¹²*, *Va*. 19 **chastoier**] enseigner *D*, *F*, *P³*. 23 **maintes**] plusieurs *B*, *F*, *P³*. 25 **point**] plus *Ch*, *P¹*, *P⁵*, *P⁷*, *P⁸*, *P¹²*, *Ro²*; mye *P¹¹*, *To*. 26 **Mais**] *Omis dans P⁷ et P⁸*.

31 **fournier**] *B*, *C*, *P¹*, *Tu*; battre *P¹⁰*; forgant *Do*; forgier *Am*, *Ch*, *D*, *F*, *G*, *LH*, *O*, *P³*, *P⁴*, *P⁵*, *P⁶*, *P⁷*, *P⁸*, *P⁹*, *P¹¹*, *P¹²*, *Ro²*, *S*, *To*, *Va*, *Vi*.

Et **se vous, lays**, le mettez en voz tables, 9 - B
 33 Vous y pourrez trouver de bons notables.
 Quant vous l'arez **ouÿ** tout à loisir, 10
 Le plus plaisant des deux pourrés choysir.

Traduction de l'*Epistula et des Breves Sententiæ*

...
 À secourir et à eulx conseillier
 41 Pour amender leur fole oppinïon,
 Et meismement en bonne entenciön,
 Afin qu'en bien et en gloire vesquissent
 Et en leur temps à honneur **atenissent**. C
 ...
 ...
 Regarde bien à cuy tu dois donner.
 À nul conseil ne va sans **accener**. D
 61 Soies sobres et te tiens nettement,
 La gent salue bel et honnestement.
 Dors par raison. Se de toy vois greignour,
 Donne li lieu et le nomme seignour.
 65 Ton maistre craing et garde ta vergoigne.
 Ne boy pas trop, c'est mauvaise besoigne.
 Pour ton païs te combat **fermement**, 11
 Et ne croy pas les dis de fole gent.
 69 Foles femmes dois **haïr** et blasmer. 12
 T'espousee te command à amer
 ...

33 **se**] s'entre *Ch, P¹, P⁵, P⁷, P⁸, P¹², Ro², Tu*. 35 **ouÿ**] lisu *D, F, P³*. 68 **fermement**] forment *F, P³*. 70 **haïr**] fuir *Am, Ch, P¹, P⁵, P⁷, P⁸, P¹⁰, P¹², Ro², Tu*.

33 **vous, lays**] *Ch, D, Do, P¹, P⁵, P⁷, P⁸, P¹⁰, P¹², Re, Ro², Tu, Vi*; voulais *B*; voulez *C, G, O, P³, P⁴, P⁶*; vous les *Am, F, P⁹, Va*; vous plait *LH, P¹¹, To*. 45 **atenissent**] *Am, B, C, D, Do, F, LH, P², P³, Re, Va, Vi*; advenissent *Be, Ch, G, P⁵, P⁷, P⁸, P¹⁰, P¹¹, P¹², Ro², S, To, Tu*; entendissent *P⁴, P⁶, P⁹*. 61 **accener**] *Be, Ch, P⁵, P¹², Re, Tu*; appeler *tous les autres manuscrits*.

77	Tes enfans dois enseigner à bien faire. Soies courtois, souef et debonnaire ; ...	13
85	Remembre toy des biens qui te sont fais ; Se tu fais bien à autrui, si t'en tais. Fay justice, porte amour volentiers, Si vivras plus seürs et entiers.	14

Distiques

I,1

89	Soies certain que Dieu est et dois croire Que les dittiés nous en donnent memoire. Ton couraige dois fichier et ta cure À lui amer de ta pensee pure.	15
----	---	----

I,3

97	C'est grant vertu de sa langue refraindre. À plus grant bien ne pourroit homs actaindre Que par raison parler et à point taire ; Prochain à Dieu est cilz qui ce scet faire.	E 16
----	---	---------

I,24

181	Par espargnier et tes choses tarder Te pourras tu de povreté garder. Tu dois tousjours doubter, comment qu'il aille, Que garnison en la fin ne te faille.	F
-----	---	---

78 **souef**] subtil *P⁷, P⁸*. 88 **plus**] plus longement *F, P², P³*. 91 **Que**] Car *O, P⁴, P⁹*. 101 **à Dieu est cilz**] est cils à Dieu *O, P⁴*.

100 **parler et à point**] *Ch, Do, O, P¹, P⁴, P⁵, P⁶, P⁷, P⁸, P⁹, P¹⁰, P¹², To, Va, Vi*; p. et à point se *G, P¹³, Tu*; p. à point et *A, Am, B, Be, C, D, F, P², P¹¹, Ro¹*; p. à temps et *P³*; à point parler et *S*; peu parler et par raison soy *LH*. 182 **choses tarder**] *C, D, F, Ro¹, Vi*; choses garder *A, Am, B, Be, Do, G, LH, O, P³, P⁴, P⁶, P⁹, P¹⁰, P¹¹, P¹³, Re, S, Va*; despens tarder *P¹, Tu*.

IV,45

677	Quant ton prouffit vois en quelque maniere,	
	Tu dois prendre t'aventure premiere,	19
	Que la chose ne te fache muser	20
	Que par avant souloies refuser.	

IV,46

681	Se les mauvais meurent soubtainement,	
	Joie n'en dois avoir aucunement :	
	Les eüreux , dont la vie est sans blasme,	21
	Trespasent bien ; leurs fais ensuivent l'ame.	22

IV,47

685	Et se femme servant ou espousee	
	Tiens avec toy dont il soit renommee,	
	Quant des autres femmes parler orras,	
	De la toie rapaisier te pourras.	

IV,47

Variante de P² 23

685	Et se femme servant ou espousee	
	Tiens avec toy dont il soit renommee,	
	Fuy celluy qui mal t'en dira	
	Car tel ton amy point ne sera.	

IV,47

Variante de D, F, LH et P³ 24

685	Comme tu ayes fame espousee,	
	Bonne du corps dont il est renommee,	
	Tu ne dois pas pour ce ton ami eschiver	
	Ne par paroles avec luy estriver.	

679 **t'aventure**] avantaige *P⁷, P⁸*. 680 **muser**] à muser *LH*; à muer *P², Ph.* 684 **Les eüreux**] Car les bons *P¹³, S.* 685 **bien**] *Omis dans Ch, P⁵, Ro²*; bien mais *P¹³, S, Vi.*

IV,48

689 Se valoir veulz, il te convient savoir ;
 Fay par ton sens que tu aies avoir,
 Car qui en a, en loz et honneur monte,
 Et qui n'a riens, on ne tient de lui compte.

IV,48

Variante de D, F, LH, P² et P³ 25

689 Se par estude as cogneu maintes choses,
 Tousjours dois lire les textes et les gloses ;
 Car en aprenant **dois tout ton** temps user 26
 Et de riens **savoir** dois le nom reffuser. 27

IV,49

697 Chaton finit qui fut **saiges** et peux, 28
 Ses nobles vers **acoupla** deux et deux. 29
 Mais je, Fevre, qui ne say le fer battre,
 En ce ditié en ay fait de deux quatre.

692 **dois tout ton**] *D, P²*; d. tu ton *F, LH*; d. ton *P³*. 693 **savoir**] *D, LH*; aprendre *F, P², P³*.
 698 **saiges**] noble *L, Va*. 699 **acoupla**] *A, Am, Be, C, Ch, Do, P¹, P⁴, P⁵, P⁹, P¹⁰, P¹¹, P¹³, Ro², S, To, Tu, Vi*; acomply *D, F, G, L, LH, O, P², P³, P⁶, P⁷, P⁸, P¹², Ro¹, Va*; composita *B, Re*.

Pour commencer, survolons rapidement les variantes qui nous ont permis de classer nos différents manuscrits.

Nous avons précédemment qualifié les leçons A, B et D de *lectiones difficiliores*. Il s'agit en effet de leçons très minoritaires à l'intérieur de la tradition, et qui apparaissent dans des manuscrits qui ne sont pas, d'après les autres variantes textuelles, spécialement proches. Comme il semblerait peu probable que plusieurs copistes changent d'eux-mêmes *appeler* en *accener*, ou *voulez* en *vous*, *lays*, nous en avons déduit qu'il s'agissait des leçons originales. La leçon originale C est moins évidente à déterminer, puisque les deux variantes principales, *atenissent* et *advenissent*, pourraient toutes deux être correctes. Mais en dehors de la famille β , que nous présenterons plus loin, seuls quelques manuscrits comportent le leçon *advenissent*, dont trois (24439, Stockholm et Toulouse 824) ont un texte très corrompu. Nous avons donc privilégié la leçon de la majorité des manuscrits. À l'inverse, nous considérons que la leçon *par raison parler à point et taire* (E), qui est pourtant la plus fréquente, n'est pas celle du manuscrit original. L'expression *par raison parler et à point taire* est en effet beaucoup plus satisfaisante, et il ne semble pas étonnant que des copistes, à deux endroits du *stemma*, aient rétabli l'ordre correct de la phrase. La formulation de la variante F, *tes choses tarder*, est beaucoup moins heureuse, c'est pourquoi de nombreux copistes ont considéré qu'il s'agissait d'une erreur. La correction la meilleure apparaît dans la famille β : *tes despens tarder*. On comprend qu'Ulrich ne l'ait pas remise en doute dans son édition. Mais si elle correspondait à la leçon originale, on ne saurait expliquer le passage de *despens tarder* à *choses garder* (la leçon *despens garder*, qui pourrait être intermédiaire, n'a jamais été relevée). En revanche, la correction de *choses tarder* par *choses garder*, alors même que le verbe *garder* est employé au vers précédent, va tellement de soi que les copistes sont très nombreux à l'avoir effectuée.

En ce qui concerne les variantes G, H et I, c'est la même incompatibilité entre les différentes leçons qui atteste que les leçons de Toulouse 822 sont celles de Jean Le Fèvre. Elles posent cependant un problème du point de vue du nombre de syllabes. Ainsi le vers de la variante G, « Quant son conseil bon est et sans blasme », ne contient que 9 syllabes. Pour compenser cette imperfection, les copistes ont eu recours à trois types de correction : remplacer le nom par un synonyme (*diffame*, *blafeme*), ajouter un adjectif (*nul*, *aultre*) ou insérer l'adverbe *si* avant le verbe. Mais il ne semble guère possible que l'une de ces leçons soit celle de Jean Le Fèvre, car pourquoi un copiste (et *a fortiori* plusieurs) voudrait-il modifier un vers déjà correct, en remplaçant une leçon par l'autre ? Il semble que nous devions nous résoudre au constat que le vers original ne comportait que 9 syllabes. Nous n'avons pas non plus d'explication à apporter aux vers des variantes H et I, tous deux de 9 syllabes également. Mais pour les mêmes raisons, il est certain qu'entre les leçons *Et se tu veulx* et *Se tu veulx bien*, aucune des deux n'est la leçon originale : ce sont des astuces auxquelles tout copiste peut penser

lorsqu'il manque une syllabe à un vers, qui ne changent en rien le sens de la phrase, et qui ne seraient pas naturellement remplacées l'une par l'autre.

Après comparaison des manuscrits, une famille se distingue clairement à la fois par ses variantes textuelles et par sa mise en page, la famille β . Elle regroupe les manuscrits Chantilly, 572, 1367, 1958, 2239, 19123, Rothschild 2755, Rouen et Turin, d'après ce que l'on peut déduire des variantes 1, 12, C, F, G⁵³, H et I entre autres.

Alors que 1958, 2239, 19123 et Rothschild 2755 n'ont que le texte français, tous les autres contiennent en guise de distiques latins des *lemmes*⁵⁴, c'est-à-dire les premiers mots des vers latins, écrits à l'encre rouge. On ne trouve des lemmes à l'extérieur de cette famille que dans 1164, mais mis en page différemment : ils sont écrits de la même encre que le français, et centrés au-dessus de chaque quatrain. Globalement, le texte français de ces manuscrits est bon, et les variantes sont des interventions volontaires des copistes pour l'améliorer : sans autre témoin de l'œuvre, il serait difficile d'affirmer que le texte original a été modifié. Cependant des lacunes apparaissent dans plusieurs manuscrits.

Grâce à ces lacunes, il est possible de tracer une séparation à l'intérieur de cette famille entre trois manuscrits plus proches de l'original, et les six autres qui en sont plus éloignés : Chantilly, 1367, 1958, 2239, Rothschild 2755 et Rouen. Le copiste à l'origine de ce groupe a en effet omis les distiques II,9 et III,3, et a remplacé le quatrain français de I,25 par celui de I,26. Le distique III,3 a pu être considéré comme allant à l'encontre de la bonne morale : Caton y préconise de défendre son ami accusé en justice par tous les moyens. Bien qu'il mentionne la nécessité de ne pas se compromettre, un copiste a pu penser qu'il était peu recommandable de rester ami avec des malfaiteurs. En revanche, l'élimination du premier (faiblesse de corps n'est pas synonyme de faiblesse de cœur) semble moins justifiée, et résulte peut-être d'une erreur d'inattention. L'extrémité de cette branche se divise ensuite en deux, selon que les manuscrits contiennent ou non les lemmes. D'un côté apparaît le couple 1367-Chantilly, les deux manuscrits de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. Très proches sur le plan textuel, ils ne contiennent presque pas de variantes uniques. En revanche, la substitution des lemmes de IV,25 par ceux de IV,28 leur est caractéristique. Le manuscrit Rouen peut leur être rattaché, en raison de la variante 22 qu'ils ont en commun, du remplacement des lemmes de II,20 par ceux de III,4 et de la division spécifique de leur *Epistula*⁵⁵. De l'autre côté, les trois manuscrits unilingues présentent les variantes *eslongemens* (4) et *acomply* (29), qu'ils partagent avec d'autres manuscrits mais de familles différentes. Le couple 1958-2239 se distingue de Rouen grâce à deux variantes, la 8 et la 13.

53. Sauf Turin, qui comporte la leçon *diffame*.

54. Sur la justification de l'emploi de ce terme, voir F. Viellard, note 70 p. 219.

55. Voir l'annexe 1 p. 391.

Bien que les manuscrits Turin, 572 et 19123 soient placés au-dessus de ce groupe dans la tradition du *Chatonnet*, aucun d'eux n'est à l'origine de leur branche. Les variantes 9 et F, communes à l'ensemble de la famille sauf 19123, laissent supposer que celui-ci se trouve en amont des autres manuscrits. Vient ensuite Turin, qui a conservé les leçons originales A et D, puis 572 que l'on peut rattacher au reste des manuscrits par la variante 7 *plus*.

Le manuscrit utilisé par Ulrich pour son édition est donc bien placé dans la tradition et semble proche de l'original. Mais, bien qu'il ait conservé un grand nombre de *lectiones difficiliores*, il comporte également un certain nombre de variantes qui ne peuvent être celles adoptées par Jean Le Fèvre.

À l'opposé de la famille β , nous identifions la famille α , qui regroupe le reste des manuscrits. L'exemplaire à l'origine de cette famille semble moins fautif que celui de β , puisque parmi les variantes que nous avons relevées nous ne notons qu'une leçon déviante, la E : *parler à point et taire*. Grâce aux variantes chiffrées, il est possible de faire des rapprochements entre certains manuscrits.

Parmi les manuscrits qui conservent des *lectiones difficiliores*, nous relevons le couple Reims 615-Reims 891. Les deux manuscrits, contenant le *Speculum regiminis* de Philippe de Bergame, tous deux originaires de Reims et présentant des variantes communes (comme la leçon 29 *composa*), ont visiblement été copiés à partir du même modèle. La variante D *accener* n'apparaît que dans deux autres manuscrits en dehors de β , Besançon et Toulouse 822. À partir des variantes F et H entre autres, nous pouvons placer Toulouse 822 d'un côté et Besançon, Reims 615 et Reims 891 de l'autre. Situé en amont des deux manuscrits de Reims, Besançon diffère d'eux par la leçon C, *advenissent*, que l'on retrouve dans les manuscrits 24439, Stockholm et Toulouse 824, avec lesquels les variantes F et H concordent également⁵⁶. Tous les trois ont en outre en commun les leçons A *forgier*⁵⁷, D *appeler*, G *si ... sans blasme* et I *Et se tu veulx garder*. Ils possèdent un texte très corrompu, avec des variantes parfois bien éloignées de la version de Jean Le Fèvre, spécifiques à chacun. Nous parvenons toutefois à former un couple, 24439 et Toulouse 824, qui a en commun les variantes 2, 7 et 17. Nous désignerons l'ensemble de cette branche du sigle α^1 .

En raison de quatrains variants à la fin de l'œuvre (variantes 23 et 24), un groupe de manuscrits sort du lot, composé de Berne, Fribourg, La Haye et 1164. Les quatrains originaux IV,47 et IV,48 étant en effet peu fidèles aux distiques latins, un copiste a dé-

56. Le manuscrit Grenoble possède également la leçon C *advenissent*, mais sa leçon H étant incompatible avec celle de ce groupe, nous en déduisons que Grenoble ne peut en faire partie.

57. Nous ne pouvons comparer Besançon avec les autres quant à ce lieu variant, Besançon ne comportant pas de prologue.

cidé de proposer sa propre version. La hiérarchie entre les quatre manuscrits se dessine nettement. Les variantes 4, 11 et 14 isolent Fribourg et 1164 à la fin de la branche, ainsi que la leçon *aprendre* (27). Celle-ci semble en effet être la leçon fautive, influencée par le gérondif *en aprenant* situé au vers précédent. Les variantes 5, 6 et 10 rattachant Fribourg et 1164 à Berne, La Haye se situe donc en amont de ces trois manuscrits. Un cinquième manuscrit semble appartenir à la même branche, en particulier à cause de son quatrain IV,48, le manuscrit 979. Il apparaît en effet que 979 présente pour les variantes 14 et 27 des leçons identiques à celles de Fribourg et 1164, et pourrait être situé en aval de Berne. Or, si tel était le cas, comment expliquer que 979 ait rétabli le vers 656 (variantes 17 et 18) alors que les quatre autres manuscrits contiennent une leçon fautive ? Les indices que nous apportent les variantes textuelles ne peuvent que nous laisser supposer que 979 est un manuscrit contaminé, proche à la fois de Fribourg et de La Haye. Outre quelques variantes communes à Fribourg et 1164, 979 a également en commun avec La Haye la variante 20 : *à muser* chez le second, *à muer* chez le premier, leçon que l'on retrouve dans le manuscrit Philadelphie. C'est pour cette raison que nous avons présumé que 979 et Philadelphie faisaient partie d'une branche commune, ce que viennent confirmer quelques variantes, comme au distique III,20, v. 474 : « s'en **plorant** se courrouce » (pour « parlant »), ou encore au distique III,23, v. 487 : « C'est trop mal **heur** d'omme » (pour « trop grant mal d'omme »)⁵⁸. Il aurait été intéressant de pouvoir comparer les quatrains IV,47 et IV,48 de Philadelphie avec ceux de sa famille supposée, mais pour une raison que nous ignorons, le copiste n'a pas rempli les espaces dédiés à la traduction pour ces deux quatrains.

Tous ces manuscrits forment la branche α^2 .

Une autre sous-branche à l'intérieur de α se distingue grâce à la leçon C *entendissent*, qui regroupe Oxford Canonici, 1165, 1551 et 18419. Nous pouvons isoler le couple Oxford et 1165 à la faveur des variantes 7 et 16, et leur ajouter en amont 18419, qui possède comme eux la leçon 15 *Car*. Quant à 1551, nous le réunissons à Grenoble, bien qu'il présente la leçon C *advenissent*. Nous supposons que le copiste a corrigé de lui-même ce passage, car les variantes H, I, 29 et surtout 3 plaident pour une racine commune entre ces deux manuscrits. De plus, le rétablissement de la leçon originale E, *parler et à point taire*, semble confirmer le lien qui unit ces cinq manuscrits.

Ce groupe ayant en commun les variantes B (*vous les*) et F (*garder*) avec Amiens et Vatican, nous avons réunis ces manuscrits sous un même ancêtre, α^3 . On observe en outre que Amiens, 1165 et Vatican font partie des rares manuscrits à avoir conservé intactes les leçons H et I. Alors que les variantes ne permettent pas de supposer un lien plus étroit entre Amiens et Vatican, nous avons uni à Vatican le manuscrit Londres,

58. Nous n'avons pas effectué de relevés dans tous les manuscrits pour ces variantes.

dont la leçon 28 *noble* ne se trouve dans aucun autre manuscrit de cette étude. La concordance de la leçon 29 *acomply* vient confirmer ce lien, même si cette variante ne constitue pas à elle seule une preuve.

Le manuscrit Rothschild 2777 a présenté quelques difficultés dans notre comparaison, en raison des lacunes au début de chaque livre et de ses variantes très éloignées de l'original, que nous ne pouvons rapprocher de celles des autres manuscrits. Nous nous sommes donc appuyée sur le rétablissement de la leçon correcte E, la leçon F *garder*, les leçons originales H et I, et la leçon *en vivras plus seürs et plus entiers* v. 88 (*sains* dans 1165, *Breves Sententiæ* absentes dans Oxford) pour justifier son rattachement à la deuxième branche de la famille α^3 , en amont de 18419 puisqu'il ne présente pas la variante 15. Notre choix est peut-être contestable – nous pensons en particulier aux quelques variantes communes entre Stockholm et Rothschild 2777, comme les 21 et 22, qui viennent contredire notre *stemma*. Cependant les variantes E, H et I nous empêchent de placer Rothschild 2777 à l'intérieur de α^1 .

Il nous reste maintenant à placer les manuscrits Arsenal, Douai, Rodez, Toulouse 822 et Vienne. Parmi ceux-ci, seuls Arsenal et Toulouse 822 conservent des *lectiones difficiliores*; nous en déduisons donc qu'ils sont situés en amont, au plus près de l'original. Les leçons de Toulouse 822 nous semblent les moins fautives, nous l'avons placé en haut de cette branche. Vient ensuite Arsenal, dont le copiste s'est permis un certain nombre de corrections (B *voulez*, G *sans nul blasme*, H *Se tu veulx bien*, I *Et se tu veulx*) mais qui conserve les leçons A et F originales; la leçon C *accener* a en revanche été remplacée par *appeler*, nous ne la retrouverons plus en aval de cette branche. Tous les autres manuscrits se situent sous un ancêtre commun qui contient la leçon A *forgier*: d'un côté α^2 , de l'autre α^3 . Nous ajoutons une troisième branche sous ce manuscrit commun, regroupant Douai et Vienne, qui contiennent tous deux la leçon E rétablie (*parler et à point taire*). Nous hésitons à rattacher ce couple directement au manuscrit commun, ou à le placer sur la branche α^3 : la présence de la variante commune I pourrait justifier cette dernière solution, mais nous avons pu constater que l'ajout d'un *et* au début de ce vers était très fréquent chez les copistes, et ne constitue pas à lui seul la preuve d'un lien entre les manuscrits. Le fait que Berne, malgré son éloignement de l'original, conserve des leçons correctes nous incite à ne pas multiplier les manuscrits intermédiaires (et donc les risques d'erreurs) entre la branche α^2 et le manuscrit de Jean Le Fèvre, c'est pourquoi nous avons choisi de faire de Douai et Vienne une branche à part. Quant à Rodez, la lacune matérielle qui nous prive d'une partie de son texte rend difficile la comparaison avec les autres manuscrits. Cependant nous ne pouvons que le placer au-dessus du manuscrit commun à α^2 et α^3 : la première branche est caractérisée par la leçon H *Se tu veulx bien*, différente de celle de Rodez, la seconde contient la leçon F *garder* alors que Rodez a conservé la leçon *tarder*, et le couple Douai-Vienne

présente la leçon E corrigée, contrairement à Rodez. La mise en page de la préface II⁵⁹ confirme que Rodez est proche de l'original. Il semble cependant s'éloigner plus fréquemment que Toulouse 822 ou Arsenal du texte de Jean Le Fèvre⁶⁰. Quelques petites variantes sembleraient témoigner d'un manuscrit commun à Arsenal et Rodez, même si celles-ci apparaissent également dans des manuscrits de branches différentes : *et plus entier* v. 88, *et de science* v. 239 (au lieu de *grant*), *Garde que n'aies* v. 667 (au lieu de *Garde que tu n'aies*), etc. Les divergences des variantes H et I indiqueraient alors que le manuscrit commun avait conservé les leçons originales.

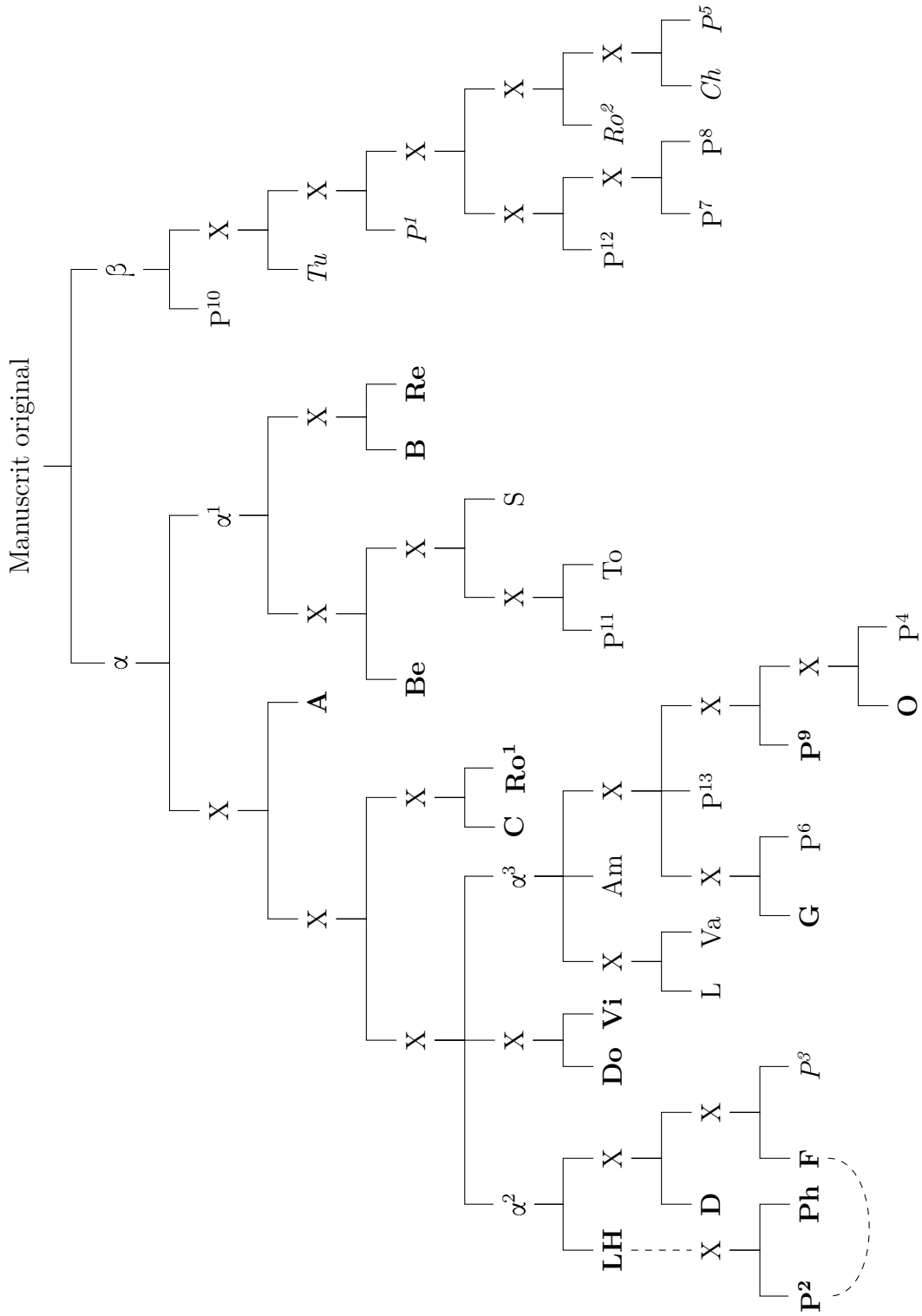
1.2.2 Proposition d'un *stemma codicum*

Dans ce *stemma* sont absents les manuscrits suivants : Bruxelles, Chartres, Copenhague, Oxford Ashmole, et Cujas.

Les lettres en gras désignent les manuscrits contenant le texte latin complet, celles en italique représentent les manuscrits à lemmes.

59. Voir l'annexe 2, p. 401.

60. Par exemple aux v. 126-127 (I,10) : « Qui sont des gens parlans paroles folles/ Quoy qu'elz parles soyt folie ou science » au lieu de « De ces jengles que dient ces gens foles/ Chascun parle de folie ou science ».



Chapitre 2

Le *Chatonnet* dans les manuscrits : conception et perception d'une œuvre bilingue

2.1 La composition de l'œuvre au sein des manuscrits

Si l'organisation des différentes parties reste stable dans les manuscrits qui ne contiennent pas le texte latin, elle devient plus complexe dans ceux qui le conservent, au fil des copies. Indice plus probant que le relevé des œuvres contenues dans les manuscrits quant à la formation des familles, la disposition des éléments composant le *Chatonnet* vient parfois confirmer les rapprochements que nous avons établis entre nos différents manuscrits. Nous renvoyons à l'annexe 1 p. 391 pour un résumé général de la composition des manuscrits contenant le latin.

2.1.1 Le titre

La plupart des copistes ont attribué un titre à la traduction de Jean Le Fèvre : seuls 6 manuscrits sur 39¹ n'en ont pas, et 3 ne nous permettent pas de le savoir puisqu'ils sont incomplets du début en raison d'une lacune matérielle. Pour les autres, le titre est placé soit au début, soit à la fin du texte, soit aux deux endroits à la fois. Quelquefois, une mention entre les parties apporte un nom supplémentaire attribué à l'œuvre, par exemple *Cy finist le prologue sur le livre de Caton*, dans Rothschild 2755.

1. Cette étude ne tient pas compte des trois manuscrits que nous n'avons pas pu localiser, Cujas, Sotheby's et Loos, car nous manquons d'informations à leur sujet.

Le relevé de tous ces titres permet de prendre la mesure de la diversité des noms donnés à cette traduction. Il semble donc que Jean Le Fèvre n'en ait pas attribué à son œuvre, ou du moins ce titre, extérieur au texte même, n'a pas été considéré comme tel par les premiers copistes. Tandis que le nom de Caton est toujours précisé, celui de Jean Le Fèvre ne l'est que très rarement : on ne compte que Turin (début : *Catonis disticha gallicis versibus reddita a magistro Johanne Fabro* et fin : *Explicit Cato translatus per magistrum Johannem Fabrum*), et Copenhague (début : *Chaton en françois de la translacion de maistre Jehan Le Fèvre*) qui citent le nom du traducteur. Mais du fait que Jean Le Fèvre se nomme lui-même dans le prologue et le dernier distique, l'identification de la traduction était possible même sans qu'un titre ne rappelle son nom.

La traduction n'a donc pas de nom qui lui soit propre, qui permette de la différencier des traductions précédentes. On parle généralement du *Caton*. Ce nom se décline sous différentes formes : parfois on emploie le mot « translation », ou « translaté », pour indiquer qu'il s'agit d'une traduction (Berne, Copenhague, Fribourg, Grenoble), la plupart du temps cependant, la simple mention « en françois » suffit à la signaler comme telle (Chantilly, 572, 1165, 1367, 1958, 2239, etc.). Dans certains cas, on qualifie le texte selon sa forme, livre (Grenoble, 1164, Rothschild 2755 et Wien) ou traité (1164 et Wien), dans d'autres on attire l'attention sur la nature du texte, les enseignements (Douai, 979, 1164, Stockholm et Vatican). Enfin, la vertu de Caton est soulignée à deux reprises : on lit *Cathon ly sage* dans Fribourg, et *Le livre du noble et saige Cathon* dans 1164. La mention du fils de Caton n'apparaît que dans trois titres, *Cy commencent les ditz de Caton à son filz* (24439, titre de début), *Ensuivent les enseignemens que Cathon donna à son filz* (Stockholm, titre de début) et *Explicit Cato dans castigamina nato suo* (Douai, 979, Stockholm et Vatican).

S'il est vrai que certains manuscrits issus d'une même famille se présentent sous un titre identique, il ne faut toutefois pas en déduire que les titres permettent à eux seuls d'établir un lien de parenté entre deux manuscrits : le nom *Caton en françois* est ainsi très répandu dans la branche β , seuls Turin et 19123 en ayant un différent. On peut donc supposer qu'il s'est imposé dans la tradition à partir d'un manuscrit intermédiaire entre Turin et 572. Cependant, le même titre apparaît dans 1165 et Toulouse 824, deux manuscrits à la fois étrangers à la famille β et éloignés l'un de l'autre. De la même façon, l'*Explicit Cato dans castigamina nato suo* apparaît dans des manuscrits de familles différentes. Ce fait s'explique sans doute parce que ce titre conclut le texte latin des *Disticha Catonis* dans de nombreux manuscrits ; les copistes ont donc pu l'ajouter à la traduction en s'inspirant de l'un de ces manuscrits latins. En revanche, la présence du même explicit dans Berne et Fribourg (*Cy finist Cathon de la nouvelle translaçon*) n'est en aucun cas une coïncidence.

Face à toutes ces propositions, nous avons dû sélectionner un titre qui puisse désigner de façon succincte la *traduction des Disticha Catonis par Jean Le Fèvre*. Le nom de *Chatonnet*, qui apparaît dans trois manuscrits dont notre manuscrit de base (Toulouse 822, Chartres et Vatican), a retenu notre attention, d'une part parce qu'il est similaire au titre de la première traduction de Jean Le Fèvre, connue sous le nom de *Theodelet*, et d'autre part parce qu'il nous met à l'abri des confusions que pourraient entraîner le titre *Caton*, pourtant plus répandu dans les manuscrits.

2.1.2 Les parties liminaires

On observe dans quelques manuscrits des divergences quant à la présence des parties liminaires, l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ*, et surtout quant à leur ordre d'apparition.

L'absence des parties liminaires est peu marquante dans la tradition du texte, parce qu'il est rare de rencontrer des manuscrits incomplets : la plupart de ceux qui le sont ont subi une lacune matérielle. Les *Disticha Catonis* sont perçus comme un ensemble de trois textes, l'*Epistula*, les *Breves Sententiæ* et les *Distiques* ; c'est en effet sous cette forme qu'ils se sont généralement diffusés en latin, et que les copistes les connaissent. Le fait que Jean Le Fèvre ait fourni une traduction des parties liminaires ancre ces textes dans la composition du *Chatonnet*, et ne permet pas aux copistes de s'interroger sur la légitimité de leur appartenance à l'œuvre. Ainsi, l'absence de l'*Epistula* et des *Breves Sententiæ*, en latin comme en français, ne s'observe que dans Oxford Can. misc. 278 ; aucun des copistes n'a eu l'idée de ne copier qu'une seule langue pour ces parties liminaires tandis qu'il conservait les deux dans la partie des *Distiques*.

Il en est de même concernant le prologue du traducteur. Étant écrit de la main de Jean Le Fèvre, et d'autant plus important qu'il présente à la fois l'œuvre, l'auteur latin et le traducteur, le prologue est rarement omis : seuls les manuscrits Besançon, 979 et Stockholm n'en comportent pas. Les manuscrits appartenant à des familles différentes, nous nous trouvons donc face à des initiatives indépendantes qui n'ont pas pu s'influencer, et qui ont eu peu de postérité.

L'étude de l'ordre d'apparition des parties selon la langue dans laquelle elles sont écrites apporte des renseignements plus intéressants concernant la tradition manuscrite. Deux schémas principaux se dégagent : le premier fait suivre chaque partie de sa traduction, le second regroupe *Epistula* et *Breves Sententiæ* latines puis leurs traductions françaises. On observe deux cas particuliers concernant la première solution : le copiste de Besançon, qui a écrit son texte sur deux colonnes, a disposé le texte latin à gauche et sa traduction à droite. C'est un moyen habile pour ne pas briser l'unité de l'œuvre latine tout en lui faisant correspondre une traduction. Le manuscrit de Douai

diffère également quant à la disposition des parties liminaires, puisqu'il place le prologue du traducteur entre les deux textes latins et leur traduction française. Le texte latin accède alors à un statut particulier : il n'est plus considéré comme faisant partie de l'œuvre de Jean Le Fèvre, mais plutôt comme une référence extérieure. Le prologue, qui marque le début de l'œuvre, n'introduit que le texte français.

Tandis que nous avons relevé le premier schéma dans 7 manuscrits plus ou moins éloignés les uns des autres (Besançon, Grenoble, Oxford Ashmole 789, Arsenal, Toulouse 822 et Vienne), le deuxième schéma s'applique dans tous les manuscrits de la famille α^2 : Berne, Fribourg, La Haye, 979, 1164, ainsi que dans 18419. Quelques divergences apparaissent entre ces manuscrits : dans 979 et 18419, l'*Epistula* est divisée en deux, la traduction française succédant à chaque paragraphe latin. En revanche les *Breves Sententiæ*, dont la liste est plus longue que l'*Epistula*, sont écrites en un paragraphe unique dans 979 ; seul le copiste de 18419 a choisi de les séparer en trois paragraphes de taille inégale. 1164 est également à part parmi ces manuscrits, puisqu'il ne contient pas le texte latin complet, mais seulement les lemmes. Cependant, ces lemmes respectent l'organisation des parties que l'on retrouve dans la famille α^2 . La deuxième disposition est donc bien spécifique à la famille α^2 , tandis que Jean Le Fèvre avait certainement opté pour la première.

2.1.3 Les *Verba actoris*

De la même manière, l'absence de l'avant-dernier quatrain baptisé *Verba actoris* par les copistes se manifeste dans des manuscrits éloignés les uns des autres : 1164, Reims 615, Rouen et Vienne. Alors que les deux manuscrits de Reims ont certainement été copiés à partir du même modèle, l'un comporte les *Verba actoris* tandis que l'autre non : c'est donc le copiste de Reims 615 qui a choisi d'omettre cette strophe. Une situation identique s'observe dans le manuscrit Rouen : alors que toute la branche β conserve ce paragraphe, seul le copiste de Rouen l'élimine.

Nous identifions deux raisons qui peuvent pousser les copistes à laisser de côté ces *Verba*. La première, qui semble la plus probable, est la volonté d'« apurer » le texte : non seulement ce quatrain ne correspond à aucun distique latin, mais en plus son sens va à l'encontre de l'esprit des *Disticha Catonis*². Il peut donc apparaître comme étranger au texte : les ajouts de la main des copistes ne sont pas rares, et il est difficile pour leurs successeurs de déterminer ce qui appartient au texte original et ce qui s'y est greffé petit à petit. Il suffit d'observer les variantes textuelles des manuscrits les moins fidèles, ou même celles de manuscrits qui semblent bons par ailleurs, mais dont les copistes ont jugé tel passage trop médiocre, pour distinguer

2. Voir p. 288.

cette pratique. Citons l'exemple du quatrain IV,48, dont la traduction a été réécrite dans les manuscrits de la famille α^2 . À côté de l'omission volontaire, il est également possible que le copiste commette une erreur d'inattention, soit parce qu'il copie le texte latin en entier avant de compléter avec le texte français – les *Verba actoris* ne correspondant à aucun distique, le copiste aura oublié de réserver un espace plus grand ; soit le copiste écrit tout le texte à la suite mais, s'attendant à ce que le schéma de 2 vers latins – 4 vers français continue jusqu'à la fin, il fait un bourdon et passe du français de IV,47 au latin de IV,48. S'il s'en aperçoit trop tard, il peut choisir d'omettre le quatrain oublié, ou le rajouter à la fin. C'est ce qu'on observe dans Berne et 979, sans que l'on sache si le rejet à la fin de la traduction était prévu ou non. Cependant dans ces deux manuscrits la traduction du distique IV,48 est remplacée par une autre, plus fidèle, tandis que le quatrain original est copié tout à la fin. Il est donc probable que ce soit pour la même raison que l'on trouve les *Verba actoris* après la traduction du distique IV,49 : le copiste ne trouvant pas ces passages dignes de figurer à l'intérieur de l'œuvre, mais ne se résignant pas non plus à les éliminer complètement, les relègue à la fin, au cas où il se tromperait, et ce d'autant plus volontiers que, apocryphe ou non, un quatrain moral est toujours bon à lire.

2.1.4 Les distiques I,9 et I,10

L'ordre de ces deux distiques pose question dans l'étude de la tradition du *Chatonnet*, en ce qu'il diffère selon les manuscrits. Les numéros que nous leur avons attribués sont ceux de l'édition de M. Boas, et c'est dans cet ordre qu'on les trouve dans la majorité des manuscrits. Mais on rencontre également l'ordre inverse : Berne, Douai, La Haye, Oxford Can. 278 et tous les manuscrits de la famille β placent le distique I,10 avant le distique I,9. Il faut également signaler Stockholm, qui observe l'ordre I,10–I,11–I,9, et les trois manuscrits Bruxelles, Fribourg et 1164, dans lesquels le distique I,9 est absent. Ces manuscrits provenant de famille différentes, il nous faut nous interroger sur la raison de cette divergence : celle-ci est trop répandue pour n'être qu'une simple coïncidence.

Malgré ses écarts ponctuels, le texte des manuscrits de la famille β est généralement correct, les copistes n'intervenant que de manière réfléchie ; ils n'auraient eu aucun intérêt à inverser ces deux distiques. De plus, puisque l'on retrouve cette inversion dans d'autres familles, en particulier dans α^2 , qui n'a pas de lien direct avec β , on ne peut imputer le changement au seul copiste à l'origine de la famille. Il n'est donc pas exclu que Jean Le Fèvre ait lui-même inversé les deux strophes, de son propre chef ou parce que le manuscrit latin qu'il utilisait était pour ainsi dire fautif. Le fait que M. Boas ne recense aucune occurrence de cette inversion ne signifie pas qu'elle ne s'est

jamais rencontrée dans les manuscrits des *Disticha Catonis*. Cependant, l'hypothèse ne pouvant être confirmée, et nos manuscrits de base et de contrôle respectant l'ordre de M. Boas, nous n'avons pas jugé à propos de modifier notre édition.

Quel que soit l'ordre adopté par Jean Le Fèvre, la question reste de savoir pourquoi des manuscrits sans lien direct présentent une version qui n'apparaît pas dans les manuscrits de leur propre famille. À supposer qu'un copiste ait rétabli l'ordre I,9–I,10 dans la famille α , cela n'explique pas pourquoi des manuscrits éloignés comme Douai, Oxford ou Berne ont conservé l'ordre inverse. Par ailleurs, le fait qu'un copiste corrige cette disposition est en soi surprenant : cela supposerait qu'il connaisse par cœur l'ordre le plus fréquent des *Disticha Catonis* et ait remarqué la divergence, ou bien qu'il travaille avec un manuscrit latin en plus de son modèle bilingue ; la supposition qu'un copiste puisse copier d'abord tout le texte latin à partir d'un manuscrit unilingue avant de combler les blancs avec la traduction française pourrait expliquer cette inversion, quoiqu'elle nous paraisse également peu probable³.

2.1.5 La préface du livre II, un aperçu sur les méthodes de travail des copistes

La préface du livre II est, pour les manuscrits bilingues, le passage dont l'organisation diffère le plus de l'un à l'autre⁴. Bien que cette diversité soit un élément trop fragile pour constituer un outil propre à retracer la tradition des manuscrits, elle est d'un intérêt considérable puisqu'elle permet d'analyser les méthodes de travail des copistes, même si cette étude soulève beaucoup plus de questions qu'elle n'apporte de réponses.

Composée de 10 vers qui forment 6 phrases, cette préface rompt le rythme binaire des distiques, en ce que les unités de sens ne correspondent plus aux unités métriques. Alors que jusque là les ponctuations fortes apparaissaient à la fin des vers, les phrases de la préface s'organisent indépendamment des distiques, et s'étendent parfois sur trois vers, ce qui rend difficile l'alternance français-latin ; le résultat chez Jean Le Fèvre peut paraître déséquilibré, puisqu'il découpe la préface latine de la manière suivante : tercet–quatrain–distique–monostique, strophes que nous nommerons respectivement a, b, c et d. Cette question ne concerne donc pas les manuscrits qui ne contiennent que le français, la traduction étant écrite d'un bloc.

Le traducteur aurait pu conserver la disposition originale de 10 vers à la suite, comme il l'a fait pour l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ*, mais il choisit de se rapprocher

3. Voir la partie suivante 2.1.5.

4. Voir l'annexe 2, p. 401.

de l'organisation du reste de son œuvre. Renonçant à la forme des distiques pour le latin, il conserve toutefois les quatrains pour la traduction. Il regroupe d'abord les trois premiers vers, qui composent la première phrase latine, en un tercet. Mais il se trouve face à une impasse pour la strophe suivante, qui comporte deux phrases et le début d'une troisième. Pour ne pas briser cette troisième phrase, il aurait fallu procéder à un découpage 3-2-4-1 au lieu du 3-4-2-1 adopté par Jean Le Fèvre, ce qui lui aurait permis de conserver la cohérence des phrases latines dans chaque strophe. Mais il faut également reconnaître que les deux premières phrases de la préface II,b sont symétriques et fonctionnent très bien ensemble ; l'effet n'aurait pas été le même si elles avaient été séparées. Peut-être était-il également plus facile d'amplifier le texte de la préface II,c que celui de la préface II,b. Quant à la dernière phrase de la préface, le découpage de Jean Le Fèvre ne lui laissait pas le choix : notre traducteur aurait pu la rattacher à la préface II,c afin de former des strophes à peu près régulières (3-4-3), mais il lui a visiblement été plus aisé d'insérer un ajout de trois vers dans la dernière partie que de condenser la traduction de la troisième. Cette disposition a cependant l'inconvénient de ne plus faire correspondre le français avec le texte latin qui le précède immédiatement : le premier vers de c est en effet la traduction du dernier hémistiche de b. Plus grave, le texte latin perd son sens s'il n'est pas accompagné du français. La préface c est compréhensible sans la proposition hypothétique restée en b, mais avec un glissement de sens : de complétif, le *ut* devient final. Quant aux deux derniers vers de b, ils peuvent paraître incohérents si le lecteur ne comprend pas que *sin autem* n'est pas apposé à *Nasonem petito* mais introduit une nouvelle phrase. On perçoit bien ici que l'esthétique l'emporte sur l'enseignement du latin.

Les copistes n'ont pas tous compris ou validé ce modèle et, les erreurs d'inattention aidant, chacun a arrangé la passage à sa façon : nous avons observé pas moins de 15 schémas différents pour 22 manuscrits⁵ ! Ces divergences permettent, dans certains cas, de comprendre comment travaillait le copiste : écrivait-il d'abord l'ensemble du texte latin, puis la traduction, ou bien le contraire, ou encore latin et français à la suite ?

La disposition que suit le ms. Toulouse 822 nous semble correspondre au schéma initial voulu par Jean Le Fèvre : c'est en effet l'une des quelques préfaces complètes, tant du point de vue du texte latin que du texte français, qui s'articule de façon fluide, sans répétition, et dont le schéma apparaît dans des manuscrits de deux branches différentes : Toulouse 822, Wien et Rodez d'une part, Berne de l'autre.

5. Parmi la liste des manuscrits contenant le latin, seuls Rothschild 2777 (dont les feuillets contenant les préfaces ont été arrachés), Copenhague et Oxford Ashmole 789 ne font pas partie de notre étude.

Certains copistes ont trouvé plus harmonieux de diviser en deux le quatrain que forme la partie b⁶. Dans le cas des manuscrits Reims 615, Douai et La Haye, cette disposition est intentionnelle : la traduction est elle-même divisée en deux fois deux vers. Dans le cas des manuscrits Bruxelles et 18419, il semble en revanche que le copiste se soit laissé surprendre par le découpage de Jean Le Fèvre. La préface contenue dans Bruxelles présente les deux premiers vers latins de b, le quatrain français, les deux derniers vers de b, puis un espace blanc de quatre lignes, ce qui indique bien que le copiste s'attendait à ce que le schéma distiques / quatrains reprenne à cet endroit. Le copiste de 18419 s'est trouvé confronté au même problème, mais s'en est aperçu plus rapidement. Par conséquent, afin de garder la concordance entre latin et français, il a copié les deux premiers vers de la traduction à la suite de la première partie de b et a ajouté deux vers de son invention pour compléter le quatrain. Quant à la deuxième partie de b, elle est suivie de sa traduction et des deux premiers vers de celle de c. Le décalage s'estompe avec la réunion des parties latines c et d, et l'ajout, entre la traduction de la fin de c et le premier vers de d, d'un vers composé pour l'occasion. Les trois derniers vers de d, qui sont eux-mêmes un ajout de Jean Le Fèvre et ne correspondent pas au texte latin, ont été purement omis.

Deux hypothèses s'offrent à nous quant à la manière dont a procédé le copiste lors de l'écriture. Premièrement, il a pu écrire latin et français à la suite : l'examen de l'écriture confirme qu'il a utilisé la même encre et la même plume. Soit par désir de rétablir le rythme distique / quatrain, soit par habitude de passer au français après avoir écrit deux vers latins, il n'a copié que les deux premiers vers de Caton. C'est en transcrivant le français qu'il s'est aperçu qu'il aurait besoin de deux vers supplémentaires pour conserver la forme du distique, ce à quoi il a remédié personnellement⁷. Ayant placé le début de la traduction de c sous le texte latin de b, il choisit alors de regrouper les trois vers que représentent les préfaces latines c et d, et condense en un quatrain la fin de la traduction de c et le premier vers de d. La seconde hypothèse serait que le copiste ait d'abord copié tout le texte latin. Arrivé à la préface b, il lui a paru naturel de séparer les quatre vers, et ce n'est qu'au moment de la copie du texte français qu'il s'est aperçu du problème. La réunion des vers latins de c et de d a pu être effectuée afin de ne pas laisser le vers de d tout seul, sans que le copiste ne songe que quatre lignes ne suffiront pas pour la traduction de deux strophes. Si l'on suit cette hypothèse se pose la question du manuscrit utilisé par le copiste : a-t-il copié le texte latin à partir du manuscrit contenant la traduction des *Disticha* (dans ce cas, pourquoi a-t-il décidé de séparer la préface b, et comment

6. Voir le schéma 2 de l'annexe 2 p. 401.

7. Il le fait certainement sans grand scrupule, comme le prouvent le grand nombre de variantes propres à ce manuscrit : *Craindre et amer dois de pensée pure*, v. 92 (au lieu de *À lui amer de ta pensée pure*), *Se mal a appris, amende ta vie*, v. 658 (au lieu de *De tes plaies la douleur en est toie*), etc.

n'a-t-il pas vu qu'il aurait un problème de correspondance avec la traduction ? Ou bien était-ce voulu ?), ou s'est-il servi d'un exemplaire unilingue en attendant de pouvoir disposer du manuscrit de la traduction (mais comment pouvait-il savoir que la préface a était composée de trois vers chez Jean Le Fèvre ? Il n'aurait sans doute pas été gêné de couper une phrase en son milieu en séparant les deux premiers vers de a du troisième, puisqu'il l'a fait avec la phrase qui s'étend de la préface b à la préface c). À toutes ces questions s'ajoute celle de la tradition directe de 18419 : connaître le manuscrit source du copiste permettrait de déterminer les apports propres à celui-ci. Cette organisation particulière de la préface du livre II est peut-être le résultat de déformations successives au fil des copies, et le copiste de 18419, au bout de cette chaîne, n'aurait fait qu'imiter son prédécesseur. Nous devons donc nous contenter de questions et d'hypothèses.

L'organisation de la préface du manuscrit de Bruxelles laisse quant à elle supposer que, dans le cas de ce manuscrit, c'est la deuxième hypothèse qui est la plus probable : un copiste n'aurait pas laissé d'espaces blancs s'il avait copié les deux langues simultanément. Bien qu'il sépare la préface latine b en deux, il laisse quatre lignes à chaque fois pour la traduction et, contrairement au copiste de 18419, il n'entreprend pas de combler lui-même les lacunes. Il a sans doute copié son modèle en adjoignant à l'unique vers de la préface d le premier vers du distique II,1 (schéma que l'on retrouve dans Arsenal, Oxford Can. 278, Besançon et Turin). Cependant, soit que dans le manuscrit modèle le premier vers du distique II,1 soit répété, à l'instar d'Oxford, soit que le deuxième reste seul comme dans Arsenal, le copiste en déduit qu'il manque le premier vers du distique et laisse une ligne avant de continuer. Au moment de copier le français, il omet les deux premiers vers de la traduction, qui correspondent au premier vers latin, et laisse deux lignes blanches avant d'écrire la fin du quatrain. Le fait qu'il connaisse la place de ces vers par rapport aux vers manquants indique que le copiste avait sous les yeux un quatrain complet. Il est toutefois étonnant qu'il ait renoncé à en copier le début pour la simple raison que le vers latin correspondant était décalé plus haut. L'hypothèse que le copiste ait d'abord écrit les distiques à partir d'un manuscrit latin, sans avoir vu la traduction française, explique peut-être pourquoi il a divisé la préface b en deux tout en laissant un espace de quatre lignes pour chaque. Cependant, à supposer qu'il ait confondu le premier vers de II,1 avec la fin de la préface d et que, conscient de son erreur, il ait ensuite répugné à répéter le même vers et préféré remplacer la première ligne du distique par un blanc, cela ne justifie pas son choix de ne copier que les vers qui correspondaient immédiatement au texte latin, laissant ainsi un troisième blanc disgracieux.

S'il apparaît d'après ces quelques manuscrits que certains copistes choisissent de commencer par rédiger le latin, il s'avère que la majorité des manuscrits étudiés semble avoir contenu le texte français avant d'être complétés par le latin⁸. Prenons l'exemple de Grenoble : l'organisation de la préface du livre II est proche de celle de Toulouse 822, mais on remarque que les deux derniers vers latins de b manquent tandis que le deuxième vers latin de c est répété. Rien ne justifiait qu'un copiste élimine de lui-même des vers qui ont leur traduction dans le texte, et en répète un autre malgré le fait que la version française ne corresponde pas. Or, si l'on considère que le copiste a d'abord rédigé le texte français, on comprend mieux les hésitations qui marquent le texte latin. Habitué au schéma distique / quatrain, le copiste n'a laissé qu'un espace de deux lignes entre chaque quatrain français. Par conséquent, n'ayant pas la place de copier les quatre vers de b, il s'est résigné à omettre les deux derniers. Puis, au moment de copier le vers de d, il a comblé la ligne vide en reprenant le vers latin qu'il venait de copier, même si, du point de vue du sens, ce choix est totalement incohérent. Cependant, au niveau de l'esthétique, l'harmonie est sauvée. Le copiste de Reims 891 s'en sort un peu moins bien. Il semble que lui aussi, par imitation des distiques, ne laisse qu'un espace de deux lignes pour chaque strophe latine. Le passage le plus probant se trouve au f. 361v : le feuillet commençant par un distique latin, le copiste a laissé deux lignes de réglure avant d'écrire le texte français. Or, au moment de la rédaction du latin, il a inscrit le premier vers sur la ligne de tête, laissant une ligne vide entre le latin et le français. Une autre erreur de mise en page survient au cours de la préface du livre II : désirant marquer la séparation entre le livre I et le livre II, le copiste a laissé un espace blanc et a copié la préface latine à la suite de la préface française. S'instaure ainsi un décalage, dont le copiste ne s'aperçoit que lors de l'écriture de la partie c. Il préfère alors omettre les vers centraux de b, pour que la fin de la préface corresponde à sa traduction.

L'antériorité du français par rapport au latin s'observe également dans les manuscrits qui ne contiennent que des lemmes. Ainsi le ms. Turin comporte une erreur que le copiste a habilement dissimulée : ayant laissé deux lignes blanches au lieu d'une pour la préface d, il la complète avec le lemme du premier vers du distique II,1. Puis, afin d'éviter de répéter ce lemme, il inscrit dans l'espace réservé au distique deux lemmes correspondant aux deux hémistiches du second vers. Sans exemplaire latin pour comparer, l'erreur passe inaperçue. Le fait que le copiste a correctement découpé les parties a, b et c laisse supposer qu'il avait sous les yeux une traduction accompagnée du texte

8. Nous étudions ici plus l'organisation des préfaces que les manuscrits eux-mêmes : il est certain que beaucoup de copistes imitaient leur modèle. Lorsque nous citons les manuscrits, nous désignons en réalité la préface qu'ils contiennent, sans déterminer si cette organisation est réellement le fait des copistes de ces manuscrits précis ou si la modification est intervenue plus haut dans la tradition.

latin complet, et qu'il a laissé deux lignes pour d par inadvertance. Quatre autres manuscrits de la famille de Turin contiennent des traces du texte latin, toujours sous forme de lemmes : 572, Rouen, Chantilly et 1367. Il est à noter cependant que ces quatre manuscrits ne dérivent pas directement de Turin : leurs lemmes sont différents. Alors que Turin présente pour la préface c les mots *Ut sapiens vivas* et *Per que semotum*, les autres manuscrits, qui ne consacrent qu'une ligne au latin, contiennent *Si autem cura*, c'est-à-dire le lemme du dernier hémistiche de b, mais aussi le début de la phrase que traduit Jean Le Fèvre dans la préface c. L'initiative est celle d'un copiste très soucieux de la correspondance entre français et latin, contrairement à celui de Turin, et d'un copiste qui dispose lui aussi d'un manuscrit contenant la version complète du texte latin. Il est donc intrigant de voir que deux copistes de manuscrits très proches ont tous deux opté pour des lemmes, ce qui est très rare, sans s'influencer l'un l'autre. L'énigme s'explique peut-être de cette façon : un copiste choisit de remplacer les distiques du manuscrit qu'il copie par des lemmes qu'il dispose l'un au-dessous de l'autre. Ce modèle donne naissance à Turin d'une part, et est d'autre part copié par un scribe qui choisit d'alléger les lemmes en ne réservant qu'une ligne pour ceux-ci, et écrit le latin *a posteriori* à partir d'un manuscrit différent, ne contenant que la version latine. Cette hypothèse permet de justifier que les deux branches contiennent des lemmes différents, mais suppose que le copiste de la deuxième branche soit extrêmement attentif aux lemmes qu'il transcrit, alors qu'on imagine plutôt que, accomplissant un travail quasi-automatique, il recopie les premiers mots de chaque vers sans s'attarder à lire le reste, et encore moins à vérifier si, par hasard, la fin d'un vers ne correspondrait pas mieux à la traduction que le début du vers suivant.

Le phénomène des lemmes se retrouve dans un autre manuscrit distinct de la famille α^2 , le manuscrit 1164. Il est peu probable que ces manuscrits se soient influencés, n'appartenant pas à la même famille et présentant une mise en page ainsi que des lemmes différents : dans 1164, chaque distique est représenté par un unique lemme centré au-dessus de la traduction. Le contenu de ces lemmes laisse supposer que le copiste n'a pas transcrit les deux langues simultanément. Il apparaît en effet que les lemmes correspondent aux premiers mots d'un vers latin sur deux, à l'exception du troisième lemme qui ne représente pas le deuxième mais le quatrième vers de b. On imagine donc que le copiste a d'abord copié le texte français (en ne laissant, comme à son habitude, qu'une ligne pour le lemme latin) et a ensuite consulté un manuscrit ne contenant que le texte latin pour remplir les blancs. Sans se douter que le traducteur avait opté pour un découpage différent, il continue à relever les mots d'un vers sur deux. L'omission du deuxième vers de b ne lui permet pas de rattraper son décalage pour la préface (les lemmes b, c et d ne correspondent pas à la traduction qui les suit), mais le rythme reprend correctement avec les distiques.

Des rapprochements semblent pouvoir être effectués entre les préfaces de certains manuscrits, bien que ces manuscrits soient éloignés l'un de l'autre à l'intérieur du *stemma*. Ainsi on observe des similitudes entre Arsenal et Oxford Can. 278. Dans le manuscrit d' Arsenal, la mise en page laisse suggérer que le copiste a transcrit l'œuvre d'une traite : aucun décalage, espace blanc ni vers tassés ne viennent justifier le contraire, et les deux langues sont copiées de manière identique, sans distinction ; seul deux pieds de mouche dans la marge signalent les vers latin. La particularité du manuscrit Arsenal par rapport à la disposition originale de la préface réside dans le rattachement à d du premier vers du distique II,1 ainsi que de sa traduction (les deux premiers vers français du quatrain). Bien qu' Arsenal ne soit pas particulièrement proche d' Oxford Can. 278, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer qu'il ne serait pas impossible que le manuscrit copié par Arsenal soit disposé de la même manière que celui ayant servi de modèle à Oxford, c'est-à-dire que dans ce manuscrit modèle, le premier vers latin du distique II,1 apparaisse deux fois, la première à la suite de d, et la seconde à sa place originale. Le copiste d' Arsenal, après avoir copié le vers une première fois, aurait alors choisi de le faire suivre directement de la traduction qui lui correspondait afin d'éviter la répétition de ce même vers latin, alors que le copiste d' Oxford aurait suivi fidèlement son modèle.

Si l'exemple des manuscrits à lemmes vient prouver que la disposition des vers de la préface ne constitue pas un indice suffisant à lui seul pour reconstituer la tradition des manuscrits, elle permet cependant de confirmer des liens qui étaient auparavant apparus à partir des variantes textuelles. Ainsi les manuscrits Fribourg et 979, qui appartiennent à la même famille, contiennent une préface disposée de la même manière. À l'inverse, les deux manuscrits de Reims, pourtant proches par leurs variantes textuelles et leur contenu (ce sont les seuls à contenir le *Speculum regiminis*), ont deux préfaces totalement différentes.

Il semble donc que chaque copiste ait sa manière de travailler. La liste suivante résume les différents cas de figure probables, en prenant en compte le modèle latin choisi par le copiste et l'ordre dans lequel il copie les deux langues :

A. Le copiste utilise le même manuscrit comme modèle pour les textes latin et français.

- 1) Il copie d'abord le français, laissant un espace de deux lignes à chaque fois pour les distiques. Dans la préface du livre II,
 - a) Un copiste attentif observe le changement de rythme et adapte les espaces qu'il laisse en fonction de la longueur de chaque partie de la préface : c'est une imitation parfaite.
 - b) Un copiste inattentif ne s'aperçoit pas que le nombre de vers latins change en fonction des parties, ce qui entraîne des omissions et des répétitions.

- c) Un copiste aimant la régularité peut choisir de diviser la partie b en deux, latin comme français : le texte est tout de même complet.
- 2) Il copie d'abord le latin, laissant un espace de quatre lignes pour la traduction.
 - a) Il réalise une imitation parfaite.
 - b) Il décide de séparer la partie b, le texte reste complet.
 - c) La partie b est déjà séparée dans son manuscrit modèle mais, sans s'apercevoir que la traduction française ne s'étend que sur deux vers à chaque fois, il laisse un espace de deux quatrains après chaque distique.
- 3) Il copie tout à la suite, ce qui aboutit au même résultat que ci-dessus.
 - a) Il réalise une imitation parfaite.
 - b) Il décide de séparer la partie b, le texte reste complet.

B. Le copiste utilise deux manuscrits différents, pour des raisons diverses : pouvoir rendre plus rapidement le manuscrit emprunté à son propriétaire, à condition que le copiste dispose dans sa bibliothèque d'un manuscrit latin des *Disticha Catonis*, ou bien faciliter l'écriture en cas de changement d'encre ou de module des lettres selon la langue, voire même, utiliser deux manuscrits contenant chacun uniquement l'une des deux langues. Cependant, rien n'indique que cette dernière hypothèse se soit vraiment réalisée.

- 1) Le scribe copie d'abord le latin à partir d'un autre manuscrit. C'est un cas qui ne s'est sans doute pas produit pour nos manuscrits, car il est risqué de supposer que le traducteur ait exactement suivi l'organisation du texte latin, sans compter que la version dont dispose le copiste était peut-être différente de celle de Jean Le Fèvre. Deux solutions seraient possibles :
 - a) Le copiste continue à disposer les vers latins deux par deux et forme donc cinq distiques pour quatre quatrains, disposition que l'on ne rencontre pas dans nos manuscrits
 - b) Il tente un découpage en fonction de la cohérence des phrases et aboutit à l'organisation 3-2-2-3, avec un espace de quatre lignes entre chaque pour la traduction. Nous trouvons cette organisation dans le manuscrit 18419, mais rien ne nous indique si le copiste a effectivement abouti à ce résultat de cette manière : la présence des *Verba actoris* entre les distiques IV,48 et IV,49, que rien ne pouvait signaler dans le manuscrit latin, ne plaide pas en faveur de cette hypothèse.
- 2) Il copie d'abord le français et complète les blancs avec un autre manuscrit.
 - a) Il est attentif, laisse le nombre exact de lignes blanches en fonction du texte latin et parvient à replacer les vers latins à leur place : le texte est complet.

- b) Il ne se rend pas compte, au moment de la copie du français, que le nombre de vers latin a changé, et il ne laisse que deux lignes blanches entre chaque quatrain. En comblant ces blancs, il s'aperçoit qu'un décalage s'est instauré et qu'il n'a pas la place pour recopier tous les vers de la préface : certains sont omis.
- c) Dans le cas de lemmes, il continue à relever les premiers mots d'un distique sur deux : un décalage apparaît.

À ces cas généraux s'ajoutent bien d'autres cas particuliers qu'il est difficile de classer, comme l'omission des deux premiers vers du distique II,1 dans Besançon. Il ressort donc de cette étude que la méthode de copie varie beaucoup en fonction du copiste et des circonstances de la copie. Nous avons pu observer des manuscrits résultant de manières de copie bien différentes, voire opposées, dont voici des exemples :

- Le copiste a d'abord écrit le français, puis le latin, à partir du même manuscrit : Grenoble. Nous supposons que s'il s'était servi d'un manuscrit latin différent, le copiste n'aurait pas omis les deux derniers vers de b mais les aurait copiés à la place de c, provoquant un décalage.
- Le copiste commence par le français et complète son texte par un manuscrit latin différent : 1164.
- Le copiste commence par copier le texte latin à partir du manuscrit qui contient également la traduction : Reims 615.
- Le copiste transcrit les deux langues simultanément : Arsenal.

2.1.6 Les illustrations

Le *Chatonnet* a peu inspiré les enlumineurs, ce que l'on peut comprendre puisqu'il est plus difficile d'illustrer des sentences morales que les aventures de héros de romans. Ainsi, la traduction de la *Consolation de Philosophie* est illustrée dans le manuscrit Toulouse 822, alors que le *Chatonnet* ne l'est pas. Outre la difficulté du sujet, on jugeait peut-être que des illustrations risqueraient de détourner l'attention du lecteur : le texte étant sérieux, l'esprit devait être tourné vers la compréhension et l'assimilation des conseils donnés plus que vers l'agrément d'une enluminure. Soulignons enfin que la majorité des manuscrits, quels que soient les textes qu'ils contiennent, ne sont pas enluminés, les initiales étant elles-mêmes peu raffinées.

Il résulte de cela que les manuscrits dans lesquels le *Chatonnet* est accompagné d'une enluminure sont peu nombreux : il s'agit de La Haye (f. 1), 572 (f. 99v)⁹, 1165

9. Cette illustration apparaît sur la page de couverture de ce volume.

(f. 94) et 1367 (f. 376v). Signalons également que les manuscrits Chantilly et Rothschild 2755 comportent un espace réservé pour une enluminure qui n'a jamais été peinte. À l'exception de La Haye, dont l'illustration est de grande taille mais de qualité médiocre, ces manuscrits sont tous des exemplaires de luxe ayant appartenu à de grands personnages laïcs ; ils sont issus pour la plupart de la famille β .

Les enluminures sont placées au début de l'œuvre, soit avant le prologue (Chantilly, La Haye et 1165), soit entre le prologue et l'*Epistula* (572, 1367 et Rothschild 2755). Le sujet représenté est toujours le même : un maître donne une leçon à un élève (est-ce Caton et son fils ?). Le premier est situé à gauche de l'enluminure et est assis sur un siège imposant. Il désigne un livre à son élève, qui est placé en face de lui, en position assise (572 et 1165) ou debout (La Haye), à l'exception de l'enluminure de 1367 qui représente l'élève aux côtés du maître, tous deux penchés sur le même livre. Le manuscrit Arsenal comporte lui aussi quelques dessins à la plume, mais qui semblent dater du XVIII^e siècle. La lettrine du premier mot du prologue n'ayant pas été peinte, le blanc a été comblé par un homme présentant un livre ouvert. Les autres dessins représentent des armoiries, tenues par des anges au f. 1 et par des chiens au f. 2v.

Il est difficile, à partir de ces exemples disparates, de cerner une véritable tradition de l'illustration. Même si la composition des enluminures est semblable d'un manuscrit à l'autre, elle n'est jamais identique. Il faut plus y voir la reproduction d'un motif de l'imaginaire collectif auquel les artistes ont recours sans subir l'influence des illustrations d'un manuscrit particulier.

2.2 La mise en page du *Chatonnet*

Les aspects de la mise en page dans les manuscrits du *Chatonnet* ont déjà été abordés par G. Hasenohr ainsi que par F. Vielliard¹⁰. Nous entreprendrons ici de compléter ces analyses.

2.2.1 Hiérarchie entre les parties du *Chatonnet*

La mise en page du texte a son importance tant pour le confort de lecture que pour la compréhension des articulations de l'œuvre. Elle nous apporte ainsi un indice de la façon dont les copistes eux-mêmes appréhendaient le texte. Marquée par toute une panoplie d'éléments allant de la lettrine filigranée au simple espace, elle établit une hiérarchie, souvent graphique, entre les parties ; ainsi dans Toulouse 822,

10. Geneviève Hasenohr, « Discours vernaculaire et autorités latines », dans *Mise en page et mise en texte du livre manuscrit*, Paris, 1990, p. 289-316, aux p. 306-309, et F. Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », aux p. 221-228.

la taille des lettrines du texte français va diminuant : 4 unités de réglure pour le prologue, 3 pour l'*Epistula* et 2 pour les *Breves Sententiæ*. Seul le copiste de Vienne a consciencieusement donné un titre à chacune des parties, qu'il fait chaque fois commencer en haut d'un nouveau feuillet, ainsi qu'aux quatre livres¹¹. Le procédé que l'on observe dans Stockholm peut s'en rapprocher : le groupe *Epistula–Breves Sententiæ* latines et le premier distique du premier livre sont précédés par les mentions respectives « Cathon parle » et « L'acteur parle ».

Le prologue, nous l'avons souligné, est rarement omis volontairement¹². Lorsqu'il est présent, il est toujours mis en valeur, même si ce n'est que de façon très sobre. Généralement, en tant que première lettre d'une œuvre, l'initiale est plus décorée que celles des autres parties : majuscule de 2 unités de réglure lorsque les autres parties ne sont pas mises en valeur (24439), majuscule à cadeaux lorsque les autres ne sont signalées que par des majuscules de gros module (1164) ou encore lettrine filigranée deux fois plus grande que celle de l'*Epistula* (1165, 19123 et Toulouse 824). Mais il se peut que le prologue soit traité de la même manière que l'*Epistula*, à savoir qu'il soit marqué d'une initiale filigranée de 2 ou 3 unités de réglure, comme dans les manuscrits Chantilly, Douai, 1367 et Vienne. Le fait que le prologue ne soit pas particulièrement mis en valeur par rapport à son contexte dans les manuscrits de la *Chronique de Baudouin d'Avesnes* (Chantilly et 1367) ne doit pas étonner outre mesure : la traduction, insérée à l'intérieur du récit, n'était pas conçue comme une œuvre autonome, mais comme un élément faisant partie intégrante du récit. Le copiste a donc tenté de conserver un aspect homogène, en copiant les lemmes latins à l'encre rouge sur le modèle des rubriques, et en ne laissant aucun espace entre le *Chatonnet* et les phrases qui le précèdent : ces deux manuscrits sont en effet les seuls, avec 24439, dont le prologue ne commence pas en haut d'un nouveau feuillet.

Dans quelques manuscrits, le prologue apparaît au contraire en retrait par rapport au reste de l'œuvre, bien qu'il soit toujours placé avant l'*Epistula*. Ainsi dans 572 et Toulouse 822, le prologue est copié sur un feuillet initial tandis que l'*Epistula* commence au feuillet suivant, précédée d'une enluminure et introduite par une lettrine de plus grande importance que celle du prologue. La différence est moindre dans le manuscrit 572, où le prologue dispose d'une lettrine émancchée tandis que l'*Epistula* commence par une lettrine filigranée de la même taille (4 unités de réglure) ; mais la dépréciation du prologue est criante dans Toulouse 822, où la lettrine filigranée du prologue, pourtant haute de 4 unités de réglure, fait pâle figure à côté de la lettrine ornée de 11 unités de réglure de l'*Epistula* latine, disposée sur un feuillet ourlé d'un cadre de feuilles rouges, bleues et dorées. Le manuscrit d'Amiens laisse lui aussi entrevoir une différence entre

11. Voir l'annexe 1, p. 395.

12. Il est omis dans Besançon, 979 et Stockholm. Voir la partie 2.1.2, p. 119.

le prologue et l'*Epistula*, mais qui n'est marquée que par la hiérarchie des initiales : une simple majuscule de deux unités de réglure ouvre le prologue tandis qu'un carré de la même hauteur attend toujours sa lettrine.

Les subtilités de cette hiérarchie nous informe sur le statut dont jouissait le prologue aux yeux de ces quelques copistes. Placé en retrait, il n'était manifestement pas considéré comme partie intégrante de l'œuvre, mais plutôt comme un avant-propos dont la lecture était facultative. On perçoit ici que la valeur du texte dépend avant tout de l'autorité latine : c'est l'œuvre de Caton qui est donnée à lire, le prologue de Jean Le Fèvre n'ayant en soi qu'un intérêt moindre.

Plus que le prologue, l'*Epistula* a son importance puisqu'elle représente le début de l'œuvre de Caton. Par conséquent, elle se démarque par la mise en page des manuscrits, le plus souvent par une lettrine. Les textes bilingues, même s'ils ne placent pas les deux langues sur le même plan, prévoient un marqueur pour l'initiale des deux paragraphes, latin et français. Seuls 18419 et Vienne font exception, le premier en n'accordant une lettrine émancchée qu'à l'*Epistula* latine (une lettrine légèrement plus grande toutefois le début du prologue), le second en ne soulignant que le début de l'*Epistula* française. Le titre ajouté par le copiste de Vienne au-dessus de la traduction de l'*Epistula* et des *Breves Sententiæ* confirme la confusion des deux textes, perçus comme un unique prologue : *Prologue de l'acteur en franchois, lequel est devant en latin* (f. 338). Quant au manuscrit 1958, qui ne contient que le texte français, sa mise en page est très peu développée et ne permet pas de différencier les trois parties qui composent le *Chatonnet* : excepté le prologue, qui dispose d'une majuscule de grande taille peu élaborée et dont les vers se suivent de façon continue, les parties, disposées en quatrains identiques, se succèdent sans que le lecteur ne les distingue.

En revanche, les *Breves Sententiæ* sont souvent confondues avec l'*Epistula*. Bien que la forme soit différente, puisque l'*Epistula* est en prose alors que les *Breves Sententiæ* sont de courtes phrases disposées en vers, ou du moins séparées par des pieds de mouche, la majorité des copistes n'ont pas fait de séparation entre les deux parties, en particulier les manuscrits qui ne contiennent pas le texte latin complet. À l'inverse, les manuscrits bilingues de la famille α^2 ont presque tous un signe, si minime soit-il (des pieds de mouche dans 979 par exemple), pour faire la distinction entre les parties, latines et françaises (Fribourg, La Haye) ou seulement latines (Berne). La disposition des parties liminaires par rapport à leur traduction a certainement joué un rôle dans l'amalgame fait ou non entre l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ* : alors que le passage régulier d'une langue à l'autre incite les copistes de la famille α^2 à marquer clairement les différentes parties, les copistes qui suivent le schéma adopté par Jean Le Fèvre sont moins enclins à faire cette séparation : nous ne pouvons être certaine

que Jean Le Fèvre lui-même avait nettement distingué les deux parties.

Outre les divisions entre parties liminaires, la mise en page peut également souligner la division en quatre livres des *Distiques*. Cette distinction est particulièrement marquée dans les manuscrits qui contiennent le latin. Peut-être parce que, pour la plupart, ils sont les plus proches de l'original, tous les manuscrits bilingues ont conservé l'organisation en quatre livres. La distinction est rarement symbolisée par un espace (Chantilly, Fribourg, 18439 et Rodez), plus souvent par une lettrine ou une initiale de plusieurs lignes de hauteur. Dans quelques manuscrits, les premiers mots des préfaces sont écrits en gros module pour attirer l'attention sur le passage d'un livre à l'autre (Besançon, Chantilly, Grenoble, 979, 1164 et 18419). Le texte latin étant placé avant le texte français, c'est lui qui porte la marque distinctive : 1164 est le seul manuscrit à mettre en valeur à la fois le début des livres en français et en latin. Chaque livre est introduit par la mention *Sequitur*, à l'exception du premier qui dispose d'un incipit français : *S'ensieut le traïter de Cathon* (f. 88). Suit alors le texte latin, mis en valeur par une majuscule à cadeaux, puis la traduction française, dont les premiers mots, commençant par une lettrine ornée, sont écrits en gros module. Quant à Toulouse 822, il est l'unique exemple de manuscrit contenant le texte latin complet dont le texte français seul porte la marque de distinction entre les livres : les vers latins de la préface suivent la traduction du distique précédent comme s'ils appartenaient au même livre ; ce n'est que la lettrine de la traduction qui, habituellement haute d'une unité de réglure, en mesure deux ici. Les manuscrits à lemmes de la famille β suivent un modèle semblable : les lemmes, écrits à l'encre rouge, sont identiques quelle que soit leur position. C'est une lettrine filigranée de deux unités de réglure qui distingue chaque livre (initiale qui n'a pas été peinte dans Rouen, et simple majuscule rouge pour 572). En revanche, les manuscrits 1958, 2239 et Rothschild 2755, qui ne contiennent que le texte français, ne présentent aucune séparation entre les quatre livres, mise en page que l'on retrouve de manière fortuite dans 1551, 24439 et Toulouse 824.

Autant le respect de la distinction entre les livres peut indiquer un respect pour l'œuvre, latine comme française, autant l'abandon de toute marque ne signifie pas nécessairement une négligence envers le texte copié, mais peut-être simplement la volonté de produire un ouvrage moins luxueux en limitant le nombre de lettrines, ou encore l'incompréhension d'un tel agencement : si rien n'indique que les *Distiques* sont à l'origine divisés en quatre livres, un copiste pourra s'interroger sur la pertinence d'insérer des lettrines à des endroits qui lui semblent peu significatifs ; les livres ne sont en effet pas constitués autour de thèmes précis.

2.2.2 Mise en page des *Distiques*

Succession de courtes maximes, les distiques imposent aux copistes une mise en page régulière afin de favoriser la lisibilité du manuscrit. La disposition en vers en est le premier impératif : l'impression que produit le manuscrit de Reims 891, dont les vers français sont écrits sur deux ou trois lignes, séparés par des pieds de mouche, nous apporte la preuve qu'un mauvais agencement rebute le lecteur.

Étonnamment, ce ne sont pas les manuscrits ne contenant que le français qui disposent des mises en page les moins claires. On pourrait en effet s'attendre à ce que les copistes, n'ayant plus besoin de faire jongler les lecteurs d'une langue à l'autre, estiment qu'une séparation entre quatrains est désormais inutile. Au contraire, le modèle des quatrains est conservé dans ces manuscrits. La séparation est généralement marquée par une lettrine de couleur alternée (1165, 19123) ou par une majuscule de plus gros calibre (1551, 24439). Un espace peut s'ajouter à cette majuscule (2239, Toulouse 824), ou marquer seul la séparation entre les quatrains (Rothschild 2755, Stockholm). Le copiste de 1958 a, lui, écrit en gros module les premiers mots de chaque quatrain, ce qui, combiné à un espace, isole chaque strophe de manière efficace. Car même si tous les manuscrits ne contenant que le français laissent apparaître cette séparation, certains le font de manière plus ou moins nette. Ainsi Amiens, dont les quatrains n'ont à leur tête qu'une initiale légèrement amplifiée, ne donne pas une impression aussi ordonnée que Rothschild 2777, qui n'est orné d'aucune lettrine mais dont les strophes sont séparées par deux lignes de réglure. De même, le petit espace qui apparaît entre les quatrains de Stockholm est bien peu visible, alors que les strophes de 19123, pourtant écrites les unes à la suite des autres, se distinguent très nettement grâce à la lettrine qui les amorce. Le procédé employé par le copiste de Vatican, qui consiste à signaler chaque début de strophe par un pied de mouche, est un moyen plus économique mais aussi moins distinct de marquer la séparation.

Les manuscrits contenant le latin présentent les mêmes astuces pour séparer les séquences distique + quatrain. Comme dans les manuscrits unilingues, le début de la séquence peut être marqué par une majuscule de gros calibre (Douai, Fribourg, Oxford Can. 278), parfois écrite d'une encre de couleur différente (Besançon) ou ornée de cadelures colorées (Philadelphie). Mais nous n'avons observé de lettrines filigranées dans le texte latin que dans un seul manuscrit, Rothschild 2777 : manuscrit très coloré, il fait alterner des lettrines rouges, bleues et or au début de chaque distique (écrit à l'encre rouge) et de chaque quatrain. Dans deux manuscrits, les premiers mots sont écrits dans un module de grande taille (Berne, Philadelphie), procédé auquel s'ajoute l'espace d'une ligne entre chaque séquence pour le manuscrit de Berne. Les espaces sont également exploités dans 1164, où les lemmes, séparés de leur traduction par un espace

plus petit que celui qui les précède, font office de titres centrés au-dessus de chaque quatrain. Enfin, la numérotation des distiques dans la marge extérieure, dans les deux manuscrits de Reims, constitue elle aussi une marque de distinction des séquences, même si l'objectif premier était sans doute de mettre en place un système de repérage permettant de renvoyer le lecteur au commentaire correspondant dans le *Speculum regiminis*¹³.

La distinction que le copiste opère entre les vers latins et français participe également à la séparation de chaque séquence, même si, comme le remarque G. Hasenohr, les copistes « se montreront moins préoccupés, en général, d'attirer l'attention sur la frontière linguistique interne »¹⁴. Il est vrai que le copiste du manuscrit de Berne, par exemple, a transcrit à la suite latin et français, sans aucune distinction – quoique l'initiale du quatrain est souvent légèrement plus grande que les suivantes. De même, une séparation identique du latin au français et du français au distique suivant ne rend pas plus évidente la distinction, puisqu'elle fausse le rapport intrinsèque entre le distique et sa traduction, en plaçant sur le même plan, pour chaque quatrain, le distique qui le précède et celui qui suit. Ainsi les manuscrits La Haye et Bruxelles, bien qu'ils aient l'avantage d'être aérés, ne tirent qu'un faible profit de l'espace qui entoure chaque strophe, latine comme française. La même critique peut être adressée au manuscrit de Vienne, dans lequel les strophes latines comme françaises sont toutes séparées d'un trait de plume.

Toutefois dans la majorité des manuscrits, la séparation, si légère soit-elle, est tout de même visible ; les copistes disposent pour cela d'un grand nombre de ressources. L'emploi des pieds de mouche dans les manuscrits Douai, Oxford Can. 278 et Philadelphie se révèle astucieux : tandis qu'une grande majuscule signale le début du distique, un pied de mouche, plus discret, marque le quatrain, et rend évidente l'alternance latin-français à l'intérieur de séquences elles-mêmes clairement distinctes. En revanche, la solution du manuscrit Arsenal est beaucoup moins efficace : les pieds de mouche, placés dans la marge en face des distiques latins, parviennent à peine à signaler le changement de langue au sein d'une suite ininterrompue de vers écrits à l'encre brune.

L'alternance des couleurs est un procédé adopté par un grand nombre de manuscrits, Rodez, Toulouse 822 et tous les manuscrits à lemmes de la famille β . Elle rend la mise en page claire et apporte une touche de vivacité au manuscrit. Lorsque l'encre rouge du latin s'ajoute à une lettrine de couleur alternée au début du quatrain français, comme dans Toulouse 822, le schéma formel est alors nettement défini. Un procédé visuel de la sorte est somme toute plus parlant que celui adopté par le copiste

13. En réalité, ce système n'est pas au point puisque, le copiste ayant compté les préfaces parmi les distiques, un décalage s'est instauré dans la numérotation des livres II, III et IV.

14. G. Hasenohr, « Discours vernaculaire et autorités latines », p. 307.

de Grenoble, qui consiste à annoncer avant chaque strophe « Latin » ou « François ». Mieux vaut, si l'on ne dispose que d'une seule couleur, symboliser le changement d'une manière graphique, à l'instar de 18419, dont le texte latin est en retrait par rapport à la traduction française, ou encore comme Reims 615. Dans ce manuscrit, les distiques sont écrits dans une belle libraria régulière, et les vers français dans une petite bâtarde. Dans ces deux cas, l'alternance est à la fois visible et agréable à l'œil du lecteur. Finalement, même si G. Hasenohr regrette que la frontière linguistique ne soit pas toujours marquée dans les manuscrits, il nous semble plus important, pour le bénéfice de la lisibilité, de privilégier la séparation entre les séquences latin + français. Seul un manuscrit, Reims 891, symbolise de manière plus forte la séparation entre le latin et le français, à l'aide d'un trait de plume tracé à main levée. Ce trait s'avère en réalité plus gênant qu'utile puisque, en divisant les séquences, il réunit les quatrains français aux distiques qui les suivent, perturbant l'organisation originale de l'œuvre.

2.2.3 Le statut du latin

Les procédés que nous avons évoqués, utilisés pour symboliser la séparation entre les séquences, ont souvent pour résultat de mettre en valeur le texte latin. Mais était-ce réellement l'objectif des copistes ? Que signifie la présence du texte-source dans les manuscrits ?

Malgré l'aspect érudit qu'elle implique, la présence du latin dans les manuscrits n'est pas nécessairement un gage de fiabilité de la copie. On remarque cependant que dans les manuscrits les plus proches de l'original, les vers latins sont souvent placés en vis-à-vis de la traduction : parmi les 28 manuscrits de la famille α , 18 sont bilingues. De même, dans la famille β , la majorité des manuscrits contient le texte latin, même si ce n'est que sous la forme de lemmes. Ces lemmes semblent du reste indiquer que le manuscrit à l'origine de cette famille contenait la version latine, qui a été abrégée par le copiste. Quant aux manuscrits les plus éloignés de l'original, ils sont partagés. Si Stockholm, Toulouse 824 et 24439 n'offrent que le texte français, 18419 et Rothschild 2777 présentent en revanche un texte latin plus fidèle à Caton que ne l'est à Jean Le Fèvre le texte français. Ce phénomène, ainsi que l'harmonie de la traduction de Jean Le Fèvre avec la forme du texte latin, forme que l'on retrouve régulièrement dans les manuscrits, semblent être les indices d'une œuvre originale bilingue. Ce serait alors la raison pour laquelle les manuscrits les plus éloignés n'ont pas tous conservé le latin : à un moment de la tradition, un copiste a jugé inutile de recopier le texte latin, ce qui a privé le reste de la branche de la forme originale de l'œuvre. S'il n'est pas impossible qu'un copiste ait eu de lui-même l'idée d'intercaler de nouveau les distiques latins entre les quatrains français, cela reste cependant improbable, au vu des manuscrits restants : aucun ne diffère fondamentalement des autres par sa mise

en page, en particulier au niveau de la préface du livre II¹⁵. Il aurait fallu à ce copiste une grande intuition pour imiter sans le savoir la disposition adoptée par Jean Le Fèvre.

La présence du texte latin, tant dans le manuscrit original de Jean Le Fèvre que dans les copies, témoigne d'un certain respect envers le texte-source et, par conséquent, envers son auteur. La mise en page du *Chatonnet* peut être rapprochée de la nouvelle conception de la traduction apparue au début du XIV^e siècle, selon laquelle le rôle du traducteur est clairement distinct de celui de l'auteur : la translation n'est pas une substitution, mais un texte annexe, distinct du texte-source, et qui peut constituer une aide à la compréhension. Pour cette raison, les interventions des traducteurs sont visibles et multiples, elles « laissent entendre, à différents degrés, la " voix " du traducteur qui rapporte les propos de l'auteur pour mieux en exposer la signification, en marquer les articulations logiques, l'abrèger ou le compléter, etc. »¹⁶

C'est également ce qu'on observe dans les deux manuscrits de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. Comme le remarque F. Vielliard, le maintien du texte latin entre les quatrains, même si ce n'est que sous forme de lemmes, « représente déjà pour un texte incident dans une compilation historique un remarquable effort de mise en avant du texte-source »¹⁷. En effet, la traduction en prose originellement présente dans la *Chronique* ne citait pas le texte latin.

Outre la considération dont jouit le texte-source, il faut également rappeler le statut de la langue latine elle-même. Excepté Nicole Oresme, bien peu de traducteurs estiment que leur langue maternelle a potentiellement autant de valeur que le latin.¹⁸ Il en est sans doute de même pour les copistes, qui réservent au latin un traitement privilégié : initiales de couleur ou à cadelures, *libraria* (dans Reims 615 : la belle écriture ancienne gagne en prestige à côté de la bâtarde ordinaire), disposition en vers alors que les quatrains sont serrés sur deux lignes (Reims 891), etc. Les copistes ne manquent pas de ressources pour singulariser la langue noble. Mais il est sans doute vrai que, dans certains cas, la mise en valeur s'applique au latin simplement parce que, en tant que texte-source, il précède la traduction, et que les copistes estiment qu'il est plus

15. Voir la partie 2.1.5, p. 122 et *sq.*

16. Caroline Boucher, « Brièveté et prolixité des traducteurs en langue vernaculaire à la fin du Moyen Âge », *The Medieval translator : the theory and practice of translation in the Middle Ages = Traduire au Moyen Âge*, 10 (2007), p. 271–283, à la p. 272.

17. F. Vielliard, « La traduction des *Disticha Catonis* par Jean Le Fèvre : perspectives codicologiques », p. 220.

18. Nicole Oresme « développe un parallèle historique original entre le rapport d'infériorité que le latin entretenait avec le grec dans l'Antiquité, et la situation du français par rapport à la langue des clercs au XIV^e siècle. [...] Oresme affirme que l'exercice de la traduction a permis au latin de devenir une langue du savoir à l'égal du grec. De même, conclut-il, grâce aux traductions commandées par le roi "pourra estre mieulx entendue ceste noble science et ou temps a venir estre baillée par autres en François plus clerement et plus complectement" », Serge Lusignan, *La langue des rois au Moyen Âge : le français en France et en Angleterre*, Paris : PUF, 2004, p. 124.

important de faire la distinction entre les séquences distiques + quatrains qu'à l'intérieur de celles-ci. Lorsqu'une marque de séparation identique intervient entre chaque strophes, du latin au français et du français au latin (Grenoble, Vienne), il est difficile de déterminer si l'une des langues a un statut supérieur à l'autre. La mise en retrait du latin dans le manuscrit 18419 a en revanche pour effet de valoriser le texte français, qui s'offre à l'œil le premier. Quant à l'écriture du latin à l'encre rouge, c'est certes un moyen permettant de sublimer les distiques, mais qui les place sur le même plan que les rubriques : ceci est particulièrement frappant dans les manuscrits de la *Chronique*. Le latin, souvent écourté sous forme de lemmes, est ainsi placé à l'écart du texte : il sert à annoncer ce qui va suivre, mais n'est plus qu'un élément accessoire de l'œuvre française. Ainsi, bien que Jean Le Fèvre ait tenu à laisser une place particulière à son texte-source, certains copistes se faisant une conception différente de l'œuvre ont modifié sa mise en page : il ne faut pas oublier qu'au Moyen Âge, un texte est modulable selon l'utilisation qu'on en fait. Notre étude sur les possesseurs des manuscrits, p. 144, viendra le confirmer.

Comme nous avons pu le constater, la mise en page des manuscrits de la traduction de Jean Le Fèvre varie extrêmement d'une copie à l'autre, au point qu'il est impossible de se fonder sur celle-ci pour déterminer les branches de la tradition. Seule la famille β présente de réelles similitudes au sein de ses membres : les manuscrits qui comportent des lemmes font alterner l'encre rouge pour le latin et l'encre brune ou noire pour le français, et présentent une disposition identique de la préface du livre II. En revanche les manuscrits sans latin, même 1958 et 2239, tous deux copiés à partir du même manuscrit, sont tous différents quant à leur mise en page. À l'intérieur des autres familles, quelques rapprochements sont possibles : les copistes de Fribourg et de Berne ont tous les deux écrit les premiers mots de chaque distique en gros module, tandis que les préfaces de Fribourg et de 979 sont identiques. Mais il ne faut pas interpréter trop rapidement la moindre similitude : même si des pieds de mouche signalent le texte français dans Douai et Oxford Can. 278, cela n'est en aucun cas la preuve qu'ils sont de la même famille.

2.3 Le *Chatonnet* et les textes qui l'entourent

La traduction des *Disticha Catonis* étant un texte court, elle est souvent accompagnée d'autres œuvres dans les manuscrits, que le recueil corresponde à un projet déterminé *a priori* ou qu'il soit constitué ensuite, reliant ensemble plusieurs cahiers autonomes. Dans un cas comme dans l'autre, les textes qui entourent le *Chatonnet* sont d'un genre semblable, et les mêmes titres reviennent régulièrement. Le rappro-

chement opéré entre l'œuvre de Jean Le Fèvre et celles qui l'accompagnent dans les manuscrits semble donc répondre à une logique de classement commune au XV^e siècle.

Parmi les 41 manuscrits décrits ci-dessus, seuls 3 ne sont composés que de la traduction de Jean Le Fèvre : Copenhague, Arsenal et Rothschild 2777. En ce qui concerne les deux derniers, on pourrait s'attendre à trouver des exemplaires de luxe : faire faire une reliure pour une vingtaine de feuillets nécessite d'en avoir les moyens, c'est pourquoi la plupart des propriétaires préfèrent relier ensemble les petits ouvrages. Or, si l'écriture du manuscrit Arsenal est posée, elle n'a cependant aucune originalité décorative. L'ensemble du texte est écrit à l'encre brune et les quelques lettrines prévues n'ont pas été réalisées.

En fonction de la longueur des œuvres, la traduction des *Disticha Catonis* est généralement accompagnée de deux à sept textes, même si certains recueils peuvent en contenir bien plus, à l'instar de Vienne (manuscrit composé de 581 feuillets et d'une multitude de textes) ; ce genre de manuscrits fait toutefois exception. Deux couples de manuscrits sont également des cas particuliers, car la traduction des *Disticha Catonis* est insérée à l'intérieur d'une œuvre, ou lui sert de complément. Le premier est constitué des manuscrits Chantilly et 1367 : tous deux contiennent la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. Cette compilation historique du XIII^e siècle, qui commence dès la création du monde et retrace l'histoire universelle jusqu'à la pendaison de Pierre de la Broce en 1278¹⁹, comprend dès l'origine une traduction en prose des *Disticha Catonis*, placée juste après le récit de la mort de Caton d'Utique et introduite par ces mots :

Pour ce que nous avons parlé de la mort d'un si vaillant philosophe comme fut Caton, bon nous semble que nous vous dions aucuns de ses enseignemens. Il fist ung livre pour ce que toutes manieres de gens y peussent prendre exemple qui ainsi commence²⁰.

Or, dans les manuscrits Chantilly et 1367, cette traduction en prose a été remplacée par la traduction en vers de Jean Le Fèvre. Cet échange intervient tardivement dans la tradition de la *Chronique* et ne s'est pas propagé, puisqu'il semble que parmi la multitude des manuscrits qui nous sont parvenus (plus de 50, même s'ils ne contiennent pas tous la traduction des *Distiques*, en vers ou en prose), eux l'ont effectué. La raison de cette substitution reste incertaine. Sans doute le copiste jugeait-il que la traduction de Jean Le Fèvre était meilleure que celle en prose – du moins était-elle plus complète. Cela implique que le copiste ait eu connaissance de cette traduction pour pouvoir en comparer la qualité, et qu'il en ait eu une copie à sa disposition.

19. Gillette Tyl-Labory, article « Chronique dite de Baudouin d'Avesnes » dans *Dictionnaire des lettres françaises : Le Moyen âge*, p. 290.

20. Paris, BNF, 1367, f. 375v.

Les deux autres manuscrits que l'on peut rapprocher sont Reims 615 et Reims 891. Tous deux contiennent une traduction de Jean Le Fèvre placée à la fin du commentaire de Philippe de Bergame, le *Speculum regiminis*. Nous n'avons pas pu nous assurer qu'aucun autre manuscrit du *Speculum regiminis* ne soit suivi du texte de Jean Le Fèvre, mais nos deux manuscrits semblent toutefois être à part. Étant très proches l'un de l'autre, on ne peut que supposer que cette initiative était celle du copiste du modèle unique de ces deux manuscrits, et que cette idée n'a pas effleuré les copistes des autres branches de la tradition du *Speculum*.

Si l'on observe le contenu des autres manuscrits du *Chatonnet*, on remarque que la tonalité générale des recueils est proche de celle des *Disticha Catonis* : ce sont majoritairement des textes didactiques censés édifier le lecteur. Parmi les œuvres qui reviennent au moins deux fois dans les manuscrits, les textes courts l'emportent : plus de la moitié font moins de 20 feuillets. Il est du reste très fréquent de trouver de petites pièces de vers ou des instructions pratiques à côté de textes plus longs. Une courte majorité des œuvres récurrentes est en prose, le reste, à quelques exceptions près, est en octosyllabes. Les formes identiques à celle adoptée par Jean Le Fèvre sont relativement peu nombreuses : sur les 23 textes qui reviennent au moins deux fois, 2 sont en décasyllabes (la *Somme le roi* et le *Theodelet*), et 4 se présentent sous forme de quatrains (les *Diz et proverbes des Sages*, les *Enseignements moraux* de Christine de Pisan, le *Facet* et le *Theodelet*). Ce sont cependant ces mêmes textes que l'on retrouve le plus souvent dans les recueils : cinq manuscrits contiennent les *Diz et proverbes des Sages*²¹, et cinq comportent les *Enseignements moraux*²². Il faut ajouter à cette liste les *Dits moraux des philosophes* qui, bien que n'adoptant pas la même disposition, restent toutefois très proches du *Chatonnet* par leur contenu²³. Nous restons dans la tonalité morale et didactique avec les textes qui reviennent quatre fois (le *Jeu des échecs* de Jean de Vignay et le *Theodelet*²⁴) et trois fois (l'*Enfant sage*, *Melibee et Prudence* de Renaud de Louhans et le *Testament* de Jean de Meun²⁵).

Il est donc manifeste que, lors de la composition d'un recueil, on prenait garde à copier ou relier ensemble des textes d'un genre semblable. Néanmoins, si l'on s'attarde sur les textes qui n'apparaissent qu'une seule fois mais qui, additionnés, constituent en réalité la grande majorité des titres associés au *Chatonnet*, on observe que les genres littéraires sont un peu plus variés. Il s'agit tout d'abord de textes religieux, récits

21. Il s'agit des deux manuscrits d'Oxford, Rodez, Toulouse 822 et Cujas.

22. 1551, 2239, 24439, Rodez et Stockholm.

23. 572, 1164, 19123, Toulouse 824 et Vienne.

24. Respectivement 1164, 1165, 572 et Turin pour le *Jeu des échecs* et Londres, 572, 19123 et Turin pour le *Theodelet*.

25. 1164, Rodez et Vienne pour le premier, 1165, 19123 et Turin pour le second, et 1551, Turin et Cujas pour le troisième.

narratifs comme la *Passion de Jesus Christ* (Besançon et 979), édifiants avec les vies de saints (saint Eustache dans Amiens, saint Jean Paulus et saint Georges dans Grenoble, etc.), ou encore des prières à Jésus et surtout à la Vierge (dans Rodez par exemple). On relève également un intérêt pour les textes juridiques, présents dans les manuscrits Besançon et 18419. La poésie n'est pas de reste, avec de nombreux rondeaux, lais et ballades d'Alain Chartier (Bern, Rodez, Vienne), d'Eustache Deschamps (Toulouse 822), etc. Enfin il faut relever une multitude de petits textes pratiques, dont la longueur ne dépasse généralement pas quelques feuillets : recettes médicinales, instructions pour la confession et la messe, heures du lever et du coucher du soleil, formulaires de lettres, etc.

Nous nous trouvons donc face à des manuscrits composés dans deux optiques. Il s'agit d'abord de fournir à un lecteur un ensemble de textes destinés à parfaire son enseignement, une sorte de manuel offert aux enfants et adolescents : la fiction de l'auteur s'adressant à son fils n'est pas propre aux *Disticha Catonis*, elle se retrouve également dans des œuvres telles que les *Enseignements moraux* de Christine de Pisan. La littérature édifiante est, elle aussi, apte à modeler les jeunes esprits et fait partie, le *Theodelet* le premier, des textes lus dès l'enfance par la plupart des hommes instruits. Mais certains manuscrits font plutôt figure d'aide-mémoire, de petits manuels pratiques que l'on consulte de temps en temps : composés de courts textes moraux, mais aussi d'informations utiles à la vie quotidienne, ils sont de petit format et d'une écriture souvent peu soignée. On imagine qu'ils restaient à portée de main afin d'être consultés rapidement si besoin. Dans ce cas, un texte comme le *Chatonnet* n'était sans doute pas lu du début à la fin, mais ouvert afin de se remémorer un distique que l'on souhaiterait citer, ou simplement pour garder en mémoire cette morale utile. L'exemple du manuscrit Oxford Can. 278 est particulièrement intéressant : composé de manière factice, il réunit des textes moraux et pratiques. Les premiers feuillets comportent des indications de distances entre les villes de Bruges à Rome, tandis que le dernier texte est un guide de traduction français-flamand : cela correspond aux informations dont pouvait avoir besoin l'un des possesseurs de ce manuscrit, le marchand Jan van Hertsvelde. On peut s'étonner de ce que le recueil des *Disticha* ait été ajouté aux données pratiques concernant le trajet : le possesseur désirait-il se cultiver en profitant de ses voyages pour apprendre des sentences qu'il pourrait replacer plus tard dans la conversation ? Nous ne possédons malheureusement que très peu d'informations pour confirmer nos hypothèses concernant l'utilisation des manuscrits des *Disticha Catonis* ; nous ne pouvons qu'affirmer que cette utilisation variait selon les possesseurs.

S'il est avéré que certains textes se retrouvent d'un manuscrit à l'autre à l'intérieur d'une même famille, ce phénomène n'est pas systématique et ne peut pas être considéré comme une preuve de parenté entre deux manuscrits.

Les occurrences les plus fréquentes de textes identiques accompagnant la traduction des *Disticha* s'observent à l'intérieur de la famille β . Nous avons déjà évoqué le couple formé par Chantilly-1367, qui comportent tous les deux une version de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*. Les manuscrits 1958 et Rothschild 2755 sont également très proches : la présence du *Secret des secrets* avant le *Chatonnet* vient confirmer ce que nous apprennent déjà les variantes textuelles. En revanche, le manuscrit 2239, qui est pour ainsi dire le « frère jumeau » de 1958, est composé différemment : il contient les *Enseignements moraux* de Christine de Pisan, placés après la traduction de Jean Le Fèvre. Le groupe des trois manuscrits les moins éloignés de la branche principale, Turin, 572 et 19123, ont eux aussi un certain nombre de textes en commun. En plus du *Chatonnet*, tous les trois contiennent le *Theodelet*. 572 et 19123 ont également les *Dits moraux des philosophes* de Guillaume de Tignonville en commun, 572 et Turin le *Jeu des échecs* de Jean de Vignay, tandis que Turin et 19123 contiennent tous les deux la traduction de Renaud de Louhans, *Melibee et Prudence*.

En revanche, les liens sont beaucoup moins marqués entre les manuscrits des autres branches de la tradition. Il faut bien sûr relever la similitude des deux manuscrits de Reims, qui ont visiblement utilisé les mêmes modèles pour le commentaire de Philippe de Bergame et pour la traduction des *Disticha Catonis*. À côté de ce couple, seuls Grenoble et 1165 ont un texte en commun outre le *Chatonnet*, la *Patience de Griseldis* de Philippe de Mézières. Bien qu'il soient issus de la même famille, ils sont beaucoup moins proches du point de vue des variantes textuelles que ne le sont les manuscrits de Reims ; on peut donc se demander s'ils ont réellement subi une influence commune ou si la présence de deux textes identiques résulte d'une simple coïncidence²⁶. Le doute est en effet permis, puisqu'il n'est pas rare de retrouver un même texte dans des manuscrits de deux familles différentes : Fribourg et Toulouse 822 ont en commun le *Roman de Fortune et de félicité* de Renaud de Louhans, 1165 contient, comme Turin et 19123, le *Livre de Melibee et Prudence* et, comme 1164, le *Jeu des échecs* de Jean de Vignay. Bien plus, certains manuscrits ont en commun deux textes, outre le *Chatonnet* : les *Enseignements moraux* de Christine de Pisan et l'*Epître* de saint Bernard à Raymond, seigneur du Chastel-Amboise, apparaissent à la fois dans 1551 et Stockholm, tandis que 1164 et Vienne contiennent l'*Enfant sage* et les *Dits moraux des philosophes* de Guillaume de Tignonville. La propension

26. Élie Golenistcheff-Koutouzoff classe les deux manuscrits dans le même groupe, mais en se fondant uniquement sur leur contenu au lieu d'apporter une preuve philologique. Cf. Élie Golenistcheff-Koutouzoff, *L'Histoire de Griseldis en France au XIV^e et au XV^e siècle*, Paris, impr. F. Paillart ; libr. E. Droz, 1933, p. 87.

des copistes à regrouper des textes moraux et didactiques ensemble explique que l'on retrouve des compositions similaires d'une famille à l'autre. Du reste, ces similitudes ne concernent que des manuscrits qui réunissent un nombre important d'œuvres, alors que les manuscrits semblables issus d'une même famille n'en comportent que deux ou trois. Ainsi, la probabilité de rencontrer un manuscrit comportant les mêmes textes augmente avec le nombre de textes contenus dans les manuscrits. Il apparaît donc que les copistes copient rarement l'ensemble d'un manuscrit mais sélectionnent les textes qu'ils désirent transcrire, en fonction des commandes qui leur sont faites.

2.4 Réception et postérité de la traduction de Jean Le Fèvre

2.4.1 Les possesseurs des manuscrits

Le prologue du traducteur nous apprend peu de choses sur les raisons qui ont poussé Jean Le Fèvre à écrire une traduction des *Disticha Catonis*, et encore moins sur le public qu'il visait. On peut néanmoins déduire, d'après les noms cités dans le *Respit de la mort*²⁷, que ses collègues du Parlement étaient ses premiers lecteurs ; le texte est parsemé de clins d'œil. Mais les œuvres du petit procureur ont eu un succès qui a sans doute dépassé ses attentes. On trouve en effet des copies du *Chatonnet* chez des personnages importants dès le début du XV^e siècle, et jusque dans les bibliothèques royales. Comme on s'en doute, ce sont ces copies qui sont les plus luxueuses. Elles sont souvent copiées sur parchemin, agrémentées de lettrines et parfois d'enluminures, comme Toulouse 822, qui appartenait à Frédéric-Maurice de la Tour, duc de Bouillon, ou Chantilly, manuscrit de la librairie du connétable Charles de Bourbon.

Il est surprenant de constater que les représentants du clergé sont également nombreux à posséder un exemplaire du *Chatonnet*, qu'ils soient évêque (Oxford Ash. 789), archevêque (Reims 891), pape (Berne, commandé par Amédée VIII de Savoie, qui deviendra Félix V) ou simple chanoine (Chartres) ; un quart des manuscrits portent la mention d'un clerc ou d'un établissement religieux. Malgré son origine païenne, le texte connaissait donc un certain succès auprès de l'Église, sans doute grâce à la proximité des proverbes moraux avec les préceptes de l'enseignement religieux. Les ouvrages possédés par les hommes d'Église étaient fréquemment légués à la bibliothèque d'une cathédrale ou d'une abbaye, comme c'est le cas pour Reims 615.

27. Jean Le Fèvre, *Le respit de la mort*, p. XVIII-LXVII.

On remarque une différence esthétique entre les manuscrits que nous avons cités plus haut et ceux du clergé. La couleur y est moins fréquente, tout comme les lettrines et la décoration en général : les initiales sont souvent mises en valeur par leur taille ou leurs cadélures. Cependant, cela ne signifie pas que l'écriture et la mise en page ne sont pas soignées.

On observe également des personnes de rang moindre, que l'on ne parvient pas toujours à identifier. Oxford Canonici apporte la preuve que le texte s'est aussi diffusé dans le milieu de la bourgeoisie. Quant à 572, il représente un cas particulier. Copié par le secrétaire des rois d'Anjou, il est de très bonne facture. On pourrait s'étonner de le voir entre les mains d'un chambellan. Or A. Coville émet l'hypothèse intéressante que c'est le roi qui, pour remercier son serviteur, a fait copier par son secrétaire, qui n'est habituellement pas un copiste, ce magnifique manuscrit²⁸.

Même s'il est impossible de déterminer le rang social des possesseurs à partir du contenu des manuscrits, il est possible de percevoir une distinction entre les manuscrits des riches laïcs et ceux du clergé. Les premiers contiennent généralement, en plus des *Distiques*, des œuvres de littérature morale, didactique ou encore historique. Le manuscrit 1165, ayant appartenu à Jeanne de France, représente le manuscrit-type adressé à une jeune femme de la noblesse : on y trouve l'*Histoire de Griseldis* et *Le Livre de Melibee et Prudence*. En revanche, les manuscrits du clergé sont composés entre autres de textes religieux (prières, récit de la Passion, vies de saints) et érudits (*Speculum regiminis*) qui sont absents des manuscrits princiers. Cette divergence de contenu présage une façon différente d'aborder le *Chatonnet* selon les possesseurs.

2.4.2 Le rapport des lecteurs au texte

Certaines questions, comme la fréquence à laquelle un manuscrit était consulté, sont très difficiles à résoudre. Les plus beaux manuscrits sont d'ailleurs soupçonnés parfois d'être plus appréciés pour leur qualité décorative que pour leur contenu textuel. Si rien ne permet de confirmer cette conjecture concernant les plus riches de nos manuscrits, il convient tout de même de souligner que la qualité du texte français n'est pas négligée au profit des illustrations : les variantes les plus excentriques ne sont trouvées pas dans les manuscrits des grands laïcs.

Nous disposons malgré tout d'un élément qui nous renseigne sur les pratiques de lecture du *Chatonnet* : la présence ou non du latin. Lorsque l'on observe les manuscrits provenant des bibliothèques du clergé, une remarque nous frappe immédiatement :

28. Alfred Coville, *La vie intellectuelle dans les domaines d'Anjou-Provence de 1380 à 1435*, Paris : E. Droz, 1941, p. 138.

Amiens est le seul des onze manuscrits à ne contenir que la traduction française. Tous les autres contiennent le texte latin complet. La présence du latin n'est donc pas fortuite, et l'on peut supposer qu'il était lu ; les clercs maîtrisant la langue, les distiques latins ne leur posait aucune difficulté. Le français n'était en aucun cas une aide à la lecture, mais simplement une œuvre littéraire agréable à lire et profitable. L'ajout de la traduction à la fin du *Speculum regiminis* de Philippe de Bergame dans les manuscrits Reims 615 et Reims 891 vient comme une illustration du commentaire : après avoir expliqué le texte, le copiste en donne une manière de l'interpréter. La présence du latin permet alors de faire le lien entre le commentaire et la traduction française.

À l'inverse, les manuscrits princiers étaient copiés dans un milieu où le latin n'était pas une langue parlée. Faut-il en déduire que les manuscrits bilingues ont été utilisés pour l'apprentissage du latin ? Rien n'est moins sûr. S'il est vrai que les *Disticha Catonis* ont fait office dès la fin de l'Antiquité d'exercices de grammaire, leur fonction a évolué avec l'apparition de traductions littéraires, et nos manuscrits de luxe n'ont plus rien à voir avec les manuels scolaires. Ils ne comportent pas d'annotations, et du reste seuls trois des onze manuscrits contiennent le texte latin complet. L'intérêt des lecteurs se portait donc sur l'œuvre française. Les lemmes latins, présents dans quatre manuscrits (tous appartenant à la famille β), doivent donc être interprétés comme des éléments marginaux, indépendants de l'œuvre. Leur présence n'est peut-être due qu'au scrupule du copiste d'amputer une partie du texte, ou à sa volonté de garder une trace de la forme originale de l'œuvre, mais ils ne servent probablement pas à se repérer à l'intérieur du texte latin : il est difficile de concevoir que les lecteurs aient eu sous les yeux deux manuscrits, l'un contenant les *Disticha* latins et l'autre la traduction française, pour pouvoir lire les deux textes en même temps. D'autre part, ces lemmes auraient pu être considérés comme de brefs rappels des distiques : nous avons vu que de nombreux hommes lettrés gardaient en mémoire les distiques qu'ils avaient répétés inlassablement dans leur enfance, au point de pouvoir les citer de mémoire çà et là dans leurs écrits. Pour ces hommes, un lemme aurait suffi pour comprendre quel distique était évoqué, à la manière des manuscrits liturgiques désignant les textes par leur incipit. Or il est douteux que des lecteurs ne maîtrisant pas ou peu la langue latine reconnaissent les distiques grâce à leurs lemmes. La négligence avec laquelle les copistes des manuscrits 1367, Chantilly et surtout Rouen ont transcrit le texte latin achève de démontrer que les lemmes aient eu une quelconque utilité, sinon esthétique : dans cette dernière copie, les bourdons s'enchaînent et les décalages entre lemmes et quatrains se propagent en cascades, tant et si bien que treize séquences sont composées de lemmes qui ne correspondent pas à la traduction qui les suit. Il semble donc que le texte latin, dans ces manuscrits, n'était plus utilisé.

Le cas du manuscrit de Copenhague est quant à lui curieux, et contredit notre théorie selon laquelle le texte français présente un intérêt propre pour le lecteur. En

effet ce manuscrit, qui ne contenait que le *Chatonnet* accompagné du texte latin, a été en partie gratté : il ne reste désormais que les *Disticha* latins. Nous ne pouvons qu'émettre des hypothèses quant aux raisons de cette mutilation, dont nous ignorons la date. Si le manuscrit servait de manuel d'apprentissage du latin, peut-être le lecteur, à la suite de ses progrès, a-t-il estimé qu'il n'avait plus besoin de traduction. Dans ce cas le texte français ne serait considéré que comme une aide à la lecture et non une œuvre littéraire à part entière. Le succès du *Chatonnet* nous laisse pourtant croire que les lecteurs appréciaient la valeur du texte français : avons-nous affaire à une exception ou faut-il chercher une autre hypothèse ? Un des possesseurs, ignorant le français, a-t-il trouvé le texte de Jean Le Fèvre inutile au point de le faire enlever ? La peine qu'impose cette tâche ne vaut cependant pas le résultat : le manuscrit perd en qualité esthétique, alors que le français, écrit à l'encre brune ou noire, ne gênait pas la lecture du latin, celui-ci se distinguant nettement par une encre rouge. Ou bien le possesseur a-t-il trouvé le texte de Jean Le Fèvre trop médiocre ? Avait-il l'intention de remplacer ces vers par de meilleurs ? Le mystère reste entier.

Bien que Jean Le Fèvre ait intégré le texte latin à son œuvre, sa traduction a acquis une réelle autonomie, parfois même jusqu'à remplacer les *Disticha* latins. Du reste, même placée sous le texte latin, la traduction n'est pour ainsi dire jamais considérée comme un texte auxiliaire, mais a une valeur propre : les manuscrits qui conservent le latin sont lus par des personnes qui maîtrisent cette langue, et qui n'ont donc pas besoin du texte français pour la comprendre.

2.4.3 La postérité du *Chatonnet*

Les talents littéraires de Jean Le Fèvre sont reconnus par ses contemporains dès le début des années 1400, au point qu'il est cité en exemple dans les *Règles de la seconde rhétorique*, traité de poétique anonyme composé entre 1411 et 1432 :

... maistre Jehan Le Fevre, de Paris, lequel fist *Matheologue*, et le livre du *Respit de la Mort*, et translata le livre qui est d'Ovide qui se nomme *de Vetula*, et moult d'autres choses ; et pour les bonnes menieres qui furent en li, est apelez poetes.²⁹

Certes, la traduction des *Disticha Catonis* n'est pas mentionnée, mais le nombre impressionnant de manuscrits qui nous sont parvenus constitue un indice non négligeable de son succès. Cependant, l'œuvre va difficilement survivre au siècle suivant.

29. *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, éd. Jacques Legrand, Jean Molinet *et alii*, Paris : Imprimerie nationale, 1902 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France), p. 13.

Les copies les plus tardives, Besançon, Vienne et peut-être Stockholm, datent du début du XVI^e siècle ; le mouvement s'essouffle ensuite. Contrairement à ce que l'on pourrait supposer, l'imprimerie n'a pas pris le relais de la diffusion du *Chatonnet* : on ne recense que deux éditions imprimées de la traduction de Jean Le Fèvre, la première de Colard Mansion (Bruges, 1476)³⁰ et l'autre de Jean Brito (Bruges, 1477-1481), dont il ne reste qu'un fragment édité par J. Nève³¹. Les *Disticha Catonis* ne tombent pourtant pas dans l'oubli : les éditions latines ne manquent pas, accompagnées ou non d'un commentaire (celui de Philippe de Bergame ou celui d'Erasme), et de nouvelles traductions françaises apparaissent. Nous n'avons pas pu nous pencher attentivement sur la question, mais il semble que ces traductions, qui ont fait l'objet de nombreuses rééditions, aient réellement évincées celle de Jean Le Fèvre³². Trois titres reviennent fréquemment parmi ces éditions³³.

Le premier, *Les motz dorez de Cathon en françoys et en latin avecques bons et tres-utiles enseignemens, proverbes, adages, autoritez et ditz moraulx des Saiges, prouffitables à ung chascun, ensemble plusieurs questions enigmatiques imprimees nouvellement a Paris*, correspond à l'œuvre de Pierre Grognet, ou Grosnet. Sa traduction ne semble s'inspirer ni de celle de Jean Le Fèvre, ni de ses prédécesseurs. Même si elle est moins fautive, l'expression, qui souffre peut-être de la concision de l'octosyllabe, en est également moins élégante. Voici quelques extraits³⁴ :

Prologue de l'auteur (f. a 2)
 Advsier debvons à bien vivre
 Et servir Dieu devotement
 Se nous voulons la voye ensuyvre
 Des Saiges vivans justement...

Le prologue (f. a 2v)
 Quum animadverterem [...] . . .
 En pourpensant j'ay veü plusieurs
 Hommes et femmes pleinement
 Qu'ilz en la voie de bonnes meurs
 Errent tous les jours griefvement...

30. Il ne reste que deux exemplaires connus de cette édition, conservés l'un à la bibliothèque de Genève et l'autre à la Centrale Bibliotheek van de Universiteit Gent, cf. A. Pettegree, M. Walsby et A. Wilkinson, *French vernacular books*, n° 9282, t. 1 p. XLVI.

31. J. Nève, *Catonis disticha*. Le fragment est conservé aux Archives de la Ville de Bruges (Inc. portef. 6).

32. Nous n'avons repéré aucun titre dans l'*Index Aurelianensis* qui pourrait correspondre à la traduction de Jean Le Fèvre. Il faudrait bien sûr consulter tous les ouvrages pour s'en assurer, ce que nous n'avons pas pu faire.

33. Les quelques exemples que nous mentionnons ne forment pas une liste exhaustive. Voir P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, p. 215-319, pour une bibliographie plus détaillée.

34. Les passages sont extraits de l'édition de Jean Longis, Paris, 1531.

Si Deus [...] (f. a 6v)
 Apprens comme dit maint autheur
 Et qu'on trouve en saincte escripture
 Puis que tu as Dieu en ton cueur
 De le servir doibs prendre cure.

Le deuxième titre est une traduction de François Habert, *Les Quatre livres de Caton pour la doctrine des mœurs, traduits de vers latins en rithme françoise par François Habert. Avec les Epigrammes moralisez, et plusieurs autres petitz œuvres*. Elle n'est pas accompagnée du latin, et ne contient pas de prologue du traducteur. En revanche, chaque distique est suivi d'un « épigramme moralisé »³⁵ :

Préface et argument de Caton, avec aucuns enseignemens interpretez
 pour l'instruction puerile. (f. a 3)
 Considerant plusieurs hommes non meurs
 Vivre tousjours avec mauvaises meurs,
 J'ay bien voulu par prompte diligence
 Donner conseil à leur folle sentence,
 A celle fin qu'ilz peussent vivre en gloire,
 Et de leur nom accroictre la memoire. . .

Le premier livre de la doctrine puerille et morale de Caton. (f. a 6)
 Premier quatrain
*Puis que de Dieu mainct Prophete a escript,
 Qu'essence il est haulte et spirituelle :*
*Sur tout le fault reverer en esprit,
 Et de pensee envers luy pure et belle.*
 Premier épigramme
 L'antiquité idolastre et rebelle,
 Adoroit Dieu par immolation
 De sang brutal : mais l'essence eternelle,
 Juge cela pour superstition,
 Car Dieu ne quiert en nous qu'affection
 Treschaste et pure et ou gist charité,
 Et que vers Dieu nostre adoration
 Ne soit sinon d'esprit et verité.

La troisième traduction est anonyme. Il s'agit du *Cathon en françois, où sont contenez les bons enseignementz et exemples qu'il donnoit à son filz, utile et proffitable pour endoctriner en bien tous enfans et aultres*, qui n'est autre qu'une traduction en prose du *Speculum regiminis* de Philippe de Bergame³⁶ :

Item ce petit livre sera divisé en deux parties principales. (f. a 1v)
 La premiere partie est le proesme qui commence

35. Les extraits sont cités à partir de l'édition de Jean L'Espicier, Turin, 1550.

36. L'édition est celle de Jean Lecoq, Troyes, s.d.

Cum animadverterem. Et dure jusques a Itaque deo supplica.

La seconde partie principale est le traicté et toute la matiere de ce petit livre qui commence Itaque deo supplica. Et dure jusques a la fin dudict livret. La seconde partie principale est divisee en deux parties.

La premiere est prose. La seconde est en vers. . .

Cum animadverterem [...] negligere est .

Quand je consideray en mon couraige que plusieurs gens erroyent griefment en la voye de bonnes meurs : c'est ascavoir pource que ilz ne usoyent de justice ne de raison : pour laquelle chose je pensay et consideray moult souvent comment je pourroye remedier / corriger / secourir / et donner bon conseil a leur faulse opinion et injustice. . .

Si deus [...]

(f. c 1v)

Le premier commandement de la premiere partie metricale est que tu doibs adorer et croire un seul Dieu en une essence : lequel a puissance et preeminence sur toutes choses visibles et invisibles. . .

Bien d'autres ouvrages s'ajoutent à ces traductions, et font du XVI^e siècle le siècle le plus productif en ce qui concerne la mise en français de Caton³⁷. Il semble donc que la traduction de Jean Le Fèvre ait subi la concurrence d'œuvres plus récentes, au point qu'elle n'ait pu se faire une place parmi les éditions imprimées. Le succès n'aura duré qu'un siècle.

L'étude de la diffusion du *Chatonnet* au XV^e siècle révèle en partie la manière dont on considérait cette œuvre au Moyen Âge : loin d'être un manuel d'apprentissage du latin, il faisait partie des œuvres morales et pratiques prisées à la fois par les laïcs et par les clercs. Son succès repose sans doute sur la dualité de cette œuvre.

En effet, deux aspects composent le *Chatonnet* : c'est tout d'abord une traduction, c'est-à-dire l'œuvre d'un auteur antique que le traducteur souhaite faire connaître à ses contemporains. Elle semble solliciter peu l'imagination du traducteur, pour qui la matière est déjà fournie. Mais la traduction ne se résume pas à transposer chaque mot dans la langue d'arrivée, elle suppose aussi un travail de reformulation, qui collabore à la réussite de la traduction. Notre étude se doit donc de prendre en compte les deux aspects pour tenter de définir ce qu'est le *Chatonnet*.

37. On en trouve une liste dans J. Vignes, « Pour une gnomologie », p. 192.

Chapitre 3

Le *Chatonnet*, traduction médiévale d'une œuvre littéraire

3.1 La traduction à la fin du Moyen Âge

Pour comprendre le projet de Jean Le Fèvre, il nous faut le replacer dans le contexte de son écriture, au XIV^e siècle. Nous retracerons donc brièvement l'histoire de ce phénomène que l'on appelait alors la « translation ».

3.1.1 Le XIV^e siècle, âge d'or de la traduction médiévale

3.1.1.1 La traduction : essai de définition

Si le XIV^e siècle donne naissance à un nombre exponentiel de traductions, le phénomène n'est toutefois pas nouveau : il semble aller de pair avec la notion de langage, le langage étant lui-même multiple depuis le fameux épisode de la Tour de Babel. Outil de communication indispensable entre les hommes à tous les niveaux – entre les peuples, entre les époques, entre les classes sociales – elle s'est imposée dans les usages avant même que l'on acquiert une conscience claire de sa définition.

Cette conscience, dont l'acte de naissance restera sans doute à jamais introuvable, est bien antérieure aux premiers témoignages écrits qui nous sont parvenus des réflexions de traducteurs sur leur propre activité. Et dès lors qu'ils écrivent, les traducteurs nous livrent des préconisations qui ne peuvent être que subjectives, et dont le vocabulaire reste extrêmement flou¹. Il faudra attendre le XX^e siècle pour que des chercheurs se penchent sur la question de la traduction en tant que sujet scientifique, dissèquent son fonctionnement et nous livrent un vocabulaire, certes aride, mais du

1. Le lexique du mot désignant la traduction, que nous étudierons dans la partie 3.1.1.3, p. 156, prouve à lui seul cette diversité.

moins applicable à toutes les traductions, même rétrospectivement. Une définition précise nous est ainsi donnée par Jean-René Ladmiral dans son ouvrage *Théorèmes pour la traduction* :

La traduction est un cas particulier de convergence linguistique : au sens le plus large, elle désigne toute forme de « médiation interlinguistique », permettant de transmettre de l'information entre locuteurs de langues différentes. La traduction fait passer un message d'une langue de départ (LD) ou langue-source, dans une langue d'arrivée (LA) ou langue-cible. La « traduction » désigne à la fois la pratique traduisante, l'activité du traducteur (sens dynamique) et le résultat de cette activité, le texte-cible lui-même (sens statique).²

Le terme de « traduction » recouvre donc trois acceptions : activité du point de vue objectif, subjectif, et résultat. Cependant, cette synonymie ne lèse pas la clarté du mot, son sens pouvant aisément être déduit du contexte. C'est la pratique de la traduction qui nous intéressera en particulier ici.

J.-R. Ladmiral centre donc sa définition autour de l'information. Pour lui, une traduction sert avant tout à communiquer des données, un fond sans souci de la forme. Il met en place un vocabulaire spécifique, *langue-source* et *langue-cible*, représentant les deux pôles que relie le traducteur.

Dans le cas de la traduction écrite, nous pouvons élargir la conception de la traduction en définissant six éléments qui la composent : l'auteur et le traducteur, le texte-source et le texte-cible, le public-cible du traducteur et les procédés de traduction :

- L'auteur écrit son texte dans la langue de son choix. Il décide à la fois du fond et de la forme de son œuvre, qu'il destine à un public-cible contemporain qui possède les mêmes références culturelles que lui.
- Le texte-source, écrit par l'auteur dans la langue-source, est généralement le seul lien entre l'auteur et le traducteur (nous laissons de côté le cas où l'auteur pourrait intervenir directement dans le travail du traducteur, voire être le traducteur lui-même). Il peut toutefois être documenté par des œuvres contemporaines de l'auteur, du traducteur, ou des écrits de l'auteur lui-même, ce qui influence l'interprétation qu'en fait le traducteur.
- Le traducteur s'approprie le texte-source et le fait passer de la langue-source à la langue-cible. Contrairement à l'auteur, il est contraint (plus ou moins selon les époques et ses propres convictions) de respecter la forme et le fond adoptés par une personne extérieure. Il doit maîtriser à la fois la langue-source, pour

2. Jean-René Ladmiral, *Traduire : théorèmes pour la traduction*, [Paris] : Gallimard, 1994, p. 11.

pouvoir comprendre le texte de départ, et la langue-cible, pour être compris de son public. Il s'installe dans une situation de double-dialogue : dialogue avec l'auteur pour comprendre le texte-source, pour recevoir le message que l'auteur a voulu transmettre, et dialogue avec le lecteur pour lui transmettre à son tour ce message ; la traduction est réellement communication.

- Le public-cible du traducteur n'a théoriquement pas d'accès direct au texte-source, car il ne maîtrise pas la langue-source. Quel que soit le talent du traducteur, il ne pourra jamais percevoir le texte de la même manière que le public-cible de départ, d'une part parce que l'intervention du traducteur modifie nécessairement le texte, et de l'autre parce que les deux publics, utilisant une langue différente, voire vivant à une époque différente, n'ont pas la même culture et ne comprennent pas les références du texte de la même façon. Il se peut cependant que le lecteur-cible, pour diverses raisons (notamment de confort), préfère avoir recours à une traduction bien qu'il maîtrise la langue-source de l'œuvre. Dans le cas d'une traduction maladroite, trop calquée sur le texte de départ, ce lecteur averti aura alors moins de difficultés à comprendre le sens du texte qu'un lecteur ignorant la langue-source.
- Les procédés de traduction sont les moyens mis en œuvre par le traducteur pour transformer le texte-source en texte-cible. Ces procédés visent en général à produire une traduction le plus fidèle possible, mais nous verrons que la notion de fidélité recouvre une réalité qui diffère en fonction des époques et des traducteurs.

Ce vocabulaire moderne, pourtant très éloigné de la perception que l'on avait de la traduction à l'époque médiévale, permet malgré tout de décrire une activité dont les principes – transmission d'un message d'une langue à une autre – n'ont pas changé. Nous nous permettrons donc de l'appliquer de manière anachronique aux traductions du millénaire passé.

3.1.1.2 Traduire au XIV^e siècle

C'est Jacques Monfrin qui, le premier, a abordé avec perspicacité la question du contexte des traductions médiévales dans son remarquable article « Les traducteurs et leur public »³ ; mais la question reste encore en partie obscure, en raison de la carence des sources et de leur inégalité. Comme le fait remarquer J. Monfrin, ce sont principalement les plus beaux manuscrits qui nous sont parvenus, c'est-à-dire ceux qui

3. Jacques Monfrin, « Les traducteurs et leur public au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1 (1964), p. 5-20.

appartenaient aux grands seigneurs. Ces manuscrits, ainsi que les catalogues de bibliothèques médiévales nous permettent de cerner les lecteurs parmi la plus haute sphère de la société. Cependant il ne faut pas oublier qu'une grande partie des manuscrits est aujourd'hui perdue sans que nous puissions avoir la moindre idée du nom et du rang social de leurs possesseurs. Nous pouvons néanmoins déduire que, du fait du prix élevé des livres, il fallait avoir une certaine aisance financière pour pouvoir en acquérir, et que le possesseur devait avoir appris à lire (à moins qu'on ne lui fasse la lecture, ce qui suppose également une certaine aisance). Les traductions du latin au français sont donc avant tout destinées aux nobles laïcs qui peuvent se permettre de passer des commandes pour agrandir leur bibliothèque, et qui n'ont pas appris le latin, du moins pas suffisamment pour pouvoir aborder seuls les œuvres originales. Mais J. Monfrin observe à juste titre que le public des traductions était sans doute plus large. En effet, presque tous les traducteurs attirent l'attention sur la difficulté du latin classique, qui diffère grandement de celui qu'ils connaissent : l'expression est plus concise et les phrases plus complexes. Par conséquent, si les textes antiques sont difficiles à comprendre pour des traducteurs qui figurent sans doute parmi les meilleurs latinistes, qu'en est-il de tous les clercs qui maîtrisent le latin médiéval dans la limite de leurs besoins quotidiens ?

Quant aux traducteurs eux-mêmes, les sources manquent également pour en dresser une étude précise. Nous connaissons les traducteurs les plus célèbres, dont les œuvres ont eu leur place dans les bibliothèques des grands seigneurs : leurs traductions sont souvent accompagnées d'une dédicace dans laquelle ils se nomment, et elles sont copiées dans les plus beaux manuscrits. Mais une grande part de ces textes, célèbres ou non, sont anonymes, ce qui rend impossible la réalisation d'une prosopographie exacte. La maîtrise du latin, plus ou moins bonne, implique que les traducteurs aient étudié à l'université. Ils sont clercs et exercent généralement une activité intellectuelle : secrétaire du roi, procureur au parlement, ... Certains de ces traducteurs sont au service d'un souverain. Ils ne choisissent pas les œuvres qu'ils traduisent mais répondent à la commande de leur protecteur. C'est le cas de Pierre Bersuire et de Denis Foulechat, traducteurs de Charles V, ou encore de Jean de Meun, qui traduisit à la demande du comte d'Eu Jean de Brienne l'*Epitoma rei militaris* de Végèce. En revanche, d'autres traducteurs sont plus indépendants et choisissent les œuvres qui leur semblent les plus intéressantes, ou les plus abordables, comme Jean Le Fèvre. Les traductions peuvent ensuite être dédiées à un seigneur en échange d'une rémunération, ce que Jean Le Fèvre se défend de faire⁴.

4. Dans le prologue de la *Vieille*, il écrit : « Je le fais plus pour l'esbatement de mes seigneurs et de ceuls qui aiment science que pour convoitise de don ne remuneration d'aucun. » M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, § 6.

Les textes traduits correspondent donc soit à l'intérêt du commanditaire, soit à celui du traducteur. Dans le cas des traductions commandées par Charles V, il s'agit essentiellement d'œuvres à caractère pratique, qui sont encore d'actualité au XIV^e siècle. Le souverain a compris que les textes anciens contenaient un enseignement qui pouvait être profitable à lui-même ainsi qu'à son entourage. Il fait donc traduire des traités concernant des sujets divers, principalement scientifiques, qu'il met à la disposition de ses proches : l'*Ethique*, l'*Economique* et la *Politique* d'Aristote, le *Quadriparti* de l'astronome Ptolémée, la *Cité de Dieu* de saint Augustin, les *Mémorables* de Valère-Maxime, la *Consolation de Philosophie* de Boèce, etc. Comme le souligne Jacques Monfrin, « l'œuvre de Charles V est une œuvre de politique, non celle de culture désintéressée ou de plaisir esthétique »⁵. Cela ne l'empêche pas d'exiger que les traductions qu'on lui dédie soient agréables à lire.

Bien que les traducteurs possèdent une certaine connaissance de la langue des textes à traduire, ils ne sont cependant pas capables de les comprendre d'un bout à l'autre : vocabulaire inconnu, référence non identifiée, et même erreur de copie, les textes regorgent de pièges que les traducteurs ne parviennent pas toujours à éviter. Ils ne disposent que de peu d'outils, et d'une qualité souvent médiocre : des traductions antérieures, des gloses accumulées par les copistes, des commentaires rédigés par des maîtres d'université. Or, il est probable que le traducteur précédent ait été arrêté par les mêmes difficultés, qu'il aura habilement éludées ou rendues par un mot à mot incompréhensible, et que les gloses se trompent ou donnent des interprétations contradictoires d'un même passage ; à charge du traducteur de choisir celle qui lui semble la meilleure. À côté des outils matériels, le traducteur cherche également de l'aide auprès de ses collègues, traducteurs eux aussi ou savants. Denis Foulechat nous apporte ainsi un témoignage sur sa façon de travailler. Effectuant sa traduction en province, il s'excuse dans son prologue qu'elle contienne des lacunes :

Et en plusieurs lieux, ou je n'ay peu trouver conseil n'en livres n'en plus souffisans de moi, j'ay laissé les espaces en esperance de les corriger, s'il plasoit à Dieu que je retournasse à Paris où je pourroie et par livres et par docteurs bien recouvrer de les amender.⁶

5. J. Monfrin, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », *Journal des savants*, 1 (1963), p. 161–190, à la p. 176.

6. Denis Foulechat, *Le Policratique de Jean de Salisbury (1372)*, Livres I-III, éd. Charles Brucker, Genève : Droz, 1994, p. 250.

Quant aux lexiques, ancêtres des dictionnaires, ils ne sont que partiels. Le traducteur face à un mot inconnu et non glosé se résout donc souvent à l'omettre ou, s'il ne peut s'en passer, à le transcrire tel quel dans la traduction ⁷.

3.1.1.3 Le lexique médiéval de la traduction

Dans le cadre d'une étude de la traduction médiévale, il faut garder à l'esprit qu'il n'existe pas à cette époque de définition uniforme et communément reconnue du phénomène de traduction. Le mot même de « traduction » était inconnu : il apparaît en français pour la première fois sous la plume d'Etienne Dolet, en 1540. Pour désigner ce que nous appelons « traduction », la langue mettait à la disposition des traducteurs toute une panoplie de termes dont la diversité montre bien la difficulté à définir clairement leur activité. Claude Buridant en fait la liste dans son article « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale » ⁸ : le verbe le plus répandu en moyen français est tout simplement « mettre », « mettre en romanz » d'abord puis, à partir du XIII^e siècle, « mettre en françois ». Vient ensuite « translater », qui est employé jusqu'à la fin du Moyen Âge. Les autres expressions évoquent soit la transformation soit l'extraction d'informations contenues dans une langue pour les rendre dans une autre : « torner en romanz », « transposer », « transporter », « traire » ou « extraire du latin », « dire de latin en romanz », « espondre en romans », « reduire de latin en roumant », etc.

On notera que la plupart de ces locutions comprennent le mot « romans » : la langue ne dispose pas de verbe qui suffirait en lui-même à désigner sans équivoque le phénomène de traduction. On est donc réduit à étendre le sens d'un verbe déjà existant et à l'appliquer à la traduction en signalant sa nouvelle acception par la mention du nom de la langue d'arrivée. La plupart de ces verbes expriment également l'action de faire passer une chose d'un endroit à l'autre. Alexandru Niculescu attribue ce phénomène à une étymologie grecque :

Dans l'Europe antique et médiévale, les termes qui désignaient l'action de traduire avaient à l'origine le grec *metafero*, repris par le latin *transferre*.⁹

7. Sur les difficultés rencontrées par les traducteurs médiévaux, voir Curt Wittlin, « Les traducteurs au Moyen Âge : observations sur leurs techniques et difficultés », dans *Actes du XIII^e congrès international de linguistique et philologie romane*, t. II, Université de Laval [Québec, 19 août-5 septembre 1971], 1976, p. 601-611.

8. Claude Buridant, « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », *Travaux de linguistique et de littérature*, 21 (1983), p. 81-136.

9. Alexandru Niculescu, dans *Festschrift für Johannes Hubschmid zum 65. Geburtstag*, dir. Otto Winkelmann et Maria Braisch, Berne, Munich : Francke Verlag, 1982, p. 359, cité par C. Buridant, « *Translatio medievalis* », à la p. 96.

Ces verbes figurent l'action du traducteur comme intermédiaire, qui va chercher un texte et le met à la disposition d'un lecteur, plus que comme artisan qui retravaille une œuvre ; on s'intéresse plus au résultat, au service rendu au lecteur, qu'à l'activité même du traducteur. Ces dénominations semblent ainsi suggérer que le traducteur, n'ayant qu'un rôle de passeur, doit intervenir le moins possible sur la matière, qu'il doit rendre sa trace invisible sur le texte d'arrivée. Bel idéal, mais impossible à atteindre.

Si l'on s'intéresse au vocabulaire employé par Jean Le Fèvre, on remarquera que les deux termes les plus fréquents du lexique médiéval, « mettre en françois » et « translater », sont ceux qui reviennent le plus souvent. Le *Theodelet*, qui est sans doute sa première traduction, ne comporte pas de prologue, et le bref épilogue ne fait aucune allusion à la traduction. En revanche, dans le prologue du *Chatonnet*, Jean Le Fèvre emploie l'expression « mettre en françois » :

Si sçay je bien que pieça et ançois
Que feusse nez ilz sont **mis en françois**. (v. 19–20)

Le terme « translater » n'apparaît que dans le prologue de la traduction suivante, la *Vieille*, accompagné des locutions « mettre en latin » (à propos de la traduction des Septantes) et « rimer en françois ». Puis il est repris dans les *Lamentations de Matheolus*, où il concurrence là encore « mettre en françois » :

Translateray l'œuvre du sage (v. 55)

S'en droit françois le vous puis mettre
Vous m'en devés bon gré savoir,
Car ce n'est pas pour vostre avoir. (v. 70–72)

Enfin, lorsque Jean Le Fèvre mentionne sa traduction dans le *Livre de leesce*, il emploie uniquement le verbe « translater » :

Je puis bien dire sans flater
Que je n'ay fait que translater
Ce que j'ay en latin trouvé. (v. 7)

Peut-on pour autant en conclure qu'il y a une évolution dans le vocabulaire de Jean Le Fèvre ? Il est vrai que dans ses premières œuvres, notre traducteur n'utilise pas le verbe « translater », verbe qui apparaît au milieu du XII^e siècle¹⁰ mais ne se généralise vraiment qu'au XIV^e siècle, alors qu'il l'adopte au détriment de « mettre en

10. Article « transfere », Walther von Wartburg, *Französisches etymologisches Wörterbuch : Eine Darstellung des Galloromanischen Sprachschatzes*, t. 13², Bonn : Kurt Schroeder, 1967.

françois » dans sa dernière composition. Mais le fait que son écriture soit conditionnée par la forme versifiée ne permet pas de trancher.

C'est la traduction du *De Vetula* qui nous apporte le témoignage le plus précieux de Jean Le Fèvre sur son activité de traducteur. Contrairement à ses autres productions, la *Vieille* est la seule dont le prologue livre une réflexion sur la traduction. C'est également le seul prologue à être écrit en prose. Il faut sans doute y voir moins un manque d'assurance dans ses talents de versificateur, comme le suggère A. Van Hamel¹¹, que la volonté de traiter avec plus de sérieux un sujet qui ne figure pas dans l'œuvre originale, et dont la complexité s'accorde mal avec la contrainte du vers. Le prologue du *Chatonnet*, rappelons-le, est en vers, et Jean Le Fèvre a déjà réalisé trois traductions entièrement versifiées au moment où il écrit ce prologue. Il semble donc probable que cette prose cache un autre motif que l'incapacité de s'exprimer en vers.

Le prologue de la *Vieille* entre dès les premiers mots dans le vif du sujet :

Bonne chose et proufitable est de la translacion des langaiges pour congnoistre et entendre les fais anciens. (§ 1)

Le traducteur ne sous-estime pas son rôle, un rôle d'enseignant : c'est lui qui apporte à ses contemporains les connaissances des Anciens, en les rendant compréhensibles. C'est une tâche déjà entreprise dans l'Antiquité par les Septantes, qui ont « fait les volumes des livres qu'ilz translaterent et interpreterent de pluseurs et divers langaiges » (§ 2). Jean Le Fèvre introduit ici un terme que C. Buridant n'avait pas relevé, sans doute parce qu'il revient assez rarement dans les prologues des traducteurs : « interpreter ». L'acception dans le sens de « traduire » est toutefois signalée dans le DMF, qui donne comme définition « Traduire d'une langue à une autre » et, parmi les exemples, deux citations de la traduction du *De Eruditione* de Vincent de Beauvais par Jean Daudin¹². Chez Jean Daudin comme chez Jean Le Fèvre, le verbe est en position de doublet synonymique : « interpreter » existe déjà en ancien français, mais dans le sens de « traduire » il est tout récent à la fin du XIV^e siècle : le TLF¹³ et le FEW ne l'attestent qu'à partir du XV^e siècle. Jean Le Fèvre ne s'arrête pas au verbe, il utilise

11. Celui-ci écrit en effet : « Comparé aux *Lamentations*, ce poème dénote une sensible infériorité de facture, et l'idée d'un prologue en prose ne serait pas venu facilement à un poète maître de son instrument », *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce*, p. CLXXXIII–CLXXXIV.

12. Les deux citations sont : « Quant aux choses d'aultruy, convient labourer en moult de manieres, assçavoir en corrigan che qui est vicieux, et en escripvant ce qui est bon, en extraiant le milleur, en interpretant ou exposant che qui est en langue estrange. » (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 126) et « En interpretant ou exposant ung langage en ung autre doivent trois choses estre gardees, assçavoir la verité de la translation, apertion ou clareté du langage ou de la parole, et humilité de cuer. » (DAUDIN, *De la erudition H.*, c.1360-1380, 126).

13. Article « Interpréter » : « ca. 1434 "Traduire d'une langue en une autre" ([*Advis à Isabelle de Bavière ds] Bibliothèque de l'École des Chartes*, 6^e série, t. II, p. 134 ds Littré). » Bernard Quemada, *Trésor de la langue française*, Paris : Éd. du C.N.R.S. [puis] Gallimard, 1971–1994, p. 456.

également le substantif « interpreteur » à deux reprises, pour désigner les Septantes (§ 2) et saint Jérôme (§ 3). Ces occurrences sont les plus récentes signalées dans le Dictionnaire Godefroy ; le terme est cependant attesté à la fin du XIII^e siècle dans le DEAF à l'article « interpreteeur », dans une traduction française de *Blanquerna* de Ramon Llull, *Le Livre de l'Evast et de Blaquerne*¹⁴. Jean Le Fèvre n'ignore pas pour autant le terme de « translateur », qu'il utilise pour se désigner lui-même dans le dernier vers de la *Vieille* :

Je en rens graces au Createur
Qui de ce m'a fait translateur. (v. 5867–5868)

Il faut certainement y voir la différence faite par Jean Le Fèvre entre « interpreteur » et « translateur » : le premier s'occupe essentiellement des Écritures Saintes, qui ne se laissent pas aborder sans une réflexion sur le sens des mots. La notion de traduire n'est vraisemblablement pas exclue, mais le verbe « interpreter » ne peut être réduit à ce sens unique, il conserve également le sens d'expliquer la signification d'un texte : nous désignerions aujourd'hui l'« interpreteur » du nom d'« exégète ».

Quant à la dénomination de la traduction en tant que résultat, on n'en trouve qu'une seule occurrence chez Jean Le Fèvre, dans la version de la *Vieille* contenue dans le manuscrit BNF, Français 19138 (ms. B de l'édition de M.-M. Huchet) :

Je prie a tous ceux que ceste presente mienne translacion ne desplaise . . .¹⁵

Partout ailleurs, Jean Le Fèvre évite de parler de « translacion » et s'attache plus à la matérialité du livre qu'à son contenu. Le terme de « ditié » revient plusieurs fois pour désigner son œuvre, au dernier vers du *Chatonnet*¹⁶ :

En ce ditié en ay fait de deux quatre.

et au vers 108 des *Lamentations*¹⁷ :

Par cest ditié leur mousterray.

Dans le prologue de la *Vieille*, il utilise également les substantifs « volumes » (§ 2), « cet ouvraige » (§ 5) et « livre rimé en françois » (§ 26). Le terme de « translacion »

14. La citation est la suivante : « . . .les cardonaus et les prelaz de sainte Eglyse qui ne font les religieus apenre divers langages, si que il participassent aus mescreanz et que il les entendissent et leur preeschassent sanz autres interpreteeurs, » Kurt Baldinger et Frankwalt Möhren, *Dictionnaire étymologique de l'ancien français*, Lettre I, Tübingen : M. Niemeyer, 2001–2003, col. 355.

15. M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 13.

16. Dans la traduction des *Distiques*, le terme « ditié » apparaît à deux autres reprises pour traduire le latin *carmen*, v. 90 et 389.

17. Ici « ditié » traduit *opus*.

n'est employé que pour désigner le transport d'un lieu à un autre (§ 18 : à la mort d'Ovide, « nul ne cura de sa translacion ne de rapporter son corps ne ses os ne ledit livre qui estoit avecques »), sens étendu à l'activité traduisante, comme nous l'avons vu, au tout début du prologue. Il y a donc un certain flottement autour de la désignation de la traduction, tant chez Jean Le Fèvre que chez les traducteurs de son époque.

3.1.1.4 Le statut des « translacions »

Cette difficulté à nommer le phénomène de traduction vient probablement de la difficulté à cerner leur statut exact. Bien qu'elles existent depuis des siècles, elles ne parviennent pas au Moyen Âge à se faire une place dans la typologie littéraire. À mi-chemin entre copie et œuvre originale, sans règles qui la définissent précisément, la notion de traduction et ses caractéristiques diffèrent d'un traducteur à l'autre.

Au XII^e siècle, l'engouement pour les romans historiques inspirés des héros antiques permet de renouveler le rôle de la traduction. On reprend des textes latins pour les rendre accessibles aux grands seigneurs, à l'instar de Wace qui compose son *Roman de Brut* à partir de l'*Historia Regum Britanniae* de Geoffroy de Monmouth, ou de Benoît de Sainte-Maure qui met en français le *De excidio Troiae historia* attribué à Darès le Phrygien. Mais ces romans ne peuvent prétendre au titre moderne de traductions : ils ne sont en réalité que des adaptations. Le texte original constitue une source d'inspiration que le chroniqueur n'est pas tenu de suivre à la lettre. De nombreuses gloses s'y ajoutent, que ce soit à des fins explicatives, esthétiques, didactiques ou autres, et certains passages sont omis ou complétés par des sources extérieures. Cette pratique est tout à fait courante au Moyen Âge : ce sont les informations contenues dans le texte qui sont exploitées. Rendre la forme exacte de l'original ne présente aucun intérêt tant pour les adaptateurs que pour les lecteurs. Jacques Monfrin évoque ce procédé d'écriture dans son article « Humanisme et traductions au Moyen Âge » de la façon suivante :

Suivant une idée généralement répandue, tout écrit destiné à instruire est perfectible et du moment qu'on le transcrit et qu'on le traduit, on ne voit aucune raison pour ne pas le modifier au goût du jour ou l'améliorer en le complétant à l'aide de renseignements puisés à d'autres sources. C'est pourquoi la notion de traduction qui est aujourd'hui la nôtre eut quelque peine à se dégager.¹⁸

Toutefois, on voit apparaître au XIII^e siècle le souci d'une plus grande conformité à la vérité, qui s'exprime entre autres par le choix de la prose au détriment du vers. C'est ce que déclare Jean de Vignay au début du XIV^e siècle, dans le prologue de sa traduction de l'*Epitoma rei militaris* de Végèce :

18. J. Monfrin, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », p. 161–162.

De metre l'uevre en rime ne me veul entremetre, més la verité pure, suivre selonc la lettre, car si comme l'en dit et mainte fois avient, en euvre mise [en] rime souvent faux entrevient.¹⁹

Le vers tend à pencher du côté du mensonge et de l'affabulation : la nécessité de respecter le nombre des syllabes et les rimes oblige le traducteur à s'éloigner du texte original, non pas pour ajouter des éléments profitables aux lecteurs, mais simplement pour adapter sa phrase à la forme versifiée. La prose, au contraire, donne au traducteur l'impression de pouvoir rester au plus près du texte de l'auteur, ce que parvient à faire Jean Vignay, dans une certaine mesure :

Respectant scupuleusement son engagement initial, Jean de Vignay nous fournit une traduction très calquée sur le latin. Sa version est considérablement réduite par rapport à celle de son prédécesseur : à l'effort de déploiement et d'explication de Jean de Meun s'oppose chez Jean de Vignay une forte condensation due au strict alignement sur le modèle.²⁰

On se rapproche ainsi de notre conception moderne de la traduction.

3.1.2 La fidélité, objectif des traducteurs ?

Le traducteur étant l'intermédiaire entre un lecteur et un texte inaccessible à ce lecteur, la qualité de son travail ne peut être contrôlée par celui qui en bénéficie. Or, l'examen des prologues précédant parfois les traductions permet de noter une certaine exigence du public, qui ne se contente pas d'un résumé approximatif du texte original : il veut la vérité. C'est donc la notion de fidélité qui revient constamment dans les prologues.

Le traducteur, par respect de l'autorité et par volonté de défendre la qualité de son travail, affirme très souvent la fidélité de sa traduction au texte original. Peut-être s'agit-il simplement, pour certains, d'une formalité dont ils s'acquittent afin de se dégager de toute responsabilité vis-à-vis du contenu du texte, comme le conjecture Claude Buridant²¹, mais il semble toutefois qu'il y ait bien une volonté, chez la plupart des traducteurs d'œuvres antiques que nous connaissons, de rester proche du texte de départ. Autrement, pourquoi se seraient-ils attardés à définir les meilleurs moyens d'atteindre le plus haut degré de fidélité ? Car si la recherche de fidélité au texte source

19. P. Meyer, « Les anciens traducteurs de Végèce, et en particulier Jean de Vignai », *Romania*, 25 (1896), p. 401–423, à la p. 412. « En » est oublié dans la recension de P. Meyer (signalé par C. Buridant, « Jean de Meun et Jean de Vignay, traducteurs de *l'Epitoma rei militaris* de Végèce », *Études de langue et de littérature françaises : offertes à André Lanly*, (1980), p. 51–69, à la p. 52).

20. *Ibid.*, à la p. 56.

21. Id., « *Translatio medievalis*. Théorie et pratique de la traduction médiévale », p. 108.

est un point commun chez un grand nombre de traducteurs médiévaux, la définition de cette notion varie grandement de l'un à l'autre. Qu'est-ce qui signale une traduction fidèle ? La question se pose encore aujourd'hui. Faut-il suivre mot à mot le texte source ? Le résultat n'en est pas satisfaisant, tant du point de vue du sens que de l'esthétique. Faut-il alors traduire les idées ? Mais dans ce cas il n'y a plus de bornes à l'intervention du traducteur sur le style et les propos de l'auteur. Tout repose en réalité sur un équilibre qui diffère selon les individus et les époques, et auquel il est impossible de donner une définition exacte et ferme.

Sur la grande quantité de traductions réalisées depuis l'Antiquité, peu nombreux sont les traducteurs qui ont accompagné leur travail d'une justification de leurs choix de traduction. Leurs réflexions ne sont donc sans doute pas représentatives de leur époque. Cependant, elles conservent un intérêt majeur puisque ce sont les sources les plus directes dont nous disposons, et qui apportent un témoignage non négligeable sur les mentalités de ces passeurs de savoir lus par les plus grands du royaume. S'appuyant sur les auteurs antiques, chacun argumente afin de justifier ses choix de traduction et de prouver que ceux-ci sont les meilleurs moyens d'arriver à une version fidèle.

3.1.2.1 Les doctrines des traducteurs antiques

Modèle de littérature et de savoir, l'Antiquité est également l'inspiratrice des méthodes de traduction médiévales. Les théories appliquées par les traducteurs antiques nous sont peu connues, si tant est que l'on puisse parler de théories : bien peu nombreux sont les traducteurs antiques qui s'interrogent sur leur activité – c'est du moins ce que l'on suppose d'après les quelques textes qui nous sont parvenus. Les traductions ne s'accompagnent pour ainsi dire jamais d'un prologue amorçant une réflexion sur l'activité traduisante, comme on pourra le voir à la fin du Moyen Âge. Quelques exceptions cependant se distinguent avec les œuvres de Cicéron et d'Horace. Ce dernier est à l'origine de l'expression *fidus interpres*, que l'on emploie encore aujourd'hui pour désigner le « traducteur fidèle », c'est-à-dire celui qui sait rendre l'œuvre de l'auteur en y apportant uniquement les modifications nécessaires à la bonne compréhension du lecteur et en respectant le système syntaxique de la langue-cible. La définition qu'Horace donne dans son *Art Poétique* est un peu plus brève :

*Nec verbum verbo curabis reddere fidus interpres.*²²

Le concept de *fidus interpres* est ici uniquement défini par la négative : Horace rejette la méthode *verbum de verbo*. Le fait qu'il mentionne cette précision suppose qu'un certain nombre de traductions à l'époque étaient vraisemblablement réalisées

22. *De Arte poetica*, v. 133–134, dans Horace, *Épîtres*, texte établi et traduit par François Ville-neuve, Paris : Les Belles lettres, 1934.

mot à mot, sous prétexte de rester fidèles au texte. Or Horace juge cette méthode inadéquate, mais ne définit pas plus précisément celle que doit suivre le *fidus interpretis*. Cicéron élabore la même réflexion quelques années plus tôt, lorsqu'il traduit les discours d'Eschine et de Démosthène :

*Converti enim ex Atticis duorum eloquentissimorum nobilissimas orationes inter seque contrarias, Æschini et Demostheni; nec converti, ut interpretis, sed ut orator, sententiis isdem et earum formis tanquam figuris, verbis ad nostram consuetudinem aptis. In quibus non verbum pro verbo necesse habui reddere, sed genus omne verborum vimque servavi. Non enim ea me annumerare lectori putavi oportere, sed tanquam appendere.*²³

Le mot à mot, Cicéron l'a bien compris, aurait été tout à fait néfaste à son entreprise, et n'aurait pas pu rendre compte de l'éloquence des orateurs. Cependant, comme le remarque Michel Ballard, le texte de Cicéron n'est pas une traduction mais un traité d'éloquence²⁴. Il ne s'agit donc pas d'élaborer des règles de traduction mais de parer les critiques qu'on pourrait lui adresser pour ne pas avoir suivi les discours grecs à la lettre. Cette distinction sera toutefois ignorée par un bon nombre de traducteurs médiévaux qui s'appuieront sur cette grande autorité pour justifier leur refus de composer une traduction trop littérale.

C'est également pour répondre à ses détracteurs que saint Jérôme rédige la lettre 57 à Pammaque intitulée *De optimo genere interpretandi*, dans laquelle il théorise ce que doit être, à son avis, la traduction :

*Ego enim non solum fateor, sed libera uoce profiteor me in interpretatione Græcorum absque scripturis sanctis, ubi et uerborum ordo mysterium est, non uerbum e uerbo sed sensum exprimere de sensu.*²⁵

S'appuyant sur Cicéron et Horace pour justifier son choix, il refuse de considérer le mot à mot comme une méthode viable et exacte :

23. Cicéron, *L'Orateur [Orator]. Du Meilleur genre d'orateurs [De optimo genere oratorum]*, texte établi et traduit par Albert Yon, Paris : Les Belles Lettres, 1964, p. 114, § 14. Traduction de l'éditeur : « J'ai en effet traduit des deux plus éloquents des Attiques, Eschine et Démosthène, les deux discours les plus célèbres, et qui se répondent ; et je les ai traduits non en interprète, mais en orateur, avec la même présentation des idées et des figures, en adaptant les mots à notre propre langue. Pour ceux-ci je n'ai pas jugé nécessaire de les rendre mot pour mot, mais j'ai conservé dans son entier le genre des expressions et leur valeur. Je n'ai pas cru en effet que je dusse en rendre au lecteur le nombre, mais en quelque sorte le poids. »

24. Michel Ballard, *De Cicéron à Benjamin : traducteurs, traductions, réflexions*, [Villeneuve-d'Ascq] : Presses universitaires du Septentrion, 2007, p. 40.

25. Saint Jérôme, *Lettres*, t. III, texte établi et traduit par Jérôme Labourt, Paris : Les Belles Lettres, 1953, p. 59, l. 16–20. Traduction de l'éditeur : « Oui, quant à moi, non seulement je le confesse, mais je le professe sans gêne tout haut : quand je traduis les Grecs – sauf dans les Saintes Ecritures, où l'ordre des mots est aussi un mystère – ce n'est pas un mot par un mot, mais une idée par une idée que j'exprime. »

*Quam vos veritatem interpretationis, hanc eruditi κακοζηλίαν nuncupant.*²⁶

C'est donc dans la lignée de ces théoriciens antiques, qui refusent le mot à mot, que les théories des traducteurs médiévaux vont se construire.

3.1.2.2 Les doctrines des traducteurs médiévaux

Malgré les préconisations de ces théoriciens si virulents contre le *verbum de verbo*, le mot à mot continue d'avoir des adeptes. On trouve en effet des traductions réalisées selon cette méthode pendant tout le Moyen Âge, et même dans les bibliothèques les plus prestigieuses, telles que celle du duc de Bourgogne Philippe le Bon, qui abrite une traduction très littérale de la *Vita Christinæ virginis mirabilis* de Thomas de Cantimpré, datée du XV^e siècle²⁷. Dans l'optique médiévale, la pratique du mot à mot dépasse ce que nous considérons aujourd'hui comme la traduction littérale. À nous, traducteurs contemporains occasionnels, il nous semble naturel de calquer une phrase en langue étrangère lorsque la syntaxe nous le permet, mais nous corrigeons de manière quasi automatique ce qui serait trop littéral et incorrect selon les règles de la langue française. Au contraire, le mot à mot médiéval implique de trouver à chaque terme son équivalent. C'est ainsi que le définit James Hankins, à propos de la traduction du grec au latin :

By « *ad verbum* translation » is not meant what modern writers call a « literal » translation (which would most of them be considered loose by medieval standards) but a thoroughgoing duplication in Latin of every word and every particle of the Greek text. It was perfectly ordinary for even the better medieval translators to supply Latin words for Greek particles which have no real equivalent in Latin.²⁸

Les traductions *verbum de verbo* sont rarement introduites par un prologue justifiant l'emploi du mot à mot, comme si le recours à ce procédé était tout à fait logique. En ce qui concerne certaines traductions, comme celle de la *Vita Christinæ*, c'est assurément parce que le traducteur n'est qu'un débutant qui n'a pas (pas encore ?) développé de réflexion sur son activité. Mais rares sont les traducteurs qui se déclarent ouvertement contre la traduction *ad sententiam*. C'est pourtant le cas de Burgundio de Pise, juriste du XII^e siècle, qui considère que le traducteur qui ne respecte pas à la lettre le texte original est un traître. Dans la préface de sa traduction des homélies de

26. Saint Jérôme, *Lettres*, p. 60, l. 23–24. Traduction : « Ce qu'il vous plaît d'appeler l'exactitude de la traduction, les gens instruits l'appellent mauvais goût ».

27. Anne-Françoise Leurquin-Labie, « "Voy doncques o liseur a quans mault nous sommes obligiez". La traduction de la Vie de Christine l'admirable, de Thomas de Cantimpré », dans *Approches du bilinguisme latin-français au Moyen Âge*, Turnhout : Brepols, 2010, p. 99–153.

28. James Hankins, *Plato in the Italian Renaissance*, Leiden : E.J. Brill, 1991, p. 43.

Jean Chrysostome sur l'Évangile de Jean, il accuse le traducteur trop libéral de vouloir reprendre à son compte les idées de l'auteur :

*Non igitur de verbo ad verbum translatio, si et dictiones inveniantur et ydioma alterutriusque lingue minime impediatur et non quis suam velit statuere gloriam et ea que aliorum sua esse simulare, a diligenti et fideli omnino est interprete respuenda. Si enim alienam materiam tuam tuique iuris vis esse putari, non verbo verbum, ut ait Oracius, curabis reddere ut fidus interpret, immo eius materiei sententiam sumens tui eam dictaminis compagine explicabis, et ita non interpret eris sed ex te tua propria composuisse videberis, quod et Tullius et Terrencius se fecisse testantur.*²⁹

Burgundio de Pise prend soin de préciser que le mot à mot implique de trouver des équivalents corrects dans les deux langues. Loin d'être une solution de facilité, cette pratique oblige le traducteur à exploiter toutes les ressources de la langue d'arrivée, comme l'ont analysé Michèle Goyens et Pieter de Leeman :

Cette méthode augmente le nombre de responsabilités du traducteur. Quand on insiste sur l'importance des mots pour la conservation de la pensée originale, le traducteur doit traduire chaque mot et il doit le faire correctement. Il ne peut pas éviter des difficultés par une description de la pensée, parce que chaque mot est important. Que cette méthode exige aussi une connaissance approfondie de la langue source et de la langue cible semble évident.³⁰

Mais quel que soit le talent du traducteur, le passage d'une langue à l'autre ne peut se faire exclusivement par le mot à mot. Prenons l'exemple étudié par Pieter de Leemans dans son article « Aristotle's *De progressu animalium* in the Middle Ages, translation and interpretation »³¹ : Guillaume de Moerbeke s'est appliqué à attribuer à chaque mot grec du *De progressu animalium* d'Aristote un équivalent latin. Or il apparaît avec évidence que fidélité au lexique ne rime pas avec clarté du sens. La

29. Cité par Charles Burnett, « Translating from Arabic into Latin in the Middle Ages », dans *Éditer, traduire, interpréter : essais de méthodologie philosophique*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 55–78, à la p. 75. Nous en proposons cette traduction : « La traduction mot à mot, quand bien même on trouverait les termes et que les particularités de l'une et l'autre langue le permettent, si l'on renonce à établir sa gloire et à prétendre sien ce qui appartient à autrui, doit résolument être bannie par le traducteur zélé et fidèle. Mais si tu veux que l'on considère que l'œuvre d'un autre est tienne et t'appartient en propre, tu auras soin non de traduire mot à mot, en fidèle traducteur, comme dit Horace, mais, reprenant le sens profond de cette œuvre, tu l'expliqueras en composant ta propre formulation, et ainsi tu ne seras pas un traducteur, mais tu sembleras avoir composé ton propre ouvrage, ce que Cicéron et Térence reconnaissent avoir fait. »

30. Michèle Goyens et Pieter de Leemans, « Traduire du grec au latin et du latin au français : un défi à la fidélité », dans *Pratiques de traduction au Moyen Âge : actes du colloque de l'Université de Copenhague, 25 et 26 octobre 2002*, Copenhague : Museum Tusulanum Press, 2004, p. 204–224, à la p. 209.

31. Pieter de Leemans, « Aristotle's *De progressu animalium* in the Middle Ages, translation and interpretation », dans *Frontiers in the Middle Ages : proceedings of the Third European Congress of Medieval Studies, Jyväskylä, 10-14 June 2003*, Turnhout : Brepols, 2006, p. 525–541.

traduction de Guillaume est si littérale qu'elle en devient incompréhensible pour qui n'a pas le texte original sous les yeux ou, pour la très grande majorité des lecteurs non hellénistes, un commentaire. Et si la traduction ne se suffit pas à elle-même, elle ne remplit pas toutes ses fonctions ; c'est là ce que P. de Leemans appelle le « paradoxe du traducteur médiéval » :

The strict, literal translation method adopted by medieval translators and, often, the presence of a specialized vocabulary, made commentaries indispensable for the understanding and interpretation of the Greek-Latin translations. This reveals the paradoxe of the medieval translator.³²

Il est vrai que les traducteurs médiévaux ne raisonnaient pas de la même façon que nous le faisons aujourd'hui. La traduction *verbum de verbo* représentait pour eux le moyen le plus sûr de rester fidèle à l'auteur. De cette manière, Guillaume de Moerbeke répond aux exigences formulées par Burgondio de Pise : rendre les propos de l'auteur en s'effaçant le plus possible, en intervenant le moins souvent sur le texte. La méthode de Guillaume est donc l'expression de sa déférence envers Aristote :

It was probably not (or not only) inspired by a deficient knowledge of Greek or of Latin but by the wish to respect the authority of the Philosopher, Aristotle.³³

Dans ce sens, le mot à mot semble en effet l'objectif primordial à atteindre pour ne pas corrompre une œuvre de qualité. Malgré tout, le choix de réaliser une traduction trop littérale reste contestable, même selon les critères médiévaux, si le sens en pâtit. Car comment affirmer que l'on est fidèle à un auteur si l'on ne restitue pas le sens de ses propos ?

Au XIV^e siècle, avec le mouvement de traduction lancé par Charles V notamment, les réflexions sur l'activité traduisante évoluent et se précisent. Les traducteurs sont bien conscients des imperfections de leurs traductions et implorent la clémence de leurs lecteurs en justifiant les défauts de leur travail et en les attribuant, la plupart du temps, à la difficulté de la langue des textes originaux. Ils fournissent ainsi une panoplie de prologues présentant des réflexions plus ou moins développées sur la traduction.

Parmi ceux-ci, Jean de Vignay est l'un des seuls traducteurs-théoriciens de cette époque à soutenir que le mot à mot exclusif est possible. Dans le prologue de sa traduction du *De re militari de Végèce* (vers 1320), il reconnaît que sa traduction n'est pas toujours littérale, mais se considère comme seul responsable de cette défaillance ; un traducteur plus talentueux aurait pu coller au plus près du texte latin :

32. Id., « Aristotle's *De progressu animalium* in the Middle Ages », p. 541.

33. *Ibid.*, p. 527–528.

Et je, sanz nulle presumpcion, par comant, veul mettre le dit livre en fransois, selonc ce que je pourré, en ensuiant la pure verité de la lettre. Et se, par aventure, je n'i sai bien trover le fransois plainement comme mestier seroit au droit entendement du livre, je prie le lecteur que il m'aïst et escuse, et debonnerement amende le meffet.³⁴

Mais la plupart des traducteurs du XIV^e siècle renoncent au mot à mot. Ils sont en cela encouragés par Charles V, qui préconise que les traductions qu'il commande soient fidèles au sens plus qu'aux mots, dans un idéal de clarté et d'esthétique. Ces consignes se retrouvent dans les prologues des traducteurs, qui sont nombreux à récuser le mot à mot selon une argumentation quasi univoque : tout d'abord, le latin classique est une langue trop concise et trop complexe pour qu'on puisse la calquer en français et obtenir un résultat compréhensible. Deuxièmement, le sujet abordé n'est pas assez connu des lecteurs, qui ne comprendraient pas certains éléments s'ils n'étaient glosés ou plus simplement traduits par un doublet synonymique. Charles Brucker a ainsi démontré que les traductions qui étaient précédées d'un prologue amorçant une réflexion sur l'activité traduisante, donc trahissant une aspiration à la fidélité au texte-source, étaient celles qui comportaient le plus de gloses³⁵. Or les gloses sont à l'opposé de la traduction littérale, et pourtant elles sont une indéniable aide à la compréhension, un apport dans la précision du texte qui nous autorise à qualifier la translation de fidèle. Dernier point évoqué par les traducteurs, le public s'intéresse plus au fond qu'à la forme, son souci étant d'avoir rapidement accès à un texte conforme à l'original, mais aussi et surtout facile à comprendre. Prenons pour exemple le prologue de la traduction du *Policratique*, de Denis Foulechat (mais nous pourrions citer également Pierre Bersuire, Simon de Hesdin et bien d'autres), que C. Brucker examine dans l'article « Pour une typologie des traductions en France au XIV^e siècle »³⁶ : Denis Foulechat commence par réfuter la traduction littérale, puis en donne les justifications, qui sont l'incompréhensibilité d'un texte calqué d'une langue à l'autre, et son manque d'élégance :

... suyvre le latin à la lectre et le translater si comme il gist, pas ne seroit chose que l'en peust entendre, pour ce que la haute et noble rhétorique des poetes anciens entrelace les mos et quiert estrange gramoire et tient sentences suspensives, parfondes et obscures.³⁷

34. P. Meyer, « Les anciens traducteurs de Végèce, et en particulier Jean de Vignai », p. 412. Voir aussi S. Lusignan, *Parler vulgairement : les intellectuels et la langue française aux XIII^e et XIV^e siècles*, Paris : J. Vrin, 1987, p. 142.

35. Charles Brucker, « Pour une typologie des traductions en France au XIV^e siècle », dans *Traduction et adaptation en France à la fin du Moyen Âge et à la Renaissance*, Actes du colloque organisé par l'Université de Nancy II, 23-25 mars 1995, Paris : Champion, 1997, p. 63-79.

36. *Ibid.*, p. 67-68.

37. Denis Foulechat, *Le Policratique de Jean de Salisbury (1372)*, Livres I-III, § 86.

Il prône donc la clarté du texte d'arrivée, dans le respect de la pensée de l'auteur. Mais, relève C. Brucker, Denis Foulechat ne peut tenir son programme de bout en bout, et il lui arrive parfois de céder à la facilité de suivre à la lettre le texte latin, au risque de formuler des phrases maladroitement, peu idiomatiques en français.

Finalement, qu'ils en soient conscients ou non, les traducteurs médiévaux parviennent à un équilibre entre mot à mot et traduction plus libre, en fonction de la complexité de la langue-source et de leurs capacités. Cet équilibre est clairement formulé par Jean d'Antioche qui, sans être connu des traducteurs français médiévaux³⁸, représente assez bien l'état d'esprit majoritaire au siècle suivant. Il avoue avoir renoncé au mot à mot pour ne pas obscurcir le sens du texte : le latin ne peut être rendu tel quel en français, il faut l'étoffer, et même parfois reformuler les phrases pour les rendre conformes à la syntaxe française. C'est ce qu'il explique dans la post-face de la *Retorique de Marc Tullies Ciceron*, sa traduction du *De inventione* et de la *Retorica ad Herrenium* :

Mais il [le translateur, Jean d'Antioche] ne pot mie porsuire l'auctor en la maniere dou parler, car la maniere dou parler au latin n'est pas semblable généralement a cele dou françois, ne les proprietes des paroles ne les raisons d'ordener les araisonemens et les diz dou latin ne sont pas semblables a celes dou françois.³⁹

Puisque deux langues ne peuvent être syntaxiquement semblables, « nul translateur o interpreteur ne porroit jamais bien translater d'une lengue a autre s'il ne s'enformast a la maniere et as proprietes de cele lengue en qui il translate »⁴⁰. C'est pourquoi Jean d'Antioche conclut qu'il convient de « translater aucune fois parole par parole, et aucune fois et plus souvent sentence por sentence et aucune fois por la grant obsculté de la sentence li convint il sozjoindre et acreistre. »⁴¹

A cette justification du recours au mot à mot, il faut également ajouter une autre raison, que Nicole Oresme formule dans le prologue de sa traduction de l'*Ethique* d'Aristote : la traduction littérale est souhaitable quand elle permet au traducteur de ne pas se tromper dans l'interprétation du texte original. Il avoue donc :

38. S. Lusignan, *Parler vulgairement*, p. 138–144.

39. Léopold Delisle, « Notice sur la Rhétorique de Cicéron traduite par maître Jean d'Antioche. Ms. 590 du Musée Condé. » *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, 36 (1899), p. 1–63, cité par J. Monfrin, « Humanisme et traductions au Moyen Âge », p. 169.

40. Ulrich Mölk, *Französische Literaturästhetik des 12. und 13. Jahrhunderts : Prologe, Exkurse, Epiloge*, Tübingen : M. Niemeyer, 1969, p. 106.

41. *Ibid.*

Je ne ose pas esloingnier mon parler du texte de Aristote, qui est en plusieurs lieux obscur, afin que je ne passe hors son intencion et que je ne faille.⁴²

Mais le mot à mot reste à proscrire s'il fournit un résultat incohérent : *mulier est homo* ne pourra jamais être traduit par « la femme est un homme ». Cette remarque de Nicolas Oresme doit attirer notre attention sur ce qu'est le *verbum de verbo* pour les traducteurs médiévaux. Visiblement, ils sont en grande majorité conscients que la traduction parfaitement littérale n'est pas viable. Et pourtant, certains la revendiquent, comme Jean du Chastelet qui achève sa traduction sur ces vers :

Jehan de Paris fist ce livre
 Au mieus qu'il onques pot escrivre
 Les vers de latin mot a mot.
 Por ce le fist car moult li plot.⁴³

Or la traduction de Jean du Chastelet n'est absolument pas littérale, et cela n'est pas uniquement dû à la forme versifiée qu'il adopte. Il faut donc dégager deux remarques, à propos des propos des traducteurs : la première est que les prologues, ou explicit dans l'exemple ci-dessus, sont des pièces de rhétorique plus que des confessions sincères. Le traducteur affirme avoir suivi le texte au plus près pour répondre à l'idéal de fidélité, mais n'aurait jamais eu l'idée d'appliquer la technique du mot à mot. La seconde remarque porte sur le sens que les traducteurs attribuent à l'expression *verbum de verbo*. Si certains, et principalement des traducteurs dont la langue-cible est le latin, tels Guillaume de Moerbeke, considèrent que ce procédé consiste à calquer la structure de la phrase de départ, d'autres en revanche, au fur et à mesure qu'on avance dans le temps, donnent une interprétation plus souple à cette expression. Plus ou moins consciemment, ils refusent le calque formel et appellent translation *verbum de verbo* une traduction qui, tout en restant proche du texte latin, n'est jamais sa stricte transposition : c'est ce que Joëlle Ducos identifie avec justesse comme une paraphrase en français qui suit l'ordre du texte de départ⁴⁴. Il faut toutefois attendre le XV^e siècle pour que Leonardo Bruni formule cette redéfinition du mot à mot. Son traité *De interpretatione recta* est fondateur dans l'histoire de la théorie de la traduction. Tout d'abord, Leonardo Bruni considère qu'un traducteur ne peut être bon que s'il s'est formé à la traduction. Autrement, les problèmes de compréhension du texte de départ et de formulation dans la langue d'arrivée lèsent la traduction :

42. Nicole Oresme, *Le Livre de ethique d'Aristote*, éd. Albert Menut, New York : G. E. Stechert, 1940, p. 101.

43. J. Ulrich, « Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-Cato von Jean de Paris », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 41–69, v. 875–880.

44. Joëlle Ducos, « Traduire la science en langue vernaculaire », dans *Science translated : Latin and vernacular translations of scientific treatises in medieval Europe*, 2008, p. 181–195, à la p. 184.

*Denique interpretis vitia sunt : si aut male capit, quod transferendum est, aut male reddit; aut si id, quod apte concinneque dictum sit a primo auctore, ipse ita convertat, ut ineptum et inconcinnum et dissipatum efficiatur. Quicumque vero non ita structus est disciplina et litteris, ut hec vitia effugere cuncta possit, is, si interpretari aggreditur, merito carpendus et improbandus est, vel quia homines in varios errores impellit aliud pro alio afferens, vel quia majestatem primi auctoris imminuit ridiculum absurdumque videri faciens.*⁴⁵

Leonardo Bruni dégage donc trois critères fondamentaux de la traduction, que relève Charles Le Blanc⁴⁶ :

- Un critère esthétique (préservation de la beauté de l’original) ;
- Un critère linguistique (écrire dans une langue calquée sur le modèle des meilleurs auteurs) ;
- Un critère herméneutique (traduire les auteurs de façon que l’on puisse croire que la traduction est l’original).

Ainsi pour répondre au critère linguistique, Leonardo Bruni préconise le mot à mot, et y a lui-même recours. Mais ce mot à mot n’est plus le *verbum de verbo* comme nous l’avons défini plus haut, il se rapproche fortement de celui que l’on emploie dans nos traductions modernes. Charles Le Blanc souligne cette évolution de la pratique et la relie au développement de l’humanisme :

L’attachement au mot se présente comme la fine fleur du travail humaniste, de la nécessité, après l’établissement philologique des textes, d’établir scientifiquement les versions. Cet établissement est d’autant plus rigoureux que la traduction colle de près au texte. Aussi, pour Bruni, fidèle en cela à son maître Chrisoloras, le *verbum de verbo* ne signifie pas être fidèle à la lettre du texte, mais adhérer le mieux possible à l’original. Lorsque la traduction au mot à mot devient absurde, il convient alors de suivre le conseil d’Horace et traduire *ad sententiam*. Il s’agit ainsi d’une méthode « mixte » où ce qui compte est l’idée de ne rien changer des qualités intrinsèques de l’original.⁴⁷

C’est donc à la Renaissance que les traducteurs parviennent à cerner avec plus de perspicacité quelles sont les exigences d’une traduction qui respecte à la fois l’auteur et la langue d’arrivée, et que le terme de fidélité commence à acquérir un sens proche de celui que nous lui donnons aujourd’hui.

45. Laurence Bernard-Pradelle, *Histoire, éloquence et poésie à Florence au début du Quattrocento*, Paris : H. Champion, 2008, p. 638. Traduction de l’éditeur : « En conclusion, les défauts du traducteur sont les suivants : ou bien il comprend mal ce qu’il faut traduire, ou bien il le rend mal ou bien encore, quand une chose a été dite au moyen de phrases bien liées et adroitement construites par l’écrivain initial, il les tourne lui-même de telle sorte qu’elles finissent par ne plus être liées entre elles, par être maladroitement et décousues », p. 138.

46. Leonardo Bruni, *De interpretatione recta : De la traduction parfaite*, texte édité et traduit par Charles Le Blanc, Ottawa : Presses de l’Université d’Ottawa, 2008, p. 11.

47. *Ibid.*, p. 14.

La notion de fidélité recouvre une réalité mouvante et complexe que les traducteurs eux-mêmes ont du mal à définir. Mais il apparaît, d'après l'étude des prologues de traductions et également des traductions sans prologue, que le sens prime généralement sur l'ordre des mots. Excepté quelques puristes qui appliquent la traduction *verbum de verbo* à la lettre, les traducteurs choisissent de servir d'abord leurs lecteurs. Et finalement, en transmettant la *sententia*, les idées de l'auteur, il est certain qu'ils le servent davantage qu'ils ne lui nuisent.

3.2 La place du *Chatonnet* parmi les traductions des *Disticha Catonis*

3.2.1 Les traductions antérieures

Le succès des *Disticha Catonis* est proportionnel au nombre de manuscrits latins qui nous sont parvenus, mais il peut également être déduit du nombre de traductions qui se sont succédé tout au long du Moyen Âge. Les témoins de traductions françaises, mais aussi anglaises, italiennes, castellanes, etc. sont en effet extrêmement nombreuses pour un texte latin⁴⁸, et nous informent de l'impact que les *Disticha Catonis* eurent dans toute l'Europe occidentale. Nous nous limiterons cependant aux traductions françaises.

Les premières traductions françaises connues sont anglo-normandes. Elles ont été composées au cours de la seconde moitié du XII^e siècle en Angleterre, et leur diffusion semble s'être limitée à ce pays. Viennent ensuite les traductions continentales que Jean Le Fèvre a sans doute connues, celles d'Adam de Suel et de Jean du Chastelet, datées du XIII^e siècle. La traduction de Jean Le Fèvre est la dernière originale du Moyen Âge, les suivantes étant des pastiches ou parodies, avant qu'un nouveau souffle renaisse au XVI^e siècle⁴⁹.

La traduction anonyme du XII^e siècle⁵⁰ n'a été conservée que dans un unique manuscrit, Londres, British Library, Harley 4657, daté du premier quart du XIV^e siècle.

48. Voir l'article d'Elena González-Blanco García, « Las traducciones romances de los *Disticha Catonis* », *eHumanista*, 9 (2009), p. 20–82, qui répertorie ces traductions.

49. Voir la partie 2.4.3, p. 147.

50. Voir E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 33–92; Jürgen Beyer et Franz Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, dir. Hans Robert Jauß, Heidelberg : Carl Winter - Universitätsverlag, 1970 (Grundriss der romanischen Literaturen des Mittelalters, 6-2), n° 2932; Ruth J. Dean, *Anglo-Norman literature*, Anglo-Norman Text Society, 1999, n° 256. Éditée par Edmund Stengel, « Elie de Wincestre, eines Anonymus und Everarts Übertragungen der *Disticha Catonis* », *Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, 48 (1886), p. 106–156, p. 106–156, et Tony Hunt, *Le livre de Catun*, London : Anglo-Norman Text Society from Birbeck College, 1994.

Ce manuscrit nous en apprend peu sur son auteur, qui n'a laissé ni son nom, ni même un prologue du traducteur. Des doutes subsistent quant à la place de cette œuvre dans la chronologie des traductions anglo-normandes : aux différentes propositions de Stengel, Ruhe, Legge et Brunner quant à l'ordre de composition des trois traductions⁵¹ s'ajoute celle de T. Hunt, qui se démarque en estimant que la traduction anonyme date du milieu du XIII^e au plus tôt⁵², solution à laquelle se rallie Dean.

Le texte français, long de 1076 vers réunis en sizains, est accompagné du texte latin. Même si des différences existent dans la forme métrique des trois traductions, ainsi que dans la disposition des *Breves Sententiæ*, E. Ruhe observe des similitudes dans la formulation de la traduction anonyme avec celles d'Elie de Winchester⁵³ et d'Everart⁵⁴ ; ce sont ces comparaisons lui permettent de déduire que la traduction anonyme est postérieure à celle d'Everart, et antérieure à celle d'Elie.

Voici l'incipit français de cette traduction⁵⁵ :

<i>Epistula</i>	Cum joe me aparceu homes plusors Grevement errer en vaye de murs, Lur ignorance volai sucure[e] E cunseiler par entente pure...
<i>Breves S.</i>	Adeprimes te voil rover Assiduelment un Deu prier...
I,1	Pur çoe ke Deus deis honurer Par pure entente de tun penser Sur tute creature...

La traduction d'Elie de Winchester⁵⁶ est la seule des trois traductions anglo-normandes à ne comporter que le texte français : sur les cinq manuscrits conservés, un seul est bilingue. Composée de 766 vers, elle suit une forme métrique irrégulière : les hexamètres côtoient les octosyllabes et les décasyllabes. Contrairement à la traduction anonyme, elle est précédée d'un prologue dans lequel le traducteur se nomme, et expose

51. Id., *Le livre de Catun*, p. 2, note 6. Les références à Legge et Brunner renvoient respectivement aux ouvrages Mary Dominica Legge, *Anglo-Norman literature and its background*, 1963, p. 180 ou Id., *Anglo-Norman in the cloisters*, Edinburgh University Press., 1950, p.13–17, ou *Anglo-norman literature and its background* p. 180, et Ingrid Arvide Brunner, « On Some of the Vernacular Translations of *Cato's Distichs* », dans *Helen Adolf Festschrift*, New York : Frederick Ungar Publishing Co., 1968, p. 99–125.

52. T. Hunt, *Le livre de Catun*, p. 2.

53. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 38.

54. *Ibid.*, p. 123.

55. Nous citons ces vers d'après l'édition de T. Hunt.

56. Voir Id., *Untersuchungen zu den...* p. 117–147 ; J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, n° 2940 ; P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, *Caton* n° 073 ; R. J. Dean, *Anglo-Norman literature*, n° 254. Éditée par E. Stengel, « Elie de Wincestre, eines Anonymus und Everarts Übertragungen der *Disticha Catonis* », p. 106–156.

brièvement son projet : offrir aux lecteurs un texte pour apprendre le latin. C'est pour cette raison, analyse Elena Gonzales-Blanco Garcia que, paradoxalement, Elie ne fournit pas une traduction exacte du texte latin, mais l'agrément de gloses. Ces explications sont censées aider le lecteur dans sa compréhension du texte original :

Parece ser que con su traducción, el autor quiere ganarse un nuevo público para los Disticha, pues no se limita a traducir el texto clásico, sino que añade glosas y explicaciones en un afán de facilitar a sus lectores la comprensión del original, hecho que justifica la razón de ser de su traducción.⁵⁷

Notre propos se limitant à recenser les différentes traductions sans les analyser précisément, nous ne développerons pas cette remarque, mais nous nous contenterons d'objecter que l'absence du texte latin ne joue pas en faveur de cette hypothèse : l'apprentissage d'une langue nécessite un contact du lecteur avec celle-ci, et non uniquement avec sa traduction, si glosée soit elle. Une édition critique serait cependant la bienvenue pour confirmer que le texte original était effectivement dépourvu du latin.

La comparaison de la traduction de l'*Epistula* avec les autres traductions prouve à elle seule que les trois sont liées entre elles⁵⁸ :

Prologue	Ki uolt saueir l'afaitement Que Catun a sun fiz aprent, S(i)'en latin nel set entendre Ici le poet en rumanz aprendre, (Si) cum Ely[e]s de Wincestre Qui Deus acuille(t) a sa destre L'ad translaté : si faitement Dit Catuns el cumencement :
<i>Epistula</i>	Cum jo m'aparçui mult plusurs Grefment afolei[e]r es murs, Aesm(a)ai [a] lur fol quid[i]er Estre a succurre e a aid[i]er...
<i>Breves S.</i>	Supplie Deu omnipotent, Tes parenz aime e fai lur bien ...
I,1	Si par pense pure, Cum dist la scripture, Deit hum Deu cultiuer,...

57. E. González-Blanco García, « Las traducciones romances de los *Disticha Catonis* », à la p. 27.

58. Nous citons ces vers à partir de l'édition de Stengel ; nous avons modifié le vers 4, que Stengel édite ainsi : « (i) Cil(e) poet... ».

La traduction d'Everart⁵⁹ vient compléter le trio des traductions anglo-normandes. Il semble que ce traducteur ne soit ni Everart de Kirkham, ni Everart de Gateley⁶⁰ : il se désigne lui-même dans son prologue du nom d'« Everart le moine ». Dès les premiers mots, il s'attache à défendre la valeur des enseignements de Caton, bien que celui-ci ne soit pas chrétien. Cet argument a son importance puisque sa traduction a la vocation d'être un manuel scolaire. Everart confirme cette utilisation dans son épilogue, en nous apprenant que son métier est d'enseigner⁶¹ :

Kar ço est mun mester
De faire de penser
Tut tens sens e ben. (v. 189–191)

Pas plus qu'Elie Everart ne cherche à rester proche du mot à mot : « Übersetzen heißt für ihn [...] den Gedanken des Originals wiedergeben », relève E. Ruhe⁶². Mais Everart repousse les règles de la fidélité au point de ne suivre ni l'ordre des *Distiques*, ni leur division en livres.

Composée de 1146 hexasyllabes répartis en sizains, cette traduction est conservée dans neuf manuscrits. Elle est accompagnée du texte latin (à l'exception de l'un des manuscrits) et, dans deux cas, d'une traduction anglaise. Elle commence ainsi⁶³ :

Prologue	Catun esteit paen E ne saueit ren De crestiene lei, Ne pourchant ne dist Ren en sun escrit Encuntre nostre fei. . .
<i>Epistula</i>	Cum j(o me) aparceveie Plusurs de la veie De murs forveier, Avis pur veir mesteit Ke grant ben serreit De eus conseilier. . .
<i>Breves S.</i>	Deus ameras E lui requerras De ço dont a mester. Pere e mere ameras. . .

59. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den. . .* p. 93–116 ; J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, n° 2944 ; P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, Caton n° 074 ; R. J. Dean, *Anglo-Norman literature*, n° 255. Editée par E. Stengel, « Elie de Winchestre, eines Anonymus und Everarts Übertragungen der *Disticha Catonis* », p. 106–156.

60. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den. . .* p. 93–95.

61. Nous citons cet extrait d'après *Ibid.*, p. 95.

62. *Ibid.*, p. 97.

63. Nous citons ces vers d'après l'édition de Stengel.

I,1 Si Deus a cutiuer
 Est tel purpenser
 Cum diet chescun,
 La seit ton curage,
 Ferm en sun estage,
 Sanz nul flichisun.

Indépendamment de ces trois textes insulaires, le XIII^e siècle voit fleurir les traductions françaises continentales, en prose comme en vers.

La traduction wallonne en prose⁶⁴, datée du XIII^e siècle est anonyme. Elle ne nous est parvenue que par le biais d'un unique manuscrit provenant de l'abbaye bénédictine Saint-Jacques de Liège, le ms. Darmstadt, Landes- und Hochschulebibliothek 2640. Bien que le texte soit incomplet (il s'arrête au distique IV,14), la traduction est, de l'avis de T. Hunt, de qualité : « The Latin text is remarkably complete »⁶⁵. Elle était sans doute utilisée comme texte scolaire, puisque le manuscrit est bilingue et contient de nombreux textes destinés à l'enseignement en plus des *Disticha Catonis*, dont l'*Ecloga Theoduli* accompagnée de gloses.

La particularité de cette traduction réside dans sa mise en page sur deux colonnes, que G. Hasenohr décrit ainsi :

La colonne intérieure est occupée par le texte latin original des distiques moraux du Pseudo-Caton, tandis que la colonne extérieure est réservée aux gloses latines : la traduction française est d'abord incluse au milieu de celles-ci, puis demeure seule.⁶⁶

En voici quelques extraits⁶⁷ :

Epistula ...[mim]ement ki viskasen glorieusement et qu'ilh
 atochasen honor. ...

Breves S. *Itaque Deo supplica*
 Proie en telh maniere a Dies

Parentes ama
 Emme te pere et te mere

Cognatos cole
 Honure tes cusins. ...

64. T. Hunt, « The old french Cato in MS Darmstadt 2640 », *Vox romanica*, 39 (1980), p. 44–63. Ruhe ne signale pas cette traduction dans son étude.

65. *Ibid.*, p. 44.

66. G. Hasenohr, « Discours vernaculaire et autorités latines », p. 304.

67. Cités à partir de l'édition de T. Hunt.

I,1 *Si Deus. . .*
 Si Dies est corage, ensi ke li detier le nos diene, ichi
 soit devantrenment honorer a ti par pure penseie.

La traduction en prose de la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*⁶⁸ est elle aussi anonyme. Insérée juste après le récit de la mort de Caton d'Utique, elle est probablement de la main de l'auteur de la *Chronique*, et daterait donc des années 1278–1281. Sa diffusion a dépassé son cadre original puisqu'à ce jour on compte six manuscrits qui la contiennent indépendamment de la *Chronique*, et qu'elle a été insérée par Jean Duchesne dans sa traduction des *Commentaires* de César, après la mort de Caton d'Utique, au livre X⁶⁹. Par ailleurs, deux manuscrits de la *Chronique* contiennent, à la place de cette traduction en prose, celle de Jean Le Fèvre : Chantilly, Musée de Condé 729 et Paris, BNF, Français 1367. Selon l'appréciation de R. Bossuat, « sèchement rédigée et s'en tenant à la substance de l'enseignement moral donné par le poète latin, [cette traduction] ne se pique pas d'élégance littéraire »⁷⁰. Elle est du reste partielle. Peut-être le copiste à l'origine de la substitution a-t-il préféré offrir à ses lecteurs un enseignement plus complet, à moins que ce ne soit le talent littéraire de Jean Le Fèvre qui ait déterminé son choix.

L'absence d'un prologue du traducteur est justifié du fait que la traduction est intégrée à l'intérieur d'une autre œuvre. Après une courte transition, elle commence ainsi⁷¹ :

Epistula Come je parsüxe lou plus des gens ereir griemant an la voie
 des mours, je me pansai a metre consoil et de secoure a lour
 cuidier. . .

Breves S. Soiés soplians a Deu. Ameis vos peires et vos meires.
 Hanteis vos coxins. . .

68. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den. . .* p. 193–210 ; J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, n° 3000 ; P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance, Caton* n°s 077 et 079 ; éditée par J. Ulrich, « Eine altlothringische Übersetzung des Dionysius Cato », *Zeitschrift für romanische Philologie*, 19 (1895), p. 85–94. Dans cet article, Ulrich suppose que cette traduction, à l'instar de son manuscrit (Berne, Burgerbibliothek 98), est lorraine. Il corrigera son hypothèse après la découverte d'un autre témoin de cette traduction : voir Id., « Zwei Fragmente von franz. Übersetzungen des Pseudo-Cato [Metz, Bibliothèque municipale 855] », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 141–149.

69. Voir Robert Bossuat, « Les traductions françaises des *Commentaires* de César à la fin du XV^e siècle », *Bibliothèque d'humanisme et renaissance*, 3 (1943), p. 253–411 et Séverine Montigny, *Édition partielle de l'œuvre de Jean du Quesne, traducteur de César et chroniqueur à la cour de Charles le Téméraire*, thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, Paris : École nationale des Chartres, 2006 (résumé dans *Positions des thèses de l'École nationale des Chartres*, 2006, p. 161–165.).

70. R. Bossuat, « Les traductions françaises des *Commentaires* de César à la fin du XV^e siècle », p. 347.

71. Nous citons le texte d'après l'édition de J. Ulrich. Le distique I,1 n'étant pas traduit, du moins dans le manuscrit Berne 98, nous citerons donc le distique I,2.

I,2 Soieis plus adonneis a vaillier que a dormir, car lons repos
est norisons de vises.

Les deux traductions suivantes, antérieures à la traduction de la *Chronique*, nous intéressent un peu plus, puisqu'elles ont influencé celle de Jean Le Fèvre ; toutes deux sont en vers.

La traduction d'Adam de Suel⁷² est la plus connue des traductions versifiées du XIII^e siècle. Elle est d'ailleurs citée comme référence dans le prologue de Jean Le Fèvre. Sa célébrité est telle que le nom d'Adam n'est pas nécessaire pour l'identifier : le premier vers suffit.

Composée de 830 octosyllabes regroupés en distiques pour la partie des *Breves Sententiæ*, puis en quatrains, cette traduction comprend deux prologues (le premier au début de l'œuvre et le second entre les *Breves Sententiæ* et le livre I) et un épilogue, qui nous informe sur son auteur : Adam s'y nomme au vers 811⁷³ et fait part de ses difficultés à comprendre la « briété de la matiere ». C'est certes un lieu commun dans les prologues de traductions, mais cela n'enlève rien à la sincérité de cette déclaration : certains passages maladroits ou éloignés du texte latin témoignent des difficultés éprouvées par le traducteur. Quant au premier prologue, il est consacré à l'identité de Caton. Reprenant les différentes hypothèses développées dans les *accessus* du texte latin (et notamment dans l'*Expositio super Catonem* de Rémi d'Auxerre), Adam les rejette une à une avant de conclure que le nom de l'auteur importe peu, pourvu que ses enseignements soient sages.

La traduction originale n'était peut-être pas accompagnée du texte latin : seuls cinq manuscrits sur la vingtaine que nous conservons contiennent le texte latin⁷⁴ ; l'œuvre d'Adam est conçue non comme un livre d'apprentissage du latin, mais comme un recueil de morale.⁷⁵

Prologue Seigneurs, ains que je vous commans,
Espondre Chaton en rommans,
Vous weil deviser les sentences
Dont nostre maistre sont en tences. . .

72. Voir E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 148–174 ; J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, n° 2904, P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, Caton n° 075. Éditée par J. Ulrich, « Der Cato des Adam de Suel », *Romanische Forschungen*, 15 (1904), p. 107–140.

73. On trouve différentes variantes pour ce passage dans les manuscrits : « Adam dou Suel qui se repose », « Adam li clers... » ou encore « Adam vous dit... ». Voir E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 148, notes 1 à 3.

74. Il s'agit des manuscrits Paris, BNF, Français 821 et Français 1555, Paris, Arsenal 5201, Paris, Bibliothèque Sainte-Geneviève 792, Madrid, Biblioteca nacional 9446. Tous les manuscrits conservés datent des XIII^e et XIV^e siècles.

75. Les vers suivants sont tirés de l'édition d'Ulrich.

<i>Epistula</i>	Ce dist Chatons : quant je veioie Les homes aler male voie Et li plusour a loi de beste Menoient vie deshoneste. . .
<i>Breves S.</i>	Primes doiz a Dieu soupploier Et doucement merci proier. . .
Second prologue	Des or commencerai les vers Et les commandemens divers Ainsi com Chaton fist briefment. . .
I,1	Beau filz, ce dist Chaton li sages, Vers Dieu soit torné ton courage En tel maniere et en tel guise Que de cuer faces son servise.

Le succès de cette traduction se mesure à l'influence qu'elle a exercée sur les autres traducteurs, en particulier Jean du Chastelet et Jean Le Fèvre, mais aussi au nombre d'imitations qui ont pris comme point de départ cette œuvre.

Ainsi le manuscrit Paris, BNF, Français 25462 contient une traduction attribuée par une main postérieure à Adam de Givenci ; il s'agit en fait d'une copie de la traduction d'Adam de Suel. De même, le texte contenu dans le ms. Paris, BNF, Français 821 a parfois été considéré comme une traduction indépendante de celle d'Adam⁷⁶. Signée Macé de Troie, elle comporte un prologue légèrement différent de celui de son modèle, mais le reste de l'œuvre lui est globalement très proche, jusqu'à l'épilogue où Macé a simplement remplacé le nom d'Adam par le sien.

Dans une autre intention a été effectuée une parodie des *Disticha Catonis* à partir de la traduction d'Adam de Suel, intitulée *Quedam dicta Catonis per antifrasm exposita*⁷⁷. Elle est datée du XV^e siècle, ce qui prouve que la traduction de Jean Le Fèvre, malgré sa large diffusion, n'a pas évincé celle de son prédécesseur. Comme son titre l'indique, la parodie reprend les enseignements de Caton à contre-sens⁷⁸ :

Incipit	Beaux filz, ce dit Catons, aprens Et entens mes enseignemens : Folie vault trop mieulx que sens. Couche toy dés le point du jour Et te lievez après mi jour. . .
---------	--

76. Sur l'attribution de ces deux traductions, voir Id., *Untersuchungen zu den...* p. 148–149. Concernant le ms. Fr. 821, on pourra également consulter Wilhelm Meyer, « Franko-italienische Studien. III. » *Zeitschrift für romanische Philologie*, 10 (1886), p. 363–410, aux p. 366–373.

77. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 236–244.

78. Nous citons cet incipit à partir de l'édition de Ruhe.

La traduction de Jean du Chastelet, ou de Paris, est la dernière connue du XIII^e siècle⁷⁹. Composée aux alentours de 1260⁸⁰, elle est moins bien diffusée que la précédente puisqu'elle n'est conservée que dans quatre manuscrits. Elle est proche de celle d'Adam de Suel tant par sa forme que par son contenu : le mètre adopté est l'octosyllabe, et les distiques sont rendus par des quatrains. Seule la forme de la traduction des *Breves Sententiae* diffère, puisque Jean du Chastelet adopte les quatrains dès cette partie. Nous ne reviendrons pas sur les similitudes textuelles entre les deux traductions, E. Ruhe ayant déjà démontré de manière convaincante ce qui semblait évident dès la première lecture⁸¹.

Le traducteur endosse clairement le rôle de moralisateur : le prologue, dans lequel il se nomme⁸², incite le lecteur à se détourner des récits fictifs qui n'apportent aucun enseignement et valent à peine « le profit d'une fresse » (v. 10). À l'instar de Caton, observant la dégradation des mœurs de son époque, il se propose d'écrire un livre qui pourra profiter à ceux qui s'écartent de la voie de la bienséance. L'apprentissage du latin ne fait pas partie des objectifs de Jean du Chastelet : il ne l'évoque à aucun moment, et la traduction n'est jamais accompagnée du texte original.

Aucun des traducteurs des *Disticha* ne nomment de commanditaire, cependant Jean du Chastelet nous donne dans son épilogue une des raisons qui l'ont poussé à réaliser cette traduction : « Por ce le fist car moult li plot » (v. 880). Voici quelques extraits du début de cette traduction⁸³ :

Prologue	Seingnors, vos qui metez voz cures Es fables et es aventures Que vos content cil losangier Por decevoir et losangier, Dites moi combien vos profite La fable, quant el vos est dite?...
<i>Epistula</i>	Filz, dit Chaton, quant je veoie Plusors genz aler male voie Qui a bien deüssent entendre, Si me prist talent du reprendre...

79. Voir Id., *Untersuchungen zu den...* p. 175–192 ; J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, n° 2976 ; P. Chavy, *Traducteurs d'autrefois. Moyen Âge et Renaissance*, Caton n° 076. Éditée par J. Ulrich, « Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-Cato von Jean de Paris », p. 41–69.

80. E. Ruhe confirme que deux traductions d'Adam et de Jean du Chastelet sont antérieures à la traduction insérée dans la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes*, c'est-à-dire à 1278, en relevant dans celle-ci des passages dont la formulation a été influencée par les traductions versifiées. Voir E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 175–176 et p. 197–198.

81. *Ibid.*, p. 177–182.

82. Le traducteur dit s'appeler Jean du Chastelet dans son prologue (« Ce dit Jehan du Chastelet », v. 20) et Jean de Paris dans son épilogue (« Jehan de Paris fist ce livre », v. 877).

83. Nous citons ces vers à partir de l'édition d'Ulrich.

- Breves S.* Je te commant qu'au Dieu servise
Soit la teue entencion mise.
Cist commant doit estre premiers.
- I,1 Filz, a Dieu servir met ta cure,
Deseur trestoute(s) criature,
Car ce commandent li escrit
Que nostre ancessor ont escrit.

C'est donc à la suite de toutes ces versions du *Caton* français que se place la traduction de Jean Le Fèvre. Alors que plusieurs traducteurs s'y sont déjà essayés, il entreprend à son tour l'exercice. Pourtant, la traduction d'Adam de Suel est très diffusée, et Jean Le Fèvre lui-même la connaît. Dans ce cas, pourquoi effectuer une fois de plus ce qui a déjà été fait de manière satisfaisante ?

3.2.2 Les enjeux d'une nouvelle traduction

Le *Chatonnet* se trouve quelque peu à part dans l'œuvre de Jean Le Fèvre puisque c'est le seul texte dont notre traducteur propose une nouvelle version alors qu'il en existe déjà des traductions. Jean Le Fèvre lui-même ne nie pas qu'il a connaissance d'au moins une traduction antérieure, celle d'Adam de Suel. Dans ce cas, pourquoi en proposer une nouvelle ?

3.2.2.1 Les *Disticha Catonis*, une œuvre au succès reconnu

Une fois de plus, Jean Le Fèvre a jeté son dévolu sur un texte didactique. Il avait en effet commencé sa carrière de traducteur avec l'*Ecloga Theoduli*, l'un des textes les plus répandus dans les livres scolaires ; tout élève apprenant le latin avait un jour été juge du débat entre Pseustis et Alithia. De même, les *Disticha* appartiennent au domaine scolaire, et sont peut-être encore plus répandus que l'*Ecloga*, d'après ce que l'on peut en juger à partir des citations de distiques dans les écrits de la fin du Moyen Âge. Il semble donc que Jean Le Fèvre ait une prédilection pour le genre. Ernsperter Ruhe y voit un manque d'assurance du traducteur, qui préfère commencer par des œuvres dont la notoriété est déjà assurée. Ce n'est que par la suite qu'il osera entreprendre des traductions d'œuvres moins connues, qui n'ont jamais été traduites⁸⁴.

L'*Ecloga* et les *Disticha* étant très souvent rassemblés dans les *libri Catoniani*, recueils de textes scolaires utilisés comme manuels, il est possible que Jean Le Fèvre ait trouvé ses textes de base dans le même manuscrit⁸⁵. L'*Ecloga* est un texte plus dif-

84. Id., *Untersuchungen zu den...* p. 112.

85. M.-M. Huchet parvient à la même conclusion, cf. M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 13.

facile à comprendre que les *Disticha Catonis*, la traduction qu'en fournit Jean Le Fèvre le prouve⁸⁶. Pourtant, en raison du grand nombre d'erreurs qu'il contient, il semble bien que le traducteur ait sélectionné ce texte en premier, peut-être par goût ; mais ses méthodes de traduction demandent à être perfectionnées. Il s'est ensuite tourné vers les *Disticha*, plus adaptés à son niveau, particulièrement en raison de l'absence de références mythologiques ; les situations évoquées par Caton sont facilement transposables dans la culture médiévale. De plus, Jean Le Fèvre savait que ce texte avait déjà été traduit. En cas d'incompréhension, il pourrait se reporter à la traduction d'Adam de Suel. Il est donc possible que le choix des *Disticha Catonis* soit le résultat de sa mauvaise performance précédente : la traduction reste une activité plaisante, si le texte n'est pas trop difficile et est entouré d'aides à la compréhension efficaces.

3.2.2.2 « Il devient neuf au fournier sur l'enclume » : rajeunir la traduction d'Adam de Suel

En ce qui concerne les *Disticha Catonis*, le premier soutien à la compréhension de Jean Le Fèvre semble être la traduction d'Adam de Suel⁸⁷. C'était en effet la traduction la plus connue jusqu'à ce que Jean Le Fèvre compose la sienne, et sa popularité persiste jusqu'au XV^e siècle⁸⁸. Il signale la parenté de sa composition avec celle de son prédécesseur dès le prologue, à l'endroit où il expose ses objectifs, en insistant sur le fait qu'il ne désire pas apporter de changements importants à cette dernière (v. 19–34) :

Si sçay je bien que pieça et ançois
 Que feusse nez, ilz sont mis en françois.
 Par maintes fois ay veü le rommans
 Qui dit « Seignours, ains que je vous commans ».
 Ce qui est dit ne vueil je point remordre,
 Mais les bons vers repeteray par ordre.
 Je suis Fevre, si sçay bien le mistere
 Que deux peuvent forger d'une matere.
 Exemple met du viel fer que l'en forge :
 Qui de rechief le met dedens la forge,
 Il devient neuf au fournier sur l'enclume.
 Prenez en gré le dit de ce volume,
 Et se vous, lays, le mettez en voz tables,
 Vous y pourrez trouver de bons notables.
 Quant vous l'arez ouÿ tout à loisir,
 Le plus plaisant des deux pourrés choysir.

86. Voir la partie 4.4.4, p. 297, ainsi que l'étude de cette traduction dans G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respît de la mort*, t. I, p. 103 et sq.

87. Voir la partie 4.2, p. 211.

88. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 148–174.

Jean Le Fèvre commence donc par reconnaître la qualité de la traduction d'Adam : ce sont de « bons vers » qu'il n'y a pas lieu de blâmer. C'est une précaution jugée nécessaire par E. Ruhe : Jean Le Fèvre ne doit pas se placer en opposition trop nette avec Adam, ou bien il risquerait que sa traduction ne reçoive pas du public l'accueil escompté⁸⁹. Au contraire, en affirmant son estime pour l'ancienne traduction, Jean Le Fèvre montre à ses lecteurs qu'il a les mêmes goûts qu'eux et qu'il n'a pas l'intention de dénigrer ce qui est considéré comme une œuvre de qualité. Il en résulte que l'affirmation de rester proche d'Adam se présente comme la promesse d'une œuvre également plaisante.

Mais il ne s'agit pas cependant de copier le texte d'Adam, et une fois l'éloge prononcé, Jean Le Fèvre entreprend de démontrer l'intérêt de son travail. Le sujet est habilement introduit, par le biais de la métaphore du vieux fer rajeuni par le forgeron : à aucun moment Jean Le Fèvre ne dit explicitement qu'il va apporter des changements à la version d'Adam. On comprend bien néanmoins que les « bons vers » vont passer sur l'enclume du Fèvre et qu'ils n'en sortiront pas intacts, ni appauvris d'ailleurs. L'expression « repeter par ordre » est donc à comprendre avec la même précaution que la définition du *verbum de verbo* à la fin du Moyen Âge⁹⁰ : de la même manière que la traduction littérale peut être une paraphrase des mots dans l'ordre du texte, la répétition consiste ici à reprendre les distiques latins dans l'ordre où ils apparaissent (donc dans l'ordre de la traduction d'Adam), mais sans reprendre fidèlement les mots employés par Adam.

Ce remaniement était-il nécessaire ? Il est vrai que la langue d'Adam a par endroit une couleur dépassée : le traducteur emploie un vocabulaire qui appartient à l'ancien français. Mais la popularité de la traduction, qui reste lue jusqu'à la fin du Moyen Âge, semble prouver que la langue n'était pas un problème pour le public, et que la nécessité de la mettre à jour n'était pas le seul motif de Jean Le Fèvre. En revanche, il apparaît clairement, lorsque l'on compare les deux traductions, qu'Adam est beaucoup moins fidèle au texte latin (au sens moderne du terme) que ne l'est Jean Le Fèvre. Cette différence s'observe dès le passage des *Breves Sententiæ* : alors qu'Adam choisit de traduire chaque sentence en distique, ce qui l'oblige à recourir à des amplifications, notre traducteur préfère limiter ses interventions et ne consacrer qu'un vers par sentence, voire un hémistiche dans certains cas. Les deux premières *Breves Sententiæ* sont ainsi traduites⁹¹ :

B.S. 1	<i>Itaque Deo supplica.</i>
B. S. 2	<i>Parentes ama.</i>

89. Id., *Untersuchungen zu den...* aux p. 213-214.

90. Voir la partie 3.1.2.2, p. 164.

91. Nous citons la traduction d'Adam de Suel à partir de l'édition de J. Ulrich, « Der Cato des Adam de Suel ».

Adam de Suel	Primes doiz a Dieu soupploier Et doucement merci proier. Aime ton pere et puis ta mere ; Qui ce ne fait, il le compere. (v. 59–62)
Jean Le Fèvre	Supplie à Dieu. Ton pere et ta mere aime. (v. 53)

Quant à la formulation dans le reste de l'œuvre, Adam se montre tout aussi prolix, et s'éloigne régulièrement de son modèle latin. Il aime rendre ses quatrains plus imagés, et emploie de temps en temps des proverbes pour appuyer sa traduction :

II,23	<i>Successus dignos noli tu ferre moleste : Indulget fortuna malis, ut ledere possit.</i>
Adam	Se Dieux te bat pour ton forfait, Ne t'ennuit pas, car qui meffait, Il le compere tost ou tard, Com plus cove li feus, plus art. (v. 445–448)

Il ne se contente généralement pas d'un simple mot à mot mais cherche à justifier ce que dit Caton. Par ailleurs, lorsqu'il se trouve face à une difficulté, il a tendance à laisser de côté le passage qui lui pose problème :

I,35	<i>Ne dubites, cum magna petas, impendere parva : Hiis etenim rebus conjungit gracia caros.</i>
Adam	Quant tu oses le grant don querre, Ne tenir le petit en serre. Par doner du leur, ce me semble, Sont fille et mere bien ensemble. (v. 309–312)

Tous ces procédés aboutissent à un texte vivant mais peut-être trop éloigné des vers latins au goût de Jean Le Fèvre, même si Adam reste généralement fidèle au sens global du distique. Il se pourrait donc que Jean Le Fèvre se soit donné comme défi de traduire les *Disticha* d'une façon plus littérale, tout en gardant un style agréable.

La question du style est en effet importante dans cette traduction, même si Jean Le Fèvre ne l'évoque pas directement. Il propose néanmoins aux lecteurs de choisir « le plus plaisant des deux » volumes. Cette formule revient dans la deuxième rédaction du prologue du *De Vetula* :

Et se aucunesfoiz a esté ou est trouvé avoir esté translaté ou temps passé par aucuns de messeigneurs ou maistres, en prose ou autrement, je prie a tous ceux que ceste presente mienne translacion ne desplaise, car cil qui puet choisir

en deux choses ou plusieurs est imprudent ou mal avisé se il ne eslit ou prent le meilleur et plus plaisant pour luy.⁹²

C'est là exprimer une certaine assurance de la qualité de sa traduction : alors que Jean Le Fèvre se montre humble tandis qu'il approuve les « bons vers » d'Adam, il ne semble pas douter qu'au final sa traduction emportera les suffrages du public.

Rappelons enfin que cette émulation entre traducteurs n'est pas un cas isolé puisque Jean du Chastelet a lui aussi entrepris une nouvelle traduction des *Disticha Catonis* alors qu'il connaissait celle d'Adam de Suel ; il s'en est d'ailleurs largement inspiré. Mais contrairement à Jean Le Fèvre, il ne mentionne pas l'œuvre de son prédécesseur. Les raisons qui le poussent à effectuer cette nouvelle traduction nous sont donc inconnues.

Le prologue du *Chatonnet* nous apporte des informations intéressantes sur les objectifs que poursuit Jean Le Fèvre et, par là même, sur sa conception de la traduction⁹³. Bien qu'il juge bon ce qu'Adam de Suel a « dit », on remarque que cette appréciation ne s'applique pas à sa façon de traduire, et que l'expression « les bons vers repeteray par ordre » (v. 24) peut s'appliquer aussi bien à ceux d'Adam qu'à ceux de Caton. Sans critiquer la traduction d'Adam, Jean Le Fèvre envisage de l'améliorer en fournissant une traduction à la fois plus littérale et plus plaisante à lire.

Relevant avec brio le défi qu'il s'était fixé, Jean Le Fèvre parvient à composer une œuvre qui va connaître un réel succès. Seule traduction du XIV^e siècle, seule écrite en décasyllabes, elle est à la fois originale et ancrée dans son contexte, influencée par les œuvres antérieures et les conventions tacites de son époque, mais dotée d'une qualité littéraire qui va favoriser son succès au XV^e siècle.

3.3 Le *Chatonnet*, une œuvre littéraire

Le *Chatonnet* étant une traduction et non pas une simple translittération, les interventions du traducteur apportent à l'œuvre un caractère original par rapport à son modèle. Le passage des distiques aux quatrains disposés en décasyllabes rimés met en évidence le travail littéraire de Jean Le Fèvre, et nous autorise à étudier cette œuvre en tant que telle.

92. § 6. Voir également M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 31–33.

93. Le meilleur témoin de la conception de la traduction chez Jean Le Fèvre reste cependant le prologue de la *Vieille*, analysé par M.-M. Huchet dans sa thèse de doctorat, *Ibid.*, aux p. 30–35.

3.3.1 Analyse formelle de l'œuvre

Puisque l'œuvre de Jean Le Fèvre est dépendante d'un texte original et s'inspire en outre d'une traduction déjà existante, la mise en forme du Chatonnet pouvait difficilement ne pas être influencée d'une part par le modèle des *Disticha Catonis* dont il s'est servi, et de l'autre par la forme choisie par Adam de Suel. Fidèle à ce qu'il annonce dans le prologue, il répète par ordre les différentes parties des *Disticha*, avec quelques exceptions cependant.

1. Le prologue

Premier prologue composé par Jean Le Fèvre, cette entrée en matière est très classique : l'auteur introduit le sujet puis présente son œuvre et ses objectifs.

– v. 1–14 : rappel de la vie de Caton, en insistant sur sa sagesse et son attachement à la vertu. Cette prise de position sur l'identité de Caton est surprenante pour quelqu'un qui entreprend d'instruire ses lecteurs : alors que l'on sait depuis longtemps que le Caton qui écrivit les *Disticha* n'est ni Caton d'Utique, ni Caton le Censeur (la mention de Virgile dans la préface du livre II n'autorise pas à dater l'œuvre d'avant notre ère), Jean Le Fèvre donne sciemment des informations erronées en identifiant le pseudo-Caton à Caton d'Utique. Il ne pouvait pas ignorer son erreur puisque la question est débattue dans de nombreux *accessus* précédant le texte latin des *Disticha*, et est exposée par Adam de Suel dans son prologue ; lui se garde de trancher. En revanche Jean Le Fèvre ne laisse pas de place au doute et ne donne même pas le nom complet de Caton (*Uticensis*), qui pourrait laisser entendre qu'il a existé un autre Caton. Peut-être juge-t-il que l'attribution sûre à un homme « saiges et preux » accroîtra l'autorité des *Distiques*, tandis qu'une origine incertaine les dévaloriserait. – v. 14–18 : transition. Jean Le Fèvre coupe court à la biographie de Caton pour s'intéresser à ses enseignements, qui nous sont parvenus par l'intermédiaire de son fils. – v. 19–22 : évocation de la traduction d'Adam de Suel. Jean Le Fèvre reconnaît qu'il a déjà eu sous les yeux une bonne traduction réalisée au siècle précédent, et dont le premier vers est très connu puisqu'il suffit pour désigner cette traduction. – v. 23–29 : présentation du traducteur et de son dessein, qu'il expose par le biais de la métaphore du forgeron : il ne souhaite pas modifier en profondeur la traduction d'Adam mais la rajeunir, en faisant du neuf avec du vieux⁹⁴. – v. 30–34 : Jean Le Fèvre termine son prologue sur une adresse directe à ses lecteurs, les « lays », dans laquelle il leur enjoint de profiter de l'enseignement et du plaisir que va leur apporter la lecture des *Distiques*.

Ce prologue s'élabore de façon logique, à l'exception du vers 6 où le passage de la mention du livre écrit par Caton à celle de Jules César se fait sans transition.

94. Voir la sous-partie 3.2.2.2, p. 181.

Jean Le Fèvre respecte toutes les étapes du genre, selon les quatre causes définies par Aristote : cause matérielle (les *Disticha Catonis*), cause formelle (en « forgeant » la vieille traduction d'Adam), cause efficiente (« Je, Fèvre ») et cause finale (instruire les laïcs)⁹⁵. Comme le reste de l'œuvre, il est écrit en décasyllabes et les vers sont disposés en rimes plates.

2. L'*Epistula*

L'*Epistula* est pour ainsi dire le prologue de Caton, dans lequel il s'adresse à son fils. Cette introduction laisse entrevoir un objectif plus ambitieux : il ne s'agit pas seulement d'instruire son fils, qui est probablement une simple invention rhétorique, mais d'exacerber les qualités morales des hommes. Chaque lecteur se substitue alors au fils pour recevoir un enseignement bienveillant. Jean Le Fèvre calque cette métaphore, tout en étant certainement conscient de la figure de style, qui est expliquée dans les gloses latines du texte. En fonction des manuscrits, l'*Epistula* forme un, deux ou trois paragraphes :

– § 1, de *Cum animadverterem à contingerent* : Caton expose les raisons qui l'ont amené à écrire les *Disticha* : l'erreur des hommes, qu'il se propose de corriger.
 – § 2, de *Nunc te à intelligas* : adresse à son fils, dans laquelle il annonce le contenu de son œuvre, un enseignement sur la façon de se comporter honnêtement. – § 3, de *Legere enim à negligere est* : Caton donne ses conseils sur la manière dont il faut lire ses *Distiques*, un mode d'emploi en quelque sorte, qui s'achève sur un jeu de mot à tonalité proverbiale : lire ne suffit pas, il faut aussi comprendre.

Cette *Epistula* étant rédigée en prose, Jean Le Fèvre considère sans doute qu'il est moins tenu de suivre le latin que dans sa traduction en vers : la première phrase latine est rendue par deux phrases de 4 et 6 vers respectivement, la deuxième par une phrase de 4 vers et les deux dernières par une phrase de 4 vers également.

3. Les *Breves Sententiæ*

Cet ensemble de sentences constitue une entrée en matière. Il rassemble des préconisations que l'on retrouve formulées de manière plus ou moins proche dans les *Distiques*, sans que l'on puisse discerner la logique qui les lie. L'ordre et le nombre des sentences latines n'est pas fixe ; au contraire, il est rare de trouver deux manuscrits qui comportent exactement les mêmes *Breves Sententiæ*, en même quantité et dans le même ordre. Pour cette étude, nous adopterons l'ordre établi par M. Boas dans son édition critique des *Disticha*⁹⁶.

95. Cette théorie des quatre causes est connue de Jean Le Fèvre, du moins au moment de la rédaction de la traduction du *De Vetula*, puisqu'il analyse le poème d'Ovide selon ces catégories, au paragraphe 7. Voir également M.-M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 23–24.

96. M. Boas et H. J. Botschuyver, *Disticha Catonis*.

Alors que les *Sententiæ* latines sont de courtes maximes citées les une à la suite des autres, Jean Le Fèvre choisit de poursuivre la forme versifiée en rendant chaque sentence par un vers, voire un hémistiche ou deux vers. Du fait de la concision du latin, la traduction ne peut être littérale, et Jean Le Fèvre s'éloigne volontiers de la formulation latine. Cependant les ajouts véritables sont peu nombreux : on en compte huit, dont l'un constitue la conclusion de cette partie⁹⁷. Un second est directement inspiré de l'un des distiques :

B.S. 41	<i>Benefecii accepti esto memor.</i>
J. Le F.	Remembre toy des biens qui te sont fais ; Se tu fais bien à autrui, si t'en tais. (v. 85–86)
I, 15	<i>Beneficium alterius multis narrare memento, Atque aliis cum tu benefeceris ipse sileto.</i>

Le choix de Jean Le Fèvre de ne pas traduire les *Breves Sententiæ* par un nombre régulier de vers, les unes à la suite des autres, l'a conduit à perturber l'ordre des *Sententiæ* de son manuscrit latin. Il a en effet rapproché des maximes semblables pour former un vers complet ou une paire cohérente. Le tableau de correspondance entre la traduction de Jean Le Fèvre et le texte latin, placé en annexe, permet d'observer à quelle sentence correspond chaque vers. Nous constatons que, pour le premier tiers des *Breves Sententiæ* au moins, le manuscrit de base de Jean Le Fèvre suivait un ordre classique que l'on constate dans une majorité de manuscrits. Notre traducteur reprend les douze premières sentences entre lesquelles il en intercale d'autres. Il choisit ensuite de traduire certaines suites de maximes en respectant leur rang à l'intérieur de chaque groupe.

Sur les 56 *Breves Sententiæ* répertoriées par M. Boas, Jean Le Fèvre n'en traduit que 36. Il est cependant impossible de déterminer ce qui a volontairement été laissé de côté par le traducteur et ce qui ne figurait pas dans le manuscrit latin.

4. Les *Distiques*

C'est dans cette partie que la forme des quatrains s'impose : chaque distique latin est traduit par quatre décasyllabes à rimes plates. Il est certain que Jean Le Fèvre a été influencé par les traductions d'Adam de Suel et de Jean du Chastelet dans le choix de cette forme : tous deux avaient effectivement opté pour le quatrain. Mais il faut noter que les traductions anglo-françaises composées auparavant, et qu'Adam ne connaissait certainement pas, présentent la même disposition. Le quatrain semble donc être la strophe la plus appropriée pour traduire les distiques latins : un distique français ne permettrait pas de rendre correctement le latin en raison de la concision

97. Voir le tableau de comparaison des *Breves Sententiæ* et de leur traduction en annexe 3, p. 407.

de cette langue, le tercet est trop peu répandu pour que l'on y pense naturellement et de plus, il s'adapte mal au rythme binaire des distiques. Quant à une strophe d'un nombre supérieur à quatre vers, elle obligerait le traducteur à procéder à de grandes amplifications. Seul le quatrain répond parfaitement aux besoins de notre traducteur.

Dans cette partie, Jean Le Fèvre respecte strictement l'ordre des distiques, même si le passage de l'un à l'autre semble aléatoire : les mêmes thèmes reviennent fréquemment dans l'œuvre mais de manière irrégulière : l'inutilité de craindre la mort, le refus des vices, la patience et la modération, la prévoyance, etc. Les *Disticha* sont divisés en quatre livres de longueur inégale⁹⁸, d'une manière qui semble là encore aléatoire puisqu'aucun thème ne domine dans l'un ou l'autre. Chaque livre, à l'exception du premier, est introduit par une préface, de 10 vers pour le livre II, de 4 pour les livres III et IV, que Jean Le Fèvre s'est efforcé de reformuler en quatrains. La disposition de ces préfaces a cependant posé quelques problèmes à notre traducteur.

Contrairement aux distiques, les vers originaux de ces préfaces n'étaient pas disposés en paires isolées, mais se composaient de phrases qui s'étendaient sur plusieurs vers. Ces enjambements ne posaient pas de problème de compréhension ou de mise en forme puisque tous les vers se suivaient. La situation se complique avec l'intégration du français entre les vers latins : Jean Le Fèvre a souhaité préserver l'harmonie formelle de sa traduction en faisant alterner deux vers latin et quatre vers français au lieu de garder les préfaces en ensemble homogène. Par conséquent, il a tenté de s'adapter aux phrases latines tronquées, quand celles-ci le permettaient, mais s'est aussi heurté à des problèmes de compréhension.

Nous avons déjà analysé le découpage de la préface du livre II et les difficultés qu'il entraîne pour le traducteur dans la partie 2.1.5, p. 122, nous n'y reviendrons donc pas ici. La préface III a la particularité d'être séparée en deux par le distique III,1 dans la quasi-totalité des manuscrits copiés aux XIII^e et XIV^e siècles. Jean Le Fèvre ne remet pas en question cet ordre : l'insertion du distique dans la préface a brisé la cohérence de la phrase latine, mais celle-ci a été réajustée par les copistes successifs. L'altération étant camouflée, Jean Le Fèvre a traduit les vers qu'il avait sous les yeux sans voir la différence entre ce qui relevait de la préface et ce qui formait le distique.

Quant à la préface du livre IV, elle est elle aussi composée d'une phrase qui s'étend sur quatre vers. Cependant il est probable qu'ici Jean Le Fèvre n'ait pas remarqué cette disposition. Il poursuit donc la répartition des vers en paires et constitue deux distiques incohérents, tant du point de vue du sens que de la grammaire, et dont la traduction est approximative.

5. Les *Verba actoris*

98. Le livre I comporte 39 distiques, le livre II 31, le livre III 24 et le livre IV 49.

Jean Le Fèvre ajoute à la fin de l'œuvre, entre l'avant-dernier distique et le dernier, un quatrain qui ne figure pas dans le texte des *Disticha*, et qui est intitulé par certains copistes *Verba actoris*. Cet ajout étant présent dans la majorité des manuscrits de la tradition, dont les plus anciens, il est fort probable qu'il soit de la main de Jean Le Fèvre.

Les vers reprennent ce qui est dit au quatrain précédent (nous constaterons que pour ce distique le traducteur s'éloigne volontairement du latin, voir p. 288.) : le savoir et la bonté n'apportent rien s'ils ne sont assortis de la richesse.

6. L'Explicit

Le *Chatonnet* ne se conclut pas sur un explicit indépendant des *Distiques* : Jean Le Fèvre l'insère dans le dernier quatrain, à la place de la traduction. Il conserve néanmoins le thème du distique en mentionnant la forme du poème adoptée par Caton, puis par lui-même, ce qui lui permet de se nommer une seconde fois.

L'organisation de l'œuvre de Jean Le Fèvre est donc très influencée à la fois par Caton et par Adam de Suel. Cependant notre traducteur fait preuve d'originalité en choisissant d'écrire son texte en décasyllabes. Mais la forme versifiée, si elle permet une meilleure mémorisation, impose également des contraintes d'écriture et de lecture auxquelles se livre Jean Le Fèvre, non sans une certaine adresse.

3.3.2 La versification

À l'instar du *Theodelet*, le *Chatonnet* est écrit en décasyllabes. Ce vers est tout à fait courant au Moyen Âge, même si au XIV^e siècle on ne le trouve principalement que dans la poésie lyrique⁹⁹. Si l'on en croit la bibliographie de l'ouvrage *La littérature didactique, allégorique et satirique*¹⁰⁰, la grande majorité des œuvres didactiques en vers, ainsi que des recueils de proverbes, est en octosyllabes. C'est cette forme qu'adoptent Adam de Suel et Jean du Chastelet. Jean Le Fèvre fait en quelque sorte figure d'exception, en traduisant l'*Ecloga Theoduli* puis les *Disticha Catonis* en vers, même s'il n'est pas le seul : Christine de Pisan composera elle aussi en décasyllabes ses *Proverbes moraux*.

Une des raisons qui incitent le traducteur à choisir le décasyllabe est sans doute la plus ample liberté de mouvement qu'il offre au traducteur : Jean Le Fèvre ne se sent peut-être pas assez sûr de lui pour entreprendre une traduction dans une forme plus

99. Theodor Elwert, *Traité de versification française des origines à nos jours*, Paris : Klincksieck, 1965, p. 120.

100. J. Beyer et F. Koppe, *La littérature didactique, allégorique et satirique*, p. 133–143 et 151–161.

concise. Par ailleurs, le vers semble s'imposer par rapport à la prose, d'une part parce que Jean Le Fèvre est influencé par le choix de Caton et par la traduction d'Adam de Suel, en vers également, et d'autre part parce que la forme versifiée est généralement utilisée pour les textes d'apprentissage. Le rythme régulier ponctué par une rime s'ancre plus rapidement et durablement dans la mémoire des lecteurs qui récitent ensuite les distiques par cœur à la manière d'une psalmodie.

3.3.2.1 Le compte des syllabes

Le vers implique des contraintes de lecture et de prononciation que Jean Le Fèvre respecte avec assiduité, malgré quelques cas de « licence poétique ».

Le e muet À l'intérieur du vers, le *e* final est toujours muet s'il se trouve devant un mot commençant par une consonne, même s'il est précédé d'une voyelle, et il s'élide devant une voyelle ou un *h*. Les syllabes finales en *e* + consonne (*-es*, *-ent*) sont considérées comme des syllabes à part entière. En revanche, les *e* finaux placés en fin de vers ainsi que les *e* + consonne s'élient systématiquement. Ainsi dans les exemples suivants, le *e* muet en caractère gras se prononce, tandis que le *e* souligné d'un trait s'élide :

- v. 89 : Soies certain que Dieu est et dois croire
- v. 92 : A lui amer de ta pensee pure.
- v. 193 : Ne loe homme pour sa douce parole
- v. 140 : Qui trop parlent ; pour ce est la foy petite.

Jean Le Fèvre ne se permet que trois exceptions à cette règle, pour lesquelles le *e* final qui aurait dû s'élider se prononce :

- v. 190 : Et non de cuer ; bien desert quë on l'aint.
- v. 575 : Ta sciencë et ton art te demeure.
- V. 635 : Dieu est justë et punist justement

La césure Elle intervient selon la règle, à la quatrième syllabe, et marque généralement une séparation logique entre deux propositions ou membres de phrases. Il arrive cependant qu'elle sépare deux éléments dépendants l'un de l'autre (pronom–nom, préposition–nom, nom–adjectif, sujet–verbe). Il conviendrait alors de déplacer la césure après la sixième syllabe :

- I,18 : Quant tu sens ton – eür, / tu dois tant faire
- I,23 : Pour ce ne dois – tu pas / Dieu accuser
- I,30 : A maistre et à – docteur / est laide chose.

- II,21 : Sur celui qui – le boit / en est la coupe.
 II,22 : De ton conseil – secret, / de ton affaire
 IV,31 : Est l’eau plus – profonde / et perilleuse
 IV,42 : Garde que tu – n’aies / le nom du vice
 IV,47 : Quant des autres – femmes / parler orras

Cette modification de la césure devient nécessaire quand celle-ci risque de couper un mot en deux, ce qui est le cas pour trois vers :

- I,18 : Que puisses es – chever / chose adversaire
 I,20 : La bonne vou – lenté / de sa personne
 I,27 : Aussi com l’oi – seleur / l’oïsel deçoit

La prononciation des *e* muets à la césure suit la règle établie plus haut : étant situé à l’intérieur du vers, il se prononce systématiquement ; ce cas est très fréquent. Par exemple :

- v. 13 : En Libië / s’en ala o sa route
 v. 61 : Soies sobrës / et te tiens nettement

On relève cependant quelques césures épiques, qui impliquent de ne pas prononcer le *e* muet à la césure, comme au vers 62 :

La gent salu(e) / bel et honnestement.

Les autres occurrences apparaissent aux vers 82, 110, 114, 178, 264, 359, 457, 515, 548 et 665.

Vers irréguliers Jean Le Fèvre s’efforce autant que possible d’écrire des décasyllabes corrects. Pour cela, il n’hésite pas à jouer sur la syntaxe et l’orthographe. Ainsi certains mots se prononcent différemment en fonction du vers dans lequel ils apparaissent. C’est le cas pour « meïsmes », qui se prononce parfois en deux syllabes, parfois en trois :

- Occurrences du mot en deux syllabes :

- v. 142 : De toy meïsmes, car tu scez proprement
 v. 248 : À toy meïsmes dois estre plus prochains
 v. 400 : Mais toy meïsmes qui le cuer as si vain

- Occurrences du mot en trois syllabes :

- v. 103 : Homs qui souvent soy meïsmes discorde
 v. 346 : Te fait pechier, par toy meïsmes est ce
 v. 657 : Quant tu peches, toy meïsmes chastoie

Quant à l'adverbe « meismement », il se prononce toujours en trois syllabes.

Malgré l'application de toutes les règles et leurs exceptions, il reste quelques vers irréguliers, pour lesquels il est parfois possible d'avancer une explication :

- v. 88 : *Si vivras plus seürs et entiers.*

Ce vers de neuf syllabes a été corrigé par de nombreux copistes, par l'ajout de l'adverbe « en » (« Si en vivras plus seürs et entiers », dans Reims 615, Berne, Vatican, etc.) ou « plus » (« Si vivras plus seürs et plus entiers », dans 572, 19123, Rouen, etc.), voire des deux si le copiste ne prononçait pas le hiatus de « seürs » ou le remplaçait par l'adjectif « sain » (comme dans La Haye, 1551, etc.). Le fait que les deux solutions coexistent, et que les manuscrits les plus haut placés dans le *stemma*, en particulier Toulouse 822 et Turin, ne comportent aucun de ces deux adverbes nous laisse supposer qu'ils contiennent la leçon originale. Par ailleurs, si l'on se penche sur les caractéristiques de la langue de Jean Le Fèvre dans le reste de ses œuvres, on peut constater l'insertion d'un *e* svarabhaktique dans les verbes au futur, comme au v. 5409 de la *Vieille* : « vivera »¹⁰¹. Il est donc vraisemblable que le verbe était écrit selon cette graphie dans l'original, mais que les copistes ne l'ont pas reproduite, amputant ainsi le vers d'une syllabe. Cependant, ceci restant une hypothèse, nous n'avons pas souhaité corriger notre édition (seul le manuscrit Douai contient la leçon que nous croyons originale).

- v. 443 : *Mais se tu vois qu'elle te fasse moleste*

Contrairement au vers précédent, nous avons ici une syllabe de trop. Dans quelques manuscrits, le vers a été corrigé en retirant le pronom personnel « elle » (572, La Haye, Wien, etc.). Mais cette solution apparaît de manière disséminée dans la tradition du texte. Il est possible que Jean Le Fèvre ait orthographié ce pronom « el », ou qu'il ait simplement négligé de respecter le décasyllabe. Cette fois encore, nous n'avons pas modifié la leçon de Toulouse 822 dans l'édition.

- v. 316 : *Toutesvoies à soubstenir est trop dure*

v. 483 : *Se rien ne vault, toutesvoies je t'aferme*

À deux reprises dans le *Chatonnet*, l'adverbe *toutesvoies* apparaît dans un vers irrégulier. L'hypothèse d'une coïncidence est peu probable, puisque le même phénomène se produit dans la traduction du *De Vetula*¹⁰². Jean Le Fèvre ayant déclaré, au début de cette œuvre, qu'il composerait des vers de huit ou neuf syllabes¹⁰³, M.-M. Huchet attribue donc ces irrégularités aux

101. Voir M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 132.

102. Voir *Ibid.*, p. 126.

103. « Car j'entens a proceder de vers de VIII piez ou sillabes et de IX a la fois », § 25.

choix métriques de Jean Le Fèvre. Cependant, le traducteur ne donne aucune justification similaire dans le *Chatonnet*. Il ne semble donc pas incohérent de supposer que, comme le copiste du manuscrit Arsenal, Jean Le Fèvre écrivait cet adverbe « touteffois ».

Contrairement aux situations que nous venons d'examiner, les vers suivants ne semblent pas pouvoir être corrigés :

– v. 497 : *Ces commandemens souvent repeteras*

Ce vers de 11 syllabes n'offre manifestement aucune solution permettant de corriger son irrégularité. La césure étant placée à la cinquième syllabe, il est probable que Jean Le Fèvre, ne trouvant pas de meilleure formulation, a volontairement choisi de composer un vers irrégulier.

– v. 486 : *Quant son conseil est voir et sans blasme*

v. 565 : *Se tu veulx garder ta renommee*

v. 597 : *Se tu veulx loer publiquement*

Nous avons déjà examiné ces variantes dans la partie 1.2.1, p. 109 : rien n'explique ces vers incomplets du point de vue de la métrique, qu'il était pourtant simple de rectifier.

3.3.2.2 Les rimes

Jean Le Fèvre est un auteur qui recherche la rime. Les rimes pauvres sont en effet minoritaires, tandis que des rimes riches et léonines, s'étendant parfois sur plusieurs mots, apparaissent régulièrement. La rime la plus fréquente reste la rime suffisante, comme le montre le tableau suivant¹⁰⁴ :

104. Nous avons suivi les définitions de T. Elwert pour identifier les différentes rimes : dans une rime pauvre, seule la dernière voyelle est commune. La suffisante fait rimer la voyelle tonique ainsi que la consonne qui la suit (*aage / sage*), tandis que la riche associe la voyelle tonique et sa consonne d'appui, c'est-à-dire celle qui la précède (*vie / envie*). La rime léonine y ajoute la voyelle précédant la consonne d'appui (*creature / nature*). Quant à la rime léonine riche, elle est composée de deux syllabes rimant entièrement (*matinee / destinee*). Nous avons séparé des autres les rimes équivoquées, qui sont composées d'un même mot homophone, mais de sens et parfois de nature différents. Cf. T. Elwert, *Traité de versification française*, p. 84–86.

	Féminines	Masculines	Total
Pauvres	13	10	22
Suffisantes	141	9	150
Riches	43	19	62
Léonines	14	73	87
Léonines riches	7	15	22
Équivoques	1	3	4
Total	219	129	348

Les rimes pauvres sont généralement constituées de mots monosyllabiques récurrents. Ainsi le mot « vie » apparaît sept fois en fin de vers, dont cinq fois dans une rime pauvre ; « mie » est employé six fois à la rime, cinq fois dans une rime pauvre. Ce sont des mots qui structurent la phrase et sont interchangeable, ou bien qui renvoient à un thème fréquemment mentionné par Caton. Seules trois rimes pauvres comprennent deux mots de plus d'une syllabe : *espousee / renommee* (v. 685–686), *courtoisie / compaignie* (v. 227–228) et *certaines / prochains* (v. 247–248).

Jean Le Fèvre cède assez souvent à la facilité de faire rimer deux mots de même famille, tels que :

propre nom / renom (v. 5–6)
discorde / concorde (v. 103–104)
promise / mise (v. 137–138)
jouïr / esjouïr (v. 285–286)

En revanche, il recourt peu aux rimes équivoquées. Nous n'en avons relevé que quatre occurrences : « forge » (v. 27–28), « avoir » (v. 437–438), « contens » (v. 507–508) et « amy » (v. 557–558).

Certaines rimes ne se limitent pas au dernier mot mais englobent également le pénultième, voire l'antépénultième. 23 vers sont dans ce cas, parmi lesquels :

estat mis / amis (v. 177–178)
celui / de lui (v. 301–302)
jugement / juge ment (v. 317–318)
yvresce / est ce (v. 345–346)
en dient / mendient (v. 501–502)
gouverna l'empire / mal en pire (v. 7–8)

L'examen des rimes permet d'observer que certaines paires reviennent à deux reprises voire plus. Ces paires ne sont pour ainsi dire jamais imposées par le texte latin, autrement dit l'un des deux mots ne correspond pas à un calque du vocabulaire latin. La seule exception est la rime *nommes / hommes* (v. 675–676) qui traduit les termes *dicas* et *homines*.

Cela ne signifie pas pour autant que Jean Le Fèvre traduise systématiquement un mot latin par un couple rimé français. Au contraire, on observe souvent une alternance entre le mot traduit et le mot ajouté (un tiers des cas environ) : lors de la première occurrence d'une paire rimée, l'un des mots est traduit littéralement et le second est ajouté, et lors de la seconde occurrence c'est le deuxième mot qui traduit le texte latin, et le premier qui est ajouté. Par exemple, le couple *beste / moleste* apparaît à deux endroits, aux vers 443–444 et 541–542. Lors de la première occurrence, « moleste » correspond à la traduction de *molesta* tandis que « beste » est un ajout qui n'apparaît pas dans le texte latin. Inversement, aux vers 541–542, « bestes » a tout à fait sa place dans la traduction puisqu'il rend le substantif *animalia*, alors que « molestes » est un ajout du traducteur. Cela nous renseigne sur la manière de travailler de Jean Le Fèvre : il est probable qu'il n'ait pas composé sa traduction d'un bout à l'autre en une seule fois, mais qu'il soit revenu en arrière pour comparer les passages qu'il avait déjà traduits et trouver de l'inspiration pour les rimes qui lui manquaient. En effet, le lien entre le distique IV,11 (v. 541–544) et le mot « molestes » semble logique puisque ce distique compare le danger venant des bêtes et des hommes. C'est donc peut-être à ce niveau que l'association *beste / moleste* a été établie par Jean Le Fèvre et réutilisée dans un quatrain précédent.

Toutefois, certaines alternances sont certainement le fait du hasard, ou bien correspondent à des modèles poétiques établis de longue date dans les usages. Les deux mots étant liés étymologiquement ou sémantiquement, Jean Le Fèvre a certainement mis en place la rime selon un mécanisme quasi-automatique, sans même se demander s'il avait déjà employé cette paire auparavant. Les couples suivants relèvent sans doute de ce processus :

curer / procurer (v. 351–352 et v. 517–518)
blasme / diffame (v. 107–107, v. 407–408)
blasmer / diffamer (v. 205–206)
domajable / prouffitable (v. 111–112 et v. 525–526)

Bien que le système des alternances soit fréquent, il n'est pas majoritaire dans le *Chatonnet*. La plupart du temps, l'un des mots est toujours dans le texte latin tandis que l'autre est un ajout, comme dans les rimes suivantes :

science / sapience (v. 127–128 et v. 605–606) pour traduire *sapiencia*.
luxure / usure (v. 337–338 et 537–538) pour traduire *luxuria*.
aime / clame (v. 53–54), *amour / clamour* (v. 231–232)
 pour traduire *amor*.
corpz / hors (v. 415–416 et v. 647–648) pour traduire *corpus*.

La récurrence de la locution « ens ou hors » à ces deux endroits précis témoigne de la difficulté qu'a éprouvée Jean Le Fèvre à trouver une rime pour « corpz ». Cette expression s'adaptant facilement au contexte, notre traducteur n'a pas eu de scrupule à le réutiliser comme amplification.

Les couples de rimes identiques sont généralement éloignées les uns des autres, ce qui est sans doute dû à la répartition des sujets abordés dans les distiques latins. Cependant, dans certains cas, l'influence de la rime précédente apparaît clairement, comme pour le couple *courrouce / grouce* aux vers 473–474 et 491–492 : les deux occurrences sont proches, et l'on ne trouve aucun mot latin dont l'un des membres du couple pourrait être le calque. Ils traduisent cependant assez bien le latin *conjugis irate*, ce qui nous pousse à croire que cette paire a d'abord été trouvée pour les vers 473–474. Étant constituée de deux mots proches sémantiquement, elle a ensuite pu être réutilisée peu après, à un endroit où Jean Le Fèvre avait sans doute des difficultés à traduire le latin en vers rimés.

À l'échelle du *Chatonnet*, le couple rimé le plus fréquent est constitué des mots *avoir / savoir* ; il revient quatre fois. Ce couple est très prisé de Jean Le Fèvre, qui le considère sans doute facile à intégrer à sa traduction : il l'emploie même là où ne se trouve aucun équivalent latin direct, aux v. 225–226, 611–612, et deux fois dans les passages indépendants de la traduction, v. 689–690 et v. 693–694.

Enfin, il faut également avoir à l'esprit que Jean Le Fèvre avait une culture littéraire qui comprenait des textes en vers rimés¹⁰⁵. Or il existe des couples de mots rimant ensemble que l'on retrouve dans presque toutes les œuvres en vers. Ces associations s'inscrivent dans la mémoire des lecteurs même à leur insu, et deviennent des automatismes auxquels ces lecteurs ont recours lorsqu'à leur tour ils écrivent en vers. Dans le cas d'un grand nombre de rimes du *Chatonnet*, il est probable qu'il ne faille pas chercher une explication plus complexe que celle-ci.

3.3.2.3 Le rythme

À la manière de nos comptines enfantines, dont la musique simple se fixe rapidement et durablement dans nos mémoires, les *Distiques* entraînent le lecteur dans un rythme répétitif qui favorise l'apprentissage. Deux phénomènes leur apportent un rythme particulier, l'accentuation des vers et la composition similaire des différents quatrains.

Le rythme est avant tout marqué par la forme poétique répétée d'un bout à l'autre de la partie des *Distiques* : les quatrains de décasyllabes se succèdent sans varier en longueur. À l'intérieur de chaque vers, la césure tombe systématiquement entre la

105. Sur la culture de Jean Le Fèvre, voir M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, chapitre I,B « La culture de Jean Le Fèvre », p. 11–25.

quatrième et la cinquième syllabe, ce qui permet d'échapper au schéma monotone 5-5, tout en conservant une certaine régularité. Chaque hémistiche dispose lui-même d'une accentuation qui trouve son écho dans les vers qui l'entourent, avec quelques exceptions cependant.

Le premier hémistiche est accentué sur la dernière syllabe, sauf s'il s'agit d'un *e* muet ; dans ce cas il est préférable de décaler l'accent sur la syllabe précédente. Quant au second hémistiche, il est généralement accentué sur la sixième et la dixième syllabe, ce qui nous donne le schéma-type 4-3-3 :

IV,3 Se tu es fólz / et que mál te gouvérnes,
 Et suys bordéaux, / jeuz de déz et tavérnes,
 S'il te meschiét, / ne dis pás comme búgle
 Que Fortúne, / qui bien voít, soit avúgle.

Toutefois, l'accentuation du deuxième hémistiche subit de nombreuses exceptions. Il n'est en effet pas rare de trouver dans un vers une coupe 4-2-4 ou, moins fréquemment, 4-4-2. Mais ces exceptions s'accordent tout à fait à la musicalité de la strophe : loin de briser le rythme, elles lui apportent des nuances harmonieuses.

Ces remarques ne sont cependant valables que si la déclamation au Moyen Âge était la même que celle que nous exerçons aujourd'hui. Aucun des manuscrits de la traduction de Jean Le Fèvre ne contient des vers accentués, ce qui nous oblige à rester dans le domaine de la supposition. Il faut donc garder en mémoire la remarque de Georges Lote à propos de la chanson LIV du *Chansonnier de Bayeux* : alors que nous accentuerions fortement les mots-clés du vers, G. Lote constate, d'après la partition du *Chansonnier*, qu'à l'exception des césures et des rimes qui tombent sur un temps fort, toutes les autres syllabes sont égales¹⁰⁶. Il n'est donc pas exclu que Jean Le Fèvre n'ait pas cherché à respecter le schéma 4-3-3 parce que celui-ci ne se ressentait pas à la lecture.

La seconde source de régularité dans le rythme provient de la composition des distiques. On observe en effet un canevas régulier dans l'élaboration des *Disticha*, que Jean Le Fèvre calque de plus ou moins près. Chaque vers latin est généralement repris par deux vers français ; malgré les amplifications de Jean Le Fèvre, le squelette du distique est conservé. D'autre part, en latin comme en français, on rencontre dans les strophes quatre éléments :

106. Georges Lote, *Histoire du vers français. Première partie, Le Moyen Âge*, t. 1, Paris : Éd. Boivin, 1949, p. 316-317. Pour consulter l'édition du *Chansonnier*, voir *Le manuscrit de Bayeux, Texte et musique d'un recueil de chansons du XV^e siècle*, éd. Theodore Gerold, Strasbourg : Commission des publications de la Faculté des Lettres, 1921, p. 63-64.

- **L'ordre, ou le conseil** : il apparaît dans la quasi-totalité des distiques et constitue la raison d'être de l'œuvre.
- **L'hypothèse** : elle intervient toujours dans la première partie de la strophe et évoque une situation dans laquelle le lecteur est susceptible de se trouver, par exemple :

v. 141 : S'on te loe ...

La variante de l'hypothèse est la subordonnée temporelle, qui sous-entend que le lecteur va, à un moment ou à un autre, indubitablement se trouver dans cette situation, s'il ne s'y trouve pas déjà :

v. 117 : Quant ta femme de tes serfs se complaint

L'ordre vient alors guider le lecteur sur la conduite à tenir dans une telle situation.

- **Le constat** : il mentionne un fait qui existe, souvent assorti d'un jugement moral, et qui doit donc être compris comme un ordre implicite :

v. 93 : Veiller est bon, dormir fait les gens nices

- **L'explication** : elle vient justifier l'ordre en en donnant la raison. Elle est parfois introduite par une conjonction de coordination et peut adopter une forme proverbiale :

Car par un cours les choses derrenieres
Ne sont mie respondans aux premieres. (v. 159–160)

Les quatrains ne comprennent pas tous ces quatre éléments. Le schéma type d'une strophe est hypothèse – ordre – explication, mais de nombreuses variantes existent. Le plus souvent, le quatrain se limite au couple hypothèse – ordre ou ordre – explication, imposant un rythme binaire qui calque celui du latin.

L'intonation de la voix varie donc en fonction de l'élément à lire : pour une hypothèse, elle monte, tandis qu'elle descend pour un ordre. Quant à l'explication, elle impose à la voix de monter pour redescendre ensuite. Comme chaque élément respecte l'unité du vers ou de l'hémistiche dans lequel il s'intègre, le rythme reste régulier tout au long de l'œuvre, sans être trop monotone en raison des nuances dans le schéma des strophes.

Jean Le Fèvre apporte donc tous ses soins à la versification : cet effort sera reconnu par ses contemporains puisqu'il est cité comme modèle dans un recueil anonyme de règles de seconde rhétorique, composé entre 1411 et 1432¹⁰⁷.

Constituée d'une suite de quatrains rythmée, l'œuvre de Jean Le Fèvre ne constitue pas une exception dans le paysage littéraire médiéval. Dès le XII^e siècle, les lecteurs sont en effet friands des recueils de textes courts, tels que les *Proverbes au vilain*. Ce-

107. *Recueil d'arts de seconde rhétorique*, éd. Jacques Legrand, Jean Molinet *et alii*, à la p. 13.

pendant, il est impossible d'assimiler exactement la traduction des *Disticha Catonis* à ces textes originaux : l'attribution du Chatonnet à un genre littéraire précis semble difficile.

3.3.3 Le genre littéraire des *Distiques* de Caton

Le succès des *Disticha Catonis* est tel que ces maximes se sont répandues dans la littérature médiévale de manière disséminée, et qu'on les cite fréquemment comme des mots d'autorité pour appuyer ses propos. Ils appartiennent à la littérature gnomique, apportant au lecteur un enseignement moral présenté de manière didactique. Les *Disticha* correspondent en effet à la définition que formule Jean Vignes :

On peut définir le recueil gnomique comme un texte qui rassemble de manière discontinue des énoncés brefs et dignes de mémoire, dont la connaissance est supposée aider le lecteur dans la conduite de sa vie personnelle. Cette définition liminaire distingue quatre critères : la juxtaposition des énoncés, leur brièveté (il ne s'agit pas de discours philosophiques développés de façon argumentative), leur caractère mémorable ou « notable » (à défaut de mémorisation par le lecteur, le recueil servira d'aide-mémoire), enfin la vocation *parénétiq*ue de ces énoncés, supposés aider le lecteur à « heureusement et bien vivre ». ¹⁰⁸

Mais il nous semble possible de définir encore plus précisément les *Distiques*.

Considérés comme des proverbes, ils ont été insérés dans des recueils parmi d'autres préceptes de la sagesse populaire. C'est ainsi que l'on trouve dix quatrains de la traduction de Jean Le Fèvre dans l'édition des *Diz et proverbes des sages* de Joseph de Morawski ¹⁰⁹. Cela signifie-t-il que les *Distiques* soient un recueil de proverbes ?

Si l'on reprend la définition élaborée par Susanne Schmarje dans sa thèse, *Das Sprichtwörtliche Material in den Essai von Montaigne* ¹¹⁰, et traduite par Élisabeth Schulze-Busacker, un proverbe est un « bref énoncé de caractère universel qui frappe par une formulation visiblement distincte du discours courant » ¹¹¹. É. Schulze-Busacker rectifie ce propos en précisant que la brièveté du proverbe est essentiellement due à son emploi littéraire ¹¹². Dans notre cas, elle est en effet nécessaire pour s'adapter à la

108. J. Vignes, « Pour une gnomologie », p. 176.

109. J. Morawski, *Les Diz et proverbes des sages*. Voir p. LX de l'introduction. Ces quatrains sont édités dans la partie « Quatrains apocryphes ». Il s'agit des quatrains XCVI (*Verba actoris*), CLXXXVII (IV,20), CLXXXVIII (III,19), CLXXXIX (II,17), CXC (I,12), CXCI (I,21), CXCII (IV,2), CXCIV (IV,3), CXCV (III,21) et XCXVI (I,2).

110. Susanne Schmarje, *Das Sprichtwörtliche Material in den Essai von Montaigne, 1973*, Thèse doctorat, Berlin-New York 1973, t. 1, p. 76 : « Eine sprichtwörtliche Aussage ist eine volkstümliche, kurze Aussage, die auffällt durch eine spürbare Prägung, welche sie von der gewöhnlichen, frei aus Vokabeln zusammengesetzten Rede unterscheidet. »

111. Élisabeth Schulze-Busacker, « Proverbe ou sentence : essai de définition », dir. Giuseppe Di Stefano et Russell McGillivray, *La locution, Le Moyen Français*, 14-15 (1984), p. 134-167, à la p. 137.

112. *Ibid.*, p. 138.

forme des distiques. Mais inversement, c'est aussi parce que le proverbe est bref qu'il a pu être formulé en un vers. Le caractère universel est lui bien présent dans les *Distiques*, puisque ce qui a été écrit au III^e siècle a connu un grand succès pendant plus d'un millénaire. Et si Caton n'est plus lu aujourd'hui, la majorité de ses *Disticha* n'en sont pas moins un reflet, certes désuet, de ce que nous considérons encore comme le bon sens.

La traduction des *Distiques* se présente elle aussi comme un recueil de quatrains proverbiaux. La formulation employée par Jean Le Fèvre se rapproche beaucoup de celle des proverbes que l'on trouve dans la littérature médiévale. Dans leur article « L'écriture proverbiale »¹¹³, Jacqueline et Bernard Cerquiglini ont étudié les caractéristiques des proverbes insérés dans les œuvres littéraires. Ils parviennent à la conclusion que la structure d'un proverbe n'est pas figée, mais varie selon les auteurs, en particulier lorsque le texte est en vers. Cependant, il est toujours aisé de repérer à l'intérieur d'un discours ces propos définis comme une « parole autre »¹¹⁴, grâce à certaines caractéristiques qui signalent l'interruption de la situation d'énonciation originale. Les différentes introductions de proverbes ont été relevées et classées selon cinq catégories principales : une marque de décrochement (*car, or*), un locuteur (*je, on, aucun*), un syntagme verbal (verbe : *dire, recorder* ou substantif : *proverbe, notable*), un allocutaire (*vous, amis*) et une modalité assertive (*et c'est veritez, par Dieu, maintes fois*). Si l'on compare les quatrains du *Chatonnet* à cette analyse, on remarque qu'un grand nombre de ces caractéristiques sont présentes dans les distiques. Un ordre est souvent suivi d'une explication formulée de manière proverbiale, comme au distique IV,9 :

Quod tibi suspectum est, confestim discute quid sit.

Namque solent primo que sunt neglecta nocere.

Et se tu sens chose souspeçonneuse,

Discuter dois qu'elle ne soit hayneuse,

Car ce qu'en seult aucune fois despire

Nuit bien souvent et la besoigne empire. (v. 533–536)

Le rythme du distique est interrompu par la marque de décrochement « car » (*nam*). Bien que la situation d'énonciation soit implicite, la modalité assertive est souligné deux fois, par le verbe « souloir » (*solent*) et par l'adverbe « souvent ». L'emploi du pronom « on » permet quant à lui de donner au proverbe une valeur générale.

Néanmoins, qualifier l'ensemble des distiques de proverbes semble être excessif, particulièrement si l'on se penche non sur les critères d'insertion du proverbe dans la

113. Bernard Cerquiglini et Jacqueline Cerquiglini, *L'écriture proverbiale*, dir. Claude Buridant, Lille : Université de Lille III, 1976, p. 359–375.

114. *Ibid.*, p. 360.

phrase, mais sur la définition même du proverbe.

A.-J. Greimas s'est efforcé d'élaborer une définition des proverbes et dictons précise dans son ouvrage *Du sens*¹¹⁵ :

- Les proverbes et dictons se signalent du discours courant par un changement d'intonation. Nous l'avons vu plus haut, le rythme de déclamation des distiques met effectivement en valeur la sentence qui vient ponctuer l'ordre.
- Les proverbes et dictons présentent des caractéristiques archaïques dans ses constructions grammaticales : absence d'article ou d'antécédent, inversion du sujet et du complément, etc. Ces caractéristiques se retrouvent dans les *Distiques* :

- Absence d'article :

I,6 Ne retien pas à toy choses nuisans,
 Combien que soient chieres ou deduisans.
 Tu dois laisser richesce domajable ;
 Selon le tempz, prens chose prouffitable.

- Absence d'antécédent et inversion de l'ordre de la phrase :

I,22 ...
 De ce monde ne craint l'adversité
 Qui despire scet la prosperité.

Cependant ces particularités peuvent également être attribuées aux contraintes de la forme versifiée.

- Le temps employé dans les proverbes et dictons est le présent, à l'indicatif, à l'impératif ou à l'impératif thématique (« il faut »). C'est effectivement le temps le plus fréquent dans les *Distiques*.
- Les proverbes et dictons se construisent sur un rythme binaire, avec soit une opposition lexicale, soit un jeu sur les sonorités. Les deux apparaissent chez Jean Le Fèvre, l'écho des assonances étant de toute façon imposé par les rimes :

II,17 ...
 Quant elle croist, si considere et pense
 Qu'en brief tempz est la chose dependue
 Qui longuement a esté attendue.

Les *Distiques* de Caton ont résolument une forme proverbiale. Toutefois, A. Greimas opère une distinction entre les proverbes et les dictons, qu'il convient de mentionner : le proverbe se différencie de la sentence par ses éléments connotés. Autrement

115. Algirdas Julien Greimas, « Idiotismes, proverbes et dictons », dir. Bernard Quemada, *Cahiers de lexicologie*, 2 (1960), p. 41–61.

dit, le proverbe fait allusion à la situation de l'énoncé par une expression imagée. Pour reprendre l'exemple développé par A. Greimas, dans le proverbe *Bonjour lunettes, adieu fillettes*, « le signifié ne se situe pas au niveau de la signification de lunettes ou de fillettes, le sens du proverbe se trouve là où se déroulent les considérations sur la jeunesse et la vieillesse »¹¹⁶. Ainsi, dans le distique II,26 par exemple, le proverbe

Tel a son chief orendroit chevelu
Qui devendra tout chaud et pou pelu. (v. 367–368)

n'évoque pas les problèmes de calvitie mais la nécessité de profiter de l'occasion quand elle se présente. Au contraire, le dicton ne cache aucune signification implicite. Ainsi le dicton *Chose promise, chose due* s'applique concrètement à la situation pour laquelle on le mentionne. Or, il s'avère que la grande majorité des distiques ne sont pas connotés. La conclusion morale qui sanctionne les quatrains reste très ancrée dans la situation évoquée en début de strophe. Les distiques s'apparentent donc plus aux dictons qu'aux proverbes. Jean Le Fèvre lui-même ne qualifie pas son œuvre de recueil de proverbes, mais de « dittié » (aux vers 389 et 700). Les distiques seraient-ils par conséquent des dits ?

Dans son ouvrage *Le dit et sa technique littéraire*¹¹⁷, Monique Léonard met l'accent sur la diversité des dits : il est impossible de donner une définition brève et précise de ce qu'est ce genre car il regroupe un nombre de formes incalculable. Cependant elle repère des caractéristiques qui reviennent fréquemment dans les dits, et qui s'observent également dans les *Distiques* :

- L'auteur qualifie lui-même son œuvre de « dit » ou de « dittié », et accompagne souvent ce titre d'épithètes valorisantes. Jean Le Fèvre, lui, n'associe jamais d'adjectif au mot « dittié », mais nous avons vu qu'il en employait à plusieurs reprises pour souligner la qualité des préceptes.
- Le dit est écrit en vers.
- Il est bref : la moyenne est de 482 vers, mais un dit peut aller jusqu'à 5000 vers. Le *Chatonnet*, comptant 700 vers, est assez proche de la moyenne.
- Le sujet est généralement moral, l'auteur ayant pour objectif d'inciter le lecteur à amender sa vie. Plus largement, il détient des connaissances dont il veut faire profiter le public. Par conséquent, les verbes tels que « chastier », « enseigner », « monstrier » sont fréquents.
- Dans la plupart des dits l'auteur parle à la première personne et apostrophe le lecteur.

116. Id., « Idiotismes, proverbes et dictons », à la p. 310.

117. Monique Léonard, *Le dit et sa technique littéraire : des origines à 1340*, Paris, 1996.

Tous ces critères apparaissent dans les *Distiques*. La forme de recueil ne fait pas obstacle à la désignation de l'œuvre comme dit, puisque d'autres recueils de proverbes sont également qualifiés de dits, tels que les *Proverbes de bon enseignement* de Nicole Bozon. Cependant, le genre littéraire de l'œuvre de Jean Le Fèvre peut difficilement se différencier de celui des *Disticha* latins. Or les dits ne sont apparus que dans la littérature médiévale. Cela nous oblige donc à nous tourner vers un troisième terme, les sentences.

La sentence a été définie par Élisabeth Schulze-Busacker comme

une phrase exprimant une pensée d'ordre moral surtout, qui est formulée d'une manière dogmatique et dont l'auteur – réel ou fictif – est connu, mais pas forcément nommé. Les composantes essentielles de la sentence sont alors sa visée morale ou normative et sa dépendance d'une source littéraire connue ou supposément connue, donc sa nature de citation.¹¹⁸

Elle se distingue ainsi du proverbe, qui naît « dans le contexte de l'expérience quotidienne, mais [...] se tourne ensuite vers une évaluation morale »¹¹⁹. Bien que la frontière entre les deux soit souple, de nombreuses sentences de l'Antiquité romaine étant ensuite passées au stade du proverbe, il semble plus opportun de conserver le terme de sentences, puisque le nom de Caton reste associé aux *Distiques*. D'ailleurs, s'il est vrai que de nombreux distiques sont passés dans le langage courant de l'époque (du moins dans la littérature), il ne s'agit pas de la totalité de l'œuvre. Notons également que la nature de citation reste présente à travers certaines amplifications de Jean Le Fèvre, telles qu'au vers 289 : « Le sage dit ».

Nous nous trouvons donc face à un recueil de sentences, selon la définition moderne. Il est vrai que Jean Le Fèvre qualifie son œuvre de « dittié » : il fait ainsi un rapprochement, somme toute justifié, avec un genre qui était très répandu à l'époque, et semblable à son ouvrage. Cette confusion ne peut lui être reprochée puisque la définition des *loci communes* est très floue au Moyen Âge, tout comme la distinction des genres littéraires : il serait vain de chercher à définir des barrières nettes pour séparer le genre des œuvres, alors que la notion même de genre est anachronique. Par ailleurs, Jean Le Fèvre désire de toute évidence s'intégrer dans le paysage littéraire de son siècle et trouver un écho parmi le public : il se place dans la lignée des auteurs de dits médiévaux. Le substantif « dit » est alors employé pour qualifier toutes sortes de formes brèves, mais qui ont cependant un caractère plus personnel que ce qu'apporte Jean Le Fèvre dans sa traduction.

118. É. Schulze-Busacker, « Proverbe ou sentence : essai de définition », p. 136.

119. *Ibid.*, p. 139.

L'œuvre de Jean Le Fèvre est donc une traduction littéraire, en ce sens que le traducteur ne se contente pas de transmettre le contenu d'un texte, mais s'attarde également sur la forme. La recherche de rimes riches, la disposition des phrases en décasyllabes, le rythme régulier, tout témoigne de la volonté de l'écrivain de mettre en œuvre ses talents de versificateur afin de fournir un texte agréable à son public. Mais qu'en est-il de son talent de traducteur ?

Chapitre 4

Le traducteur à l'œuvre

4.1 La version latine des *Disticha Catonis*

Quand nous jugeons de la qualité d'une traduction, nous avons tendance à considérer qu'elle est le résultat des seuls talents du traducteur. Mais il ne faut pas oublier de prendre en compte la qualité de la version que celui-ci a utilisée, en particulier lorsqu'il s'agit d'une traduction médiévale : de quand la copie date-t-elle ? Ce texte est-il proche de l'œuvre originale de Caton, ou a-t-il été corrompu par les copistes au fil des siècles ? Dans quelle mesure la qualité de ce texte a-t-elle affecté la traduction de Jean Le Fèvre ?

4.1.1 Le manuscrit latin du traducteur, λ

Il va sans dire que retrouver le manuscrit des *Disticha Catonis* utilisé par Jean Le Fèvre serait d'un grand profit pour notre étude : il constituerait la seule véritable base solide sur laquelle appuyer notre comparaison du *Chatonnet* avec le latin. Cependant, la tradition des *Disticha* est telle que parvenir à identifier avec certitude ce manuscrit en question nécessiterait soit beaucoup de temps, soit beaucoup de chance, si tant est qu'il n'ait pas été détruit. Nous avons donc renoncé à nous lancer dans une telle quête, et désignerons cet hypothétique manuscrit par le sigle λ .

L'édition de Marcus Boas¹ nous a été d'un précieux secours dans nos recherches : s'il nous est impossible d'identifier l'exemplaire même de Jean Le Fèvre, nous pouvons cependant déterminer la famille à laquelle ce manuscrit appartenait. M. Boas divise la tradition des *Disticha Catonis* en trois grandes branches : les *vetustiores*, les *recentiores* et les *recentissimi*. Ces derniers regroupent les manuscrits des XIII^e et XIV^e siècles ; ce sont leurs leçons qui sont les plus proches de la version de Jean Le Fèvre. Mal-

1. M. Boas et H. J. Botschuyver, *Disticha Catonis*.

heureusement aucun des manuscrits recensés par M. Boas ne possède toutes les leçons correspondant à celui de notre traducteur.

La famille des *recentissimi* présente des variantes particulières qui la distinguent nettement des familles plus anciennes, dont voici quelques exemples² :

I,13	Boas	<i>Spem tibi promissi certam promittere noli.</i>
	<i>Recentissimi</i>	Rem tibi promissam certam promittere noli.
I,21	Boas	<i>Infantem nudum cum te Natura crearit.</i>
	<i>Recentissimi</i>	<i>Infantem nudum cum te Natura creavit.</i>
Préf. II,b	Boas	<i>Lucanum quaeres, qui Martis proelia dixit.</i>
	<i>Recentissimi</i>	<i>Lucanum queras, qui Martis prelia dixit.</i>
II,20	Boas	<i>Exigua est tribuenda fides qui multa locuntur.</i>
	<i>Recentissimi</i>	<i>Exigua est tribuenda fides quia multi multa loquuntur.</i>
IV,24	Boas	<i>Morbi causa mali est homini quæcumque voluptas.</i>
	<i>Recentissimi</i>	<i>Morbi causa mali namque est quecumque voluptas.</i>
III,1	Boas	Le distique est placé après la préface du livre III.
	<i>Recentissimi</i>	Le distique est inséré entre les deux premiers et les deux derniers vers de la préface.

C'est en confrontant ces variantes avec la traduction de Jean Le Fèvre que nous avons pu déterminer la famille de λ . La traduction du distique I,13 par exemple, semble se rapprocher de la leçon des *recentissimi* :

Ne promet pas la chose à toi promise (v. 137)

Ces divergences nous interdisent donc de prendre comme point de comparaison le texte de référence édité par M. Boas. L'éditeur a en effet tenté de reconstituer une version des *Disticha* proche de celle de Caton, qui s'était fortement corrompue au fil du temps, au point de fausser parfois la grammaire ou la métrique. Nous nous référerons donc essentiellement aux leçons des *recentissimi* dans notre analyse des erreurs de traduction.

Par conséquent, nous avons choisi de conserver la version latine de notre manuscrit de base dans notre édition. Le texte est en effet proche des *recentissimi*, et permet de donner un exemple de ce que pouvaient être les *Disticha Catonis* à la fin du Moyen

2. Les variantes citées sont caractéristiques de manuscrits *recentissimi* mais n'apparaissent pas nécessairement dans tous les exemplaires de cette famille.

Âge. Nous avons toutefois corrigé certains passages à partir d'un manuscrit de contrôle, Berne Burgerbibliothek 473 (D), lorsque la traduction française semblait être plus proche des leçons de ce manuscrit. Il serait en effet peu pertinent de juger la traduction de Jean Le Fèvre par rapport à un texte qu'il n'a pas utilisé. Voici la liste des principales corrections :

I,22–2 *Qui mortem metuit, **quod** vivit, perdit id ipsum.* (A)

*Qui mortem metuit, **dum** vivit, perdit id ipsum.* (D)

Qui la craint trop, il pert et vie et joie (v. 175)

Il n'y a pas de traces de la proposition *dum vivit* dans la traduction. En revanche, les substantifs « vie et joie » pourraient se rapporter à la relative *quod vivit*. C'est ce que suggère la glose de *f*, dont s'est sans doute inspiré Jean Le Fèvre : [*perdit id ipsum quod vivit*] *id est gaudia vite humane.* (f. 23v)

I,38–1 ***Quem** superare potes, interdum vince ferendo.* (A)

***Cum** superare potes, interdum vince ferendo.* (D)

Et quant aucun peus vaincre et surmonter (v. 237)

Le vers français traduit beaucoup plus fidèlement la proposition temporelle de D que la relative de A.

II,3–2 ***Dum** mortem metuis, **amittis** gaudia vite.* (A)

***Qui** mortem metuit, **amittit** gaudia vite.* (D)

Qui trop la craint, il n'en eschape mie,

Et si y pert les joies de sa vie. (v. 275–276)

Il ne serait pas impossible que Jean Le Fèvre ait choisi de lui-même de passer de la deuxième personne à la troisième, mais puisqu'il existe une variante qui présente cette formulation même, il est plus vraisemblable que ce soit celle-ci que comportait le manuscrit λ .

III,9–1 *Cum tibi divitie **superant** in fine senecte* (A)

*Cum tibi divitie **superent** in fine senecte* (D)

Et s'en ta fin, quant vendras en viellesce

Tu habondes d'avoir et de richesce (v. 429–430)

La confusion entre l'indicatif et le subjonctif est fréquente dans les manuscrits *recentissimi*. Soit λ avait une leçon correcte, soit Jean Le Fèvre a traduit la phrase en fonction du sens logique et non de la grammaire.

- IV,9–1 *Quod tibi suspectum et confestum, discute quid sit.* (A)
 Quod tibi suspectum est, confestim discute quid sit. (D)
 Et se tu sens chose souspeçonneuse,
 Discuter dois qu'elle ne soit hayneuse. (v. 533–534)

Jean Le Fèvre n'ayant pas traduit ce passage, il nous laisse peu d'indices concernant son manuscrit latin. Cependant, puisque le terme *confestum* est un barbarisme que nous n'avons pas relevé dans d'autres manuscrits, nous supposons qu'il s'agit d'une erreur du copiste de A.

- IV,15–1 *Cum tibi vel socium vel fidum queris amicum* (A)
 Cum tibi vel socium vel fidum queras amicum (D)
 Et se tu veulz trouver aucun amy (v. 557)

Nous avons de nouveau ici une erreur de mode du verbe, que Jean Le Fèvre ne reproduit pas.

- IV,32–2 *Alterius specta ne sis discrimine peior.* (A)
 Alterius specta quo sis discrimine peior. (D)
 Considere tes fautes une et une :
 Pourquoi tu es, ne pour quelle occaison,
 Pieur d'autrui, qui des biens a foison. (v. 626–628)

La formulation adoptée par Jean Le Fèvre semble plus proche de celle de D. Il est possible que ce soit simplement une amplification de son propre fait, mais nous ne pensons pas qu'il s'agisse d'une coïncidence. Alors que la conjonction *ne* pose la question de savoir si oui ou non le lecteur est pire qu'un autre, *quo* indique que l'auteur, partant du principe que le lecteur se conduit moins bien que les autres, l'incite à examiner les raisons de cette situation ; la traduction de Jean Le Fèvre signifie la même chose.

Restituer l'intégralité du manuscrit λ serait impossible, mais il nous semble que ces quelques hypothèses sont fondées, et qu'elles permettent de rendre justice au traducteur : lorsque la traduction s'éloigne du texte de manuscrit A, il faut d'abord estimer la probabilité que Jean Le Fèvre ait eu cette variante sous les yeux avant de déclarer qu'il n'est pas fidèle au texte latin. De même, lorsque la traduction est erronée, il faut d'abord s'assurer que l'erreur ne vient pas du manuscrit latin.

4.1.2 Les corruptions du manuscrit λ

Les évolutions que subit le texte des *Disticha Catonis* au fil des copies altèrent principalement la métrique : certains mots sont remplacés par un synonyme plus proche

du français, un connecteur logique est ajouté, deux termes sont inversés, etc. Ce sont des modifications qui n'ont finalement que peu d'influence sur le sens du texte. Cependant, des copistes inattentifs ont également introduit des erreurs dont les conséquences se ressentent dans la traduction de Jean Le Fèvre.

Notre traducteur étant certainement plus habitué au latin médiéval qu'au latin classique, il ne s'arrête pas à la moindre graphie erronée : quelle que soit l'orthographe du verbe *dissidet* (I,4) dans λ – on trouve dans les manuscrits du *Chatonnet* *dessidet*, *decidet*, *desidet*, *discidet*, etc. – Jean Le Fèvre l'a reconnu et a su le traduire. De même, il fait peu de cas de l'indicatif *creavit*, qui remplace *crearit* dans les manuscrits à partir du XIII^e (I,21) : loin d'appliquer la grammaire à la lettre, il traduit avec justesse la proposition introduite par *cum* par une subordonnée causale.

En revanche, certains passages semblent obscurs au traducteur, qui choisit de les omettre. Ainsi la fin du distique I,33 n'est pas traduite fidèlement, seul *laboras* est transféré dans un ajout :

Cum dubia incertis versetur vita periculis,
Pro lucro tibi pone diem quicumque laboras. (Boas : ... *diem quicumque*
Ceste vie nous est moult perilleuse, *sequetur.*)
 En tous estas nuisant et semilleuse.
 Pour gäignier dois employer le jour
 En laborant sans faire lonc sejour. (v. 217–220)

De même, le distique I,22 a sans doute posé problème au traducteur. Il est difficile de déterminer quelle était exactement la leçon de λ , mais nous supposons que si Jean Le Fèvre avait connu la phrase originale, sa traduction aurait été plus fidèle. La présence du pronom *tibi*, caractéristique dans les *recentissimi*, à la place de *tu*, obscurcit la phrase. Par ailleurs, dans certains manuscrits comme Toulouse 822, *sic* est remplacé par *sit* ; peut-être ces changements ont-ils désorienté le traducteur.

Quod vile est, carum, quod carum, vile putato.
Sic tibi nec cupidus nec avarus nosceris ulli.
 Ce qui est vil ay veü chier tenir,
 Et le cher tempz à vilté revenir.
 Pren y garde sans estre vicieux
 Ne convoiteux ne avaricieux. (v. 201–204)

Outre ces difficultés qui sont savamment éludées par le traducteur, quelques erreurs se sont glissées à des endroits-clés. Même s'il soupçonne quelque altération du manuscrit, Jean Le Fèvre n'a pas les moyens de localiser exactement ces erreurs, et

encore moins de les corriger. S'il avait pris l'initiative de confronter différentes copies des *Disticha*, ce qui est peu probable, il y aurait sans doute trouvé les mêmes erreurs.

Il résulte donc de ces corruptions quelques maladresses de traduction. Certaines n'ont qu'une faible conséquence. Ainsi la graphie *sensu* au lieu de *censu* au distique III,11 n'aboutit qu'à une amplification, comme celles que fait habituellement Jean Le Fèvre : à l'indigence purement matérielle, le traducteur ajoute la déficience intellectuelle.

En revanche, les deux principales altérations de λ entraînent de gros contresens. Au distique II,23, l'adjectif original était *pravos*, selon M. Boas, puis a pu être remplacé par *indignos*, qui a perdu son préfixe ; la phrase n'a donc plus aucun sens, et Jean Le Fèvre ne peut la traduire fidèlement sans écrire une ineptie. Cette erreur affecte également la deuxième partie du distique : considérant que le latin est en partie erroné, le traducteur se permet de s'en éloigner afin d'écrire ce que lui inspirent les mots qu'il comprend.

Successus dignos noli tu ferre moleste :
Indulget Fortuna malis ut ledere possit.

Quant il te vient desplaisir ou orage,
Paciemment le porte en ton courage.
Fortune trait maint dart et mainte flesche
Aux mal meüz afin qu'elle les blece.

La même situation se reproduit au distique IV,47. Comme le traducteur ne parvient pas à comprendre la construction de la phrase, il ne tient plus compte du texte latin :

Cum tibi sit conjunx, nec res et fama labore,
Vitandum ducas inimicum nomen amici.

Et se femme servant ou espousee
Tiens avec toy dont il soit renommee,
Quant des autres femmes parler orras,
De la toie rappaisier te pourras.

Certes, on pourra reprocher à Jean Le Fèvre de ne pas chercher à rester proche du latin pour les passages non corrompus, mais il faut se rappeler que la fidélité telle que nous la comprenons aujourd'hui n'est pas une exigence fondamentale pour les traducteurs médiévaux, et que Jean Le Fèvre préférait vraisemblablement présenter un texte qui ait du sens pour le lecteur, et qui ne contredise pas la morale.

Pour finir, signalons une erreur de lecture de Jean Le Fèvre, au distique I,9 :

*Cumque mones aliquem nec se velit ipse moneri,
Si tibi sit carus, noli desistere ceptis.*

Quant il te plaist aucun ammonester
D'aler o toy et il veult contrestrester,
Se tu l'aimes, ne te desiste mie
Pour son refus, mais doucement le prie.

Le syntagme « d'aler o toy » n'est pas une amplification, comme on pourrait tout d'abord le penser, mais résulte de la confusion entre *moneri* et *moveri*. Il est intéressant de noter que A. Van Hamel relève la même erreur dans les *Lamentations de Matheolus*, qu'il attribue à une lecture trop rapide :

Beaucoup de ces incorrections sont des inadvertances provenant d'une certaine étourderie, ou du moins de la rapidité avec laquelle le traducteur parcourt souvent le texte latin. [...] Le traducteur a lu peut-être à tort, au vers 866, *moveam* pour *moneam*, puisqu'il écrit « ne te meuves ». ³

Étant donné qu'Adam de Suel avait bien traduit ce passage des *Disticha*, on peut se demander si Jean Le Fèvre a réellement lu trop vite sans se soucier de la traduction d'Adam, ou s'il n'a pas hésité et trouvé que *moveri* était une meilleure solution, préférable du point de vue stylistique puisqu'elle évitait la répétition inutile d'un mot.

La qualité du manuscrit latin a donc des conséquences sur la qualité de la traduction elle-même. S'il est vrai que la plupart des erreurs de Jean Le Fèvre sont dues à ses propres lacunes, comme nous le verrons, d'autres s'expliquent par les altérations que le texte latin a subies, et que le traducteur, malgré les outils qu'il avait à sa disposition, n'a pas su rétablir. Pourtant ces outils, traductions antérieures et gloses, ont parfois influencé Jean Le Fèvre dans son travail d'écriture.

4.2 Les outils de travail de Jean Le Fèvre

À partir des similitudes de vocabulaire, mais aussi de formulation, entre le *Chattonnet* et certaines œuvres traitant des *Disticha Catonis*, il est possible de cerner grossièrement les méthodes de travail de Jean Le Fèvre. Celui-ci a en effet eu recours à différents textes, qui ont pu l'aider à composer sa traduction. Il en cite un dans son prologue, la traduction d'Adam de Suel ; nous verrons que celle de Jean du Chastelet ne lui était pas inconnue non plus. D'autre part, il est très probable que son manuscrit

3. *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce*, p. LXVI.

latin ait contenu des gloses, à partir desquelles le traducteur a pu puiser des exemples de synonymes ou de formulation afin de parfaire à la fois sa compréhension du texte et la mise en vers de sa traduction. Une synthèse de ces différentes influences sur les premiers distiques du livre I se trouve en annexe, p. 409.

4.2.1 Les traductions antérieures : Adam de Suel et Jean du Chastelet

Parmi les traductions médiévales antérieures à celle de Jean Le Fèvre⁴, deux doivent retenir particulièrement notre attention : celle d'Adam de Suel et celle de Jean du Chastelet. E. Ruhe a en effet démontré que Jean Le Fèvre s'était inspiré de ces deux textes⁵. Cependant, s'il est vrai que l'on en trouve des échos dans le *Chatonnet*, leur influence est à relativiser, en particulier celle de la traduction de Jean du Chastelet : rapporté à la longueur du texte, le nombre d'échos est bien inférieur aux passages originaux du traducteur.

L'influence de Jean du Chastelet est moins sensible que celle d'Adam de Suel, notamment si l'on prend en compte le fait que la traduction du second ressemble beaucoup à celle du premier, tant du point de vue de la forme que du choix des mots⁶ : les passages que l'on retrouve dans les trois traductions ont sans doute été copiés par les deux Jean à partir de la traduction d'Adam de Suel. Bien que certaines ressemblances puissent difficilement être considérées comme des coïncidences, elles sont toutefois peu nombreuses, et n'interviennent pas dans les passages difficiles : il s'agit plus d'une réminiscence de vocabulaire ou de tournure de phrase que d'un appui pour la compréhension. Ainsi on en trouve des échos ici et là dans le *Chatonnet* :

B.S. 8	<i>Mundus esto.</i>
Jean du Chastelet	Soies courtois et amiable. (v. 103) Soies souef et debonnaire. (v. 155)
Jean Le Fèvre	Soies courtois, souef et debonnaire. (v. 78)
I,12	<i>Nam nulli tacuisse nocet, nocet esse locutum.</i>
J. du C.	Taire par reson ne puet nuire, Mes trop parler puet mal aduire.
J. Le F.	Car le taire ne peut à nulli nuire,

4. Voir la partie 3.2.1 p 171.

5. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 217–219.

6. *Ibid.*, p. 177–182.

Mais trop parler pourroit homme destruire.

II,26	<i>Fronte capillata post hec occasio calva est.</i>
J. du C.	Tel a le front bien chevelu Qui n'a pas haterel pelu.
J. Le F.	Tel a son chief orendroit chevelu Qui devendra tout chauf et pou pelu.

Certaines similitudes posent question : est-ce par hasard que Jean Le Fèvre traduit tel terme de la même façon que Jean du Chastelet, ou fait rimer ensemble tel couple de mots (par exemple *greignor / seignor* aux vers 87–88 des deux traductions) ? Plus complexe encore, Jean Le Fèvre a-t-il réutilisé des éléments pour les insérer dans des distiques différents ? Le doute est permis, lorsque l'on remarque que le proverbe de la sentence 20 dans la traduction de Jean du Chastelet, « Et qui bien velt cueillir, bien seme » (v. 126), ressemble étrangement à celui du distique IV,23 du *Chatonnet*, « Car le bon fruit vient de bonne semence ». Simple coïncidence ? Jean Le Fèvre n'ayant pas mentionné la traduction de Jean du Chastelet, et encore moins la façon dont il travaillait, nous ne pouvons que soulever les questions sans parvenir à y répondre avec certitude.

On observe que cette influence se fait sentir aux distiques pour lesquels le traducteur n'avait probablement pas besoin d'aller chercher de l'aide pour les comprendre. En effet, les erreurs de l'un ne se trouvent jamais chez l'autre : alors que Jean du Chastelet a correctement compris *altum* au distique IV,33, Jean Le Fèvre le traduit par un adjectif. Au contraire, lorsque Jean du Chastelet commet des erreurs, comme aux distiques IV,6 et IV,41, celles-ci ne sont pas reprises dans le *Chatonnet*. Comment Jean Le Fèvre utilisait-il la traduction de Jean du Chastelet ? Nous pouvons supposer qu'il avait déjà lu l'œuvre de Jean du Chastelet, qu'il la consultait peut-être de temps en temps, mais les similitudes entre les deux textes sont trop peu nombreuses pour affirmer que Jean Le Fèvre ait eu la traduction de Jean du Chastelet sous les yeux au moment de la rédaction de la sienne. Peut-être notre traducteur, en mal d'inspiration pour trouver une formulation qui s'adaptât à son vers, a-t-il de temps en temps été consulter ce qu'avait écrit son prédécesseur, pour quelques strophes précises.

Bien plus visible est l'influence d'Adam de Suel, en particulier pour le livre I, bien que les rapports entre Jean Le Fèvre et la traduction d'Adam soient eux aussi complexes. S'il est certain que notre traducteur s'est inspiré de son prédécesseur, il n'en est pas pour autant dépendant. Nous avons pu observer plus haut que les deux

écrivains avaient une méthode de traduction différente, l'un étant plus porté à s'éloigner du texte latin que l'autre, et que l'intention de Jean Le Fèvre n'était en aucun cas de plagier l'œuvre d'Adam⁷. C'est donc aux endroits où Adam s'est le plus éloigné du texte latin que l'on pourra observer l'originalité de Jean.

L'œuvre de Jean Le Fèvre est imprégnée d'un vocabulaire que l'on trouve déjà chez Adam de Suel. Comme il s'agit de deux traductions d'un même texte, certains échos étaient inévitables, et l'on ne peut reprocher à Jean Le Fèvre d'utiliser les mêmes mots que son prédécesseur pour traduire le vocabulaire courant. Mais la fréquence de ces similitudes est toutefois notable, surtout quand il s'agit d'un vers entier, ou d'une interprétation particulière. Que penser du distique I,33, dans lequel Jean Le Fèvre étoffe la traduction de *vita* par le pronom démonstratif « ceste », exactement comme l'avait fait Adam ?

I,33	<i>Cum dubia incertis versetur vita periculis, Pro lucro tibi pone diem quicumque laboras.</i>
Adam de Suel	Filz, quant tu scez que ceste vie Est en si po d'eure fenie, Beau te soit, se un tout seul jour Puez vivre en ces siecle a ho(u)nour. (v. 302–304)
J. L. F.	Ceste vie nous est moult perilleuse, En tous estas nuisant et semilleuse. Pour gäignier dois employer le jour En laborant sans faire lonc sejour. (v. 217–220)

Certes, la traduction du reste de la strophe diffère, mais le doute est légitime, car d'autres passages sont beaucoup plus clairement influencés par Adam, tels que le distique I,29 :

I,29	<i>Quod vile est, carum, quod carum, vile putato Sit tibi. Nec cupidus nec avarus nosceris ulli.</i>
Adam	La vil chose tien en chierté Et la chiere tien a vilté. Adonc diront les gens entr'eux, Tu n'ez avers ne couvoiteux.
J. Le F.	Ce qui est vil ay veü chier tenir, Et le cher tempz à vilté revenir. Pren y garde sans estre vicieux Ne convoiteux ne avaricieux.

7. Voir la partie 3.2.2.2, p. 181.

Cette habitude de consulter le texte d'Adam conduit parfois Jean Le Fèvre à faire des erreurs qu'il n'aurait sans doute jamais commises s'il avait traduit seul. Ainsi au distique II,8, il néglige de respecter la forme du verbe conjugué *putes* :

II,8	<i>Nolo putas pravos homines peccata lucrari : Temporibus peccata latent et tempore parent.</i>
Adam	Ne cuide pas l'ome estre quite Du pechié dont Dieux le respite, Quar ce qui n'est plëu, pleuv(i)ra ; Qui bien fait, il le trouvera.
J. Le F	Ne cuident pas ceulx qui sont entechiez De mal faire qu'il gäignent leurs pechiez. Par aucun tempz les pechiez se tapissent Puis apperent, et sont qui les punissent.

Ce genre d'erreur reste cependant une exception, et il serait faux de croire que Jean Le Fèvre ne fait que recopier Adam. Car face aux difficultés, les deux traducteurs adoptent des méthodes différentes. Tandis qu'Adam de Suel s'écarte volontiers du texte latin dès que le sens lui semble obscur (comme au distique I,33), Jean Le Fèvre cherche à rester proche de la formulation adoptée par Caton. Dans ces conditions, Adam ne peut constituer une aide efficace pour Jean Le Fèvre. Par ailleurs, il semble que notre traducteur ne compare pas systématiquement ce qu'il écrit avec le texte d'Adam ; si tel était le cas, certaines interprétations erronées auraient pu être évitées. Au distique I,9 par exemple, Jean Le Fèvre confond *moneri* et *moveri*. Un simple coup d'œil à la traduction d'Adam aurait pu éveiller son attention. De même, au distique IV,15, Jean Le Fèvre fait un faux-sens sur l'adjectif verbal *petenda* :

IV,15	<i>Cum tibi vel socium vel fidum queris amicum, Non tibi fortuna hominis sed vita petenda est.</i>
Adam	Ce te vuil je bien enseigner, Quant aucun vues acompagnier, Que ainçois dois estre sœurs, Quels est sa vie et ses èurs.
J. Le F.	Et se tu veulz trouver aucun amy Ou compaignon loyal, parle en amy ; Tu ne dois pas demander la fortune Du preudomme, mais sa vie commune.

Il apparaît ici que la traduction n'est pas influencée par Adam. Ou bien Jean Le Fèvre n'avait pas lu ce passage (qu'il n'en ait pas ressenti le besoin ou qu'il ait eu sous les yeux un manuscrit incomplet), ou bien il observait une certaine défiance envers Adam, considérant à tort que son prédécesseur s'était encore une fois un peu trop éloigné du texte latin.

Quelles que soient les raisons de ses erreurs, Jean Le Fèvre est un traducteur qui ne néglige pas l'aide que peuvent lui apporter les œuvres antérieures, mais il n'en est en aucun cas dépendant. Bien que l'on observe certains choix de mots similaires, voire certaines formulations, il est cependant certain que notre traducteur refuse de recopier sans la comprendre la traduction d'Adam : sa fidélité va avant tout au texte latin.

4.2.2 Les gloses

Le XIII^e siècle, qui est témoin de l'apogée de la glose dans les manuscrits, introduit un nouvel outil que les traducteurs vernaculaires vont pouvoir exploiter avec profit. Qu'elles soient composées de simples remarques lexicales ou de véritables commentaires sur le sens du texte, les gloses permettent à leur lecteur d'acquérir une compréhension du sens littéral du texte, mais aussi de ses sens « cachés », se rapprochant parfois d'une véritable exégèse biblique. Écrins d'un savoir non négligeable, elles sont jugées dignes d'être diffusées en complément du texte original, y compris dans les traductions. J. Ducos remarque en effet que

Dès le XIII^e siècle, les traducteurs français, qu'il s'agisse de Jean de Meung, de Jean d'Antioche ou de Mahieu le Vilain, insèrent la glose, même s'ils affirment un désir de littéarité dans leur prologue.⁸

Les gloses marquent donc les traductions médiévales de leur empreinte, au point d'être parfois traduites comme si elles appartenaient au texte original même.

Il est difficile d'établir avec certitude dans quelles mesures Jean Le Fèvre a eu recours aux gloses pour composer sa traduction. Les ajouts et amplifications sont en effet nombreux, et on ne peut s'empêcher de soupçonner qu'ils aient pour origine un commentaire qui accompagnait le texte latin, d'une part parce que les manuscrits du XIII^e siècle étaient presque toujours glosés et qu'il est tentant d'y jeter un œil lorsque l'on ne maîtrise pas totalement la langue de l'œuvre, et d'autre part parce que la forme

8. J. Ducos, « De la lecture à l'abrégé de la glose : la vulgarisation du savoir universitaire », dans *La transmission des savoirs au Moyen Âge et à la Renaissance*, t. 1, Presses Universitaires de Franche-Comté, 2005, p. 215–230, aux p. 215–216.

des ajouts du traducteur est proche de celle de gloses littérales : il s'agit majoritairement de réductions synonymiques et de reformulations. Ajoutons à cela que lorsque le français ne suit pas le latin mot à mot, on peut se demander si le traducteur a recomposé lui-même la phrase ou s'il a traduit une glose en lieu et place du texte original.

Notre recherche d'un manuscrit glosé proche de celui de Jean Le Fèvre s'est donc appuyée sur la comparaison des gloses avec les ajouts du traducteur, ses reformulations et ses erreurs.

4.2.2.1 L'*Expositio super Catonem* de Rémi d'Auxerre

Le commentaire le plus répandu au Moyen Âge étant l'*Expositio super Catonem* de Rémi d'Auxerre⁹, une comparaison de la traduction avec ce texte s'imposait. Maître de l'école de Saint-Germain d'Auxerre, Rémi (ca. 861 – ca. 908) s'est consacré à la question de l'enseignement : il rénova les écoles de Reims à la demande de l'archevêque Foulque, qui le fit appeler en 893, et rédigea une vingtaine de commentaires, tant sur la Bible que sur des textes scolaires (Donat, Boèce, Juvénal, ...), qui connurent un grand succès pendant tout le Moyen Âge¹⁰. On retrouve cette culture encyclopédique à travers les nombreuses allusions et citations insérées dans l'*Expositio super Catonem* : bien que Caton soit païen, Rémi parvient à faire un lien entre les distiques et les textes sacrés. Une des versions les plus complètes de cette *Expositio* qui nous sont parvenues est contenue dans le ms. 403 de la Bürgerbibliothek de Berne, dont les extraits sont cités à maintes reprises dans l'édition de M. Boas. Cependant, nous n'avons pas immédiatement trouvé dans les passages édités de ressemblance marquante avec la traduction de Jean Le Fèvre. Il s'avère en réalité que les similitudes entre le *Chatonnet* et les gloses sont à rechercher au niveau du vocabulaire plus que des amplifications ou des erreurs d'interprétation. En effet, lorsque Jean Le Fèvre traduit un mot latin par un terme français de racine différente, l'origine de ce changement se trouve parfois dans les gloses lexicales. À l'instar de E. Ruhe, nous avons choisi de poursuivre notre étude comparative à partir de l'incunable coté *f* dans la liste des témoins des *Disticha Catonis* établie par M. Boas : *Cato cum commento « summi deus largitor premii »*,

9. Il n'existe à ce jour aucune édition critique complète de ce texte. Augusto Mancini en a publié des extraits à partir du ms. Lucques, Bibliotheca statale, 1433 (Augusto Mancini, « Un commento ignoto di Remy d'Auxerre ai *Disticha Catonis* », *Rendiconti della Reale Accademia dei Lincei*, IX (1902), p. 175–198), de même que Max Manitius, à partir du ms. Rouen, Bibliothèque municipale, 1470 (M. Manitius, « Remigiusscholien », *Münchener Museum für Philologie des Mittelalters und der Renaissance*, II (1913), p. 79–113, et que Maria de Marco, à partir du ms. Vatican, Reg. lat. 1560 (Maria de Marco, « Una nuova redazione del commento di Remigio d'Auxerre ai *Dicta Catonis* », *Aevum*, 26 (1952), p. 466–467). M. Boas a quant à lui inséré des extraits de gloses provenant de différents manuscrits dans son édition des *Disticha Catonis* (M. Boas et H. J. Botschuyver, *Disticha Catonis*).

10. C. Jeudy, « L'œuvre de Rémi d'Auxerre : état de la question », à la p. 373.

Paris, Ulrich Gering, ca. 1480.

4.2.2.2 Les caractéristiques des gloses de l'incunable *f*

Tout comme celles du ms. Berne, 403, les gloses de l'incunable *f* sont extrêmement prolixes. En revanche, les typographes ont abandonné la disposition marginale et interlinéaire que l'on rencontre dans la plupart des manuscrits : pour chaque sentence et chaque distique, ainsi que pour les deux parties de l'*Epistula*, le texte original écrit en gros caractères est suivi d'un paragraphe de gloses, qui reprennent les différents termes latins et les expliquent ; les exigences de mise en page de l'imprimerie sont sans doute à l'origine de ce changement, qui apporte du reste une meilleure lisibilité. Nous ne pouvons pas juger de la fidélité de cette glose à l'*Expositio* de Rémi d'Auxerre, mais il est certain qu'elle a été remaniée ; des éléments ont été ajoutés, et d'autres sans doute supprimés, volontairement ou non. Les commentaires sont parfois incohérents, se répètent ou se contredisent, et laissent ainsi entrevoir l'intervention de différentes mains. Citons par exemple la glose du distique IV,42, f. 69, qui commente le terme *officiperdi*¹¹ :

[ne nomen subeas quod dicitur officiperdi] id est officium perditum, et est nomen indeclinabile omnis generis et potest adjungi cuilibet casui. Et est officiperdi qui non remunerat sibi servientem vel qui perdit operam vel officium quia pro illis nullam consequatur remunerationem.

Le terme fait l'objet de trois définitions consécutives, que nous avons soulignées, dont deux sont fautives. *Officiperdus* étant un hapax¹², il est normal que les commentateurs se soient interrogés sur sa signification, et rien ne nous permet de déterminer si la troisième définition a été ajoutée par une main différente de celle qui a écrit la deuxième définition, qui est correcte : le glossateur s'est peut-être contenté d'émettre des hypothèses. En revanche, cette deuxième phrase s'accorde mal avec la première ; il est probable qu'elle n'ait pas été écrite au même moment. Un autre exemple de superposition de gloses apparaît au distique II,13, à propos de l'adjectif *invidus* : une interprétation erronée a été complétée par l'interprétation correcte. On aboutit alors à des gloses contradictoires qui peuvent induire le traducteur en erreur.

11. Lorsque nous citons les gloses, nous reproduisons les crochets droits tels qu'ils apparaissent dans l'incunable *f*. Nous avons en revanche modernisé la ponctuation.

12. *Thesaurus linguæ latinæ*, t. IX, Leipzig : B.G. Teubner, 1968, col. 518. Le terme a été réutilisé par Bonvesin da la Riva dans les *Carmina de Mensibus*, au XIII^e siècle (Georg Goetz, *Corpus glossariorum latinorum. Placidus liber glossarum : glossaria reliqua*, t. V, Leipzig : B. G. Teubner, 1894, p. 606, 28), et apparaît également dans la *Glossæ Scaliger* (*Id*, p. 622, 1), mais il semble qu'il n'existe pas d'autre occurrence dans la littérature antique tardive.

La typologie des gloses de l'incunable *f* est variée et regroupe des propos concernant des domaines parfois très éloignés les uns des autres. On observe tout d'abord des gloses lexicales, courtes ou plus développées (par exemple : [*maxime*] *id est precipue*, f. 4v, ou *Troco lude. Id est joco simplici qui nullam gerit infamiam sive damnum. Et est trocus liquum volubile et rotundum, quod pueri percutientes scuticis et girum huc et illuc voluunt*, f. 12) et grammaticales, qui reviennent sur des points de conjugaison ou explicitent des constructions complexes :

- [*Fore*] *id est me futurum esse*. (f. 4v)
- *Cum animadverterem [...] Et nota quod animadverto, -tis, duas significationes quia animadvertor, -ris, prout est deponens, idem est quod punio, punis*. (f. 4)
- À propos du distique I,16 (*Multorum cum facta senex et dicta recenses*) :
Construe sic : [cum tu senex] id est existens in senili etate. ... (f. 21v)

La structure de l'œuvre est rapidement analysée (par exemple pour la deuxième phrase de l'*Epistula* : *Hic incipit secunda pars huius prohemii in qua filium suum alloquitur...*, f. 5). On trouve également des commentaires plus scolastiques (les deux exemples suivants sont tirés de l'*Epistula*) :

- [*errare*] ... *Et notandum est quod aliud est errare in via morum et fidei. In via morum erant illi qui quanque vitiis inherent. Extra via morum errant illi qui semper vitiis inherent. Potest ergo dici quod pagani errant extra fidem catholicam, christiani vero peccantes in fide catholica*. (f. 4v)
- [*componas*] *id est similiter ponas, quia quattuor virtutes cardinales sunt : justitia, prudentia, fortitudo, temperantia. Sunt sorores talis nature quia nunquam se deserunt et qui habet unam habet relinquant*. (f. 5)

Les allusions sont explicitées, avec plus ou moins de justesse. Cependant ces interprétations ne se retrouvent pas dans la traduction de Jean Le Fèvre :

IV,10 *Cum te detineat Veneris dampnosa voluptas,
Indulgere gule noli, que ventris amica est.*

Se tenus es du pechié de luxure,
Dont le delit est dommable usure,
Ne donne pas à ta gueule viande
Pour ton ventre servir qui le demande. (v. 537–540)

Glose *Gula est amica ventris, genitalia enim et venter sunt vicini*. (f. 58v)

Les citations d'auteurs, chrétiens comme païens, sont nombreuses : Horace, Lucain, Juvénal, mais aussi saint Grégoire, saint Bernard (ce qui nous apporte la preuve, si besoin en était, que les gloses de *f* ne sont pas toutes de la main de Rémi d'Auxerre), et surtout Salomon, dont les proverbes sont très souvent invoqués. Néanmoins, si les

gloses lexicales et grammaticales restent généralement proches du texte original, les commentaires ont tendance à s'en écarter, et ne sont pas toujours pertinents : le glossateur se perd en digressions, ou bien opère un rapprochement entre les *Disticha* et une autre citation fondé sur un mot identique, alors que la citation n'illustre en aucune manière le distique. On trouve ce phénomène au distique IV,36 :

IV,36 *Est jactura gravis que sunt amictere dampnis.*
 Sunt quedam que ferre decet pacienter amicum.

Glose *Unde in psalmo : in populo gravi laudabo te (f. 67)*

4.2.2.3 La réutilisation des gloses chez Jean Le Fèvre

Contrairement à ce que l'on peut observer dans le *Thedolet* ou la *Vieille*, le recours aux gloses dans la traduction des *Disticha Catonis* est relativement restreint. Dans sa thèse de doctorat, M.-M. Huchet analyse les différents procédés utilisés par Jean Le Fèvre pour insérer les gloses¹³ ; cette analyse n'a pas lieu d'être reproduite ici, puisque le phénomène d'insertion de gloses a beaucoup moins d'ampleur dans le *Chatonnet*.

En comparant la teneur et la forme des deux textes, nous pouvons expliquer cette différence par le fait que les *Disticha Catonis* ne forment pas une œuvre aussi complexes que le *De Vetula*. Alors que le traité de Richard de Fournival aborde de nombreux sujets scientifiques de manière souvent allusive, les *Disticha* restent à la portée de tous en formulant des préceptes déjà répandus dans la société, au III^e comme au XIV^e siècle. Une autre raison vient de la forme même des *Distiques* : les deux traductions sont toutes deux en vers, mais le *Chatonnet* respecte également la forme des quatrains, chacun correspondant à un distique. Si la traduction « fidèle » du latin suffit rarement à constituer seule la strophe, l'insertion d'une glose telle qu'on peut en trouver dans la *Vieille*, soit introduite par un marqueur (« c'est assavoir que »), soit juxtaposée à la traduction (par exemple aux v. 1755–1761 : « Adonc les viellars des citez, / pour le bien commun excitez, / enfans ingenieus queroient / et es gynaises les mectoient / – les gynaises sont grans maisons / ou les enfans en leurs saisons / estoient menez pour aprandre.¹⁴ ») devient difficile, par manque de place. Par ailleurs, la conjonction de coordination « car », souvent employée pour insérer une glose dans la traduction de la *Vieille*¹⁵, n'a pas exactement le même rôle dans le *Chatonnet* : la plupart du temps, lorsqu'il n'a pas son correspondant en latin, il sert à expliciter un lien causal entre deux

13. M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 65–71.

14. L'italique signale la traduction de la glose.

15. Ead., *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 67–68.

propositions, qui était implicite en latin¹⁶, et lorsqu'il introduit un passage éloigné du texte original, ce passage ne correspond pas aux gloses de l'incunable *f*.

Toutefois, on ne peut nier que Jean Le Fèvre ait eu recours à un manuscrit glosé pour composer sa traduction : les similitudes sont trop nombreuses. Mais contrairement à leur destination première, les gloses ne servent pas à comprendre le texte mais à le formuler. Les gloses de l'incunable *f* ne proposent pas elles-mêmes de traduction en français pour les termes les plus compliqués, contrairement à celles de la *Vetula* (*pyramidales* (I, v. 266) est glosé ainsi : *instrumentum ad capiendum aves factum de panno quod potest dici tonela in gallico*¹⁷). Cependant, l'influence des gloses se fait sentir à travers l'étymologie des mots employés, et parfois même la formulation. Bien que l'on ne puisse jamais être certain que le traducteur n'aurait pas employé le même mot s'il n'avait pas eu recours aux gloses, le nombre d'occurrences exclut la plausibilité d'une simple coïncidence.

Ainsi les passages suivants auraient peut-être été traduits de la même manière sans l'aide des gloses :

I,1–2	<i>Hic tibi precipue sit pura mente colendus.</i>
Trad.	Ton couraige dois fichier et ta cure À lui amer de ta pensee pure. (v. 91–92)
Glose	<i>[sit colendus] id est amandus et honorandus.</i> (f. 14v)
I,16–1	<i>Multorum cum facta senex et dicta recenses</i>
Trad.	Des fais d'autrui dois jugier comme sage. Se tu juges les gens en ta viellesce... (v. 150–151)
Glose	<i>[recenses] id est judicas, commemoras et narras.</i> (f. 21v)

En revanche, certains passages sont indubitablement inspirés de la glose : la traduction de la sentence *Aleas fuge* par l'expression « fui les jeux damajables » (v. 83) correspond à la glose *[aleas fuge] id est omnem ludum damnosum ubi pecunia perditur* (f. 12), tandis que la mention du « cuer » au vers 425, « Note en ton cuer et met dedens tes tables », semble influencée par la glose *notato, id est scribe tabulis cordis tui* (f. 47v), le texte latin original n'évoquant que les « tables » (*Quod tibi sors dederit tabulis suprema notato*, III,8–1). Le distique I,27 est l'un des exemples les plus éloquents de la présence des gloses à l'intérieur de la traduction :

16. voir la partie 4.3.2.1, p. 235.

17. BNF, ms. lat. 8256, fol. 99r. Cité par M.-M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 70, note 222.

I,27–1	<i>Noli homines blando nimium sermone probare</i>
Trad.	Ne loe homme <u>pour sa douce parole</u> : <u>Par beau parler te deçoit et afole</u> (v. 193–194)
Glose	<i>Blando sermone, id est propter sermonem blandum eorum, quia ipsi nimium per blandos sermones decipiunt credulos.</i> (f. 26)

Les gloses ainsi exploitées par Jean Le Fèvre apparaissent de manière très discrète dans la traduction. Peut-être la forme restreinte de la strophe l'empêche-t-elle de les introduire par des marqueurs bien visibles, mais il est également probable que le traducteur juge inutile de signaler ces passages, qui n'auraient pour effet que de briser le rythme des commandements. Puisque les gloses réemployées par Jean Le Fèvre n'ont pas pour objectif d'aider le lecteur à comprendre les quatrains, mais sont plutôt conçues comme une alternative à la formulation latine originale, elles n'ont pas lieu d'être mises en exergue dans le texte final. Les gloses des *Disticha Catonis* sont un outil pour le traducteur uniquement ; comme toute aide utilisée pour un état préparatoire de l'œuvre, elles sont gommées lorsque celle-ci atteint sa forme finale.

Nous pouvons distinguer deux types de gloses à l'intérieur du *Chatonnet*, celles qui s'ajoutent au texte original, et celles qui le remplacent. La première catégorie semble la moins fréquente. Ce genre de gloses est utilisé par Jean Le Fèvre lorsque la simple traduction du distique ne suffit pas à former quatre décasyllabes : il insère alors ce que nous appelons des ajouts¹⁸. Ces ajouts restant proches des propos de Caton, ils sont généralement constitués d'une explication qui justifie la raison du commandement de Caton, ou bien d'une reformulation de ce commandement. Dans les deux cas, les gloses peuvent apporter la matière nécessaire au traducteur pour achever sa strophe. Le quatrain suivant, par exemple, est comblé grâce aux termes fournis par la glose :

IV,16–2	<i>Quid tibi divicie prosunt si pauper habondas ?</i>
Trad.	Que te vaudroit, se tu estoies riche Et en ton cuer povrë, aver et chiche ? (v. 563–564)
Glose	<i>[pauper] id est cupidus et avarus</i> (f. 60v)

Malgré la récurrence des ajouts extérieurs au texte original dans la traduction, les gloses sont cependant peu exploitées pour composer ceux-ci. En revanche, il n'est pas rare que Jean Le Fèvre choisisse de traduire un terme de la glose à la place de celui utilisé par Caton, voire s'inspire de la glose pour reformuler certains passages. Nous avons cité plus haut les exemples des distiques I,1 et I,16, dans lesquels le traducteur

18. Voir la partie 4.4.2.3, p. 275.

a choisi un mot de même racine que celui employé dans la glose pour traduire le terme original. Les distiques I,2 et I,4 reproduisent ce phénomène à l'échelle du vers :

I,2-1	<i>Plus vigila semper, ne sompno deditus esto</i>
Trad.	Veiller est bon, dormir fait les gens nices (v. 93)
Glose	<i>longa enim quies facit hominem segnem et pigrum</i> (f. 16)
I,4-2	<i>Conveniet nulli qui secum dessidet ipse.</i>
Trad.	Homs qui souvent soy meïsmes discorde Avec autrui ne peut avoir concorde. (v. 103-104)
Glose	<i>Qui enim discordat secum non potest convenire alii.</i> (f. 17)

Il faut cependant souligner que ce genre d'exemple est rare dans le *Chatonnet*. Lorsque reformulation et insertion de glose sont combinées, il s'agit souvent du remplacement d'un terme latin par la traduction de sa glose, placé à l'intérieur d'une phrase réorganisée par Jean Le Fèvre lui-même, sans que la formulation de la glose ait influencé ce remaniement. On ne peut donc pas accuser le *Chatonnet* d'être une traduction de la glose plus que des *Disticha*.

La comparaison du texte de Jean Le Fèvre avec celui des gloses nous aide à comprendre l'emploi que le traducteur faisait de celles-ci. Loin d'être une aide indispensable à la lecture, ces gloses ne sont pas exploitées autant qu'elles le pourraient. Il faut noter tout d'abord que la plupart des gloses traduites que l'on trouve dans le *Chatonnet* sont des synonymes de termes que Jean Le Fèvre connaissait probablement (*colendus, recensens, aleas, etc.*). Dans certains cas, elle sont toutefois utiles au traducteur pour bien interpréter les termes latins, en particulier lorsqu'ils sont spécifiques à la civilisation romaine. La traduction de *forum* illustre parfaitement cette situation :

B.S. 5	<i>Foro te para.</i>
Trad.	Aourne toy aux marchiez et aux plais. (v. 57)
Glose	<i>Nota quod duplex est forum, scilicet causale ubi tractantur cause et venale ubi venantur merces.</i> (f. 7)

Ce passage semble indiquer que Jean Le Fèvre n'était pas particulièrement familier de la civilisation romaine. S'il avait déjà rencontré le terme, il aurait pu choisir de le traduire dans le sens qu'il connaissait, ou mieux, trouver une formulation qui réunisse les deux en tant que place publique (car après tout, l'endroit exact, marché ou tribunal, importe peu à Caton : le *forum* désigne l'extérieur, par opposition au cadre

intime de sa demeure ou de celle de ses proches). Or sa dépendance à la glose dans ce passage met en exergue son embarras face à un vocabulaire trop spécifique, pour lequel il s'en remet aux commentateurs.

Cette confiance dans les gloses n'apporte pas toujours un résultat satisfaisant, la compréhension des commentateurs étant elle aussi incertaine. Il faut ajouter également que la qualité des gloses dépend de la qualité des copies et des interventions des copistes. Nous ne pouvons pas déterminer dans quelles mesures le manuscrit utilisé par Jean Le Fèvre était proche de *f*, mais il est probable que les caractéristiques de *h* ne soient pas isolées. Par conséquent il est possible que des gloses contradictoires aient obscurci le sens de certains distiques, alors que Jean Le Fèvre les aurait peut-être compris autrement. Bien plus, les erreurs des commentateurs ont souvent été reproduites par le traducteur. C'est ainsi que s'explique les contresens aux distiques II,13¹⁹ et III,4 :

II,13	<i>Invidiam nimio cultu vitare memento.</i>
Trad.	Du bien d'autri ne soies envieux (v. 313)
Glose	<i>[memento vitare] id est ne sis invidus.</i> (f. 47)
III,4-2	<i>Simplicitas veri fama est, fraus ficta loquendi.</i>
Trad.	Car en parlant est simplece fraudeuse Et le flateur a langue venimeuse. (v. 411–412)
Glose	<i>[simplicitas] inquam talis est fraus id est fraudulenta quasi diceret illi qui fingunt se esse simplices loquendo sunt fraudulentis.</i> (f. 46–46v)

La glose permet donc au traducteur de mieux comprendre le texte, mais elle peut également lui être préjudiciable lorsque les commentateurs eux-mêmes commettent des erreurs. Néanmoins, ces erreurs sont moins nombreuses que celles que l'on trouve chez Jean Le Fèvre. Or, un grand nombre de contresens auraient pu être évités si le traducteur avait été plus fidèle aux gloses : le distique I,9, où Jean Le Fèvre lit *moveri* est glosé ainsi par les commentateurs : *id est castigari* (f. 19). Cette mention aurait dû l'inciter à revoir sa traduction. De même, la définition d'*altum* au distique IV,33, *in mare profundo* (f. 66v), aurait pu lui être utile. On pourra objecter que ces mots étant courants (*altum* ayant été confondu avec l'adjectif *altus*), Jean Le Fèvre n'a pas ressenti le besoin de lire la glose correspondante. Mais si tel est le cas, pourquoi y a-t-il eu recours pour traduire des mots simples comme « colendus » (I,1) ou « pauper »

19. La glose du distique II,13 a été rédigée par deux commentateurs différents puisqu'on peut lire quelques lignes plus loin une correction du passage que nous citons : *[memento vitare invidiam] conflata in te ab aliis; nimio cultu, id est propter nimium cultum et apparatus corporis tui, quia nimius cultus incitat alios et incutit ad invidiam.* (f. 47)

(IV,16) ? Et surtout, pourquoi ne l'a-t-il pas utilisée pour comprendre les nombreux passages dont le sens lui échappe ? Au distique IV,42, la glose explique clairement que *officiis* signifie les services qu'on nous rend, et non que nous rendons :

IV,42–1	<i>Gracior officiis quo sis mage carior esto</i>
Trad.	En servant soies gracieux sans fierté (v. 665)
Glose	<i>[Gracior officiis etc] id est fac te esse gratum et memorem benefici accepti a te. (f. 69)</i>

Quant au distique IV,15, il aurait pu être interprété de manière plus juste à l'aide des gloses : la traduction du simple *vita* par « vie commune » ne va pas de soi, et on aurait pu s'attendre à ce que Jean Le Fèvre s'interroge sur la signification de ce terme avec un peu plus d'acuité :

IV,15–2	<i>Non tibi fortuna hominis sed vita petenda est.</i>
Trad.	Tu ne dois pas demander la fortune Du preudomme, mais sa vie commune. (v. 559–560)
Glose	<i>[non est petenda tibi sed vita] id est honestas vite : quasi diceret non debes querere divitias, sed bonos mores, quia si honesto associaris, honestus efficiaris. (f. 60)</i>

Le recours aux gloses n'est donc pas systématique chez Jean Le Fèvre. Du reste, lorsque l'on compare les ajouts dans le texte du *Chatonnet* aux gloses latines, il apparaît que la majorité de ces ajouts n'ont aucun lien avec les gloses. Une analyse rapide de l'*Epistula* permet de s'en rendre compte : dans cet extrait, nous avons mis en gras les rapprochements que l'on peut faire entre les ajouts et la glose²⁰, et nous avons souligné les ajouts qui semblent être de la main de Jean Le Fèvre. Il apparaît clairement que ceux-ci sont plus nombreux :

<i>Cum animadverterem</i>	<u>Certes mon cuer souspiroit de douleur</u>	<i>Id est vertendo in</i>
<i>quam plurimos homines</i>	Quant j'aperçus l'erreur <u>et la folour</u>	<i>animo meo</i> (?)
<i>errare graviter in via morum,</i>	De plusieurs gens qui griefment mesprenoient Contre bons meurs <u>et mal se gouvernoient.</u>	
<i>succurrendum et consulendum</i>	En bonne foy me cuiday travailler	
<i>opinionem eorum fore existimavi,</i>	À secourir et à eulx conseiller	
<i>maxime ut gloriose viverent</i>	<u>Pour amender</u> leur fole oppinion,	<i>[existimavi] id est in corde</i>
<i>et honorem contingerent.</i>	<u>Et meismement en bonne entencion,</u>	<i>meo bonum</i> esse proposui
<i>Nunc te, fili carissime,</i>	Afin qu'en bien et en gloire vesquissent, Et <u>en leur temps</u> à honneur atenissent.	<i>et valde utile cognitavi</i> (?)
	Mon trescher filz, <u>se tu crois ma doctrine,</u>	

20. Les deux premières occurrences, *animo* et *bonum*, sont douteuses, *animo* étant un mot de racine différente de « cuer », et *bonum* étant placé dans une glose correspondant à un passage différent de « bonne foy ».

	<u>Mieux en vaudras : par ceste discipline</u>	<i>[quo pacto] id est quo</i>
<i>docebo quo pacto</i>	T'enseigneray la maniere et l'usage	<i>ordine vel qua ratione.</i>
<i>mores tui animi componas.</i>	Pour ordonner les meurs de ton courage.	<i>[Componas] id est</i>
<i>Igitur mea precepta ita legito</i>	Or lys doncques ce mien commandement,	<i>ordines, adaptes et</i>
<i>ut intelligas.</i>	<u>Au retenir met ton entendement,</u>	<i>informes mores tui animi</i>
<i>Legere enim et non intelligere</i>	Car cilz qui list ne peut guaires <u>aprendre</u>	
<i>negligere est.</i>	Se <u>de bon cuer</u> ne met peine à entendre.	

Par manque de place, nous n'avons sélectionné que les passages pertinents de la glose. Pour donner un exemple plus précis de ce qu'elle peut être, nous reproduisons ici l'ensemble des commentaires s'appliquant à la dernière phrase de l'*Epistula* (f. 4v-5) :

[igitur] illative legatur quandoquidem ita est quod filius meus es et volo te docere, quia percepta patris bona sunt ad filium. [legito] id est colligito vel legito, id est per lectiones discito. [mea precepta] id est mea documenta. [ita] id est tali modo et tali aspectu. [ut intelligas] id est intus legas et retineas, et ad memoriam reducas et noli oblivioni tradere. [legito] dicit quantum ad litteram, ut intelligas quantum ad sensum, quia littera occidit spiritus aut vivificat. Unde Thobias : perimit perversa legentem littera, vivificat spiritualis honor. [Legere] id est lectiones audire, et litteram exterius et corticem. [enim] id est certe. [et non intelligere] id est non intus legere sensus qui latet in littera nec memorie commendare, immo oblivioni sicut pueri. [negligere est] id est audita vilipendere, quia dicit philosophus quod lectio lecta et non intellecta est res neglecta. Unde Paulus : lectionem doctrine noli negligere, sed gratiam que vite est²¹. Quasi diceret : iste est contemptor lectionis qui animum suum ad instructionis docuimentum non applicat. Et qui doctrina contemnit se ipsum decipit et seducit. Dicit Isidorus quod ad virtutes difficile consurgimus, ad vitia vero sine labore dilabimur.

Il est difficile de voir l'influence de cette glose sur la traduction de Jean Le Fèvre : les vers de notre traducteur s'éloignent du texte latin des *Disticha*, mais ne sont pas pour autant plus proches de la glose. Si elle a pu inspirer Jean Le Fèvre, notamment pour insérer le verbe « apprendre » dans sa traduction, son influence n'est qu'indirecte. Il est donc abusif d'appliquer au *Chatonnet* les propos de Geneviève Esnos sur l'incidence des gloses dans la traduction de l'*Ecloga Theoduli* (« Il n'est pas une amplification – juste ou erronée – dont on ne puisse rendre compte ainsi »²²). Comme on peut le voir dans l'*Epistula*, les ajouts sont avant tout des chevilles qui rendent le texte français plus idiomatique, ou bien des réduplication « synonymiques »²³ (« l'erreur et la folour », « qui griefment mesprennoient ... et mal se gouvernoient », etc.), dont une seule est inspirée des gloses. Cela s'explique en grande partie parce que les gloses s'attardent sur les significations qu'introduisent telle

21. Le glossateur fait ici un contresens, auquel s'ajoute une erreur de lecture, la phrase originale étant : « Noli negligere gratiam, quæ in te est. » (1-Tim. 4,14).

22. G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, citée par E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 224.

23. Le terme est peu adapté ici puisque les mots dédoublés ne sont pas synonymes, même s'ils sont proches du point de vue sémantiques.

ou telle idée, plus que sur le sens littéral des mots ; il s'agit presque d'une exégèse. Cette distance entre la glose et le texte est clairement mise en exergue par J. Ducos :

La glose, en tant que telle, relève d'un cadre autre, externe au texte de l'autorité, quoiqu'elle le prolonge. À la différence des autres commentaires, elle s'intéresse au signifié plutôt qu'au signifiant, au sens et aux théories plutôt qu'à la matière linguistique et textuelle.²⁴

En réalité, le traducteur possède assez de ressources pour trouver lui-même les amplifications qui lui sont nécessaires. De plus, ces amplifications doivent s'adapter à la forme versifiée ; autrement dit, le traducteur choisit de les insérer parce qu'il manque un nombre précis de syllabes à son vers, ou un terme qui rimerait avec le vers précédent. Même si les gloses lui proposent différentes possibilités d'amplification, la solution ne s'y trouve pas nécessairement.

Il va de soi que notre analyse perd toute sa valeur si le manuscrit latin de Jean Le Fèvre n'était pas aussi proche de l'incunable *f* que nous le présumons. Il est possible qu'il ait contenu des gloses qui n'apparaissent pas dans *f*, ou bien qu'il n'ait pas été aussi complet. Dans ce cas, on pourrait difficilement reprocher à Jean Le Fèvre de ne pas avoir utilisé les gloses qui auraient pu l'aider.

Il semble donc que Jean Le Fèvre ait survolé les gloses de sorte que leur influence transparait à la fois sur le vocabulaire et, dans une moindre mesure, sur la formulation du *Chatonnet*, mais qu'il ne les ait pas étudiées en vue de parfaire sa compréhension du texte. Considérerait-il qu'il n'avait pas besoin d'aide pour traduire les *Disticha* ? Ou bien avait-il des doutes sur la qualité des gloses, sur l'exactitude de leurs interprétations ? Peut-être était-il simplement peu pointilleux sur la précision de sa traduction : à partir du moment où il pensait avoir compris le sens du texte, il ne cherchait pas à confirmer ses hypothèses en s'appuyant sur la façon dont d'autres lecteurs avaient interprété le passage. Cela expliquerait les erreurs telles que *moveri* au distique I,9, ou *altum* au distique IV,33.

4.2.2.4 Le *Speculum regiminis* de Philippe de Bergame

Puisque nous avons évoqué les gloses des *Disticha Catonis*, un paragraphe consacré au *Speculum regiminis*, ou *Cato moralisatus*, s'imposait. Composé au XIV^e siècle, ce commentaire a été attribué à trois auteurs différents : le nom de Robert d'Envermeuil (Robertus de Euremodio) fait concurrence à celui de Philippe de Bergame, porté par deux hommes distincts. Le premier, Philippus de Pergamo, était prieur à Padoue au milieu du

24. J. Ducos, « De la lecture à l'abrégé de la glose : la vulgarisation du savoir universitaire », à la p. 220.

XIV^e siècle ; on ne dispose que peu d'informations à son propos. Le second est également connu sous le nom de Jacobus Philippus Foresti. Né à Bergame en 1434, il passe la plus grande partie de sa vie au couvent des Ermites de Saint-Augustin, dans cette même ville, et meurt en 1520. Son œuvre majeure est la rédaction d'une Chronique intitulée *Supplément des Chroniques*, qui connut un franc succès malgré les nombreuses erreurs qu'elle contient²⁵.

Le *Speculum regiminis* étant contenu dans le ms. Reims 891, qui a appartenu à l'archevêque Guy de Roye (mort en 1409), il ne peut avoir été composé par Jacobus Philippus Foresti. Barthémély Hauréau parvient à la même conclusion en signalant la présence, dans le ms. Paris, BNF, Latin 14384 entre autres, d'une lettre adressée par Robert d'Envermeuil à Pierre de Saluces (f. 106), dans laquelle il évoque ce commentaire, entrepris à la demande du jeune homme²⁶. B. Hauréau en déduit donc que Philippe de Bergame n'a fait qu'« amplifier le prologue en prose des distiques »²⁷. Or, il semble ignorer que Philippe de Bergame ait eu un homonyme ; et s'il est vrai qu'un des deux auteurs s'est attribué le travail l'autre, c'est en réalité Robert d'Envermeuil qui s'est contenté de compléter l'œuvre du premier Philippe de Bergame. L'épître dédicatoire insérée avant l'*Epistula* vient étayer notre raisonnement :

*Illustris industrie ac grandis benivolencie speculo Francisco, novello genito excelsi et magnifici domini mei singularissimi Francisci de Cararia, Padue, etc., incliti gubernatoris et ducis, devotus et fidelis vester frater Philippus de Pergamo, monasterio Sancte Marie de Vancio, ordinis Sancti Benedicti, etc.*²⁸

Puisque Jacques Philippe Foresti appartenait à l'ordre des Ermites de Saint-Augustin, il ne peut pas être celui qui a rédigé cette épître. D'autre part, la famille Carrare, qui a pris le pouvoir à Padoue au XIV^e, s'est éteinte avant la naissance de Jacques Foresti : il semble que l'enfant dédicataire soit François II de Carrare (1359–1405). Cela signifierait donc que le commentaire date du début des années 1360.

La datation du remaniement de Robert d'Envermeuil est plus difficile à établir puisque l'épître à Pierre de Saluces n'est pas datée. Robert s'y dit moine de Clairvaux et répond à la demande du jeune homme, qui le priait de rédiger un livre sur les préceptes de l'éloquence, en lui proposant à la place un commentaire sur les préceptes moraux

25. David Aurelius Perini, *Bibliographia Augustiniana, cum notis biographicis. Scriptores Itali*, t. II, Biblioteca Agostiniana, Firenze, Tipografia Sordomuti, 1931, p. 77–79. Une bibliographie des éditions de la *Chronique* de Jacques Foresti est disponible sur le site <http://www.corpusetampois.com/che-16-legendedejeandetampes.html> (consulté le 30/10/2011).

26. Barthélemy Hauréau, *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, Paris : C. Klincksieck, 1891, p. 7–8.

27. *Ibid.*, p. 8.

28. Reims, Bib. mun. 615, f. 28.

de Caton, soi-disant de sa composition²⁹ ; il semblerait qu'il n'ait guère eu envie de s'atteler à la rédaction d'un ouvrage entier. Le destinataire, Pierre de Saluces, est sans doute le futur évêque de Mende (? – 1412). Le remaniement serait donc peu postérieur à l'original. La question de savoir ce qui a été ajouté et/ou modifié reste encore à étudier³⁰.

Alors que le *Speculum regiminis* apparaît dans deux manuscrits contenant la traduction de Jean Le Fèvre, on pouvait à bon droit se demander si les deux textes n'étaient pas liés. Cependant, il faut tout de suite exclure l'hypothèse que le manuscrit original du *Chatonnet* ait été accompagné de ce commentaire : issus d'une même branche, les deux manuscrits de Reims ne sont pas situés en haut du *stemma codicum*. C'est donc un copiste *lamba* qui a pris l'initiative d'illustrer le *Speculum* avec la traduction de Jean Le Fèvre.

Une autre question nous intéresse plus particulièrement : Jean Le Fèvre connaissait-il le *Speculum regiminis*? Probablement pas. Tout d'abord, la comparaison des deux textes n'a pas apporté de résultat convaincant. Par ailleurs, il nous semble peu plausible que Jean Le Fèvre se soit intéressé à un manuscrit de la sorte : nous avons vu qu'il n'avait pas exploité toutes les gloses de son manuscrit latin, et qu'il avait en partie négligé les traductions qu'il connaissait, au risque de mal interpréter les distiques. Cela ressemblerait peu à ses méthodes de travail de consulter en outre un commentaire si complexe. Car le *Speculum* est en effet complexe, et très long : 176 feuillets dans le ms. Reims 615, alors que le *Chatonnet* ne s'étend que sur les 4 derniers feuillets, ce que correspond à la longueur de la glose de la première sentence, *Itaque Deo supplica!* Les commentaires sont trop éloignés du texte latin original, et ne répondent pas aux besoins de Jean Le Fèvre. Enfin, et c'est là un argument de poids, il est probable que le *Chatonnet* ait été composé avant le *Speculum regiminis*. À supposer que le *Speculum* ait été écrit le premier, nous estimons que la traduction de Jean Le Fèvre l'a suivi de près, et que le commentaire de Philippe de Bergame n'a pas eu le temps de se diffuser jusque dans les bibliothèques des petits procureurs parisiens.

Jean Le Fèvre a donc à sa disposition des outils, plus ou moins fautifs, dont il fait un usage modéré afin de comprendre l'œuvre de Caton : ces sources influencent principalement son expression. Le tableau 4 placé en annexe, p. 409, donne un aperçu

29. Albert Tougard a édité une traduction de cette épître : Albert Tougard, *Un moraliste d'Envermeu et un jurisconsulte d'Aumale [Pierre Bougler]*, Rouen, 1901, p. 7–8.

30. E. Baehrens évoque ces deux commentaires comme deux textes bien distincts : « Beaucoup moins étendu que celui de Philippe de Bergame, il [le commentaire de Robert d'Envermeuil] se réduit à quelques réflexions morales appliquées à chaque distique. Ces petits chapitres s'achèvent par un *Novus Cato* en vers paraphrasant ceux du Caton. » Emil Baehrens, *Poetæ Latini minores*, réédition, New York : Garland Pub., 1979, p. 13. Nous ignorons si le commentaire de Robert d'Envermeuil s'est effectivement diffusé indépendamment de celui de Philippe de Bergame, et si les deux manuscrits de Reims contiennent ou non le texte de Robert.

synthétique de la fréquence et de la diversité des influences extérieures dans la traduction du livre I.

Bien qu'il soit important de comprendre le texte que l'on désire traduire, le travail de traduction ne s'y limite pas : il s'agit également de le reformuler dans la langue-cible de manière idiomatique. Nous allons donc analyser dans quelle mesure la langue latine influence les formulations de Jean Le Fèvre.

4.3 La langue du traducteur

4.3.1 Le vocabulaire

Caton s'exprime dans une langue simple, avec un vocabulaire courant, pour évoquer des situations que l'on pourrait qualifier d'universelles, si bien qu'un homme du XIV^e siècle est capable de se représenter les scènes décrites sans trop de difficulté. La tâche de Jean Le Fèvre était donc beaucoup moins complexe que celle des traducteurs de Jules César ou de Végèce. Les différences culturelles étant moindres, il ne lui a pas été nécessaire de recourir au néologisme. Quant aux « gloses lexicales » du traducteur, elles sont très peu nombreuses et visent avant tout à ajouter des syllabes à la strophe. Seules quelques allusions méritaient une attention plus grande du traducteur.

4.3.1.1 La *transnominatio*

La *transnominatio* à base mythologique est une figure de rhétorique qui consiste à désigner du nom des dieux les attributs qui leur sont associés, sur le modèle de la métonymie. Dans le cas des *Disticha Catonis*, il s'agit plus particulièrement de vices : Vénus désigne la luxure et Bacchus l'ivresse. Ces associations, logiques pour les lecteurs romains, l'étaient beaucoup moins à l'époque de Jean Le Fèvre. Notre traducteur choisit donc tout simplement de les omettre en remplaçant le référent par le référé :

IV,10–1 *Cum te detineat Veneris dampnosa voluptas*

Se tenus es du pechié de luxure (v. 537)

IV,30–1 *Cum Venere et Bacho lis est, sed juncta voluptas*

Luxure et vin esmeuvent la tençon (v. 617)

Les transnominations sont les seules explicitations culturelles que fait Jean Le Fèvre. C'est d'ailleurs un procédé fréquent au Moyen Âge : Claude Buridant relève que le traduc-

teur de l'*Histoire de France de Charlemagne à Philippe Auguste* évite lui aussi de garder les noms de Bacchus, Lyaeus, Thétis, pour désigner le vin, l'eau, le blé³¹.

D'autre part, Jean Le Fèvre ne rétablit pas le nom de Janus au distique II,27, mais se contente de traduire ce qui le caractérise :

Ensuy le dieu et te met en sa garde,
Qui d'une part et de l'autre regarde. (v. 371–372)

Même si Caton ne nomme pas explicitement ce dieu, la plupart des manuscrits glosés des *Disticha* signalent qu'il s'agit de Janus. Jean Le Fèvre ne l'ignorait sans doute pas. A-t-il considéré que le dieu serait reconnu de ses lecteurs, ou a-t-il sacrifié l'explicitation en raison de la brièveté de la strophe ?

En ce qui concerne la personnification de Fortune, Jean Le Fèvre la conserve telle quelle, aux distiques II,23, IV,3 et IV,39 : l'allégorie n'ayant pas perdu son sens au Moyen Âge, il n'y avait aucune raison de la supprimer.

4.3.1.2 Un vocabulaire peu latinisant

Un choix de vocabulaire adapté

Jean Le Fèvre est un traducteur qui parvient à prendre de la distance par rapport au vocabulaire de son modèle. Nous avons déjà signalé que ce vocabulaire recouvrait des réalités de la vie quotidienne, aisément transposables en moyen français. Le traducteur a donc toutes les ressources lexicales à sa disposition pour traduire de façon correcte le texte latin, et il ne les néglige pas. Les calques maladroits sont peu nombreux, et un même mot latin ayant plusieurs acceptions est généralement traduit par des mots français différents selon le contexte. Prenons quelques exemples :

– *Tempus*

Le mot *tempus* à l'ablatif est le plus souvent traduit par le substantif « tempz », mais à chaque fois dans des expressions différentes :

I,6	<i>Tempore</i>	Selon le tempz
II,3	<i>Tempore in omni</i>	En tous tempz
II,9	<i>Temporibus</i>	Par aucun tempz
II,17	<i>Exiguo [tempore]</i>	En brief tempz
IV,2	<i>Nulla ... tempore</i>	Tant que le tempz te dure

31. C. Buridant, *Les problèmes de traduction du latin en français au XIII^e siècle à partir de l'Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe-Auguste*, Thèse dactylographiée, Lille : Université de Lille III, 1978, t. 1, p. 7.

Il peut également être traduit par une autre expression plus adaptée au contexte :

I,7	<i>Temporibus</i>	Par le cours de sa vie
II,10	<i>Tempore</i>	À la fois

Et lorsque le nom est accompagné de l'adjectif *longus*, Jean Le Fèvre privilégie la traduction de ce dernier :

II,17	<i>Tempore longuo</i>	Longuement
IV,17	<i>Longuo . . . temporis usu</i>	Long usage
IV,37	<i>Tempora longua</i>	Longuement

Il apparaît donc que Jean Le Fèvre étudie la valeur de ces mots avant de leur attribuer une traduction adéquate et non redondante.

– *Crimen*

Crimen est l'un des termes récurrents des *Disticha Catonis* qui possèdent un nombre élevé de traductions. Jean Le Fèvre fait alterner les synonymes, parfois en fonction de la rime, mais pas toujours puisque certaines expressions ne sont pas placées en fin de vers.

I,5	<i>Sine crimine</i>	Sans blame
IV,25	<i>Levitatis crimine</i>	Blasme de ton legier langage
IV,46	<i>Sine crimine</i>	Sans blasme
I,7	<i>Sine crimine</i>	Sans point de villenie
II,19	<i>Crimen (avaricie)</i>	Le pechié (de luxure)
II,21	<i>Nullum crimen vini est</i>	Ce ne fait pas le vin
III,3	<i>Crimen</i>	Le diffame

– *Ledere*

On observe quatre occurrences de ce verbe, à chaque fois traduites par un verbe différent en français :

II,14	<i>Que si non ledit</i>	Se l'envie n'est de bonne nature
II,23	<i>Ut ledere possit</i>	Afin qu'elle les blece
II,24	<i>Ledit</i>	Chose qui te fiere
IV,39	<i>Ledere qui potuit</i>	Tel a neü

Les calques lexicaux

Il arrive néanmoins que certains mots soient toujours traduits de la même manière, en particulier lorsqu'ils n'apparaissent que deux fois, ou lorsqu'ils désignent une chose, concrète ou abstraite, ayant un équivalent direct du latin en français, par exemple *vita / vie*, *corpus / corps*, etc. Le calque est alors le procédé le plus simple pour traduire ce genre de mots. En revanche, le nombre de calques peu appropriés est relativement faible : il s'agit des cas où Jean Le Fèvre choisit d'utiliser un terme dérivé du mot latin alors qu'un autre mot français, plus courant, conviendrait mieux. Ainsi « chose adverse », qui traduit que sunt *adversa* au distique I,18, est une expression peu courante selon le *Corpus de la littérature médiévale des Classiques Garnier*³², puisqu'elle n'apparaît dans aucun texte de ce corpus. Quant au substantif « arbitrage » au distique III,2, il n'y est cité que cinq fois. Il semble être un témoin de la difficulté de Jean Le Fèvre à traduire le vers : ne comprenant pas le latin, le traducteur a tenté de rester proche du lexique dans l'espoir de ne pas trop s'éloigner de l'original. Les verbes « te gouvernes » (IV,3) et « discuter » (IV,9) sont quant à eux plus fréquents en moyen français, mais paraissent très influencés par leurs équivalents latins *gubernes* et *discute*. Quant à l'emploi de « gueule » au distique IV,10, qualifié de terme « plus ou moins vulgaire » dans le DMF, il aurait pu être remplacé par son synonyme « bouche », s'il n'avait été inspiré par la *gula* latine.

La méthode du calque atteint ses limites lorsqu'elle est appliquée pour rendre des mots que le traducteur ne comprend pas. Ainsi *officiperdi*, qui signifie « ingrat », est traduit par l'expression « perdre son office », certes proche visuellement du latin, mais qui fausse le sens du distique.

Les mots savants

Un grand nombre de mots savants sont d'usage courant au XIV^e siècle. Qu'ils désignent des éléments nouveaux ou qu'ils constituent des doublons par rapport au lexique déjà existant, ces mots d'origine latine ont pris leur place dans la littérature médiévale, et ne se limitent pas uniquement aux traductions. Ils peuvent donc être considérés comme une marque de l'étendue du vocabulaire d'un auteur mais ne sont pas forcément la preuve d'une influence trop grande du latin sur la langue d'un traducteur.

En ce qui concerne le texte de Jean Le Fèvre, les mots savants sont présents, mais en nombre limité. On ne relève en effet aucun suffixe en *-ation* ni en *-able*. Les adjectifs latin en *in-* sont peu nombreux mais ne sont jamais rendus par un préfixe semblable : *incerta*, au distique II,4, est traduit par « chose non certaine ». De même au distique I,32, le participe passé *ignotum* est rendu par « ce qui n'est pas cogneü », tournure qui rappelle

32. Site internet <http://www.classiques-garnier.com/numerique/>, consulté le 09/05/2011.

les traductions données par l'*Abavus* aux adjectifs latins en *in-* et que Claude Buridant, reprenant le terme d'E. Llorens, désigne comme « négation syntactique »³³.

Les quelques mots savants utilisés par Jean Le Fèvre, tels que « sapience », « amonester », « prospérité » ou « iniquement », n'apparaissent pas pour la première fois dans son texte et sont compréhensibles pour ses lecteurs : la preuve en est que, excepté le terme « accide » au distique I,2, aucun de ces mots n'est glosé, et ils n'appartiennent pas à un doublet synonymique dont le second terme apporterait la traduction. Par ailleurs, on ne peut reprocher à Jean Le Fèvre de les employer sous l'influence du latin puisque certains, tels que « prospérité » ou « science », ne sont pas des calques (ils traduisent respectivement *vitam* au distique IV,22 et *rerum doctrina bonarum* au distique IV,23).

À l'inverse, il est des mots savants qui existent déjà au XIV^e siècle et que Jean Le Fèvre n'emploie pas, comme « utilité » qui traduit *utilitas* dans la traduction de l'*Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe-Auguste*, ou encore « éviter » qui correspond au verbe latin *evitare*³⁴.

Jean Le Fèvre utilise donc des mots d'origine savante, mais que l'on retrouve ailleurs dans les textes médiévaux : on ne rencontre pas de néologismes dans son texte. Il ne s'agit pas pour lui d'augmenter le vocabulaire de ses lecteurs ou de donner une apparence érudite à son texte, simplement d'utiliser des mots qui appartiennent à la langue de usuelle et qui seront compris par son public.

4.3.2 La syntaxe

L'une des qualités majeures d'un traducteur est sa maîtrise de la langue d'arrivée. Il est évidemment nécessaire qu'il comprenne le texte en langue-source, mais sa tâche ne s'arrête pas là, il lui faut donner à lire ce texte à ses lecteurs, dans une langue qui répond à des règles de grammaire et de syntaxe précises. Une traduction littéraire ne peut donc pas se contenter de se rendre, de façon rudimentaire, un sens global de l'original, il doit également l'exprimer selon une syntaxe correcte épurée de toute trace propre au texte de départ qui ne serait pas idiomatique dans la langue d'arrivée. Le traducteur doit ainsi procéder à un effort de distanciation et de reformulation : extraire le sens de la phrase latine et ne garder que lui, indépendamment des mots qui l'exprimaient, puis trouver la manière la plus naturelle de formuler ce sens dans la langue-cible. Ce processus est un idéal difficile à atteindre, puisque le traducteur ne peut effacer de sa mémoire la phrase de départ.

33. Eduardo L Llorens, *La Negación en español antiguo, con referencias a otros idiomas*, Madrid, 1929, p. 201, cité par C. Buridant, « Le rôle des traductions médiévales dans l'évolution de la langue française et la constitution de sa grammaire », *Mediévales*, 45 (2003), p. 67–84, à la p. 20. Voir également Id., *Les problèmes de traduction du latin en français*, t. II, p. 505 et sq.

34. *Ibid.*, t. II, p. 589.

C'est sa bonne connaissance de la langue d'arrivée qui lui permettra de s'approcher de la traduction parfaite.

Dans ce cadre, l'étude de la syntaxe des *Distiques* apparaît fondamentale : il s'agit tout d'abord d'observer les habitudes d'écriture de Jean Le Fèvre pour repérer les passages qui s'écartent de la norme, et d'essayer de comprendre ce qui les a motivés. Nous centrerons notre analyse sur certains points particuliers de la syntaxe, en laissant de côté les parties liminaires, prologue, *Epistula* et *Breves Sententiæ* : les *Distiques* étant les seuls vers clairement reliés à leur version latine, ce sont eux qui se prêtent le mieux à une comparaison systématique du latin et du français.

4.3.2.1 Les connecteurs logiques

- *Conjonctions de coordination*

La valeur des conseils formulés dans les *Disticha Catonis* vient en grande partie du fait qu'ils sont justifiés. Il n'est pas rare que Caton donne la raison qui motive tel comportement à adopter, sous forme de constat ou d'avertissement par exemple. Il se met donc en place une argumentation, reprise et amplifiée dans la traduction, que soutiennent les connecteurs logiques.

Ainsi les conjonctions de coordination permettent de mettre en évidence les liens de cause ou de conséquence d'une proposition à l'autre. Caton n'hésite pas à les employer : on relève 64 conjonctions de coordination latines reliant deux propositions. Jean Le Fèvre y a lui aussi recours, un peu plus souvent puisque la traduction en totalise 128. Cependant une étude plus précise laisse apparaître que les conjonctions utilisées par Jean Le Fèvre ne traduisent pas toujours celles de Caton : le tableau de comparaison entre les conjonctions latines et françaises placé en annexe p. 415 rend bien compte de cette divergence. Ainsi on compte 21 *nam* dans le texte latin et 30 « car » dans le texte français, néanmoins cela ne signifie pas que Jean Le Fèvre ait traduit tous les *nam* par « car » et en ait ajouté 9. Au contraire, seuls 7 *nam* ont été traduits, ce qui signifie que les deux tiers ont été omis.

Le nombre de conjonctions omises par Jean Le Fèvre est en effet important, mais ces omissions sont compensées par d'autres ajouts plus importants encore. Le traducteur a compris que les distiques étaient structurés par des liens logiques, mais il a également compris que la plupart des ces liens étaient implicites. Cette pratique dépend de deux facteurs, d'une part le goût des Romains pour l'asyndète, et de l'autre les exigences de la métrique. Jean Le Fèvre adapte donc sa syntaxe à la langue française ainsi qu'à la métrique. Il ne s'interdit pas de recourir à la parataxe, plus rarement que Caton, pour des propositions entre lesquelles la relation n'est pas très forte. Ainsi dans le distique III,21, il omet de traduire la conjonction *nam* et juxtapose les deux dernières propositions :

- III,21 *Quod potu peccas, ignoscere tu tibi noli.*
Nam nullum crimen vini est sed cupa bibentis.
- Se tu bois trop jusques à ce que yvresce
 Te fait pechier, par toy meïsmes est ce.
 Ce ne fait pas le vin pris en la coupe,
 Sur celui qui le boit en est la coupe. (v. 345–348)

En revanche, il explicite les asyndètes latines, comme dans le distique I,32 :

- I,32–2 *Cognita iudicio constant, incognita casu.*
- Cleres choses se jugent par droiture
 Mais les troubles gisent en aventure. (v. 215–216)

Dans d'autres cas, l'omission du connecteur logique latin correspond simplement à une reformulation du vers. Quant aux ajouts de connecteurs logiques, ils n'interviennent pas uniquement lorsque le texte latin est explicite : de nombreux distiques sont trop brefs pour contenir à la fois l'ordre et l'explication de cet ordre. Au contraire, les quatrains permettent à Jean Le Fèvre de compléter les conseils de Caton ; il profite donc souvent de ces amplifications pour introduire un argument en faveur de l'application du conseil donné, à l'aide de la conjonction « car ». De même, les nombreuses réduplications conduisent parfois Jean Le Fèvre à traduire une phrase latine par deux propositions, une négative puis une positive (par exemple *multis narrare memento* au distique I,15 est traduit par « Ne dois tu point celer / Ainçois le dois compter et reveler »).

C'est cette réduplication qui est la cause de la grande divergence dans l'utilisation de la conjonction « et » et de ses dérivés chez Caton et son traducteur. Les propositions redoublées sont en effet très nombreuses dans la traduction, alors que la brièveté des distiques ne permet pas à Caton de s'étendre en redondances. À l'inverse, il lui arrive d'utiliser la particule enclitique *-que* apposée au premier mot de la strophe pour donner à son vers la syllabe brève qui lui manquait (distiques I,9, III,17 et IV,9), de même que Jean Le Fèvre commence certains de ses quatrains par la conjonction « et » (11 occurrences). Cette conjonction n'a aucune valeur particulière puisque les distiques s'enchaînent sans lien logique entre eux.

En revanche, on notera que les conjonctions exprimant une relation consécutive ou concessive, plus difficiles à suggérer de manière implicite, sont majoritairement traduites. Cela confirme notre hypothèse que si le traducteur ne rend pas explicitement une conjonction latine, c'est qu'elle reste perceptible grâce au contexte.

Nous pouvons donc conclure que Jean Le Fèvre ne calque pas les mots de coordination latins mais que, tout en adaptant ses formulations en fonction des exigences du style de la langue française et du respect de la métrique, il tente de conserver le sens exprimé

par Caton.

- *Les relatifs de liaison*

Les relatifs de liaison sont de moindre importance dans le texte des *Disticha* puisqu'on n'en compte que trois :

- | | |
|-------|---|
| II,a | <p>... <i>Quod si mage nosse laboras</i>
 <i>Herbarum vires...</i>
 ... Mais se veulz enquerre
 La nature des herbes et des ecorces (v. 250–251)</p> |
| II,13 | <p><i>Invidiam [...]</i>
 <i>Que si non ledit...</i>
 Se l'envie n'est de bonne nature (v. 315)</p> |
| IV,1 | <p><i>Despice divicias [...]</i>
 <i>Quas qui suscipiunt mendicant semper avari.</i>
 ...
 Elles nuisent, quoy que les gens en dient.
 Quant aux avers, plus en ont plus mendient. (v. 503–504)</p> |

Jean Le Fèvre identifie correctement le premier comme fonctionnant avec la conjonction *si* puisqu'il le traduit par « mais ». Quant aux deux autres, il ne les traduit pas par des conjonctions de coordination, mais en comprend tout de même le sens : l'un est rendu par la traduction de son antécédent et l'autre par le pronom « en ». Le traitement des relatifs de liaison est donc le même que celui des autres connecteurs logiques : si leur présence est préférable, comme dans la préface II,a, ils sont traduits, mais si la formulation adoptée par Jean Le Fèvre ne permet pas de rajouter quelques syllabes, ils peuvent être omis.

Il apparaît donc que la traduction et l'ajout des connecteurs logiques visent à assouplir l'enchaînement de phrases entre lesquelles la relation est dans tous les cas perceptible. C'est pourquoi leur présence ou omission dépend très souvent du nombre de syllabes du vers : Jean Le Fèvre préfère écrire des vers corrects sans coordination entre eux que de privilégier les liens logiques au détriment de la métrique ou du reste de la phrase.

4.3.2.2 Les adverbes

À l'instar de la traduction des conjonctions de coordination, la traduction des adverbes est en partie aléatoire, et peut facilement être omise. Sur les 84 adverbes latins,

26 n'apparaissent pas dans la traduction française, et seulement 32 sont traduits de façon exacte, c'est-à-dire par un adverbe dont le sens correspond au terme latin. Quant aux autres adverbes, ils trouvent un équivalent plus ou moins correct dans les quatrains. Jean Le Fèvre s'autorise en effet à s'éloigner du mot à mot pour replacer dans sa traduction la nuance apportée par l'adverbe à l'aide d'un mot appartenant à une autre catégorie grammaticale. C'est la solution qu'il adopte pour une douzaine d'adverbes, dont voici quelques exemples :

I,21–2 *Paupertatis onus pacienter ferre memento*
 Ta povreté dois prendre en patience. (v. 172)

Bien que l'adverbe latin ne soit pas traduit par un mot de même nature, l'expression française lui correspond tout à fait.

II,17–1 *Utere quesitis modice . . .*
 Attrempe toy en faisant ta despense (v. 329)

À travers le verbe « attrempe toy », on retrouve l'idée de modération contenue dans *modice*.

Ce procédé de traduction, la transposition³⁵, nécessite de renoncer à la méthode du *verbum de verbo* parfois prise par les traducteurs médiévaux, mais il permet à Jean Le Fèvre de s'approcher un peu plus près de la langue de ses contemporains, puisque les expressions qu'il utilise pour traduire les adverbes sont plus idiomatiques en français que ne le serait un calque mot à mot. Nous ne considérons donc pas cette absence d'adverbe dans la traduction comme une omission.

Au contraire, quelques adverbes latins sont effectivement traduits par des adverbes français, mais de façon un peu plus approximative, tels que *loco* au distique II,18, qui est rendu par « aucune fois ». Sans que le sens s'éloigne trop, la traduction est néanmoins appauvrie puisque la locution adverbiale perd la notion d'opportunité contenue dans *loco*. Seuls deux adverbes sont traduits par un mot de même nature qui ne correspond pas à leur sens :

II,8 *tempore* puis
 IV,b *semper* souvent

On ne peut en déduire que Jean Le Fèvre ne connaissait pas le sens de ces deux adverbes puisqu'on les trouve traduits correctement dans d'autres distiques. Dans le premier cas, *tempore* est utilisé en balancement avec *temporibus*, qui est traduit lui-même

35. Voir la partie 4, p. 266.

par « par aucun tempz ». Ne disposant pas d'expression permettant une mise en parallèle semblable en français, Jean Le Fèvre a tenté de conserver la valeur chronologique de *tempore* tout en formulant une phrase qui ait du sens. En ce qui concerne la traduction de *semper*, il s'agit d'un changement volontaire afin de donner à la phrase un sens sans doute plus précis et plus idiomatique. En effet, « tousjours » peut avoir un aspect duratif ou répétitif. Jean Le Fèvre jugeait probablement qu'il était plus approprié de recommander de lire souvent les *Distiques* que de les lire sans cesse, et donc que l'adverbe « souvent » convenait mieux. Autrement, rien ne l'empêchait de conserver « tousjours », qui comprend également deux syllabes.

Les adverbess omis sont majoritairement des adverbess de temps : *aliquando*, *simul*, *interdum*, etc. Lorsque ces mots ne sont jamais traduits, il est difficile de déterminer si l'omission est due à un manque de place ou à une lacune de Jean Le Fèvre. Cependant, ce vocabulaire est courant, et il est évident que la plupart des omissions ne privent pas la phrase de son sens. Deux adverbess apparaissent à plusieurs reprises sans être jamais traduits : *aliquando* (distiques IV,6 et IV,39) et *forte* (distiques II,a et IV,13, dans l'expression *si forte*. *Forsan* au distique IV,31 n'est pas traduit non plus). Quant à *semper*, seule une occurrence sur les huit est correctement traduite. Jean Le Fèvre n'a sans doute pas jugé primordiale la traduction de ces adverbess : dans le distique I,40, la phrase *semper tibi proximus esto* est rendue par « A toy meismes dois estre plus prochains ». L'omission de l'adverbe n'est pas due au manque de place dans la strophe puisque le traducteur a inséré un ajout au vers précédent (« De ce soies certain »). Mais sa traduction aurait nécessité une formulation différente pour que les rimes et la césure soient en place ; il était donc plus simple de négliger ce mot. Si Jean Le Fèvre laisse de côté une partie des adverbess latins, cela ne signifie pas pour autant que sa traduction française en soit dénuée. Bien au contraire, pour 26 adverbess latins omis, notre traducteur en rajoute 109. Ces ajouts sont essentiellement des adverbess de quantité et de manière. Certains correspondent à une nuance du texte latin, mais la majorité (près de 80%) sont peu utiles au sens du quatrain.

L'adverbe est parfois utilisé par Jean Le Fèvre pour traduire un adjectif, seul ou accompagné d'un nom. Il s'agit là encore d'une transposition. Nous comptons dans cette catégorie la traduction des adjectifs au neutre par des quantifieurs, tels qu'au distique III,18 :

III,18–1 *Multa legas facito...*

Je te command à lire moult de choses (v. 465)

Nous avons déjà évoqué la traduction de *tempore lingua* par l'adverbe « longuement », mais il est également possible que deux mots français séparés correspondent à

un groupe de deux mots latins, comme au distique III,7, où « semblablement » traduit *exemplo simili* :

III,7-2 *Exemplo simili ne te derideat alter.*

Car donner leur pourroies exemplaire
Semblablement de blasmer ton affaire.

Quant aux ajouts, ils permettent en général à Jean Le Fèvre de nuancer les assertions latines ou de les renforcer, tout en lui fournissant les syllabes nécessaires pour compléter son vers. C'est le cas des adverbes et locutions « à la fois » (III,23), « trop » (II,3) et « souvent » (I,4 et II,9), qui modèrent les propos de Caton, ou de « tout » (II,26), « plenté » et « pou » (I,28), qui les intensifient. Les ajouts d'adverbes de relation logique sont rares, 5 en tout : « si » (II,3, II,17 et IV,35), « ainçois » (I,15) et « or » (IV,b). A l'exception d'un « si », ces adverbes servent de liaison entre la traduction du texte latin et un ajout de Jean Le Fèvre. Ils ne correspondent donc pas à la volonté du traducteur de pallier la sécheresse des distiques latins, et n'ont pas une simple fonction de remplissage : ils intègrent de façon plus naturelle les ajouts parfois lourds de Jean Le Fèvre. Ils ont véritablement le rôle de mots de liaison.

D'autres adverbes sont des outils oratoires qui rendent le texte plus vivant : il s'agit des explétifs « donc » et « bien ». Eux aussi sont bienvenus dans la traduction car ils permettent aux phrases de s'enchaîner avec logique. Enfin, certains adverbes ne servent qu'à combler les strophes. Ils apportent peu au sens de la phrase et constituent parfois des redondances. Ou bien ils forment la totalité de l'ajout, comme « ens ou hors » (IV,37), ou bien ils n'en sont qu'un élément, comme « doucement » (I,9).

Jean Le Fèvre a donc très souvent recours aux adverbes, que ce soit pour moduler le sens de ses phrases ou pour parvenir au nombre de syllabes souhaité. Si quelques-uns de ces adverbes sont redondants avec leur contexte, la plupart d'entre eux s'intègrent bien aux propos de notre traducteur et apportent de la fluidité à son texte.

4.3.2.3 Les propositions subordonnées

- *Les propositions subordonnées relatives*

Plus que les conjonctions de coordination, les conjonctions de subordination ont un rôle important dans la structure de la phrase puisqu'elles établissent une relation non pas entre deux propositions indépendantes, mais entre une proposition principale et sa subordonnée ; le lien est alors moins perceptible s'il n'est pas exprimé, et son omission peut entraîner un changement du sens de la phrase. Or, parmi les 77 propositions relatives latines du texte des *Disticha Catonis*, seules 44 sont traduites en français par une propo-

sition de même nature. C'est relativement peu, mais cela n'implique pas nécessairement une perte de sens.

Lorsque Jean Le Fèvre choisit de garder la forme de ces propositions, il conserve généralement la fonction du pronom relatif, dans les limites des règles grammaticales françaises : 36 pronoms relatifs ont la même fonction dans les deux langues, auxquels nous pouvons ajouter 5 pronoms dont le changement de fonction a été imposé par la construction du verbe de la proposition, différent en latin et en français (à l'instar de *me pudet*, correctement traduit par « avoir honte de » ou *negari*, rendu par la négation du verbe « exploitier de »). Les quelques propositions ne reproduisant pas le modèle latin sont des reformulations qui ne changent pas fondamentalement le sens de la phrase, sauf celle du distique III,17 qui est erronée. Il peut s'agir d'un passage de la voix passive à la voix active, plus idiomatique en français (distique IV,9) ou encore d'une modification de la structure de la phrase, en faisant de la proposition relative un antécédent isolé repris dans la phrase principale par un pronom anaphorique (distiques II,26, III,15 et IV,b), par exemple :

II,26–1 *Rem tibi quam noscis aptam dimittere noli.*

Se chose vois qui te soit convenable,

Pren la pour toy, se par droit est prenable. (v. 365–366)

Les propositions relatives qui n'ont pas été rendues par des propositions, au nombre de 33, ne sont pas nécessairement omises par le traducteur : seules 6 sont complètement évincées de la traduction ou reformulées de façon erronée. Cependant ces divergences par rapport au texte latin ne correspondent pas à un véritable choix de traduction de Jean Le Fèvre. À l'exception d'une proposition (dans la préface II,d), il apparaît que pour chacun de ces passages le traducteur a éprouvé des difficultés à comprendre le texte. Il n'a alors pas réussi à conserver les propositions relatives dont le sens lui échappait. Quant aux autres propositions, elles ont été reformulées, généralement à l'aide d'un vocabulaire proche du latin, bien que le sens en soit parfois modifié. Lorsqu'il en a la possibilité, Jean Le Fèvre a tendance à remplacer le verbe ou l'attribut du sujet de la proposition relative par un nom, accompagné ou non d'un adjectif, d'un participe ou d'un complément du nom. Cela allège considérablement la phrase tout en fournissant un lexique précis proche de la traduction. 17 propositions relatives sont rendues de cette manière, comme au distique I,16 où Jean Le Fèvre traduit la relative *que feceris ante* par « les fais de ta jeunesse ». De même, deux strophes plus loin, il remplace *que sunt adversa* par « chose adverse ». Le recours au substantif « chose » n'est pas rare chez Jean Le Fèvre : il lui permet entre autres de traduire les pronoms au neutre pluriel, qui n'ont pas de correspondant direct en français. Le reste des relatives est reformulé de façon plus ou moins heureuse. Nous soulignerons uniquement la traduction habile de *que sunt* au distique

IV,36 par l'expression « le sien », qui s'adapte tout à fait au contexte dans lequel il s'insère.

La nécessité d'amplifier le texte français par rapport au latin incite Jean Le Fèvre à ajouter des propositions relatives dans sa traduction. Les relatives explicatives sont en effet faciles à insérer puisqu'elles peuvent s'agréger à un nom en lui apportant une précision peu porteuse de sens, ce qui permet au traducteur de rester proche de son original tout en remplissant ses strophes. Ainsi l'amplification au distique III,1, « semble à la mort qu'on peint ou ymagine », n'apporte rien à la compréhension du distique ni à la définition de la mort, elle ne sert qu'à combler le vers. Les relatives déterminatives (9 sur les 17 propositions relatives ajoutées) sont plus discrètes puisqu'elles sont indispensables à la phrase formulée par Jean Le Fèvre, mais la raison de leur présence n'en est pas moins la même. On peut souligner la traduction, à deux reprises, d'un ordre à la deuxième personne par un constat à l'indicatif introduit par « folz est (homme) qui » (distiques II,7 et III,14). Jean Le Fèvre introduit un jugement de valeur qui était sous-entendu chez Caton, et ajoute par la même occasion quelques syllabes à son vers.

La majorité des 18 reformulations insérant de nouvelles propositions relatives suivent le même objectif. Jean Le Fèvre y a recours pour amplifier la traduction d'un nom et de son adjectif par exemple, comme au distique IV,10, où *Veneris dampnosa voluptas* devient « pechié de luxure, / Dont le délit est dommagable usure », ou encore pour passer d'une expression impersonnelle à une formulation personnelle : au distique III,23, le syntagme *malum est* est traduit par « C'est trop grant mal d'omme de tel affaire / Qui. . . ».

En revanche, il peut arriver que le recours à la proposition relative soit un procédé de traduction justifié. Ainsi deux des quatre participes présents latins sont traduits par des propositions relatives : *bibentis* au distique II,21 (« celui qui le boit ») et *roganti* au distique IV,8 (« celui qui t'en prie »). Ces participes n'auraient pas pu être calqués directement en français, car cette forme ne peut fonctionner seule comme un substantif. Au contraire, l'introduction du pronom indéterminé « celui » permet d'éviter l'emploi d'un participe présent maladroit et correspond tout à fait au participe latin, qui a lui aussi une valeur générale. La proposition relative peut également traduire un adjectif au neutre : c'est le cas de *ignotum* au distique I,32, traduit par « ce qui n'est pas cogneü ». Mais cette solution n'est employée qu'une seule fois par Jean Le Fèvre. Il faut donc noter que si le recours à la proposition relative est parfois utilisé par notre traducteur pour donner au latin des équivalents français corrects, la majorité des relatives ajoutées sont néanmoins motivées par la nécessité d'amplifier la traduction.

Une autre différence entre les syntaxes latine et française s'observe à travers les antécédents : alors qu'ils sont fréquemment omis en latin, leur présence est quasi indispensable en français. Ainsi, parmi les 47 propositions relatives latines traduites par Jean Le Fèvre,

25 n'ont pas d'antécédent, alors que 44 en ont un en français. Notre traducteur s'est donc efforcé de réintroduire un antécédent pour ses relatives.

En ce qui concerne la traduction des antécédents latins, Jean Le Fèvre n'a pas systématiquement recours au calque. Certains pronoms sont effectivement traduits par leur équivalent français, mais il arrive assez souvent que le traducteur remplace ce pronom par un syntagme nominal, composé soit du mot « chose », soit du référent originel du pronom latin. On n'observe donc aucun systématisme de traduction : Jean Le Fèvre traduit ces antécédents non pas selon son modèle latin mais selon ses propres besoins. Le tableau suivant répertorie les différentes traductions de chaque pronom antécédent latin :

IV,b	<i>Aliquid</i>	Moult de choses
I,30	<i>Ea</i>	Ce
III,11	<i>Eo</i>	Ce
IV,2	<i>Eo</i>	La chose
II,7	<i>Id</i>	Le blâme
III,14	<i>Id</i>	Ce
IV,33	<i>Id</i>	Ce
I,3	<i>Ille</i>	Cilz
I,22	<i>Illam</i>	La mort
IV,36	<i>Quedam</i>	Maintes choses

Seuls les noms sont toujours traduits par un calque, à l'exception de *lector* dans la préface III,a, qui est simplement rendu par « Homs », faute d'équivalent plus approprié en français³⁶. Lorsque les propositions latines ne s'appuient pas sur un antécédent, Jean Le Fèvre en ajoute un pour se conformer à la syntaxe française. Ces antécédents ne sont pas différents de ceux répertoriés plus haut, ce sont des pronoms démonstratifs (10 sur les 22 antécédents ajoutés), des syntagmes comprenant le substantif « chose » (8) ou des noms qui n'ont aucun impact sur le sens de la strophe (4).

Bien que les propositions relatives avec antécédent soient beaucoup plus fréquentes, il arrive que Jean Le Fèvre emploie des relatives substantives, sans référent. Nous pouvons répartir ces relatives selon 5 catégories :

- La relative est sujet du verbe principal de la phrase (distiques II,7 et IV,22) ;
- La relative est reprise par un pronom cataphorique dans la principale (distiques I,22 et II,3) ;
- La personne représentée par « qui » est absente de la principale, et le relatif peut être traduit par « si on » (distique IV,24) ;

36. Le mot « lecteur » a en effet une signification différente de notre acception en moyen français. Selon la définition du DMF, le lecteur est « Celui qui parle, qui produit un discours oral ». (DMF version 2010, site internet <http://www.atilf.fr/dmf>, consulté le 09/03/2011).

- La relative est apposée à une proposition nominalisée. Même si en moyen français cette proposition commence à être fréquemment reprise par le pronom « ce » à partir du XIV^e siècle, la tournure comprenant le pronom relatif seul n'a pas encore complètement disparu³⁷ (distiques IV,18 et IV,47) ;
- La relative appartient au tour présentatif hérité du latin *sunt qui*, que l'on peut traduire par « il y en a qui », « il y a des gens qui » (distique II,8).

Les trois premières catégories, citées par Christiane Marchello-Nizia dans *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, sont des tournures encore « très vivante[s] » en moyen français³⁸. On ne peut donc pas accuser Jean Le Fèvre d'avoir recours à une syntaxe archaïque pour simplifier son travail de mise en vers. Ces formulations ont de plus l'avantage de rappeler celle des proverbes, dont les *Disticha* sont proches. L'absence d'antécédent permet donc à notre traducteur d'apporter une touche emphatique appropriée au style de son œuvre.

Alors que Jean Le Fèvre traduit fidèlement la majorité des pronoms relatifs simples, il n'en va pas de même pour l'indéfini *quicumque*. Aucune des sept occurrences de ce mot n'est traduite de façon exacte. Trois sont tout simplement omis, un, en position de complément d'objet direct, est remplacé par le pronom « aucun », un autre est traduit par un pronom relatif simple, et les deux derniers sont rendus par le pronom « tout ». Cette dernière solution est sans doute la plus proche que Jean Le Fèvre ait trouvée puisque l'indéfini « tout » évoque, comme *quicumque*, une totalité, mais vue dans son ensemble, alors que le latin percevait l'individualité de chaque élément qui la compose. Il est probable que ce défaut de traduction soit à attribuer au manque de concision du français. En effet, lorsque Jean Le Fèvre s'est efforcé de traduire le pronom, il est parvenu à un sens global de la phrase assez proche de son original. On ne peut donc pas prétendre qu'il ne connaissait pas la signification de ce mot. On voit d'ailleurs que, bien qu'il ne traduise pas le pronom indéfini latin, Jean Le Fèvre insère à d'autres endroits des propositions relatives introduites par des pronoms couplés, « qui que » ou « quoy que », inutiles du point de vue du sens de la strophe. Il semble donc que cette formulation soit réservée au besoin de combler les vers. En revanche, lorsque le traducteur dispose d'assez de matière pour composer ses quatrains sans avoir recours à des ajouts, la prolixité des pronoms relatifs couplés est sans doute malvenue.

Pour finir cette étude des propositions relatives, nous souhaiterions revenir plus précisément sur la traduction du pronom relatif au neutre, lorsque celui-ci est en tête de

37. C. Buridant et Michel Zink, *Grammaire nouvelle de l'ancien français*, [Paris], 2007, p. 582.

38. Christiane Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, éd. revue et corrigée, Paris : Nathan, 1997, p. 204.

distique. Il apparaît en effet que deux fois sur trois Jean Le Fèvre néglige de le traduire, et lorsque celui-ci est rendu par un pronom relatif français, la traduction de la proposition n'est pas toujours fidèle à la syntaxe latine. Le tableau des occurrences du pronom *quod* en première place dans les distiques, placé en annexe 6, p. 417, permet d'observer que les traductions fidèles sont minoritaires. En revanche, Jean Le Fèvre privilégie le passage des propositions relatives à des propositions conditionnelles. Du point de vue de la syntaxe, ces dernières ne correspondent pas à un procédé de traduction correct, mais elles nous renseignent sur la façon dont Jean Le Fèvre comprend les propositions relatives. Bien que celles-ci soient beaucoup plus souvent formulées à l'indicatif qu'au subjonctif en latin, notre traducteur y perçoit une note circonstancielle ou indéfinie. Ainsi au distique I,6, la phrase latine sous-entend que le destinataire ait une dépendance qui lui nuise. La traduction, en omettant le relatif, omet la relation qui était supposée déjà établie entre le destinataire et les « choses nuisans ». On pourrait réinterpréter la phrase de Jean Le Fèvre de cette façon : « ne t'attache à rien qui puisse te nuire » ; le conseil s'adresse tant aux lecteurs déjà attachés à ce qui leur nuit qu'à ceux qui seraient tentés par cela. Les traductions de relatives en conditionnelles suivent le même procédé : tandis que Caton suppose la relation déjà établie, Jean Le Fèvre la pose comme une situation hypothétique. Au distique II,21 par exemple, la formulation de Caton sous-entend que le destinataire se trouve parfois en situation de commettre des fautes en raison de son état d'ivresse. Au contraire, Jean Le Fèvre considère que le destinataire peut ne jamais avoir été dans cette situation et insère par conséquent une proposition conditionnelle.

Nous nous trouvons donc face à deux concepts différents. Le premier adresse ses conseils à un lecteur qui effectue lui-même la sélection entre les distiques qui le concernent et ceux dans lesquels il ne se reconnaît pas. On pourrait comparer ces recommandations à un livre de remèdes, où le lecteur va chercher des solutions aux problèmes qu'il rencontre. Le second, en revanche, ne suppose pour ainsi dire rien du lecteur. Il s'agit plutôt de préconisations données *a priori*, avant que le lecteur n'affronte les problèmes de la vie, ce qui correspond à l'emploi fait des *Disticha Catonis* au Moyen Âge, puisque ces vers étaient donnés à lire aux enfants. Ayant en mémoire les recommandations des *Distiques*, le destinataire pourra alors adapter son comportement en fonction de ce qu'il aura lu. Cette différence n'est pas fondamentale, mais elle permet d'expliquer certains écarts de Jean Le Fèvre par rapport à la syntaxe latine.

Quant à la traduction de la relative du distique IV,8 par une proposition temporelle, elle répond à la même logique que celle des propositions conditionnelles. Nous avons premièrement émis l'hypothèse que le manuscrit latin à partir duquel travaillait Jean Le Fèvre comportait la conjonction *cum* au lieu du pronom relatif. Cependant aucun des manuscrits que nous avons vus, latins ou bilingues, ne présentent cette variante. Il est donc plus probable que cette proposition temporelle soit un choix de traduction volon-

taire, introduisant une circonstance temporelle cette fois. Le distique IV,33 commençant par les mêmes mots, peut-être Jean Le Fèvre a-t-il voulu alterner la formulation de sa traduction³⁹.

• *Les propositions subordonnées conditionnelles*

Les propositions conditionnelles tiennent un rôle important dans le texte des *Disticha Catonis* puisqu'elles permettent de mettre en contexte, dès le début de la strophe, le conseil qui est formulé par Caton. On rencontre deux sortes de conditionnelles : la moitié des propositions sont introduites par la conjonction *si*, ce qui est l'usage courant pour les phrases hypothétiques en latin. Mais on observe également un emploi particulier de la conjonction *cum*. Accompagnée du subjonctif présent ou parfait, elle indique généralement la cause ou la concession. Or Caton lui attribue une toute autre valeur. Dans la plupart des distiques où *cum* est employé avec le subjonctif, la proposition prend une nuance d'éventualité dont la traduction pourrait être « quand il se trouverait que »⁴⁰. Ainsi au distique III,9 par exemple, la conditionnelle *Cum tibi divitie superent in fine senecte* signifie « quand tu te trouverais avoir encore des richesses à la fin de ta vie », ou plus simplement « si, à la fin de ta vie, il te reste des richesses ». La conjonction « si » permet de rendre de façon concise cet emploi de *cum* ; Jean Le Fèvre l'a bien compris.

Parallèlement, notre traducteur n'hésite pas à reformuler le texte latin pour introduire de nouvelles propositions conditionnelles. Ces reformulations sont sans doute inspirées du modèle adopté par la plupart des distiques : l'ordre est souvent situé dans un contexte exprimé par une proposition temporelle ou hypothétique. Par conséquent, lorsqu'un distique latin ne comporte pas de proposition subordonnée mais laisse supposer une nuance circonstancielle, Jean Le Fèvre préfère expliciter cette nuance. Cela lui permet à la fois de fournir un texte plus facilement compréhensible à son public, plus conforme aux usages français, et de rallonger ses phrases. Ainsi dix propositions conditionnelles de la traduction sont les équivalents d'un syntagme nominal latin ou d'un adjectif seul, par exemple :

III,20-1 *Conjugis irate . . .*

Se ta femme pleure, murmure ou grouce (v. 473)

39. Le distique III,22 laisse en effet supposer que Jean Le Fèvre n'est pas favorable aux répétitions.

40. Les grammaires latines n'évoquent jamais cette valeur de *cum* + subjonctif. Cependant on peut la rapprocher du *cum* relatif, qui lui aussi contient une nuance d'éventualité. Dans la *Syntaxe latine* d'Ernout et Thomas, il est précisé que le subjonctif après *cum* peut apporter une nuance de sens particulière à la phrase, comme dans la proposition relative. Un exemple tiré de Cicéron est ainsi traduit par « lorsque quelqu'un vient à faire quelque chose », formulation semblable à notre traduction (Alfred Ernout et François Thomas, *Syntaxe latine*, Paris : Klincksieck, 1994, p. 363).

IV,39–1 *Cede locum, lesus, Fortune cede potenti*

Se bleciez es par Fortune muable,

Laisse courre sa roë variable. (v. 653–654)

Dans ce dernier exemple, Jean Le Fèvre ne pouvait pas faire de *lesus* un simple adjectif apposé au sujet. Outre le style maladroit que cette traduction apporterait à la phrase, l'adjectif ne serait pas compris dans son sens circonstanciel mais comme un vocatif incongru. L'étoffement est donc nécessaire ici.

Les omissions de propositions conditionnelles sont en revanche assez rares : il est plus facile de transposer des noms latins en propositions hypothétiques en français que l'inverse. Les omissions interviennent surtout lors d'une reformulation complète de la phrase, soit parce que le traducteur refuse de considérer la conditionnelle latine comme une hypothèse (distique I,1), soit parce qu'il répugne à calquer l'expression *si [tu] vis* (distiques IV,1 et IV,24). Les deux occurrences de cette expression ne sont en effet jamais traduites, ce qui nous laisse supposer que Jean Le Fèvre n'avait pas trouvé d'équivalent satisfaisant. Seule une proposition conditionnelle est transposée en substantif, au distique I,40 : *cum fueris felix* est rendu par « de ton eür », formulation qui abandonne la nuance hypothétique de l'original.

La plupart des propositions subordonnées conditionnelles latines qui ne sont pas traduites de cette façon en français sont rendues par une proposition de nature différente. Ces écarts résultent du choix du traducteur plus que d'une erreur de ce dernier, du moins en ce qui concerne la traduction de la conjonction *si*. Ainsi deux propositions introduites par *si* sont rendues par une temporelle, *si vitam inspicias hominum* au distique I,5 et *si frugi est* au distique III,23. La première est peut-être due à la présence dans la même strophe de deux conjonctions que Jean Le Fèvre traduit de la même manière. L'alternance « quant »/« se » lui permet donc de limiter les répétitions. Quant à la deuxième proposition temporelle, elle intervient dans la traduction à la suite d'une locution adverbiale de temps, « à la fois ». Il n'était donc pas inapproprié d'apporter une précision temporelle à la phrase, qui reste néanmoins très proche du modèle latin. Une troisième proposition en *si* est traduite par une proposition causale, au distique III,10. Cette modification intervient dans le cadre d'une reformulation de la phrase : alors que Caton constitue son distique de deux propositions indépendantes à l'impératif, Jean Le Fèvre choisit de modifier cette structure en l'adaptant au schéma hypothèse-ordre-explication, plus fréquent. La deuxième conditionnelle du distique est alors transformée en proposition causale pour que son contenu soit intégré à la nouvelle disposition voulue par notre traducteur.

Quelques propositions en *cum* sont également détournées de leur nature. Celle du distique III,2, *cum recte vivas*, est transformée en proposition finale ; il ne s'agit pas d'une erreur d'inadvertance, mais plutôt d'une difficulté à comprendre le distique, et en particulier l'expression *recte vivere*. La traduction montre clairement que Jean Le Fèvre donne à cette locution le sens de « vivre sans souci », alors qu'il fallait comprendre « vivre honnêtement, se conduire de façon irréprochable ». La maladresse des deux derniers vers prouve que Jean Le Fèvre n'a pas perçu tout le sens de la strophe. Il est donc possible que, ne comprenant pas non plus le premier vers, il ait supposé que son manuscrit latin était corrompu et ait remplacé la conditionnelle par une proposition qu'il trouvait plus adaptée à sa compréhension de la phrase.

Outre ce cas particulier, quatre propositions au subjonctif introduites par *cum* sont traduites par une temporelle : elles se trouvent aux distiques I,18, I,35, IV,40 et IV,44. La dernière s'explique par la similitude des désinences au subjonctif parfait et au futur antérieur de l'indicatif ; seul le contexte permet de trancher entre indicatif ou subjonctif. Dans les autres propositions introduites par *cum*, Caton n'utilise jamais le subjonctif parfait. Suivant un raisonnement contestable, Jean Le Fèvre choisit pour cet unique distique de considérer ce *cum* comme une conjonction temporelle. Cette acception n'a rien d'impossible, mais elle semble tomber mal à propos puisque l'emploi de l'indicatif ici suppose que le lecteur des *Distiques* sera un jour confronté à cette situation, alors même que le système féodal est en train de disparaître. Ce choix de traduction est difficilement explicable. Certes, la forme du futur antérieur, par sa longueur, permet de remplir le vers, mais Jean Le Fèvre disposait d'autres moyens d'amplification s'il avait souhaité traduire la phrase par une proposition conditionnelle. Quant aux trois autres traductions de *cum* + subjonctif par « quant », elles s'expliquent soit par une erreur d'inattention du traducteur, soit par une volonté d'améliorer la formulation de la phrase.

La majorité des propositions conditionnelles étant correctement traduites, on ne peut accuser Jean Le Fèvre de ne pas savoir faire la distinction entre les propositions à l'indicatif et celles au subjonctif. Cependant le traducteur prend des libertés par rapport au texte et s'autorise fréquemment à changer la nature des propositions, tout en prenant garde de ne pas trop s'éloigner du sens de la phrase.

- *Les propositions subordonnées temporelles*

L'étude de la traduction des propositions temporelles est un peu moins complexe puisque Caton n'emploie que deux conjonctions pour les introduire : *cum* et *dum*. La première est la plus fréquente, avec 17 occurrences. Ici également, les frontières avec les propositions en *cum* + subjonctif ne sont pas étanches, puisque trois temporelles latines sont rendues par des conditionnelles en français, sans qu'aucune justification sûre

ne puisse être avancée. Toutefois, puisque l'une des conjonctions *dum* est traduite par « se » elle aussi (distique IV,40), il est probable que ce soit là encore une volonté du traducteur de modifier le texte qu'il traduit. Les autres *cum* accompagnés de l'indicatif sont traduits par « quant » en français, excepté trois : l'une des propositions subordonnées est transformée en proposition principale à l'indicatif, dont le verbe « il avient » donne au contenu de la phrase un caractère moins inéluctable que la conjonction « quant ». Les deux autres écarts concernent une expression latine, *cum tempus postulat aut res*. La première occurrence, au distique II,5, est correctement traduite bien qu'elle ne reprenne pas la forme de la proposition temporelle : l'équivalent français est cependant très proche du latin. En revanche la deuxième apparition de l'expression est modifiée par Jean Le Fèvre : au distique II,18, le traducteur la remplace par une locution adverbiale, temporelle certes, mais qui n'a pas la même signification, « ou temps present ». Le sens de l'adverbe du vers suivant, *loco*, est d'ailleurs lui aussi modifié puisque la locution « aucune fois » ne rend pas la notion d'opportunité que comportait le latin. Ces légers glissements de sens correspondent sans doute à la difficulté qu'a eue Jean Le Fèvre à comprendre le sens du distique, difficulté que l'on perçoit à travers les ajouts qu'il a jugé nécessaire de faire pour situer plus précisément la situation évoquée par la strophe.

Quant à la conjonction *dum*, elle est rendue de manières diverses : l'une, nous l'avons vu, est traduite par un « se » conditionnel, deux sont omis, une quatrième est traduite par une proposition temporelle introduite par « quant » et les deux dernières sont transformées en gérondifs. Ces gérondifs sont une bonne intuition du traducteur, ils permettent d'alléger la phrase tout en conservant son sens ; la traduction de *dum* par le gérondif est d'ailleurs une des solutions privilégiées par les traducteurs modernes. Jean Le Fèvre a-t-il appris d'un maître ce procédé de transposition, ou l'a-t-il appliqué sans en avoir conscience ?

De même que notre traducteur rajoute un grand nombre de propositions conditionnelles, il n'hésite pas à reformuler les distiques latins pour introduire de nouvelles propositions temporelles. Seules trois propositions sont ajoutées sans que le latin ne leur serve de support, aux distiques I,13, IV,2 et IV,13. Elles sont introduites par « jusques à ce que », « tant que » et « quant ». Leur fonction n'est donc pas de replacer le conseil du distique dans un contexte précis, mais essentiellement de rallonger les vers français. En revanche, les reformulations du latin en propositions temporelles sont souvent placées en tête de phrase et ont le même rôle que les conditionnelles : attribuer à chaque conseil une situation donnée. Nous ne reviendrons pas sur les écarts de traduction déjà mentionnés, c'est-à-dire les trois propositions temporelles résultant de la traduction d'un *cum* + subjonctif et celle qui traduit une proposition relative introduite par *quod*, à laquelle nous pouvons ajouter la proposition interrogative indirecte *quid quisque loquatur* du distique IV,20.

Les reformulations de Jean Le Fèvre s'appuient sur quatre catégories grammaticales particulières :

- Les prépositions *in* ou *inter* : aux distiques II,25, III,9 et III,19. Ces trois passages ne pouvaient être calqués du latin au français. Le choix d'étoffer la traduction en développant la préposition en proposition temporelle aboutit à un résultat qui s'éloigne du texte latin, mais qui a le mérite d'être correct en français.
- Des adjectifs et des noms : aux distiques IV,5 et IV,31 pour les adjectifs, II,23 et IV,14 pour les noms. Jean Le Fèvre use ici du même procédé que lorsqu'il transforme certains adjectifs ou noms en propositions conditionnelles. On observe toutefois une différence entre ces quatre distiques : tandis que l'adjectif *eger* ne pouvait être calqué en français en raison de son apposition à un second adjectif lui-même substantivé, disposition qui n'existe pas en français, les vers des distiques IV,31 et IV,14 auraient pu l'être. Cependant la proposition temporelle offre à Jean Le Fèvre un bon moyen d'allonger sa phrase pour l'adapter au quatrain. La traduction du distique II,23 est à considérer avec prudence puisque, la version latine étant corrompue⁴¹, Jean Le Fèvre ne pouvait fournir une traduction correcte.
- Un participe présent : au distique I,8. Le texte latin comprend quatre participes présents. Nous en avons déjà étudié deux qui étaient traduits à juste titre par une proposition relative. Le participe *querenti* bénéficie lui aussi d'une traduction pertinente et adaptée. Il est seulement regrettable que Jean Le Fèvre ait négligé de traduire le dernier participe, *discens* (distique IV,6), de la même manière.

Outre les propositions subordonnées conditionnelles et temporelles, on rencontre dans les *Disticha Catonis* quelques propositions causales et consécutives qu'il convient de mentionner rapidement.

- *Les propositions subordonnées causales*

Les propositions de cause sont très peu nombreuses dans le texte des *Disticha* puisque d'une part Caton est limité par la forme restreinte du distique, et d'autre part la relation causale peut être suggérée par l'asyndète. C'est pourquoi nous n'avons relevé que 5 *cum* causaux, aux distiques I,19, I,21, I,33, II,2 et IV,6. Jean Le Fèvre sait les identifier puisqu'il traduit ce *cum* par un « com » pour la première occurrence, et par un « quant » causal pour la dernière. Mais il a lui aussi compris que l'explicitation de la conjonction n'était

41. Voir la partie 4.1.1, p. 205.

pas toujours nécessaire et, à trois occasions, il traduit la proposition subordonnée latine par une principale.

Outre la traduction des deux *cum*, on trouve dans le texte français trois occurrences de la conjonction de subordination « puisque ». L'une, que nous avons déjà évoquée car elle correspond à une proposition conditionnelle latine, se trouve au distique III,10. Les deux autres sont la traduction de la conjonction *dum*, aux distiques I,25 et III,19. Il ne s'agit pas de calques, puisque le texte latin comporte une nuance adversative que Jean Le Fèvre ne peut rendre en suivant le latin à la lettre ; il choisit donc d'inverser la structure de la phrase latine. Dans les deux distiques, la proposition causale est précédée d'une proposition introduite par un *ne* à valeur consécutive, qui annonce les conséquences du non-respect de l'ordre formulé au vers précédent. La divergence entre l'effet souhaité (introduit par *dum*) et le résultat potentiel est ainsi placé en opposition. Jean Le Fèvre procède à l'inverse de Caton : il commence par indiquer le résultat souhaité, à l'aide de la conjonction « puisque », et traduit en second lieu le résultat à éviter, à l'aide de la conjonction de coordination « car » et du conditionnel. L'opposition est donc rendue grâce à l'ajout d'une proposition causale.

- *Les propositions subordonnées consécutives*

La traduction des propositions consécutives ne diffère pas de celle des autres propositions : Jean Le Fèvre est capable de les identifier mais choisit parfois de les reformuler. Celles-ci sont rares dans le texte latin, et notre traducteur en ajoute peu. Il utilise cependant une palette de conjonctions très étendue : alors que le latin exprime la conséquence par la corrélation *sic ... ut/ne*, voire par *ne* seul, Jean Le Fèvre a à sa disposition les conjonctions suivantes : « que » employé seul, « si ... que », « tant ... que », « trop ... que » et « tel ... que ».

La hiérarchie des phrases latines est donc globalement respectée. La plupart des changements effectués par Jean Le Fèvre ne modifient pas le sens des propositions latines puisque le traducteur tente de compenser l'omission d'une conjonction par d'autres moyens, ou de clarifier les liens entre deux phrases par un ajout.

4.3.2.4 Les expressions de l'ordre

Le texte des *Disticha Catonis* étant un recueil de préceptes moraux, les formes de commandement y abondent. La langue latine dispose d'un grand nombre de procédés pour exprimer l'ordre : l'impératif présent et futur, le subjonctif présent et parfait, et l'adjectif verbal. À l'intérieur de ces trois modes, il faut également relever les auxiliaires tels que *memento* ou *fac*, qui ont pour fonction d'introduire le verbe principal de l'ordre.

Jean Le Fèvre connaît toutes ces formes, et ne se laisse pas emprisonner dans une traduction trop littérale. Il est conscient que les impératifs futurs sont utilisés par Caton uniquement selon les besoins de la métrique (ou de la langue, si la conjugaison du verbe, comme *esse*, privilégie la forme de l'impératif futur), et il sait que le subjonctif parfait n'a aucune valeur de passé, qu'il exprime simplement la négation. Sa traduction est donc correcte sur le plan grammatical.

Le français, tous les traducteurs médiévaux le répètent, est une langue moins riche que le latin : Jean Le Fèvre n'a recours qu'à deux formes de commandement principales, l'impératif présent et le verbe « devoir » + infinitif au présent de l'indicatif, avec ou sans sujet exprimé. Cela lui permet d'alterner les modes, même si l'impératif domine avec trois quarts des formes. Jean Le Fèvre ne cherche pas à traduire systématiquement chaque temps et chaque mode d'une façon uniforme pour l'ensemble du texte. Comme Caton, il fait varier ses expressions pour éviter la monotonie, mais surtout pour adapter ses phrases à la longueur des vers. Il ne traduit jamais les verbes auxiliaires *fac*, *putato* et *memento* ; cela aurait en effet rendu sa traduction maladroite. Il fait seulement deux exceptions à cette règle :

III,4-1 *Sermones blandos blesosque cavere memento*
 Remembre toy d'eschever les paroles
 Flatterresses, qui sont plaisans et moles. (v. 409-410)

Ici le caractère ponctuel de l'ordre autorise que l'on traduise *memento* de manière littérale. Comme l'expression « remembre toy » ne traduit pas systématiquement *memento* dans le *Chatonnet*, cette exception passe inaperçue.

IV,44 *Cum servos fueris proprios mercatus in usu*
Et famulos dicas, homines tamen esse memento.
 Quant tu aras aucuns serfs achetez
 Pour toy servir, liez et endebtez,
 Se tes varlés et tes serfs tu les nommes,
 Remembre toy au mains que ce sont hommes. (v. 673-676)

Dans ce distique, *memento* n'est pas un auxiliaire, mais est à comprendre dans son sens plein. Jean Le Fèvre a su percevoir cette différence en le traduisant de manière littérale.

Une autre forme de commandement est représentée par les adjectifs verbaux. Jean Le Fèvre est capable de les identifier et les traduit le plus souvent par « devoir » + infinitif ou par « être à » + infinitif. Mais il les omet dans des reformulations plus fréquemment que les autres formes impératives. Ainsi deux adjectifs verbaux parmi les onze présents

dans les *Distiques* sont rendus par un jugement de qualité « être bon », par comme au distique II,5 :

II,5–2 *Dandum etenim est aliquid, cum tempus postulat aut res.*

Pour mieulx valoir, je te jur que par Dieu
Donner est bon et en tempz et en lieu.

Ce procédé amoindrit la valeur de l'ordre : le traducteur est passé dans le registre du conseil.

Tant bien que mal, Jean Le Fèvre s'efforce de traduire les différentes expressions de l'ordre, non pas en attribuant un procédé particulier à chaque forme, mais en choisissant la formulation la mieux adaptée à la place disponible dans sa strophe.

4.3.2.5 Syntaxe de position

Si l'on observe le texte de Jean Le Fèvre indépendamment de son modèle latin, on ne peut reprocher au traducteur d'avoir composé un texte grammaticalement incorrect. Cette première approche ne permet pas de juger proprement les qualités de traducteur de Jean Le Fèvre, mais sa capacité à écrire dans un français correct malgré l'influence du latin. Notre objectif est donc d'analyser, dans la langue de Jean Le Fèvre, ce qui est typique du moyen français et ce qui s'écarte de la norme, afin de définir ensuite les causes de ces divergences. L'œuvre étant écrite en vers, il faut bien sûr s'attendre à ce que le traducteur s'autorise quelques formulations que l'on ne trouverait pas en prose. Mais plus la traduction sera conforme à la langue courante, plus elle témoignera de l'effort singulier du traducteur.

Structure du groupe nominal : la place de l'adjectif épithète

Comme l'indique Christiane Marchello-Nizia, « les éléments constitutifs du SN [syntagme nominal] ne peuvent occuper n'importe quelle place l'un par rapport aux autres »⁴². Même lorsque le texte est disposé en vers, même lorsqu'il est traduit à partir d'une autre langue, l'auteur est tenu de respecter les règles de sa propre langue. Il le fait généralement de façon inconsciente, faute de quoi son texte serait illisible, ou du moins pénible à lire pour le public, mais il arrive que quelques maladresses lui échappent.

Nous ne reviendrons pas sur les règles de position des éléments du groupe nominal en moyen français, telles que les expose C. Marchello-Nizia⁴³, puisque Jean Le Fèvre

42. C. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 381.

43. *Ibid.*, p. 381–394.

les applique parfaitement dans son œuvre. Seul le cas de l'adjectif épithète attire particulièrement notre attention, puisqu'il constitue l'élément le plus mobile du syntagme nominal⁴⁴.

En français, les adjectifs épithètes peuvent être placés soit avant, soit après le substantif. Dans le premier cas, l'adjectif précède toujours immédiatement le substantif, ce que l'on observe également chez Jean Le Fèvre. En revanche quand l'épithète suit le substantif, il peut en être séparé par un autre élément, bien que le plus souvent il se place immédiatement après lui. Dans la traduction de Jean Le Fèvre, seuls deux adjectifs sont séparés de leur substantif :

- I,21 Enfant tout nu... (v. 169)
 IV,36 Dure chose est et moult grieve en courage (v. 641)

Tandis que le premier exemple de séparation de l'épithète est tout à fait justifié, l'adverbe pouvant précéder l'adjectif, la seconde occurrence semble moins fréquente. Cependant l'adjectif « grieve » ne pouvait pas être placé autrement puisqu'un adjectif accompagné d'un complément ne peut être antéposé au substantif⁴⁵. De plus, il est tout à fait possible, en cas de récurrence, de placer un adjectif avant le substantif et le second après, coordonné par la copule « et »⁴⁶. Bien que nous n'ayons pas observé d'autres rejets de l'adjectif après le verbe dans la traduction des *Disticha*, cette phrase est correcte et répond peut-être même à une volonté d'intensifier certaines parties de la strophe. Le choix de disposer les éléments de la phrase de cette manière au lieu de commencer par le verbe comme l'avait fait Caton permet en effet à notre traducteur de mettre en valeur les deux adjectifs, le premier par sa position stratégique en début de strophe, et le second par le rejet inhabituel derrière le verbe, ce qui a pour effet d'exacerber le sens de ces mots. Jean Le Fèvre respecte donc les règles de sa langue et les exploite pour nuancer la signification des mots selon leur place dans le quatrain.

La place des adjectifs épithètes avant ou après le substantif dans la traduction de Jean Le Fèvre correspond globalement aux règles observées dans la majorité des textes de moyen français : elle dépend avant tout de la taille des adjectifs.

On remarque en effet que les adjectifs dont le masculin est monosyllabique ou terminé par un *e* muet (tels que « povre », « riche », « fraile ») sont presque toujours antéposés, tandis que les adjectifs de trois syllabes sont très fréquemment postposés. Les adjectifs indéfinis « autres », « tout », « maint » et « plusieurs », quel que soit leur nombre de syllabes, sont toujours antéposés.

44. Ead., *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 394–398.

45. *Ibid.*, p. 398.

46. *Ibid.*, p. 397.

Christiane Marchello-Nizia remarque que l'on a coutume de considérer que la majorité des adjectifs en moyen français se placent avant le substantif, parce que la fréquence de « grant », toujours antéposé, fausse notre impression⁴⁷. Il semble en réalité que « grant » ne soit pas le seul responsable : nous pouvons observer, d'après le texte de Jean Le Fèvre, que les adjectifs les plus fréquents sont aussi les plus brefs, ils se placent donc eux aussi avant le verbe : parmi les adjectifs épithètes qui apparaissent plus d'une fois, nous comptons 9 adjectifs différents antéposés, dont certains atteignent le nombre de 17 occurrences, contre 3 adjectifs postposés, qui ne sont employés que deux fois.

La place des adjectifs de deux syllabes est plus difficile à déterminer, et il semble que l'on ne puisse établir des catégories précises pour classer ceux qui sont antéposés et ceux qui sont postposés. C. Marchello-Nizia a élaboré des listes qui correspondent aux tendances majoritaires. La langue de Jean Le Fèvre correspond à ces critères, malgré quelques exceptions :

- L'adjectif « loyal » est en théorie plus fréquemment antéposé, tandis que Jean Le Fèvre le place après le substantif dans 4 cas sur 5. Cette inversion ne semble pas toujours motivée par les nécessités de la rime ou de la césure, mais correspond plutôt à une habitude de langage de notre traducteur.
- Les adjectifs « commun » et « mortel » sont le plus souvent postposés en moyen français, alors que ce n'est le cas que pour un adjectif « commun » sur 3 et un « mortel » sur 2 dans le texte de Jean Le Fèvre.
- Les adjectifs qui se terminent en *-eus* sont fréquemment postposés, tandis que chez Jean Le Fèvre, un seul l'est sur les trois occurrences.

En revanche, les adjectifs suffixés en *-able*, *-ique*, *-ant*, *-ent*, *-u* ainsi que ceux qui ont trois syllabes ou plus sont toujours postposés dans la traduction des *Distiques*, de même que les adjectifs accompagnés d'un adverbe ou d'un complément (tels que les exemples cités ci-dessus, ou encore l'adjectif nié « non certaine » au distique II,4). Les écarts de Jean Le Fèvre par rapport au modèle théorique sont donc relativement rares. Notre traducteur tend à placer un même adjectif toujours au même endroit ; seuls 6 adjectifs n'ont pas de place fixe :

- « Commun », aux distiques I,15 et IV,29
- « Mortel », aux distiques I,39 et II,2
- « Dommagable », aux distiques II,7 et IV,10
- « Premiere », aux distiques IV,41 et IV,45
- « Sage », aux distiques III,27 et IV,7

47. *Ibid.*, p. 397.

– « Loyal », aux distiques I,26, I,34, II,22, IV,15 (postposés) et II,22 (antéposé).

En-dehors de ces règles, la place des adjectifs épithètes en français peut également être déterminée par leur caractère objectif ou subjectif. Les adjectifs subjectifs, exprimant un jugement ou une impression, sont généralement placés avant le nom⁴⁸. Cependant, il semble que ce critère soit peu important dans la langue de Jean Le Fèvre. La première remarque que l'on peut faire, en relevant les adjectifs subjectifs, est qu'ils sont pour la plupart courts. Leur place est donc autant déterminée par les règles habituelles que par leur emploi subjectif. Les déplacer après le verbe n'apporterait rien à leur sens, mais paraîtrait au contraire maladroit ou peu idiomatique : il semble impossible de trouver « *C'est vertu grant de sa langue refraindre » eu lieu de « C'est grant vertu de sa langue refraindre » (v. 97) dans un texte littéraire.

Quant aux adjectifs dont la place pourrait suggérer une mise en valeur, ils précèdent presque tous le mot à la rime, quand ils ne sont pas eux-mêmes placés en fin de vers. On peut donc légitimement se demander si la volonté du traducteur était effectivement de donner un sens subjectif à l'adjectif, ou s'il avait simplement besoin que le nom soit placé à la rime. Ainsi au distique IV,10, on s'attendrait à ce que l'adjectif « dommagable » soit placé après le nom puisqu'il est composé de plus de deux syllabes. Or, du fait qu'il le précède, il gagne une nuance subjective. Cependant, il semble qu'il était plus facile pour Jean Le Fèvre de placer en fin de vers le mot « usure », qui rime avec « luxure » (*Veneris dampnosa*), que de trouver une formulation qui lui permette de garder « dommagable » à la rime :

Se tenus es du pechié de luxure,
Dont le delit est dommagable usure (v. 537–538)

Les autres occurrences de l'adjectif « dommagable », v. 83 et 526, semblent confirmer cette observation. Dans les deux cas l'adjectif, bien que subjectif, est placé derrière le nom, pour pouvoir rimer avec un terme en *-able*.

La présence d'un *-e* muet est également à prendre en compte dans l'organisation du syntagme nominal : lorsque l'interversion du nom et de son épithète risque de remettre en cause le nombre de syllabes du vers, celle-ci n'a pas lieu, quitte à donner à l'adjectif une nuance qui ne correspond pas à la situation. Ainsi au distique I,20, la place de l'épithète « povre » semble en faire un adjectif subjectif :

48. M. Grévisse reste toutefois prudent quant à cette règle en français moderne : « Les linguistes ont essayé de trouver les principes généraux qui déterminent la place des épithètes. L'épithète est objective quand elle suit ; subjective quand elle précède. [...] Ces diverses remarques, si justifiées qu'elles soient, semblent ne pas couvrir tous les aspects de la question, où interviennent le poids de l'histoire de la langue, la fréquence de certains adjectifs, les intentions stylistiques des auteurs, l'équilibre rythmique du groupe nominal, les variations géographiques. . . », Maurice Grévisse, *Le bon usage*, 13^e édition refondue par André Goosse, Paris ; Louvain-la-Neuve : Duculot, 1993.

Se petit don ton povre amy te donne (v. 165)

La distinction est bien perceptible entre « un pauvre homme » et « un homme pauvre ». Or, l'adjectif employé par Jean Le Fèvre met l'accent sur l'indigence de l'homme, plus que sur une appréciation condescendante ; il aurait dû être placé après le nom. Cependant, si tel avait été le cas, le *-e* final de « povre » ne se serait pas éliidé, introduisant une syllabe supplémentaire. La solution du traducteur prend donc principalement en compte la métrique, dont les règles sont moins souples.

Finalement, les adjectifs épithètes subjectifs qui ne sont déterminés ni par la rime, ni par une règle de position stricte, sont très rares. Citons « lais » au distique I,23, et « brief », au distique II,17 :

Ne par lais moz tes meffais excuser (v. 180)

Qu'en brief tempz est la chose despendue (v. 331)

Toutefois, il faut noter que les deux phrases seraient beaucoup moins harmonieuses si les adjectifs étaient placés après le nom. Le critère de subjectivité ne peut donc pas être invoqué comme motivation de la place d'un adjectif, même si dans l'ensemble les adjectifs subjectifs se trouvent antéposés.

Il arrive que certains adjectifs antéposés soient le calque du latin, dont l'adjectif est également antéposé au nom, mais il est beaucoup plus fréquent que ces adjectifs ou leur substantif se trouvent à la rime. Il est donc plus probable que Jean Le Fèvre ait placé ses adjectifs en fonction de la métrique que dans une tentative de calquer le latin, tout en restant conformes aux règles syntaxiques du moyen français.

Structure du groupe verbal

- *Le participe passé*

L'accord du participe passé dans le texte des *Distiques* suit la plupart du temps les règles que nous connaissons aujourd'hui en français moderne : lorsque le participe est apposé à un substantif, il s'accorde à lui en genre et en nombre, et il s'accorde de la même façon avec le sujet lorsqu'il suit l'auxiliaire « estre ». En revanche, quand le participe passé est lié à l'auxiliaire « avoir », l'accord avec le complément d'objet dépend de la place de celui-ci par rapport au participe. Si le complément suit le syntagme verbal, le participe ne s'accorde pas :

IV,41 Il a mué ses meurs par actrempance (v. 663)

Au contraire, si le participe suit le complément, il s'accorde à celui-ci. Nous n'avons relevé que deux occurrences de ce phénomène :

- I,40 Se par labour as des choses acquises (v. 241)
 IV,44 Quant tu aras aucuns serfs achetez (v. 673)

À l'exception de ces deux cas, qui permettent au participe de se trouver à la rime, le participe passé lié à un auxiliaire le suit toujours immédiatement, ce qui correspond à la syntaxe habituelle du moyen français. Lorsqu'il est exprimé, le sujet précède le groupe verbal, sauf au distique I,21, où il est rejeté derrière le participe passé tandis que la première place de la strophe est occupée par l'attribut du COD. Cette disposition s'explique à la fois par la nécessité de placer le substantif « Nature » à la rime, et sans doute également par imitation de la phrase latine.

• *L'infinitif*

Christiane Marchello-Nizia observe que, dans la plupart des cas, l'infinitif est postposé au verbe qui le régit⁴⁹. C'est également le cas chez Jean Le Fèvre, même si la proportion d'infinitifs antéposés y est sans doute plus élevée (environ un quart des cas). Ces occurrences ne se rencontrent cependant que si la proposition n'a pas de sujet exprimé, ou si celui-ci est un pronom relatif. En revanche le complément direct n'est pour ainsi dire jamais placé entre le verbe conjugué et l'infinitif. Le complément suit également l'infinitif lorsque celui-ci est employé avec la préposition « de », dans la majorité des cas.

La place de l'infinitif et du complément est déterminante pour la rime. Les écarts de Jean Le Fèvre par rapport à la règle qu'il suit habituellement sont donc certainement dus à la nécessité de faire rimer un mot plutôt qu'un autre.

• *Le pronom réfléchi*

Dans les propositions à l'indicatif, le pronom réfléchi est toujours placé directement avant le verbe, sous sa forme faible (« me », « te », « se »). En revanche on voit apparaître la forme forte dans les propositions à l'impératif et à l'infinitif.

À l'impératif, la forme « toy » est employée lorsque le verbe est positif ; le pronom se place alors juste après le verbe. Si le verbe est accompagné d'une négation, le pronom est employé sous sa forme faible et est placé entre l'adverbe « ne » et le verbe. Une seule phrase fait exception à ce constat, au distique II,27 :

Ensuy le dieu et te met en sa garde (v. 371)

Manifestement la coordination des deux impératifs autorise l'emploi de la forme faible.

À l'infinitif, Jean Le Fèvre emploie plus fréquemment la forme faible. Elle se place toujours juste avant le verbe conjugué dont dépend l'infinitif. La forme forte est réservée à deux cas particuliers :

49. C. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 407.

- Le verbe à l’infinitif est introduit par une préposition :
IV,41 Pour toy servir... (v. 674)
- Le verbe à l’infinitif appartient à une proposition coordonnée à une première proposition infinitive et dépend d’un verbe conjugué placé en facteur commun pour ces deux propositions :
IV,a Se tu aimes demener seure vie
Et toy garder de pechié et d’envie (v. 493–494)

Le pronom *se* place alors directement avant le verbe à l’infinitif.

L’emploi des pronoms réfléchis répond donc à des règles fixes. Leur place est moins importante que celle des autres mots puisqu’ils ne sont jamais placés à la rime, mais le traducteur doit néanmoins s’assurer que la césure ne les sépare pas du verbe auquel ils s’appuient, ce que fait Jean Le Fèvre.

- *Les pronoms personnels régimes*

Les pronoms personnels compléments du verbe ont une place bien définie dans la phrase : ils se trouvent toujours directement avant le verbe, à moins qu’ils en soient séparés par le pronom « en ». Si la proposition commence par un sujet, le pronom *se* place entre celui-ci et le verbe, sauf quelques très rares exceptions où le sujet est rejeté après le verbe.

La juxtaposition de deux pronoms, l’un COD et l’autre COI, s’effectue selon l’ordre le plus fréquent en ancien français : le complément direct précède le complément indirect.

I,31 Si com raison et droit le t’amonneste. (v. 210)

En revanche, lorsque l’un des compléments apparaît sous sa forme nominale, Jean Le Fèvre ne déroge jamais à la règle qui veut que le pronom soit le plus proche du verbe.

L’ordre des mots selon les propositions

- *Dans les propositions principales à l’indicatif*

La syntaxe de position chez Jean Le Fèvre n’est pas en opposition avec les règles du moyen français. Cependant, ce qui n’est qu’une exception dans les textes en prose a tendance à apparaître plus fréquemment dans la traduction des *Disticha*.

Les propositions principales sans sujet sont rares, puisque le sujet est un élément fondamental pour la compréhension de la phrase : sur les 136 principales dont le verbe est au présent de l’indicatif, seules 23 n’ont pas de sujet exprimé. Il s’agit pour la plupart de propositions coordonnées à une première principale qui contenait le sujet : la répétition de celui-ci n’est donc pas nécessaire.

I,27 Ne loe homme pour sa douce parole :
 Par beau parler te deçoit et afole (v. 193–194)

Dans tous les cas, le sujet implicite est facilement identifiable et ne fait pas défaut au sens.

Quant au sujet exprimé, il se place en première position dans environ deux tiers des cas et précède immédiatement le verbe, sauf exception. Lorsqu'il ne commence pas la phrase, le sujet suit immédiatement le verbe, excepté dans deux cas, motivés l'un par la nécessité de placer le sujet à la rime, l'autre par la longueur du groupe sujet. Il arrive très rarement que l'ensemble sujet-verbe ne soit pas en première position : il est alors précédé soit d'un complément circonstanciel, soit d'un complément d'objet indirect, soit d'un adverbe. La disposition des éléments du groupe nominal est donc loin d'être aléatoire.

Lorsque le sujet n'est pas en première position, conformément aux règles du moyen français, un autre élément de la phrase s'insère devant le verbe, la plupart du temps un complément circonstanciel ou un complément d'objet indirect, sous forme de pronom ou non. Mais il s'agit très peu souvent d'un complément d'objet direct. Les COD sont en réalité assez rares dans les propositions principales au présent, et apparaissent presque tous après le verbe, lui-même suivant le sujet ; nous ne rencontrons que deux COD placés avant le verbe, aux distiques II,16 et II,21. Dans le deuxième cas, la phrase a été reformulée, mais dans le distique II,16 le français, bien que substituant d'autres termes aux mots latins, suit la structure initiale :

II,16–1 *Hoc faciunt stulti, quos gloria vexat inanis.*
 Blasme pour mal et loz pour la victoire
 Quierent les folz menez de vaine gloire.

- *Dans les propositions subordonnées conditionnelles et temporelles*

Les règles de position suivies par Jean Le Fèvre étant assez souples, elles changent peu selon la nature des propositions. On remarque cependant de petites particularités entre les propositions conditionnelles et temporelles. Comme ailleurs dans le texte, le sujet de la proposition n'est pas nécessairement exprimé. Mais lorsqu'il l'est dans une proposition temporelle, il apparaît toujours en première place, juste après la conjonction de subordination. En revanche la première place dans la conditionnelle peut être laissée à un complément, un attribut ou un adverbe. D'autre part, si le sujet n'est pas exprimé, il peut arriver que ce soit le verbe qui suive directement la conjonction. Mais dans les deux types de propositions, cette disposition est rare et n'est possible qu'avec un verbe conjugué à la deuxième personne du singulier.

- *Dans les propositions relatives*

Lorsque le pronom relatif est complément, le sujet est le plus souvent exprimé ; il se place alors en première position et est suivi du verbe puis d'un éventuel complément. On n'observe qu'une seule occurrence de sujet rejeté après le verbe, au distique I,10. Il s'agit d'un ajout, la disposition n'est donc pas influencée par le latin. Si le sujet n'est pas exprimé (6 cas sur 34), la proposition est toujours composée d'un verbe conjugué suivi d'un verbe à l'infinitif.

Quant le pronom relatif est sujet, il est le plus souvent directement suivi du verbe, à moins que la proposition comporte un pronom personnel régime qui se place entre le pronom relatif et le verbe. Le complément peut précéder le verbe, mais il se place généralement après lui.

La place de la proposition relative même à l'intérieur de la phrase dépend surtout du nombre de mots appartenant à la principale placés après l'antécédent. Généralement, le pronom relatif suit directement son antécédent, mais il est possible qu'il en soit séparé par un mot, le plus souvent un verbe conjugué ou à l'infinitif. On trouve en effet deux cas de figure différents : ou bien la proposition relative est placée derrière la proposition principale, même si cela la sépare de son antécédent, par exemple :

IV,10 Pour ton ventre servir {qui le demande}. (v. 540)

ou bien la relative s'intercale dans la principale :

IV,2 Se la chose {dont dois estre contens}
 Tu prens en gré sans noise et sans contens. (v. 507–508)

Cette différence ne provient pas de la nature, explicative ou déterminative, de la proposition relative puisqu'il peut arriver qu'une relative déterminative soit séparée de son antécédent, comme au distique IV,29 cité ci-dessous. En revanche, il n'est pas exclu que les besoins de la rime aient influencé Jean Le Fèvre, car le dernier mot des propositions relatives est très souvent en fin de vers, comme dans les exemples ci-dessus. Mais il est un élément qui nous semble plus déterminant : la longueur du groupe verbal qui suit l'antécédent. Si celui-ci est constitué d'un verbe unique, il est toujours placé avant la proposition relative. S'il est long, il est rejeté après. La seule exception à cette règle intervient lorsque la proposition relative s'étend sur un vers entier. Jean Le Fèvre préfère alors la rejeter à la fin de la proposition principale afin que les unités syntaxique et formelle se superposent. Une hésitation subsiste lorsque le prédicat est composé de deux mots, un verbe et un attribut. Dans ce cas, la relative se place soit avant, soit après le prédicat, en fonction de la rime :

IV,3 Que Fortune, {qui bien voit}, soit avugle. (v. 512)
 IV,29 Et ceulx sont folz {qui n'y veullent entendre}. (v. 616)

Nous avons donc affaire à un traducteur soucieux de la métrique et de la rime, mais aussi du mouvement harmonieux de la phrase. Notre étude prouve que Jean Le Fèvre ne privilégie pas systématiquement la syntaxe au détriment de la forme versifiée : il s'autorise à modifier les règles habituelles de syntaxe uniquement si la langue française le permet et si la qualité de son expression n'en souffre pas. En revanche, l'influence du latin est très limitée. La place des mots dans les *Disticha Catonis* est beaucoup moins déterminée, le système des cas autorisant l'auteur à placer ses mots selon les besoins de la métrique. Les parallélismes de structure entre les deux langues ne sont donc que de rares exceptions.

4.3.3 Le style de l'écriture

Les vers latins de Caton sont contraints à une métrique très stricte, le respect de la longueur des pieds déterminant la place des mots dans la phrase. Mais il parvient toutefois à jouer sur les sons, voire sur la place des mots, afin d'en mettre certains en valeur ou d'accentuer une opposition. Or Jean Le Fèvre ne semble pas tenir compte de ces efforts : toute son attention paraît tournée vers le respect des règles métriques françaises et de la qualité des rimes. Les figures de style de Caton sont donc rarement transposées dans la traduction.

Ainsi au distique II,22, le parallélisme entre les deux vers latins n'est pas du tout reproduit en français. Il semble même que Jean Le Fèvre se soit efforcé de composer deux phrases bien différentes :

Consilium archanum tacito commite sodali.
Corporis auxilium medico commite fideli.
 De ton conseil secret, de ton affaire
 Dois tu parler à loyal secretaire,
 Et se ton corpz a besoing de curer,
 Mire loyal en laisse procurer. (v. 349–352)

De même, au distique IV,23, l'allitération de dentales, avec la répétition de trois mots de la même famille, n'a pas d'équivalent dans le quatrain français :

IV,23–1 *Disce, sed a doctis; indoctos ipse doceto.*
 Suy les saiges et apren leur doctrine ;
 Aux non sachans monstre ta discipline. (v. 589–590)

Il est vrai que le style concis du latin, qui permet de mettre en opposition avec force deux groupes de mots, est difficile à reproduire en français. Jean Le Fèvre a beau tenter de mettre en parallèle les deux derniers vers du quatrain I,10, sa traduction est beaucoup

moins vive que la phrase de Caton. Alors qu'en latin le vers de la deuxième proposition est sous-entendu, et que chacune d'elle termine sèchement sur un pronom dont la sifflante finale fait écho à son contraire, la longueur des vers français brise cette concentration de sens en ralentissant la cadence de la phrase. L'expression « pou en est qui aient » n'a plus rien à voir avec le bref *paucis*.

I,10 *Sermo datur cunctis, animi sapiencia paucis.*
 Chascun parle de folie ou science,
 Mais pou en est qui aient sapience. (v. 127–128)

L'asyndète, dont l'effet est si marquant en latin, est généralement amoindrie en français par l'insertion d'un « mais ». En revanche l'absence de coordination entre les phrases chez Jean Le Fèvre ne vise pas un effet de style, elle répond simplement à l'impossibilité d'ajouter une syllabe au vers qui en contient déjà dix. Le résultat donne parfois une impression de maladresse, contrairement aux asyndètes de Caton.

La traduction de Jean Le Fèvre est truffée de répétitions, mais celles-ci sont la conséquence d'amplifications nécessaires. En revanche, lorsque Caton utilise ce procédé – autant comme figure de style que pour obtenir les pieds qui manquent à son vers, il est vrai – le traducteur n'estime pas nécessaire de le reproduire. Ainsi l'insistance que produit la répétition de *cede* au distique IV,39 est totalement omise. Quant au redoublement de *dilige* au distique IV,4, il induit Jean Le Fèvre en erreur : le traducteur ne semble pas voir qu'il s'agit du même mot répété, mais considérer qu'il y a deux phrases différentes. La première occurrence est traduite par « je veueil bien que tu aimes » (*denarium* devenant complément d'objet direct), et la seconde, à laquelle Jean Le Fèvre associe *parce*, est rendue par le verbe « hes » :

Dilige denarium, sed parce dilige formam
Quam nemo sanctus nec honestus captat habere.
 Je veueil bien que tu aimes le denier,
 Et use à droit des biens de ton guerniez.
 Hes la fortune dont le denier exploite,
 Car homme saint avoir ne la convoite. (v. 513–516)

Notons toutefois quelques passages qui témoignent que Jean Le Fèvre était conscient de l'impact que pouvait avoir un précepte bien formulé. Le chiasme du distique I,12 est rendu par un parallélisme, certes moins efficace, mais qui prouve les efforts du traducteur pour donner à ses vers un air de proverbe :

I,12–2 *Nam nulli tacuisse nocet, nocet esse locutum.*

Car le taire ne peut à nulli nuire,

Mais trop parler pourroit homme détruire. (v. 135–136)

Jean Le Fèvre tente donc parfois de transposer les procédés de style latins en français. Il est bien conscient que sa langue ne lui permet pas de calquer la formulation latine, trop concise et qui tolère plus facilement un changement de l'ordre des mots dans la phrase. Les chiasmes ne sont par conséquent jamais rendus par le même procédé, et perdent ainsi de leur vivacité.

Si Jean Le Fèvre ne traduit pas systématiquement les figures de style de Caton, il lui arrive néanmoins d'en agrémenter ses quatrains de sa propre initiative. Les rimes sont un bon moyen pour mettre en relation deux mots que leur sens rapproche ou oppose, comme *damajables / tables* (v. 83–84), *celer / reveler* (v. 145–146) ou *averement / largement* (v. 431–432).

Par ailleurs, les doublets synonymiques sont l'occasion pour le traducteur d'amplifier son vers. Cependant, certains peuvent avoir un effet stylistique, en particulier lorsque l'accumulation atteint trois mots. Ainsi au vers 564, la traduction de *pauper* par « povre, avers et chiche » apporte une insistance qui souligne la vanité de l'argent.

Il apparaît donc que Jean Le Fèvre tente peu d'imiter le style de Caton. Les deux langues ayant des exigences grammaticales différentes, il était difficile d'en rester très proche. Cela ne signifie pas pour autant que Jean Le Fèvre néglige le recours aux figures de style. Son sens de la formule n'atteint pas la qualité des vers latins, mais il s'efforce de mettre en valeur certains passages afin que les préceptes s'inscrivent plus aisément dans l'esprit de ses lecteurs.

Jean Le Fèvre est un traducteur qui sait garder ses distances avec son texte-source : il compose ses quatrains dans un français correct, qui se laisse peu influencer par les idiomatismes latins. Il ne se contente donc pas de calquer les distiques, mais a recours à divers procédés de traduction afin de fournir au lecteur un équivalent du texte latin à mi-chemin entre fidélité à l'original et fidélité à la forme métrique qu'il a adoptée.

4.4 Les méthodes de traduction de Jean Le Fèvre

L'analyse des méthodes de traduction de translateurs médiévaux peut sembler anachronique, étant donné que leurs réflexions sur la pratique ont rarement dépassé le débat

entre *verbum de verbo* et *ad sententiam*. On peut supposer que le processus de traduction consistait à comprendre le texte latin et à le reformuler de manière plus ou moins exacte en français, sans s'attarder à examiner les différents procédés qui permettaient cette transformation, c'est-à-dire sans énoncer clairement que dans certains cas, il leur était plus naturel de changer la nature de certains mots, ou de modifier la voix d'un verbe. Pourtant, les traducteurs n'ignoraient pas ces procédés : il savaient, par exemple, qu'un ablatif absolu pouvait être rendu par une proposition subordonnée temporelle. Mais la définition de ce genre de procédés, leur dénomination et leur classement leur était des notions étrangères. Le premier traité de traduction, déclare G. Mounin, est sans doute la *Stylistique comparée* de Vinay et Darbelnet⁵⁰. C'est donc à partir de cet ouvrage que nous allons définir les pratiques appliquées par Jean Le Fèvre, puisque nous ne pouvons leur attribuer des noms plus appropriés.

4.4.1 Définition des termes : les procédés Vinay et Darbelnet

L'idée même que l'on puisse élaborer une théorie de la traduction n'est pas unanimement acceptée, et les arguments qui s'y opposent sont loin d'être invalides. Nous avons vu que les traducteurs médiévaux proposaient des théories à partir de leur propre expérience, mais que ces règles n'étaient jamais que des aides à la traduction dont les théoriciens eux-mêmes pouvaient s'affranchir si besoin. Or au XX^e siècle, le domaine de la science s'étant étendu de manière considérable, la question d'une possibilité de disséquer le phénomène de traduction et de l'analyser selon une grille de lecture précise et ferme est abordée avec un intérêt nouveau. Elle suppose de répondre à une question préalable : la traduction est-elle un art ou une science ? S'il est vrai que tous les traducteurs utilisent des mécanismes applicables à des textes différents, il faut néanmoins souligner que la traduction comporte également une grande part de subjectivité, et que nous ne disposons d'aucun moyen qui permette de juger de manière infaillible si, entre deux traductions correctes, l'une est meilleure que l'autre. De plus, la langue elle-même ne peut se soumettre à un traitement systématique : on ne peut pas préconiser de toujours traduire tel mot par tel autre, tel temps ou mode par le même temps ou mode. C'est au traducteur d'évaluer la valeur de chaque unité qui compose le texte de départ, l'effet que l'auteur souhaitait lui donner, la perception que le lecteur était censé en avoir, et de rendre toutes ces données dans la langue d'arrivée. Tous ces critères à respecter ne peuvent être rangés dans des catégories fixes. Les déficiences des logiciels de traduction informatique actuels prouvent à eux seuls qu'on ne peut réduire la traduction à des procédés systématiques. Mais cela signifie-t-il que toute théorie pratique de la traduction est inutile ?

50. Georges Mounin, *Linguistique et traduction*, Bruxelles : Dessart et Mardaga, 1976, p. 227.

Dans les années 1960, deux chercheurs, Jean-Paul Vinay et Jean Darbelnet, ont mis au point la première méthode de traduction fondée sur une analyse scientifique, qu'ils exposent dans la *Stylistique comparée du français et de l'anglais*⁵¹. Cette méthode consiste à identifier sept procédés de traduction censés rendre compte de l'activité traduisante de l'anglais au français, qu'Inès Oseki-Dépré explique avec clarté dans son ouvrage *Théories et pratiques de la traduction littéraire*⁵². Les citations suivantes entre guillemets sont extraites de son ouvrage :

1. L'**emprunt** : il « consiste à ne pas traduire le mot de la langue-source, surtout quand il correspond à quelque chose qui n'existe pas dans la culture de la langue-cible, quitte à l'explicitier par le contexte ou par une note. C'est l'exemple des mots japonais *sushi*, *tatami*, *futon*, que l'on retrouve en français. »
2. Le **calque** : il « consiste à traduire terme à terme l'expression étrangère. Ainsi *rouleau de printemps* est la traduction calquée du chinois. Ce procédé peut s'appliquer à des structures syntaxiques. »
3. La **traduction littérale**, ou mot à mot : il s'agit de la traduction l'un après l'autre, en langage correct et idiomatique, de chaque terme ou syntagme du texte de départ. Vinay et Darbelnet qualifient ce procédé de « solution unique et réversible », mais ils omettent de prendre en compte les synonymes de l'une et l'autre langue.
4. La **transposition** : elle consiste à traduire un syntagme en en changeant la forme grammaticale mais en en conservant le sens. I. Oseki-Dépré donne comme exemple l'expression « l'art de la traduction », qui peut se traduire par l'« arte del tradurre » en italien, ou « the science of translating » en anglais : le nom « traduction » est ainsi traduit par un verbe, mais le sens est conservé et le résultat idiomatique.
5. La **modulation** : elle correspond à un changement de point de vue. Il ne s'agit plus de modifier simplement les catégories grammaticales, mais de changer la construction d'un groupe de mots, voire de la phrase. Ainsi le passage de la voix passive en anglais à la voix active avec le pronom « on » en français est une modulation.
6. L'**équivalence** : il s'agit de remplacer une expression (le plus souvent un trope, un proverbe, un cliché, etc.), qui n'aurait pas la même valeur si elle était traduite littéralement, par une expression de sens équivalent dans la langue d'arrivée. Vinay et Darbelnet donnent comme exemple l'onomatopée française « Aïe ! » qui sera traduite par « Ouch ! » en anglais ; on peut citer également l'expression « Il pleut des cordes » que l'on traduira par « It's raining cats and dogs » en anglais.

51. Jean-Paul Vinay et Jean Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais : méthode de traduction*, Paris : Didier, 1977.

52. Inès Oseki-Dépré, *Théories et pratiques de la traduction littéraire*, Paris : A. Colin, 1999, p. 56-58.

7. L'**adaptation** : elle consiste à remplacer une situation inconnue ou incompréhensible au public de la traduction par une autre, analogique et connue de ce public. L'adaptation peut cependant poser des problèmes de compatibilité avec le contexte de départ : elle insère des éléments d'une culture étrangère là où l'auteur ne l'avait pas prévu. Elle permet cependant de faire passer au public-cible un message plus proche de celui de l'auteur que ne serait la traduction littérale. L'exemple donné dans la *Stylistique* est celui d'un père anglais embrassant sa fille sur la bouche après une longue absence : cette situation ne pourrait pas être traduite telle quelle en français, de crainte que le lecteur se méprenne sur le sens de ce geste.

Outre ces sept procédés, Vinay et Darbelnet dégagent d'autres formes de traduction qu'il est intéressant d'examiner :

- L'**amplification** : il s'agit de pallier une déficience syntaxique, dans le cas où une langue s'exprime d'une façon plus concise que l'autre. Par exemple, le verbe « to coax someone into doing something » ne peut être traduit de façon aussi concise en français : « persuader qqn de faire qqch à force de cajoleries ». Nous emploierons également ce terme pour désigner ce qui, dans la traduction de Jean Le Fèvre, ne correspond pas directement à la phrase latine, mais a été ajouté par le traducteur en développant l'idée évoquée par Caton.
- L'**étouffement**, qui est un cas particulier de l'amplification : il consiste à étayer un mot qui se suffit à lui-même dans la langue de départ mais ne serait pas idiomatique dans la langue d'arrivée, par exemple : « Go ! » qui doit être étouffé par un adverbe : « Allez-y ! ».
- La **dilution** (et son contraire la concentration) : elle s'applique lorsque l'équivalent dans la langue d'arrivée ne s'exprime pas par le même nombre de mots que le terme de départ. Vinay et Darbelnet citent un grand nombre d'exemples ; nous nous limiterons à « weeds » en anglais, qui donne après dilution « mauvaises herbes » en français.
- La **compensation** : elle est définie dans la *Stylistique* comme « un procédé qui vise à garder la tonalité de l'ensemble en introduisant, par un détour stylistique, la note qui n'a pas pu être rendue par les mêmes moyens et au même endroit. »⁵³ Ainsi la forme honorifique « Thou » en anglais ne serait pas correctement traduite si on la remplaçait par « Tu ». Il convient donc de traduire ici « Vous » et de suggérer une impression de majesté par un autre moyen, un « Ô » du vocatif par exemple.

53. J. Vinay et J. Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, p. 189.

De nombreuses critiques se sont élevées contre Vinay et Darbelnet, d'une part parce que leurs sept catégories sont hétérogènes et ne sont pas complètes (elles ne rendent pas compte de la suppression et de l'interpolation), et d'autre part car elles se posent comme une conception scientifique de la traduction, alors que la traduction n'est pas une science au même titre que la médecine par exemple. Ainsi Mathieu Guidère met en avant l'incompatibilité entre une démarche scientifique et celle du traducteur, réfutant les travaux des deux Canadiens⁵⁴. Il faut reconnaître que si la traduction « devient un art une fois qu'on en a assimilé les techniques »⁵⁵, comme Vinay et Darbelnet l'exposent, il est difficile alors de lui accorder le statut d'objet scientifique. De là à discréditer les résultats de leurs recherches, c'est un peu excessif. Les procédés définis dans la *Stylistique comparée* cernent avec une précision bien plus accrue que ce qui avait été fait jusqu'alors les outils qui sont à la disposition du traducteur. Bien qu'ils ne constituent pas une réponse à toutes les situations, ils permettent de structurer plus clairement la conception moderne de la traduction, et de donner un nom à des procédés employés par les traducteurs bien avant le XX^e siècle.

C'est la raison pour laquelle nous nous sommes attardés sur cette description de la traduction moderne. Il faut bien sûr garder à l'esprit que cette analyse se limite à la traduction français-anglais, ce qui signifie que certains procédés ne se retrouvent pas dans la traduction du latin au français et que d'autres n'ont pas été évoqués. De plus, cette méthode a été élaborée dans une conception moderne de la traduction : il est certain que ni Jean Le Fèvre, ni les autres traducteurs médiévaux ne pensaient la traduction selon ces catégories. Toutefois, le vocabulaire mis en place par Vinay et Darbelnet nous est utile pour décrire la traduction de Jean Le Fèvre.

4.4.2 Les procédés de traduction de Jean Le Fèvre

Jean Le Fèvre n'ayant pas mis par écrit ses réflexions sur la traduction, il est difficile de déterminer dans quelles mesures il est conscient de la diversité des procédés de traduction qu'il utilise. A-t-il en tête des procédés qu'il choisit d'appliquer lorsque se présente une situation précise, ou bien tâtonne-t-il jusqu'à trouver une solution qui lui semble meilleure que la traduction littérale ? Se rend-il compte que la modulation et la transposition sont deux procédés distincts, tandis que deux transpositions portant sur des catégories grammaticales différentes correspondent au même ? Où se situe la limite entre le passage quasi systématique d'une langue à l'autre, que tout homme bilingue est capable d'effectuer, et le raisonnement qui aboutit au choix d'un procédé particulier jugé le plus adapté ? Ne pouvant répondre à ces questions, nous nous contenterons de constater la

54. Mathieu Guidère, *Introduction à la traductologie : penser la traduction : hier, aujourd'hui, demain*, Bruxelles : De Boeck, 2010, p. 24.

55. J. Vinay et J. Darbelnet, *Stylistique comparée du français et de l'anglais*, p. 24.

diversité de ses méthodes de traduction en rappelant rapidement celles qui entrent dans les cadres de Vinay et Darbelnet, puis en nous attardant sur celles qui sont particulières à la traduction médiévale des *Disticha*.

4.4.2.1 Rester proche du texte latin : calques et traduction littérale

Dans la traduction des *Disticha Catonis*, le passage de strophes de deux à quatre vers rend impossible la traduction parfaitement littérale. Les amplifications non nécessitées par la traduction sont donc fréquentes, et ont tendance à dissimuler les passages fidèles au latin.

Ces passages sont généralement des propositions entières, parmi lesquelles le traducteur insère d'autres propositions ajoutées. Jean Le Fèvre n'a jamais recours à l'emprunt, les mots latins ayant presque tous leur équivalent dans la langue française. L'une de ces exceptions est le terme *forum* (B.S. 5), que nous conserverions dans une traduction en français moderne puisqu'il correspond à un élément propre à la culture romaine. Jean Le Fèvre choisit toutefois de le traduire par une adaptation : la notion serait sans doute incomprise par ses lecteurs s'il gardait le mot latin.

Les calques sont également difficiles à identifier. On les repère néanmoins grâce aux doublets synonymiques, lorsque l'un des termes tire son étymologie du mot latin, comme au distique IV,37 où *culpam* est traduit par « coulp et meffait », ou lorsque la solution adoptée par Jean Le Fèvre est incorrecte : au distique IV,42, *officiperdi* est traduit par « perdre son office ». Dans ce deuxième exemple, le recours au calque est visiblement dû à une lacune du traducteur, qui s'est donc aidé d'une glose fautive⁵⁶.

Dans quelques cas, le recours au calque est employé de manière excessive : il arrive parfois que Jean Le Fèvre, face à un mot transparent, opte pour une solution de facilité, qui consiste à traduire le mot latin par son calque français, alors qu'une formulation différente serait plus appropriée. On en relève cependant peu d'exemples dans la traduction du *Chatonnet*.

La préface III,a comporte une occurrence du verbe *fero* que le Jean Le Fèvre choisit de ne pas traduire de manière plus explicite :

III,a-2 *Hec precepta feres, que sunt gratissima vite.*
 Tu porteras ces commandemens notables
 Qui pour vivre sont assez agreables. (v. 391–392)

Le verbe « porter » reste trop général – de même qu'il l'est en latin – mais paraît ici peu idiomatique.

56. Voir p. 291.

La traduction du substantif *imperium* au distique IV,6, semble elle aussi peu appropriée :

IV,6-2 *Fer patris imperium, cum verbis exit in iram.*

Se ton pere vers toy se meut en ire,

Mieux dois souffrir ses moz et son empire. (v. 523-524)

Même si « empire » peut désigner le pouvoir d'une personne sur une autre, les dictionnaires de moyen français semblent suggérer qu'il s'applique en particulier à l'échelle d'un pays ou d'une seigneurie, et non pas pour désigner l'autorité paternelle.

Néanmoins, ces occurrences sont rares, et il demeure que le mot ou l'expression calqué(e) est tout à fait compréhensible en français. Dans les autres cas, l'on ne saurait dire si Jean Le Fèvre, écrivant un texte original sans être influencé par le latin, n'aurait pas employé ce mot de la même façon.

L'étude de la traduction littérale des phrases nous semble moins conjecturale puisque le souci de rester proche du latin est plus évident. Il faut tout d'abord préciser que chez Jean Le Fèvre, la traduction littérale ne signifie jamais traduction de chaque mot individuel à l'endroit où il se trouve en latin⁵⁷. Nous considérons que la traduction est littérale à partir du moment où chaque groupe de mots latins a son correspondant en français et que la conjugaison et la voix du verbe sont respectées. La traduction suivante, par exemple, est littérale :

I,4-2 *Conveniet nulli qui secum dessidet ipse.*

Homs qui souvent soy meïsmes discorde

Avec autrui ne peut avoir concorde. (v. 103-104)

Certes Jean Le Fèvre modifie légèrement la phrase : il donne à sa proposition relative un antécédent, il ajoute un adverbe temporel ainsi que le verbe « pouvoir » et il inverse l'ordre d'apparition des deux propositions. Quant à la traduction de *conveniet* par « avoir concorde », c'est un procédé nommé « dilution » par Vinay et Darbelnet. Cependant ce degré de précision n'est pas adapté à une traduction médiévale, et la traduction reste

57. Nous prenons ici comme point de comparaison la traduction anonyme de la *Vita Christinae mirabilis* de Thomas de Cantimpré, dans laquelle le traducteur reste au plus près du texte latin, contre toutes les règles de syntaxe française. Ainsi la phrase *Hunc locum in tantum cruciatibus horridum referebat, quod nulla ei ad supplicia inferorum esset distantia, excepto quod ii, qui in his suppliciis vexabantur, spe veniæ respirabant* est traduite par « Ce dit lieu disoit en tourmens si terrible que nulle aux tourmens de celui des enfers estoit difference, excepté que ceulx lesquelz en ces tourmens cy estoient vexéz, par esperance de misericorde respiroient. » (§ 28, f. 94r-94v). A. Leurquin-Labie, « "Voy doncques o liseur a quans mault nous sommes obligiez". La traduction de la Vie de Christine l'admirable, de Thomas de Catimpré ».

littérale si l'on considère l'unité de la locution verbale. Les modifications ont donc une influence minimale sur le sens, ce qui nous permet de considérer la traduction comme littérale.

Les phrases entières traduites de façon littérale sont rares dans le texte de Jean Le Fèvre; il s'agit plutôt de groupes de mots dont la fidélité au latin est mise en péril par les ajouts ponctuels, les réductions synonymiques et les transferts de vocabulaire. Si l'on examine le distique I,3, seul le début du deuxième vers est rendu littéralement, la fin ayant été traduite dans un ajout auparavant :

I,3-2 *Proximus ille Deo est qui scit racione tacere.*
 À plus grant bien ne pourroit homs atteindre
 Que par raison parler à point et taire;
 Prochain à Dieu est cil qui ce scet faire. (v. 99–100)

Il serait intéressant de savoir si la traduction littérale est la solution par défaut que Jean Le Fèvre applique en premier à tout groupe de mots, ou si elle n'intervient qu'après réflexion. La rareté des passages traduits de façon parfaitement littérale semble nous suggérer que Jean Le Fèvre ne privilégie pas cette méthode. Sa volonté est de rester proche du texte latin, mais non pas de façon imitative. Du reste, le vers latin se prête mal à la traduction littérale : l'ordre des mots est très libre, il ne correspond pas à celui de la syntaxe française. Le traducteur n'est donc pas tenté de replacer chaque mot à la même place en français, puisqu'il n'y a aucun parallélisme immédiat d'une langue à l'autre. On perçoit ainsi la distanciation du traducteur par rapport au texte premier : la plupart du temps, Jean Le Fèvre reformule ce qu'il comprend dans un français correct, qu'il arrange ensuite en fonction de la métrique.

L'emploi de termes proches du latin semble être une solution de facilité plus que résulter de la recherche d'une traduction exacte. Certes, Jean Le Fèvre paraît ne pas vouloir trop s'éloigner du latin, mais sa traduction n'est pas pointilleuse, loin s'en faut : le traducteur s'efforce peu de trouver des équivalents précis. En comparant sa façon de traduire les verbes à préfixe à celle de Jean Courtecuisse, on s'aperçoit qu'il existe une vraie différence entre les deux traducteurs. Il faut dire que Jean Courtecuisse, chancelier de l'Université, est bien plus sensible aux subtilités du latin que ne l'est notre traducteur amateur. Sa traduction de la *Formula honestæ vitæ* de Martin de Braga, intitulée *Senèque des VIII vertuz*, montre un véritable souci de préserver tout ce que contient le texte latin. Par conséquent, les préfixes des verbes sont systématiquement rendus en français : *circumspicere* (I,329) devient « regarder à l'environ », *extollere* (III,219) « loer trop haultement », etc.⁵⁸

58. Jean Courtecuisse, *La Formula honestæ vitæ*, éd. Hans Haselbach, Berne : H. Lang, 1975, p. 178.

Au contraire, Jean Le Fèvre traduit ce genre de verbes comme si le préfixe n'ajoutait rien au sens. Si l'on observe la traduction des verbes contenant le préfixe *per-*, on constate que celui-ci n'est jamais traduit. À *perquirere* (II,12) correspond un doublet synonymique, « querir ne deviner », dont la raison d'être semble reposer sur la métrique plus que sur la recherche d'une traduction exacte. Passons *perceperis* (IV,21), qui n'est pas du tout traduit, pour nous arrêter sur *perlectis perlege multa* (III,18). L'expression française correspondante est « Et repeter les textes et les gloses ». Là encore, la traduction ne rend pas compte des verbes préfixés. Il est vrai que la phrase latine peut difficilement être calquée en français, mais il nous semble cependant que Jean Le Fèvre s'éloigne beaucoup de l'original. Le même distique est cité par Jean de Salisbury dans le *Policraticus*, et traduit par Denis Foulechat de la manière suivante : « Fais que lises moult de choses, et, quant elles sont parleues, si fais que tu en parlises moult d'autres »⁵⁹. Jean Le Fèvre aurait donc pu, s'il avait voulu suivre plus fidèlement Caton, trouver du vocabulaire qui corresponde au verbe latin. Par conséquent, le recours au calque ne se justifie pas par une volonté de précision.

4.4.2.2 Les reformulations

Les reformulations sont très nombreuses dans le *Chatonnet*, et il est difficile parfois de séparer ce qui relève de la transposition, de la modulation ou de la reformulation complète ; plusieurs procédés sont souvent mêlés. En outre, l'identification est rendue incertaine par le fait que Jean Le Fèvre s'aidait de la glose, dont nous n'avons aucune version complète et sûre. Les analyses que nous avançons ne sont donc que des suppositions qu'il convient de prendre en compte avec réserve.

- *La transposition grammaticale*

La transposition est un procédé ponctuel dont Jean Le Fèvre use peut-être sans en avoir réellement conscience. Il lui permet de traduire des mots qui n'ont pas d'équivalent direct en français, ou dont la traduction ne correspondrait pas au nombre de syllabes disponibles dans le vers. Ainsi la transposition de l'adjectif *injustas* en adverbe à l'intérieur d'une proposition relative au distique IV,34 permet au traducteur de combler son vers.

La transposition peut concerner les différentes catégories grammaticales :

– Adjectif > nom :

I,31 et II,3 *stultum est* c'est folie de

– Adverbe > verbe :

II,17 *modice* attrempe toy

59. Ms. Fr. 24287, f. 188c, cité par C. Brucker dans Denis Foulechat, *Le Policratique de Jean de Salisbury* (1372), Livre V, éd. Charles Brucker, Genève : Droz, 2006, note 240 p. 93.

– Participe > relative :

II,21 *bibentis* celui qui le boit

Pour la traduction de certains termes ou catégories grammaticales en particulier, Jean Le Fèvre a toujours recours à la transposition : ainsi les deux occurrences de l'expression *stultum* est sont traduites de la même façon, et les participes présents ne sont jamais rendus tels quels. Cependant il ne faut sans doute pas en déduire que Jean Le Fèvre applique consciemment une méthode de traduction déterminée : il n'y a en effet aucun automatisme dans la traduction des participes présents⁶⁰.

• *La modulation*

La modulation est un procédé que l'on retrouve fréquemment dans la traduction de Jean Le Fèvre. Elle est parfois nécessaire, lorsque la phrase latine traduite littéralement ne peut donner un résultat satisfaisant en français, soit parce que la formulation ne serait pas idiomatique, soit parce qu'elle manquerait de clarté ; il convient alors de changer de point de vue. C'est ce que fait notre traducteur au distique I,12 :

I,12–1 *Rumores fuge, ne incipias novus actor haberi*
 Ne t'entremet de raconter nouvelles
 C'on ne die que les contreuves telles. (v. 133–134)

Nous avons ici une double modulation. La première transforme *fuge* en « Ne t'entremet de raconter », le verbe « entremet » étant sans doute inspiré de *incipias*⁶¹. Alors que le latin est concis et ne précise pas de quelles rumeurs il s'agit, puisque la proposition suivante en apporte l'explication, Jean Le Fèvre choisit de développer cette première phrase. La traduction littérale aurait été grammaticalement correcte, mais le verbe « fuir » en français n'aurait pas été compris de la même façon qu'en latin : le lecteur aurait plutôt eu tendance à considérer que « nouvelles » fût la désignation métonymique de ceux qui colportent les rumeurs. En faisant du sujet l'agent explicite des « nouvelles », Jean Le Fèvre coupe court à toute erreur d'interprétation.

La seconde modulation est le passage du passif *haberi* à la formulation impersonnelle « on » + verbe à l'actif. Le passif n'étant pas une voix que l'on emploie fréquemment en français, il était préférable de moduler la phrase. Cela implique de trouver un verbe pour la nouvelle proposition complétive dépendant de « die », qui exprime le sens de

60. Sur la traduction des participes présents, voir la partie 4.3.2.3, p. 250.

61. Nous avons ici un exemple de « transfert », procédé sur lequel nous reviendrons un peu plus bas, p. 281 : le verbe *incipias* est omis à l'endroit où il apparaît en latin, mais est récupéré par Jean Le Fèvre et replacé à un autre endroit de la strophe. La traduction de *rumores* par « nouvelles », visiblement inspiré de *novus*, est un second transfert.

l'adjectif *actor* ; la solution adoptée par Jean Le Fèvre est satisfaisante. Bien que les phrases françaises s'éloignent du latin, le sens global est respecté.

• *La reformulation complète*

La reformulation complète ne trouve aucune justification selon nos critères de traduction modernes : il ne s'agit plus de modifier légèrement la phrase pour qu'elle reste compréhensible dans la langue d'arrivée, mais de changer volontairement la formulation alors qu'il serait possible de traduire d'une façon plus littérale. Cependant ce procédé n'est pas rare au Moyen Âge, puisqu'il n'implique pas de modifier le sens de la phrase, et doit être considéré de la même façon que les autres procédés. Seuls les traducteurs appliquant scrupuleusement la méthode du *verbum de verbo* refutent ce procédé, ce qui n'est pas le cas de Jean Le Fèvre.

La reformulation s'appuie parfois sur la glose. Ces commentaires étant une aide à la compréhension du texte, ils sont censés rester proches du sens original et en donner une explicitation approuvée par les maîtres. En s'inspirant de la glose, Jean Le Fèvre est donc sûr de ne pas se tromper dans l'interprétation du latin et de rester fidèle à l'esprit du texte, la fidélité aux mots étant secondaire pour lui. Ainsi au distique I,2, la reformulation du premier vers ne s'explique que si l'on regarde la glose⁶² :

I,2–1 *Plus vigila semper, ne sompno deditus esto*

J. Le. F. Veiller est bon, dormir fait les gens nices (v. 93)

Glose *Longa enim quies facit hominem segnem et pigrum* (f. 16)

Jean Le Fèvre a sans doute trouvé plus simple de traduire le verbe de la glose que celui du texte original, le calque de la structure syntaxique étant possible seulement à partir de la glose. S'il ne s'en était pas aidé, le traducteur aurait tout de même été contraint de reformuler la phrase, ou du moins de procéder à une modulation.

D'autres reformulations sont imposées par la forme versifiée des strophes. Jean Le Fèvre s'efforce en effet de composer des décasyllabes dont la césure se situe après la quatrième syllabe et dont les rimes sont au moins suffisantes. Les ajouts lui permettent souvent de remplir ces contraintes en ne s'éloignant pas trop du latin, mais il a parfois dû renoncer à la fidélité au *verbum*.

Enfin, certaines reformulations sont dues aux problèmes de compréhension de Jean Le Fèvre. Lorsque celui-ci ne parvient pas à comprendre le sens d'un distique, il préfère s'éloigner de son texte-source plutôt que de le traduire mot à mot. Jean Le Fèvre n'oublie pas que son œuvre doit être compréhensible pour ses lecteurs. Toutefois, même s'il est

62. La glose est citée à partir de l'incunable *f*.

conscient que son texte perd le sens de l'original, notre traducteur tente de ne pas trop s'éloigner du latin en remplaçant au moins quelques mots employés par Caton dans sa traduction, quitte à en modifier la place ou la fonction.

4.4.2.3 Les amplifications

- *Les ajouts du traducteur*

Face à un texte concis qu'il doit transformer en quatrains et rendre intelligible pour ses lecteurs, Jean Le Fèvre est contraint d'ajouter des mots et expressions qui viennent étoffer le propos de Caton. Gardant toujours en tête la volonté d'être fidèle, il limite ses ajouts à ce qu'il peut lui-même déduire de l'esprit de Caton dans le distique, ou à ce qui lui est suggéré par la glose. Il ne cherche pas à profiter d'un précepte pour ajouter un conseil du même registre, mais que Caton n'avait pas énoncé : la traduction n'est pas littérale, mais elle reste très marquée par la « sentence » de l'auteur. Contrairement à Adam de Suel qui insère parfois des proverbes qu'il trouve adaptés à la situation que décrit Caton, Jean Le Fèvre ne recourt pas à ce procédé, à l'exception d'une occurrence au distique IV,23 :

Disce, sed a doctis; indoctos ipse doceto.

Propaganda etenim est rerum doctrina bonarum.

Suy les saiges et apren leur doctrine;

Aux non sachans monstre ta discipline.

Bonne chose est de provigner science

Car le bon fruit vient de bonne semence. (v. 589–592)

Cette intervention semble être proprement l'initiative de Jean Le Fèvre, puisque l'on ne trouve rien de tel dans la traduction d'Adam⁶³, ni dans les gloses. Il faut toutefois signaler une certaine ressemblance avec le dernier vers de la traduction de la sentence 20 par Jean du Chastelet :

Qui bien velt cueillir, bien seme. (v. 126)

Les deux proverbes ont en effet une signification identique et, bien que placés à des endroits différents à l'intérieur des *Distiques*, peuvent laisser supposer une influence de l'un sur l'autre, même si rien ne permet de confirmer ce lien.

63. La traduction d'Adam est la suivante :

« Apren, amis, des sages clers,
Et quant seras de savoir fers,
L'autre gent ne dois oublier,
Car le bien doit on aengier. » (v. 687–690)

Les ajouts du traducteur peuvent se diviser en quatre catégories :

– **Les étoffements**

Lorsque le texte latin est trop concis, le traducteur ne peut en donner une traduction littérale : le résultat serait incorrect, incompréhensible ou simplement inélégant en français. Il faut donc développer la phrase de sorte que ce qui était implicite en latin soit explicite en français, comme dans ces distiques :

II,21–1 *Infantem nudum. . .*

Enfant tout nu. . . (v. 169)

IV,26–2 *Rursus in adversis, melius sperare memento.*

Et s'il avient qu'adversité te tiengne,

Esperer dois que mieulx après te viengne. (v. 603–604)

Généralement, Jean Le Fèvre a recours à l'étoffement pour expliciter des passages qui seraient tout de même compréhensibles en français ; il profite du procédé pour combler son vers, voire pour obtenir la rime qui l'arrange.

– **Les développements**

Contrairement aux étoffements, les développements sont des ajouts indépendants du souci de compréhension du texte. Cependant ils restent très proches de l'esprit du distique. Ils peuvent apporter une explication à l'ordre donné par Caton, simplement fournir des précisions superficielles ou encore répéter de manière redondante ce qui a déjà été formulé en français. Certains sont directement inspirés de la glose.

Ainsi dans le distique IV,28, Jean Le Fèvre renforce le poids de son conseil en l'accompagnant d'un constat à valeur de vérité générale :

IV,28 *Parce laudato. Nam quem tu sepe probaris*

Una dies qualis fuerit monstrabit amicus.

Lœe petit : trop grant loz est tout vent

Car de celui que tu lœes souvent,

Un jour vendra qu'il te faudra savoir

Quel est l'amy que tu cuides avoir. (v. 609–612)

Cet ajout, bien qu'il ne soit pas indispensable, justifie le motif de l'ordre donné, ce qui facilite son acceptation par le lecteur. En revanche, le développement suivant apporte peu au sens, il ne justifie que par la rime :

IV,37–2 *Quocumque ingrederis, sequitur mors corporis umbram.*

Par tous les lieux où tu vas, ens ou hors,

La mort te suit et l'ombre de ton corpz. (v. 647–648)

Ces développements peu utiles du point de vue du sens ont l'inconvénient d'alourdir la traduction.

– **Les extrapolations**

Lorsque Jean Le Fèvre s'éloigne un peu trop du texte latin, on ne peut plus parler de développements, il s'agit d'extrapolations. Même s'il ne pense pas trahir la *sententia* du distique latin, le traducteur choisit parfois d'interpréter une phrase générale dans un sens précis, de durcir ou d'atténuer l'ordre selon ce qu'il juge préférable, ou d'ajouter des éléments que Caton n'avait pas suggérés. Ainsi dans le distique IV,18, Jean Le Fèvre oriente le sens de la strophe en donnant une autre explication au conseil de Caton, qui semble l'emporter sur la première : ce n'est pas tant parce que les personnes âgées sont comparable à des enfants qu'il ne faut pas les mépriser, mais parce que leur grand âge leur a conféré de la sagesse :

*Cum sapias animo, noli irridere senectam.
Nam quocumque sene, sensus puerilis in illo est.*

Se tu n'es fol, ne despis pas viellesce :
Le vieulx homs a en soy tant de noblesce
Qu'il a le sens de jennesce et d'enfance
Et est meür, qui lui donne actrempance. (v. 569–572)

Ces extrapolations nous permettent d'avoir un aperçu de la façon dont Jean Le Fèvre interprétait les *Disticha*, et nous montrent comment, tout en semblant rester fidèle, notre traducteur infléchit le sens de certains distiques selon ses idées, frôlant plus ou moins volontairement le contresens.

– **Les interventions du traducteur**

À certains endroits, il est possible de percevoir la voix d'un locuteur. S'agit-il de Jean Le Fèvre qui prête sa voix à Caton, ou d'une intervention personnelle du traducteur ? La plupart de ces interventions ne se situent pas au niveau de passages sujets à polémique. Si Jean Le Fèvre choisit d'écrire « je te conseil » ou « je te prie » alors que Caton n'avait pas utilisé de verbe introducteur, c'est sans doute plus pour les besoins de la métrique que pour marquer son assentiment. Cependant, il arrive que ces marques laissent transparaître le sentiment du traducteur :

III,22 *Fac tibi preponas mortem non esse timendam :
Que bona si non est, finis tamen illa malorum est.*

Remembre toy des mos que tu escoutes ;
Je t'ay ja dit que la mort point ne doubttes :
Se rien ne vault, toutesvoies je t'affirme
Que tous les maulx met à fin et à terme. (v. 481–484)

À travers cette strophe, on comprend que Jean Le Fèvre est conscient du caractère répétitif des *Disticha*. Mais en traducteur consciencieux, il refuse de

laisser de côté les distiques qui lui semblent redondants.

Les ajouts imprègnent l'ensemble de la traduction des *Disticha Catonis* : ils sont nécessaires pour que Jean Le Fèvre puisse composer quatre vers à la place de deux, mais apportent généralement peu d'intérêt au texte même, et peuvent parfois lui nuire par leur caractère redondant, auquel s'ajoute la répétition des binômes synonymiques.

- *La réduplication*

La réduplication est l'un des procédés privilégié par Jean Le Fèvre pour amplifier son texte tout en restant conforme au sens de l'œuvre de Caton. Il peut s'agir de simples binômes synonymiques composés de deux termes, tels que Claude Buridant les définit : « séquence de deux synonymes appartenant en principe à la même catégorie grammaticale et placés sur le même plan de hiérarchie syntaxique »⁶⁴, ou bien de reformulations plus développées. Nous intégrons également à ce paragraphe le cas particulier des couples de mots non synonymiques mais associés l'un à l'autre dans un but d'amplification.

Les doublets synonymiques

On relève dans la traduction des *Disticha Catonis* 55 doublets synonymiques dont la grande majorité répond à la définition de C. Buridant. Outre les synonymes stricts, nous avons ajouté à cette catégorie les locutions synonymiques, qui peuvent lier la voix active et la voix passive pour exprimer une même idée (par exemple « tais toy et n'en dis rien » au distique I,15), ainsi que les binômes composés d'un terme général et d'un second plus précis, les deux étant liés sémantiquement (« de pechié et d'envie » dans la préface IV,a).

Ces doublets sont pour la plupart des traductions exactes du terme latin. L'un des deux est souvent formé à partir de la même racine latine et le second est un synonyme issu de l'évolution populaire de la langue, mais il n'est pas rare que l'étymologie des deux mots français soit indépendante du terme traduit : au distique I,33, le doublet « nuisant et semilleuse » est la traduction de *dubia* ou de *incertis*, mais ne se fonde sur les racines ni de l'un ni de l'autre. Dans d'autres cas, les deux mots français ne sont pas inspirés du latin mais font partie d'un ajout du traducteur, comme au distique II,17, « si considere et pense ». Il apparaît alors clairement que la réduplication ne sert pas à introduire un calque latin, mais simplement à allonger la phrase.

64. C. Buridant, « Les binômes synonymiques. Esquisse d'une histoire des couples de synonymes du Moyen Âge au XIII^e siècle », *Bulletin du Centre d'Analyse du discours*, 4 (1980), p. 5–79, à la p. 5. Voir également Id., *Les problèmes de traduction du latin en français*, p. 547–602, et Id., « Problèmes méthodologiques dans l'étude des traductions du latin au français au XIII^e siècle : le domaine lexical. Les couples de synonymes dans l'*Histoire de France en français de Charlemagne à Philippe Auguste* », *Linguistique et philologie*, (1977), p. 293–324.

Le synonyme ajouté n'a en effet jamais la valeur que l'on trouve parfois dans d'autres traductions telles que celles de Nicole Oresme ou de Jean Miélot : alors que chez ces traducteurs, la réduplication synonymique permet d'introduire des néologismes dans la langue française, chez Jean Le Fèvre elle n'est qu'un simple procédé rhétorique utilisé à des fins d'amplification. L'usage de ces binômes dans la littérature n'est pas réservé aux traductions : la tradition remonte à l'Antiquité, et son usage, bien que plus ou moins intensif selon les auteurs, est courant au Moyen Âge⁶⁵ ; Jean Le Fèvre lui-même y a recours dans ses œuvres originales. Mais il faut préciser que les néologismes des traducteurs tels que Nicole Oresme appartiennent souvent à un lexique spécialisé (sciences, politique, techniques militaires, etc.) que les savants n'avaient pas encore eu l'occasion d'exprimer en français, ce que l'on ne trouve pas dans le texte de Caton. Au contraire, les latinismes de Jean Le Fèvre accompagnés d'un synonyme issu de la langue vulgaire ne sont jamais inconnus des lecteurs du XIV^e siècle et pourraient être employés de façon autonome. C'est le cas du mot « coulpe » par exemple, employé dans le binôme « coulpe et meffait » au distique I,37 et repris seul au distique II,21. Ce mot n'a pas dérouté les lecteurs médiévaux puisqu'il est attesté dès le XI^e siècle selon le FEW.

Les doublets non synonymiques

La réduplication chez Jean Le Fèvre n'est pas limitée aux simples synonymes. La définition de Claude Buridant a l'avantage de délimiter une forme particulière de redoublement sujette à une étude précise, mais ne permet pas de rendre compte de l'ensemble du phénomène dans le texte. Nous avons en effet relevé 28 couples de mots liés par une conjonction de coordination mais dont la signification respective n'est pas identique. Ces deux mots peuvent toutefois être proches sémantiquement (« hayne et clamour » au distique I,36) ou au contraire être antonymiques (« folie ou science » au distique I,10).

Comme pour les doublets synonymiques, il est possible que l'un des deux mots soit la traduction littérale d'un terme latin, mais il est plus fréquent que ces couples soient des ajouts du traducteur ou encore des reformulations. Ainsi au distique II,5, le doublet « pour honneur ou deffense » développe le terme latin *res* en le remplaçant par des exemples qu'il recouvre.

Il apparaît donc que dans la traduction des *Disticha Catonis* les doublets synonymiques ne sont pas des outils utilisés pour rendre un vocabulaire latin difficile

65. C. Buridant cite à ce sujet W. Wartburg : « Du reste, le moyen dont Oresme se sert assez souvent pour introduire ses latinismes provient d'une habitude stylistique tout à fait générale au Moyen Âge, celle d'exprimer une idée par deux synonymes juxtaposés, habitude que ceux qui savaient écrire contractaient en apprenant les règles de la rhétorique enseignée dans les écoles, mais qui s'accordait certainement aussi avec un courant dû à la mentalité médiévale en général », W. v. Wartburg, *Évolution et structure de la langue française*, Berne : A. Francke, 1971, p. 138.

à comprendre. Au contraire, Jean Le Fèvre profite de mots qui sont plus ou moins opportuns pour rendre sa traduction plus volubile. Étant souvent placés en fin de vers, les binômes apportent une certaine souplesse au traducteur : celui-ci n'est pas contraint de composer ses rimes à partir de la traduction de mots latin précis mais dispose d'un choix de vocabulaire élargi.

Les traductions redondantes

Nous désignons par traductions redondantes le fait de rendre un même groupe de mots latins de deux façons différentes à deux endroits différents. Il ne s'agit pas de doublets synonymiques puisque les deux occurrences ne sont pas strictement coordonnées. On en compte 12 dans la traduction. Un bon exemple se trouve au distique III,7 :

III,7-1 *Alterius dictum vel factum ne carpseris unquam*
 Ne blasme pas ne les fais ne les dis
 Des autres gens, garde, point n'en mesdis (v. 421-422)

L'intention de Jean Le Fèvre est moins de souligner l'importance d'un conseil particulier que d'amplifier à moindres frais son quatrain.

On trouve également quelques redondances de faible ampleur, lorsque Jean Le Fèvre attribue une traduction surdéveloppée à un terme latin, comme au distique I,16 où *senex* est rendu par l'expression « viellart de grant aage ». Le terme « viellart » sous-entend déjà un grand âge, et l'insistance n'a aucune valeur particulière puisque le distique met en opposition deux catégories générales, la jeunesse et la vieillesse, dont les frontières sont très vagues et qui ne se limitent pas aux extrêmes.

Les redoublements multiples

Il arrive que Jean Le Fèvre emploie des redondances triples, voire quadruples, dans sa traduction. Ces termes sont assez rarement des synonymes stricts, mais plutôt des déclinaisons sur un même thème. À l'instar des doublets synonymiques, ils peuvent être la traduction d'un mot latin ou bien la reformulation d'une expression. Ainsi au distique III,20, l'adjectif *irate* est rendu par trois verbes exprimant la réaction d'une personne en colère : « pleure, murmure ou grouce ».

La réduplication est donc un moyen d'amplification largement utilisé par Jean Le Fèvre. Les redoublements ne sont pas toujours synonymiques et n'ont aucun but lexical, si ce n'est élargir le vocabulaire de jeunes élèves, éventuellement. Il semble toutefois plus probable que le doublet n'est pour Jean Le Fèvre ni une méthode de traduction bien définie, ni un outil pédagogique : le recours à ce procédé résulte en partie d'une habitude

littéraire que l'on retrouve chez ses contemporains, et en partie de la nécessité d'étendre le volume de la traduction. Une grande part des ajouts se place dans la même optique, lorsque le traducteur reprend toute une proposition pour nier son contraire, ou pour y apporter une précision sans intérêt majeur.

- *Les « transferts de vocabulaire »*

Les « transferts de vocabulaire », comme nous désignons, sont un procédé très prisé de Jean Le Fèvre. Il s'agit de traduire une phrase latine en en gardant globalement le sens mais en déplaçant certains mots. Ceux-ci changent alors soit de fonction, soit de place hiérarchique dans la structure de la phrase, voire de nature (Jean Le Fèvre ne traduit pas le mot exact mais le remplace par un mot de même racine). Le transfert peut-être un moyen de réorganiser la phrase selon un ordre que le traducteur juge plus idiomatique, ou simplement plus facile à intégrer au système métrique, mais il est aussi souvent la base d'une amplification, le mot déplacé étant le support d'une phrase ajoutée par rapport à la traduction et/ou étant remplacé dans sa fonction originale par un double sémantique. La typologie des transferts peut s'établir ainsi :

- ❖ Les déplacements

- Simple transfert : un mot change de dépendance grammaticale, sans que le reste de la phrase en soit bouleversé :

II,19 *Luxuriam fugito simul et vitare memento*
***Crimen** avaricie ; nam sunt contraria fame.*

Tu dois fuir le **pechié** de luxure

Et eschever avarice et usure.

Par ces vices est la vie blasmee,

Contraires sont à bonne renommee. (v. 337–340)

S'il s'était contenté d'une traduction littérale, Le Fèvre aurait dû écrire

* Et eschever le pechié d'avarice

Mais cette solution lui posait sans doute un problème de rime, et il a préféré faire porter *crimen* sur le premier vice cité, le « pechié de luxure ». Le mot garde sa fonction mais dépend d'un verbe différent par rapport au texte latin.

- Le mot transféré est remplacé par un élément ajouté par le traducteur :

III,18 *Multa legas facito, perlectis perlege **multa**.*
Nam miranda canunt sed non credenda poete.

Je te command à lire moult de choses

Et repeter les textes et les gloses.

Les poetes raportent en memoire

Plusieurs choses qui ne sont pas à croire. (v. 465–468)

« Plusieurs choses » semble clairement reprendre le deuxième *multa*, qui n'est pas traduit par son sens exact dans la première phrase. Jean Le Fèvre a choisi de l'expliciter par « les textes et les gloses », ce qui lui permet de réutiliser la notion de quantité pour qualifier le neutre *credenda*. On remarquera que le premier adjectif verbal, *miranda*, a été omis : le nombre de syllabes étant limité, il était plus facile pour Jean Le Fèvre de réutiliser *multa* que de trouver une traduction concise de *miranda*.

- Le transfert est dû au fait que le traducteur condense la phrase latine : il conserve quelques mots d'une phrase qu'il intègre à la suivante (ou à un ajout) et omet le reste ou, à partir d'une sélection de mots de deux phrases, il en refonde une nouvelle. Dans la strophe suivante, le traducteur a omis *fuge*, il ne peut faire autrement que de placer *uxorem* en position de complément d'objet, implicite en latin, de *ducas*.

III,12–2 *Uxorem fuge, ne ducas sub nomine dotis*

N'espouse pas femme pour son douaire (v. 441)

- Une catégorie un peu à part comprend les unités de sens séparées : deux mots rattachés l'un à l'autre en latin sont traduits chacun dans un ajout, ce qui permet encore une fois au traducteur d'insérer des amplifications :

III,8–1 *Quod tibi sors dederit **tabulis** suprema **notato** ;*

Note en ton cuer et met dedens **tes tables**

Que aventures ne sont pas bien estables. (v. 425–426)

Dans le cas de ce distique, l'amplification est influencée par la glose (*notato, id est scribe tabulis cordis tui, f. 47v*), mais la formulation française reste propre au traducteur. Le sens du distique est conservé puisque les deux expressions, « note en ton cuer » et « met dedens tes tables », sont équivalentes. Il semble bien que Jean Le Fèvre ait choisi d'utiliser chacun des deux mots pour développer deux expressions différentes, quoique redondantes.

❖ Les dédoublements

- Le dédoublement est constitué de deux mots, soit de racine différente de celle du mot latin s'il n'existe pas en français de mot de même racine (par exemple au distique I,5, *relinque* : « ne retien pas » et « tu dois laisser »), soit d'un mot de même racine transféré et remplacé à sa place d'origine par un équivalent sémantique :

III,13 *Multorum disce exemplo que facta sequaris,
Que **fugias** ; vita nobis est aliena magistra.*

Par exemple de plusieurs peus apprendre
Les fais de ceulx que dois **laissier** ou prendre.

Fuy mal, fay bien ; saches que nostre vie

Par exemples nous enseigne et chastie. (v. 445–448)

Fugio peut aussi bien être traduit ici par « laissier » que par « fuir », et les choix de traduction de Jean Le Fèvre sont tout à fait pertinents. L'avantage de ce procédé pour le traducteur est principalement de légitimer une amplification : lorsqu'il ajoute des éléments extérieurs au texte, comme « fuy mal, fay bien », il faut que ces éléments soient en accord avec le contexte, qu'ils s'y fondent. Le dédoublement permet de donner une traduction correcte de la phrase latine, même si le mot choisi ne se rattache pas étymologiquement au mot latin, et d'employer un mot de même racine à l'intérieur d'une autre phrase ajoutée par le traducteur, faisant écho au latin. Ainsi le lecteur n'aura pas l'impression que le français s'éloigne de l'original.

- Le dédoublement est constitué d'un mot transféré qui traduit le latin et qui est repris à sa place originale par un référent (pronom ou nom abstrait) :

III,21 *Utere **quesitis**, sed ne videaris abuti :
Qui sua consumunt, cum deest, aliena sequuntur.*

Tes **garnisons** dois faire de saison

Et **ces choses** despendre par raison

Sans abuser. Ceulx sont folz qui s'en hastent,

Deffault en ont aprez, quant ilz le gastent. (v. 477–480)

Dans cette strophe, Jean Le Fèvre a choisi de traduire *quesitis* par « garnisons », et de l'intégrer dans un ajout (« dois faire de saison »). Il ne peut donc pas réutiliser ce mot dans la phrase suivante ; il emploie alors l'expression « ces choses », qui fait référence à « tes garnisons » et qui ne se comprendrait pas indépendamment de la phrase précédente.

❖ La destination des transferts

Les transferts, qu'ils soient de simples déplacements ou des dédoublements, sont intégrés soit au contexte d'origine, soit à un ajout du traducteur. Lorsque le mot est remplacé dans une phrase du texte premier, il se glisse le plus souvent au milieu de cette phrase, sans grande influence sur le reste des mots, comme nous l'avons vu dans l'exemple du distique II,19 : « pechié » s'insère avant « luxure » mais ne le remplace pas.

En revanche, il arrive que le transfert se fasse au détriment d'un autre mot latin. Nous avons vu le cas de *miranda* qui est laissé de côté au profit de « plusieurs choses » dans la strophe III,18. Un autre exemple plus net apparaît dans la préface II,a :

*Telluris si forte velis cognoscere cultus,
Virgilium legito. Quod si mage nosse laboras
Herbarum vires, Macer tibi carminem dicet.*

Se veulz savoir les labours de la terre,
Lis Virgile. Mais se veulz enquerre
La nature des herbes et des ecorces,
Maistre Macre t'enseignera **leurs forces**. (v. 249–252)

Le substantif *vires* est rendu une première fois par un équivalent (inexact), la traduction correcte « leurs forces » étant réservée pour la proposition suivante, où elle remplace *carminem*, sans autre objectif apparent que de fournir une rime au vers.

Un dernier cas de figure est l'intégration du mot transféré dans un ajout du traducteur. Nous l'avons vu avec la strophe III,13 : le transfert permet de rendre pour ainsi dire inaperçu les éléments extérieurs au texte original. Le lecteur qui ne connaît pas le latin ne peut pas s'en apercevoir (au mieux il notera une redondance, mais sans savoir avec certitude si elle est justifiée ou non). En revanche, celui qui a la phrase latine en tête trouvera des correspondances avec le texte original dans chaque proposition.

La palette des procédés de traduction auxquels Jean Le Fèvre a recours est donc vaste. Certains ont encore leur place dans la traduction moderne, tandis que d'autres sont restés spécifiques à la traduction médiévale. Cela ne suffit pas à faire de Jean Le Fèvre un bon traducteur, mais il apparaît toutefois que celui-ci possède de bons réflexes de traduction. Cependant, la maîtrise des procédés de traduction doit être accompagnée de la maîtrise de la langue source, ce qui n'est pas toujours le cas chez Jean Le Fèvre.

4.4.3 Les écarts du traducteur

Si Jean Le Fèvre tente généralement de rester proche des propos de Caton, on observe néanmoins des passages dans le *Chatonnet* qui s'éloignent du texte de départ. Certains sont le fait d'une déviation volontaire, mais d'autres semblent témoigner de lacunes chez le traducteur.

4.4.3.1 Les adaptations

- *Les adaptations culturelles*

Quelques éléments spécifiques à la culture romaine transparaissent à travers les *Disticha Catonis*, que Jean Le Fèvre adapte plus au moins bien dans sa traduction française.

Dès la partie des *Breves Sententiæ*, Caton évoque le *forum* romain (*Foro te para*). La traduction de Jean Le Fèvre est correcte, elle est même double (« marchiez » et « plaiz »), les deux termes correspondant à la définition du *forum* et évoquant pour le lecteur des réalités de la société médiévale. Le difficile passage de la notion romaine en français n'est pas propre à Jean Le Fèvre : on note par exemple que Robert Gaguin, dans sa traduction des *Commentaires* de César, choisit lui aussi de ne pas prendre parti pour un sens au détriment de l'autre, et traduit le terme par « places et marchés »⁶⁶.

Le fait que Jean Le Fèvre se soit inspiré de la glose pour traduire ce mot nous empêche de déterminer s'il connaissait ou non le terme de *forum*. On peut toutefois supposer que s'il a ressenti le besoin de consulter la glose au lieu de décrire sa propre conception du mot, c'est sans doute parce que cette conception était pour le moins floue. Le recours à l'emprunt, c'est-à-dire conserver le terme *forum* sans le traduire, ne paraît pas envisageable.

Jean Le Fèvre est parvenu à faire correspondre le *forum* à des réalités connues de ses lecteurs, mais il est des cas où il ne peut éviter de mentionner des situations typiques de la Rome antique. Ainsi aux distiques IV,14 et IV,38, le traducteur ne peut faire autrement que de conseiller à ses lecteurs de ne pas se livrer à des sacrifices rituels, activité qui ne correspond plus aux pratiques de son époque. En revanche, lorsque le sujet aborde clairement la religion, Jean Le Fèvre adapte la strophe aux dogmes du christianisme. L'adaptation est d'autant plus importante que le distique en question est le premier du livre I : il était primordial de le rendre irréprochable pour ne pas choquer le lecteur d'entrée de jeu. Jean Le Fèvre a donc volontairement modifié le distique pour l'adapter aux croyances de ses contemporains, en transformant la proposition conditionnelle en ordre à l'impératif. Il efface ainsi toute impression de remise en cause de l'existence de Dieu. L'adjectif « certain » vient confirmer avec force la vérité des Écrits et la réalité de l'essence divine.

Le distique IV,44 est lui aussi problématique. Jean Le Fèvre préfère adapter la situation d'esclavage évoquée par Caton à un système plus connu de ses contemporains, le servage. Mais celui-ci est en passe de disparaître au milieu du XIV^e siècle, ce qui donne

66. Frédéric Duval, « *Le Livre des Commentaires de Cesar sur le fait des batailles de Gaule* par Robert Gaguin (1485) ou de l'art de la transposition », *Cahiers de recherches médiévales*, 13 (2006), p. 167–182, à la p. 175.

un air caduc à cette strophe. L'utilisation du verbe « acheter » pour traduire *mercatus* n'est pas adéquate, et nuit à la bonne intuition de Jean Le Fèvre de centrer le lien de servage sur les dettes contractées par le serf, qui justifient la dépendance d'un homme à un autre.

Suivant la même logique qui le pousse à trouver des équivalents français aux phénomènes spécifiquement romains, Jean Le Fèvre n'hésite pas non plus à utiliser un vocabulaire contemporain pour s'adapter à son public. Il développe ainsi l'adjectif substantivé *multa* au distique III,18 par « les textes et les gloses ». Il nous paraît évident que les gloses telles que les imagine Jean Le Fèvre ne faisaient pas partie de la culture de Caton. Le traducteur replace également certaines situations dans un contexte précis : au distique IV,21, Caton préconise d'entretenir sa culture, supposant que son lecteur est lettré. Jean Le Fèvre quant à lui se sent obligé de préciser que le conseil ne vaut que pour les clercs, d'autant plus que la mauvaise compréhension de la strophe le conduit à placer en opposition le théorique et la pratique. Or la mention d'un clerc semble quelque peu déplacée lorsqu'on lit un texte de l'Antiquité, et pourtant elle permet au lecteur médiéval de mieux comprendre la situation. Il faut garder en mémoire que, bien que ces adaptations nous semblent des anachronismes, les critères de la bonne traduction médiévale sont différents des nôtres. Ce qui semble importer avant tout dans le *Chatonnet* est de rendre la teneur des conseils de Caton. L'existence même de la traduction prouve que les *Distiques* pouvaient être utiles aux lecteurs du XIV^e siècle, mais encore fallait-il que ces lecteurs puissent s'identifier aux situations évoquées.

- *Les déviations volontaires*

Nous désignons par déviations volontaires les modifications que Jean Le Fèvre apporte à la traduction sans que celles-ci soient motivées par la nécessité d'adapter le texte aux connaissances ou aux attentes des lecteurs, ni à la bonne correction du français ; il s'agit plutôt de rendre les distiques plus conformes à ses opinions.

Les modifications peuvent être réalisées pour donner un sens cohérent à la strophe française, dans les cas où le traducteur n'a pas correctement interprété le début du distique. C'est certainement ce qui explique la traduction du distique II,23 :

Successus dignos noli tu ferre moleste :
Indulget fortuna malis, ut ledere possit.
 Quant il te vient desplaisir ou orage,
 Paciëmmment le porte en ton courage.
 Fortune trait maint dart et mainte flesche
 Aux mal meüz afin qu'elle les blece. (v. 353–356)

Pour bien comprendre l'erreur de Jean Le Fèvre, il faut consulter l'édition des *Disticha Catonis* de M. Boas. On y apprend que dans la majorité des manuscrits de la branche la plus récente, l'adjectif *indignos* a été remplacé par son contraire *dignos*, ce qui fait perdre tout son sens au distique. Par conséquent, la traduction du premier vers ne pouvait être qu'erronée, quel que soit le talent du traducteur. En revanche, il est intéressant de voir le contresens que fait Jean Le Fèvre au vers suivant : au lieu de traduire *indulget* dans le sens de « favoriser », il lui donne une définition opposée. Le même verbe ayant été correctement compris au distique IV,10, bien qu'il ne soit pas traduit littéralement, l'erreur ne résulte pas d'une lacune lexicale. Il nous semble donc probable que le traducteur ait volontairement modifié le sens du verbe, après avoir constaté que sa solution paraissait plus cohérente ; le premier vers ne pouvait pas l'aider à comprendre, puisque l'erreur brise tout lien logique d'un vers à l'autre. Si Caton avait pu ajouter un adverbe de temps pour spécifier que la punition des mauvais viendrait plus tard, le traducteur aurait peut-être renoncé à modifier le texte latin. Mais la combinaison de tous ces éléments le conduit à penser qu'une traduction littérale serait mauvaise. Jean Le Fèvre ne traduit donc pas aveuglément son modèle, mais cherche à produire un texte cohérent. Il avait la bonne intuition que le distique comportait une erreur, mais n'a pas été capable de la repérer.

La plupart des interventions du traducteur sont plus légères que ce contresens. Jean Le Fèvre choisit parfois de nuancer un propos en omettant ou ajoutant un adverbe, comme « trop » aux distiques I,22 et II,3. Ces deux distiques ont la particularité d'évoquer la crainte de la mort, et on voit apparaître ici une petite nuance du traducteur par rapport à l'original. Alors que dans les deux cas, Caton préconise de ne pas craindre la mort, Jean Le Fèvre émet une réserve en traduisant *Qui mortem metuit* par « Qui la craint trop » (I,22). La différence entre ces deux points de vue est la même que celle qui sépare les locutions *Carpe diem* et *memento mori* : l'objectif est identique, inciter à profiter de l'instant présent puisque la mort y mettra fin, seule la formulation diffère. Jean Le Fèvre semble partisan du *memento mori*, il tient à rappeler que l'on doit toujours garder l'idée de notre mort à l'esprit.

Dans de rares exemples, les divergences volontaires peuvent également signaler un désaccord du traducteur avec Caton. Ainsi l'emploi du verbe « ay veü » au distique I,29 semble indiquer que Jean Le Fèvre prend de la distance par rapport à ce qui est affirmé en latin :

*Quod vile est, carum, quod carum, vile putato
Sic tibi. Nec cupidus nec avarus nosceris ulli.*

Ce qui est vil ay veü chier tenir,
Et le cher temps à vilté revenir.

Pren y garde sans estre vicieux
 Ne convoiteux ne avaricieux. (v. 201–204)

Manifestement, Jean Le Fèvre ne comprend pas que l'on puisse enjoindre d'accorder de la valeur à ce qui n'en a pas et vice-versa. L'emploi de « ay veü » lui permet alors de rester proche du vocabulaire latin sans pour autant cautionner ce que dit Caton. De même au distique IV,22, le traducteur refuse de préconiser le mépris de la vie :

Multum venturi ne cures tempora fati :
Non metuit mortem qui scit contempnere vitam.
 Ne doubte pas, n'à soir n'à matinee,
 Fortune, mort, ne sort, ne destinee ;
 De ce monde ne craint l'adversité
 Qui despire scet la prosperité. (v. 585–588)

Partout ailleurs, Caton recommande de profiter des plaisirs tant qu'ils sont raisonnables, et lorsqu'il parle de la mort, de profiter des plaisirs au jour le jour. Ici Jean Le Fèvre réfute l'idée de Caton de mépriser la vie, et trouve un autre sujet de dégoût qui soit en rapport avec les vers précédents : la prospérité. C'est un changement assez ingénieux, qui passe presque inaperçu et reste dans l'esprit des *Distiques*, mais qui modifie le fond du propos.

Le seul endroit où Jean Le Fèvre s'affirme nettement à l'encontre de Caton se trouve à la fin du livre IV : non seulement le traducteur va volontairement à contresens du distique latin, mais il ajoute en plus un second quatrain, intitulé *Verba actoris* dans certains manuscrits, qui vient confirmer la strophe précédente :

IV,48 *Cum tibi contigerit studio cognoscere multa,*
 Fac discas multa, vita nil velle doceri.
 Se valoir veulz, il te convient savoir ;
 Fay par ton sens que tu aies avoir,
 Car qui en a, en loz et honneur monte,
 Et qui n'a riens, on ne tient de lui compte. (v. 689–692)

Verba Se tout le sens de ce monde savoies
actoris Ou temps present et point d'argent n'avoies,
 Et feusses aussi bon que Saint Pol,
 Se tu n'as riens on te tendra pour fol. (v. 693–696)

Cet ajout final n'est pas sans rappeler celui de Jean du Chastelet :

Ci endroit prannent finement
 De Chaton li commandement.

[...]

Rien n'i vost ajouster du siem

Fors un commandement moult boen :

Et sachent tuit (cil) qui l[e] tendront,

Sanz dote a bone fin vendront :

C'est que nus face a autrui

Qui ne velt qu'autre face a lui. (v. 875–886)

Cependant, Jean du Chastelet reste proche de l'esprit des *Distiques*. On peut s'interroger sur les raisons qui poussent Jean Le Fèvre à s'écarter ainsi du texte latin. À qui s'adresse ce message? Est-ce aux élèves qui espèrent vainement, après s'être instruits grâce aux *Distiques*, monter dans l'échelle sociale, ou bien aux hommes des rangs supérieurs de la société, qui excluent les moins riches et refusent de reconnaître leur talent? Toujours est-il que l'on perçoit, à travers ces quatrains, la rancune d'un homme blasé dont les illusions ont été déçues.

Toutes ces modifications prouvent du moins qu'il y a une réflexion dans le travail de Jean Le Fèvre : il ne traduit pas automatiquement les distiques, il cherche aussi à les améliorer d'une façon subtile, quitte à s'éloigner de la lettre et parfois même – rarement cependant – du sens.

4.4.3.2 Les omissions

Les omissions de mots, voire de groupes de mots latins, ne sont pas rares dans la traduction de Jean Le Fèvre. Néanmoins, il faut faire la différence entre celles qui ont une influence sur le sens de la strophe et celles qui passent inaperçues, parce que les mots supprimés n'ont pas de fonction déterminante dans le distique. Ainsi l'omission de *mala* au distique I,11 ne change rien à la qualité de la traduction : le substantif *dampna* est traduit par « dommage », ce qui est suffisant. Il est probable que l'adjectif avait été ajouté par Caton afin de combler son vers. N'ayant pas besoin de ce mot superflu, Jean Le Fèvre choisit de le supprimer.

Bien que la plupart des omissions aient un impact léger sur le résultat final, nous relevons une trentaine d'omissions qui modifient de façon importante le sens de leur distique. Par omission, nous entendons les mots et expressions qui n'ont pas été traduits du latin au français de façon littérale, ou rendus par une traduction proche. Notre sélection comprend donc à la fois les omissions totales, qui n'ont pas été remplacées, et les passages auxquels Jean Le Fèvre a substitué une reformulation provenant des gloses ou de sa propre initiative.

Parmi les omissions importantes se trouvent 11 hémistiches complets. Les raisons de leur suppression sont diverses : soit Jean Le Fèvre n'a pas compris ce que signifiait le passage, soit il n'a pas trouvé de formulation adéquate qui puisse s'intégrer aux cadres du distique, soit il s'agit d'un changement volontaire. Il se peut également que la phrase latine ne puisse être traduite de façon littérale en français et que le traducteur renonce alors à en rendre un équivalent, comme au distique II,15 :

II,15–2 *Post inimicitias iram meminisse malorum est.*

Il appartient aux mauvais de mesdire,
Et ceulx mentent qui sont meüs en ire. (v. 323–324)

Seule la fin du vers, *malorum est*, a son correspondant en français. Il semble que Jean Le Fèvre n'ait pas trouvé de solution satisfaisante pour traduire l'expression concise latine *post inimicitias*. Le terme est sans doute compris par le traducteur mais, quand bien même il aurait eu recours au néologisme « inimitié », la traduction littérale n'aurait pas été idiomatique.

Les omissions les plus longues sont situées au début et à la fin de l'œuvre. Au distique I,2, un vers entier est omis et remplacé par la traduction de la glose ; le sens reste globalement le même, mais la structure de la phrase est totalement modifiée. Quant aux distiques IV,47 et IV,48, ils s'éloignent beaucoup trop du texte original pour répondre aux critères d'une bonne traduction, même selon la norme médiévale.

Si l'omission est un recours pour éliminer le passage non compris, Jean Le Fèvre y fait cependant peu appel. Lorsqu'un groupe de mots est omis, il est généralement remplacé par une autre phrase dont le traducteur juge le sens proche de l'original : il tente en effet de rapprocher sa reformulation du latin en réutilisant, même dans un contexte différent, des mots de la même famille que ceux employés par Caton. Ainsi dans le distique III,2, le deuxième vers semble poser problème au traducteur, mais il parvient tout de même à replacer les mots « parler . . . à un chascun » et « nostre arbitrage », bien que le sens de la phrase soit modifié.

Cum recte vivas, ne cures verba malorum.

Arbitrii nostri non est quid quisque loquatur.

Pour vivre à droit, ne croy les mesdisans

Ne les mauvais : leurs dis sont trop nuisans.

Il n'affiert pas à parler par outrage

À un chascun selon nostre arbitrage. (v. 401– 404)

De même, au distique IV,21, Jean Le Fèvre ne reconnaît pas le système comparatif mis en place par *sic...ut* au deuxième vers, mais traduit néanmoins, de manière

approximative, les mots latins.

Les omissions sont donc souvent le fait d'une reformulation volontaire, mais elles masquent parfois des erreurs de traduction dues à une mauvaise maîtrise du latin.

4.4.3.3 Les erreurs de Jean Le Fèvre

Les divers procédés de traduction que nous avons pu observer chez Jean Le Fèvre laissent apparaître que celui-ci a tenté de traduire l'œuvre de Caton de manière réfléchie. Il ne recopie pas le texte latin mot à mot mais s'efforce de rester proche du sens ainsi que du vocabulaire, si la syntaxe et la métrique le lui permettent. Cependant ses connaissances de la langue latine ont quelques lacunes.

Il n'est pas toujours évident de déterminer si une reformulation ou une omission est fondée sur une simple raison esthétique, voire métrique, ou si elle cache un réel problème de compréhension que le traducteur élude discrètement. Toutefois les maladresses et les contresens trahissent souvent ces difficultés.

- *Les erreurs sur le vocabulaire*

Si les *Disticha Catonis* ont servi pendant des siècles à l'enseignement de base du latin, c'est en partie parce que le texte est simple à comprendre. On n'y trouve pas de longues périodes cicéroniennes ni de vocabulaire technique sans équivalent français, et les situations évoquées sont connues de tous. Au besoin, les gloses fournissent quelques indices, comme la définition du *forum* latin. Jean Le Fèvre n'est donc pas confronté à des problèmes majeurs du point de vue du lexique. Finalement, seuls trois mots lui semblent inconnus :

- *Altum*, au distique IV,33 : la haute mer.

Notre traducteur n'a sans doute jamais rencontré ce mot employé surtout en poésie, et facilement confondu avec l'adjectif *altus*, ce qui peut expliquer que le traducteur n'ait pas cru nécessaire de lire la glose concernant ce passage. Adam de Suel l'avait bien traduit⁶⁷, mais Jean Le Fèvre ne l'a peut-être pas consulté, ou bien il n'a pas compris qu'ici Adam suivait le texte latin.

- *Officiperdi*, au distique IV,42 : ingrat.

Cet adjectif étant un hapax⁶⁸, on comprend que Jean Le Fèvre n'en connaisse

67. Les deux derniers vers du distique dans la traduction d'Adam de Suel sont les suivants :
« Fols est qui en la mer estrive
Qui nager puet selon la rive. » (v. 745–746)

68. Voir la note p. 218.

pas la définition. Il est probable que le manuscrit λ était glosé à cet endroit, mais il est difficile de savoir si la glose comportait la définition correcte⁶⁹. La mention du vice, v. 667, semble suggérer que la glose comportait ce terme, et que Jean Le Fèvre s'y est reporté. On peut s'interroger s'il aurait qualifié de ce mot le fait de perdre son office, s'il n'avait pas été influencé par une source extérieure. Cependant, le fait que ce terme soit placé en fin de vers pour rimer avec « office » laisse planer un doute sur cette hypothèse. Il est en revanche certain qu'il n'a pas été influencé par Adam de Suel pour ce distique : ce dernier lit lui aussi *offici perdi* en deux mots, mais conserve le passif du verbe ainsi formé⁷⁰.

Pour résumer, les deux suppositions principales sont :

1. Jean Le Fèvre a lu le commentaire qui glose *officiperdus* comme « celui qui perd son office » ;
 2. Jean Le Fèvre n'a pas lu la glose mais s'est contenté de traduire de la manière qui lui semblait la plus proche du latin (ce qu'ont fait les glossateurs qui proposent une interprétation erronée), suivant sa méthode habituelle.
- *Preponere*, aux distiques I,6, I,32, III,22 et IV,11.

Jean Le Fèvre est incertain quant à la signification de ce verbe. Pour les quatre occurrences, il utilise à chaque fois un moyen détourné afin de ne pas avoir à le traduire littéralement. Cette solution est efficace tant que le traducteur comprend le reste du distique, et passerait inaperçue si le verbe n'était pas employé à plusieurs reprises. Aux distiques III,22 et IV,11, il omet de le traduire, ce qui laisse penser qu'il était mal à l'aise avec la traduction de ce mot, mais pour les deux autres occurrences il parvient à déduire le sens du verbe d'après son contexte ou en se fondant sur l'étymologie : au distique I,32, *pre-ponere* est traduit par « amettre ... devant »⁷¹.

69. Nous avons vu que la glose de l'incunable *f* est très confuse concernant ce passage, les définitions s'accumulant et se contredisant sans que le lecteur puisse distinguer laquelle est la meilleure. Par ailleurs, nous ignorons si le manuscrit λ était aussi complet. Voir la partie 4.2.2, p. 216.

70. Adam de Suel traduit ainsi :
 « Soies serviabes et preus
 Vers la gent dont i[l] te vient preus,
 Qu'e[n] [ne] die tout entresait :
 Tout est perdu ce c'on te fait. »

71. Ni le DMF ni le dictionnaire Godefroy ne traduisent « amettre » par le verbe « mettre », mais Godefroy donne un exemple où « amettre » est synonyme de « mettre » : « Nous avons fait *ametre* en ces presentes lettres lou seal de la court de noble prince, mon seigneur le duc de Bergoigne ». On trouve en effet au XIV^e siècle des clauses semblables employant le verbe « mettre » : voir Robert-Henri Bautier, « Recherches sur la chancellerie royale au temps de Philippe VI », *Bibliothèque de l'école des chartes*, 122 (1964), p. 89–176, note 1 p. 100.

En-dehors de ces mots inconnus, Jean Le Fèvre fait aussi quelques faux-sens. Étant habitué à traduire *peto* par « demander, requérir », peut-être parce que c'est la seule acception qu'il connaisse, il ne remarque pas que le verbe prend un autre sens au distique IV,15 :

IV,15-2 *Non tibi fortuna hominis sed vita petenda est.*

Tu ne dois pas demander la fortune
Du preudomme, mais sa vie commune.

Petenda ne devait pas être compris ici comme « chercher à obtenir » mais plutôt dans le sens de « se renseigner sur ».

Le traducteur semble rencontrer un problème de même nature au distique III,8, avec la traduction de *sequuntur* : alors que les autres occurrences du verbe⁷² sont correctement interprétées dans le sens de « suivre, ensuivre », la proposition *aliena sequuntur* est omise. Il est possible que cette omission soit à mettre sur le compte d'un problème de vocabulaire : ou bien Jean Le Fèvre ne connaît qu'une acception pour le verbe *sequor* et ne comprend pas qu'il puisse régir un complément tel qu'*aliena*, ou bien il ne connaît pas le sens d'*aliena*. Cette seconde hypothèse n'est pas à négliger puisque le même mot au distique III,13 est également omis.

À l'opposé de ces erreurs dues au fait que Jean Le Fèvre ne connaisse pas toutes les acceptions d'un mot, le verbe *servare* se voit attribuer un sens qui ne lui correspond pas. Trois occurrences sont correctement traduites, à chaque fois par le verbe « garder » (v. 55, 72 et 565). En revanche, les deux autres passages posent des problèmes de compréhension au traducteur. Ne parvenant pas à résoudre les difficultés grammaticales, il semble que Jean Le Fèvre ait trouvé satisfaisant de traduire *servare* dans le sens de « se garder de » ou « [prendre] garde que ». Ce verbe apparaît en effet dans les deux quatrains en question :

I,24-2 *Ne tibi quid desit, quesitis utere parce,
Utque quod est serves, semper tibi deesse putato.*

Par espargnier et tes choses tarder
Te pourras tu de povreté garder.
Tu dois tousjours doubter, comment qu'il aille,
Que garnison en la fin ne te faille. (v. 179-182)

III,8 *Quod tibi sors dederit tabulis suprema notato ;
Augendo serva, ne sis quem fama loquatur.*

Note en ton cuer et met dedens tes tables
Que aventures ne sont pas bien estables.

72. Ces occurrences apparaissent aux distiques I,11, II,27, III,13 et IV,37.

Garde en tes fais qu'en la fin advenir
 On ne te puist pour un chetif tenir. (v. 425–428)

Cette erreur de vocabulaire est la plus grave que nous ayons relevée. Les autres, peu fréquentes, sont pour la plupart excusables si l'on prend en compte les moyens dont disposaient les traducteurs au XIV^e siècle : si les lexiques, loin d'être exhaustifs, faisaient défaut, le traducteur se trouvait alors seul face à son texte. Le fait que nous ne connaissions pas le manuscrit λ ne nous permet pas de dire si ces erreurs auraient pu être évitées par une lecture plus attentive de la glose.

• *Les erreurs de syntaxe*

Si quelques lacunes au niveau du vocabulaire ne suffisent pas à faire de Jean Le Fèvre un mauvais traducteur, les problèmes qu'il rencontre du point de vue de la syntaxe font en revanche baisser la qualité de sa traduction.

La lacune la plus étrange que nous observons chez Jean Le Fèvre concerne les ablatifs absolus. Le texte des *Disticha Catonis* n'en comprend que deux, mais dans les deux cas le traducteur ne reconnaît pas cette forme :

III,17 *Quod merito pateris pacienter ferre memento,
 Cumque reus tibi sis, ipsum te iudice dampna.*

Et se à bon droit il te convient souffrir,
 Paciemment dois tout ton cuer offrir
 À porter fort ce dont tu es coupable
 Et toy jugier quant ton fait est dampnable.

IV,26 *Transquillis rebus, que sunt adversa caveto.
 Rursus in adversis, melius sperare memento.*

Ne fay chose qui soit à paix contraire,
 De riotes se doit chascun retraire.
 Et s'il avient qu'adversité te tiengne,
 Esperer dois que mieulx après te viengne.

Il est vrai que le premier ablatif absolu, encadré entre le complément et le verbe de la principale, n'est pas immédiatement visible. Mais la forme *iudice* ne peut être analysée que comme l'ablatif du substantif *judex* et doit alerter le traducteur. Or Jean Le Fèvre n'a pas le réflexe de penser à un ablatif absolu, mais identifie la finale en *-e* comme la désinence d'un verbe à l'impératif, dont le complément à l'accusatif serait *ipsum te*, ce qui aboutit à la traduction « et toy jugier ». Le véritable impératif *dampna* reste

problématique, et le traducteur choisit de le transposer en un adjectif intégré à un ajout. Il s'éloigne trop du texte latin pour ne pas être conscient que sa traduction ne peut être exacte, nous supposons donc que s'il avait connu le phénomène de l'ablatif absolu, il l'aurait aperçu. Toutefois, cette analyse repose sur l'hypothèse que le manuscrit λ n'était pas corrompu à cet endroit. Si au contraire il présentait la leçon *judica* pour *judice*, cela permettrait d'expliquer l'erreur de Jean Le Fèvre.

Le deuxième ablatif absolu est confondu avec un simple ablatif, qui serait le complément de *adversa*. Dans un autre contexte, la traduction de *transquillis rebus* par « paix » serait une bonne initiative. Cependant la position du groupe de mots en première place dans le vers à l'extérieur même de la proposition relative est très inhabituelle pour un simple complément, même dans un texte versifié, et aurait dû attirer l'attention du traducteur. Mais contrairement à la traduction de l'ablatif absolu précédent, Jean Le Fèvre ne s'est pas trompé dans l'identification de la nature des mots : si cet ablatif absolu avait été le seul dans l'ensemble du texte, nous n'aurions pas pu trancher entre une erreur d'inattention et une véritable lacune grammaticale. Or, nous verrons dans la partie 4.4.4, p/ 297, que le malaise de Jean Le Fèvre devant les ablatifs absolus s'observe déjà dans le *Theodelet*.

L'hypothèse d'une erreur d'inattention n'était cependant pas incongrue puisque l'on en rencontre d'autres dans la traduction. Dans le cas de ces erreurs, il est certain qu'il ne s'agit pas d'une lacune particulière dans les connaissances de Jean Le Fèvre, mais il est possible que la difficulté à comprendre où Caton voulait en venir a pu déstabiliser le traducteur. Nous avons déjà évoqué plus haut le distique II,8, où la confusion entre le sujet et le complément de la phrase chez Adam de Suel a très certainement influencé Jean Le Fèvre. En ce qui concerne l'erreur du distique IV,25, la traduction d'Adam n'est pas en cause. La phrase latine n'était pas particulièrement difficile à comprendre, c'est pourquoi nous en déduisons qu'il s'agit surtout d'un manque d'attention :

IV,25	<i>Laudaris quodcumque palam, quodcumque probaris, Hoc vide ne rursus levitatis crimine dampnes.</i>
Trad.	Se tu veulz loer publiquement Ou diffamer aucun legierement, Avisé toy qu'après ton tesmoignage N'ayes blasme de ton legier langage. (v. 597–600)

Jean Le Fèvre connaît le sens de chaque verbe puisqu'il les traduit correctement dans les autres distiques. Pourquoi alors remplacer *probaris* par son contraire, et faire de *dampnes* un passif ?

Il se peut que cette deuxième erreur soit influencée par la glose, bien que celle-ci reformule correctement le distique : *Preceptum est ne quod prius laudaverimus vituperimus quia crimine inconstantie videremus reprehendi* (f. 63v). Peut-être Jean Le Fèvre a-t-il lu trop rapidement cette phrase. Sans remarquer l'adverbe *prius*, qui soulignait bien que le conseil était de ne pas dire une chose puis son contraire, le traducteur n'a retenu que le verbe au passif *reprehendi*. Il s'est ensuite persuadé que la légèreté dans ce distique consistait à exprimer un jugement sans fondement.

Un autre exemple d'inattention se trouve au distique II,13 :

Invidiam nimio cultu vitare memento.
Que si non ledit, tamen hanc sufferre molestum est.

Du bien d'autrui ne soies envieux
 Ne de jouaux avoir trop curieux :
 Se l'envie n'est de bonne nature
 Toutesvoies à soubstenir est trop dure.

Ici encore, Jean Le Fèvre n'attribue pas la valeur adéquate au terme à l'ablatif. Il fait de *nimio cultu* le complément de *invidiam* au lieu de l'analyser comme un complément circonstanciel de cause. L'erreur s'inscrit dans un problème d'interprétation plus général : le traducteur comprend *invidiam* dans le sens subjectif, c'est-à-dire jalousie que l'on ressent, alors que le complément à l'ablatif indique au contraire que le conseil est d'éviter de susciter la jalousie des autres envers soi. Cette erreur d'interprétation, cependant, a peut-être été influencée par une glose fautive, que nous avons mentionnée p. 224. Le vers suivant en revanche contient une erreur qui semble propre à Jean Le Fèvre. Pour ce second vers, le traducteur a tenté de rester proche du latin en reprenant à la fois la négation de la première proposition et la conjonction de la seconde, sans s'apercevoir que la modulation de *ledere* en « n'estre pas de bonne nature » impliquait de modifier soit l'une soit l'autre. Par conséquent, la conjonction « toutesvoies » n'est pas appropriée à la phrase française, et la proposition concessive forme un contresens par rapport au latin. Il est probable que Jean Le Fèvre n'ait pas remarqué ce contresens parce qu'il lui semblait plus logique d'affirmer que l'envie est une disposition mauvaise.

Résultats d'une analyse grammaticale trop rapide, ces erreurs sont le signe que Jean Le Fèvre ne maîtrise pas totalement les bases de la langue latine. Toutefois, il faut relativiser ces lacunes en rappelant que les règles du latin classique n'étaient connues que de manière superficielle par les traducteurs médiévaux en général. Ainsi on rencontre chez Jean du Chesne, qui fournit à Charles le Téméraire une traduction des *Commentaires* de César, des erreurs semblables à celles de Jean Le Fèvre. Robert Bossuat, dans son article « Les traductions françaises des *Commentaires* de César à la fin du XV^e siècle »,

relève un certain nombre de contresens, que Jean du Chesne aurait pu éviter s'il avait consulté *Li faits des Rommains*⁷³. Comme Jean Le Fèvre, Jean du Chesne dispose d'une traduction antérieure à laquelle il a parfois recours lorsqu'il se trouve face à une difficulté, mais il ne s'y réfère pas constamment pour vérifier la justesse de sa traduction. Les erreurs d'inattention sont également présentes.

Bien que cette comparaison ne justifie pas les plus graves lacunes de Jean Le Fèvre, elle permet de comprendre qu'il ne serait pas pertinent de juger les connaissances du traducteur par rapport aux nôtres : pour un homme du XIV^e siècle, les lacunes de Jean Le Fèvre ne sont pas exceptionnelles. De plus, il semble que notre traducteur progresse au fil des traductions qu'il compose. On note en effet une amélioration sensible de la qualité de ses traductions entre le *Theodelet* et le *Chatonnet*.

4.4.4 Du *Theodelet* au *Chatonnet*, l'évolution du traducteur

Bien que les deux premières traductions de Jean Le Fèvre ne soient pas datées, la chronologie de ces œuvres semble s'imposer avec évidence du fait de la différence de qualité qu'il existe entre elles. Le *Theodelet* est en effet la moins réussie des traductions de l'auteur.

Disposé en strophes de huit décasyllabes, chacune correspondant à un quatrain latin, le poème fait alterner les répliques de Pseustis et d'Alithia. Ayant pour juge Phronésis, l'un et l'autre rivalisent de talent et d'imagination en évoquant des anecdotes de la mythologie antique et de l'Ancien Testament. Alors que le second est assez bien connu de Jean Le Fèvre, la mythologie lui donne plus de fil à retordre, et ses lacunes s'accumulent pour l'entraîner vers de multiples contresens : ne comprenant ni les histoires narrées, de manière certes succincte, ni les constructions grammaticales concises, le traducteur est fréquemment désorienté. La glose ne lui apporte qu'un maigre secours, qui n'est pas toujours exploité avec profit.

Conservé dans 4 manuscrits⁷⁴, cette traduction a connu un succès beaucoup moins grand que les *Distiques*. Elle a été éditée par G. Esnos dans sa thèse d'École des Chartes⁷⁵, mais n'a jamais fait l'objet d'une publication ; nous nous reporterons donc à cette édition pour analyser l'évolution des méthodes de traduction entre les deux œuvres.

73. R. Bossuat, « Les traductions françaises des *Commentaires* de César à la fin du XV^e siècle », aux p. 313–314.

74. Paris, BNF, Français 572, Fr. 19123, Fr. 24864 et N.A.L. 1107. Les deux premiers contiennent également le *Chatonnet*.

75. G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, p. 103 et sq.

4.4.4.1 Amplifications et omissions

Ces deux mots résument parfaitement la manière dont Jean Le Fèvre a traduit l'*Ecloga Theoduli*. Omettant les passages trop obscurs au profit d'une traduction approximative de la glose, il parvient à un résultat dans lequel on ne discerne plus que quelques traces du texte original.

La glose lui permet en effet de remplir ses strophes d'une manière beaucoup plus intensive que pour les *Disticha*. Il faut toutefois souligner que pour sa première traduction, Jean Le Fèvre choisit de passer de quatre à huit vers. Or si, comme nous l'avons vu, il est difficile de transformer deux vers en quatre sans avoir recours à l'amplification, cela devient impossible quand il s'agit de passer de quatre à huit vers : des sextains auraient suffi. Cependant, cette forme de strophe n'est pas courante au XIV^e siècle, et le traducteur novice qu'est Jean Le Fèvre n'est pas assez à l'aise dans l'écriture littéraire pour se lancer dans l'originalité. Le nombre huit semble avoir un caractère rassurant, d'une part parce que l'on garde ainsi un multiple de quatre, nombre originel de vers, et d'autre part parce qu'il laisse une marge assez grande au traducteur pour qu'il puisse s'exprimer sans contrainte : il est beaucoup plus facile d'amplifier son texte s'il n'est pas assez étoffé pour remplir une strophe que de le condenser sans nuire au sens. Le recours à l'amplification n'est d'ailleurs pas considéré comme une faiblesse par Jean Le Fèvre, puisqu'il présente son choix de strophe comme une limitation qu'il s'impose :

Pythagoras pour voz rimes esbatre,
 Vous a donné le droit nombre de quatre,
 Jusques a cy. Mais bien le saichent tuit
 Qu'en cest françoys en convient mettre huit.
 Et qui voudroit a droit gloser la lettre,
 Plus de LX en y convendroit mettre. (v. 71–76)

S'il avait voulu gloser de façon plus complète le texte, huit vers n'auraient pas suffi ; Jean Le Fèvre se contente donc du minimum. Notons toutefois que, malgré cet air de fausse modestie, il est probable que notre traducteur n'avait pas les connaissances nécessaires pour gloser ce qu'il traduisait.

Bien plus que pour la traduction des *Disticha Catonis*, Jean Le Fèvre fait fréquemment appel aux gloses de son manuscrit latin pour traduire l'*Ecloga* ; G. Esnos a bien souligné cet aspect en signalant qu'à plusieurs reprises, il explicite les propos de Theodule en apportant des éléments qui ne se trouvent pas dans le texte latin, mais dans les gloses. Les contresens qu'il fait semblent prouver que les commentaires qui entourent l'*Ecloga* sont en effet sa source, et que le traducteur fait un compromis entre ces gloses et ce qu'il comprend du texte original. La strophe 29 en fournit un exemple :

Par sort d'aler a Thebes refusa
Et sa femme son secret accusa. (v. 307–308)

Or ce détail n'est pas précisé dans le texte même de l'*Ecloga*, mais dans les gloses (ms. lat. 8115, fol 28v) :

...dixit (*Amphiaraios*) quod non iret illuc (*Thebas*), quia, si iret,
nec ipse nec aliqui suorum rediret...⁷⁶.

On ne trouve pas dans le *Chatonnet* d'insertion si longue de la glose : celle du distique I,2⁷⁷ pourrait en être rapprochée, mais dans ce cas la glose reformule le texte original, alors que pour la strophe 29, elle ajoute au texte des propos dont l'auteur n'avait pas fait mention.

L'ajout des gloses dans la traduction tient peut-être au fait que Jean Le Fèvre désire proposer à son public un texte qui soit compréhensible. Or, visiblement, lui-même ne connaît pas toutes les histoires de la mythologie antique qu'il traduit. Il est possible qu'il ait supposé que ses lecteurs avaient les mêmes lacunes (ce qui est probable, car s'il s'adresse à des non-latinistes, ceux-ci n'ont pas dû avoir de contact avec les textes antiques), lesquelles il fallait pallier pour rendre son œuvre utile et agréable.

Mais est-ce la seule raison qui explique les différences entre les deux traductions ? Probablement pas. Consciente ou non, il y a également une évolution dans la méthode de traduction de Jean Le Fèvre, dans les principes qu'il met en œuvre. Il serait très intéressant de savoir s'il a pu bénéficier des conseils d'un traducteur plus expérimenté après avoir tenté sa traduction de l'*Ecloga*.

Dans le *Theodelet*, Jean Le Fèvre n'hésite pas à laisser de côté le texte original pour traduire la glose, comme pour la strophe 19⁷⁸ :

*Phyllis amore gravi Demofontis capta superbi
Mutat flebiliter rigidum pro corpore suber ;
Ille reversus eo truncum rigat ore supino,
Occurrit foliis, ceu senserit oscula, *Phyllis*. (v. 109–112)*

Phyllis ama Demophon a outraige.

**Tant l'attendit qu'elle en print telle raige
Qu'a ses deux mains se pendit a ung arbre,
Froide et palle comme pilier de marbre.**

76. Les noms entre parenthèses ont été ajoutés par G. Esnos.

77. Cf. p. 223.

78. Le texte latin est cité à partir de l'édition de F. Mosetti Casaretto, Theodule, *Ecloga, il canto della verità e della menzogna*, éd. Francesco Mosetti Casaretto, Florence : Sismel, Edizioni del Galluzzo, 1997.

En cel arbre si fut muee **par force**,
 Et Demophon ploura puis sur l'escorce.
 L'arbre baisoit dont la fueille **trembloit**,
Qui par amours a Phillis ressembloit. (v. 226–233)

Dans cet exemple, nous avons souligné les passages omis par le traducteur, et mis en gras ceux qui ont été ajoutés, certainement à partir de la glose. En comparant cette traduction à un distique du *Chatonnet*, quel qu'il soit, on s'aperçoit d'une évolution considérable : dans la traduction des *Disticha*, Jean Le Fèvre cherche à rester beaucoup plus proche du latin. Non seulement son recours aux gloses est plus limité, mais les omissions sont également moins nombreuses. En effet, dans le *Chatonnet*, Jean Le Fèvre cherche à conserver tous les mots du texte latin, ou du moins à limiter les omissions à des mots isolés. En revanche, dans le *Theodelet* il se permet de négliger des pans entiers de phrases. Dès le deuxième vers latin, un hémistiche complet est omis : « *dum volvitur aureus axis* » n'est pas traduit. Cette perte de texte est compensée par des ajouts tirés de la glose, mais aussi des amplifications, que G. Esnos qualifie de « délayage du texte latin »⁷⁹. Nous observons cependant que, si les amplifications qui répètent sous une tournure différente ce qui vient d'être dit, ou qui constituent des ajouts anodins, sont également fréquentes dans le *Chatonnet*, celles-ci restent proches du texte original. Dans le *Theodelet*, les « gloses françaises » sont beaucoup plus éloignées du texte latin, parfois au détriment de celui-ci. Pour reprendre l'exemple des premiers vers, Jean Le Fèvre omet toute une proposition alors qu'il place un ajout à la fin de sa strophe, que rien ne semble motiver dans le texte latin :

Æthiopum terras iam fervida torruit æstas,
In Cancro solis dum volvitur aureus axis. (v. 1–2)

Ou moys de juing que le soleil est hault
 En son signe du Cancre, et par grant chault
 De Ethyope fait fumer la contree,
Et sur l'erbe fait monter la rousé. (v. 1–4)

D'autres ajouts personnels parcourent l'œuvre, dont certains ont une tonalité morale, comme le proverbe inséré strophe 7 :

Cil est chetif qui son seigneur guerroye.⁸⁰ (v. 136)

79. Ead., *Jean Le Fèvre et le Respît de la mort*, p. 120.

80. Ce proverbe est recensé par James Woodrow Hassell, *Middle French proverbs, sentences and proverbial phrases*, Toronto : Pontifical institute of mediaeval studies, 1982 : F149, « Fou est qui guerroye contre son seigneur ». Voir également J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*, Paris : Champion, 1925, n° 865.

Cependant, de même que la locution du distique IV,23 dans le *Chatonnet* (« Car le bon fruit vient de bonne semence »), ce proverbe est le seul du poème ; la plupart des amplifications du traducteur ne sont pas tournées vers l'édification du lecteur.

4.4.4.2 Les erreurs du traducteur

Si Jean Le Fèvre est si peu fidèle au latin, du point de vue du *verbum* comme de la *sententia*, c'est en partie parce qu'il ne comprend pas les constructions latines. Sa traduction est très peu rigoureuse, et il lui arrive souvent de négliger les cas des substantifs latins. Ainsi à la strophe 13, le traducteur transforme le génitif *Vulcani* en sujet, et l'ablatif *fulmine* en complément d'objet direct :

...
Mons cumulat montem, sed totum Iuppiter hostem
Fulmine deiectum Vulcani trusit in antrum. (v. 87–88)

...
 Les montaignes par leur force assembloient ;
 Pour monter hault, l'une o l'autre mettoient.
 Vulcain forgea feu, tempeste et tonnerre
 Et Mulciber vint contre eulx a grant erre ;
 Par son engin, par feu, par eave grosse
 Trebucha tout aval en une fosse. (v. 179–184)

Quelques occurrences de négligence de cas se retrouvent dans le *Chatonnet* (au distique II,8 par exemple), mais à une bien moindre mesure. Il semble que dans le *Theodelet*, Jean Le Fèvre se fasse une rapide idée de ce qui est dit à partir des mots qu'il comprend, et récrive la strophe selon ce qu'il pense être juste, sans plus se soucier de la construction de la phrase latine. La traduction de la strophe 47 en est un second exemple :

Tithonum thalamis dignans Aurora superbis
Augendo vitam mutavit in usque cicadam ; (v. 221–222)

...
 L'aube du jour tient son nom, jusqu'à ore,
 D'une dame qu'en appelloit Aurore.
 En ses chambres si pou prisa Triton
 Qu'en gressillon le mua, se dit on. (v. 449–452)

Le contresens que fait Jean Le Fèvre en traduisant *dignans* par « si pou prisa » est sans doute volontaire, car le mot ne pose pas de problème de compréhension particulier, il pourrait être calqué en moyen français. Il semble donc que Jean Le Fèvre ne concevait pas qu'Aurore puisse changer l'homme qu'elle aimait en grillon. Même s'il n'y arrive pas toujours, en particulier dans le *Theodelet*, Jean Le Fèvre tente d'éviter les non-sens trop

flagrants.

Outre les difficultés grammaticales, Jean Le Fèvre se trouve parfois confronté à des difficultés lexicales, en particulier lorsqu'il s'agit d'homonymes (*cf.* la confusion entre le substantif *altum* et l'adjectif *altus* au distique IV,33). Ainsi, comme le relève G. Esnos, il n'identifie pas le substantif *foca* de la strophe 23 (qui, reconnaissons-le, n'est pas très courant, ni en latin ni en moyen français) et le confond avec le nom *Phocea* :

« *Ipolitus sæva perit accusante noverca*
Discerptus bigis focas agitantibus undis. (v. 125–126)

Devient, après transformation des phoques en la ville de Phocée, et de la mort accidentelle d'Hippolyte en un supplice d'écartèlement dûment préparé :

Accusé fut en Focés la cité,
A charretes fut lié a detraire. »⁸¹

Le verbe *peto* pose lui aussi problème. Nous avons remarqué, concernant les *Disticha*, que Jean Le Fèvre ne connaissait qu'une seule acception de ce terme, ce qui le conduit à un contresens au distique IV,15. Ce verbe apparaît également dans le *Theodelet*, strophe 66, sous une acception encore différente :

Si vos terret, oves, lupus ad caulas redeuntes,
Cornibus elatis illum, mea cura, petatis... (v. 297–298)

Belles brebis, se le loup vous tarie
En retournant a vostre bergerie
Cornes droites requeréz soubz ma cure... (v. 601–603)

Dans cette phrase, *petatis* aurait été traduit de manière plus appropriée par « attaquer, assaillir », que par « requérir ».

On rencontre une seconde occurrence de ce verbe dans la dernière réplique de Phronésis, *Sol petit oceanum*, qui cette fois a été comprise correctement par Jean Le Fèvre : « Le soleil va resconser a son droit ». Mais peut-on en déduire que Jean Le Fèvre savait que *peto* signifie ici « atteindre », ou a-t-il simplement reconnu la situation évoquée sans s'attarder sur le sens du verbe ? Sa traduction, trop éloignée du mot à mot, ne permet pas de le déterminer.

Parmi les erreurs les plus importantes se trouve la traduction des ablatifs absolus, ou plutôt leur omission. Si nous avons des doutes quant à la façon dont Jean Le Fèvre appréhendait cette construction dans le *Chatonnet*, le *Theodelet* nous permet de confirmer que le phénomène des ablatifs absolus échappe à notre traducteur. Nous en avons relevé

81. G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, p. 114.

un certain nombre d'occurrences, que Jean Le Fèvre élude à chaque fois : ceux-ci sont reformulés en phrases indépendantes. En voici quelques exemples :

- § 2 ...
 Coniuge vipereum donec suadente venenum
 Hausit eo cunctis miscendo pocula mortis... (v. 42–43)
 ...
 Mais Adam fut en Paradis terrestre
 Le premier homme, jusques alors que sa femme
 Luy fist mengier le fruit ; dont eut blaphemme... (v. 90–92)
- § 23 *Ipolitus sæva perit accusante noverca*
 Discerptus bigis focas agitantibus undis... (v. 125–126)
 Ipolites ne peut son cueur esbatre
 De folle amour de Phedre sa marratre.
 Par elle estoit a luxure exité.
 Accusé fut en Focés la cité... (v. 258–61)
- § 56 *In caveam missum non attigit ira leonum,*
 Quamvis passa famem, tutante Deo Danielem... (v. 257–258)
 Daniel fut en la fosse bouté
 Avec lyons fameilleux et doubté
 Ils runjoient quant le prophete virent.
 Dieu le garda, que nul mal ne lui firent... (v. 521–524)

L'esquive systématique des ablatifs absolus nous amène à considérer que Jean Le Fèvre ne connaissait pas encore cette construction. En revanche, un changement apparaît dans la traduction du *De Vetula*, où les ablatifs absolus sont parfois traduits par des propositions temporelles :

Capta Troia... (*accessus*, p. 41)⁸²
 Après ce que Troye la grant fut prise et destructe... (§ 8)

Tribunatu vero deposito, et mortuo fratre suo (*accessus*, p. 41)
 Et quant il fut osté de la tribunaulté et que son dit frere fut
 mort (§ 10)

82. Nous citons les extraits du *De Vetula* à partir de l'édition de D. Robathan, *The pseudo-Ovidian De Vetula*, éd. Dorothy M. Robathan, Amsterdam : A. M. Hakkert, 1968, et la traduction française à partir de l'édition de M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*.

Jean Le Fèvre a donc progressé régulièrement, au fur et à mesure des traductions qu'il entreprenait. Le fait qu'il parvienne à identifier les ablatifs absolus dans le *De vetula* ne signifie pas qu'il éludait en toute connaissance de cause les ablatifs absolus des deux textes précédents. En effet, s'il avait été capable de comprendre correctement ces constructions, la traduction aurait été moins maladroite, et dénuée de contresens. À supposer que le traducteur n'ait connu que le sens temporel des ablatifs absolus, il est probable qu'il ait tenté de placer une proposition temporelle dans sa traduction, même là où l'ablatif avait une autre signification, de la même manière qu'il plaque sur le verbe *peto* un sens constamment identique, sans prendre en compte la variété des acceptions de ce terme.

4.4.4.3 Quelques procédés de traduction

Bien que la traduction de l'*Ecloga Theoduli* soit fautive, il est possible d'observer certains procédés de traduction dignes d'être signalés, même s'ils ne suffisent pas à compenser les défauts que nous venons de souligner pour faire du *Theodelet* une œuvre réussie.

La traduction littérale a finalement peu de place dans le *Theodelet* : lorsque Jean Le Fèvre parvient à comprendre le texte latin, il le truffe généralement d'amplifications et d'ajouts, si bien qu'il s'éloigne du mot à mot. Les mêmes pratiques nous empêchent également de repérer des procédés un peu plus élaborés, tels que la transposition ou la modulation. On en trouve néanmoins quelques exemples, comme la transposition au début de la strophe 19 :

Phillis amore gravi Demofontis capta superbi (v. 109)

Phillis ama Demophon a outraige. (v.226)

Dans ce passage, le syntagme *amore gravi* est traduit par la locution adverbiale « a outraige », expression plus idiomatique en moyen français qu'un calque littéral. Jean Le Fèvre a également recours à la modulation, par exemple à la fin de la dernière réplique de Phronésis :

Desine quod restat, ne desperatio lædat. (v. 344)

Ce qui reste laisse par ta souffrance,

Si qu'il ne soit blecié par desperance. (v. 695–696)

Passant de la voix active à la voix passive, Jean Le Fèvre se réserve le substantif « desesperance » pour la rime.

Tout comme dans le *Chatonnet*, le traducteur s'efforce de composer un texte accessible à son public. Dans la traduction des *Disticha*, il a recours à la *transnominatio* pour expliciter les notions évoquées par les divinités qui les représentent. L'*Ecloga* ne comporte pas de passages semblables, mais on observe à la strophe 2 que, pour désigner le péché originel, Jean Le Fèvre a substitué l'image de la coupe de venin par celle du

« mors de la pomme ». Ce changement, qui selon G. Esnos n'est pas tiré de la glose⁸³, illustre bien la volonté du traducteur de faire appel à une image plus connue du public que celle de la coupe de venin.

Enfin, nous remarquons que Jean Le Fèvre emploie déjà dans le *Theodelet* les « transferts de vocabulaire », à une échelle bien moindre cependant. Il apparaît en effet que pour sa première traduction, il se montre peu soucieux d'afficher une grande fidélité au texte latin. Il ne cherche donc pas à conserver le vocabulaire de Théodule, et il dispose de gloses nombreuses pour nourrir ses amplifications ; par conséquent, les transferts de vocabulaire lui sont moins utiles. Notons cependant que ce procédé lui permet entre autres d'amplifier le v. 8 :

Compuleratque suas tiliæ sub amoena capellas (v. 3)

Ses chievres mist cil qui sceut mainte fable

Soubz ung tilleul, en l'ombre delitable. (v. 7–8)

Tandis que le complément du nom *tiliæ* devient complément circonstanciel, l'adjectif substantivé *amoena* est transféré dans un ajout et devient épithète.

Ces quelques exemples laissent deviner les prémisses de certaines pratiques de traduction chez Jean Le Fèvre. Cependant, elles sont si rares que l'on peut douter qu'il ait eut conscience d'y avoir recours. Noyés sous des erreurs et amplifications abusives en tous genres, ces passages passent presque inaperçus. Les bonnes initiatives de traduction de Jean Le Fèvre seront bien plus visibles dans le *Chatonnet*. Peut-être ce texte était-il plus facile à comprendre que l'*Ecloga*, mais cela seul n'explique pas la différence de qualité de traduction des deux œuvres. Si les connaissances grammaticales lui font encore défaut, la pratique de traduction de Jean Le Fèvre s'est bel et bien améliorée.

Si la traduction de Jean Le Fèvre semble à première vue relativement proche du sens du texte, une étude plus approfondie permet de déceler quelques écarts non dépourvus de signification. Ces divergences sont, pour certaines, à l'initiative du traducteur, afin de nuancer les propos de Caton. Il ne s'agit pas d'un désaveu comme on pourrait le voir chez les maîtres qui blâment l'esprit trop païen des *Disticha*⁸⁴, mais plutôt d'une légère rectification pour perfectionner les enseignements contenus dans l'œuvre. D'autres, en revanche, nous permettent de mieux évaluer les qualités de latiniste de Jean Le Fèvre.

L'analyse de ces erreurs doit bien sûr prendre en compte les corruptions possibles du manuscrit latin du traducteur. Cependant, la plupart des passages erronés nous laissent supposer que les difficultés rencontrées par Jean Le Fèvre sont dues non à son manuscrit mais à sa médiocre maîtrise de la langue latine. Ses connaissances lui permettent de com-

83. Voir l'analyse de ce passage par G. Esnos, *Jean Le Fèvre et le Respit de la mort*, p. 124–125.

84. Dans sa traduction des *Disticha Catonis*, Mathurin Cordier a réécrit les distiques qui lui semblaient aller à l'encontre du christianisme. Voir notre introduction p. 21.

prendre la plupart des distiques, mais lui font défaut dès que la grammaire se complique. On peut donc se demander si Jean Le Fèvre a réellement étudié l'*Ecloga Theoduli* et les *Disticha Catonis* dans sa jeunesse. Les souvenirs qu'il en a gardés semblent être bien vagues.

4.5 Peut-on juger de la qualité de la traduction de Jean Le Fèvre ?

Nous avons examiné les divers éléments qui composent le *Chatonnet*, et analysé les méthodes de traduction de Jean Le Fèvre. Mais cela nous permet-il de déterminer si la traduction est réussie ? La critique des traductions modernes nous donne des pistes à suivre pour juger de la qualité d'une traduction. Certains de ces critères pouvant être adaptés à la traduction médiévale, nous allons tenter de les appliquer au *Chatonnet*. Néanmoins, nous savons d'ores et déjà que notre conception de la traduction fidèle est très différente de la conception médiévale – il serait peu pertinent de juger le *Chatonnet* comme une traduction moderne – et qu'il nous sera difficile de lire l'œuvre de Jean Le Fèvre avec les yeux d'un lecteur du XV^e siècle.

4.5.1 La critique des traductions : la méthode moderne

La critique des traductions, appliquée selon nos principes modernes, permet d'évaluer la fidélité d'une traduction à son texte-source, en fonction de critères pré-établis. Mais comme tout type d'appréciation littéraire, la critique des traductions n'est pas une science exacte, et il serait impossible de dire avec certitude qu'une traduction est bonne ou mauvaise ; cela reviendrait à considérer qu'il n'y a qu'une seule façon de parvenir à une bonne traduction. Il s'agit plutôt de déterminer si les différents procédés utilisés par le traducteur sont efficaces aux endroits où il les utilise.

Katharina Reiss propose ainsi une méthode de critique de la traduction littéraire moderne, dont nous allons exposer les grandes lignes⁸⁵. Elle distingue d'abord deux objets de la critique, le texte-cible seul, et le texte-cible accompagné du texte-source. Il apparaît clairement qu'une traduction ne peut être correctement évaluée qu'en regard du texte de départ. Cependant il arrive que l'on soit confronté à une traduction seule dont le texte-source a été perdu, et de manière générale il n'est pas inintéressant de se concentrer en premier lieu sur la traduction en elle-même : si l'on observe des défaillances à ce niveau d'analyse, on pourra d'ores et déjà établir que le texte ne remplit pas tous les critères

85. Katharina Reiss, *La critique des traductions, ses possibilités et ses limites : catégories et critères pour une évaluation pertinente des traductions*, Arras : Artois Presses Université, 2002.

d'une bonne traduction. Les points importants dans l'étude du texte-cible seul sont les suivants :

- Le texte est-il fluide ?
- Le texte est-il grammaticalement correct ?
- L'énoncé est-il cohérent ?

Une traduction qui ne remplit pas ces critères peut trahir un manque de maîtrise de la langue-source par le traducteur. Néanmoins, cela ne peut en être une preuve certaine : si l'on ne connaît pas le texte de départ, rien ne nous indique qu'un style particulier ne soit pas le fait de l'auteur lui-même. Dans ce cas, on ne pourrait reprocher à un traducteur de suivre fidèlement les incohérences de l'auteur.

Lorsque l'on peut comparer le texte-source et le texte-cible, en revanche, la critique de la traduction gagne en légitimité puisque le critique peut établir la liste des procédés utilisés par le traducteur ainsi que leur pertinence. Mais il ne s'agit pas de focaliser son attention sur le détail de chaque mot, ou de n'examiner que quelques extraits : il faut surtout avoir un point de vue global sur l'œuvre. Katharina Reiss définit trois étapes de la critique :

1. Analyser le genre du texte ;
2. En fonction du genre, dresser la liste des éléments à conserver dans une traduction, par ordre d'importance ;
3. Examiner les procédés auxquels le traducteur a eu recours.

La traduction, en effet, ne concerne pas seulement la grammaire et le lexique, mais l'identité complète du texte. Pouvoir cerner le genre auquel celui-ci appartient permet de déterminer ce qui est important dans les choix d'expression de l'auteur. Plus sa langue sera littéraire, plus il faudra questionner l'emploi qu'il a fait d'un mot plutôt que d'un autre, et si le traducteur a compris toute la valeur de ce mot : l'auteur a-t-il voulu jouer sur une synonymie, des sonorités, une connotation ? La critique doit donc prendre en compte un certain nombre de données qui forment l'esprit du texte : le contexte extra-linguistique, c'est-à-dire la situation à laquelle fait référence l'auteur (« Le traducteur doit faire en sorte que le lecteur de langue-cible puisse intégrer le texte dans son propre univers culturel et le comprendre à partir de ce point de vue »⁸⁶), l'adéquation lexicale (comment les problèmes particuliers du lexique, c'est-à-dire les jeux de mots, les termes n'ayant aucun équivalent direct, etc., ont-ils été résolus ?), la correction grammaticale (« les structures grammaticales

86. *Ibid.*, p. 103.

du texte-source ont[-elles] été comprises et rendues de façon adéquate quant à leurs implications sémantiques et stylistiques » ?⁸⁷) et enfin le style de l'auteur. Toutes ces données sont des contraintes inter-dépendantes que le traducteur fidèle, selon nos critères modernes, se doit de respecter.

Katharina Reiss reconnaît toutefois des limites à sa méthode de critique de traduction littéraire. Celle-ci est élaborée à partir du modèle d'une traduction-type que l'on pourrait qualifier de « classique » ; le champ des traductions est en réalité beaucoup plus complexe, et deux traductions peuvent être réussies sans pour autant répondre exactement aux mêmes critères. K. Reiss signale ainsi que le respect du genre du texte est souvent volontairement négligé par le traducteur :

C'est ce qui se passe dès lors que la traduction est censée remplir une fonction particulière, fonction qui peut être définie soit par rapport au contenu (la traduction aura alors une finalité particulière, différente de celle du texte original), soit par rapport aux personnes (la traduction s'adressera alors à un autre public-cible que le texte original).⁸⁸

La fidélité à l'original peut donc être consciemment amoindrie par le traducteur qui envisage pour sa traduction une destination différente de celle du texte-source. Dans ce cas, il serait vain de critiquer la traduction selon les critères cités plus haut, puisque l'on sait par avance que le traducteur ne souhaitait pas s'y conformer. Un deuxième exemple de limite de la critique de la traduction est le cas de la poésie, « car la singularité de la "veine artistique" d'un traducteur conduit souvent à des écarts lourds de conséquences par rapport à l'œuvre originale. »⁸⁹

Cela nous amène à nous demander s'il serait pertinent d'appliquer cette méthode de critique à une traduction médiévale. Il est certain que K. Reiss n'a pris en compte que les traductions modernes pour effectuer son étude. Cependant, tout comme les procédés définis par Vinay et Darbelnet, rien ne nous empêche de nous appuyer sur cette analyse pour élaborer notre propre méthode de critique de traduction. La critique à partir du texte-cible est valable pour les œuvres médiévales, étant donné que la tâche du traducteur était déjà à l'époque de donner accès au texte d'un auteur : si, en analysant le texte d'arrivée, il apparaît que celui-ci n'était pas compréhensible pour les lecteurs-cibles, l'on pourra en déduire que le traducteur a manqué son objectif.

En ce qui concerne la critique du texte-cible en regard du texte-source, il faudra procéder avec plus de précaution. Les critères modernes supposent que le traducteur ait eu à sa disposition tout le bagage culturel nécessaire à la compréhension du texte,

87. Ead., *La critique des traductions*, p. 81.

88. *Ibid.*, p. 114.

89. *Ibid.*, p. 116.

ainsi que tous les moyens techniques desquels il a pu s'aider : une bonne connaissance des deux langues est bien entendu nécessaire, mais le recours aux dictionnaires et aux manuels de grammaire est toujours possible. Quant à l'identification des références culturelles, en particulier dans les textes du passé, elle est facilitée aujourd'hui par l'état de nos connaissances, bien plus exactes que celles des savants du Moyen Âge, et bien mieux diffusées. Les avancées de la traductologie permettent également au traducteur d'être conscient de tous les procédés de traduction à sa disposition : on excusera moins facilement un traducteur moderne de ne pas avoir pensé à faire une modulation là où le texte l'exigeait.

4.5.2 La critique appliquée au *Chatonnet*

Toutes les observations que nous avons formulées au cours de ce chapitre nous permettent de tenter une critique de la traduction de Jean Le Fèvre. Si l'on considère le texte français en lui-même, tel qu'il se présente dans certains manuscrits indépendamment des distiques latins, l'écriture n'est pas maladroite, et remplit les critères de fluidité requis par K. Reiss. On regrette parfois une absence de coordination entre certains vers, mais ces lacunes ne sont pas un frein à la compréhension, et s'expliquent par les contraintes métriques. Le *Chatonnet* étant en effet écrit sous forme versifiée, certaines formulations s'éloignent des usages de la prose, mais pas plus que celles des autres écrivains qui utilisent la même forme.

Du point de vue de la correction de la langue, le texte de Jean Le Fèvre est convenable. Le choix d'une strophe de quatre décasyllabes lui permet de composer des phrases correctes sans qu'il soit gêné par la nécessité d'être trop bref. La place des mots dans la phrase peut parfois revêtir un caractère superficiel, cependant ce phénomène est indépendant du texte latin : Jean Le Fèvre est contraint non par la volonté de calquer la syntaxe latine, mais par l'application de règles métriques. Par ailleurs, ces exceptions sont toujours en conformité avec les normes grammaticales de son époque. On distingue un effort particulier de concilier syntaxe et métrique : la recherche de rimes riches ne nuit pas à l'harmonie de la phrase.

Le dernier point à examiner dans le texte de Jean Le Fèvre est beaucoup moins satisfaisant. À la question « L'énoncé est-il cohérent ? », nous ne pouvons donner une réponse unanime. L'ensemble de l'œuvre est bien sûr compréhensible, mais il nous faut relever certains passages où le sens de la traduction française et son lien avec le reste du quatrain sont quelque peu obscurs. Ainsi le dernier hémistiche du distique IV,46 (« les fais ensuivent l'ame »), ou encore les vers 687–688 du distique suivant (« Quant des autres femmes parler orras, / De la toie rappaisier te pourras ») sont des ajouts qu'il est difficile de rattacher au texte latin, et dont le sens à l'intérieur du quatrain

reste douteux. La nécessité de compléter ses vers incite parfois le traducteur à formuler ses phrases selon le nombre de syllabes qu'elles comprennent plus que selon leur sens et l'intérêt qu'elles représentent pour l'instruction du lecteur. En outre, quelques erreurs d'inattention, telles que celles que nous avons étudiées p. 296 donnent à lire un vers peu cohérent. Même si ces passages sont rares par rapport à l'ensemble de l'œuvre, ils trahissent un malaise ponctuel du traducteur vis-à-vis de son texte-source.

En ce qui concerne le deuxième aspect de la critique, celui qui concerne la qualité de la méthode de traduction de Jean Le Fèvre, nos remarques sont dans l'ensemble positives. Jean Le Fèvre traduit un texte moral, non pas en tant que document historique, mais en vue d'éduquer ses lecteurs : l'objectif de sa traduction est donc le même que celui que suivait Caton en écrivant ses *Distiques*. Cela implique une manière de traduire différente de celle que l'on adopterait aujourd'hui. Alors que nous considérons les *Distiques* comme une œuvre à part entière sur laquelle l'intervention du traducteur doit être la plus discrète possible, ils ne sont au Moyen Âge qu'un support à l'enseignement que l'on peut adapter à ses lecteurs en vue d'une meilleure efficacité : héritage de l'Antiquité, ces prescriptions morales font autorité, mais sont également perfectibles. Dans ces conditions, s'il n'y avait qu'un élément du texte-source à conserver, ce serait sans doute la teneur morale des enseignements. Par conséquent, les détails propres à la civilisation romaine sont secondaires. La situation qui met le conseil en contexte doit être reconnue par les lecteurs. Cela signifie que dans certains cas, l'adaptation doit être privilégiée par rapport à un calque qui aurait un sens dans l'absolu, mais ne correspondrait à rien dans l'imaginaire du public-cible⁹⁰. Suivant le même raisonnement, la manière d'exprimer un ordre vaut moins que le contenu même de cet ordre, ce qui permet au traducteur de se détacher plus que nécessaire de la syntaxe latine. Le recours à des procédés tels que la transposition ou la modulation est donc pleinement assumé et permet à l'expression de gagner une tonalité juste.

Il est difficile cependant d'évaluer dans quelle mesure Jean Le Fèvre était conscient de recourir à ces procédés. Nous pouvons affirmer qu'il avait fait le choix délibéré de ne pas coller au texte latin par un mot à mot même léger. Mais à l'inverse, il nous semble que la traduction de Jean Le Fèvre s'éloigne trop souvent du texte-source pour qu'il ait eu l'intention de mettre en pratique une méthode de traduction, même dressée dans ses grandes lignes. Le phénomène des transferts de vocabulaire que nous avons remarqué chez lui est sans doute plus un réflexe auquel il recourt de manière instinctive, pourrait-on dire, qu'un procédé élaboré qu'il applique de manière réfléchie

90. Il ne faudrait pas en tirer la conclusion que la lecture du texte original était d'une utilité limitée : d'une part les passages faisant référence à la culture proprement romaine sont rares dans les *Disticha Catonis*, et d'autre part les manuscrits latins étaient glosés et expliqués aux élèves par les professeurs, afin que chacun puisse se représenter l'univers auquel Caton fait référence.

en fonction du texte à traduire. Il va sans dire que cette pratique de traduction, jugée selon les critères modernes, serait peu acceptable. Mais elle sert admirablement bien les besoins du traducteur, pour qui les ajouts sont nécessaires. Ce procédé lui permet de conserver un lien entre ses amplifications et le texte latin, et apporte un certain sentiment de fidélité à l'original. Il est également important de noter que, de manière peut-être fortuite, Jean Le Fèvre emploie par endroits des procédés qui sont estimés par les critiques d'aujourd'hui. Même sans avoir une conception claire de la traduction, notre traducteur n'en a pas moins de bons réflexes. On regrette seulement qu'ils ne soient pas plus développés, et qu'ils soient régulièrement évincés par les erreurs de compréhension de Jean Le Fèvre.

Quant au style de Caton, on n'en perçoit que peu de traces dans le *Chatonnet*. On retrouve un schéma identique dans les strophes des deux œuvres, qui ponctue généralement une mise en situation par un conseil s'y référant, ou justifie un ordre donné par une brève explication. Cependant, les deux langues sont trop différentes pour que le style latin soit calqué en français, d'autant plus que Jean Le Fèvre choisit un modèle de strophe qui double la longueur du texte, modifiant par là même le rythme de chaque unité. Certes le style latin est trop concis pour être reproduit tel quel en français, et Jean Le Fèvre comprend qu'il serait maladroit d'essayer de le transposer dans son texte. Mais il peine à compenser cette perte par une expression plus vive. Les préceptes, qui frappent par l'efficacité de leur brièveté en latin, se développent sur plusieurs vers en français, ralentissant le rythme de la phrase : ils ne se distinguent plus du reste du quatrain. À ces difficultés en partie attribuables à la langue française s'ajoutent les défauts de l'expression de Jean Le Fèvre : celui-ci alourdit ses phrases de répétitions et d'allongements inutiles du point de vue du sens. Seule la visée pédagogique de l'œuvre justifie de manière légitime ces redondances qui, accompagnées du rythme régulier des vers, finissent par s'inscrire dans la mémoire du lecteur. La recherche de synonymes à l'intérieur des redoublements témoigne tout de même d'un certain effort pour éviter les répétitions trop lourdes, et la précision des rimes laisse supposer que le choix des mots est loin d'être arbitraire.

La critique majeure que l'on peut formuler à propos de la traduction de Jean Le Fèvre concerne toutefois sa mauvaise maîtrise des règles grammaticales latines. Ces lacunes ne l'empêchent pas de produire une traduction fidèle à l'esprit des *Distiques*, puisqu'il comprend la majorité de l'œuvre de Caton et écrit rarement le contraire de ce que dit l'auteur, mais ce manque de précision nuit à son travail : les passages mal traduits ont parfois peu de sens (comme au distique II,13) et rendent peu justice à l'auteur, à qui ces propos contestables peuvent être attribués. Par ailleurs, même lorsque les erreurs de compréhension sont bien dissimulées sous une reformulation

globale du distique, celles-ci lèsent la qualité de la traduction par leur manque de précision. Bien que la définition de la fidélité au Moyen Âge soit peu précise, il est possible de voir, à travers les passages correctement compris et traduits, que la notion n'est pas totalement superflue pour Jean Le Fèvre.

Nous pouvons donc conclure que la traduction de Jean Le Fèvre satisfait la plupart de nos critères modernes adaptés à la translation médiévale, en particulier si l'on distingue le piètre latiniste de l'écrivain convenable. Jean Le Fèvre tente de rester fidèle à la sentence de Caton. Son texte est correct, cohérent, bien qu'il n'ait pas les qualités littéraires d'une œuvre originale telle que *Le Respit de la mort* : prisonnier d'un texte-source qu'il se doit de respecter et d'une forme versifiée contraignante, Jean Le Fèvre peine à mettre en œuvre tout son talent littéraire. Le style parfois lourd du traducteur s'ajoutant à des erreurs de compréhension nous laisse cependant une impression mitigée.

Néanmoins, n'oublions pas de prendre en compte l'accueil que le public réserva au *Chatonnet* au XV^e siècle : il semble que l'œuvre était alors estimée d'une grande qualité, et pas seulement morale. Bien que nous ayons tenté de comprendre à quoi correspondait la notion de traduction au Moyen Âge, il reste difficile de nous débarrasser de nos critères modernes pour percevoir ce que représentait le *Chatonnet* pour ses contemporains.

Conclusion

Texte scolaire de référence, les *Disticha Catonis* se trouvent insérés dans le domaine littéraire par les traductions, parmi les textes des moralistes français. Ils sont lus par les jeunes gens, mais aussi par des hommes dont la culture et les mœurs sont déjà formées depuis longtemps. Leur traduction ne constitue pas une aide à la compréhension du latin, mais a bien sa place comme œuvre littéraire : tandis que de nombreux manuscrits contenant le texte latin se trouvent dans les bibliothèques de clercs capables de comprendre cette langue, beaucoup de manuscrits appartenant aux laïcs ne présentent plus que la traduction française. Le *Chatonnet* séduit donc par son caractère plaisant.

Le succès de l'œuvre semble reposer à la fois sur le fond et sur la forme. C'est en effet à l'origine un texte antique dont la popularité n'est plus à démontrer. Il enseigne des principes moraux et dicte le comportement à suivre selon les situations et les difficultés de la vie quotidienne que l'on rencontre. Même les laïcs qui n'en connaissent pas le contenu en ont certainement entendu parler, le nom de Caton n'est inconnu qu'aux esprits grossiers : « He knew not Catoun, for his wit was rude », raille Chaucer dans les *Contes de Canterbury*⁹¹. C'est afin de rendre service à ces laïcs désireux de se montrer cultivés que Jean Le Fèvre entreprend sa traduction. Il fait ainsi figure d'exception parmi les traducteurs du XIV^e siècle, dont la plupart traduisent des œuvres latines pour répondre à la demande d'un commanditaire. Bien qu'il ne soit pas aussi érudit que les traducteurs de Charles V, Jean Le Fèvre va parvenir à composer son texte en respectant à la fois le contenu des *Disticha* latins et les exigences de la métrique. Son application sur ce point est grande : les rimes sont recherchées, les vers réguliers. Sa fidélité au texte latin, en revanche, correspond plus à la notion médiévale de translation qu'à notre définition de la traduction : la *sententia* prime sur le *verbum*.

S'il semble à première vue que Jean Le Fèvre reste raisonnablement proche du texte latin, une étude plus minutieuse nous révèle que les écarts du traducteur sont en réalité nombreux et cachent parfois des lacunes grammaticales. Les connaissances en latin de Jean Le Fèvre sont plus que basiques. Les outils qu'il a à sa disposition, gloses

91. Geoffrey Chaucer, *The riverside*, éd. Larry D. Benson, 3^e édition, Oxford : OUP, 2008, « The Miller's Tale », v. 3227, p. 68.

et traductions antérieures, sont très peu exploitées. Alors même qu'on en trouve un écho dans la formulation de certains distiques, ce qui nous prouve que Jean Le Fèvre les consultait parfois, les passages qui auraient pu éclairer une construction grammaticale ou le sens d'un mot rare sont bien souvent négligés. Nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi le traducteur, face à une difficulté (la maladresse de sa traduction témoigne de son malaise vis-à-vis du latin), n'a pas le réflexe de consulter les ouvrages qui pourraient l'aider.

La forme versifiée l'oblige à amplifier son texte, ce qu'il fait en usant de répétitions et de binômes synonymiques. Ces artifices profitent peu au sens du quatrain, mais l'alourdit considérablement, alors même que l'efficacité des *Disticha* se fonde en grande partie sur leur brièveté et leur vivacité. On observe néanmoins chez Jean Le Fèvre des procédés de traduction qui nous prouvent que, si sa méthode n'est pas encadrée par des principes clairs et bien définis, elle n'est pas non plus irréfléchie, et vise à produire un texte français agréable à lire : le traducteur n'est pas esclave du latin. Les transferts de vocabulaire, procédé que nous avons relevé à maintes reprises chez Jean Le Fèvre, lui permettent d'amplifier le texte tout en conservant la traduction de termes latins. Dans l'ensemble, notre traducteur cherche à coller à l'esprit des *Disticha*, en reprenant plus ou moins fidèlement les propos de Caton. Dans la mesure du possible, il emploie un vocabulaire qui rappelle celui de l'auteur. Tout ceci contribue à donner à ses lecteurs une impression de fidélité, et sans doute de justesse de la traduction, même si ce n'est qu'une illusion : les structures syntaxiques correspondent rarement. Le flou de la traduction approximative permet de cacher les incertitudes de Jean Le Fèvre.

Bien que de nombreux lecteurs du *Chatonnet* comprennent le latin, il semble qu'ils aient été peu gênés par les inexactitudes de la traduction. Quelques copistes se sont permis d'apporter des corrections ponctuelles, mais les manuscrits ne sont ni commentés, ni raturés. Nous en déduisons donc que les lecteurs attachaient peu d'importance à la fidélité exacte de la traduction, mais prisaient le texte pour ses qualités littéraires. Le style empesé que provoquent les binômes synonymiques ne gêne nullement ces hommes pour qui ce tour est fréquent, même dans les œuvres originales.

Par ailleurs, le *Chatonnet* rend accessible à tous un recueil de sentences utile à ceux qui se piquent d'être cultivés. La raison première de l'ouvrage de Caton, qui est d'enseigner la morale aux jeunes gens, se double au Moyen Âge d'une dimension mondaine : celui qui cite Caton gagne aussitôt l'estime de ses interlocuteurs. Cette fonction des œuvres gnomiques en général est évoquée par Jean Vignes :

Dans la conversation, le proverbe fait figure de « bonne réponse à tout propos » : il permet de ne pas rester court, de commenter la vie quotidienne d'un air à la fois sage et spirituel, d'avoir toujours le dernier mot, le dernier « bon mot ».
[...]

Outils rhétoriques propres à emporter l'adhésion, les maximes confèrent à l'orateur « l'autorité du bon sens et de l'honorabilité ». ⁹²

Le *Chatonnet* a ainsi l'avantage de permettre à ses lecteurs de retenir, grâce à la forme versifiée facile à mémoriser, des répliques toute faites, alliant la sagesse des propos de Caton à la qualité de l'expression de Jean Le Fèvre. Nous aurons beau blâmer les erreurs de Jean Le Fèvre, ses répétitions et ses écarts, nous ne pourrions nier que le *Chatonnet* est – ou du moins a été – une œuvre réussie : parmi toutes les traductions françaises médiévales, elle seule a connu un succès d'une telle ampleur. « Le plus plaisant des deux pourrés choysir », disait Jean Le Fèvre. Son public a choisi.

92. J. Vignes, « Pour une gnomologie », p. 199.

Deuxième partie
Édition du *Chatonnet*

Chapitre 5

Remarques sur la langue du texte

Avant de proposer l'édition du *Chatonnet*, nous souhaitons revenir sur les caractéristiques de la langue du texte, et différencier les traits propres au copiste de ceux que l'on peut attribuer à Jean Le Fèvre. En ce qui concerne la langue de ce dernier, on pourra compléter ces informations, qui ne concernent que la traduction des *Disticha Catonis*, avec les remarques de G. Hasenohr¹, M.-M. Huchet² et A. Van Hamel³.

5.1 Les traits caractéristiques du copiste

On observe dans le système graphique du copiste une grande régularité : les mots sont orthographiés de façon uniforme, et les désinences de l'impératif et du futur restent les mêmes tout au long du texte. Seuls quelques mots font exception, sur lesquels nous allons nous arrêter.

5.1.1 Vocalismes

- Alternance graphique entre *ai* et *ei* : *peine* v. 52, mais *paine* v. 278.
- Hésitation dans la graphie du *o* fermé libre accentué entre *-our* (plus fréquent) et *-eur* : *doulour* (v. 35, 383, 658 et 660), *greignour* (v. 63), mais *pleure* (v. 473, 638 et 639).

1. Jean Le Fèvre, *Le respit de la mort*, p. CXXXVI–CXLIV.

2. M.M. Huchet, *De la Vieille de Jean Le Fèvre*, p. 130–132.

3. *Les Lamentations de Matheolus et le Livre de leesce*, p. CCX–CCXXVI.

- Palatalisation du *a* en [e] ouvert
 - Peu fréquente devant *-ge* : *saige(s)* v. 1, 589 et 698 contre *sage(s)* v. 115, 150, 259, 289, 608.
 - Systématique devant *-gn* : *gaignier/gaignent* v. 219 et 294, *compaignons* v. 258 et 290.

5.1.2 Consonantisme

- Le *s* et le *z* marquent tous deux le pluriel, et sont parfois interchangeables. Cependant,
 - Le pluriel des mots dont la finale est un *l* est toujours noté par un *z*, ex : *folz* (v. 289, 329, 451, 479, 509 et 616).
 - À l'intérieur du groupe *ez*, le *e* se prononce [e]. Le *z* est donc employé pour marquer le pluriel des participes passés et des noms dont la finale est *-é*, par exemple *marchiez* (v. 57), mais jamais pour les mots qui se finissent en *-e*.
- Alternance graphique entre *z* et *x* : *filx* (v. 17) contre *filz* (v. 45), *veulx* (v. 77 et 107) contre *veulz* (v. 106, 185, etc. 15 occurrences en tout).
- Effacement du *r* dans *entepprise* (v. 12)⁴ et *entemettre* (v. 325), mais non dans *entremet* v. 133 et 417.
- Graphie *-esce* pour les noms qui se terminent avec le son [ɛs], à l'exception de *simplece* (v. 411) et *richesses* (v. 637).
- Rétablissement du *l* déjà vocalisé : *haulx/hault* (v. 270 et 632), *coulpe* (v. 233, à côté de *coupe* v. 347).
- Ajout de consonnes non motivé, pour satisfaire la rime visuelle : *le rommans / je vous commans* (v. 21-22), *tu pleures / ce qu'ainsi demeurees* (v. 639-640), *a valut / ton salut* (v. 381-382).
- Présence d'un *g* postvocalique en position finale après le son [wẽ] : *soing* (v. 243), *besoing* (v. 244 et 351).

5.1.3 Morphologie

- Flexion

Ainsi que le souligne C. Marchello-Nizia, « au XIV^e et au XV^e siècle, on peut

4. On trouve la même graphie dans le manuscrit Arsenal.

dire qu'il n'existe peut-être pas un seul manuscrit totalement dépourvu de traces des déclinaisons, mais qu'il n'en existe certainement pas un seul qui présente de façon cohérente et constante le système de déclinaison tel qu'il fonctionnait en ancien français »⁵. Notre manuscrit vient confirmer cette observation, puisque les traces de flexion sont rares. Tous les pluriels, quel que soit leur cas, comportent la marque *s*. Cependant on trouve quelques traces de la déclinaison du substantif *homs / homme* : sur 14 emplois en cas sujet singulier, 8 sont écrits *homs* contre 6 *homme*. La forme CS est notamment respectée lorsqu'elle est précédée des indéfinis *uns* et *nulz*. La maîtrise de la flexion est toutefois incertaine, comme le montre cet exemple où elle n'est appliquée que pour l'adjectif : « Folz est homme » (v. 451). Elle est également dépendante de la métrique : si le copiste est libre de choisir la graphie de certaines occurrences, d'autres lui imposent d'écrire un mot qui permettra de compléter correctement le nombre de syllabes du vers. Comme le souligne G. di Stefano, le moyen français apparaît comme une langue enrichie de nouvelles possibilités, lui permettant de faire alterner syntaxe flexionnelle et syntaxe de position pour s'accorder de manière plus harmonieuse à la métrique⁶.

Le *s* flexionnel apparaît également pour les adjectifs attribués à la deuxième personne du singulier, en concurrence avec la forme sans *s*. La présence du *s* peut être motivé par la rime, mais on le trouve fréquemment à l'intérieur des vers :

Soies certain que Dieu est ... (v. 89) / ... de ce soies certains (v. 247)
 ... dois estre plus prochains (v. 248) / ... tu es assés plus fort de lui (v. 302)

En revanche, la troisième personne du singulier ne comporte jamais de *s*. Le fait que la marque de flexion n'apparaisse qu'à la deuxième personne du singulier est donc peut-être plus influencé par le *s* du verbe conjugué que par volonté de distinguer le cas sujet.

- Forme syncopée des verbes *avoir* et *sçavoir* : *ara* v. 435, *aras* v. 673, *saras* v. 580.

5. C. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 121.

6. « À nous en tenir au trait linguistique le plus marquant et le plus remarqué, la syntaxe flexionnelle dans ces textes [à caractère épico-romanesque parus aux XIV^e et XV^e siècles] alterne avec des syntagmes qui relèvent désormais de la syntaxe de position. Le système morpho-syntaxique apparaît ainsi ouvert, polyvalent, subordonné à des critères qui lui sont hétérogènes tels la scansion, l'assonance ou la rime. » Giuseppe Di Stefano, *Essais sur le moyen français*, Padoue : Liviana, 1977, p. 99.

- Hésitation pour la réduction de la diphtongue *-ié-* (< *a* accentué libre précédé de *yod*) précédée d'une consonne palatale : *forger* (v. 26), *changer* (v. 101), mais *jugier* (v. 81, 150 et 464), *legier* (v. 600).
- Présence d'un *n* mouillé (avec nasale intervocalique) au subjonctif présent des verbes *tenir* et *venir*, ainsi qu'à l'impératif du verbe *souvenir* : *tiengne* (v. 603), *viengne* (v. 604), *souviengne* (v. 152). Mais la graphie la plus fréquente du *n* mouillé reste *-gn-* (*compaignie*, *besoigne*, etc.).
- La graphie de l'impératif des verbes en *-endre* varie de façon indéterminée : alors qu'*apprendre* est toujours orthographié *apren*, *rendre* s'écrit *rens* à l'impératif. Quant à *prendre*, on trouve les deux formes, *pren* (v. 203, 366, etc.) et *prens* (v. 112).
La graphie des autres verbes est très régulière. Ceux qui se terminent par un *y* à l'impératif ne prennent pas de *s* : *ensuy* (v. 371), *boy* (v. 593), *croy* (v. 68), etc. Les verbes du premier groupe n'ont jamais de désinence en *-es*.
- Seul le v. 513 comporte une graphie inhabituelle pour le verbe *vouloir* à l'indicatif présent, première personne du singulier : *je veueil*.

5.2 La langue de Jean Le Fèvre

Bien que nous n'ayons conservé aucun manuscrit de la main de Jean Le Fèvre, il est possible de relever quelques caractéristiques de sa langue grâce aux rimes et au nombre de syllabes des vers, ce qui nous permet de repérer les hiatus. Mais il ne faut pas oublier que cette langue versifiée est artificielle, et présente des caractères parfois étrangers à la langue courante.

- Hiatus :
 - La plupart des hiatus ne sont pas encore réduits dans la langue de Jean Le Fèvre. On trouve ainsi *aage* (v. 149), *raençon* (v. 618), *paour* (v. 173) et *paoureux* (v. 671).
 - Le groupe *-eu-* est majoritairement dissyllabique ; le hiatus est marqué dans la totalité des participes passés. Seules deux exceptions présentent un hiatus réduit : le subjonctif imparfait *feusses* au v. 695 (tandis qu'au vers 20 il est dissyllabique) et l'adjectif *seurs* au vers 631 (dissyllabique aux vers 88 et 584).

- Le hiatus de l’adverbe *meismement* est invariablement réduit. En revanche, *meismes* est selon les besoins du vers soit dissyllabique (v. 142, 248 et 400), soit trisyllabique (v. 103, 346 et 657).
 - Les mots d’origine savante comportent tous un hiatus :
 - * Substantifs en *-ience*, ex. : *sciënce* / *sapiënce*, v. 127-128.
 - * Substantifs en *-ion*, ex. : *oppinïon* / *entenciön* v. 41-42.
 - * Adjectifs en *-ieux*, ex. : *vicïeux* / *avaricïeux*, v. 203-204.
 - * Adverbe *pacïement*, v. 254, 462 et 644.
 - Le groupe *-ui-* est dissyllabique uniquement pour les verbes *suir* et *fuïr* à l’infinitif.
 - Le groupe *-ie-* issu de la diphtongaison du *e* ouvert accentué libre est monosyllabique. Par conséquent, les adjectifs *brief* (v. 331), *grief* (v. 527) et *grieve* (v. 641) le sont également, et l’adverbe *griefment* (v. 37) est dissyllabique.
- Confusion à la protonique entre *a* et *e* : *travaillier* / *conseillier* (v. 39-40).
- Prononciation [ʃ] pour [s], du moins pour la rime hybride *flesche* / *blece* (v. 355-356). Cette prononciation est typique du nord de la France, d’où est originaire Jean Le Fèvre. Cependant, on sait comment notre traducteur exploite les hésitations du français et les adapte à ses vers.
- Effacement de *s*, *p*, *b* implatifs : *blasmer* / *diffamer* (v. 205-206), *racompte* / *honte* (v. 289-290), *doubter* / *bouter* (v. 273-274).
- Insertion exceptionnelle d’un *n* intervocalique à la troisième personne du singulier du verbe *avoir*, au subjonctif présent, au v. 190 (*aint*) pour favoriser la rime avec *faint*.
- Morphologie :
- Certains adjectifs sont encore épiciens, comme *grant*, ainsi que les autres adjectifs et participes en *-ant/-ans* : « C’est grant vertu » (v. 97), « plaisant, coie et herbeuse » (v. 623), « choses nuisans » (v. 109). *Tel* au féminin alterne entre les formes avec et sans *e*, en fonction des besoins de la métrique : « Par telz choses » (v. 227) mais « que les contreuves telles » et « tes fortunes sont teles » (v. 271).
 - Les adverbes *forment* et *griefment* sont encore construits à partir des adjectifs épiciens. Rien dans le *Chatonnet* ne permet de déterminer la forme

de ces adjectifs au féminin, mais l'occurrence de « grieve » dans les *Lamentations de Matheolus* entre autres (III, 2212 et 2214 par exemple) nous indique cependant qu'ils ne sont plus épicènes pour Jean Le Fèvre.

- On trouve peu de comparatifs synthétiques, et ceux-ci semblent alterner avec les formes modernes. *Greignour* est utilisé au v. 63, afin de rimer avec *seignour*. En revanche, Jean Le Fèvre écrit « À plus grant bien » au v. 98. De même, la forme *pire* est en concurrence avec *pieur*, du moins dans le manuscrit A : la locution « de mal en pire » v. 8 confirme l'emploi de cette forme, tandis qu'on peut lire au v. 626 « pieur d'autrui ». Toutefois il est difficile de savoir la forme qu'avait employée Jean Le Fèvre à cet endroit, les deux mots comportant le même nombre de syllabes.

- Certains verbes présentent une terminaison abrégée pour s'adapter à la mesure du vers :

v. 283 : Pour mieulx valoir, je te jur que par Dieu

v. 543 : Je te command que tu craignes plus homme

v. 567 : Je te conseil à tenir tele voie

- Recours au verbe *laier* comme forme du futur de *laisier* : *lairay* (v. 262).

- Le futur de l'indicatif *yert* (v. 291) devient rare au XIV^e siècle⁷. Jean Le Fèvre l'emploie cependant une fois, alors qu'il utilise la forme *sera* ailleurs, sans doute en raison de sa forme monosyllabique.

- L'emploi du pronom possessif *toie* v. 688 est imposé par la rime, mais la forme semblait néanmoins d'usage pour Jean Le Fèvre, qui la préfère à *tienne* au v. 657.

- Forme archaïque du génitif dans le syntagme nominal « Les secrez Dieu », v. 269.

7. C. Marchello-Nizia, *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, p. 273-274.

Chapitre 6

Édition

6.1 Principes d'édition

6.1.1 Méthode suivie

La comparaison des différents manuscrits nous a amenée à considérer qu'aucun n'est véritablement proche de l'original de Jean Le Fèvre. Même les manuscrits les plus haut placés dans le *stemma* comportent des erreurs, qu'il nous semblait indispensable de corriger afin de rendre justice au traducteur. Nous avons donc suivi la méthode de Lachmann, selon laquelle les fautes communes permettent de déterminer les familles de manuscrits¹. En repérant les variantes caractéristiques de certaines branches, il est possible, dans la majorité des cas, de faire la part entre la leçon du traducteur et les modifications des copistes.

Nous avons édité le texte du manuscrit Toulouse, bibl. mun. 822 (A) corrigé d'après Reims, bibl. mun. 615 (B) et Paris, Arsenal 3107 (C). Quand une divergence apparaissait entre ces trois manuscrits, nous avons consulté les autres manuscrits afin de tenter de déterminer l'évolution des variantes à l'intérieur du *stemma*, et remonter ainsi à la leçon originale vraisemblable. À deux endroits, il nous a semblé que la leçon de la famille β était meilleure que celle de la famille α . Nous avons alors corrigé le texte d'après Turin, Bibl. naz. univ. L.III.14 (Tu), meilleur représentant de β , tel qu'il a été édité par J. Ulrich².

La confrontation du texte français avec le texte latin a pu nous aider à sélectionner une variante au détriment d'une autre, mais nous avons toujours agi avec une grande prudence : premièrement, nous ne connaissons pas le manuscrit latin

1. Pascale Bourgain et F. Vieliard, *Conseils pour l'édition des textes médiévaux. Textes littéraires*, t. 3, Paris : École nationale des chartes, 2002, p. 15.

2. Ces deux passages se situent aux v. 99 et 126. Nous nous sommes assurée que les leçons de Turin apparaissaient également dans 572, qui appartient à la même famille.

utilisé par Jean Le Fèvre. Il est donc risqué de confirmer des hypothèses par d'autres hypothèses. Et deuxièmement, Jean Le Fèvre n'a pas toujours été fidèle au latin. Il n'est pas impossible que le texte ait été modifié par un copiste qui pensait améliorer la traduction en remplaçant un terme par un autre, plus proche du texte latin. Nous nous sommes donc efforcée d'examiner toutes les hypothèses avant de sélectionner celle qui semblait la plus probable, en conservant les leçons de A lorsque rien ne permettait de déterminer que les autres étaient meilleures.

L'édition du texte français est accompagnée du texte latin. Nous avons choisi de conserver ce dernier afin de ne pas briser l'unité de l'œuvre : il faisait partie du manuscrit A ainsi que de l'original de Jean Le Fèvre. De plus, il est intéressant de mettre en parallèle le texte-source et sa traduction. Cependant nous n'avons pas les moyens d'en faire l'édition au même titre que le texte français, puisqu'il apparaît que la majorité des manuscrits qui nous sont parvenus contiennent un texte différent de celui utilisé par Jean Le Fèvre³. Notre objectif était avant tout de montrer les *Disticha* tels qu'ils pouvaient être lus à la fin du Moyen Âge.

Nous avons donc choisi de garder le texte de A et de le corriger à partir de Berne, Burgerbibl. 473 (D), seulement lorsque cette correction nous semblait justifiée par le texte français et permettait d'expliquer une formulation. Nous n'avons pas signalé les différences de graphie, ni les inversions de mots, même si la leçon de A s'opposait à celle de tous les autres manuscrits : ces détails n'influent pas sur la façon de traduire de Jean Le Fèvre. Par ailleurs, de même que « dans le cas d'une traduction, une édition critique qui prétendrait retrouver à chaque ligne la leçon la plus proche de l'original en langue étrangère abâtardirait considérablement le texte édité »⁴, rétablir le texte latin à partir de la traduction serait tout aussi incohérent. Nous avons donc usé de ces corrections avec parcimonie.

Il va de soi que nous avons conservé les erreurs du texte latin caractéristiques des manuscrits des XIII^e et XIV^e siècles. Non seulement elles font partie du texte que Jean Le Fèvre a utilisé, mais surtout elles permettent d'expliquer les difficultés et les erreurs de traduction de Jean Le Fèvre. Corriger les *Disticha* à partir de l'édition de M. Boas fausserait notre analyse du travail du traducteur.

3. Voir la partie 4.1.1, p. 205.

4. Gilles Roussineau, « Réflexions sur les éditions de textes en Moyen Français », dans *Le Moyen français. Le traitement du texte (édition, apparat critique, glossaire, traitement électronique)*, Strasbourg, 2000, p. 5–24, à la p. 12.

6.1.2 Présentation de l'édition

L'apparat critique reflète la dualité de notre édition : il est composé de deux niveaux, le premier réservé aux variantes et leçons rejetées latines, le second aux variantes et leçons rejetées françaises. Pour une meilleure lisibilité, le texte ne comporte pas de signes de renvoi aux notes concernant l'établissement du texte. Nous invitons le lecteur à se reporter à l'apparat pour connaître les leçons variantes : la référence d'une variante latine est le numéro du distique dans lequel elle apparaît, celle d'une variante française est le numéro de vers. Les passages corrigés d'après les manuscrits de contrôle sont toutefois signalés dans le texte par des crochets droits.

Lorsqu'un manuscrit présente la même variante que celle du manuscrit de base, il n'est pas signalé, sauf si cette variante est une leçon rejetée : nous indiquons ainsi à partir de quel(s) manuscrit(s) s'effectue la correction. Si deux manuscrits présentent la même variante avec une graphie différente, nous adoptons la graphie de A, ou à défaut celle de B. Les graphies et particularités régionales propres à chaque manuscrit de contrôle ne figurent pas dans l'apparat.

Une variante recouvre exactement la leçon citée dans l'apparat. Lorsque la variante d'un manuscrit n'est constituée que d'un mot supplémentaire par rapport au texte édité, la note porte sur le mot précédent, sauf s'il s'agit du premier mot du vers ou si le mot supplémentaire est un déterminant.

6.1.3 Système graphique et transcription

Normalisation des consonnes et des voyelles : En français comme en latin, les lettres *i*, *j*, *u* et *v* ont été transcrites de manière distincte selon leur valeur de consonne ou de voyelle.

Les *c* et les *t* sont en général bien distincts dans le manuscrit, mais quelques endroits restent douteux. Les mots latins en *ti* + voyelle étant le plus souvent écrits avec un *c*, les quelques exceptions ont été harmonisées. En revanche les groupes *cc*, *tt* et *ct* ne suivent aucune graphie régulière, ils ont donc été transcrits tels qu'ils apparaissent dans le manuscrit.

Les *u* et les *n* sont également distincts. On observe cependant que le couple *un* est souvent écrite *nn*, en particulier dans le verbe *sunt*. Nous avons donc corrigé ces occurrences, mais conservé la graphie « jennesce » aux v. 152 et 571.

La conjonction de subordination (et pronom relatif) « que » est toujours élidée lorsqu'elle est suivie d'une voyelle, sauf au v. 190, qui comporte un hiatus. Nous avons donc suivi cette règle pour résoudre les abréviations.

Accentuation : Les mots monosyllabiques « à », « où » et « dés » ont été accentués afin de les différencier de leurs homonymes.

Tréma : Le tréma sert à signaler les diérèses des diphtongues sur la prononciation desquelles le lecteur pourrait avoir un doute. Les diphtongues que l'on prononce en français moderne, telles que dans « muer », « loer » ou encore « raençon » ne sont pas signalées. Les triphthongues composées de *-ou* + voyelle se prononcent toujours en deux syllabes, comme en français moderne ; elles ne comportent donc pas de tréma.

Le *e* final est toujours muet s'il se trouve devant un mot commençant par une consonne, et s'élide devant une voyelle ou un *h*, sauf exception signalée par un tréma. Les syllabes finales en *-e* + consonne (*-es*, *-ent*) doivent toujours être considérées comme des syllabes à part entière, excepté quelques cas de césure épique⁵.

Résolution des abréviations : Les abréviations ont été résolues suivant la graphie des formes développées. Dans le cas du pronom possessif « nostre », qui apparaît toujours sous la forme *nre*, nous avons choisi de rétablir la sifflante appuyante par analogie avec d'autres termes qui la conservent : « estre », « maistre », etc.

En latin comme en français, le tilde remplace un *n* ou un *m*, la résolution s'effectuant en fonction de la lettre suivante (le copiste observe la règle qui veut que *b*, *p* et *m* soient précédés d'un *m* et non d'un *n*). Seul le tilde de l'abréviation *cōe* v. 150 a été remplacé par deux *m*, la graphie *come* n'étant jamais employée par le copiste.

Les abréviations latines posent peu de problèmes, à l'exception de *qd*, qui signifie la plupart du temps *quod*, mais peut également être résolue par *quid* : nous nous sommes appuyée sur la grammaire afin de déterminer la façon dont résoudre cette abréviation.

Séparation des mots : nous avons rétabli les espaces lorsque le copiste les avait peu marqués. En ce qui concerne les locutions « pour ce » et « puis que », nous avons choisi de moderniser leur graphie, c'est-à-dire d'écrire la première en deux mots, bien que le copiste l'écrive toujours en un seul, et la seconde en un mot. De même, « bienfait », qui est écrit en deux mots par le copiste, a été uni. En revanche, nous n'avons pas séparé l'adverbe « très » de son adjectif.

5. Voir les parties 3.3.2.1 et 3.3.2.1, p. 190, pour une explication détaillée de ces règles.

6.2 *Cy commence Chaton en latin et en françois* (BNF, Fr. 979, f. 123)

L'édition ne concerne que le texte en lui-même ; les titres et la numérotation des distiques n'apparaissent pas dans le manuscrit A, ils ont été ajoutés à des fins de lisibilité. De même, la ponctuation étant quasi inexistante, elle a été rétablie selon les usages modernes.

Les astérisques renvoient aux notes de fin, p. 374. Ces notes visent à justifier certains de nos choix d'édition et à apporter quelques compléments à notre commentaire de la traduction de Jean Le Fèvre.

Prologue

1 Caton* fu preux chevalier et saige homme : f. 89
 Maint bon conseil à la cité de Romme
 Donna jadis pour la chose publique.
 Un livre fist, vaillant et auttentique ;
 5 Par grant amour lui mist son propre nom.
 Jules Cesar, uns homs de grant renom,
 Sur les Rommains lors gouvernoit l'Empire
 En ce monde qui va de mal en pire.
 9 Must grant descort entre lui et Pompee ;
 En Thessalle le vainqui à l'espee.
 Adonc Caton, qui moult ama franchise,
 Pour eschever de Cesar l'entreprise,
 13 En Libie s'en ala o sa route ;
 Illec mourust. De celle histoire toute
 Ne diray plus pour les alongemens
 Car parler vueil des bons enseignemens
 17 Que Caton fist pour son filx chastoier ;
 Par son moyen les nous vult envoyer.
 Si sçay je bien que pieça et ançois
 Que feusse nez, ilz sont mis en françois.
 21 Par maintes fois ay veü le rommans
 Qui dit « Seignours, ains que je vous commans ».

Ce qui est dit ne vueil je point remordre,
 Mais les bons vers repeteray par ordre.
 25 Je suis Fevre, si sçay bien le mistere
 Que deux peuvent forger d'une matere.
 Exemple met* du viel fer que l'en forge :
 Qui de rechief le met dedens la forge,
 29 Il devient neuf au fournier sur l'enclume.
 Prenez en gré le dit de ce volume
 Et se vous, lays, [le] mettez en voz tables,
 Vous y pourrez trouver de bons notables.
 33 Quant vous l'arez ouÿ tout à loisir,
 [Le plus plaisant des deux pourrés choysir].*

2 à] en *B*, *C*. 5 son] un *C*. 10 En Thessalle] En Tessalie *B*. Enchessalle *C*. 16 des] de *B*.
 31 vous, lays] voulais *B*. voulez *C*. le] *C*. les *A*, *B*. 34] *B*, *C*. *Le vers entier est omis dans A*.

Epistula

Cum animadverterem quam plurimos homines (f. 89v) errare graviter in via morum, succurrendum et consulendum opinioni eorum fore existimavi, maxime ut gloriose viverent et honorem contingerent. Nunc te, fili carissime, docebo quo pacto mores tui animi componas. Igitur mea precepta ita legito ut intelligas. Legere enim et non intelligere negligere est.

Breves Sententiæ

Itaque Deo supplica.

Parentes ama.

Cognatos cole.

Datum conserva.

Foro te para.

Cum bonis ambula.

*Antequam voceris,
ad consilium ne accesseris.*

Mundus esto.

Saluta libenter.

Majori cede.

Magistrum metue.

Verecundiam conserva.

Rem tuam custodi.

Diligentiam adhibe.

Familiam cura.

Conjugem ama.

Liberos erudi.

Consultus esto.

Irasci abs re noli.

In iudicium adesto.

Mutuam da.

Cui des videto.

Jusjurandum conserva.

Conviva raro.

Vino te tempera.

Pugna pro patria.

Quod satis est dormi.

Nil temere credideris.

Tute consule.

Meretricem fuge.

Troco lude.

Aleas fuge.

Libros lege.

[Quod] legeris memento.

Litteras disce.

Nil mentire.

Bonis benefacito.

Maledictus ne esto.

Ad pretorium stato.

Equum judica.

Utere virtute.

Beneficii accepti memor esto.

Minorem ne contempseris.

Blandus esto.

Illud stude agere quod justum est.

Libenter ferto amorem.

Pauca in convivio loquere.

Minorem noli irridere.

Minime judica.

1 Quod legeris] Quos l. A.

Traduction de l'*Epistula*

Certes mon cuer souspiroit de doulour
 Quant j'aperçus l'erreur et la folour
 37 De plusieurs gens qui griefment mesprenoient
 Contre bons meurs et mal se gouvernoient.
 En bonne foy me cuiday travailler
 À secourir et à eulx conseillier
 41 Pour amender leur fole oppinïon,
 Et meismement en bonne entencion,
 Afin qu'en bien et en gloire vesquissent,
 Et en leur temps à honneur atenissent.
 45 Mon trescher filz, se tu crois ma doctrine,
 Mieulx en vaudras : par ceste discipline
 T'enseigneray la maniere et l'usage
 Pour ordonner les meurs de ton courage.
 49 Or lys doncques ce mien commandement,
 Au retenir met ton entendement,
 Car cilz qui list ne peut guaires aprendre
 Se de bon cuer ne met peine à entendre.

f. 90

Traduction des *Breves Sententiæ*

53 Supplie à Dieu. Ton pere et ta mere aime,
 Tes cousins hante et tes amis les clame.
 Garde le don que ton ami te donne,
 À ton pooir [li] rens et guerredonne*.
 57 Aourne toy aux marchiez et aux plais.
 Ensuy les bons, eschieve les mauvais.
 Regarde bien à cuy tu dois donner.
 À nul conseil ne va sans accener*.
 61 Soies sobres et te tiens nettement.
 La gent salue bel et honnestement.
 Dors par raison. Se de toy vois greignour,
 Donne li lieu et le nomme seignour.
 65 Ton maistre craing, et garde ta vergoigne.

41 À secourir] Au secourir *B.* À eulx secourre *C.* 54 hante] *Omis dans B.* 56 li] *B.* le *A, C.*
 58 eschieve] *B, C.* et eschieve *A.* 60 accener] appeler *B, C.* 62 bel] bien *C.* 65 ta] de *B.* sa *C.*

Ne boy pas trop, c'est mauvaise besoigne.
 Pour ton païs te combat fermement,
 Et ne croy pas les dis de fole gent.
 69 Foles femmes dois hair* et blasmer.
 T'espousee te command à amer
 Et honorer et tenir chierement.
 Jure petit, garde ton serement.
 73 Lis les livres souvent, se me veulx croire ;
 Ce que liras recommande à memoire.
 En tes euvres adjouste diligence
 Et eschieve vice de negligence.
 77 Tes enfans dois enseigner à bien faire.
 Soies courtois, souef et debonnaire ;
 Ne t'avance de nulli escharnir.
 En jugement te dois de sens garnir
 81 Et jugier droit par raison et mesure.
 À telz jeux joue qu'il n'y ait mespresure :
 Jeue au sabot*, fui les jeux damajables, f. 90v
 Et meismement ceulx des déz* et des tables*.
 85 Remembre toy des biens qui te sont fais ;
 Se tu fais bien à autrui, si t'en tais.
 Fay justice, porte amour volentiers,
 Si vivras plus seürs et entiers.

67 fermement] seurement *C*. 74 Ce] Et ce *B*. 82 À telz jeux joue] À tes yeulz voy *B*. mespresure]
 mesprenture *C*. 83 les] le *B*. 84 déz] doys *B*. 88 vivras plus seürs et] en vivras p. s. et *B*. vivras
 p. s. et plus *C*.

Distiques

Livre I

I,1

Si Deus est animus, nobis ut carmina dicunt,
Hic tibi precipue sit pura mente colendus.*

89 Soies certain que Dieu est et dois croire
Que les dittiés nous en donnent memoire.
Ton couraige dois fichier et ta cure
À lui amer de ta pensee pure.

I,2

*Plus vigila semper, ne sompno deditus esto ;
Nam diuturna quies viciis alimenta ministrat.*

93 Veiller est bon, dormir fait les gens nices ,
En lonc repoz se norrissent les vices ;
Luxure y maint, gloutonnie et yvresce
Et accide qu'on appelle paresce.

I,3

*Virtutem primam esse puta compescere linguam ;
Proximus ille Deo est qui scit racione tacere.*

97 C'est grant vertu de sa langue refraindre.
À plus grant bien ne pourroit homs actaindre
Que par raison parler [et à point] taire ;
Prochain à Dieu est cilz qui ce scet faire.

96 I,3 puta] puto D.

97 sa] la C. 99 et à point] Tu. à point et A, B, C. 100 à Dieu est] est à Dieu C.

I,4

*Sperne repugnando tibi tu contrarius esse :
Conveniet nulli qui secum dessidet ipse.*

101 De ton propos changer et trop muer
Te pourroit on despire et argüer :
Homs qui souvent soy meïsmes discorde
Avec autrui ne peut avoir concorde.

I,5

*Si vitam inspicias hominum, si denique mores,
Cum culpes alios, nemo sine crimine vivit.*

105 Regarde toy quant les meurs et la vie
Des autres gens veulz blasmer par envie .
Se d'autry veulx dire mal ou diffame,
Nulz homs ne vit en ce siecle sans blame.

I,6

*Que nocitura tenes, quamvis sint cara, relinque : f. 91
Utilitas opibus preponi tempore debet.*

109 Ne retien pas à toy choses nuisans,
Combien que soient chieres ou deduisans.
Tu dois laissier richesse domajable ;
Selon le tempz, prens chose prouffitable.

I,7

*Constans et lenis ut res expostulat esto ;
Temporibus mores sapiens sine crimine mutat.*

113 [Soies] constans, debonnaires et fermes
Si com la chose le requiert en ses termes.
Le sage homme par le cours de sa vie*
Mue ses meurs sans point de villenie.

104 I,5 culpes] culpens *D*.

103 soy] à soy *B*. 105 et] ou *C*. 107 mal] blasme *C*. 109 à] o *B*. 110 que] qu'ilz *B*. ou]
et *B*. 113 Soies] *B*, *C*, Voies *A*.

I,8

*Nil temere uxori de servis crede querenti.
Sepe etenim mulier quem conjunx diligit odit.*

117 Quant ta femme de tes serfs se complaint,
Ne la croy pas, ne te meuf pour son plaint.
On voit souvent que femme à tort se clame
Et qu'elle het ce que son mary aime.

I,9

*Cumque mones aliquem nec se velit ipse moneri,
Si tibi sit carus, noli desistere ceptis.*

121 Quant il te plaist aucun ammonester
D'aler o toy et il veult contrestrester,
Se tu l'aimes, ne te desiste mie
Pour son refus, mais doucement le prie.

I,10

*Contra verbosos noli contendere verbis :
Sermo datur cunctis, animi sapiencia paucis.*

125 N'estrивe pas contre vaines paroles
De ces jengles que dient [les] gens foles* :
Chascun parle de folie ou science,
Mais pou en est qui aient sapience.*

I,11

*Dilige sic alios, ut sis tibi carus amicus.
Sic bonus esto bonis, ne te mala dampna sequantur.*

129 Ayme chascun, et toy premierement.
Soies si bon et fay bien telement
Avec les bons qui sont de bon courage
Qu'il ne t'en puist ensuïr nul dommage.

120 I,9 - I,10] *L'ordre de ces distiques est inversé dans D.*

118 te meuf] t'esmeuz C. 126 les] Tu. ces A, B, C. 128 sapience] conscience C.

I,12

*Rumores fuge, ne incipias novus actor haberi.
Nam nulli tacuisse nocet, nocet esse locutum.*

f. 91v

133

Ne t'entremet de raconter nouvelles
C'on ne die que les contreuves telles,
Car le taire ne peut à nulli nuire,
Mais trop parler pourroit homme destruire.

I,13

*Rem tibi promissam, certam promittere noli.
Rara fides ideo, quia multi multa loquntur.*

137

Ne promet pas la chose à toy promise
Jusques à tant que devers toy soit mise.
Par maintes gens est mainte chose dite,
Qui trop parlent ; pour ce est la foy petite.

I,14

*Cum te aliquis laudet, judex tuus esse memento :
Plus aliis de te [quam] tu tibi credere noli.*

141

S'on te loe, fay en le jugement
De toy meismes, car tu scez proprement
Se c'est à tort ou se la cause est voire ;
Dont aux autres plus que toy n'en dois croire.

I,15

Beneficium alterius multis narrare memento,
Atque aliis cum tu benefeceris ipse sileto.*

145

Bienfait d'autrui ne dois tu point celer*
Ainçois le dois compter et reveler,
Et se tu fais aux autres aucun bien,
Par mon conseil tais toy et n'en dis rien.

136 I,13 ideo] ideo est D. 140 I,14 laudet] laudat D. 140 quam] quem A. 144 I,15 Beneficium] Officium D.

144 que] qu'à B. n'en] ne C.

I,16

*Multorum cum facta senex et dicta recenses,
Fac tibi succurrant juvenis que feceris ipse.*

149 Et se tu es viellart de grant aage,
Des fais d'autrui dois jugier comme sage.
Se tu juges les gens en ta viellesce,
Souviengne toy des fais de ta jennesce.

I,17

*Ne cures si quis tacito sermone loquatur :
Consciuis ipse sibi de se putat omnia dici.*

153 S'aucunes gens ensemble parlent bas,
Chaloir n'en peut, si ne t'en esmeuf pas* :
Tousdis cuide l'omme souspeçonnable
Qu'on die ce de quoy il est coupable.

I,18

*Cum fueris felix, que sunt adversa caveto :
Non eodem cursu respondent ultima primis.*

f. 92

157 Quant tu sens ton eür, tu dois tant faire
Que puisses eschever chose adversaire,
Car par un cours les choses derrenieres
Ne sont mie respondans aux premieres.

I,19

*Cum dubia et fragilis sit nobis vita tributa,
In mortem alterius spem tu tibi ponere noli.*

161 Com nous aions fraile et doubteuse vie,
Je conseille que tu ne mettes mie
En mort d'autrui ton cuer ne ta fiance ;
D'en mieulx valoir n'aies ja esperance.

148 I,16 - I,17] *L'ordre de ces distiques est inversé dans D.*

151 Se] Et se C. 154 n'en] ne B. 156 est] B, C. n'est A. 160 mie] pas B. 161 aions] *Omis dans C.*

I,20

*Exiguum munus cum det tibi pauper amicus,
Accipito placide, plene et laudare memento.*

165 Se petit don ton povre amy te donne,
La bonne voulenté de sa personne
Dois prendre en gré et loer plainement,
Car tel amy t'aime certainement.

I,21

*Infantem nudum cum te Natura creavit,
Paupertatis onus pacienter ferre memento.*

169 Enfant tout nu t'a procréé Nature,
Rien n'apportas, tout gist à l'aventure ;
Soies preudom de bonne conscience,
Ta povreté dois prendre en paciënce.

I,22

*Ne timeas illam que vite est ultima finis :
Qui mortem metuit, [quod] vivit, perdit id ipsum.*

173 N'aies paour ne doubte de la mort,
Qui en la fin à tout ravir s'amort :
Qui la craint trop, il pert et vie et joie,
Et eschever ne peut par nulle voie.

I,23

*Si tibi pro meritis nemo respondet amicus,
Incusare Deum noli, sed te ipse coherce.*

177 Se Fortune t'a en tel estat mis
Par [tes] merites que n'aies nulz amis,
Pour ce ne dois tu pas Dieu accuser,
Ne par lais moz tes meffais excuser.

164 I,20 plene et] pleneque D. 172 I,22 quod] dum A.

175 pert et vie] pert vie C. 178 tes] B, C. telz A.

I,24

*Ne tibi quid desit, quesitis utere parce,
Utque quod est serves, semper tibi deesse putato.*

f. 92v

181

Par espargnier et tes choses [tarder]
Te pourras tu de povreté garder.
Tu dois tousjours doubter, comment qu'il aille,
Que garnison en la fin ne te faille.*

I,25

Quod donare potes, ne bis promiseris ulli,
Ne sis ventosus dum vis bonus ipse videri.*

185

Se donner veulz, ne promet pas deux fois,
Par tost donner ton don emploier dois
Puisque tu veulz largesce maintenir,
Ou pour bourdeur te pourra on tenir.

I,26

Qui simulat verbis nec corde est fidus amicus.
Tu quoque fac simile : sic ars deluditur arte.*

189

Amis loiaux est qui de [bouche] se faint
Et non de cuer ; bien desert quë on l'aint.
Se ainsi le fais, de sens seras garny,
Car par un art sera l'autre escharny.

I,27

*Noli homines blando nimium sermone probare :
Fistula dulce canit volucrum dum decipit [auceps].*

193

Ne loe homme pour sa douce parole :
Par beau parler te deçoit et afole
Aussi com l'oiseleur l'oisel deçoit
En fretelant, quant es las le reçoit.

192 I,27 auceps] anceps A.

181 tarder] C. garder A, B. 183 tousjours doubter] doubter tous jour B. doubter toudis C. comment] comme B, C. 188 bourdeur] baudour C. on] l'en C. 189 est] Omis dans B. bouche] C. bonté A, B. 191 le] Omis dans B.

I,28

*Cum tibi sint nati nec opes, tunc artibus illos
Instrue, quo possint inopem deffendere vitam.*

197 Se plenté as enfans et pou de rente,
Et povreté son estat te presente,
Aucun mestier fay à chacun aprendre
Pour sa vie de souffrete deffendre.

I,29

*Quod vile est, carum, quod carum, vile putato.
[Sic] tibi nec cupidus nec avarus nosceris ulli.*

201 Ce qui est vil ay veü chier tenir,
Et le cher tempz à vilté revenir.
Pren y garde sans estre vicieux
Ne convoiteux ne avaricieux.

I,30

*Que culpare soles, ea ne tu feceris ipse.
Turpe est doctori, cum culpa redarguit ipsum.*

f. 93

205 Ne fais pas ce que souloies blasmer,
On t'en devroit à bon droit diffamer.
À maistre et à docteur est laide chose
Quant disciple son meffait li oppose.

I,31

*Quod justum est, petito, vel quod videatur honestum.
Nam stultum est petere quod possit jure negari.*

209 Requier chose qui soit juste et honneste
Si com raison et droit le t'amonnesté :
C'est folie de chose convoitier
Dont par raison on ne doit exploitier.

200 I,29 Sic] Sit A.

197 enfans] B, C. d'enfans A. 201 ay] est B. 208 Quant] Quant le B. son] leur B.

I,32

*Ignotum tibi tu noli preponere notis :
Cognita iudicio constant, incognita casu.*

213 Amectre ce qui n'est pas cogueü
Devant le cler maintes fois [ay] veü.
Cleres choses se jugent par droiture
Mais les troubles gisent en aventure.

I,33

*Cum dubia incertis versetur vita periculis,
Pro lucro tibi pone diem quicumque laboras.*

217 Ceste vie nous est moult perilleuse,
En tous estas nuisant et semilleuse.
Pour gäignier dois employer le jour
En laborant sans faire lonc sejour.

I,34

*Vincere cum possis, interdum cede sodali ;
Obsequio quoniam dulces retinentur amici.*

221 Se tu joues a ton amy feal
Et vaincre peus, tien ce conseil loial
Ne le vains pas : amour est detenue
Par services gardee et maintenue.

I,35

*Ne dubites, cum magna petas, impendere parva :
Hiis etenim rebus conjungit gracia caros.*

225 Quant un grant don requiers ou veulz avoir,
Donne un petit car tu peus bien savoir :
Par telz choses, en faisant courtoisie,
Grace se joint à bonne compaignie.*

214 ay] C. a A. est B. 216 en] à l' B. 228 se joint] s'ajoint B.

I,36

Litem inferre cave cum quo tibi gracia juncta est : f. 93v
Ira odium generat, concordia nutrit amorem.

229 Nulle tençon ne riote n'embrace
 Avec celui dont tu veulz avoir grace,
 Car par ire vient haïne et clamour,
 Et concorde nourrist la vraie amour.

I,37

Servorum ob culpam cum te dolor urget in iram,
Ipse tibi moderare, tuis ut parcere possis.

233 Se tes servans par leur coulpe et meffait
 Te courroucent ou en dit ou en fait*,
 Espargne les par moderacion
 En actrempant dure correction.

I,38

[Quem] superare potes, interdum vince ferendo ;
Maxima etenim morum semper est paciencia virtus.

237 Et quant aucun peus vaincre et surmonter,
 Seuffre de lui, j'ay ouÿ racompter ;
 Tresgrant vertu de meurs et grant sciënce
 Est de nourrir en son cuer paciënce.

I,39

Conserva pocius que sunt jam parta labore :
Cum labor in dampno est, cressit mortalis egestas.

241 Se par labour as des choses acquises,
 Garde les bien, car se tu t'en avises,
 Quant uns homs a de labourer le soing
 En damage, croist le mortel besoing.

232 I,37 ob culpam] culpa D. 236 I,38 Quem] Cum A.

231 Car] Omis dans B. 233 et] ou B. 236 actrempant] eschivant B. 237 et] ou B. 239 et
 grant] et de C. 243 le soing] besoing B.

I,40

*Dapsilis interdum notis et carus amicis
Cum fueris felix, semper tibi proximus esto.*

245

De ton eür dois tu faire largesce
À tes amis, charité et leesce,
Mais dessus tous, de ce soies certains,
À toy meismes dois estre plus prochains.

Livre II

II, Préface a

*Telluris si forte velis cognoscere cultus,
Virgilium* legito. Quod si mage noscere laboras
Herbarum vires, Macer* tibi carminem dicet.*

249

Se veulz [savoir] les labours de la terre,
Lis Virgile. Mais se [tu] veulz enquerre
La nature des herbes et escorces,
Maistre Macre t'enseignera leurs forces.

II, Préface b

*Si Romana cupis et Pugnica noscere bella,
Lucanum* queras, qui Martis prelia dicet.
Si quid amare libet vel discere amare legendo,
Nasonem* petito. Sin autem tibi cura hec est,*

f. 94

253

Les batailles des Rommains et d'Aufrique
Quier en Lucan, se ton cuer s'i applique.
Et s'il te plaist à amer par amours,
Quier Ovide, qui t'en dira les tours.

248 II,préf.a cognoscere] noscere *D.* 248 carminem] carmina *D.*

245 eür] cuer *C.* 246 leesce] largesse *C.* 249 Se] Se tu *C.* savoir] *B, C.* avoir *A.* 250 tu] *B,*
C. Omis dans A. 251 et] *B, C.* et des *A.* 252 t'enseignera] tesmoignera *B.*

II, Préface c

*Ut sapiens vivas, audi que discere possis,
Per que semotum viciis deducitur evum.*

257 Et s'en tout ce ne veulz mettre ta cure,
Aprendre dois les moz de l'escripture.
Sages seras se de cuer ensuïr
Peus les vertus, et les vices fuïr.

II, Préface d

Ergo ades, et que sit sapiencia, disce legendo.

261 Or vien avant* et apren en lisant ;
[Ja] ne lairay pour vilain mesdisant
Ne pour envie ne pour detraction
Que ne monstre ceste correction.

II,1

*Si potes ignotis eciam prodesse memento :
Utilius regno meritis est acquirere amicos.*

265 Se aux estranges tu peus prouffit porter,
Faire le dois et eulx reconforter :
Un royaume ne vault pas tant à certes
Com d'acquerir amis par ses dessertes.

II,2

*Micte archana Dei, celumque inquirere quid sit.
Cum sis mortalis, que sunt mortalia cura.*

269 Les secrez Dieu ne dois pas encerchier
Ne les haulx cieulx, ne leurs [cours] reverchier.
Tu es mortelz, tes fortunes sont teles,
Curer ne dois que des choses morteles.

268 II,2 celumque] celum *D*.

259 de] du *C*. 257–260] *Omīs dans B*. 261 lisant] luisant *C*. 262 Ja] *B, C*. Je *A*. 264 ne]
C. ne te *A, B*. 270 cours] *B*. tours *A*. corps *C*. 272 des] de *B*.

II,3

*Linque metum leti. Nam stultum est : tempore in omni,
[Qui mortem metuit, amittit] gaudia vite.*

273

C'est folie de la mort trop doubter
Car en tous tempz se vient es gens bouter.
Qui trop la craint, il n'en eschape mie
Et si y pert les joies de sa vie.

f. 94v

II,4

*Iratus de re incerta contendere noli.
Impedit ira animum [ne] possit cernere verum.*

277

N'estrивe pas de chose non certaine
Se courrous as, à rapaisier met paine.
Ire empesche [le] sens d'humanité
Que homme ne peut regarder verité.

II,5

*Fac sumptum propere cum res desiderat [ipsa].
Dandum etenim est aliquid, cum tempus postulat aut res.*

281

Quant il affiert pour honneur ou deffense,
Hastivement dois faire ta despense ;
Pour mieulx valoir, je te jur que par Dieu
Donner est bon et en tempz et en lieu.

II,6

*Quod nimium est, fugito ; parvo gaudere memento.
Tuta mage pupis est modico que flumine fertur.*

285

De trop avoir ne peut on bien jouir
Mais de petit se doit on esjouir.
La nef ne craint que tempeste la fiere
Qui portee est en petite riviere.

272 II,3 Qui mortem metuit amittit] Dum mortem metuis amittis A. 276 II,4 ne] ut A. 280 II,5 propere] prope D. 280 ipsa] ipse A.

276 les joies] la joie C. sa] la C. 277 non] bien C. 278 Se courrous as] De tes courrous B. à rapaisier] apaisier C. 279 le] B, C. les A. 284 est bon] aide C. 288 portee est] est portee B.

II,7

*Quod pudeat socios, prudens celare memento,
Ne plures id culpent quod tibi displicet uni.*

289 Le sage dit que folz est qui racompte
Des compaignons chose dont aient honte,
Car par plusieurs yert le blasme sceü
Qui par un seul estoit apparceü.

II,8

*Nolo putes pravos homines peccata lucrari :
Temporibus peccata latent et tempore parent.*

293 Ne [cuident]* pas ceulx qui sont entechiez
De mal faire qu'il gäignent leurs pechiez.
Par aucun tempz les pechiez se tapissent
Puis apperent, et sont qui les punissent.

II,9

*Corporis exigui vires contempnere noli :
Consilio pollet cui vim Natura negavit.*

297 D'un petit corpz ne despis la foiblesce
Car de conseil, d'onneur et de noblesce
Vault mieulx souvent petite creature,
Combien que n'ait les forces de Nature.

f. 95

II,10

*Quem scieris non esse parem tibi, tempore cede :
Victorem a victo superari sepe videmus.*

301 Seuffre à la fois et espargne celui
Que tu scez que es assés plus fort de lui :
On voit souvent que le vaincu se venge
De son vaincqueur et y acquiert loenge.

292 II,8 parent] patent *D*.

290 Des] De ses *C*. 293 cuident pas ceulx] *C*. cuide pas que ceulx *A*, quide pas que *B*. 300 que] qu'il *C*. 302 scez que es assés] *B*. scez que tu es assés *A*. scens toy estre *C*.

II,11

*Adversus notum noli contendere verbis :
Lis minimis verbis interdum maxima crescit.*

305 Vers ton ami n'estrивe ne ne tence :
Aucune fois grant riote commence
Par petis moz, et tant se multiplie
Qu'il en avient grant mal et grant folie.

II,12

*Quid Deus intendat, noli perquirere sorte :
Quod statuit de te sine te deliberat ipse.*

309 Par sort ne dois querir ne deviner
Chose dont Dieu vueille determiner,
Car de chacun, qui qu'en doie douloir,
Ordonnera du tout à son vouloir.

II,13

*Invidiam nimio cultu vitare memento.
Que si non ledit, tamen hanc sufferre molestum est.*

313 Du bien d'autri ne soies envieux
Ne de jouaux avoir trop curieux :
Se l'envie n'est de bonne nature
Toutesvoies à soubstenir est trop dure.

II,14

*Esto animo forti cum sis dampnatus inique :
Nemo diu gaudet, qui iudice vincit iniquo.*

317 S'on te fait tort ou se le juge ment,
Aies fort cuer contre faux jugement :
Nulz homs ne peut avoir longue maistrise
De la chose par felon juge acquise.

312 tout] tretou C. 314 avoir trop] trop avoir B. 316 soubstenir] souffrir B.

II,15

*Litis preterite noli maledicta referre
Post inimicicias iram meminisse malorum est.*

321 Se gens tencent, ne [le] repecte mie
Car la tençon est de paix ennemie.
Il appartient aux mauvais de mesdire,
Et ceulx mentent qui sont meüs en ire.

f. 95v

II,16

*Nec te collaudes nec te culpaveris ipse;
Hoc faciunt stulti, quos gloria vexat inanis.*

325 De toy loer ne te dois entemettre
Ne du blasmer, ce te deffent la lettre.
Blasme pour mal et loz pour la victoire
Quierent les folz menez de vaine gloire.

II,17

*Utere quesitis modice; cum sumptus habundat,
Labitur exiguo quod partum est tempore longuo.*

329 Attrempe toy en faisant ta despense.
Quant elle croist, si considere et pense
Qu'en brief tempz est la chose despendue
Qui longuement a esté attendue.

II,18

*Insipiens esto cum tempus postulat aut res;
Stulticiam simulare loco prudentia summa est.*

333 Ou tempz present dissimuler convient
Pour pratiquer estat*, bien me souvient.
C'est science que du fol contrefaire
Aucune fois pour mieulx à la gent plaire.

321 le] *B, C.* les *A.* 326 ce] *Omīis dans C.* 328 menez] meüs *B, C.* 336 mieulx] plus *B.*

II,19

*Luxuriam fugito simul et vitare memento
Crimen avaricie ; nam sunt contraria fame.*

337 Tu dois fouir le pechié de luxure
Et eschever avarice et usure.
Par ces vices est la vie blasmee,
Contraires sont à bonne renommee.

II,20

*Noli tu quedam referenti credere semper.
Exigua est tribuenda fides quia multi multa loquntur.*

341 Et ne croy pas des jengleurs les nouvelles
Car à mentir ont les langues ysnelles.
Leurs paroles sont forment à doubter
Et n'y doit on point de foy adjouster.

II,21

*Quod potu peccas, ignoscere tu tibi noli.
Nam nullum crimen vini est sed cupa bibentis.*

345 Se tu bois trop jusques à ce que yvresce
Te fait pechier, par toy meïsmes est ce*.
Ce ne fait pas le vin pris en la coupe,
Sur celui qui le boit en est la coupe.

f. 96

II,22

*Consilium archanum tacito commite sodali.
Corporis auxilium medico commite fideli.*

349 De ton conseil secret, de ton affaire
Dois tu parler à loyal secretaire,
Et se ton corpz a besoing de curer,
Mire loyal en laisse procurer.

345 ce] tant B. 347 pris] prens C. en] à B. 348 le] la C. 350 tu] Omis dans C.

II,23

*Successus dignos noli tu ferre moleste :
Indulget Fortuna malis ut ledere possit.*

353

Quant il te vient desplaisir ou orage,
Paciëmment le porte en ton courage.
Fortune trait maint dart et mainte flesche
Aux mal meüz afin qu'elle les blece.

II,24

*Prospice qui veniunt, hos casus esse ferendos.
Nam levius ledit quicquid previdimus ante.*

357

Regarde donc les cas à avenir,
Que les puisses en souffrant soubstenir.
Se tu te gardes de chose qui te fiere,
La bleceüre en sera plus legiere.

II,25

*Rebus in adversis animum submictere noli.
Spem retine : spes una hominem in morte relinquit.*

361

Ne meuf ton cuer pour les choses adverses
[Car] elles sont contraires et diverses,
Mais en tous cas retien bonne esperance
Jusqu'à la mort et aies actrempance.

II,26

*Rem tibi quam noscis aptam dimittere noli :
Fronte capillata post hec occasio calva est.*

365

Se chose vois qui te soit convenable,
Pren la pour toy, se par droit est prenable.
Tel a son chief orendroit chevelu
Qui devendra tout chauf et pou pelu.

352 II,23 ferre] sufferre *D*.

353 orage] rage *C*. 360 plus] trop *B*. 362 Car] *B, C*. Quant *A*. 363 tous cas] ton cuer *B*.
366 droit] toy *C*. 368 pou] non *C*.

II,27

*Quod sequitur specta, quodque eminent ante videto.
 Illum imitare deum qui partem spectat utramque.*

369

Voy devant toy, regarde par derriere
 [Du] temps present, du futur la maniere.
 Ensuy le dieu et te met en sa garde
 Qui d'une part et de l'autre regarde.

f. 96v

II,28

Forcius ut valeas, interdum parcior esto :
 Pauca voluptati debentur, plura saluti.*

373

Pour mieulx valoir dois espargnier forment,
 À la fois vient maladie ou tourment.
 À ton delit ne te fault pas plenté
 Mais moult convient à recouvrer santé.

II,29

*Judicium populi nunquam contempseris unus,
 Ne nulli placeas dum vis contempnere multos.*

377

Par toy tout seul ne blasme nullement
 De plusieurs gens le commun jugement,
 Que contre toy ne se meuvent en ire
 Ceulx qui orront que leurs dis veulz despire.

II,30

*Sit tibi precipue quod primum est cura salutis.
 Tempora ne culpes cum sit tibi causa doloris.*

381

Une chose vault moult et a valut,
 C'est que premiers cures de ton salut.
 Se de doulour sens ton corpz entamez,
 Tu ne dois pas pour ce le temps blasmer.

370 Du] B. Le A, C. 371 le] Omis dans B. 372 d'une] B, C. de l'une A. 376 convient] commant C. 379 se meuvent] s'esmeuvent C. 383 de d. s. t. c. entamez] sens douleur sans ton cuer entamer (sic) C.

II,31

*Sompnia ne cures. Nam mens humana, quod optat,
Dum vigilat sperat, per sompnum cernit id ipsum.*

385 Se tu songes, n'y met mie ta cure
Nul ne se doit fier en chose obscure,
Car au desir que la pensee humaine
Prent en veillant, le songe se ramaine.

Livres III

III, Préface a

*Hoc quicumque velis carmen cognoscere, lector,
Hec precepta feres, que sunt gratissima vite.*

389 Homs qui voudras cognoistre ce ditié
Que j'ay mis en escript par amitié,
Tu porteras ces commandemens notables
Qui pour vivre sont assez agreables.

III,1

*Instrue preceptis animum, ne discere cesses ;
Nam sine doctrina vita est quasi mortis ymago.*

393 Instrui ton cuer de mes commandemens,
Apren tousjours les bons enseignemens,
Car la vie menee sans doctrine
Semble à la mort qu'on paint [ou] ymagine*.

f. 97

394 les] le B. 396 Semble] Semblant est C. ou] B. en A, C.

III, Préface b

*Commoda multa feres. Sin autem spreveris illud,
Non me scriptorem sed te neglexeris ipse.*

397 Moul't de proufis en pourras reporter
Se tu retiens ce que vueil ennorter.
Se [le] despis, ne blasme l'escrivain
Mais toy meismes, qui le cuer as si vain.

III,2

*Cum recte vivas, ne cures verba malorum.
Arbitrii nostri non est quid quisque loquatur.*

401 Pour vivre à droit, ne croy les mesdisans
Ne les mauvais : leurs dis sont trop nuisans.
Il n'affiert pas à parler par outrage
À un chascun selon nostre arbitrage.

III,3

*Productus testis, salvo tamen ante pudore,
Quantumcumque potes celato crimen amici.*

405 S'on te produit en court pour tesmoignier,
À dire faulx dois tu moul't ressoignier :
De ton amy dois celer le diffame
[Quant] que tu peus, en toy gardant de blasme.

III,4

*Sermones blandos blesosque cavere memento :
Simplicitas veri fama est, fraus ficta loquendi.*

409 Remembre toy d'eschever les paroles
Flaterresses, qui sont plaisans et moles,
Car en parlant est simplece fraudeuse
Et le flateur a langue venimeuse.

408 III,4 cavere] vitare *D*.

398 tu] tu riens *C*. 399 le] *B*, *C*. les *A*. despis] despire ou *B*. 408 Quant] *B*, *C*. Tant *A*.

III,5

*Segniciem fugito, que vite [ignavia] fertur.
Nam, cum animus languet, consumit inhercia corpus.*

413 Soies appert et escheve paresce
Et oiseuse, qui le courage blece.
Quant courage languist dedens et [hors],
La pensee degaste tout le corpz.

III,6

*Interpone tuis interdum gaudia curis,
Ut possis animo quamvis sufferre laborem.*

417 Entremet toy de jouer et esbatre
Aucunes fois pour tes cures abatre,
Si que puisses mieulx porter en courage
Des besoignes le labour et l'ouvrage.

f. 97v

III,7

*Alterius dictum vel factum ne carpseris unquam,
Exemplo simili ne te derideat alter.*

421 Ne blasme pas ne les fais ne les dis
Des autres gens, garde, point n'en mesdis,
Car donner leur pourroies exemplaire
Semblablement de blasmer ton affaire.

III,8

*Quod tibi sors dederit tabulis suprema notato;
Augendo serva, ne sis quem fama loquatur.*

425 Note en ton cuer et met dedens tes tables
Que aventures* ne sont pas bien estables.
Garde en tes fais qu'en la fin advenir
On ne te puist pour un chetif tenir.

412 III,5 ignavia] inania A. 416 III,6 quamvis] quemvis D. 420 III,7 vel] aut D.

414 oiseuse] oyseuseté B. 415 Quant] Quant le B. hors] B, C. dehors A. 416 degaste tout] en degaste tout A. gaste trestout B. 418 tes cures] ton cuer C. 422 n'en] ne C. 428 un] bien B.

III,9

*Cum tibi divicie [superent] in fine senecte,
Munificus facito vivas, non parcus amicis.*

429 Et s'en ta fin, quant vendras en viellesce,
Tu habondes d'avoir et de richesce,
N'espargne pas le tien averement :
À tes amis en donne largement.

III,10

*Utile consilium dominus ne despice servi;
Nullius sensum, si prodest, tempseris unquam.*

433 Se ton [servant] un bon conseil te donne,
Croire le dois, ne despire personne,
Puis qu'il ara parole veritable
Et que son sens te sera proffitable.

III,11

*Rebus et in sensu si non est quod fuit ante,
Fac vivas [contentus] eo quod tempora prebent.*

437 Et s'il avient qu'en sens et en avoir
Tu n'aies pas tout ce que seulz avoir,
Soies content de ce que le tempz livre
S'il te souffist, ainsi pourras bien vivre.

III,12

*Uxorem fuge, ne ducas sub nomine dotis
Nec retinere velis si ceperit esse molesta.*

441 N'espouse pas femme pour son douaire ;
S'elle est bonne, sa bonté te doit plaire
Mais se tu vois qu'elle te face moleste,
Lais la aler, c'est perilleuse beste.

f. 98

428 III,9 superent] superant A. 432 III,10 tempseris] contempseris D. 436 III,11 contentus] contemptus A.

433 servant] B, C. sergent A.

III,13

*Multorum disce exemplo que facta sequaris,
Que fugias ; vita nobis est aliena magistra.*

445 Par exemple de plusieurs peus aprendre
Les fais de ceulx que dois laissier ou prendre.
Fuy mal, fay bien ; saches que nostre vie
Par exemples nous enseigne et [mestrie].*

III,14

*Quod potes, id tempta, operis ne pondere pressus,
Succumbat labor et frustra temptata relinquant.*

449 N'essaie pas plus que tu ne peus faire,
Car trop tempter te seroit à contraire.
Folz est [l']homme qui dessoulz son fais ploie
Et son labour convient laissier en voie.

III,15

*Quod nosti factum non recte, noli silere,
Ne videare malos imitari velle tacendo.*

453 Se chose vois qui ne soit faite à droit,
Ne t'en tais pas : aucun direouldroit
Qu'en toy taisantouldroies ensuïr
Les mal faiseurs, et tu les dois fuïr.

III,16

*Judicis auxilium sub iniqua lege rogato ;
Ipse eciam leges cupiunt ut jure regantur.*

457 Soubz loy inique dois aler à refuge
Pour requerir l'aÿde de bon juge.
Les lois [aussi] veulent estre menees
Selon raison, et par droit gouvernees.

445 peus] gens B. 448 mestrie] B, C. chastie A. 449 N'essaie pas] Ne fais pas dont C. 450 à] au B. ton C. 451 l'] B, C. Omis dans A. 452 convient] commant C. 456 fuïr] haïr C. 459 aussi] B, C. ainsi A.

III,17

*Quod merito pateris pacienter ferre memento,
Cumque reus tibi sis, ipsum te iudice dampna.*

461 Et se à bon droit il te convient souffrir,
Paciemment dois tout ton cuer offrir
À porter fort ce dont tu es coupable
Et toy jugier quant ton fait est dampnable.

III,18

*Multa legas facito, perlectis perlege multa.
Nam miranda canunt sed non credenda poete.*

465 Je te command à lire moult de choses
Et repeter les textes et les gloses.
Les poetes raportent en memoire
Plusieurs choses qui ne sont pas à croire.

f. 98v

III,19

*Inter convivas fac sis sermone modestus,
Ne dicare loquaꝝ dum vis urbanus haberi.*

469 Atempre toy quant tu seras à table,
Ne parle trop ne de vray ne de fable,
Puisque courtois tu veulz estre nommez,
Car pour jengleur seroies renommez.

III,20

*Conjugis irate noli tu verba timere ;
Nam lacrimis struit insidias, dum femina plorat.*

473 Se ta femme pleure, murmure ou grouce,
Ne la craing pas ; s'en parlant se courrouce,
Considere de femme la nature,
Car en plorant tout son aguet procure.

472 III,20 struit] instant *D*.

461 Et] *Omis dans B*. 462 dois tout] tu dois *B*. 467 en] à *C*. 468 sont] font *B*. 473 pleure]
pleure ou *C*.

III,21

Utere quesitis, sed ne videaris abuti :
Qui sua consumunt, cum deest, aliena sequuntur.

477 Tes garnisons dois faire de saison
 Et [tes] choses despendre par raison
 Sans abuser. Ceulx sont folz qui s'en hastent,
 Deffault en ont aprez, quant ilz [les] gastent.*

III,22

Fac tibi preponas mortem non esse timendam :
Que bona si non est, finis tamen illa malorum est.

481 Remembre toy des mos que tu escoutes ;
 Je t'ay ja dit que la mort point ne doubttes :
 Se rien ne vault, toutesvoies je t'aferme
 Que tous les maulx met à fin et à terme.

III,23

Uxoris linguam, si frugi est, ferre memento ;
Namque malum est non velle pati nec posse tacere.

485 Seuffre à la fois la langue de ta femme
 Quant son conseil [est voir] et sans blasme.
 C'est trop grant mal d'omme de tel affaire,
 Qui rien ne veult souffrir ne se peut taire.

III,24

Dilige non egra caros pietate parentes,
Nec matrem offendas dum vis bonus esse parenti.

489 Je te command à amer pere et mere ;
 À nul des deux ne dis parole amere :
 Vers ta mere ne dois tu point groucier
 Se tu ne veulz ton pere courroucier.

f. 99

476 III,21 sed] sed tu A.

478 tes] B, C. ces A. despendre] doys faire B. 480 les] B, C. le A. 486 est voir] B, C. bon est A. sans] sans nul C. 488 ne se] et ne C.

Livre IV

IV, Préface a

*Securam quicumque cupis deducere vitam
Nec viciis habere animum, que moribus obsunt.*

493 Se tu aimes demener seure vie
Et toy garder de pechié et d'envie,
Les bons meurs dois suir et pourchacier
Et les vices hors de ton cuer chacier.

IV, Préface b

*Hec precepta tibi semper relegenda memento :
Invenies aliquid quod te vitare magistro.*

497 Ces commandemens souvent repeteras,
Car en lisant cy dedens trouveras
Moult de choses qui sont à eschiver.
Or entens donc ces moz sans estriver.

IV,1

*Despice divicias, si vis animo esse beatus,
Quas qui suscipiunt mendicant semper avari.*

501 Grans richescs desprise en ton courage :
C'est mal eür d'en avoir à oultrage,
Elles nuisent, quoy que les gens en dient.
Quant aux avers, plus en ont plus mendient.*

IV,2

*Commoda Nature nullo tibi tempore deerunt
Si contentus eo fueris quod postulat usus.*

505 Jamais nul jour, tant que le temps te dure,
Ne te faudront les proufis de Nature
Se la chose dont dois estre contens
Tu prens en gré sans noise et sans contens.

495 bons] bonnes C. 496 cuer] corps B, C. 497 Ces] Les C.

IV,3

*Cum sis incautus nec rem ratione gubernes,
Noli Fortunam que non est dicere cecam.*

509 Se tu es folz et que mal te gouvernes,
Et suys bordeaux, jeuz de déz et tavernes*,
S'il te meschiet, ne dis pas comme bugle
Que Fortune, qui bien voit, soit avugle.

IV,4

*Dilige denarium, sed parce dilige formam
Quam nemo sanctus nec honestus captat habere.*

513 Je veueil bien que tu aimes le denier,
Et use à droit des biens de ton guerniez.
Hes la fortune dont le denier exploite,
Car homme saint avoir ne la convoite.

f. 99v

IV,5

*Cum fueris locuplex, corpus curare memento :
Eger dives habet nummos sed non habet ipsum.*

517 Se riches [es], tu dois ton corpz curer
Et du tenir nettement procurer.
Le riche homme, quant il devient malade,
A des deniers, mais il est vain et fade.

IV,6

*Verbera cum tuleris discens aliquando magistris,
Fer patris imperium, cum verbis exit in iram.*

521 Quant* tu seuffres que ton maistre te bate
Pour aprendre, de verges ou de late,
[Se] ton pere vers toy se meut en ire,
Mieulx dois souffrir ses moz et son empire.

516 IV,5] *Omis dans D.*

509 mal] bien *B.* 513 bien] trop bien *C.* tu] *Omis dans C.* 516 la] le *B.* 517 riches es] *B.*
riches *A.* richesses es *C.* 522 aprendre] aprendre, ou *B.* 523 Se] *B, C.* Et *A.* se meut] s'esmeut
C. 524 souffrir] *Omis dans B.* dois souffrir] souffrir dois *C.*

IV,7

*Res age que prosunt, rursum vitare memento
In quibus error inest nec spes est certa laboris.*

525 Fay les choses qui te sont prouffitables
Et eschieve les erreurs dommables
Car le labour est [grief] et en balance*
Quant du loier n'est certaine esperance.

IV,8

*Quod donare potes gratis, concede roganti.
Nam recte fecisse bonis, in parte lucrosum est.*

529 Quant donner peus pour neant*, ne t'en fains mie,
Donne ton don à celui qui t'en prie.
C'est grant prouffit de donner pour atraire
Les cuers de ceulx qui sont de bon affaire.

IV,9

*Quod tibi suspectum [est, confestim] discute quid sit.
Namque solent primo que sunt neglecta nocere.*

533 Et se tu sens chose souspeçonneuse,
Discuter dois qu'elle ne soit hayneuse,
Car ce qu'en seult aucune fois despire
Nuit bien souvent et la besoigne empire.

IV,10

*Cum te detineat Veneris dampnosa voluptas,
Indulgere gule noli, que ventris amica est.*

537 Se tenus es du pechié de luxure,
Dont le delit est dommable usure,
Ne donne pas à ta gueule viande
Pour ton ventre servir qui le demande.

f. 100

524 IV,7 age] ago D. 532 IV,9 est confestim] et confestum A.

527 grief] B, C. brief A. 528 loier] labour B. 529 t'en] te B. 531 grant] Omis dans B.
534 qu'elle ne] quel ne te C.

IV,11

*Cum tibi preponas animalia cuncta timere,
Unum* precipio hominem plus esse timendum.*

541 Se par raison tu doubttes toutes bestes
Que ne facent injures ou molestes,
Je te command que tu craignes plus homme :
Plus cruel est que beste que l'en nomme.

IV,12

*Cum tibi prevalide fuerint in corpore vires,
Fac sapias : sic tu poteris vir fortis haberi.*

545 Et se tu es fort et puissant de corps,
Avisé toy, de ce soies recors,
Que estre puisses vertueux, car vertu
Vault mieulx que force, ce pourras prouver tu.*

IV,13

*Auxilium a notis petito si forte laboras,
Nec quisquam melior medicus quam fidus amicus.*

549 De tes amis dois aide requerre
Se mestier est, pour [besoing] ou pour guerre,
Car il n'est nul si bon mire trouvé
Que bon amy quant il est esprouvé.

IV,14

*Cum sis ipse nocens, moritur cur victima pro te ?
Stulticia est [in mortem] alterius sperare salutem.*

553 Se meffait as, ne soies pas si nice
Que tu faces de bestes sacrifice :
C'est grant folour d'esperer qu'une beste
Donne salut quant on l'occist pour feste.

544 IV,12 sapias sic tu] sapias animo si D. 552 IV,14 in mortem] morte A.

542 Que ne] Qui ne te C. 550 pour besoing] B. ou pour aide A. pour besongne C. 554 de] des C. 555 grant] Omis dans B.

IV,15

*Cum tibi vel socium vel fidum [queras] amicum,
Non tibi fortuna hominis sed vita petenda est.*

557 Et se tu veulz trouver aucun amy
Ou compaignon loyal, parle en amy ;
Tu ne dois pas demander la fortune
Du preudomme, mais sa vie commune.

IV,16

*Utere quesitis opibus, sed fuge nomen avari.
Quid tibi divicie prosunt si pauper habondas ?*

561 De richesses dois sagement user
Et d'estre avers dois le nom refuser.
Que te vaudroit, se tu estoies riche
Et en ton cuer povrë, aver et chiche ?

f. 100v

IV,17

*Si famam servare cupis dum vivis honestam,
Fac fugias animo que sunt mala gaudia vite.*

565 Se tu veulz garder ta renommee
Honnestement sans estre diffamee,
Je te conseil à tenir tele voie
À ton vivant qu'en la fin aies joye.*

IV,18

*Cum sapias animo, noli irridere [senectam].
Nam quocumque sene, sensus puerilis in illo est.*

569 Se tu n'es fol, ne despis pas viellesce :
Le vieulx homs a en soy tant de noblesce
Qu'il a le sens de jennesce et d'enfance
Et est meür, qui lui [vault] actrempance.

556 IV,15 queras] queris A. 568 IV,18 senectam] senecte A.

557 Et] *Omis dans C.* trouver] querir C. 563 vaudroit] vault C. 564 povre] povre et B.
chiche] niche B. 565 veulz] veulz bien B, C. 568 À] En B. 572 vault] B, C. donne A.

IV,23

*Disce, sed a doctis ; indoctos ipse doceto.
Propaganda etenim est rerum doctrina bonarum.*

589 Suy les saiges et apren leur doctrine ;
Aux non sachans monstre ta discipline.
Bonne chose est de provigner sciënce
Car le bon fruit vient de bonne semence*.

IV,24

*Hoc bibe quod possis, si tu vis vivere sanus.
Morbi causa mali namque est quecumque voluptas.*

593 Ne boy pas trop que tu ne soies yvre,
Par sobresce pourras [sainement]* vivre.
Qui trop entent à delit, quoy qu'en die,
C'est la cause de toute maladie.

IV,25

*Laudaris quodcumque palam, quodcumque probaris,
Hoc vide ne rursus levitatis crimine dampnes.*

597 Se tu veulz loer publiquement
Ou diffamer aucun legierement,
Avisé toy qu'après ton tesmoignage
N'ayes blasme de ton legier langage.

IV,26

*Transquillis rebus, que sunt adversa caveto.
Rursus in adversis, melius sperare memento.*

601 Ne fay chose qui soit à paix contraire,
De riotes se doit chacun retraire.
Et s'il avient qu'adversité te tiengne,
Espérer dois que mieulx après te viengne.

596 IV,25 quodcumque] quocumque *D* (deux occurrences). 600 IV,26 Rursus] Rebus *D*.

589 les] le *B*. 591 provigner] pourvëoir *C*. 594 sainement] *C*. saintement *A, B*. 597 Se] Et se *B*. veulz] veulx bien *C*.

IV,27

*Discere ne cesses : cura sapiencia crescit.
Rara datur longuo prudentia temporis usu.*

605 Ne cesse ja d'apprendre la science :
Par grant cure [s'accroit] la sapience.
Diligence convient à homme sage ;
Prudence vient, mais c'est par long usage.

IV,28

*Parce laudato. Nam quem tu sepe probaris
Una dies qualis fuerit monstrabit amicus.*

609 Loe petit : trop grant loz est tout vent f. 101v
Car de celui que tu loes souvent,
Un jour vendra qu'il te [fera] savoir
Quel est l'amy que tu cuides avoir.

IV,29

*Ne pudeat que nescieris te velle doceri.
Scire aliquid laus est, pudor nil discere velle.*

613 N'aies honte ne tiens à vilenie
S'on t'enseigne ce que tu ne scez mie.
C'est loenge de savoir et d'apprendre,
Et ceulx sont folz qui n'y veullent entendre.

IV,30

*Cum Venere et Bacho lis est, sed juncta voluptas.
Quod lautum est, animo complectere, sed fuge lites.*

617 Luxure et vin esmeuvent la tençon,
À leur delit affiert grant raençon.
Pren ton plaisir à toutes choses vives
Tant que tu peus, mais les tençons eschives.

605 ja] pas B. 606 s'accroit] B, C. se croist A. 611 fera] B, C. faudra A. 613 N'aies] N'aies pas C. 614 ce] Omis dans B. 619 à] en B. vives] bonnes B. 620 que] comme C.

IV,31

*Demissos animo et tacitos vitare memento :
Quo flumen est placidum, forsán latet altius unda.*

621 Quant hommes vois de courages pesans,
Eschieve les s'ilz sont mus et taisans :
En riviere plaisant, coie et herbeuse
Est l'eaue plus parfonde et perilleuse.

IV,32

*Cum tibi displiceat rerum fortuna tuarum,
Alterius specta [quo] sis discrimine pejor.*

625 Se de tes biens te desplaist la fortune,
Considere tes fautes une et une :
Pourquoy tu es, ne pour quelle occaison,
Pieur d'autrui, qui des biens a foison.

IV,33

*Quod potes, id tempta. Nam litus carpere remis
Tucius est multum quam velum tendere in altum.*

629 Tempte sans plus ce que tu pourras faire.
Se tu sens que ta nef ait vent contraire,
Plus seurs yras par avirons sans voiles
Que tendre en hault tes cordes et tes toiles.

IV,34

*Contra hominem justum noli contendere prave ;
Semper etenim Deus injustas ulciscitur iras.*

633 N'estrивe pas à tort contre preudomme :
De ton meffait en porteras la somme.
Dieu est justë et punist justement
Les outraiges qu'on fait iniquement.

f. 102

624 IV,32 quo] ne A. 632 IV,34 Semper] Sepe D.

621 pesans] pensans B. 626 et] à C. 627 tu] tu y C. 628 des] a C. 632 et] ne C. toiles] velles B.

IV,35

*Ereptis opibus noli merere dolendo,
Sed potius gaude si tibi contingat habere.*

637 Pour richesses, s'on les te tolt ou emble,
Ne pleure pas, c'est folour ce me semble
De mener dueil. Si ne lo que tu pleures,
Mais fay joie de ce qu'ainsi demeures.

IV,36

*Est jactura gravis que sunt amictere dampnis.
Sunt quedam que ferre decet pacienter amicum.*

641 Dure chose est et moult grieve en courage
Que de perdre le sien en son dommage.
Maintes choses sont qu'il convient porter
Pacïemment sans soy desconforter.*

IV,37

*Tempora lingua tibi noli promittere vite.
Quocumque ingrederis, sequitur mors corporis umbram.*

645 Ne promet ja que vives longuement
Car il n'en est pas à ton jugement :
Par tous les lieux où tu vas, ens [et] hors,
La mort te suit et l'ombre de ton corpz.

IV,38

*Thure Deum placa, vitulum sine crescat aratro :
Ne credas placare Deum dum cede litatur.*

649 Apaise Dieu [par] encens oudorer,
Seuffre le veau croistre pour laborer.
Ne croy pas que soit bonne entencion
D'appaisier Dieu pour faire occision.

644 IV,37 Quocumque] Nam quocumque A. 648 IV,38 dum] cum D.

639 que] Omis dans B. 641 en] à C. 644 soy] lui B (ajout du copiste dans l'interligne). 646 à] en C. 647 et] B, C. ou A. 648 et] en C. 649 par] B, C. pour A.

IV,39

*Cede locum, lesus, Fortune cede potenti :
Ledere qui potuit aliquando prodesse valebit.*

653 Se blechiez es par Fortune muable,
Laisse courre sa roe variable,
Donne lui lieu, contre ne peus plaidier ;
Tel a neü qui pourra bien aidier.

IV,40

*Cum quid peccaris, castiga te ipse subinde :
Vulnera dum sanas, dolor est medicina doloris.*

657 Quant tu peches, toy meïsmes chastoie, f. 102v
De tes plaies la doulour en est toye.
Se cure en prens par herbe ou par racine,
L'une doulour de l'autre est medicine.

IV,41

*Dampnaris nunquam post longum tempus amicum :
Mutavit mores, sed pignora prima memento.*

661 Je te conseil que tu ne queures seure
À ton amy pour sa longue demeure :
Il a mué ses meurs par actrempance,
Remembrer dois la premiere aliance.

IV,42

*Gracior officiis quo sis mage carior esto,
Ne nomen subeas quod dicitur officiperdi.*

665 En servant soies gracieux sans fierté,
Par ce seras tenus en grant chierté.
Garde que tu n'aies le nom du vice
Qu'on appelle de perdre son office.

652 IV,39 potuit] valuit *D*.

658 est toye] nettoie *C*. 660 de] à *C*. 661 seure] seule *C*. 667 tu] *Omis dans C*. nom] don
B.

IV,43

*Suspectus caveas ne sis miser omnibus horis.
Nam timidis et suspectis aptissima mors est.*

669 Se souspeçon as sur toy, je te prie
Que ne soies chetif toute ta vie :
Aux paoureux est la vie dampnable
Et aux suspects est la mort convenable.

IV,44

*Cum servos fueris proprios mercatus in usu
Et famulos dicas, homines tamen esse memento.*

673 Quant tu aras aucuns serfs achetez
Pour toy servir, liez et endebtez,
Se tes varlés et tes serfs tu les nommes,
Remembre toy au mains que ce sont hommes.

IV,45

*Quam primum rapienda tibi est occasio prima,
Ne rursus queras que jam neglexeris ante.*

677 Quant ton prouffit vois en quelque maniere,
Tu dois prendre t'aventure premiere,
Que la chose ne te fache muser
Que par avant souloies refuser.

IV,46

*Morte repentina noli gaudere malorum :
Felices obeunt quorum sine crimine vita est.*

681 Se les mauvais meurent soubtainement, f. 103
Joie n'en dois avoir aucunement :
Les eüreux, dont la vie est sans blasme,
Trespasent bien ; leurs fais ensuivent l'ame.

670 ne] *B, C.* tu ne *A.* 672 suspects] souspechonneurs *B.* mort] vie *B.*

IV,47

*Cum tibi sit conjunx, nec res et fama laboret,
Vitandum ducas inimicum nomen amici.*

685 Et se femme servant ou espousee
Tiens avec toy dont il soit renommee,
Quant des autres femmes parler orras,
De la toie rappaisier te pourras.*

IV,48

*Cum tibi contigerit studio cognoscere multa,
Fac discas multa, vita nil velle doceri.*

689 Se valoir veulz, il te convient savoir ;
Fay par ton sens que tu aies avoir,
Car qui en a, en loz et honneur monte,
Et qui n'a riens, on ne tient de lui compte.

Verba actoris

693 Se tout le sens de ce monde savoies
Ou temps present et point d'argent n'avoies,
Et feüsses aussi bon que saint Pol,
Se tu n'as riens, on te tendra pour fol.

IV,49

*Miraris verbis nudis me scribere versus ?
Hec brevitatis sensus fecit conjungere binos.*

697 Chaton finit qui fut saiges et preux,
Ses nobles vers acoupla deux et deux.
Mais je, Fevre, qui ne say le fer battre,
En ce ditié en ay fait de deux quatre.

Explicit Chatonnet en françois et en latin.

688 IV,48 contingerit] contingat *D.* 688 velle doceri] discere velle *D.*

688 rappaisier] apaisier *B.* 689 valoir] savoir *C.* 692 n'a riens] n'en a *C.* 695 Et] Et tu *C.*
693–696] *Omīis dans B.* 698 Ses nobles vers acoupla] Ces vers icy composita *B.* et] à *C.*

Notes

Prologue, v. 1, *Caton* : Contre toute vraisemblance, Jean Le Fèvre attribue les *Disticha* à Caton d'Utique (95 – 46 avant J.-C.). Bien qu'il eût été difficile au Moyen Âge de dater cette œuvre, on savait toutefois que son auteur n'était ni Caton le Censeur, ni Caton d'Utique : les écrivains cités dans la préface du livre II (Virgile, Lucain, Ovide) sont en effet postérieurs aux deux Caton. Du reste, la glose la plus répandue des *Disticha Catonis* comporte un *accessus* expliquant les incertitudes quant à l'identité de l'auteur, que reprend Adam de Suel dans son prologue. Jean Le Fèvre ne pouvait donc pas ignorer que ce qu'il écrivait était faux. Il est d'ailleurs intéressant de noter qu'il s'inspire du prologue d'Adam pour rédiger le sien, en mêlant des éléments concernant Caton le Censeur (« Ce fu uns maistres moult senez / De la cité de Romme nez », v. 7-8) et Caton d'Utique (« ... Ce fut cil / Qui en Libe fu en exil / Au tens que Cesar conquist Romme »). Jean Le Fèvre souhaitait-il donner plus d'autorité à ses *Distiques* en leur attribuant un auteur déterminé, réputé pour sa sagesse ?

Prologue, v. 27, *exemple met* : Cette formulation surprend par l'absence de sujet. Certains copistes ont proposé différentes solutions pour y remédier : « exemple on met » (branche β), « exemple m'est » (Berne et 1164), mais la majorité des manuscrits conservent la leçon de A. Le copiste de A n'écrivant jamais la troisième personne de singulier du verbe être « et », il serait incohérent d'éditer le terme sous la forme « m'et ».

Prologue, v. 34 : L'absence du dernier vers du prologue pose question. La marge inférieure du manuscrit étant très large, il ne s'agit pas d'un problème de place. Il semble peu probable qu'il s'agisse d'un simple oubli, puisque rien ne vient rimer avec « loisir ». L'hypothèse que le manuscrit à partir duquel le scribe effectuait sa copie ait été endommagé à cet endroit est elle aussi peu convaincante, puisqu'aucun passage n'est manquant sur le verso du feuillet. Il semble donc que le copiste ait décidé d'omettre le dernier vers volontairement. La phrase conserve un sens, bien que différent de celui voulu par Jean Le Fèvre, et formulé de façon maladroite : la proposition subordonnée temporelle devient complément circonstanciel de temps rattaché au verbe « pourrez ». Le copiste ne voyait peut-être pas l'intérêt de comparer les deux traductions, ce qui serait d'autant plus probable dans l'hypothèse où lui-même ou son commanditaire ne connaîtrait pas la traduction d'Adam.

BS, v. 56, *guerredonne* : Ce verbe peut avoir le sens de « donner en retour », ou de « remercier », les deux acceptions étant plausibles dans ce contexte. La présence du verbe « rendre » nous permet cependant de choisir la première définition, d'autant plus que la construction « guerredonner à quelqu'un » dans le sens de « remercier » n'est pas attestée dans les dictionnaires de moyen français. Par ailleurs, dans le cas où la leçon originale serait « le rend et guerredonne » au lieu de « li », le pronom ne pourrait avoir pour antécédent « ton ami » (ce serait en effet incohérent avec le verbe « rendre »), il désignerait « ton don », ce qui confirme le sens de « donner en retour » pour « guerredonner ».

BS, v. 60, *accener* : Ce verbe a habituellement un sens actif, « faire signe de venir ». Or, Jean Le Fèvre l'utilise ici comme un verbe à sens passif. Nous ignorons s'il l'utilisait couramment dans ce sens, ou s'il s'agit d'un cas de licence poétique. On observe le même phénomène au v. 26, où « forger » a lui aussi un sens passif.

BS, v. 69 : Ce vers traduisant la sentence *Meretricem fuge*, on s'attendrait à ce que Jean Le Fèvre ait employé le verbe « fuir », dont le nombre de syllabes est égal à celui de « haïr ». Cependant, cette leçon n'est présente que dans les manuscrits de la famille β . Il s'agit donc d'une erreur qui est survenue dans un manuscrit proche de l'original : soit le copiste à l'origine de α s'est trompé, et β conserve la

bonne leçon, soit le copiste de β a estimé que « fuir » serait plus proche du latin, et a modifié le texte. Il nous semble que cette hypothèse est la plus probable, c'est pourquoi nous avons conservé la leçon « haïr ».

BS, v. 83–84 : Les *Breves Sententiæ Troco lude* et *Aleas fuge* conseillent au lecteur de jouer, mais à des jeux inoffensifs, dans lesquels aucun argent n'est misé. Les mentions de certains jeux précis constituent en quelque sorte une métaphore. La glose de l'incunable *f* commence d'ailleurs par cette explication, avant de s'attarder sur la définition des objets mêmes : *Troco lude, id est joco simplici qui nullam gerit infamiam sive damnum. Et est trocus lig[n]um volubile et rotundum, quod pueri percutientes scuticis et girum huc et illuc voluunt. Aleas fuge, id est omnem ludum damnosum ubi pecunia perditur, visus calligatur, cupiditas excitatur...* (f.12).

Le *trocus* correspond donc au jeu du cerceau, que les enfants font rouler à l'aide d'une baguette. Jean Le Fèvre ne s'est sans doute pas attaché à lire cette glose, mais a copié le terme qu'avait employé Adam, « sabot », c'est-à-dire toupie. La traduction de *trocus* par « toupie » n'est toutefois pas une erreur propre à ces deux traducteurs : on la trouve également dans les traductions anglo-normandes des *Disticha*, ainsi que dans l'*Aalma*. Cet ouvrage donne en effet comme équivalent de *trochus* « sabot, tourbil, estourbant »⁶. La confusion entre les deux jouets, qui ont la même caractéristique de tourner, est donc répandue au Moyen Âge. Elle ne porte pas préjudice au texte des *Distiques*, puisque tous deux sont des jeux d'enfants.

Au *trocus* s'opposent les *aleæ*. Le terme désigne à la fois les dés et les jeux de hasard en général, ce dont rend bien compte Jean Le Fèvre en mentionnant, en plus des dés, les « jeux damajables ». Sans doute afin de favoriser la rime, il ajoute ensuite à la liste les jeux de tables (tables signifiant jetons) qui, selon certaines règles, peuvent se jouer à l'aide de dés⁷. L'expression « jeux des dés et des tables » semble d'ailleurs figée puisqu'on la retrouve dans la traduction du *De Vetula* (rubriques des p. 66 et 70 de l'édition d'H. Cocheris⁸).

Bien qu'il s'oppose de façon virulente à ces jeux de hasard, dans le *Chatonnet* comme dans la *Vieille*, Jean Le Fèvre ne condamne pas tous les jeux en général : au distique III,6, il préconise de jouer pour atténuer ses soucis, alors que le texte latin ne parlait que de *gaudia*.

I,1 : La place de la virgule dans ce premier vers est incertaine. La césure pouvant se trouver avant ou après *nobis*, chacun est libre d'interpréter la phrase comme il l'entend et de rattacher le pronom personnel à l'un ou l'autre verbe – *nobis ... dicunt* semble toutefois plus cohérent. Ainsi le copiste de notre manuscrit A a écrit la conjonction *ut* avec une majuscule, ce qu'il ne fait pas ailleurs ; cela pourrait suggérer qu'il place la césure après *nobis*. Jean Le Fèvre, en revanche, choisit clairement de rattacher *nobis* à la seconde partie du vers. Nous avons donc conservé ce choix dans notre édition.

I,7, v. 115, par le cours de sa vie : La traduction de *temporibus* par « par le cours de sa vie » n'est pas exacte. Le terme latin ne semble pas avoir un sens purement temporel (« à certains moments »), mais plutôt signifier « selon les circonstances ».

I,10, v. 125–126 : La formulation de ce passage peut à première vue laisser penser que Jean Le Fèvre a traduit sans respecter les cas des substantifs latins. En réalité, il remplace *verbosos* par les paroles de ces personnes, et transfère la traduction du terme dans une proposition relative :

Noli contendere → N'estrивe pas

6. Mario Roques, *Recueil général des lexiques français du Moyen Âge (XII^e–XV^e siècles)*, t. II, Paris : Champion, 1938, p. 426, 12756.

7. Jean-Michel Mehl, *Les jeux au royaume de France du XIII^e au début du XVI^e siècle*, [Paris] : Fayard, 1990, p. 141–145.

8. *La Vieille ou les Dernières amours d'Ovide*.

contra (verbosos) → contre vaines paroles
*verbis (*verbosorum)* → De ces jengles que dient les gens foles

I,10, v. 127–128 : Ces deux derniers vers semblent proches de la traduction d'Adam :

Chascun puet la parole avoir,
 Mais il n'a mie le savoir. (v. 211–212)

I,15, *beneficium* : Pour ce distique, M. Boas ne relève que la leçon *officium*. Elle est cependant concurrencée par *beneficium* dans quelques manuscrits du *Chatonnet* (Toulouse 822, Turin, 572, 1367, Chantilly). Nous ignorons si le manuscrit λ comportait la leçon *beneficium*, ou si un copiste, par analogie au terme français « bienfait », a modifié le texte latin, mais il est intéressant de constater que cette leçon ne se trouve que dans des manuscrits proches de l'original. Nous avons donc conservé la leçon de A.

I,15, v. 145 : Le début du quatrain est peut-être à rapprocher de celui d'Adam :

Se l'en te fait aucun servise,
 Nel celer pas, mais bien le prise. (v. 221–222)

I,17, v. 153–154 : La formulation de la traduction de Jean Le Fèvre a sans doute été influencée par celle d'Adam :

Se tu voiz gens parler ensemble,
 Ne te puet chaloir, ce me semble. (v. 237–238)

I,24, v. 181–184 : Jean Le Fèvre n'a pas compris que *ne* et *ut* introduisaient des propositions finales. Il a donc tenté de formuler une phrase à partir de ce qu'il comprenait, mais la traduction est très éloignée de la construction grammaticale du latin.

I,25, *donare* : Seuls quelques manuscrits (Toulouse 822, Berne, Chantilly, 572, 1367, 18419, Turin) comportent le verbe *donare* au lieu de la leçon relevée par Boas, *prestare*. La question est la même que pour *officium* / *beneficium* au distique I,15 : est-ce Jean Le Fèvre qui a traduit *donare* par « donner », ou un copiste qui a trouvé que *donare* serait plus conforme à la traduction que *prestare*? Notons cependant que les manuscrits les plus proches de l'original comportent la leçon *donare*.

I,26 : Le sens de ce distique étant peu clair, les glossateurs ont multiplié les interprétations. En voici un exemple : [*Qui simulat verbis*] *id est qui simulatoriis verbis reprehendit amicum figendo se esse inimicum erga ipsum et dicit se esse iratum propter vitium eius [nec corde est] scilicet iratus, ille enim qui talis est fidus amicus est, quia meliora sunt amici vulnera sevientis* (f, f. 25v). Jean Le Fèvre ne se risque pas à expliciter ces vers, il se contente de les traduire de façon littérale en français.

I,35, v. 228 : Il est difficile d'expliquer pourquoi Jean Le Fèvre n'a pas compris le deuxième vers : *conjugere* ne lui pose pas de problème au distique IV,49, et *gracia* a globalement le même sens en latin qu'en moyen français. De plus le premier vers, qui a bien été traduit, permettait de deviner le sens du second.

I,37, v. 233–234 : Si Jean Le Fèvre s'affranchit de l'œuvre d'Adam pour traduire les vers latins de manière plus juste, ses ajouts sont toutefois influencés par la traduction de son prédécesseur :

Si ti sergent t'ont rien meffait
 Ne en parole ne en fait,
 Atembre t'ire et ton courage... (v. 317–319)

II, préfaces a et b : Caton cite ici *Les Géorgiques* de Virgile, *La Pharsale* de Lucain, et l'*Art d'aimer* d'Ovide. Des œuvres de Macer, seuls quelques vers nous sont parvenus. Cependant le nom de l'auteur n'est pas inconnu au Moyen Âge puisque le *De viribus herbarum*, un poème didactique sur les plantes composé au XI^e siècle par Odon de Meung, lui est attribué sous le nom de *Macer Floridus*⁹.

II, préface d, v. 261, vien avant : Jean Le Fèvre confond les verbes *adeo* et *adsum*. Alors que la forme *ades* est l'impératif 2^e personne du singulier de *adsum*, il la traduit comme s'il s'agissait du verbe *adeo* : « vien avant ».

II,8, v. 293 : Alors que le verbe de la phrase latine, *putes*, est à la deuxième personne du singulier, Jean Le Fèvre le traduit à la troisième personne du pluriel. Il serait tentant de corriger la phrase, à la manière des copistes de A ou de B, en rétablissant le singulier et en ajoutant une conjonction de subordination *que* pour traduire la proposition infinitive, cependant le vers serait soit trop long, soit maladroit (si, comme le copiste de B, l'on supprime le pronom *ceulx*). La solution qui consiste à garder le verbe au singulier sans rien changer d'autre dans le vers ne semble pas non plus satisfaisante, puisque la proposition complétive ne serait introduite par aucune conjonction. De plus, elle n'apparaît pas dans les manuscrits les plus proches de l'original (Douai, Fribourg, La Haye). Nous avons donc choisi d'éditer la leçon que l'on trouve le plus fréquemment dans les manuscrits placés en haut du *stemma*, appartenant aux deux familles principales (Turin, 572, Arsenal, Rodez, etc.).

II,18, v. 334, pratiquer estat : Cette expression n'a aucun équivalent latin, c'est un ajout de Jean Le Fèvre, et n'est pas recensée dans les principaux dictionnaires de moyen français. D'après le contexte de la strophe, sa signification pourrait être proche de tenir un rôle dans la société, son rang social. Le fait que le traducteur précise ensuite « pour mieux à la gent plaire » semble faire référence à l'hypocrisie dont les parvenus font preuve pour obtenir les faveurs de ceux qui leur permettront de se hisser en haut de l'échelle sociale. Cette idée de séduction et d'ambition est absente du distique latin : bien que Caton ne donne pas les raisons pour lesquelles il est prudent de prétendre être idiot, il semble suggérer que paraître trop sage peut parfois nuire. C'est ainsi que le comprennent les glossateurs : *quidam sunt qui propter sapientiam suam detrimentum incurrunt [...] Unde legitur de Bruto qui se stultum simulavit ut nequiciam superbi Dani evitaret (f, f. 38)*. Jean Le Fèvre, lui, extrapole le sens de ce conseil dans une direction que Caton n'envisageait sans doute pas.

II,21, v. 346 : L'adjectif « meismes » employé par Jean Le Fèvre comportant parfois un hiatus, nous avons choisi de le signaler ici. Néanmoins, il est possible qu'il se prononce en deux syllabes, et que le mot final du vers soit accentué. Cette pratique d'accentuer les formes atones monosyllabiques en fin de vers est en usage chez un grand nombre de poètes médiévaux tels qu'Eustache Deschamps ou Gervais du Bus¹⁰. Jean Le Fèvre y a peut-être lui-même recours dans la *Vieille*, v. 2535–2536 de l'édition d'H. Cocheris :

Les trois sereurs Nature et Grace
Et Fortune estrivent a ce.

Si l'on respecte la règle du *-e* muet, le deuxième vers ne comporte que sept syllabes. Il faudrait alors faire rimer « Grace » (une syllabe) avec « a ce » (deux syllabes). Néanmoins, cette solution place la césure après la troisième syllabe du vers ; une césure épique est donc également possible.

9. Wolfgang Buchwald, *Dictionnaire des auteurs grecs et latins de l'Antiquité et du Moyen Âge*, traduit et mis à jour par Jean-Denis Berger et Jacques Billen, [Turnhout] : Brepols, 1991, article « Odon de Meung », p. 628.

10. G. Lote, *Histoire du vers français. Première partie, Le Moyen Âge*, p. 177.

II,28, *forcius* : Cette leçon est concurrencée dans quelques manuscrits par *fortior* (Besançon, Grenoble, Turin, etc.), mais la traduction paraît plus proche de *fortius*. Quoiqu'il en soit, cette variante a peu d'influence sur le sens de la phrase.

III,1, v. 396, *ou ymagine* : Le terme « ymagine », pouvant à la fois être verbe et substantif, a été interprété de différentes manières par les copistes. Il en résulte un grand nombre de variantes : « qu'on paint ou ymagine » (Reims 615, 572, Besançon, etc.), « qu'on paint et ymagine » (La Haye, Fribourg, etc.), « qu'on paint en ymagine » (Toulouse 822, Arsenal, Douai, etc.), et même « qu'en paine on ymagine » (Vienne). La leçon « ou ymagine », présente à la fois dans la famille β et dans la branche α^1 , semble correspondre à l'originale.

III,8, v. 426, *aventures* : Il semble que Jean Le Fèvre ait mal interprété le substantif *sors*, dont on trouve peut-être une traduction dans « aventures », et ait considéré que *suprema* désignait la fin de la vie. La glose aurait pourtant pu le mettre sur la bonne voie : [*serva*] *id est conserva res tuas vel patrimonium vel elemosinam patris vel amici tui* (f, f. 47v). En revanche, Adam de Suel ne pouvait lui être d'aucune aide, puisque sa traduction est elle aussi erronée. La mention du testament (que l'on trouve dans certaines gloses : *fac testamentum tuum*¹¹), a peut-être influencé son interprétation de *suprema* :

Met en escrit ton testament
Et pense tot dis qu'il ament,
Que cil qui verra ton escrit
Aprés ta mort, ne lo despis. (v. 533–536)

Ne comprenant pas qu'il s'agit de possessions matérielles, Jean Le Fèvre se trouve en difficulté au moment de traduire le début du deuxième vers, dont certains termes sont omis (*augendo*) ou traduits de manière erronée (*serva*, cf. p. 293.).

III,13, v. 447–448 : La façon dont Jean Le Fèvre formule sa traduction semble indiquer qu'il n'a pas compris la construction de la phrase latine. Le sujet *vita* est bien rendu, mais l'adjectif qui l'accompagnait, *aliena*, n'est pas traduit. Ce mot étant également omis au distique III,21, on peut se demander si Jean Le Fèvre en connaissait la signification exacte. L'attribut du sujet, transformé en verbe, permet toutefois au traducteur de ne pas trop s'éloigner du sens de cette strophe.

III,21, v. 477–480 : L'influence d'Adam de Suel se fait sentir sur ce quatrain, bien que cette traduction n'ait pas permis à Jean Le Fèvre de comprendre la fin du distique (ou du moins de la traduire correctement) :

Despen a raison, c'est savoir,
Car cil qui gastent lor avoir,
Quant il n'ont mais riens que galer,
Embler les fait besoins aler. (v. 585–588)

IV,1, v. 503–504 : Peut-être le manque d'inspiration pour trouver une rime a-t-il poussé Jean Le Fèvre à plagier son prédécesseur :

...
Li avers qui tot jorz i panse
N'aura ja bien, que que nus die;
Com plus est riches, plus mendie. (v. 616–618)

11. E. Ruhe, *Untersuchungen zu den...* p. 71.

IV,3, v. 510, *tavernes* : Les tavernes sont citées ici car elles représentent le lieu de débauche par excellence. Le terme fait autant allusion à l'ivrognerie qu'aux jeux de hasard. La taverne étant l'endroit principal où les joueurs se rassemblent, l'association « déz et tavernes » est en effet devenue un véritable lieu commun¹².

IV,6, v. 521, *quant* : « Quant » a ici un sens causal.

IV,7, v. 527, *en balance* : Il est difficile de déterminer la signification de l'expression « en balance ». Le DMF propose, entre autres, « en danger », cependant ce sens paraît peu approprié ici. Le latin *nec ... est certa* pourrait avoir influencé le choix de ce terme, bien que le sens d'« incertain » ne soit pas beaucoup plus satisfaisant. Finalement, son association à l'adjectif « grief » nous incite à le considérer comme son synonyme, c'est-à-dire « pénible ». Le fait que « balance » se trouve placé à la rime pourrait expliquer que Jean Le Fèvre l'ait choisi plus pour ses sonorités que pour la pertinence de sa signification.

IV,8, v. 529, *neant* : Afin que le vers constitue un décasyllabe correct, ce mot doit être monosyllabique. Il est probable que la graphie originale était « nient ».

IV,11, *unum* : M. Boas a ponctué la phrase en plaçant deux points après *praecipio*, de sorte que le sens de la phrase soit « je te conseille une chose, c'est que ... ». Mais *unum* peut également être rattaché à *hominum*, insistant sur le danger que représente même un seul homme. C'est ainsi que la glose de *f* l'explique : [*unum hominem*] *id est solum hominem* (f. 59). La traduction de Jean Le Fèvre ne prenant pas en compte ce terme, nous ne pouvons pas être certains de la manière dont il a compris cette phrase. Néanmoins, il semble que le vers français soit plus proche de notre interprétation que de celle de M. Boas.

IV,12, v. 545–548 : Alors que le premier vers latin est bien traduit, la traduction du second s'éloigne de l'original. Manifestement, Jean Le Fèvre n'a pas compris que Caton mettait en opposition deux qualités, la force physique et la sagesse, qui lorsqu'elles sont associées permettent à l'homme de devenir *fortis*, c'est-à-dire vaillant, preux ; le français ne dispose pas de terme recouvrant exactement ces deux qualités.

Jean Le Fèvre semble ne comprendre cet adjectif que du point-de-vue physique, ce qui retire à la phrase sa logique. Par ailleurs, il n'est pas certain qu'il ait bien interprété le verbe *sapias*, dont on trouve peut-être la traduction soit au deuxième vers : « avise toy », soit à travers l'adjectif « vertueux ». Comme à son habitude lorsque la phrase est trop obscure, le traducteur décide de compléter la strophe selon ce qui lui semble plausible, sans trop s'éloigner du vocabulaire latin.

IV,17, v. 567–568 : Le deuxième vers latin n'étant pas traduit, il semble que Jean Le Fèvre ne l'ait pas compris. Il ne posait pourtant pas de problème particulier, ni du point-de-vue du vocabulaire, ni au niveau de la syntaxe. On retrouve dans les v. 567–568 la traduction de *dum vivis et gaudia* ; le reste est peu en rapport avec le latin.

IV,21, v. 581–582 : Jean Le Fèvre a bien perçu que Caton mettait en parallèle travail manuel et intellectuel, mais ne rend pas exactement les propos de l'auteur : que notre activité soit manuelle ou intellectuelle, c'est la pratique qui permet de l'entretenir. Au contraire, Jean Le Fèvre préconise d'avoir des activités complémentaires, de maîtriser à la fois la théorie et la pratique. Il semble que le traducteur n'ait pas compris que *studium* et *artem* pouvaient désigner les deux catégories d'activités, puisqu'il traduit le premier par « theorique » et le second par « pratique », après avoir pris soin d'invertir leurs places dans la phrase.

12. J. Mehl, *Les jeux au royaume de France*, p. 248–249.

IV,23, v. 592 : Le proverbe « bon fruit vient de bonne semence » n'a pas d'équivalent dans le texte latin, c'est le seul proverbe ajouté par Jean Le Fèvre dans le *Chatonnet*. Voir Morawski n° 289¹³. Hassell¹⁴ relève un proverbe similaire : « de bon arbre précieux fruit » (A161).

IV,24, v. 594, *sainement* : La variante « saintement », que l'on trouve dans un grand nombre de manuscrits, témoigne de la christianisation de l'œuvre au Moyen Âge. La boisson devient alors plus nocive à l'âme qu'au corps.

IV,36n v. 641–644 : Ce distique est correctement traduit, à l'exception de l'omission d'*amicum*. Jean Le Fèvre n'a peut-être pas compris pourquoi Caton mentionnait ici l'amitié. Pourtant, la traduction d'Adam de Suel aurait pu l'aider à comprendre :

Molt grieve l'omme en son corage,
 Quant il pert rien ou ait damage ;
 Mais bien doit on soffrir grant chose
 Pour son ami, qui faire l'ose. (v. 755–758)

L'expression « moult grieve . . . en corage » est étrangement proche de celle employée par Jean Le Fèvre. Est-ce une coïncidence, ou bien Jean Le Fèvre a-t-il consulté la traduction d'Adam et choisi délibérément de modifier le sens de la phrase en omettant *amicum* ?

IV,47, v. 685–688 : Le deuxième vers latin était manifestement peu limpide pour Jean Le Fèvre, qui a choisi de s'en éloigner. Alors qu'il a l'habitude de reconstituer sa phrase à partir du vocabulaire latin, même s'il ne suit pas la construction grammaticale, il néglige ici toute fidélité au latin. Soit il ne parvenait pas à obtenir une formulation satisfaisante, soit la perspective d'arriver à la fin de l'œuvre l'a poussé à ne pas trop s'attarder sur cette traduction. Loin de critiquer les autres femmes, Caton préconisait de considérer tout ami de sa femme comme un ennemi.

13. J. Morawski, *Proverbes français antérieurs au XV^e siècle*.

14. J. W. Hassell, *Middle French proverbs, sentences and proverbial phrases*.

Glossaire

Ce glossaire recense tous les termes français susceptibles d'arrêter le lecteur, en particulier ceux qui peuvent surprendre par leur graphie, ou dont le sens a changé en français moderne. Il comprend également la plupart des termes de moyen français qui ont disparu aujourd'hui.

Les substantifs et les adjectifs sont entrés à la forme de sujet singulier, au masculin pour les adjectifs. Les verbes sont entrés à l'infinitif. Les termes qui n'apparaissent pas sous cette forme dans le texte édité ont été signalés par des crochets droits. Lorsqu'il est possible de déterminer le ou les mots latins traduits par un terme français, ces mots sont indiqués entre crochets pointus, au nominatif pour les noms et adjectifs, à l'infinitif pour les verbes ; la graphie du manuscrit A a été conservée. Les numéros renvoient aux vers de l'édition.

Bien que la majorité des termes relevés proviennent du manuscrit A, quelques termes des manuscrits de contrôle ont été indexés ; ils sont signalés par le sigle du manuscrit dans lequel ils apparaissent. De même, les termes de la glose traduits par Jean Le Fèvre sont suivis du sigle *f*.

Liste des abréviations :

adj.	adjectif	p. p.	participe passé
adj. subst.	adjectif substantivé	p. q. p.	plus-que-parfait
adv.	adverbe	pl.	pluriel
fr. mod.	français moderne	qqch	quelque chose
ind.	indicatif	qqn	quelqu'un
inf.	infinitif	s. f.	substantif féminin
inf. subst.	infinitif substantivé	s. m.	substantif masculin
loc. adv.	locution adverbiale	v. impers.	verbe impersonnel
loc. nom.	locution nominale	v. intr.	verbe intransitif
loc. verb.	locution verbale	v. tr.	verbe transitif

- abatre**, *v. tr.* : *alléger, atténuer*, 418
- accener**, *v. intr.* : *être convié*, 60
- accide**, *s. f.* : *paresse*, 96
- actrempance**, *s. f.* :
atténuation des sentiments, 663
maîtrise de soi, équanimité, 364, 572
- [**actrempier**] :
v. pr. :
se comporter avec retenue, 469
se modérer, se restreindre, 329
v. tr. : *réfréner, modérer*, 236
- advenir**, *adj.* : *à venir, qui doit arriver*, 427
- adversaire, adverse**, *adj.* : *défavorable* <adversus>, 158, 361
- affaire**, *s. m.* :
caractère, disposition, 487, 532
conduite, actions, 424
dessein, entreprise <consilium>, 349
- [**afferir**], *v. impers.* :
convenir, 281, 403
correspondre, être encouru, 618
- [**afoler**], *v. tr.* : *destabiliser, fourvoyer*, 194
- aguet**, *s. m.* : *piège, leurre* <insidiae>, 476
- ainçois, ançois, ains**, *adv.* :
avant, 19, 22
mais au contraire, 146
- amitié**, *s. f.* : *bienveillance*, 390
- ammonester, amonester**, *v. tr.* : *inviter, exhorter*, 121, 210
- [**amordre (soy)**], *v. pr.* : *s'appliquer à*, 174
- amour**, *s. f.* :
amitié, affection <amicus, amor>, 223, 232
bienveillance <amor>, 87
amer par amours : *aimer, courtiser* <amare>, 255
par grant amour : *de bon gré*, 5
[**aourner (soy)**], *v. pr.* : *s'habiller élégamment* <parare>, 57
- appert**, *adj.* : *vif, dynamique*, 413
- arguer**, *v. tr.* : *reprocher, réprover, blâmer*, 102
- art**, *s. m.* : *ruse* <ars>, 192
- assés, assez**, *adv.* : *beaucoup, très*, 302, 392
- atraire**, *v. tr.* : *attirer, gagner (le cœur de qqn)*, 531
- attrempier, atemprer**, voir *actrempier*
- authentique**, *adj.* : *qui fait autorité, de grande vérité*, 4
- aventure**, *s. f.* :
hasard, 170
situation imprévue, hasard <casus>, 216, 426
prendre l'aventure première : *saisir l'occasion dès qu'elle se présente*, 678
- avers**, *adj. et adj. subst.* : *avare* <avarus>, 504, 562, 564
- besoing**, *s. m.* :
manque, indigence <egestas>, 244
manque, pénurie (B, C), 550
- bourdeur**, *s. m.* : *menteur* <ventosus>, 188
- bouter (soy)**, *v. pr.* : *s'introduire*, 274
- bugle**, *s. m.* : *idiot, âne (au sens propre)* : *bœuf*, 511

- chaloir**, *v. impers.* : avoir de l'importance, 154
- chastier, chastoier**, *v. tr.* :
instruire, 17, 448
punir <castigare>, 657
- chetif**,
adj. : malheureux <miser>, 670
s. m. : homme qui a raté sa vie, 428
- chief**, *s. m.* : tête <frons>, 367
- chierté**, *s. f.* : estime, 666
- clamour**, *s. f.* : cris, plainte, 231
- [**coi**], *adj.* : calme <placidus>, 623
- conseil**, *s. m.* :
bon sens <consilium>, 298
conseil, assemblée <concilium>, 60
conseil, avis, 2, 148, 222, 433, 486
projet <consilium>, 349
- contens**, *s. m.* : contestation, 508
- contraire**, *adj.* :
contraire, venant du sens opposé,
 630
nuisible, préjudiciable <adversus,
 contrarius>, 340, 362, 450, 601
- [**controuver**], *v. tr.* : inventer, 134
- correction**, *s. f.* :
leçon, enseignement, 264
punition, 236
- coulpe, coupe**, *s. f.* : faute <culpa>, 233, 348
- courage**, *s. m.* :
ardeur, entrain <animus>, 91, 414,
 415, 621
cœur <animus>, 49, 354, 419, 501,
 641
pensée, opinion, 579
 de bon courage : *bienveillant*, 131
- [**courir**] **seure**, *loc. verb.* : blâmer
 <dampnare>, 661
- [**cuidier**] :
- v. pr.* : entreprendre <existimavi>, 40
- v. tr.* : croire <putare>, 155, 293, 612
- cure**, *s. f.* :
exercice, pratique quotidienne de l'esprit <cura>, 606
exercice, pratique quotidienne de l'esprit <cura>, 583
remède, 659
soins, 91, 257
- cures*, *s. f. pl.* : *soucis* <curae>, 418
- mettre sa cure* : *se préoccuper de* <curare>, 385
- curer**, *v. tr.* :
entretenir, préserver en bonne santé <curare>, 517
se préoccuper de <curare>, 272, 382
soigner <curare>, 351
- curieux**, *adj.* : désireux, 314
- deduisant**, *adj.* : agréable, divertissant, 110
- delit**, *s. m.* : plaisir, en particulier plaisir des sens <voluptas>, 375, 538, 595, 618
- demeure**, *s. f.* : absence, 662
- desconforter (soy)**, *v. pr.* : se décourager, 644
- descort**, *s. m.* : conflit, 9
- [**deservir**], *v. intr.* : bien servir, être très utile, 190
- despire**, *v. tr.* :
dédaigner, négliger <contempnere, despiciere, spernere>, 399, 535, 588
mépriser <(con)tempnere, despiciere, irridere>, 297, 434, 569

- reprocher, réprouver, blâmer*
<contempnere>, 102, 380
- [**despriser**], *v. tr.* : *dédaigner* <despicere>, 501
- desserte**, *s. f.* : *mérite* <meritum>, 268
- diffame**, *s. m.* :
action déshonorante, 407
calomnie, méchancetés, 107
- discipline**, *s. f.* :
enseignement, 47
savoir, connaissances, 590
- dissimuler**, *v. intr.* : *feindre, faire semblant*, 333
- ditié, dittié**, *s. m.* : *livre* <carmen>
recueil, 389, 700
textes sacrés, 90
- [**divers**], *adj.* : *nuisible, néfaste*, 362
- [**donner**] **lieu**, *loc. verb.* :
céder la place à <cedere>, 64
se soumettre, ne pas résister <cedere>, 655
- doubter**, *v. tr.* :
craindre <curere, timere>, 173, 183, 273, 482, 541, 585
mettre en doute, 343
- [**douteux**], *adj.* : *précaire* <dubius>, 161
- droit (à)**, *loc. adverb.* :
correctement, décemment <recte>, 401, 453
raisonnablement <parce>, 514
- [**embler**], *v. tr.* : *voler, dérober* <eripire>, 637
- emploier (un don)**, *v. tr.* : *accorder, faire*, 186
- engin**, *s. m.* : *art, savoir-faire* <ingenium>, 583
- ennorter**, *v. tr.* : *exposer, apprendre*, 398
- ensuir**, *v. tr.* :
avoir pour conséquence <sequi>, 132
suivre, fréquenter <ambulare>, 58
suivre, imiter <imitari>, 371, 455
suivre, se conformer à, 259, 684
- [**entamer**], *v. tr.* : *atteindre*, 383
- entemettre (soy), entremettre**, *v. pr.* : *entreprendre*, 325, 417
- entencion**, *s. f.* :
intention, 43
prétexte, 651
- entier**, *adj.* : *intègre*, 88
- envie**, *s. f.* :
jalousie <invidia>, 315
malveillance, 106, 263
- escharnir**, *v. tr.* :
déjouer <deludere>, 192
se moquer de, rire de <irridere>, 79
- eschever**, *v. tr.* :
mettre un terme à, 12
- eschever, eschiver**, *v. tr.* :
éviter, fuir <fugere, vitare>, 58, 76, 176, 499, 620, 622
ne pas succomber à <fugere, vitare>, 338, 413
se garder de <cavere>, 158, 409, 526
- [**esmouvoir**],
v. pr. : *se laisser affecter par*, 154
v. tr. : *attiser, provoquer*, 617
- estrange**, *s. m.* : *inconnu*, 265
- estriver**,
v. intr. : *contester*, 500
v. tr. :
lutter <contendere>, 125

- se quereller* (à propos de)
<contendere>, 277, 305, 633
- eür**, *s. m.* :
bonne fortune, 157
prospérité, fortune <felix>, 245
mal eür : *mauvaise fortune, malheur*, 502
- exploitier**, *v. tr.* :
jouir de, 212
voir la note associée à ce terme, 515
- fade**, *adj.* : *faible*, 520
- [faindre]** (**soy**), *v. pr.* :
feindre, faire semblant, 189
hésiter, 529
- fais**, *s. m.* : *fardeau* <operis pondus>, 451
- feal**, *adj.* : *fidèle*, 221
- [folle femme]**, *loc. nom.* : *prostituée* <meretrix>, 69
- fichier**, *v. tr.* : *consacrer*, 91
- fois**, *s. f.* :
à la fois : *parfois* <interdum>, 301, 374, 485
aucune fois : *parfois* <interdum>, 306, 336, 418, 535
- forger**, *v. intr.* : *être forgé, façonné (à partir de)*, 26
- forment**, *adv.* : *beaucoup, fortement*, 343, 373
- fournier**, *s. m.* : *forgeron*, 29
- franchise**, *s. f.* : *liberté*, 11
- [freteler]**, *v. intr.* : *jouer du frestel, du pipeau*, 196
- [gäigner]**, *v. tr.* : *profiter de* <lucrari>, 294
- garnison**, *s. f.* : *provisions* <quesita>, 184, 477
- grace**, *s. f.* : *estime* <gracia>, 228, 230
- gracieux**, *adj.* : *courtois, serviable* <gracis>, 665
- grief**, *adj.* :
douloureux <gravis>, 641
pénible, 527
- griefment**, *adv.* : *gravement, de manière néfaste* <graviter>, 38
- groucier**, *v. intr.* : *grogner, pester* <offendere>, 473, 491
- guerniez**, *s. m.* : *grenier, réserve*, 514
- [guerredonner]**, *v. intr.* : *faire un don en retour*, 56
- [hanter]**, *v. tr.* : *fréquenter* <colere>, 54
- [hayneux]**, *adj.* : *néfaste*, 534
- jengles**, *s. f. pl.* : *paroles insensées*, 126
- jengleur**, *s. m.* : *trop bavard, jaseur, hâbleur* <loquax>, 341, 472
- [jouel]**, *pl. jouaux*, *s. m.* : *bijou, ornement précieux*, 314
- labour**, *s. m.* : *travail*
culture (de la terre) <cultus>, 249
exécution, accomplissement <labor>, 420
tâche <labor>, 452
travail physique <labor>, 241, 527
- laborer, labourer**, *v. intr.* :
labourer, 650
travailler <laborare>, 220, 243
- las**, *s. m. pl.* : *filets*, 196
- [lay]**, *s. m.* : *laïc*, 31
- leesce**, *s. f.* : *joie*, 246
- loer**,
v. intr. : *conseiller*, 639
v. tr. : *complimenter, faire l'éloge de* <laudare, collaudare, probare>, 141, 167, 193, 325, 597, 609, 610
- loier**, *s. m.* : *rémunération*, 528

loz, *s. m.* :

éloges, compliments, 327, 609

réputation, honneur, 691

medicine, *s. f.* : *remède*, 660

meismement, *adv.* : *également*, 43, 84

merite, *s. m.* : *mauvaise action*, 178

[mescheoir], *v. impers.* : *arriver mal-*
heur à, 511

[mesprendre], *v. intr.* : *commettre des*
erreurs, avoir un comportement
inconvenant, 38

mespressure, *s. f.* : *préjudice moral*, 82

mestier, *s. m.* : *besoin*, 550

[mestrier], *v. tr.* : *diriger, orienter*, *B*,
C, 448

mire, *s. m.* :

médecin, 352

secours, aide (emploi métapho-
rique), 551

moleste (faire), **molestes**, *loc. verb.* :
blessar, 542

causer du désagrément <esse moles-
tus>, 443

mouvoir :

v. pr. :

se laisser affecter par, 118

soy mouvoir en ire, p. p. meü en
ire : *irrité, en colère*, 324

soy mouvoir en ire, meü en ire, p.
p. : *irrité, en colère*, 379

v. tr. :

provoquer, 9

mal meü, p. p. subst. : *mauvais,*
animé de mauvaises intentions
<malus>, 356

[mu], *adj.* : *muet, taciturne <tacitus>*,
622

muser, *v. intr.* : *réfléchir*, 679

neü : *p. p. de nuire, même sens qu'en*
fr. mod., 656

nice, *adj.* :

naïf, niais, 553

paresseux, indolent <segnis et piger
f>, 93

sot (B), 564

notable, *s. m.* : *sentence, sages propos*,
32

oiseuse, *s. f.* : *oisiveté, paresse <segni-*
cies>, 414

orendroit, *adv.* : *actuellement, pour*
l'instant, 367

oudorer, *v. tr.* : *diffuser l'odeur de*
qqch, 649

pieça, *adv.* : *il y a longtemps*, 19

plais, *s. m. pl.* : *séances de jugement*
<forum>, 57

plenté, *adv.* : *beaucoup*, 197, 375

pooir (à son), *loc.* : *selon ses moyens*,
56

pourchacier, *v. tr.* : *s'efforcer d'appli-*
quer, 495

procurer, *v. tr.* :

mettre en place, 476

s'occuper de, 352, 518

provigner, *v. tr.* : *divulguer*, 591

queures, voir *courir seure*

reconforter, *v. tr.* : *aider*, 266

recors (estre), *loc. verb.* : *se souvenir*
de, 546

remordre, *v. tr.* : *critiquer, blâmer*, 23

reporter, *v. tr.* : *retirer*, 397

ressoignier, *v. tr.* : *craindre*, 406

reverchier, *v. tr.* : *chercher à découvrir*
<inquire>, 270

- riote**, *s. f.* : *querelle, dispute* <lis>, 229, 306, 602
- route**, *s. f.* : *armée*, 13
- [**semilleux**], *adj.* : *instable, nuisible* <dubius>, 218
- sens**, *s. m.* :
- état d'esprit* <sensus>, 571
 - avis, conseil* <sensus>, 436
 - bon sens, intelligence* <sensus>, 80, 191, 690
 - facultés intellectuelles* <sensus>, 437
 - savoir, connaissances*, 693
 - sens d'humanité : *facultés intellectuelles* <animus>, 279
- seure** : *sur*, voir *courir seure*
- songer**, *v. intr.* : *rêver*, 385
- souef**, *adj.* : *affable* <blandus>, 78
- souffrete**, *s. f.* : *indigence* <inops>, 200
- souffrir** :
- v. intr.* :
 - ressentir une douleur* <patiri>, 461
 - v. tr.* :
 - laisser, permettre* <sinere>, 650
 - résister à, tenir bon contre* <ferre>, 238, 301, 358
 - supporter, tolérer* <ferre, patiri>, 488, 521, 524
- [**souloir**], *v. intr.* :
- + *inf.* : *périphrase équivalant au p. q. p. de l'ind.* <solere>, 680
 - être habitué à* <solere>, 438
 - souloir [faire] faire habituellement, d'ordinaire* <solere>, 205
- [**souspeçonneux**], *adj.* : *suspect* <suspectus>, 533
- surmonter**, *v. tr.* : *vaincre, l'emporter sur* <superare>, 237
- temps (en son)**, *loc. adverb.* : *au cours de sa vie*, 45
- [**tencer**], *v. intr.* : *se quereller*, 321
- tençon**, *s. f.* : *querelle, dispute* <lis>, 229, 322, 617, 620
- tenir**,
- inf. subst.* : *forme physique*, 518
 - tenir avec*, *v. tr.* : *fréquenter charnellement*, 686
- [**tolir**] : *enlever, ravir* <eripere>, 637
- tousdis, toudis (C)**, *adv.* : *toujours*, 155, 183
- humanité**, voir *sens d'humanité*
- vaillant**, *adj.* : *de grande qualité*, 4
- velle (B)**, *s. f.* : *voile*, 632
- veritable**, *adj.* : *judicieux, pertinent*, 435
- viande**, *s. f.* : *nourriture*, 539
- [**ysnel**], *adj.* : *prompt*, 342

Troisième partie

Annexes

Annexe 1 :

Composition du *Chatonnet* dans les manuscrits

Nous renseignons ici l'organisation des différentes parties qui composent chacun des manuscrits, classés en fonction de la présence ou non du latin. Le terme *Disticha* est employé pour désigner les séquences distique + quatrain ; dans les manuscrits ne contenant que le texte français, nous indiquons *Distiques*. Lorsque la mise en page ne fait pas de distinction entre l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ*, nous plaçons ces deux parties sur la même ligne, séparées par un tiret.

Manuscrits contenant le texte latin

Manuscrits contenant le texte latin complet

Berne, Burgerbibl. 473 :

Prologue

Epistula

Traduction de l'*Epistula*

28 *Breves Sententiæ*

Traduction des *Breves Sententiæ*

Disticha

Besançon, bibl. mun. 588 :

Colonne a : *Epistula* – 55 *Breves Sententiæ*

Colonne b : Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*

Page suivante : *Disticha* faisant alterner latin et français

Bruxelles, bibl. royale 1127–1129 :

[Lacune matérielle]

Disticha à partir de I,8**Copenhague, Kongelige Bibl., Thott 307 :**

Pas d'informations sur l'organisation des parties.

Douai, bibl. mun. 765 :*Epistula* – 31 *Breves Sententiæ*

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Fribourg, bibl. cantonale, L7 :**

Prologue

*Epistula*Traduction de l'*Epistula*34 *Breves Sententiæ*Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Grenoble, bibl. mun. 871 :**

Prologue

Epistula – 23 *Breves Sententiæ*Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***La Haye, Koninklijke Bibl., 73 J 55 :**

Prologue

*Epistula*Traduction de l'*Epistula*36 *Breves Sententiæ*Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha*

Oxford, Bodleian Libr., Ashmole 789 :

Prologue

*Epistula – Breves Sententiæ*Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Oxford, Bodleian Libr., Can. misc. 278**

Prologue

Disticha

Ce manuscrit est le seul dont le copiste ait volontairement omis l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ*, alors qu'il a conservé les distiques. Cette disposition rappelle celle des manuscrits de Reims, mais les variantes textuelles nient la possibilité d'un rapprochement.

Paris, BNF, Arsenal 3107 :

Prologue

*Epistula – 43 Breves Sententiæ*Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Paris, BNF, Fr. 979 :***Epistula*, de *Cum animadverterem à et honorem contingerent*Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur attainissent* (v. 44)*Epistula*, de *Nunc te à negligere est*Traduction de l'*Epistula*, de *Mon très chier filz* (v. 45) à *peine à entendre* (v. 52)29 *Breves Sententiæ*Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Paris, BNF, Fr. 18419 :**

Prologue

Epistula, de *Cum animadverterem à et honorem contingerent*Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur avenissent* (v. 44)*Epistula*, de *Nunc te à negligere est*Traduction de l'*Epistula*, de *Mon très cher filz* (v. 45) à *peine à entendre* (v. 52)34 *Breves Sententiæ* divisées en paragraphes :16 *Breves Sententiæ*Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie à Dieu* (v. 53) à *c'est mauveise besoigne* (v. 66)12 *Breves Sententiæ*

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Pour ton païs* (v. 67) à *qu'il n'i ait laidure* (v. 82)

6 *Breves Sententiæ*

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Joue avec le sabot* (v. 83) à *et plus entiers* (v. 88).

Disticha

Paris, BNF, Rothschild 2777 :

[Lacune matérielle]

19 *Breves Sententiæ*¹⁵ [le début du texte manque]

Traduction des *Breves Sententiæ*

Disticha

Philadelphie, Univ. of Pennsylvania, Van Pelt Libr., french 41,

Codex 662 :

Disticha : extraits des livres III et IV

Reims, bibl. mun. 615 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula*

Traduction des *Breves Sententiæ*

Disticha

Dans ce manuscrit comme dans le suivant, la traduction de Jean Le Fèvre fait suite au commentaire de Philippe de Bergame, lui-même accompagné du texte latin. Les copistes n'ont donc pas jugé utile de copier de nouveau l'*Epistula* et les *Breves Sententiæ* à côté de la traduction. En revanche, chaque quatrain est précédé de son distique. Les deux manuscrits contiennent les 56 *Breves Sententiæ* latines.

Reims, bibl. mun. 891 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula*

Traduction des *Breves Sententiæ*

Disticha

15. Nous estimons qu'il manque la moitié des *Breves Sententiæ* de ce manuscrit.

Toulouse, bibl. mun. 822 (ms. A) :

Prologue

*Epistula*49 *Breves Sententiæ*Traduction de l'*Epistula*Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Vienne, Österreichische Nationalbibl., 3391 :**Prologue (titres : *Le prologue du translateur - Fin de prologhe du translateur.*)*Epistula* – 52 *Breves Sententiæ* (titre : *Cy commence le Caton en franchois.*)Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ* (titre : *Le prologue de l'auteur en franchois, lequel est devant en latin.*)*Disticha*Titre du premier livre : *Icy comence Caton son livre.*Titre du deuxième livre : *Ycy commence Caton la seconde partie de son livre en laquelle il enseigne à son filz la maniere d'acquérir par bonnes oeuvres les biens terriens.*Titre du troisième livre : *Cy comence la tierche partie de ce livre ouquel Cathon après ce qu'il nous a aprins et enseignié à acquérir richesses il nous enseigne à les dispenser par vertus et vivre en bonnes meurs.*Titre du quatrième livre : *En ceste quarte et derniere distinction nous apprent Caton à fuyr richesses superflues lesquelles empeschent à parvenir à l'estat de beatitude eternelle.***Manuscrits contenant les lemmes latins****Chantilly, Musée de Condé, 729 :**

Prologue

Epistula, premier lemme : *Cum animadvertem quam plurimos*Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur avenissent* (v. 44)*Epistula*, deuxième lemme : *Nunc te, fili carissime, docebo*Traduction de l'*Epistula* de *Mon très chier filz* (v. 45) à *met ton entendement* (v. 50)*Epistula*, troisième lemme : *Igitur mea precepta legito*Traduction de l'*Epistula* de *Car cilz* (v. 51) à *paine à entendre* (v. 52)Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie à Dieu* (v. 53) à *de fole gent* (v. 68)*Breves Sententiæ*, lemme : *Meretricem fuge - Conjugem ama* Traduction des *Breves*

Sententiæ de *Folles femmes* (v. 69) à *et entiers* (v. 88)

Disticha

Paris, BNF, Fr. 572 :

Prologue

Epistula, premier lemme : *Cum animadvertem quam plurimos*

Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *en gloire vesquissent* (v. 43)¹⁶

Epistula, deuxième lemme : *Nunc te, fili carissime, docebo*

Traduction de l'*Epistula* de *Mon très chier filz* (v. 45) à *gueses aprendre* (v. 51)

Epistula, troisième lemme : *Igitur precepta*, placé sur la même ligne que le v. 51

Traduction de l'*Epistula*, v. 52.

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie à Dieu* (v. 53) à *de fole gent* (v. 68)

Breves Sententiæ, lemme : *Meretricem fuge - Conjugem ama*

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Folles femmes* (v. 69) à *et entiers* (v. 88)

Disticha

Paris, BNF, Fr. 1164 :

Prologue

Epistula, lemme : *Cum animadvertem etc*

Traduction de l'*Epistula*

Breves Sententiæ, lemme : *Itaque Deo supplica*

Traduction des *Breves Sententiæ*.

Disticha

Paris, BNF, Fr. 1367 :

Prologue

Epistula, premier lemme : *Cum animadvertem quam plurimos homines etc*

Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur avenissent* (v. 44)

Epistula, deuxième lemme : *Nunc te, fili karissime, docebo*

Traduction de l'*Epistula* de *Mon très cher filz* (v. 45) à *met ton entendement* (v. 50)

Epistula, troisième lemme : *Igitur precepta mea legito*

Traduction de l'*Epistula* de *Car cilz* (v. 51) à *paine à entendre* (v. 52)

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie à Dieu* (v. 53) à *de fole gent* (v. 68)

Breves Sententiæ, lemme : *Meretricem fuge - Conjugem ama*

Traduction des *Breves Sententiæ* de *Folles femmes* (v. 69) à *et entiers* (v. 88) *Disticha*

16. Il manque le v. 44.

Rouen, bibl. mun. 944 :

Prologue

Epistula, premier lemme : *Cum animadvertem quam plurimos homines*Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur advenissent* (v. 44)*Epistula*, deuxième lemme : *Nunc te, filii carissime, docebo*Traduction de l'*Epistula* de *Mon très chier filz* (v. 45) à *met ton entendement* (v. 50)*Epistula*, troisième lemme : *Igitur precepta mea*Traduction de l'*Epistula* de *Car cilz* (v. 51) à *peine à entendre* (v. 52)Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie à Dieu* (v. 53) à *de fole gent* (v. 68)*Breves Sententiæ*, lemme : *Meretricem fuge - Conjugem ama*Traduction des *Breves Sententiæ* de *Folles femmes* (v. 69) à *et entiers* (v. 88)*Disticha***Stockholm, Kungliga Bibl., Vu 23 :***Epistula*, lemme : *Cum animadverterem quam plurimos homines etc.*Traduction de l'*Epistula*Traduction des *Breves Sententiæ**Disticha***Turin, bibl. naz. univ. L.III.14 :**

Prologue

Epistula, premier lemme : *Cum animadvertem quam plurimos*Traduction de l'*Epistula* de *Certes mon cuer* (v. 35) à *à honneur avenissent* (v. 44)*Epistula*, deuxième lemme : *Nunc te, fili carissime, docebo*Traduction de l'*Epistula* de *Mon très chier filz* (v. 45) à *de ton courage* (v. 48)*Epistula*, troisième lemme : *Igitur precepta mea legito*Traduction de l'*Epistula* de *Or lis donc* (v. 49) à *peine à l'entendre* (v. 52)*Breves Sententiæ*, premier lemme : *Itaque Deo supplica* Traduction des *Breves Sententiæ* de *Supplie Dieu* (v. 53) à *de fole gent* (v. 68)*Breves Sententiæ*, deuxième lemme : *Meretricem fuge*Traduction des *Breves Sententiæ*, v. 69*Breves Sententiæ*, troisième lemme : *Conjugem ama*Traduction des *Breves Sententiæ* de *T'espousee* (v.70) à *et entiers* (v. 88)*Disticha*

Manuscrits ne contenant que le texte français

Amiens, bibl. mun. 2230 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Chartres, Bibl. mun. 408 :

Pas d'informations sur l'organisation des parties.

Londres, British Libr., Harley 1008 :

[Lacune matérielle]

Traduction des *Breves Sententiæ* à partir du v. 81.
Distiques

Paris, BNF, Fr. 1165 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Paris, BNF, Fr. 1551 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Paris, BNF, Fr. 1958 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Paris, BNF, Fr. 2239 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Paris, BNF, Fr. 19123 :

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
*Distiques***Paris, BNF, Fr. 24439 :**

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
*Distiques***Paris, BNF, Rothschild 2755 :**

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
*Distiques***Toulouse, bibl. mun. 824 :**

Prologue

Traduction de l'*Epistula*Traduction des *Breves Sententiæ*
*Distiques***Vatican, Bibl. apostolica vaticana, Reg. lat. 1709 :**

Prologue

Traduction de l'*Epistula* – Traduction des *Breves Sententiæ*
Distiques

Annexe 2 :

Comparaison des préfaces du livre II

La diversité de l'organisation des préfaces du livre II dans les manuscrits bilingues du *Chatonnet* est frappante : c'est le seul endroit, avec les *Breves Sententiæ*, où l'ordre diffère quasi systématiquement d'un manuscrit à l'autre. La raison de ces altérations provient essentiellement du fait que les strophes latines sont irrégulières, ce qui a perturbé les prévisions des copistes n'écrivant pas les deux langues simultanément. Nous avons donc entrepris de classer les différentes dispositions, afin d'effectuer des rapprochements entre manuscrits, et surtout d'observer la manière dont chaque copiste s'adapte aux difficultés de mise en page que pose le passage.

Nous avons séparé les manuscrits en trois tables, la troisième contenant les manuscrits à lemmes et la seconde présentant les manuscrits dont la préface b est divisée en deux. La première table regroupe les autres manuscrits, ceux dont l'organisation se rapproche le plus de celle du texte de Jean Le Fèvre. Nous en avons extrait les manuscrits de Berne, Toulouse 822, Rodez et Wien, dont la disposition nous semble être conforme à l'original, afin de présenter le texte de la préface dans son intégralité, ainsi que le distique II,1. Nous avons attribué à chaque préface une lettre, majuscule pour le latin, minuscule pour le français, et un numéro qui place le vers à l'intérieur de la strophe. Lorsque la strophe est complète, nous la désignons uniquement par la lettre qui lui correspond.

Le nom des manuscrits dont le texte est complet est souligné d'un trait. Pour les autres, nous mentionnons les omissions en bas de colonne, à l'exception du manuscrit 1164, pour lequel le relevé des lemmes manquants était peu pertinent.

Cette annexe complète l'analyse que nous faisons de la préface II dans la partie 2.1.5, p. 122.

Berne, Toulouse 822, Rodez, Wien

- A-1 *Telluris si forte velis cognoscere cultus,*
 A-2 *Virgilium legito. Quod si mage noscere laboras*
 A-3 *Herbarum vires, Macer tibi carminem dicet.*
 a-1 Se veulz [savoir] les labours de la terre,
 a-2 Lis Virgile. Mais se [tu] veulz enquerre
 a-3 La nature des herbes et escorces,
 a-4 Maistre Macre t'enseignera leurs forces.
- B-1 *Si Romana cupis et Pugnica noscere bella,*
 B-2 *Lucanum queras, qui Martis prelia dicet.*
 B-3 *Si quid amare libet vel discere amare legendo,*
 B-4 *Nasonem petito. Sin autem tibi cura hec est,*
 b-1 Les batailles des Rommains et d'Aufrique
 b-2 Quier en Lucan, se ton cuer s'i applique.
 b-3 Et s'il te plaist à amer par amours,
 b-4 Quier Ovide, qui t'en dira les tours.
- C-1 *Ut sapiens vivas, audi que discere possis,*
 C-2 *Per que semotum viciis deducitur evum.*
 c-1 Et s'en tout ce ne veulz mettre ta cure,
 c-2 Aprendre dois les moz de l'escripture.
 c-3 Sages seras se de cuer ensuir
 c-4 Peus les vertus, et les vices fuir.
- D *Ergo ades, et que sit sapiencia, disce legendo.*
 d-1 Or vien avant et apren en lisant ;
 d-2 Ja ne lairay pour vilain mesdisant
 d-3 Ne pour envie ne pour detractïon
 d-4 Que ne monstre ceste correctïon.
- II,1-1(L) *Si potes ignotis eciam prodesse memento :*
 II,1-2(L) *Utilius regno meritis est acquirere amicos.*
 II,1-1(F) Se aux estranges tu peus prouffit porter,
 II,1-2(F) Faire le dois et eulx reconforter :
 II,1-3(F) Un royaume ne vault pas tant à certes
 II,1-4(F) Com d'acquerir amis par ses dessertes.

1 – Disposition proche de l'originale

<u>Fribourg, 979</u>	<u>Oxford 278</u>	<u>Arsenal</u>
A	A	A
a	a	a
B	B	B
b	b	b
C	C	C
c	c	c
D	D	D
II,1(L)	II,1-1(L)	II,1-1(L)
d	d	d
II,1(F)	II,1-1 et 2(L)	II,1-1 et 2(F)
	II,1(F)	II,1-2(L)
		II,1-3 et 4(F)
<u>Grenoble</u>	<u>Besançon</u>	<u>Reims 891</u>
A	A	a
a	a	A-1 et 2
B-1 et 2	B	b
b	b	A-3
C	C	B-1
c	c	c
D	D	B-4
d	II,1-1(L)	C-1
II,1(L)	d	d
II,1(F)	II,1-2(L)	C-2
	II,1-3 et 4(F)	D
		[<i>blanc</i>]
Omissions :	Omissions :	II,1(L)
B-3 et 4	II,1-1 et 2(F)	II,1(F)
		Omissions :
		B-2 et 3

2 – Séparation de la préface b

Douai

A
 a
 B-1 et 2
 b-1 et 2
 B-3 et 4
 b-3 et 4
 C
 c
 D
 d
 II,1(L)
 II,1(F)

Bruxelles

A
 a
 B-1 et 2
 b
 B-3 et 4
 [blanc]
 C
 c
 D
 d
 [blanc]
 II,1-2(L)
 [blanc]
 II,1-3 et 4(F)

Omissions :
 II,1-1 et 2(F)

La Haye

A
 a
 B-1 et 2
 b-1 et 2
 B-3 et 4
 b-3 et 4
 C
 c
 [blanc]
 d
 II,1(L)
 II,1(F)

Omission :
 D

18419

A
 a
 B-1 et 2
 b-1 et 2
 2 vers fr.
 B-3 et 4
 b-3 et 4
 c-1 et 2
 C
 D
 c-3 et 4
 1 vers fr.
 d-1
 II,1(L)
 II,1(F)

Omissions :
 d-2, 3 et 4

Reims 615

A
 a (*sur 3 lignes*)
 B-1 et 2
 b-1 et 2
 B-3 et 4
 b-3 et 4
 C
 D
 d (*sur 3 lignes*)
 II,1(L)
 II,1(F) (*sur 3 lignes*)

Omission :
 c

3 – Manuscrit à lemmes

<u>Turin</u>	<u>Chantilly, 572</u> <u>1367, Rouen</u>	<u>1164</u>
A	A-1	A-1
a	a	a
B	B-1	A-3
b	b	b
C	B-4 <i>Sin autem cura</i>	B-4
c	c	c
D	D	C-2
II,1-1(L)	d	d
d	II,1-1(L)	II,1-1(L)
II,1-2(L) <i>Utilius regno est</i>	II,1(F)	II,1(F)
II,1-2(L) <i>Meritis acquirere</i>		
II,1(F)	Omission :	
	C	

Annexe 3 :

La traduction des *Breves Sententiæ*

Le tableau de la page suivante met en vis-à-vis la traduction de Jean Le Fèvre et les *Breves Sententiæ* latines, numérotées selon l'édition de M. Boas. S'il est très probable que les maximes du manuscrit latin du traducteur ne respectaient pas cet ordre, comme nous l'avons suggéré dans la partie 3.3.1, p. 186, ce tableau montre cependant que certains rapprochements sont sans doute le fait de Jean Le Fèvre, qui a profité de leur proximité sémantique pour les unir dans un même vers, ou par une rime commune. La graphie des *Sententiæ* est celle du manuscrit A.

Traduction de Jean Le Fèvre	Breves Sententiæ
Supplie à Dieu. Ton pere et ta mere aime,	1. <i>Itaque Deo supplica.</i> 2. <i>Parentes ama.</i>
Tes cousins hante et tes amis les clame.	3. <i>Cognatos cole.</i>
Garde le don que ton ami te donne,	4. <i>Datum serva.</i>
A ton pooir le rens et guerredonne.	16. <i>Mutuum da.</i>
Aourne toy aux marchiez et aux plais.	5. <i>Foro te para.</i>
Ensuy les bons, eschieve les mauvais.	6. <i>Cum bonis ambula.</i> Ajout.
Regarde bien a cuy tu dois donner.	17. <i>Cui des, videto.</i>
A nul conseil ne va sans accener.	7. <i>Antequam voceris ad consilium ne accesseris.</i>
Soies sobres et te tiens nettement,	18. <i>Conviva raro.</i> 8. <i>Mundus esto.</i>
La gent salue bel et honnestement.	9. <i>Saluta libenter.</i>
Dors par raison. Se de toy vois greignour,	19. <i>Quod satis est dormi.</i> 10. <i>Majori cede.</i>
Donne li lieu et le nomme seignour.	10. <i>Maiori cede.</i> Ajout.
Ton maistre craing et garde ta vergoigne.	11. <i>Magistrum metue.</i> 12. <i>Verecundiam serva.</i>
Ne boy pas trop, c'est mauvaise besoigne.	22. <i>Vino te tempera.</i>
Pour ton país te combat fermement,	23. <i>Pugna pro patria.</i>
Et ne croy pas les dis de fole gent.	24. <i>Nil temere credideris.</i>
Foles femmes dois haïr et blasmer.	25. <i>Meretricem fuge.</i>
T'espousee te command a amer	20. <i>Conjugem ama.</i>
Et honorer et tenir chierement.	Ajout.
Jure petit, garde ton serement.	Ajout. 21. <i>Jusjurandum serva.</i>
Lis les livres souvent, se me veulx croire ;	26. <i>Libros lege.</i>
Ce que liras recommande a memoire.	27. <i>Quos legeris memento.</i>
En tes euvres adjouste diligence	14. <i>Diligenciam adhibe.</i>
Et eschieve vice de negligence.	Ajout.
Tes enfans dois enseigner a bien faire.	28. <i>Liberos erudi.</i>
Soies courtois, souef et debonnaire ;	29. <i>Blandus esto.</i>
Ne t'avance de nulli escharnir.	31. <i>Neminem irriseris.</i>
En jugement te dois de sens garnir	32. <i>In judicium adesto.</i> et 34. <i>Consultus esto.</i>
Et jugier droit par raison et mesure.	43. <i>Equum judica.</i>
À telz jeux joue qu'il n'y ait mespressure :	Ajout.
Jeue au sabot, fui les jeux damajables,	36. <i>Troco lude.</i> Ajout.
Et meismement ceulx des déz et des tables.	37. <i>Aleas fuge.</i>
Remembre toy des biens qui te sont fais ;	50. <i>Beneficii accepti esto memor.</i>
Se tu fais bien à autrui, si t'en tais.	Ajout.
Fay justice, porte amour volentiers,	55. <i>Illud stude agere, quod justum est.</i> 56. <i>Libenter ferto amorem.</i>
Si en vivras plus seïrs et entiers.	Ajout.

Annexe 4 :

Les sources d'influence du *Chatonnet*

Dans le tableau suivant, nous avons confronté la traduction de Jean Le Fèvre à celles qui ont pu lui servir de modèle¹⁷, ainsi qu'à la glose de l'incunable *f*. Nous avons estimé qu'il serait peu pertinent d'insérer dans ce tableau les commentaires complets associés à chaque distique, ceux-ci étant trop longs et trop peu en rapport avec la traduction de Jean Le Fèvre ; nous avons donc sélectionné les passages comportant un point commun avec le *Chatonnet*. Il apparaît clairement que tous les distiques ne sont pas concernés. En revanche, les traductions d'Adam de Suel et de Jean du Chastelet n'ont pas été tronquées, afin de prendre la mesure des divergences qui peuvent exister entre les choix des différents traducteurs.

Notre sélection est limitée aux dix premiers distiques du livre I. Elle ne contient pas les exemples les plus parlants de l'influence des traductions antérieures sur celle de Jean Le Fèvre, mais a le mérite de représenter un échantillon fidèle du texte. Il nous semblait en effet préférable de donner un aperçu cohérent à la fois des ressemblances et des divergences, plutôt que de citer une liste des passages inspirés de textes extérieurs, sans permettre d'évaluer l'ampleur de ces influences à l'aune de l'œuvre entière. On pourra ainsi constater que la plupart des mots qui semblent provenir d'une traduction antérieure sont peut-être la simple traduction du terme latin correspondant.

Nous avons tenté de placer en vis-à-vis de la traduction de Jean Le Fèvre toutes les sources auxquelles il a pu puiser. Le tableau est donc ainsi constitué :

N° du distique	<i>Distique latin</i>	<i>Glose</i>	
	Traduction de Jean Le Fèvre	Traduction d'Adam de Suel	Traduction de Jean du Chastelet

17. Les traductions d'Adam de Suel et de Jean du Chastelet sont citées d'après l'édition d'Ulrich, J. Ulrich, « Die Übersetzung der Distichen des Pseudo-Cato von Jean de Paris » et p. 107-140.

Nous avons souligné les divers passages auxquels la traduction de Jean Le Fèvre fait écho. Cependant, il faut reconnaître qu'une ressemblance ne portant que sur un mot est peut-être fortuite. En observant de près ces similitudes, il s'avère que toutes correspondent au texte latin : les ajouts de Jean Le Fèvre ne reprennent jamais les amplifications de ses prédécesseurs ni les gloses, mais constituent ses propres interprétations. Les influences extérieures ne se ressentent que dans la formulation des phrases traduites.

La grille de lecture suivante accompagne les tableaux :

- I,1 : Ce distique comporte trois mots que l'on trouve dans trois textes différents, « courage », « cure » et « amer ». Il est donc difficile de savoir si Jean Le Fèvre s'est réellement inspiré des deux autres traductions, puisque rien dans la formulation ou le reste du distique ne l'indique.
- I,2 : Nous restons prudente quant à la similitude entre les traductions de Jean Le Fèvre et Jean du Chastelet : le passage du nom *alimenta* au verbe « nourrir » semble légitime et a pu être effectué par les deux poètes indépendamment. De même, l'amplification de *viciis* en « luxure », terme qui revient à plusieurs reprises dans le *Chatonnet*, n'est pas propre à Jean du Chastelet.
- I,3 : La similitude entre les traductions des deux Jean ne doit pas masquer le fait que toutes deux suivent le texte latin : la formulation « Prochain à Dieu est cilz qui » / « Amis Dieu(s) est qui » calque le latin *Proximus ille Deo est qui*. En revanche, il faut avouer que la ressemblance entre la fin de ces deux vers, le verbe « taire » étant rejeté au vers précédent, est frappante, d'autant plus que les expressions « par raison parler » et « reson est parler » sont proches (le verbe « parler » n'apparaît pas dans le texte latin).
- I,4 : Faut-il voir une influence d'Adam de Suel à travers la présence du verbe « muer » ? Si c'est le cas, rien ne s'oppose à ce qu'« autrui » ait également été copié. Mais le distique I,4 n'est pas le seul endroit où *nulli* est traduit de cette façon. L'influence de la glose est elle aussi discutable : s'il est vrai qu'elle contient un mot de même racine que celui employé par Jean Le Fèvre, il faut souligner que la langue française ne dispose pas de terme de même racine que *dissidet* que Jean Le Fèvre aurait pu utiliser ici.
- I,5 : Notre constat est le même que pour le distique I,3 : Jean Le Fèvre a-t-il calqué la formulation de Jean du Chastelet, ou simplement celle de Caton ?
- I,6 : Le verbe « retenir », qui semble provenir de la traduction d'Adam de Suel, peut également avoir été influencé par le terme latin *tenes*.
- I,7 : Quelques échos ici aussi. Est-ce un hasard si Jean Le Fèvre a traduit *lenis* par « debonnaires » et *expostulat* par « requiert » ?
- I,8 : L'influence d'Adam de Suel est sans doute plus palpable dans ce distique, même si l'un choisit de traduire le participe présent par une subordon-

née conditionnelle alors que l'autre opte pour une temporelle. En revanche, la transposition de *sine causa* en locution « à tort » n'est qu'une supposition.

- I,9 : le contresens de Jean Le Fèvre nous empêche d'établir un parallèle entre sa traduction et celle des autres. « Amonester » est sans aucun doute la traduction la plus courante du verbe *moneo*.
- I,10 : Peut-être Adam de Suel a-t-il fourni à Jean Le Fèvre le modèle de la seconde proposition. L'explicitation de la parataxe latine est cependant récurrente dans le *Chatonnet*. Quant aux autres occurrences de l'adjectif *cunctis*, elles ne peuvent pas nous aider : l'une est traduite par « toutes » (IV,11) et l'autre n'a pas d'équivalent français (IV,20).

Pour conclure, nous ne pouvons qu'observer que les échos d'une traduction à l'autre sont trop nombreux pour n'être que des coïncidences, sans qu'il soit possible de déterminer avec certitude quels passages ont véritablement été copiés. Le fait que la traduction du distique I,9 par Jean Le Fèvre s'éloigne de celle des autres traducteurs laisse supposer que le hasard a sans doute un rôle à jouer dans ses similitudes, et que le recours aux textes antérieurs n'était pas systématique chez Jean Le Fèvre.

I,1	<i>Si Deus est animus, nobis ut carmina dicunt, Hic tibi precipue sit pura mente colendus.</i>	<i>[sit colendus] id est amandus et honorandus. (f. 14v)</i>	Beau filz, ce dist Chaton li sages, Vers Dieu soit torné ton courage, En tel maniere et en tel guise Que de cuer faces son servise.	Filz, a Dieu servir met ta cure Deseur trestoute(s) criature, Car ce commandent li escrit, Que nostre ancessor ont escrit.
I,2	<i>Plus vigila semper, ne sompno deditus esto ; Nam dñturna quies viciis alimenta ministrat.</i>	<i>Per somnum intellige pigriciam et torporem vitiorum. [...] Longa enim quies facit hominem segnem et pigrum. (f. 16)</i>	Tu ne dois mie trop entendre A dormir ne a repos prendre, Car cilz qui trop dort et sommeille, Les vices de son cuer esveille.	Ne dormir trop ne ne sommeille A coi que soit fere t'esveille, Car trop dormir et longue oïdive Norrist luxure planteïve.
I,3	<i>Virtutem primam esse puta compescere linguam ; Proximus ille Deo est qui scit ratione tacere.</i>		Retien ta langue et ta parole ; Quant tu dois parler, si parole, Et te tais, quant te dois taisir ; Ainsi porras a Dieu plaisir.	N'aies (pas) la langue trop parlere, Des vertuz est ce la premiere Car reson est parler et taire ; Amis Dieu(s) est, qui le puet faire.
I,4	<i>Sperne repugnando tibi tu contrarius esse ; Conveniet nulli qui secum desidet ipse.</i>	<i>Qui dissidet, id est discordat secum. Qui enim discordat secum non potest convenire alii. (f. 17)</i>	N'aies pas müable vouloir ; Ce que tu veuls, ne desvouloir, Car qui a soi est adversaire, Moult par est a autrui contraire.	Se tu vels autri chastoier, Chastité toi trestout premier ; Blasmez est qui fere ne daingne Ce que il a autrui ensaingne.
I,5	<i>Si vitam inspicias hominum, si denique mores, Cum culpes alios, nemo sine crimine vivit.</i>		Beau filz, ce doit tu bien garder, Cui tu dois louer, ne blasmer, Car de ceulz a petit ou monde, Qui de touz pechiez soient monde.	Gardes ja ne blasmes nulli, Se bien ne sez le voir de lui Ne ne blasmer trop l'entechié, Car nus [homs] ne vit sanz pechié.

I,6	<p><i>Que nocturna tenes, quamvis sint cara, relinque : Utilitas opibus preponi tempore debet.</i></p> <p>Né retien pas à toy choses nuisans, Combien que soient chieres ou deduisans. Tu dois laissier richesce domajable ; Selon le tempz, prens chose prouffitable.</p>	<p>N'aies cure de retenir Chose dont mal te puet venir Ne se damage i dois avoir, Car moult vault mieulx honneur qu'avoir.</p>	<p>Gardes, ja n'aies riens tant chiere, Que tu ne t'en traies arriere, Se ta nuissance i pues savoir, Car moult vaut mieus honnor qu'avoir.</p>
I,7	<p><i>Constans et lenis ut res expostulat esto ; Temporibus mores sapiens sine crimine mutat.</i></p> <p>Soies constans, debonnaire et fermes Si com la chose le requiert en ses termes. Le sage homme par le cours de sa vie Mue ses meurs sans point de villenie.</p>	<p>En ton proposement te tien, Debonnairement te contient. [Ce est raisons, ce fout li sage ; Ne müer pas tant ton corage.]</p>	<p>Soies fiers, quant tens le requiert Et debonnaire, quant lieus ert, Car li siecles tient l'omme a sage, Qui si set müer son corage.</p>
I,8	<p><i>Nil temere uxori de servis crede querenti. Sepe etenim mulier quem conjunx diligit odit.</i></p> <p>Quant ta femme de tes serfs se complaint, Ne la croy pas, ne te meuf pour son plaint. On voit souvent que femme à tort se clame Et qu'elle het ce que son mary aime.</p>	<p><i>quia mulier odit sepe servos mariti sui et accusat sine causa. (f. 18v)</i></p> <p>Se ta fame se plaint a toi De ton sergent, je te chastoï ; Ne la croire pas pour son dire ; Tel het dame qui aime sire.</p>	<p>Ta fame ne croi, s'el se claimme De celui qui te sert et aimme. Costume est qui ja ne cherra : Celui qu'aimez ele herra.</p>
I,9	<p><i>Cumque mones aliquem nec se velit ipse moneri, Si tibi sit carus, noli desistere ceptis.</i></p> <p>Quant il te plaist aucun ammonester D'aler o toy et il veult contrestre, Se tu l'aimes, ne te desiste mie Pour son refus, mais doucement le prie.</p>	<p>Se tu ton ami amonestes Que il soit preudons et honestes, Com plus l'aime[s], plus le chastie, Ja soit qu'il ne le weille mie.</p>	<p>Se ton ami par aventure Chasties et il n'en ait cure, Ne lesse pas que tote voie Nel metes de bien fere en voie.</p>
I,10	<p><i>Contra verbosos noli contendere verbis : Sermo datur cunctis, animi sapientia paucis.</i></p> <p>N'estrivre pas contre vaines paroles De ces jengles que dient les gens foles : Chascun parle de folie ou science, Mais pou en est qui aient sapience.</p>	<p>Onques ne te soit bel ne gent De tancier a noiseuse gent. Chascun puet la parole avoir, Mais il n'a mie le savoir.</p>	<p>Ne tence mie volentiers A celui qui trop est parliers. Tel puet assez parole avoir, Ou il n'a guieres de savoir.</p>

Annexe 5 :

Tableau des conjonctions de coordination latines et françaises

Ce tableau permet d'une part d'observer la fréquence à laquelle les conjonctions latines sont traduites en français, et par quel terme, et d'autre part d'apprécier dans quelle mesure la présence d'une conjonction française est déterminée par le texte latin. Il illustre l'analyse que nous en faisons dans la partie 4.3.2.1, p. 235.

Conjonctions latines	Nombre	Nombre de conjonctions latines traduites	Conjonctions françaises	Nombre	Nombre de conjonctions françaises traduisant une conjonction latine
<i>Nam</i>	21	7 « car »	Car	30	8
<i>Enim</i>	6	1 « car »			
<i>Sed</i>	13	5 « mais »	Mais	16	6
<i>Tamen</i>	4	2 « toutevoies » 1 « au mains »	Toutesvoies	2	2
<i>Ergo</i>	1	1 « or »	Or	2	1
<i>Autem</i>	2	1 « et »	Et	62	8
<i>Atque</i>	1	1 « et »			
<i>-que</i>	7	2 « et »			
<i>Et</i>	6	3 « et » 1 « puis »			
<i>Nec</i>	5	1 « et » 1 « ne » 1 « mais »	Ne	6	1

Annexe 6 :

La traduction du pronom *quod*

Le tableau suivant présente les différents procédés utilisés par Jean Le Fèvre pour traduire le pronom *quod* placé début de phrase, que nous analysons dans la partie 4.3.2.3, p. 244.

Nous avons ajouté à ce tableau trois propositions relatives dont le pronom n'est pas au neutre et/ou ne se trouve pas en première place, mais qui ont été traités de la même manière que les propositions en *quod*.

Distique	Latin	Traduction	Analyse de la traduction
I,29	<i>Quod vile est</i>	Ce qui est vil ay veü. . .	Traduction fidèle
I,30	<i>Que culpare soles. . .</i>	Ne fais pas ce que souloies [blasmer]	Traduction fidèle
IV,33	<i>Quod potes, id tempta. . .</i>	. . . ce que tu pourras faire	Traduction fidèle
II,7	<i>Quod pudeat socios. . .</i>	. . . chose dont aies honte	Relative au subjonctif
I,31	<i>Quod justum est petito. . .</i>	Requier chose qui soit juste. . .	Relative au subjonctif
I,6	<i>Que nocitura tenes. . .</i>	Ne retien pas à toy choses [nuisans]	Choses
IV,30	<i>Quod lautum est. . .</i>	. . . toutes choses vives	Choses
I,25	<i>Quod donare potes. . .</i>	Se donner veulz. . .	Conditionnelle
II,21	<i>Quod potu peccas. . .</i>	Se tu bois trop. . .	Conditionnelle
III,15	<i>Quod nosti factum non recte. . .</i>	Se chose vois qui ne soit faite [à droit]	Conditionnelle
III,17	<i>Quod merito pateris. . .</i>	Se à bon droit il te convient [souffrir]	Conditionnelle
IV,9	<i>Quod tibi suspectum est. . .</i>	Se tu sens chose [souspeçonneuse]	Conditionnelle
IV,8	<i>Quod donare potes. . .</i>	Quant donner peus. . .	Temporelle
II,6	<i>Quod nimium est. . .</i>	De trop avoir. . .	Reformulation
II,27	<i>Quod sequitur spectat. . .</i>	Voy devant toy. . . Du temps present. . . [la maniere]	Reformulation
III,14	<i>Quod potes, id tempta. . .</i>	N'essaie pas plus que. . .	Reformulation
III,8	<i>Quod tibi sors dederit. . .</i>	Note en ton cuer. . . Que aventures. . .	Reformulation (erronée)

Distique	Latin	Traduction	Analyse de la traduction
II,26	<i>Rem tibi quam noscis aptam. . .</i>	Se chose vois qui te sois [convenable]	Conditionnelle
IV,25	<i>Laudaris quodcumque palam. . .</i>	Se tu veulz loer aucun [publiquement]	Conditionnelle
IV,29	<i>Ne pudeat que nescieris te velle doceri. . .</i>	S'on t'enseigne ce que tu ne [scez mie]	Conditionnelle

Table des matières

Bibliographie	5
Introduction	17
Les <i>Disticha Catonis</i>	18
Une morale païenne	18
L'enseignement des <i>Disticha Catonis</i> au Moyen Âge	20
Jean Le Fèvre	22
Sa vie	22
Son œuvre	24
Pourquoi une nouvelle édition du <i>Chatonnet</i> ?	27
I Étude de la traduction de Jean Le Fèvre	31
1 La tradition manuscrite	33
1.1 Description des manuscrits	33
1.1.1 Toulouse, Bibliothèque municipale, 822 (A)	34
1.1.2 Reims, Bibliothèque municipale, 615 (B)	38
1.1.3 Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 3107 (C)	40
1.1.4 Berne, Burgerbibliothek, 473 (D)	42
1.1.5 Amiens, Bibliothèque municipale, 2230 (Am)	44
1.1.6 Besançon, Bibliothèque municipale, 588 (Be)	46
1.1.7 Bruxelles, Bibliothèque royale, 1127-1129	48
1.1.8 Chantilly, Musée de Condé, 729 (Ch)	49
1.1.9 Chartres, Bibliothèque municipale, 408	50
1.1.10 Copenhague, Kongelige Bibliothek, Thott 307	51
1.1.11 Douai, Bibliothèque municipale, 765 (Do)	52
1.1.12 Fribourg, Bibliothèque cantonale et universitaire, L 7 (F)	53
1.1.13 Grenoble, Bibliothèque municipale, 871 (G)	54
1.1.14 La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 73 J 55 (LH)	56
1.1.15 Londres, British Library, Harley 1008 (L)	58

1.1.16	Oxford, Bodleian Library, Ashmole 789	58
1.1.17	Oxford, Bodleian Library, Canonici Miscellaneus 278 (O)	60
1.1.18	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 572 (P ¹)	63
1.1.19	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 979 (P ²)	65
1.1.20	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1164 (P ³)	67
1.1.21	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1165 (P ⁴)	69
1.1.22	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1367 (P ⁵)	70
1.1.23	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1551 (P ⁶)	72
1.1.24	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 1958 (P ⁷)	74
1.1.25	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 2239 (P ⁸)	75
1.1.26	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 18419 (P ⁹)	76
1.1.27	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 19123 (P ¹⁰)	77
1.1.28	Paris, Bibliothèque nationale de France, Français 24439 (P ¹¹)	79
1.1.29	Paris, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2755 (P ¹²)	81
1.1.30	Paris, Bibliothèque nationale de France, Rothschild 2777 (P ¹³)	82
1.1.31	Reims, Bibliothèque municipale, 891 (Re)	83
1.1.32	Rodez, Bibliothèque municipale, 57 (Ro ¹)	84
1.1.33	Rouen, Bibliothèque municipale, 944 (Ro2)	87
1.1.34	Stockholm, Kungliga Biblioteket, Vu 23 (S)	88
1.1.35	Toulouse, Bibliothèque municipale, 824 (To)	90
1.1.36	Turin, Biblioteca nazionale universitaria, L. III. 14 (Tu)	91
1.1.37	Vatican, Biblioteca apostolica vaticana, Reginensi latini 1709 (Va)	92
1.1.38	Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, 3391 (Vi)	93
1.1.39	Manuscrit n° 1047 de la vente Sotheby's, 1900	95
1.1.40	Manuscrit n° 127 de l'abbaye de Loos	96
1.1.41	Manuscrit de Cujas, ancien Ashburnham 99	98
1.1.42	Philadelphie, University of Pennsylvania, Van Pelt Library, French 41, Codex 662 (Ph)	99
1.2	Classement des manuscrits	101
1.2.1	Examen des variantes textuelles	101
1.2.2	Proposition d'un <i>stemma codicum</i>	114
2	Le <i>Chatonnet</i> dans les manuscrits	117
2.1	La composition de l'œuvre au sein des manuscrits	117
2.1.1	Le titre	117
2.1.2	Les parties liminaires	119
2.1.3	Les <i>Verba actoris</i>	120
2.1.4	Les distiques I,9 et I,10	121

2.1.5	La préface du livre II, un aperçu sur les méthodes de travail des copistes	122
2.1.6	Les illustrations	130
2.2	La mise en page du <i>Chatonnet</i>	131
2.2.1	Hiérarchie entre les parties du <i>Chatonnet</i>	131
2.2.2	Mise en page des <i>Distiques</i>	135
2.2.3	Le statut du latin	137
2.3	Le <i>Chatonnet</i> et les textes qui l'entourent	139
2.4	Réception et postérité	144
2.4.1	Les possesseurs des manuscrits	144
2.4.2	Le rapport des lecteurs au texte	145
2.4.3	La postérité du <i>Chatonnet</i>	147
3	Le <i>Chatonnet</i>, traduction médiévale	151
3.1	La traduction à la fin du Moyen Âge	151
3.1.1	Le XIV ^e siècle, âge d'or de la traduction médiévale	151
3.1.1.1	La traduction : essai de définition	151
3.1.1.2	Traduire au XIV ^e siècle	153
3.1.1.3	Le lexique médiéval de la traduction	156
3.1.1.4	Le statut des « translacions »	160
3.1.2	La fidélité, objectif des traducteurs ?	161
3.1.2.1	Les doctrines des traducteurs antiques	162
3.1.2.2	Les doctrines des traducteurs médiévaux	164
3.2	La place du <i>Chatonnet</i>	171
3.2.1	Les traductions antérieures	171
3.2.2	Les enjeux d'une nouvelle traduction	180
3.2.2.1	Les <i>Disticha Catonis</i> , une œuvre au succès reconnu	180
3.2.2.2	« Il devient neuf au fournier sur l'enclume » : rajeunir la traduction d'Adam de Suel	181
3.3	Le <i>Chatonnet</i> , une œuvre littéraire	184
3.3.1	Analyse formelle de l'œuvre	185
3.3.2	La versification	189
3.3.2.1	Le compte des syllabes	190
3.3.2.2	Les rimes	193
3.3.2.3	Le rythme	196
3.3.3	Le genre littéraire des <i>Distiques</i> de Caton	199
4	Le traducteur à l'œuvre	205
4.1	La version latine des <i>Disticha Catonis</i>	205
4.1.1	Le manuscrit latin du traducteur, λ	205

4.1.2	Les corruptions du manuscrit λ	208
4.2	Les outils de travail de Jean Le Fèvre	211
4.2.1	Les traductions antérieures	212
4.2.2	Les gloses	216
4.2.2.1	L' <i>Expositio super Catonem</i> de Rémi d'Auxerre	217
4.2.2.2	Les caractéristiques des gloses de l'incunable <i>f</i>	218
4.2.2.3	La réutilisation des gloses chez Jean Le Fèvre	220
4.2.2.4	Le <i>Speculum regiminis</i> de Philippe de Bergame	227
4.3	La langue du traducteur	230
4.3.1	Le vocabulaire	230
4.3.1.1	La <i>transnominatio</i>	230
4.3.1.2	Un vocabulaire peu latinisant	231
4.3.2	La syntaxe	234
4.3.2.1	Les connecteurs logiques	235
4.3.2.2	Les adverbes	237
4.3.2.3	Les propositions subordonnées	240
4.3.2.4	Les expressions de l'ordre	251
4.3.2.5	Syntaxe de position	253
4.3.3	Le style de l'écriture	262
4.4	Les méthodes de traduction de Jean Le Fèvre	264
4.4.1	Définition des termes : les procédés Vinay et Darbelnet	265
4.4.2	Les procédés de traduction de Jean Le Fèvre	268
4.4.2.1	Rester proche du texte latin : calques et traduction littérale	269
4.4.2.2	Les reformulations	272
4.4.2.3	Les amplifications	275
4.4.3	Les écarts du traducteur	284
4.4.3.1	Les adaptations	285
4.4.3.2	Les omissions	289
4.4.3.3	Les erreurs de Jean Le Fèvre	291
4.4.4	Du <i>Theodelet</i> au <i>Chatonnet</i> , l'évolution du traducteur	297
4.4.4.1	Amplifications et omissions	298
4.4.4.2	Les erreurs du traducteur	301
4.4.4.3	Quelques procédés de traduction	304
4.5	Peut-on juger de la qualité de la traduction	306
4.5.1	La critique des traductions : la méthode moderne	306
4.5.2	La critique appliquée au <i>Chatonnet</i>	309

<i>TABLE DES MATIÈRES</i>	423
II Édition du <i>Chatonnet</i>	317
5 Remarques sur la langue du texte	319
5.1 Les traits caractéristiques du copiste	319
5.1.1 Vocalismes	319
5.1.2 Consonantisme	320
5.1.3 Morphologie	320
5.2 La langue de Jean Le Fèvre	322
6 Édition	325
6.1 Principes d'édition	325
6.1.1 Méthode suivie	325
6.1.2 Présentation de l'édition	327
6.1.3 Système graphique et transcription	327
6.2 Édition	329
Glossaire	380
III Annexes	389
Annexe 1 : Composition du <i>Chatonnet</i> dans les manuscrits	391
Annexe 2 : Comparaison des préfaces du livre II	401
Annexe 3 : La traduction des <i>Breves Sententiæ</i>	407
Annexe 4 : Les sources d'influence du <i>Chatonnet</i>	409
Annexe 5 : Tableau des conjonctions de coordination	415
Annexe 6 : La traduction du pronom <i>quod</i>	417